LISTE DES ANNEXES

A. ELÉMENTS DE DIAGNOSTIC

- **A1 - Note de présentation du territoire et des grands enjeux agricoles et alimentaires**..... p2
- **A2 - ASV : un territoire de projets**.....p17
- **A3 - Schéma des actions déjà réalisées dans les politiques publiques communautaires**.....p18
- A4 - Diagnostic foncier agricole réalisé dans le cadre de l'élaboration du PLUi.....p19
- A5 - Etude de la Chambre d'agriculture sur les effets du changement climatique sur le territoire.....p106
- A6 - Etude de la Chambre d'agriculture sur les besoins d'implantation d'ateliers de transformation collectifs.....p142
- A7 - Atlas communaux réalisés pour la mise à disposition de foncier.....p163
- A8 - Etude de l'association des Communes forestières de l'Ardèche sur le potentiel de biens vacants et sans maîtres.....p179
- A9 - Portrait social du territoire..... .... p221
- **A10 - Éléments à investiguer pour réaliser un diagnostic territorial de la précarité alimentaire**..... p239
- A11 - Diverses cartographies.....p240
- **A12 - Chiffres clés des besoins alimentaires du territoire et mise en perspective avec la production**.....p250

B. ÉLÉMENTS DE LA CANDIDATURE

- **B1 - Plan d'action détaillé**.....p255
- B2 - Calendrier détaillé du projet.....p260
- **B3 - Schéma de gouvernance prévue pour le PAT**.....p263
- **B4 - Indicateurs quantitatifs et qualitatifs de suivi du projet**.....p264
- B5 - Présentation du projet de cuisine centrale porté par l'ADAPEI.....p265
- B6 - Note d'actualité sur la mise en œuvre étatique du chèque alimentaire et la Sécurité Sociale de l'alimentation.....p278
- B7 - Délibération du Conseil communautaire actant la présente candidature.....p280

C. ACTIONS EN COURS

- C1 - Plan de mandat agriculture.....p282
- C2 - Eléments de bilan de l'action de sensibilisation des scolaires à l'alimentation.....p291
- C3 - Eléments de bilan de l'action de sensibilisation du centre-aéré à l'alimentation.....p303
- C4 - Eléments de bilan de l'action L'Ardèche s'invite au Menu et lancement d'une nouvelle édition.....p306
- **C5 - Présentation de l'action Coup de Pouce**.....p315
- C6 - Retours en images de quelques actions en cours ou terminées.....p322
- C7- Présentation de la cantine scolaire de Jaujac.....p340

D. PHASE DE CONCERTATION SUR LA PROSPECTIVE ALIMENTAIRE

- **D1 - Eléments de bilan des ateliers de concertation sur la prospective alimentaire menés sur le territoire**.....p348

E. ENGAGEMENT DES PARTENAIRES

- E1 - Lettres de soutien.....p360

Autres pièces jointes au dossier de candidature :

- Lettre de demande de subvention.....p385
- Tableau présentant le budget détaillé du projet selon le modèle.....p386
- Attestation de non récupération de la TVA.....p388
- Document de déclaration des aides publiques.....p389

ANNEXE A1 - NOTE DE PRÉSENTATION DU TERRITOIRE ET DE SES GRANDS ENJEUX AGRICOLES ET ALIMENTAIRES

PRÉSENTATION DU TERRITOIRE ET DES GRANDS ENJEUX AGRICOLES ET ALIMENTAIRES

PREAMBULE

Les enjeux principaux du territoire ont été identifiés grâce à un travail de terrain mené depuis deux ans auprès des acteurs du système alimentaire, la compilation d'études déjà produites ou en cours de production, la compilation de bibliographies, et d'un atelier de concertation organisé à l'automne 2022.

UN TERRITOIRE DE CONTRASTE(S)

Le territoire d'Ardèche des Sources et Volcans est avant tout un territoire de contrastes. Contrastes géographiques, d'abord, par sa forte amplitude altitudinale générant un agencement complexe de situations variées lisibles à travers un étagement depuis les hauts plateaux agricoles et forestiers, jusqu'à la plaine en passant par les vallées et leurs pentes. Contrastes climatiques, ensuite, induits par ce précédent constat et contribuant à une grande diversité de milieux écologiques. Contrastes démographiques aussi, entre la proximité albenassienne et l'isolement de certains hameaux. Contrastes saisonniers, entre été et hiver…

UN TERRITOIRE HISTORIQUEMENT ORGANISÉ, OPTIMISÉ

Territoire majoritairement rural ayant connu un fort recul des activités après la première moitié du XXe siècle, l'Ardèche des Sources et Volcans n'en demeure pas moins un espace où l'habitat et les activités ont été organisés suivant une logique s'appuyant sur une intelligence pratique très visible et compréhensible dans les paysages : domestication de la pente, mise en défens des risques, implantations intégrant finement les données climatiques (voire micro-climatiques), utilisation inventive de la ressource en eau, préservation et entretien des espaces plats (ressource rare du territoire), organisation sociale suivant les vallées...

UN TERRITOIRE RICHE DE SES RESSOURCES NATURELLES ET CULTURELLES

Découlant notamment des précédents constats, l'Ardèche des Sources et Volcans jouit de nombreuses ressources naturelles, historiques, humaines qui apportent une qualité paysagère indéniable à l'ensemble de son territoire. Nous pouvons citer : le patrimoine naturel lié au volcanisme, à l'eau, à la biodiversité... ; le patrimoine bâti, marqueur d'une histoire riche et longue (châteaux, architecture vernaculaire, industries...) ; les savoir-faire (pierres sèches…), les habitants...

UN TERRITOIRE SOUS INFLUENCE(S)

Comme tout espace habité et vécu, l'Ardèche des Sources et Volcans évolue selon les influences naturelles et humaines du territoire. Influences naturelles, d'abord, liées au climat, à la pente, à la présence de l'eau, qui induisent des différenciations notables de situations physiques infléchissant les modes d'habiter et d'exploiter le territoire. Influences humaines, ensuite, liées à l'attractivité du bassin d'emploi de l'agglomération d'Aubenas, toute proche, liées aux « passages historiques » traversant le territoire depuis la vallée du Rhône

vers les plateaux du Haut-Vivarais, la RN102... liées au succès touristique de la destination ardéchoise estivale (tourisme vert, station thermale, villages de caractère...).

UN TERRITOIRE EN RÉSUMÉ

La géomorphologie et la géologie singulières du territoire sont à la base d'expériences paysagères de très grande qualité contribuant à son attractivité (cadre de vie, tourisme...). Les occupations humaines ont su historiquement optimiser les espaces et valoriser leur exploitation. Ces traces et ressources encore présentes et visibles constituent un potentiel remarquable en termes de développement local.

CARACTERISTIQUES SOCIO-ECONOMIQUES DU TERRITOIRE

DYNAMIQUES DÉMOGRAPHIQUES

En 2018, le territoire ASV comptait 9 576 habitants et une densité de population s'élevant à 36 hab/km² en moyenne. En comparaison, la densité moyenne est de 59 hab/km² en Ardèche. La population se concentre sur les polarités et, notamment, à proximité d'Aubenas. La centralité sud-est et la vallée du Lignon comptent, en effet, près des deux tiers de la population du territoire intercommunal. Quatre communes comptent chacune plus de 1 000 habitants : Jaujac, Thueyts, Prades, et Lalevade.

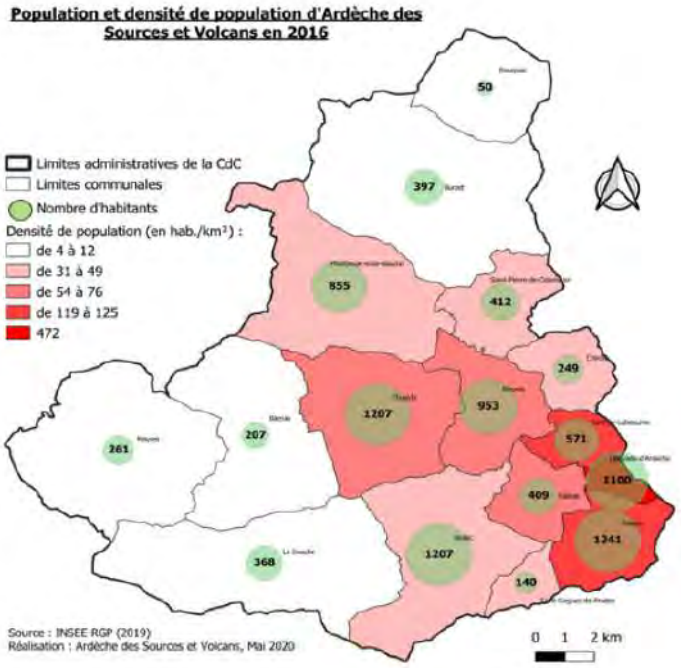

L'évolution positive de la croissance démographique entre 1990 et 2013 s'explique largement par le solde migratoire compensant le solde naturel négatif. Le territoire est ainsi très attractif pour les populations extérieures, mais a perdu en attractivité ces dernières années. Sur les cinq dernières années, les arrivées sur le territoire ne permettent plus de compenser le solde naturel négatif.

UN BESOIN MARQUÉ DE JUSTICE ALIMENTAIRE POUR UNE POPULATION AUX REVENUS MODESTES

Le niveau de vie moyen des ménages est relativement bas par rapport au département de l'Ardèche. En 2018, 62,9% des ménages du territoire sont non-imposés, avec une médiane du revenu disponible par unité de consommation de 18 950€. On dénombre 55% des ménages non imposés à l'échelle départementale, avec une médiane du revenu disponible par unité de consommation de 20 780€. Par ailleurs, le taux de pauvreté du territoire en 2018 (18,4%) est largement supérieur à celui du département (14,4%).

Ces données illustrent une fracture sociale importante, creusée par les caractéristiques géographiques, économiques et démographiques du territoire. Le pouvoir d'achat est faible et les offres d'emploi pérennes difficiles à trouver du fait de l'importance de la saisonnalité de l'économie.

PORTRAIT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI

Le territoire est marqué par le poids important de l'économie présentielle. L'économie présentielle se caractérise par une activité majoritairement destinée à satisfaire les besoins des populations résidant sur le territoire, ainsi que celles présentes temporairement (présence touristique). La part des activités de services est ainsi très importante : services à la personne, commerces de détail, artisanat. Les emplois sur le territoire relèvent à 80% de la sphère présentielle en 2018.

Les 15-64 ans (population en âge de travailler) représentent 55% de la population en 2018. Le taux d'activité est de 73,3%, correspondant à 3 944 personnes. Parmi les actifs, les catégories socioprofessionnelles les plus représentées sont les employés (30%), les ouvriers (26%), puis les professions intermédiaires (22%).

Parmi la population active du territoire, le taux de chômage est de 16% en 2018 (contre moins de 14% au niveau départemental et 9,1% en France). Il a augmenté ces dix dernières années. A noter que le chômage touche principalement les jeunes : 34% des chômeurs du territoire ont moins de 25 ans en 2018.

Le volume d'emplois progresse. On compte ainsi 2 212 emplois en 2018 (contre 2 060 en 2008). Les emplois se concentrent naturellement dans les pôles du territoire rassemblant équipements et services. Parmi les établissements générant le plus d'emplois, une grande partie concerne le secteur public : le fonctionnement des EHPAD, l'enseignement (écoles et collège de Montpezat), les collectivités territoriales (mairies, communauté de communes à Thueyts, Maison du Parc à Jaujac…), la gendarmerie de Thueyts, le centre de distribution de La Poste à Lalevade-d'Ardèche, les services équipements des routes du Conseil départemental et de l'Etat à Lalevade-d'Ardèche… La commune de Lalevade compte ainsi 506 emplois (23% de l'emploi total). Viennent ensuite les communes de Thueyts (341 emplois), Montpezat-sous-Bauzon (282) et Jaujac (248).

Néanmoins, l'indicateur de concentration d'emploi est relativement faible sur le territoire ; il est de 67 en 2018 (il est de 86 en Ardèche). Cela traduit une forte dépendance économique aux territoires voisins, notamment au bassin albenassien, et démontre une fonction principalement résidentielle du territoire. Par exemple, en 2016, près de la moitié (49%) des actifs résidant sur le territoire travaillaient en dehors du territoire Ardèche des Sources et Volcans. Parmi ces derniers, 70,5% travaillaient sur le territoire du Bassin d'Aubenas.

L'emploi sur le territoire est également marqué par une forte influence de l'activité touristique générant une part conséquente d'emplois saisonniers (notamment avec les thermes de Neyrac-les-Bains représentant environ 40 ETP). Ainsi, si l'on observe les données URSSAF des effectifs considérés comme relevant de l'activité touristique, on remarque une croissance 2,8 fois supérieure pendant six mois de l'année.

ACCESSIBILITÉ AUX COMMERCES

La proximité commerciale joue un rôle très important dans les communes rurales en contribuant au lien social sur la commune et à son attractivité. Sur le territoire de la communauté de communes, peu de communes sont dépourvues de commerce alimentaire ouvert à l'année. Quasiment toutes les communes comptent *a minima* une boulangerie ou une épicerie multi-services. Globalement, l'effet saisonnier lié au tourisme est très important sur l'activité du commerce. La seule grande surface du territoire se situe à Lalevade.

Concernant les marchés hebdomadaires, deux comptent plus de 30 exposants : Thueyts et Jaujac. Des marchés de producteurs locaux sont organisés l'été dans plusieurs communes du territoire : Chirols, Burzet, Thueyts et Jaujac.

Par ailleurs, il existe un magasin de producteurs locaux (la Biasso à Jaujac) et un réseau AMAP valorisant en vente directe les productions du territoire. Plusieurs magasins vendent également des produits locaux. A noter principalement : un spécialisé dans les produits biologiques (biocoop à Prades), le primeur les Jardins de Romégier à Fabras, la boutique adossée au magasin Pontier à Prades, mais aussi les épiceries dans tous les villages qui proposent généralement quelques produits du terroir.

LE TERRITOIRE ET L'AGRICULTURE

L'ORGANISATION AGRICOLE DU TERRITOIRE

En 2016, 14% de la surface totale de la CdC était à vocation agricole (3 795 ha) et 9,1% étaient exploités par des professionnels (2 459 ha). 88 exploitations professionnelles étaient recensées, dont 65 ayant leur siège sur le territoire. Durant ces dernières années, une baisse importante du nombre d'exploitations a été observée (-20% entre 2000 et 2016).

	2010	2020	évolution
nombre total d'exploitations	108	73	−32,4 %
SAU totale (ha)	2 238	1 523	−31,9 %
SAU moyenne (ha)	20,7	20,9	0,7 %
PBS totale (k€)	3 402	2 693	−20,8 %
total UGB	963	852	−11,6 %
travail total (ETP)	106,1	84,5	−20,4 %
nombre de chefs d'exploitation[1]	111	82	-26 %
dont femmes	29 %	27 %	-2 points
âge moyen des chefs d'exploitation[1]	53	48	-5 ans

[1] chefs d'exploitations, coexploitants

source : Agreste – recensements agricoles 2010 et 2020
champ : sièges dans le territoire, hors collectifs ou vacantes
s : secret statistique
– : pas de données

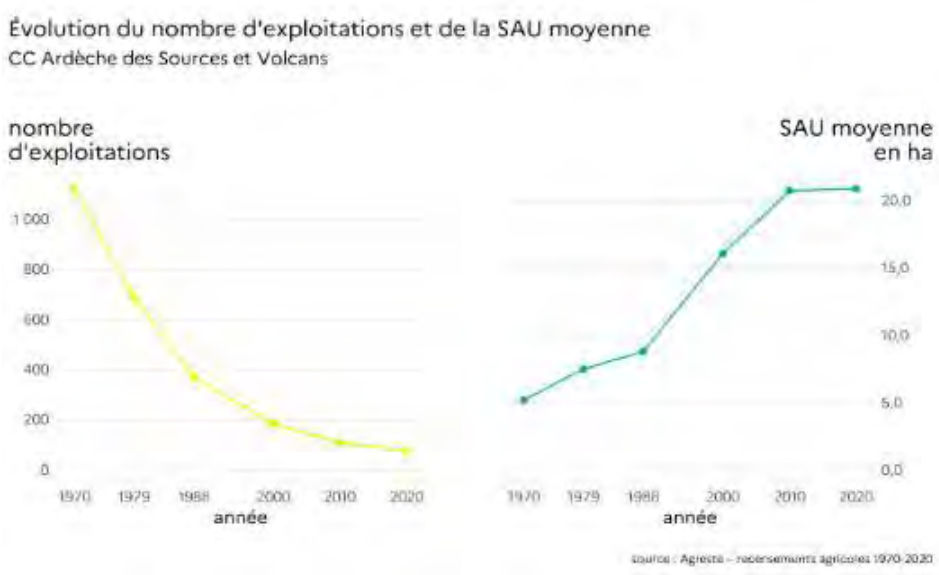

Dans certaines communes, il n'y en a plus. Cette évolution se poursuit, en 2020, on ne dénombrait plus que 73 exploitations et une SAU totale de 1 523 ha.

L'agriculture est fortement menacée par l'urbanisation croissante et déstructurée (mitage et rétention foncière).

Les reliefs contrastés ont induit une mosaïque agricole composée d'exploitations qualifiables de structures moyennes liées à une diversité de productions souvent transformées, à valeur ajoutée (petits fruits, arboriculture, maraîchage, châtaignes…) et respectueuses de l'environnement.

De nombreuses contraintes sont prégnantes pour les exploitations et sont caractéristiques du territoire :

- Peu de foncier disponible (morcellement, rétention foncière pour de la vente voire de la location ou mise à disposition de terres, enjeux de la transmission et du dialogue entre porteurs de projets et cédants, concurrence de l'usage des espaces, urbanisation passée importante sur les plats (même si la mise en oeuvre du PLUi a été louée du fait de la protection des terres agricoles), déprise, enfrichement et avancement de la forêt) ;
- Des caractéristiques physiques/géographiques spécifiques (relief, ressource en eau abondante mais qui a des limites, dépendance à l'extérieur pour certaines cultures - fourrage pour l'élevage par exemple) ;
- Des aléas importants liés au changement climatique, renforcés sur notre secteur de pentes.

L'activité agricole développée sur l'ensemble du territoire génère un emploi direct de près de 84,6 ETP dont 66,4 ETP issus des exploitations situées sur le secteur. 72% des exploitants professionnels du territoire sont à titre principal pour un équivalent de 68,2 ETP. Les cotisants de solidarité représentent 12 ETP sur le territoire. Les exploitants agricoles disent parfois peiner à recruter de la main d'œuvre, et à disposer d'un service de remplacement. Les normes qui évoluent fréquemment pèsent sur les exploitations et peuvent être complexes à respecter pour de petites structures.

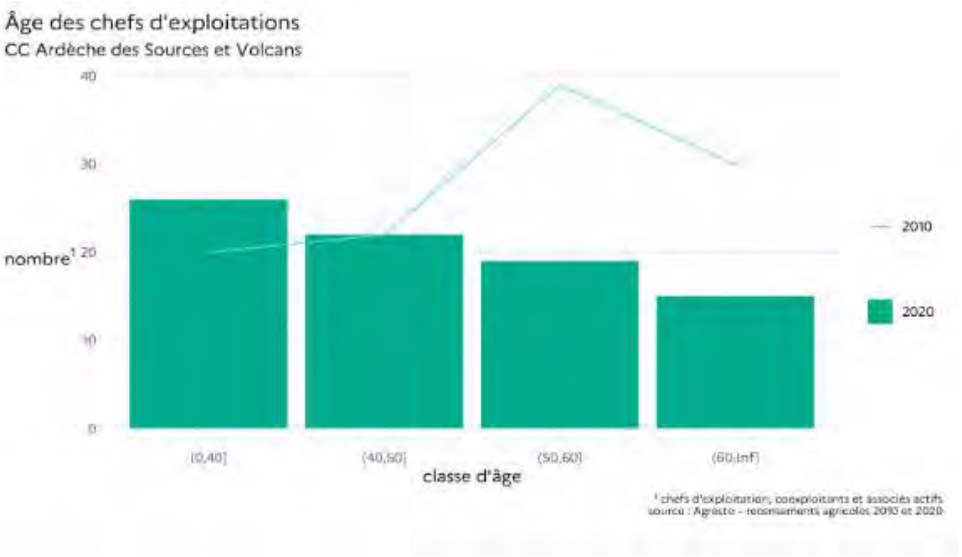

L'âge moyen des exploitants professionnels est de 49,4 ans. 80% des exploitations professionnelles du territoire sont sous forme individuelle. Parmi les 13% sous forme sociétaire, les trois quarts sont de type GAEC. Les installations des porteurs de projets, pourtant attirés par le territoire, sont difficiles mais nécessaires au vu du peu de renouvellement de la population agricole.

	nombre d'actifs			volume de travail (ETP)		
	2010	2020	évolution	2010	2020	évolution
main d'œuvre totale[1]	224	153	-32 %	106	84	-20 %
chefs d'exploitations, coexploitants	111	82	-26 %	74	63	-15 %
dont coexploitants familiaux	*s*	4	*s*	*s*	4	*s*
main d'œuvre familiale[2]	50	19	-62 %	25	10	-61 %
salariés permanents[3]	*s*	2	*s*	*s*	1	*s*
sous-total main d'œuvre permanente	163	103	-37 %	100	74	-26 %
saisonniers et salariés occasionnels	61	50	-18 %	6	10	84 %

[1] hors prestations de services : ETA, CUMA, autres prestations
[2] membres de la famille travaillant de manière permanente (au moins 8 mois sur l'année à temps partiel ou à temps complet) hors coexploitants ou associés actifs familiaux
[3] hors famille

source : Agreste – recensements agricoles 2010 et 2020
champ : sièges dans le territoire, hors collectifs ou vacantes
s : secret statistique
– : pas de données

Devenir des exploitations dont le chef ou le plus âgé des exploitants a plus de 60 ans
CC Ardèche des Sources et Volcans

	exploitations		SAU (ha)	
	2020	part	2020	part
nombre d'exploitations non concernées	59	81 %	1 046	69 %
total d'exploitations concernées	14	19 %	477	31 %
dont :	–	–	–	–
pas de départ du chef ou coexploitant envisagé dans l'immédiat	5	7 %	52	3 %
reprise par un coexploitant, un membre de la famille ou un tiers	6	8 %	321	21 %
ne sait pas	3	4 %	*s*	*s*
disparition au profit de l'agrandissement d'une ou plusieurs autres exploitations	0	0 %	*s*	0 %
disparition des terres au profit d'un usage non agricole	0	0 %	0	*s*

source : Agreste – recensement agricole 2020
champ : sièges dans le territoire
s : secret statistique
– : pas de données

LES DÉBOUCHÉS

Le territoire bénéficie d'une culture citoyenne alimentaire forte, liée à un patrimoine agricole historique, des pratiques ancrées du "consommer local" avec un attachement fort aux circuits courts. La demande des consommateurs pour mieux connaître leur alimentation est de plus en plus prégnante.

Démarches de valorisation
CC Ardèche des Sources et Volcans

exploitations en ayant	2010	2020	évolution 2020/2010	part en 2020 (%)
nombre total d'exploitations	108	73	-32 %	100 %
agriculture biologique	11	35	218 %	48 %
autres signes officiels de qualité (yc vin et hors bio) *dont*	9	16	78 %	22 %
AOP	8	15	88 %	21 %
IGP	0	0	–	0 %
Label rouge	*s*	*s*	*s*	*s*
activités de transformation (hors vinification à la ferme) *dont*	24	26	8 %	36 %
transformation de lait	4	4	0 %	5 %
transformation ou découpe de viande	–	9	–	12 %
transformation de fruits et/ou légumes[1]	–	14	–	19 %
activités de diversification *dont*	17	19	12 %	26 %
travail à façon	*s*	5	*s*	7 %
tourisme - hébergement - loisirs	11	9	-18 %	12 %
énergie renouvelable (pour la vente)	0	3	Inf	4 %
circuits courts (hors vin) *dont*	57	41	-28 %	56 %
vente directe (hors vin)	49	37	-24 %	51 %

[1] fleurs et plantes exclues en 2010

source : Agreste – recensements agricoles 2010 et 2020
champ : sièges dans le territoire, hors collectifs ou vacantes
s : secret statistique
– : pas de données

Les volumes produits sont peu importants, mais avec une vente directe développée : 48,3% des exploitations ont recours à la vente directe, alors qu'elle n'est que de 21% seulement en Rhône-Alpes.
Concernant la transformation, plus de 60% des producteurs du territoire transforment une partie de leur production.

Des outils de transformation sont implantés sur le territoire individuels ou collectifs. Les outils de transformation collectifs, de type CUMA (coopératives d'utilisation de matériel agricole), permettent la mutualisation des moyens (34 exploitations sur 88 y ont recours). 19 exploitations se sont dotées d'outils individuels pour la transformation et la valorisation de leurs produits.

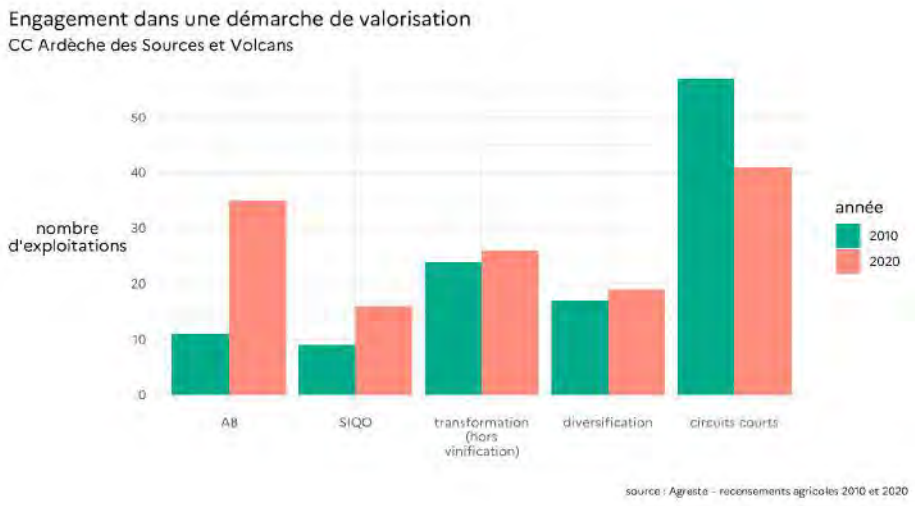

Le développement de l'agriculture biologique est assez important et en hausse. En 2010, la labellisation concernait 11 structures. L'accroissement de la part des exploitations en agriculture biologique a été très forte ces 10 dernières années puisque +218% (35 exploitations concernées en 2020. L'évolution des surfaces en agriculture biologique est également relativement marquée : 343 ha déclarés (sur un total de 1729 ha au RPG), soit 20% des surfaces déclarées en 2020.

L'agritourisme, malgré une destination touristique reconnue pour sa dimension "pleine nature", la qualité de ses paysages et son authenticité, reste anecdotique sur le territoire puisque seules huit exploitations proposent des activités (cinq ont développé de l'hébergement, une de la visite à la ferme, et deux développent une activité de restauration). Quatre exploitants sont adhérents à la démarche « Goûtez l'Ardèche » pour tout ou partie de leur production. Malgré l'attrait touristique évident de ce territoire, les exploitants n'ont que très peu développé l'accueil, soit par raison économique (nécessité de disposer d'un patrimoine au départ), soit par choix organisationnel (disponibilité nécessaire qui n'est pas toujours en adéquation avec les pointes de travail estivales : foin, récoltes, fromages, marchés…).

Cependant, territoire attractif au niveau du tourisme, la consommation augmente fortement l'été. La fréquentation touristique entre juillet et août en témoigne : en 2019, le Ray Pic a enregistré plus de 40 000 visiteurs, la Via Ferrata de Thueyts a accueilli environ 15 000 personnes en 2017, le parc accrobranche/paintball de Jaujac a comptabilisé 11 700 clients en 2017, les thermes de Neyrac ont accueilli 4 120 curistes en 2019. Environ 206 785 nuitées ont été enregistrées en 2019 (40% sur l'hôtellerie de plein air, 45% sur les meublés, et 10% sur la résidence de tourisme de Neyrac-les-Bains). Selon les données de l'ADT de l'Ardèche, 41% des nuitées sont réalisées en haute saison.

LES PRINCIPALES FILIÈRES

Les productions sur le territoire sont assez diversifiées. Dans le détail :

- Castanéiculture : Le secteur est propice aux châtaigniers qui profitent de sols favorables à leur croissance. L'Ardèche est le premier producteur français avec près de 5000 tonnes produites par an. Afin de valoriser la châtaigne d'Ardèche, une AOP a été mise en place. Cependant, seules trois exploitations (sur 35) utilisent cette appellation pour commercialiser leurs productions. La filière castanéicole est très bien structurée avec des acteurs tout au long de la chaîne de distribution : de la production à la transformation et la mise en marché. La demande est très importante notamment en transformation. L'atelier de transformation existant sur le territoire, la CUMA de Ladenne, arrive à saturation. La châtaigneraie, production emblématique du territoire, ne représente qu'à peine 10% de la surface agricole exploitée.

- Arboriculture : La filière arboricole est un peu présente sur le territoire en particulier avec la production de petits fruits bien que certains vergers se maintiennent notamment sur la commune de Meyras à proximité du réseau d'irrigation. Fortement concurrencé par les pays Européens limitrophes, les producteurs de fruits ont quasiment disparu du territoire. Les difficultés économiques de ces dernières années ont poussé les producteurs restants à se diversifier ou à mettre en place des outils de transformation pour valoriser leurs produits.
- Ovins : L'élevage ovin est relativement bien implanté sur le territoire (24 exploitations). Les éleveurs ovins sont impliqués dans des démarches de « plans pastoraux » en partenariat avec le Parc des Monts d'Ardèche afin de faciliter le pastoralisme. Des actions en faveur des équipements sont mises en place : réfection/création de pistes pour l'abreuvement, mise en place de système de contention, parcs pour la nuit, clôtures… De plus, des réflexions sont menées pour faire face au danger du loup.
- Bovins : La filière bovine prend de l'ampleur sur le territoire (14 exploitations ont un troupeau de vaches allaitantes) mais la structuration de la filière reste faible.
- Caprins : 8 exploitations produisent et 7 d'entre elles transforment du lait de chèvre. Toutes se situent dans le périmètre AOP Picodon.
- Maraîchage : La filière maraîchère est assez dynamique sur le territoire (5 exploitations). Les projets d'installation sont souvent développés en agriculture biologique. Il manque d'offre. Le maraîchage nécessite l'accès à un foncier cultivable et équipé pour la réalisation des cultures et la mise en place des rotations culturales. Le foncier est aujourd'hui une des préoccupations majeures pour l'installation en maraîchage.
- Plantes médicinales qui se développent aussi.
- Autres productions :
    - Les équins/asins (5 exploitations) soit pour l'élevage de race ou pour les chevaux de selle ;
    - L'apiculture (2 exploitations) qui est tout à fait adaptée au contexte du territoire ;
    - Les porcins (2 exploitations) ;
    - La récolte de la myrtille sauvage (2 exploitations).

La diversité de production est propice à l'alimentation locale, mais n'est largement pas suffisante au niveau des volumes. Des problèmes d'approvisionnement de certains secteurs (notamment en fruits et légumes pour la restauration collective) sont constatés. La remobilisation du foncier agricole souhaitée devra également tenir compte de ces premiers éléments qualifiant la résilience alimentaire du territoire.

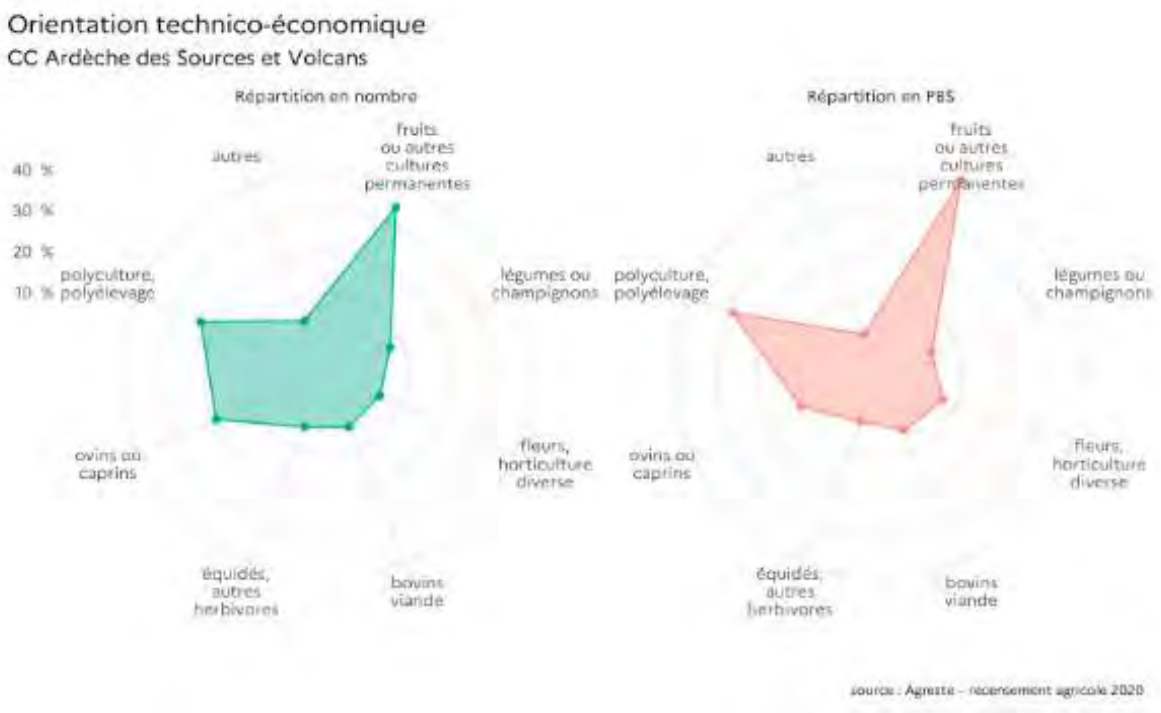

Orientation technico-économique
CC Ardèche des Sources et Volcans

	exploitations		SAU (ha)		UGB		ETP		PBS (k€)
	2010	2020	2010	2020	2010	2020	2010	2020	2020
total exploitations *dont*	108	73	2 238	1 523	963	852	106	84	2 693
céréales et/ou oléoprotéagineux	–	–	–	–	–	–	–	–	–
autres grandes cultures	*s*	*s*	*s*	*s*	0	*s*	*s*	*s*	*s*
fruits ou autres cultures permanentes	43	25	327	203	85	29	37	31	1 114
légumes ou champignons	*s*	5	*s*	7	0	0	*s*	3	94
fleurs et/ou horticulture diverse	*s*	3	*s*	22	0	*s*	*s*	4	178
viticulture	–	–	–	–	–	–	–	–	–
bovins lait	–	–	–	–	–	–	–	–	–
bovins viande	4	3	193	329	58	182	2	4	132
bovins mixtes	*s*	–	*s*	–	*s*	–	*s*	–	–
équidés et/ou autres herbivores	6	3	72	*s*	61	47	4	3	73
ovins ou caprins	13	14	913	485	308	309	19	16	298
porcins	–	–	–	–	–	–	–	–	–
combinaisons de granivores (porcins, volailles)	*s*	*s*	*s*	*s*	*s*	*s*	*s*	*s*	*s*
volailles	3	–	16	–	*s*	–	3	–	–
polyculture et/ou polyélevage	32	17	558	367	223	254	33	20	789
non classées	*s*	–	0	–	0	–	*s*	–	–

source : Agreste – recensements agricoles 2010 et 2020
champ : sièges dans le territoire, hors collectifs ou vacantes
s : secret statistique
– : pas de données

Répartition des cultures principales
CC Ardèche des Sources et Volcans

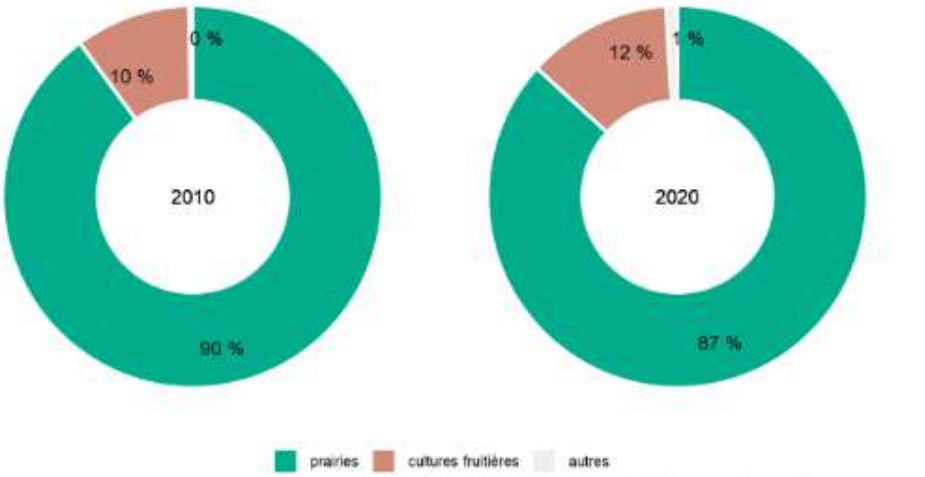

prairies : prairies artificielles (dont luzerne), prairies temporaires, prairies permanentes productives et peu productives, bois pâturés (uniquement en 2020).
source : Agreste – recensements agricoles 2010 et 2020

Effectifs par catégorie de cheptel
CC Ardèche des Sources et Volcans

	exploitations en ayant		cheptel (têtes)		cheptel (UGB)		exploitations ayant un cheptel en AB
	2010	2020	2010	2020	2010	2020	2020
total ensemble du cheptel	**83**	**44**	–	–	**963**	**852**	**11**
total bovins	13	7	323	267	276	209	*s*
vaches laitières	*s*	*s*	*s*	*s*	*s*	*s*	*s*
vaches allaitantes	11	6	108	113	97	102	–
total ovins	43	24	2 413	2 908	379	428	5
brebis mères laitières	0	*s*	0	*s*	0	*s*	0
brebis mères allaitantes	42	24	1 889	1 781	321	303	5
total caprins	15	11	189	283	50	68	4
chèvres	15	11	147	189	44	57	–
total équins	23	7	178	45	131	64	4
juments selle	8	*s*	36	14	32	13	–
juments lourdes	4	3	18	7	18	7	–
total porcins	5	4	129	167	39	63	0
truies[1]	*s*	*s*	*s*	*s*	*s*	*s*	–
total volailles	46	5	6 256	1 280	74	20	2
poules pondeuses d'œufs de consommation	42	4	719	925	10	13	2
poulets de chair et coqs	*s*	*s*	*s*	*s*	*s*	*s*	0
lapines mères	23	0	85	0	14	0	0
apiculture (nombre de ruches)	12	6	1 100	980	–	–	2

[1] truies-mères et cochettes

source : Agreste – recensements agricoles 2010 et 2020

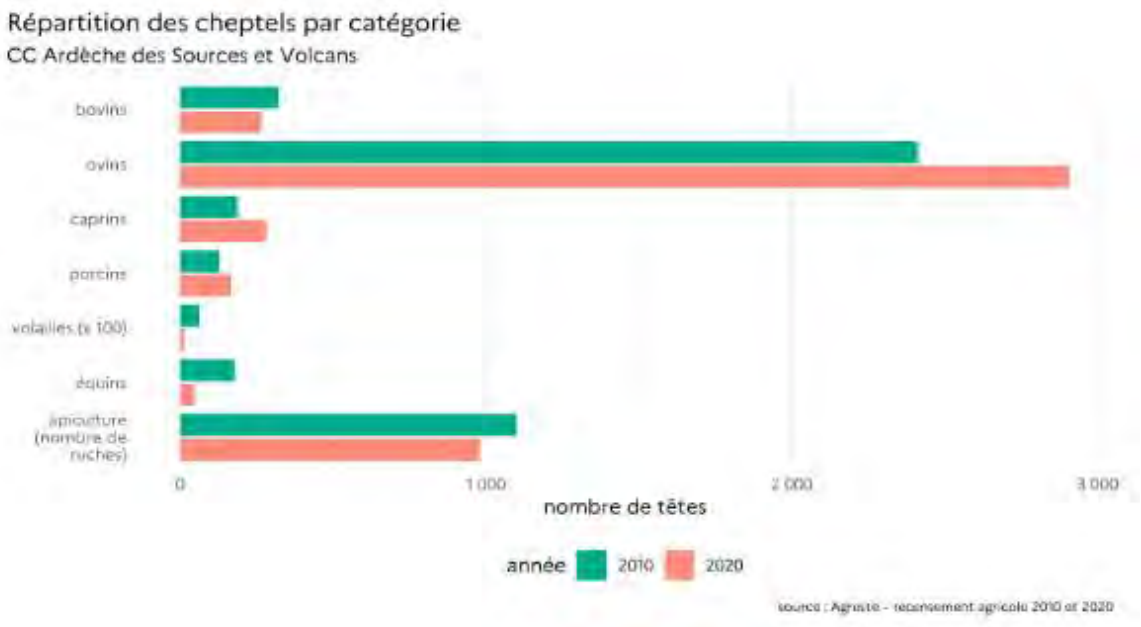

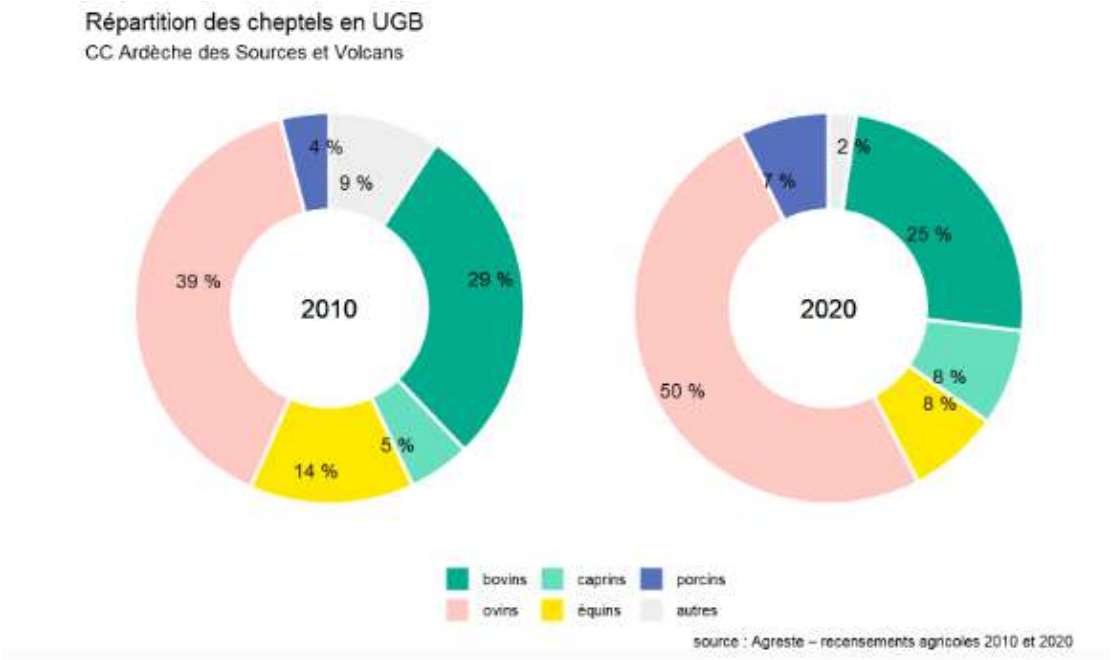

L'ATTRACTIVITÉ DE L'AGRICULTURE

L'orientation technico-économique des exploitations est très diversifiée. La répartition et la complémentarité des ateliers nécessaires à assurer un revenu minimum profite de l'étagement écologique de l'exploitation avec d'une part les fonds de vallée destinés aux cultures en particulier irriguées, et d'autre part les versants castanéicoles et d'élevage. L'élevage nécessite également des prés de fauche pour pouvoir constituer les stocks de fourrage (l'hiver pouvant être long et rigoureux dans certaines communes d'altitude) qui sont situés sur des terrains plats dans les fonds de vallée, le plus souvent touchés par l'urbanisation.

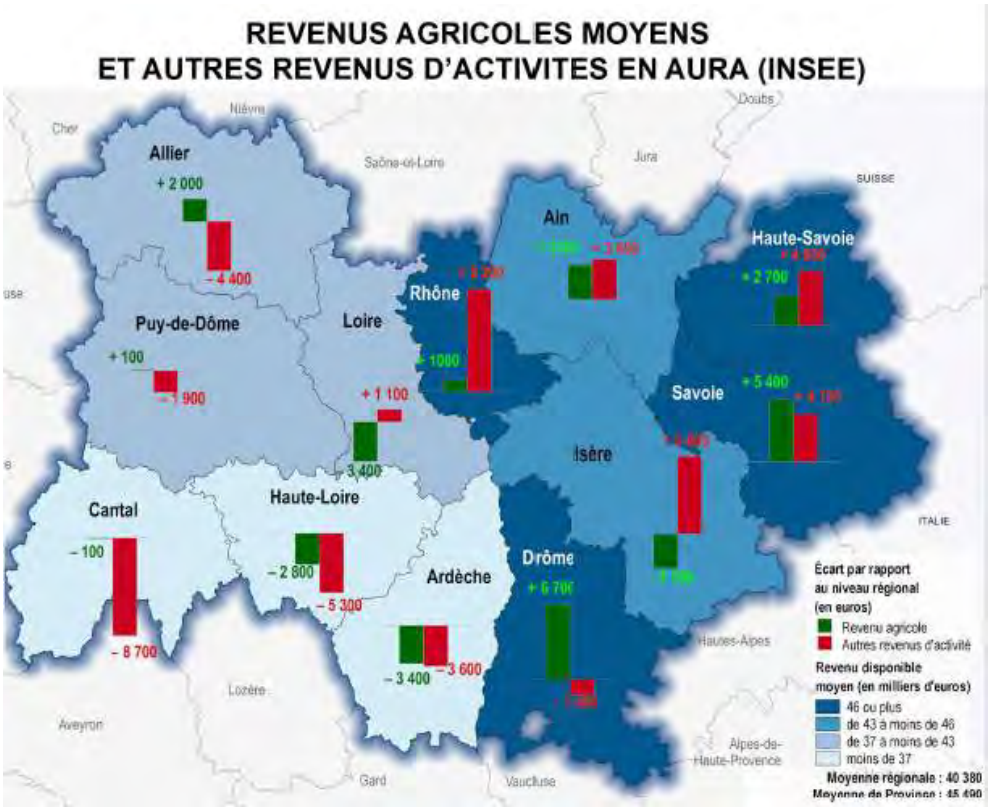

Le quart des exploitations fait face à une dispersion importante avec les contraintes qui s'y rapportent (éloignement des parcelles, organisation du travail rendue difficile...). S'ajoute le morcellement du foncier qui aboutit à une taille d'îlots agricoles souvent incompatible avec une notion de rentabilité économique (médiane autour de 0,8 ha/îlot, (le plus petit est de 0,01 ha et le plus grand est de 233 ha). Cette dispersion parcellaire s'accompagne d'une précarité d'accès au foncier puisque seulement 38,2% des exploitations professionnelles disposent de plus de

50% de leur SAU en propriété. La SAU moyenne des exploitations est de 59 ha. Ainsi, ce foncier morcelé et dispersé rend difficile la constitution de structures cohérentes et groupées.

En plus de n'offrir que peu de ressources foncières, l'agriculture du territoire est concernée par des productions exigeant un minimum d'investissement (clôtures en élevage, plantations en arboriculture, serres en maraîchage). Ce critère devient alors un véritable frein dans le développement économique des exploitations.

Aussi, seulement 29% des surfaces disposent d'une valeur économique forte. Sans envisager un chiffre d'affaires particulièrement élevé, les surfaces qui se démarquent sur le territoire sont des tènements d'une taille importante. En effet, au vu du morcellement extrêmement répandu, les quelques tènements agricoles d'une taille suffisante représentent un potentiel économique supérieur aux autres îlots agricoles.

La surface irriguée est peu importante (3,8% de la SAU en 2016) mais a permis le développement de productions telles que le maraîchage, les petits fruits ou encore les plantes aromatiques et médicinales. Ce faible accès à l'irrigation a une répercussion immédiate sur le potentiel de production des terres puisque seulement 3,8% de la superficie du territoire dispose d'un potentiel fort. Les surfaces se situent préférentiellement en bord de rivière, en fonds de vallée et en zone relativement plane. Ce qui laisse peu de place pour diversifier l'agriculture.

S'ajoutent des conflits d'usage qui peuvent être liés à la concurrence foncière entre agriculteurs ou encore la pression urbaine qui accentue ce phénomène de concurrence. De plus, la proximité des habitations peut poser des problèmes quant aux itinéraires techniques (utilisation de produits phytosanitaires) mais surtout par la présence d'animaux.

LES PRATIQUES AGRICOLES ET LA BIODIVERSITÉ

Les pratiques agricoles sur le territoire sont diversifiées et plus respectueuses de la biodiversité en comparaison avec d'autres ensembles. L'adoption de pratiques agroécologiques est importante, même s'il est impératif d'aller plus loin pour renforcer la résilience des fermes, et enrayer la dégradation des écosystèmes.

Pour le territoire, le développement de l'agriculture biologique est assez important et en hausse (+218% entre 2010 et 2020 (35 exploitations concernées). L'évolution des surfaces en agriculture biologique est également relativement marquée : 343 ha déclarés (sur un total de 1 729 ha au RPG), soit 20% des surfaces déclarées en 2020.

Le territoire présente une Haute Valeur Naturelle au regard de l'expertise agroécologique et naturaliste des exploitations menée par Solagro (Source : Crater 2022).

Le territoire bénéficie d'exploitations agricoles mettant en œuvre une diversité d'assolement, des pratiques agricoles extensives et présentant des infrastructures agroécologiques semi-naturelles témoignant de la qualité des services environnementaux.

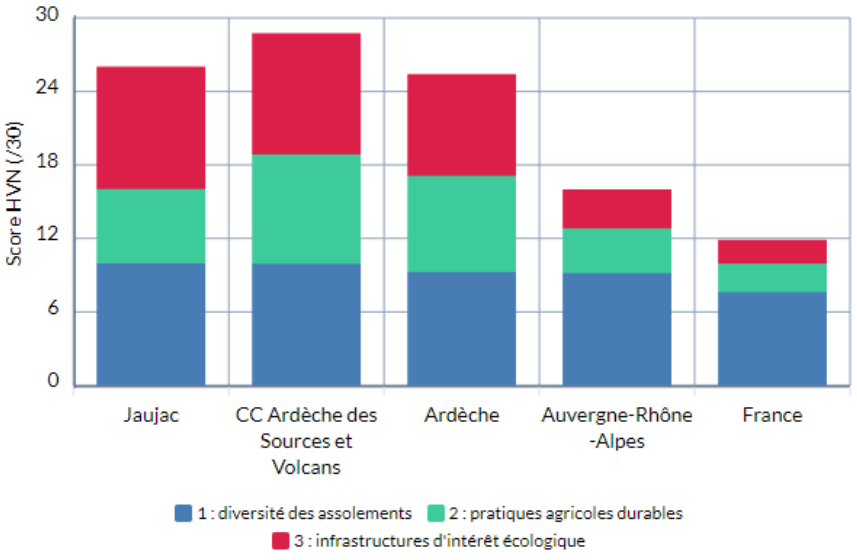

L’indice de Haute Valeur Naturelle caractérise les systèmes agricoles qui maintiennent un haut niveau de biodiversité. Trois dimensions, notées de 1 à 10, sont prises en compte :

- La diversité des assolements, qui indique la variété des cultures présentes sur les fermes ;
- L'extensivité des pratiques (faible niveau d'intrants, pesticides et engrais chimiques) ;
- La présence d’éléments du paysage à intérêt agro écologique, tels que des haies ou des prairies permanentes.

ADÉQUATION THÉORIQUE ENTRE PRODUCTION ET BESOINS PAR TYPE DE CULTURE

Le diagramme suivant illustre l'écart entre production et besoins pour le territoire, en présentant également la répartition pour chaque groupe de culture.

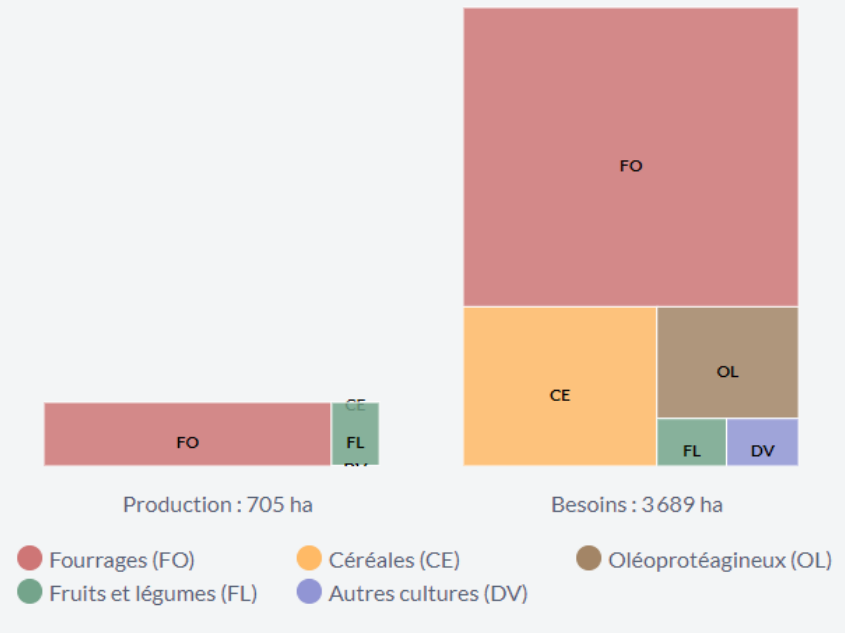

La moyenne présentée dans la dernière ligne du tableau suivant représente de façon plus fine l'adéquation théorique entre production et besoins que le taux de couverture théorique global présenté plus haut, puisque tenant compte de la diversité des cultures nécessaire à une alimentation variée. Elle est calculée en faisant la moyenne pondérée des taux de couverture théorique de chaque groupe de culture capés à 100% (pour ne pas tenir compte des surproductions) par leur part dans le total des besoins.

	Besoins	Part dans les besoins	Taux de couverture théorique
Fourrages	2 408 ha	65 %	25 %
Céréales	740 ha	20 %	0 %
Oléoprotéagineux	380 ha	10 %	0 %
Fruits et légumes	80 ha	2 %	126 %
Autres cultures	82 ha	2 %	1 %
Moyenne tous groupes de cultures			19 %

Pour davantage d’informations, voir Annexe A11 - Chiffres clés des besoins alimentaires du territoire et mise en perspective avec la production.

IMPACT DU RÉGIME ALIMENTAIRE

Les aliments d'origine animale (viande, œufs, produits laitiers) requièrent davantage de ressources et de terres cultivées que les produits végétaux pour atteindre une valeur nutritive similaire. Ainsi pour le territoire, les besoins en surfaces allouées à l'élevage représentent 82% des besoins totaux. Ces données sont reprises dans le graphique suivant avec le détail par culture :

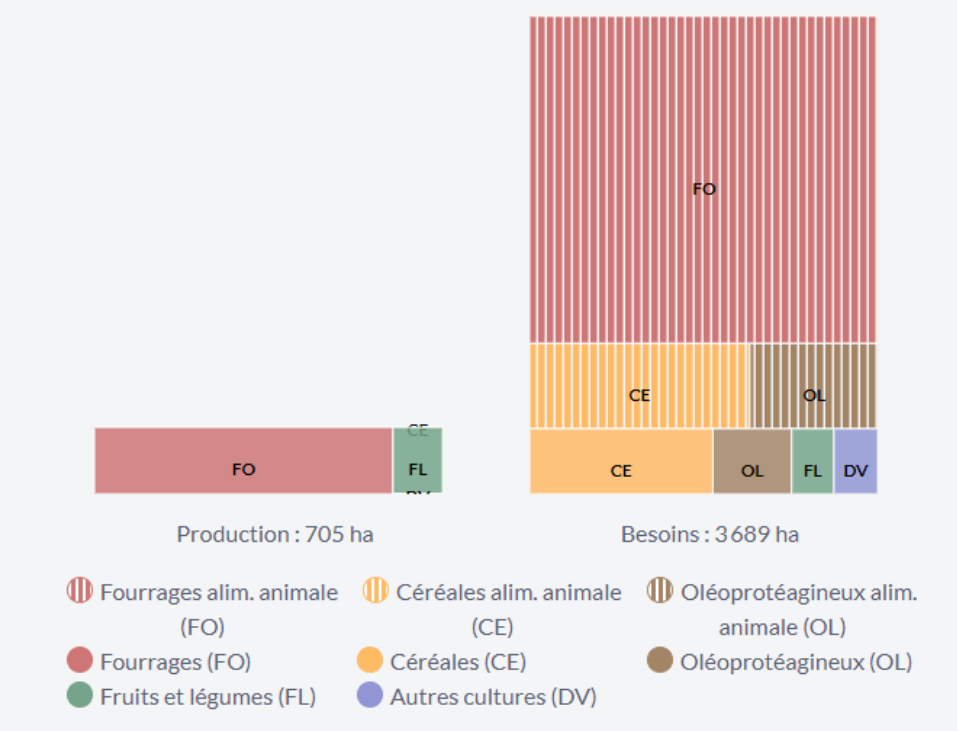

Source : Crater 2022

LA RESTAURATION COLLECTIVE SUR LE TERRITOIRE

La restauration collective, qui s'adresse notamment aux jeunes enfants, est perçue politiquement comme un important levier d'accessibilité à une alimentation de qualité, en particulier depuis l'introduction de la loi EGALIM. Or, celle-ci se répartit sur le territoire en de nombreuses petites structures (écoles) manquant d'informations et de moyens, rendant ainsi difficile toute tentative de changement organisationnel.

Les fonctionnements des restaurations collectives sont variées sur le territoire, certains fonctionnant en régie directe avec une cuisine gérée au sein même de l'établissement, fonctionnant parfois pour plusieurs établissements, d'autres faisant appel à un prestataire privé. Le tableau ci-après recense chaque situation.

EHPAD	
Les Tilleuls (Montpezat)	Cuisine locale - environ 50 résidents (matin/midi/goûter/soir/collation) + quelques employés (max 7)
Les Vergers (Thueyts)	Cuisine locale - environ 35 résidents + quelques employés (environ 8)
Les Pins (Lalevade)	Cuisine locale - entre 45 et 50 résidents + 5 à 10 employés
Rochemure (Jaujac)	Cuisine locale - 58 résidents maximum
Chalambelle (Burzet)	Cuisine locale fonctionnant avec l'école, environ 60 résidents
ECOLES	
Burzet	Cantine gérée par l'EHPAD, environ 20 repas par jour
Jaujac	Cantine gérée en régie directe par la Mairie, 10 000 repas par an. 20% des produits sont achetés à des commerçants du village, 41% sont des produits ardéchois, 39% des produits ont une autre provenance. Le prix d'un repas est tarifé à 3,80€ aux familles pour un coût de revient à la commune de 10€ (salaires cuisinier, commis, personnel de surveillance, alimentation, fluides…). Un repas végétarien est décliné une fois par semaine. Voir Annexe C7- Présentation de la cantine scolaire de Jaujac
Lalevade publique	Prestataire privé "plein sud restauration" - en moyenne 25 repas par jour

Lalevade privé	Prestataire privé “API” - environ 35 repas par jour
Meyras	Prestataire privé API restauration - entre 45 et 55 repas par jour
Montpezat	Cantine du collège - environ 50 repas par jour
Pont-de-Labeaume	Cantine assurée depuis juin 2022 par le nouveau restaurant du bourg “le Bistrot du Pont”. Entre 20 et 40 repas servis pour les scolaires. Produits frais, pas de produits surgelés et privilégiant du local.
Prades	Prestataire privé “plein sud restauration” - environ 45 repas par jours
La Souche	Cantine gérée par la Mairie de Jaujac (voir ci-dessus)
Thueyts publique - SIVU	Prestataire privé API restauration pour les 2 écoles - environ 45 repas par jours
Thueyts privé	
AUTRES	
Collège Joseph Durand à Montpezat	Cuisine locale - environ 300 repas par jour dont une dizaine le soir pour les internes
IME – ADAPEI à Lalevade	Actuellement, le service de restauration collective fonctionne avec le Centre hospitalier d’Aubenas qui livre l’ADAPEI de Lalevade en liaison froide. Les repas sont ensuite réchauffés localement : environ 150 repas/jour pour les 3 structures de Lalevade. A noter également que certains résidents (~20) portent leurs repas. Un projet de cuisine centrale est porté par l’ADAPEI avec l'ESAT
Centre de Loisirs et Crèches intercommunaux	Prestataire privé API Crèche et micro-crèche : environ 30 repas par jour Centre de loisirs : environ 45 repas par jour (les mercredis et tous les jours lors des vacances scolaires)

TENDANCES ET VISIONS D’AVENIR

La coexistence sur le territoire d’exploitations spécialisées intégrées aux filières longues avec les exploitations pluriactives en circuit court est l’équilibre que le territoire devrait chercher à atteindre. En effet, l’agriculture se renouvelle aujourd’hui avec parfois des formes différentes, alternatives aux modèles dominants et permettant de dégager une valeur ajoutée supérieure au travers de produits transformés et commercialisés localement.

L’activité agricole du territoire pourvoit un nombre d’emplois tout à fait conséquent pour un petit bassin d’emploi. Elle doit faire face à de nombreux défis :

- Accéder au foncier et aux ressources telles que l’eau ;
- Installer de nouveaux agriculteurs, pérenniser les exploitations existantes ;
- Maintenir la gestion des espaces agro naturels du territoire. Un foncier structuré, non morcelé est le gage de la réussite de ce défi ;
- Faire face à la difficulté de reprise des exploitations en fin de carrière (capitalisation ou déprise) ;
- Développer et structurer de nouveaux marchés en diversifiant les productions pour satisfaire les demandes des clients et répondre aux exigences réglementaires, notamment en restauration collective ;
- Renforcer la résilience alimentaire du territoire ;
- Profiter de l’attractivité touristique pour développer de nouveaux débouchés ;
- Assurer une production répondant à différents besoins localement : approvisionnement pour la restauration collective, spécificité des attentes de la restauration traditionnelle ;
- Fournir des produits frais et de qualité pour la distribution d’aide alimentaire “Coup de pouce” ;
- Sensibiliser les citoyens à l’alimentation par la découverte de certains produits notamment ou la compréhension des modes de production et transformation ;
- Favoriser l’autoconsommation notamment auprès des ménages précaires ;
- Proposer dans la restauration collective publique une offre de qualité afin d’améliorer l’accessibilité sociale à l’alimentation

ANNEXE A2 - ASV : un territoire de projet

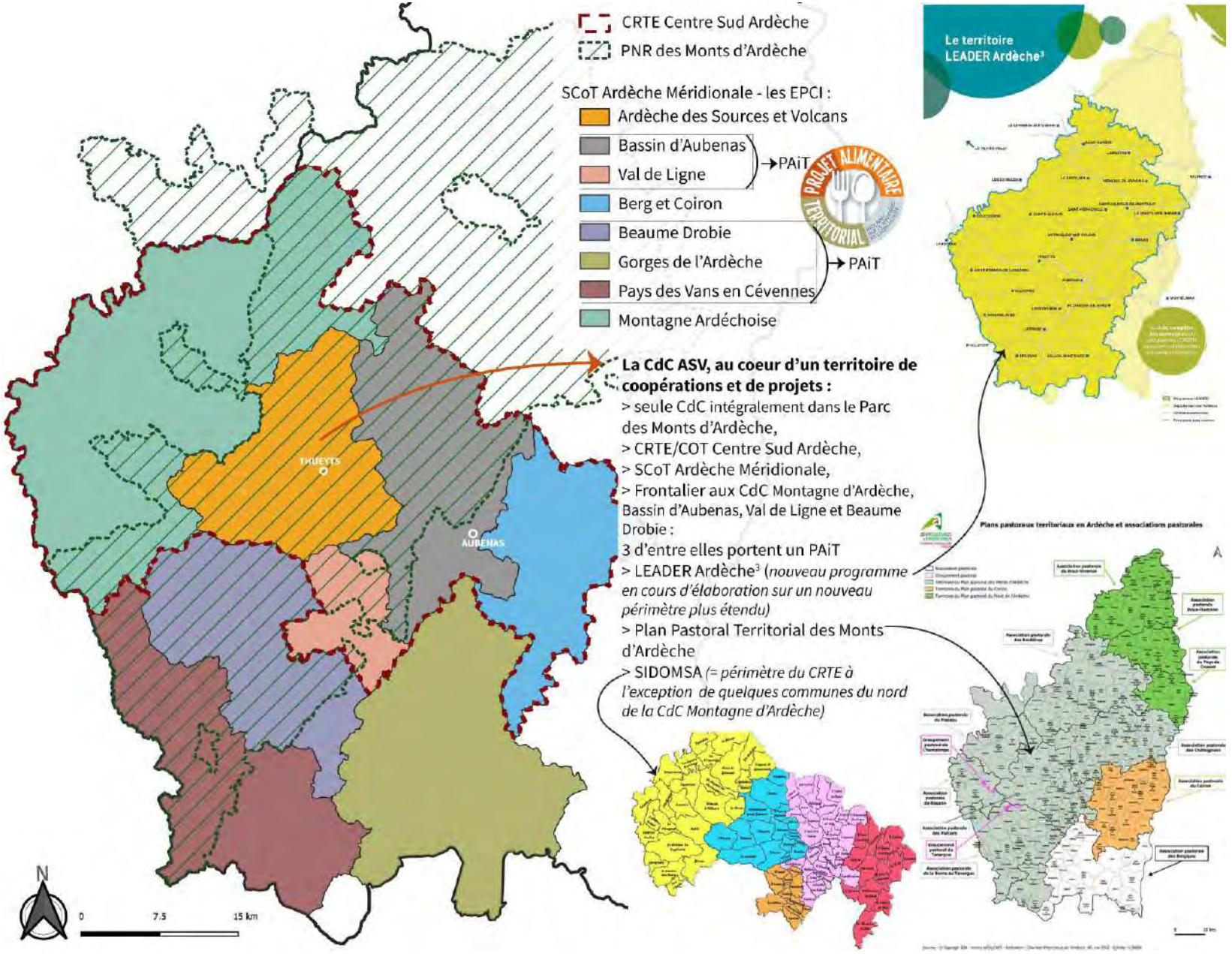

ANNEXE A3 - Schéma des actions déjà réalisées dans les politiques publiques communautaires

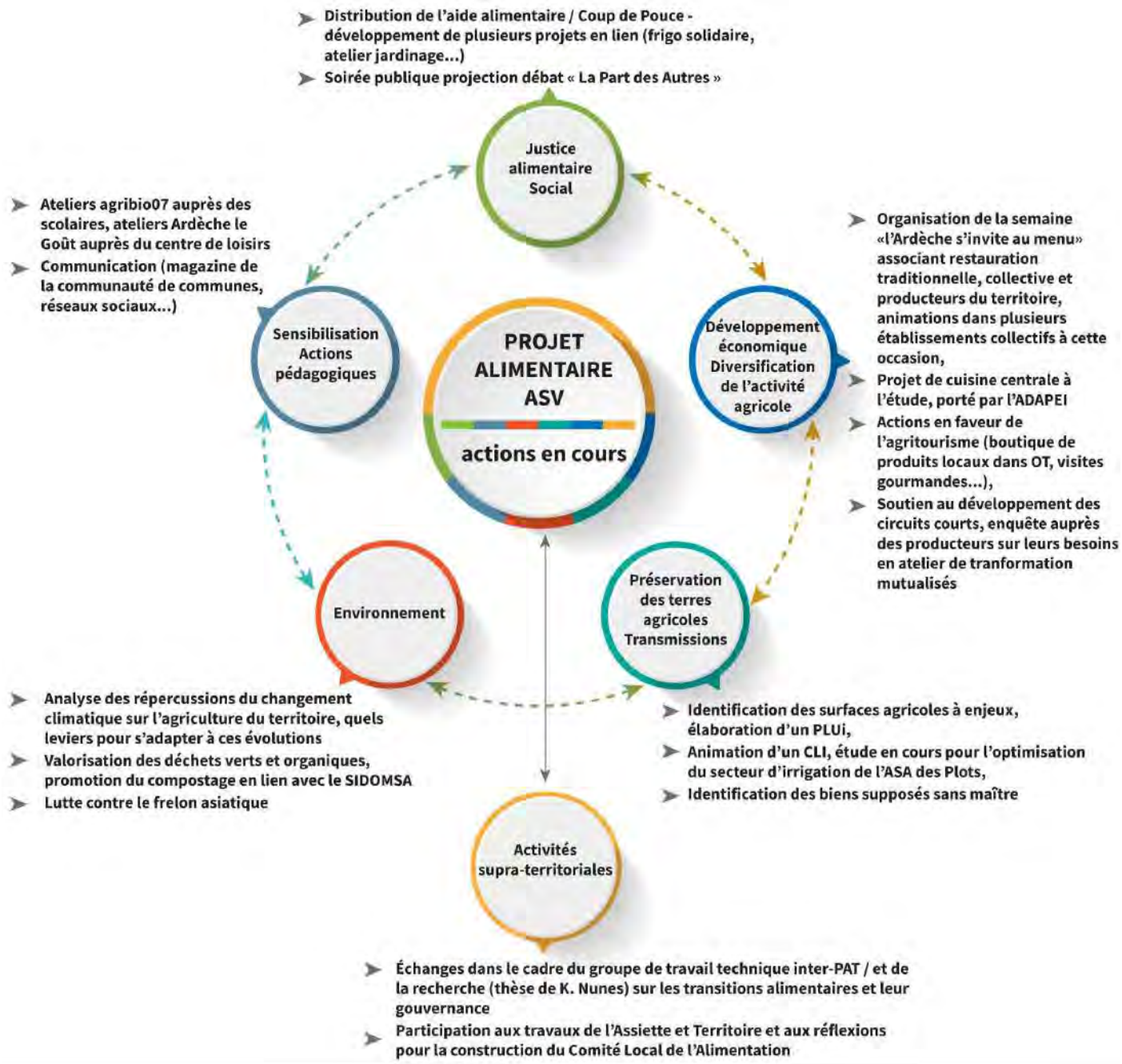

Cette multiplicité de réalisations portées par une CdC de moins de 10 000 habitants donne à voir l'intérêt porté à la politique de l'alimentation sur le territoire. La labellisation à un PAT nous donnerait l'opportunité de continuer ces différentes actions, de les renforcer, et de ne pas laisser retomber cette énergie développée sur le territoire.

Elaboration d'un diagnostic foncier agricole

Phase diagnostic - enjeux

Septembre 2016

terraterre
Gestion de l'espace et aménagement du territoire rural

TERCIA consultants

TABLE DES MATIERES

Maître d'ouvrage : 5

PrestataireS retenuS : 5

Auteur du document : 5

Contexte 6

L'Ardeche des sources et volcans, un territoire de ruptures et de vallées 6

Le territoire physique 6

Le territoire humain 9

évolution démographique 9

Le territoire administratif et legislatif 10

L'agriculture du territoire 14

Historique 14

OCCUPATION PHYSIQUE 15

Les exploitations agricoles 18

Nombre d'exploitations agricoles 18

Les structures agricoles 23

Les exploitants agricoles 26

L'emploi agricole 29

Occupation spatiale des exploitations 30

La surface moyenne des exploitations 30

Les équipements 32

Les contraintes d'exploitation 35

Les productions 37

Les autres productions 42

Agritourisme 43

SYNTHèse des dynamiques AGRICOLES 46
Les risques et menaces pesant sur les exploitations 48
Le risque de déprise 48
La pression foncière 52
Conclusion partielle 54
les valeurs dégagées par l'agriculture du territoire 56
le potentiel de diversification 56
La valeur économique 58
Les Valeurs environnementales et paysagères 60
Définition des secteurs a enjeu 64
Les secteurs a enjeu soumis au risque de déprise 65
Les secteurs a enjeu soumis à la pression urbaine 67
Conclusion 70
Annexes 72
Rappels sur quelques notions des statuts agricoles 73
Autres statuts 75
Rappels sur quelques notions de mode de faire valoir 77
Le Bail rural et statut du fermage : Toute mise à disposition à titre onéreux d'un immeuble à usage agricole en vue de l'exploiter pour y exercer une activité agricole 77
Le prêt à usage ou commodat 78
Modèle de convention pluriannuelle de pâturage 80
Définitions 87

Tableau 1 : répartition de l'occupation des sols (source : corin land cover, 2006) 8
Tableau 2: évolution de la population entre 1990 et 2013 sur le territoire de la CCASV (source : INSEE) 9
Tableau 3 : extrait de la charte du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche (2013-2025) 13

Tableau 4: Evolution du nombre d'exploitations professionnelles à l'échelle de la CCASV (source : RGA) 18

Tableau 5 : évolution du nombre d'exploitations professionnelles par commune entre 1979 et 2000 (source : RGA) 20

Tableau 6 : les exploitations et surfaces agricoles de chaque commune en 2016 21

Tableau 7 : l'emploi des exploitations agricoles entre 1979 et 2000 29

Tableau 8: Evolution des surfaces selon leur utilisation entre 1979 et 2010 32

Tableau 9 : Evolution des surfaces irriguées sur le territoire 33

Tableau 10 : projets des exploitations à moyen terme 47

Tableau 11 : surfaces agricoles à enjeu concernées par une future urbanisation (zones U, AU, NB, C) 67

MAITRE D'OUVRAGE :

Communauté de communes Ardèche des sources et volcans

Château de Blou

07 330 THUEYTS

Personnes en charge du dossier : Cédric D'IMPERIO, Michel DECHAUD

PRESTATAIRES RETENUS :

Terraterre SAS

415 chemin des Traverses

07200 LACHAPELLE SOUS AUBENAS

Tél : 09.83.88.83.47 – fax : 09.81.38.96.53

AUTEUR DU DOCUMENT :

Karine MARTIN, Terraterre

CONTEXTE

La loi ALUR suivie de la loi NOTRE ont institué et réglementé le transfert de la compétence PLU aux intercommunalités.

Ainsi, la communauté de communes Ardèche des sources et volcans, dans un souci d'anticipation, a voulu parfaire ses connaissances dans le domaine de l'agriculture et de la forêt pour mieux intégrer leurs enjeux dans le futur PLUi.

Cette approche collective a comme intérêt de mettre en perspective et en cohérence l'ensemble des activités et usages du territoire.

Cette approche est d'autant plus judicieuse lorsqu'il s'agit des activités agricoles et sylvicoles dans la mesure où ces dernières se développent en fonction de critères physiques, climatiques et humains qui dépassent largement les limites administratives.

Un diagnostic stratégique agricole permettra à la communauté de communes de disposer d'un outil d'aide à la décision pour pouvoir intervenir en faveur du développement harmonieux de son territoire et le maintien d'activités agricole et sylvicole pourvoyeuse d'emplois mais aussi de biodiversité et de paysages.

Il s'agit donc de décrire ces deux activités du territoire dans l'ensemble de ses composantes (spatiales, économiques, sociales, paysagères, environnementales), et d'en définir leurs enjeux.

L'ARDECHE DES SOURCES ET VOLCANS, UN TERRITOIRE DE RUPTURES ET DE VALLEES

LE TERRITOIRE PHYSIQUE

La communauté de commune « Ardèche des sources et volcans » regroupe 16 communes du sud de l'Ardèche. Le territoire est situé sur les contreforts du massif central aux portes du bassin économique de l'agglomération Aubenas/Vals.

Il s'étend sur 268.4 KM² autour de 4 vallées principales : les vallées de l'Ardèche, du Lignon, de la Fontaulière et de la Bourge.

La nature des sols et son évolution au cours des millénaires, en particulier avec un passé géologique et volcanique mouvementé, a façonné ce territoire. Ainsi son relief escarpé fait varier l'altitude entre 250 m et 1500 m. Les vallées encaissées n'offrent que très peu d'étendues planes. Le relief est abrupt et difficilement aménageable par l'homme, raison pour laquelle le développement s'est concentré sur les fonds de vallée. C'est un territoire de grès, schistes et sols volcaniques propices au développement des pins et des châtaigniers. Son identité naturelle et forestière lui confère un atout paysager remarquable mais limite sa reconquête agricole malgré les anciennes terrasses traces d'un passé récent.

Les sols ont évolué en fonction de nombreux critères tels que la pente, l'exposition, le socle géologique….Les sols en fonds de vallée bénéficient ainsi d'alluvions propices à une exploitation agricole alors que les sols de pente, balayés par les vents laissent souvent place aux affleurements rocheux.

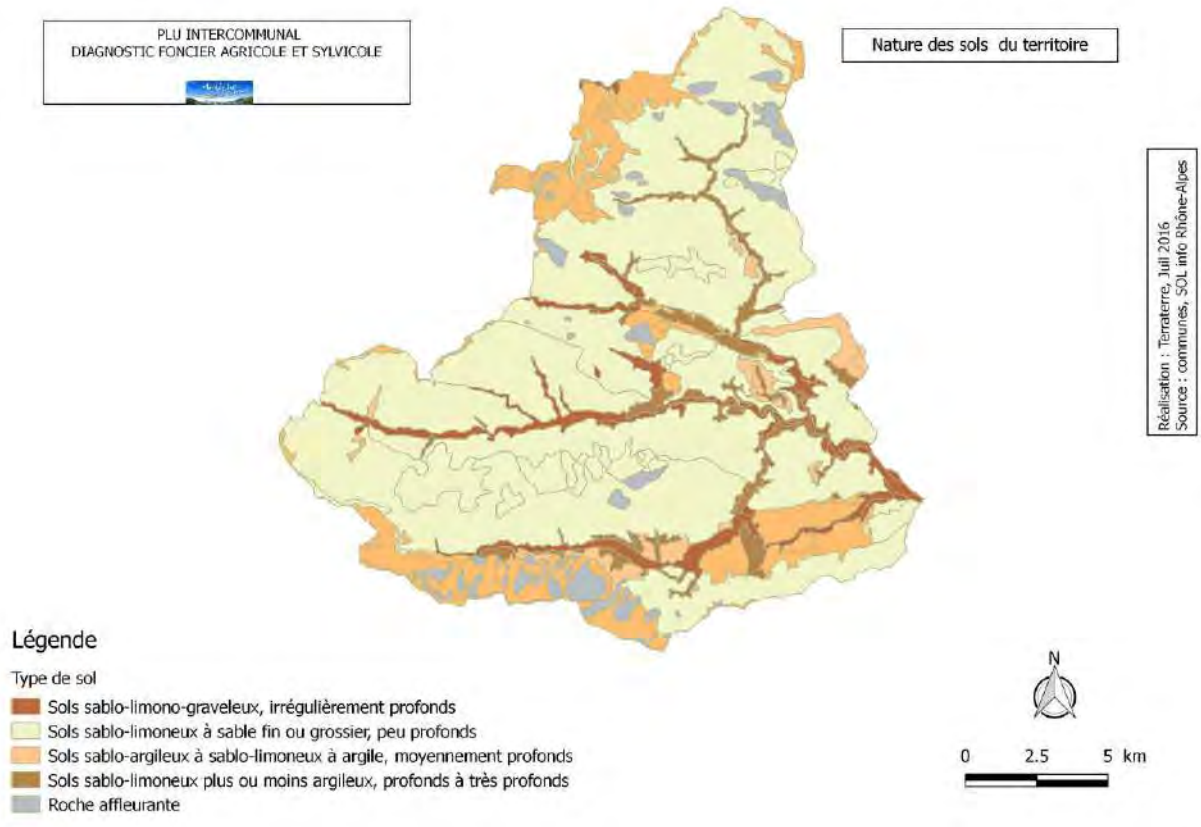

Le réseau hydrographique du territoire est dense avec de très nombreuses sources. Un réseau de près de 500 km de rivières parcourt le territoire de la communauté de communes. Les vallées forment des entonnoirs resserrés qui concentrent toutes les ressources hydriques dans les 4 cours d'eau principaux : Ardèche, Fontaulière, Lignon et Bourge.

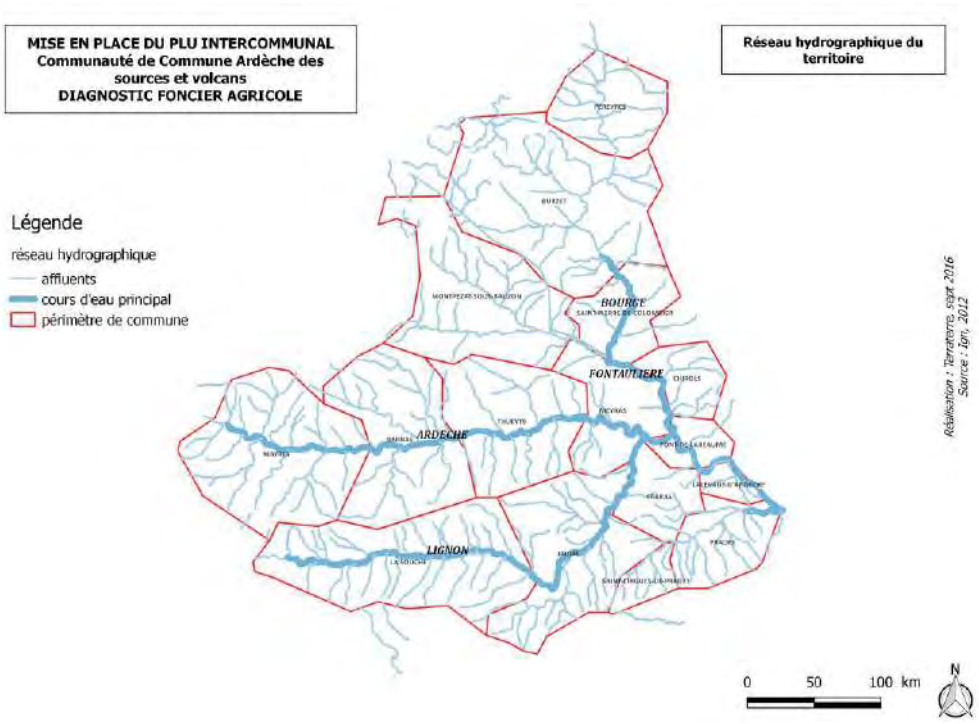

Type d'occupation	Part de la surface totale
Bâti	1.9%
Surfaces à vocation agricole	**7.9%**
Forêts de feuillus	49%
Forêts de conifères	5%
Forêts mélangées	7.3%
Landes	23.4%

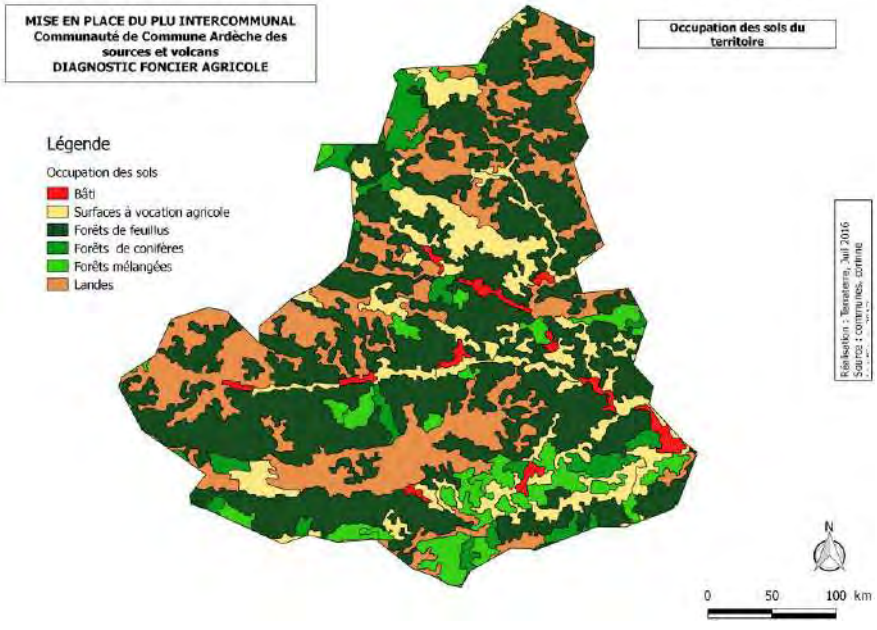

Tableau 1 : répartition de l'occupation des sols (source : corin land cover, 2006)

Le territoire est occupé en majeure partie par la forêt (61.3%). A peine 30% des surfaces sont à vocation agricole si on prend en compte les landes (souvent marqueur d'une déprise

agricole). Les surfaces bâties et agricoles se concentrent sur les mêmes secteurs du territoire en fond de vallée à proximité des principaux axes routiers.

Le territoire est desservi par 3 axes routiers principaux : la RN102 qui rejoint Aubenas au Puy en Velay (relie la vallée du Rhône au massif central), la RD536 et la RD19. L'ensemble des communes ont un accès aux principaux axes exceptées les communes situées dans la vallée de la bourge (St-Pierre de Colombier, Burzet et Péreyres).

Les communes sont situées entre 10 et 45 minutes d'Aubenas. La proximité d'un bassin de vie polarisant engendre forcement de nombreux déplacements aux heures de pointe. Les axes routiers qui parcourent les vallées sont très empruntés surtout en période d'été où l'arrivée des touristes vient augmenter le trafic routier.

LE TERRITOIRE HUMAIN

EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE

En 2013, la communauté de communes nouvellement crée rassemblait 9691 habitants permanents. La population du territoire a augmenté de 3.7% entre 2008 et 2013 ce qui est dans la moyenne du département ardéchois. Le département de l'Ardèche est le 5ème département Français où la croissance est la plus rapide. Les arrivées de population sont surtout dues au solde migratoire. Les nouveaux habitants travaillent autour d'Aubenas et bénéficient d'un cadre de vie proche de la nature.

	Population municipale en 2013	Population municipale en 2008	Population totale en 1999	Population totale en 1990
Ensemble des communes	9691	9331	8206	8151

Tableau 2: évolution de la population entre 1990 et 2013 sur le territoire de la CCASV (source : INSEE)

Cette augmentation de la population associée au phénomène de décohabitation s'accompagne d'une demande en foncier importante qui accentue irrémédiablement le phénomène de pression foncière.

En 2012, l'agriculture occupe 9.7% des emplois du territoire (7% en France).

LE TERRITOIRE ADMINISTRATIF ET LEGISLATIF

Le territoire fait partie du Parc Naturel régional des Monts d'Ardèche et Pays de l'Ardèche Méridionale (porté par le syndicat mixte qui mène en parallèle le SCOT).

Ces différents échelons administratifs ont amorcé, au travers de documents (chartes, PLH….), une doctrine commune et cohérente dans le cadre de l'aménagement du territoire.
De fait, le document d'urbanisme de l'intercommunalité doit être compatible avec les schémas directeurs de périmètre supérieur.

Cependant, le Scot, prescrit à l'unanimité le 19 novembre 2014, n'en est qu'aux débuts de l'élaboration des grandes orientations agricoles et d'aménagement. Ces orientations prescrites par le SCOT, devront être respectées dans le document d'urbanisme porté par l'intercommunalité.

La charte du PNR des Monts d'Ardèche 2013-2025 stipule, concernant les zones de piémont et de pentes, auxquelles appartiennent les communes :

En ce sens, les objectifs partagés dans la charte au sujet du foncier agricole sont :

- Diminuer de moitié le rythme de prélèvement des terres agricoles pour l'urbanisation
- Faciliter l'accès au foncier agricole en limitant les phénomènes de spéculation et les blocages divers
- Lutter contre la déprise

Les politiques d'aménagement de la communauté de communes doivent s'orienter vers la préservation des espaces agricoles à enjeux. Ils doivent être identifiés au travers de leurs intérêts productifs et économiques mais aussi sous l'angle de leur multifonctionnalité propice au maintien d'un cadre de vie, de paysage et d'environnement.

Un territoire de montagne

La loi montagne de 1985 est une loi d'aménagement et d'urbanisme et a pour but de permettre aux populations montagnardes de vivre et de travailler dans leurs régions en surmontant les handicaps naturels, économiques et sociaux :

- en facilitant le développement de la pluri-activité par complémentarité
- en développant la diversité de l'offre touristique

- en protégeant et en valorisant le patrimoine naturel et culturel

La maitrise de l'urbanisation est un des enjeux de cette loi car il s'agit de fixer des règles particulières en matière d'urbanisme communes à toutes les zones de montagne.

Le principe d'urbanisation en continuité ou hameaux intégrés

D'après l'article L.122-5 et suivants du code de l'urbanisme : l'extension de l'urbanisation doit se réaliser soit en continuité avec les agglomérations et les villages existants, soit en hameaux nouveaux intégrés à l'environnement.

L'urbanisation en continuité avec les villages et agglomérations existants : il résulte des dispositions de l'article applicable à tout terrain situé sur le territoire d'une commune en zone de montagne, que les constructions peuvent être réalisées en continuité avec les zones déjà urbanisées caractérisées par une densité significative des constructions, mais qu'aucune construction ne peut être autorisée même en continuité avec d'autres constructions dans les zones d'urbanisation diffuse éloignées des agglomérations.

En ce qui concerne les hameaux nouveaux : le législateur n'a pas défini le terme de « hameaux » mais selon une réponse du ministère de l'Écologie de 2010 cela fait référence à un petit groupe d'habitations, pouvant comprendre également d'autres constructions, isolé et distinct du bourg ou du village.

- **Le principe de préservation des zones agricoles**

La loi montagne contient une disposition visant au « maintien des activités agricoles, pastorales et forestières ». Le but est clairement de protéger les zones agricoles contre l'urbanisation et plus particulièrement l'urbanisation diffuse.

Prescription en **Zone de Piémont**	
Jaujac Montpezat-sous-Bauzon Thueyts Meyras Fabras Prades Lalevade d'Ardèche Pont de Labeaume La souche	*Volet préservation du territoire* - Une vigilance affirmée et permanente sur la qualité paysagère et patrimoniale des portes d'entrée du parc : une gestion exemplaire de l'espace, une préservation renforcée du paysage et du cadre de vie, une maitrise rigoureuse de l'affichage publicitaire. - Le maintien des espaces agricoles à fort potentiel et des espaces naturels sous pression participant à la fonctionnalité des milieux - La gestion de la dynamique touristique pour faire du piémont un secteur d'appel et une vitrine des monts d'Ardèche. *Volet forêt* - Améliorer la gestion du pin maritime. Préserver le pin de Salzmann. - Faire le lien entre la première transformation locale et la seconde transformation en place. - Prendre en compte le risque incendie sur les secteurs périurbains. *Volet Agriculture* - Favoriser le maintien et l'installation d'exploitations (mobilisation du foncier…) - Favoriser le développement de filières de qualité : viticulture, arboriculture, maraichage… - Soutenir les productions emblématiques : olivier du piémont cévenol, châtaigniers…

Prescription en **Zone de pente**	
Mayres	*Volet préservation du territoire* - Construire des stratégies paysagères intercommunales et s'assurer de leur portage local - Maintenir les terres et les pratiques agricoles (châtaigneraie, myrtilleraie…) et lutter contre la désertification agricole de certaines zones - Veiller à une gestion des surfaces fourragères et un maintien des prairies de fauche. - Initier ou accompagner des projets de sauvegarde ou de valorisation des savoir-faire agricoles et espèces domestiques emblématiques *Volet forêt* - Améliorer la gestion forestière - Exploiter plus et mieux. Développer la filière du Châtaignier. Maintenir les entreprises de l'amont. - Préserver des réserves à haute naturalité. Préserver la qualité des cours d'eau et de leurs abords. Valoriser la multifonctionnalité de la forêt. *Volet agriculture* - Favoriser le maintien et l'installation d'exploitations (mobilisation du foncier…), tout en accompagnant les agriculteurs vers des pratiques écologiquement compatibles - Travailler au redéploiement pastoral. Préserver les ressources fourragères en zones plates. - Poursuivre le travail sur les potentiels autour de la châtaigneraie : fruits et filière (AOC Châtaigne d'Ardèche) - Gérer durablement la problématique sanglier - Soutenir les productions emblématiques : myrtilles sauvages, variétés fruitières et légumières, filières animales (AOC Picodon, apiculture…)
Barnas	
Péreyres	
Burzet	
St-Cirgues de Prades	
St-Pierre de Colombier	
Chirols	

Tableau 3 : extrait de la charte du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche (2013-2025)

L'AGRICULTURE DU TERRITOIRE

HISTORIQUE

Les conditions physiques, climatiques et pédologiques ont fortement influencé l'occupation humaine et en particulier agricole du territoire. Traditionnellement, l'agriculture du territoire était très diversifiée autour de petits ateliers d'élevage et de productions végétales et fruitières. L'ensemble des surfaces disponibles étaient optimisées et chaque exploitation avait accès à tous les milieux agro-écologiques.

La communauté de communes des sources et volcans est historiquement connue pour ses productions fruitières (cerises, pêches, abricots, châtaignes) et légumières qui ont permis à la coopérative Vivacoop d'être une des plus grosses coopératives fruitières de France. Le marché d'Aubenas, était alimenté en partie par ce territoire, propice à la production arboricole.

L'agriculture s'y est développée de manière familiale et artisanale jusque dans les années 70. Chaque famille disposait de terres (alimentées en eau par pompage ou irrigation gravitaire par béalières[1]) permettant de compléter les revenus salariés des activités industrielles de la vallée (en particulier l'exploitation houillère jusqu'à la seconde guerre mondiale[2]).

En effet, l'exposition, l'altitude et la qualité pédologique du territoire permettait de développer les cultures fruitières d'été associées à la récolte de la châtaigne à l'automne.

Elle s'est aussi fait connaitre pour son exploitation de Poudzolane dont il reste encore quelques traces.

L'exploitation du bois (sur les pentes non mécanisables du territoire), propice au développement du chemin de fer (en atteste la gare de Prades-Nieigles jusque dans les années 40) et de certaines usines (textiles en particulier) représentait un revenu complémentaire aux propriétaires de ces fonds.

L'électrification et l'exode ont mis à mal l'intérêt économique qu'il pouvait y avoir à exploiter les bois. L'enfrichement couplé aux incitations financières des années 60' pour un reboisement ont considérablement augmenté les surfaces boisées de cette vallée.

---

[1] Ces béalières ont disparu avec la mécanisation des surfaces.

[2] « Ils alternent le travail industriel salarié et le travail agricole sur leurs fonds » in revue de Géographie alpine, 1927, Tome 15 n°2, pp. 279-303 (le bassin houiller de Lalevade d'Ardèche).

La mécanisation et l'essor agricole des territoires voisins (augmentant la concurrence sur les produits agricoles) ont eu raison de cette structure agricole. Seules ont résisté les exploitations de « plus grosse » taille ou ayant le capital foncier ou financier pour se moderniser et se développer.

La ressource en eau qui était déjà un facteur limitant s'est raréfiée avec les années du fait d'une accumulation de conjonctures : sécheresses à répétition, mais aussi concurrences liées au développement résidentiel de ces vingt dernières années, réduisant la quantité d'eau disponible.

Ainsi, les rares secteurs plats bénéficiant de sols alluviaux et d'un accès à l'eau ont permis une relative intensification de l'agriculture autour de l'arboriculture, alors que les secteurs de pente permettant peu la mécanisation et de forts rendements, ont vu se « maintenir » un petit élevage extensif. Les problèmes sanitaires des vergers couplés à la concurrence internationale ont eu raison de cet essor. La déprise agricole a marqué l'ensemble des secteurs depuis les années 70.

L'occupation des sols s'en est trouvée profondément modifiée.

OCCUPATION PHYSIQUE

Il s'agit d'un territoire naturel et rural dont l'agriculture tient une place secondaire en termes d'occupation spatiale.

Sa répartition est très hétérogène bien que préférentiellement située en fonds de vallée pour les surfaces cultivées et les versants pour les surfaces pâturées et fauchées. L'étage altitudinal va orienter l'occupation des sols en particulier l'existence de châtaigneraies entre 400 et 1200 mètres d'altitude qui laisse ensuite la place à celle de la myrtille sauvage sur les contreforts du plateau ardéchois en sous-bois.

En 2000, la surface à vocation agricole[3] du territoire est de 3795 hectares soit 14% de la surface totale de la communauté de commune contre 27.3% en moyenne sur l'Ardèche[4]. Nous sommes donc sur un territoire où la proportion des surfaces agricoles est plus faible comparée à d'autres secteurs Ardéchois.

[3] Surfaces recensées dans le Registre parcellaire graphique 2014+ enquêtes des usagers professionnels ou non.

[4] Source : http://www.rhone-alpes.cci.fr/economie/panorama/4_8_a_agriculture.html

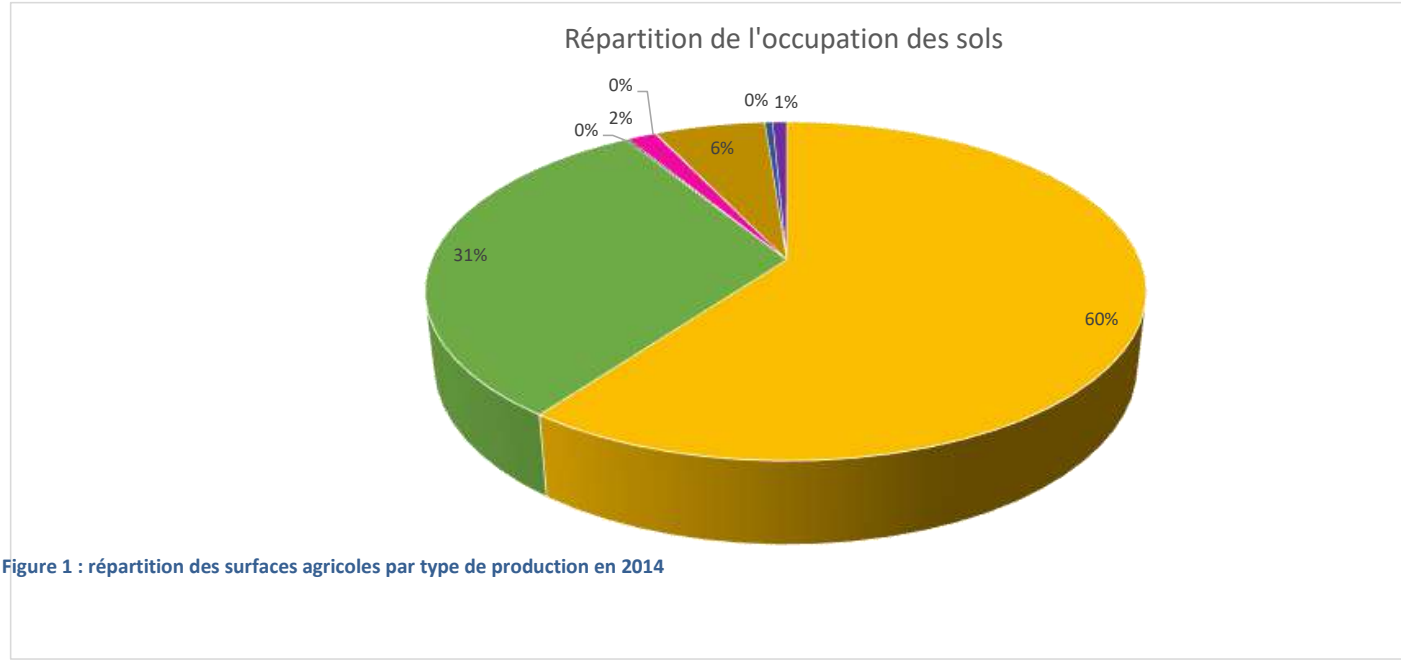

Figure 1 : répartition des surfaces agricoles par type de production en 2014

Bien que la diminution des exploitations aient été importante ces dernières décennies, l'activité agricole professionnelle est encore présente. 88 exploitations professionnelles valorisent ainsi de multiples productions.

En 2016, ce sont **2459 hectares** qui sont exploités par des exploitations professionnelles soit **9.1%** du territoire. En 16 ans, plus de 10% du territoire a perdu sa vocation agricole (déprise ou urbanisation).

PLUi Ardèche des sources et volcans - Diagnostic foncier agricole et sylvicole

Occupation spatiale

Vincent GARAUD

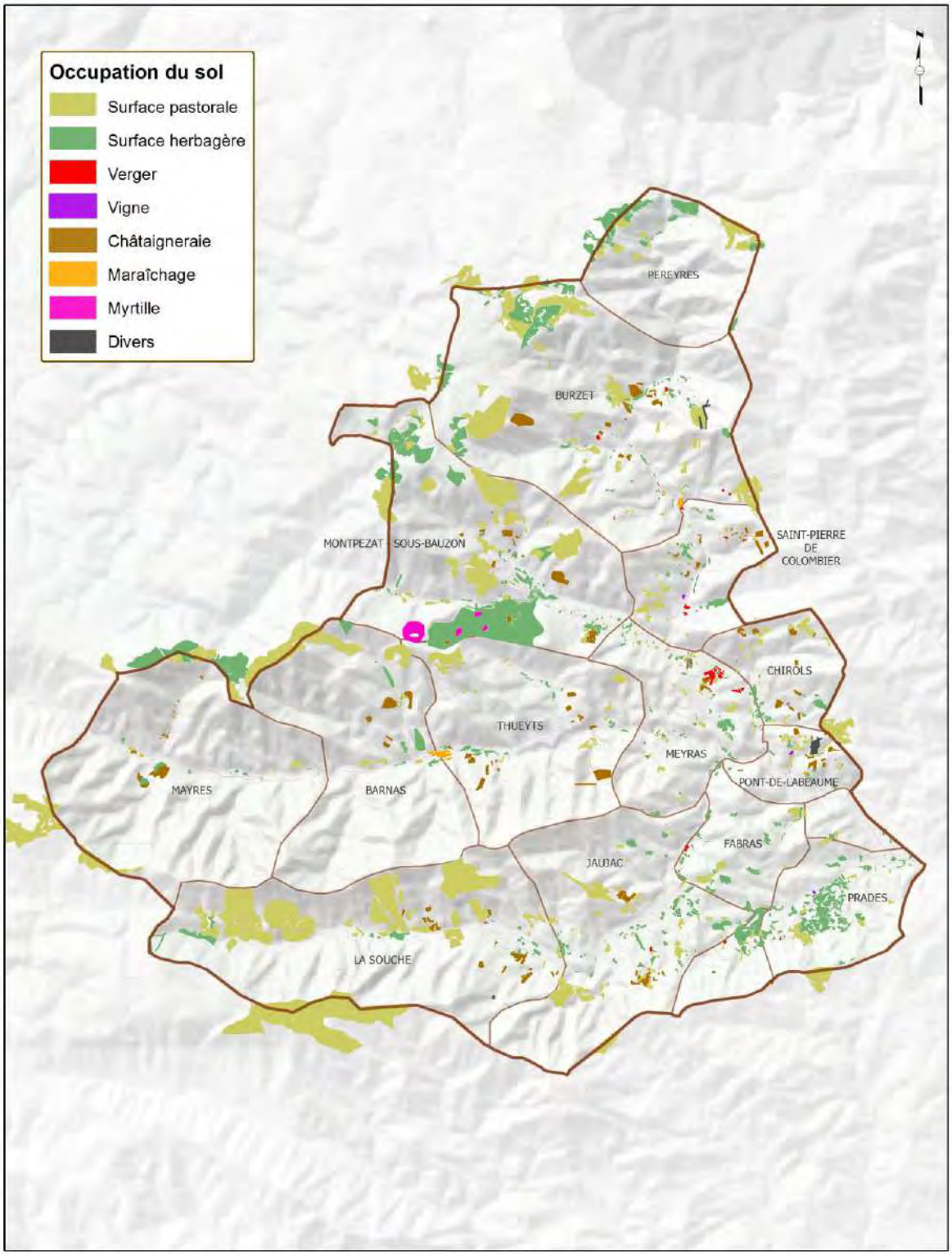

Sources : IGN : GEOFLA®, RPG 2014, enquêtes Terraterre
Réalisation : TERCIA, décembre 2017

0 1 2 4 6 Kilomètres

L'orientation technico-économique des exploitations est très variée. La répartition des ateliers se fait spatialement selon l'étage écologique dont dispose l'exploitation avec les fonds de vallée destinées aux cultures, les versants castanéicoles et d'élevage. Les exploitations qui développent des productions pérennes ou cultivées sont situées plutôt dans les fonds de vallée où les surfaces sont planes avec des possibilités d'irrigation. Les exploitations d'élevage utilisent majoritairement les pentes et les milieux plus escarpés pour le pâturage. L'élevage nécessite également des prés de fauche pour pouvoir constituer les stocks de fourrage (l'hiver pouvant être long et rigoureux dans certaines communes d'altitude). Les exploitations en place jouent sur la complémentarité des ateliers de production pour pouvoir assurer un revenu minimum agricole.

La châtaigneraie, production emblématique du territoire ne représente qu'à peine 10% de la surface agricole exploitée malgré une AOP reconnue. Les problématiques sanitaires liées au cynips rendent son exploitation plus difficile encore.

C'est dire la diversité des productions et de leur occupation spatiale.

LES EXPLOITATIONS AGRICOLES

NOMBRE D'EXPLOITATIONS AGRICOLES

Le nombre d'exploitations agricoles a baissé de manière importante depuis 1979. Près de 41.3% des exploitations ont disparu entre 2000 et 2010 (en Ardèche la moyenne est de 33.4%). L'Ardèche est le département le plus touché par la déprise agricole sur Rhône-Alpes (moyenne de 20%)[5]. C'est dire la déprise qui s'est opérée sur la communauté de communes Ardèche des sources et volcans.

Evolution du nombre d'exploitations professionnelles			
1979	**1988**	**2000**	**2016**
313	205	108	88

Tableau 4: Evolution du nombre d'exploitations professionnelles à l'échelle de la CCASV (source : RGA)

[5] Source : http://www.rhone-alpes.cci.fr/economie/panorama/4_8_c_agriculture.html

Chaque commune n'est pas touchée dans les mêmes proportions. Cette disparition révèle le désintérêt ou l'arrêt de la pluriactivité liée à la déprise des années 70-80. Les exploitations qui résistent le mieux sont celles situées dans la vallée du Salindre.

Commune	Evolution 1979-2000
Burzet	-83%
Barnas	-83%
Chirols	-93%
Fabras	-65%
Jaujac	-57%
Lalevade	-100%
Mayres	-79%
Meyras	-80%
Montpezat	-59%
Pereyres	-100%
Pont de Labeaume	-60%
Prades	-81%
Saint Cirgues de Prades	-82%
Saint Pierre de Colombier	-86%
La Souche	-46%

Thueyts	-36%

Tableau 5 : évolution du nombre d'exploitations professionnelles par commune entre 1979 et 2000 (source : RGA)

En 2016, L'activité agricole est représentée sur la communauté de commune par **88** exploitations professionnelles.

Nous considèrerons comme « exploitation professionnelle » toutes les structures qui exercent :

- **A titre principal** : les revenus agricoles dépassent les autres revenus, l'agriculture est la principale source de revenu de l'agriculteur.
- **A titre secondaire** : qui possède une activité agricole mais dont les revenus sont inférieurs à ceux apportés par d'autres activités menées en parallèle.
- **Comme cotisants de solidarité :** structure possédant jusqu'à une demie SMI (surface minimale d'installation[6]) soit 9.5 ha pondérés. Statut intermédiaire d'installation avant passage au statut d'agriculteur à titre principal. C'est un statut permettant d'avoir une reconnaissance « agricole » le temps d'acquérir suffisamment de foncier pour prétendre à un statut agricole complet.

Notre étude à travers l'enquête d'exploitation a permis de mettre en évidence 88 exploitations professionnelles[7] sur les 116 usagers enquêtés (toutes exploitations confondues avec les retraités et les porteurs de projet).

commune	Nombre total d'usagers	Nbre d'exploitations professionnelles	Surface agricole (ha)
Burzet	7	6	394.46
Barnas	5	4	108.51
Chirols	11	8	23.38
Fabras	1	1	36.85

[6] Cf le glossaire situé en annexe pour plus de précision

Jaujac	6	6	127.03
Lalevade	1	1	0.93
Mayres	4	3	16.42
Meyras	6	4	60.02
Montpezat	10	9	363.71
Pereyres	1	1	24.5
Pont de Labeaume	1	0	27.18
Prades	5	5	112.54
Saint Cirgues de Prades	4	2	13.02
Saint Pierre de Colombier	4	4	39.87
La Souche	10	9	291.88
Thueyts	4	2	64.13

Tableau 6 : les exploitations et surfaces agricoles de chaque commune en 2016

PLUi Ardèche des sources et volcans - Diagnostic foncier agricole et sylvicole

Territoire agricole

Vincent GARAUD

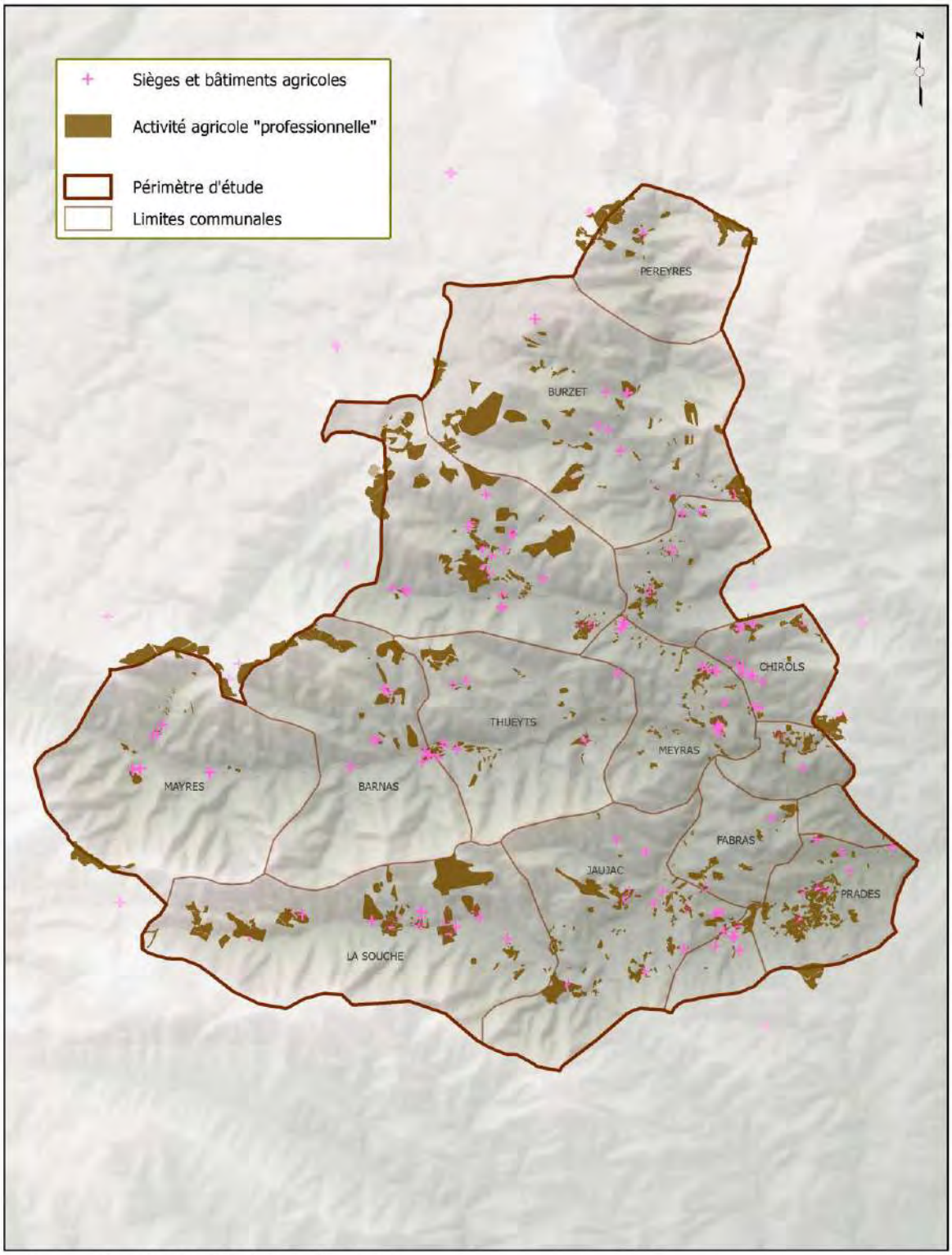

Sources : IGN : GEOFLA®, RPG 2014, enquêtes Terraterre
Réalisation : TERCIA, septembre 2016

Kilomètres
0 1 2 4 6

Les exploitations se définissent selon deux catégories :

- 88 exploitations professionnelles (dont 65 ont leur siège situé sur la communauté de communes) qui représentent 111 chefs d'exploitations et co-exploitants auxquels s'ajoute l'ensemble des agriculteurs adhérents aux deux groupements pastoraux présents sur le territoire :
    - Les structures à **titre principal** : 64 structures soit 73 chefs d'exploitation et co-exploitants (pour un total de 68.2 ETP) dont 43 ont leur siège sur le territoire.
    - Les structures **secondaires** : 6 exploitations ont été recensées dont 4 ont leur siège d'exploitation sur le territoire qui représentent 4.25 ETP
    - Les « **cotisants de solidarité** » qui sont nombreux sur le territoire avec 18 unités d'exploitation recensées soit 12.2 ETP.

- 20 usagers non professionnels mais exploitant encore du foncier conséquent sur le territoire
    - 5 retraités, d'anciens agriculteurs ou non, qui maintiennent un patrimoine agricole dans le cadre de leur retraite ou simplement pour le loisir
    - 15 particuliers qui possèdent du foncier pouvant être à usage agricole (patrimoine, loisir : chevaux par exemple)

72% des exploitants professionnels du territoire sont à titre principal pour un équivalent de 68.2 ETP. Les cotisants de solidarité représentent 12 équivalent temps plein sur le territoire. Le nombre d'exploitants pluriactifs est en diminution sur le territoire. Les structures dont le chef d'exploitation est double actif sont souvent touchées par des difficultés structurelles plus ou moins importantes avec des perspectives de reprise très incertaines. Ce sont des structures en double activité qui existent : soit pour le maintien d'un patrimoine agricole tenu par les générations antérieures, soit pour compléter le revenu salarié qui est insuffisant.

LES STRUCTURES AGRICOLES

Plus de 80% des exploitations professionnelles du territoire sont sous forme individuelle (88% dans le Bas Vivarais[8] en 2010 et 76% en Rhône Alpes en 2013) et 13.4% sont sous forme sociétaire. Les formes collectives du type GAEC (Groupement Agricole d'Exploitation en Commun) représente ¾ des exploitations sous forme sociétaire. Les GAEC sont souvent des structures familiales permettant de répartir les charges de travail et les ateliers de production. Hormis les groupements pastoraux, les structures collectives permettent

[8] Site internet DISAR (Ministère de l'Agriculture)

l'activité de 23 chefs d'exploitation et co-exploitants. Des projets d'association en GAEC sont à relever sur le territoire : 4 GAEC sont en projet pour les années à venir. Sur les 12 exploitations en forme sociétaire recensées en 2016, 5 ont leur siège situé sur le territoire d'étude.

	Nombre	Surface exploitée (ha)
Exploitations individuelles à titre principal	64	1294.9
Exploitations individuelles à titre secondaire	18	104.61
Exploitations individuelles sous forme « cotisant solidaire' »	6	87.65
Exploitations sous forme sociétaire	12	971.84

PLUi Ardèche des sources et volcans - Diagnostic foncier agricole et sylvicole

Types de structures agricoles

Vincent GARAUD

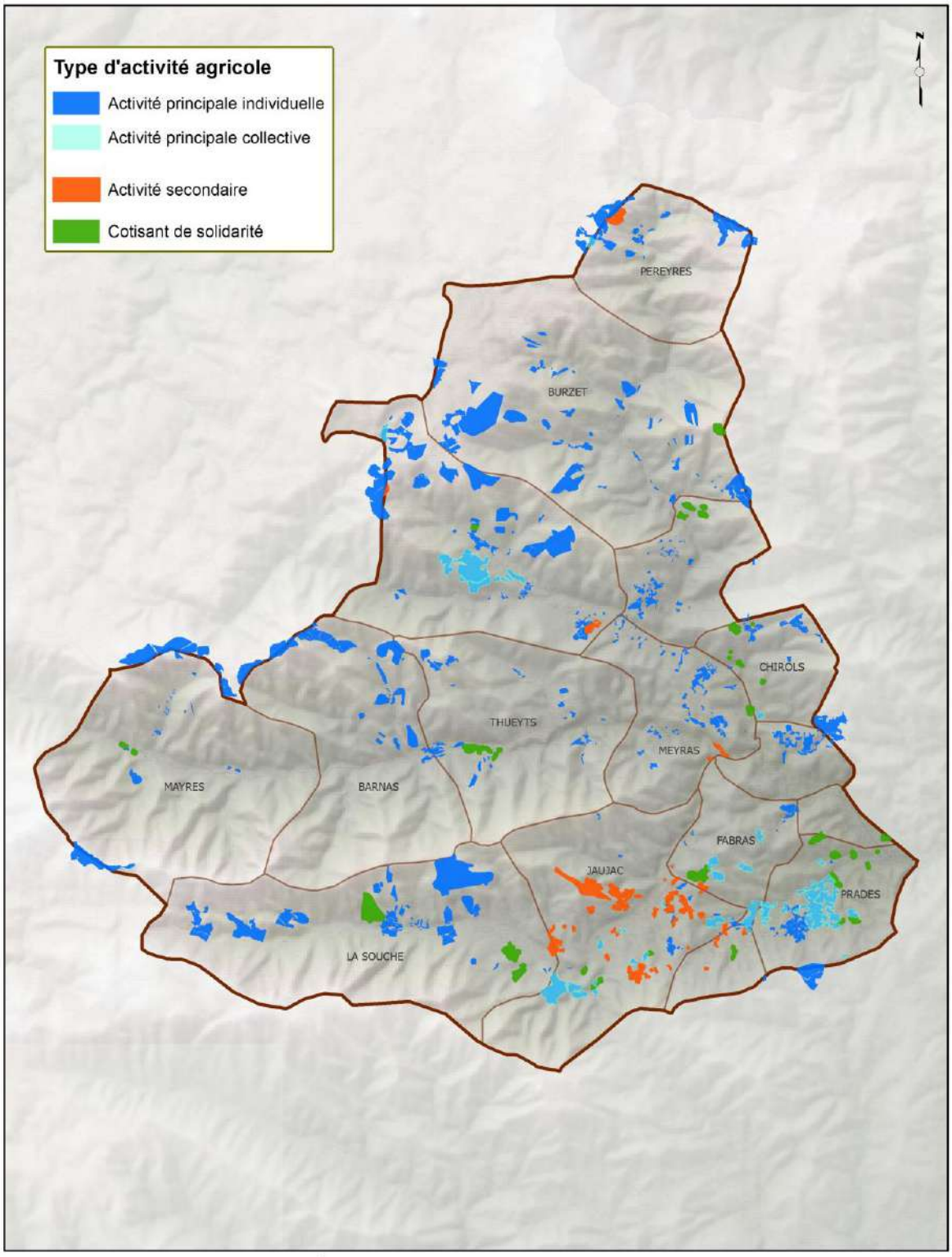

Sources : IGN : GEOFLA®, RPG 2014, enquêtes Terraterre
Réalisation : TERCIA, septembre 2016

Kilomètres
0 1 2 4 6

Age des exploitants et coexploitants professionnels sur le territoire

	1988	2000	2016
<40ans	48	15	17
>=40 <55 ans	76	39	27
>=55 ans	182	61	31

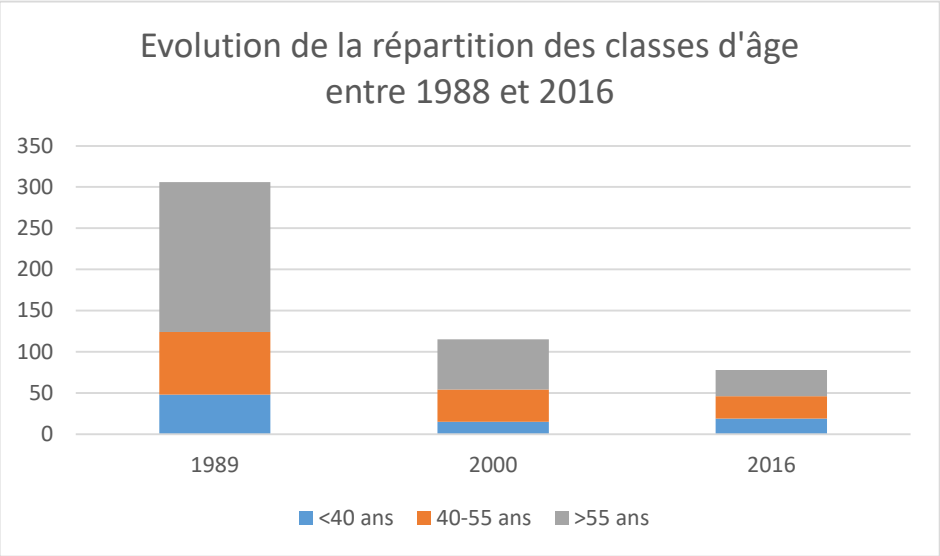

Figure 2 : évolution des classes d'âge des exploitants et coexploitants entre 1988 et 2016 (hors cotisants solidaires) (source : RGA et enquêtes Terraterre)

L'âge moyen des exploitants professionnels du territoire est de **49.4 ans** pour l'ensemble des exploitants professionnels du territoire. Dans les 10 à 15 années à venir, la question de la succession des exploitations dont les chefs ou co-exploitants ont plus de 55 ans (soit 41% d'entre eux) devra être posée ainsi que la question de la destination des terres de ces mêmes exploitations. En outre, la proportion de jeunes de moins de 40 ans ayant une activité agricole sur le territoire est croissante depuis 2000. C'est une perspective encourageante pour les années à venir pour la profession agricole et cela renforce d'autant plus l'intérêt de notre démarche de diagnostic concernant les surfaces agricoles et les exploitations du territoire. Le territoire reste relativement attractif pour l'installation de

personnes ayant un passé professionnel avec un âge moyen de 35 ans. En effet, 7 projets d'installation ont été recensés d'ici 2 ans. Ils concernent souvent de petites structures de surface moyenne de 6 ha, axées sur les productions végétales et des débouchés en circuit court. Bien que le nombre de projets puisse sembler positif, il faut néanmoins faire le tri entre les projets à caractère professionnel qui démarre faiblement (du fait de difficultés d'accès au foncier) mais ayant vocation à devenir une exploitation à titre principal, des projets à vocation « personnelle » qui répondent en premier lieu à un cadre de vie « autarcique ».

Age	Nombre	surface (ha)	Surface moyenne (ha)
Inférieur à 40	21	322,2	15,3
Entre 40 et 50	21	427,6	20,4
Entre 50 et 55	11	287,6	26,1
Supérieur à 55	35	873,8	25,0

Figure 3 : répartition spatiale des exploitations en 2016 (cotisants solidaires inclus) (source : enquêtes Terraterre)

La répartition foncière par âge est assez homogène avec une augmentation de la SAU au fil de l'évolution de l'exploitation. Elle a tendance à diminuer après 55 ans pour maintenir les droits à la retraite du futur retraité. Ce phénomène peut avoir des conséquences sur la taille critique admissible dans le cadre d'une reprise par un porteur de projet.

PLUi Ardèche des sources et volcans - Diagnostic foncier agricole et sylvicole

Répartition foncière par âge

Vincent GARAUD

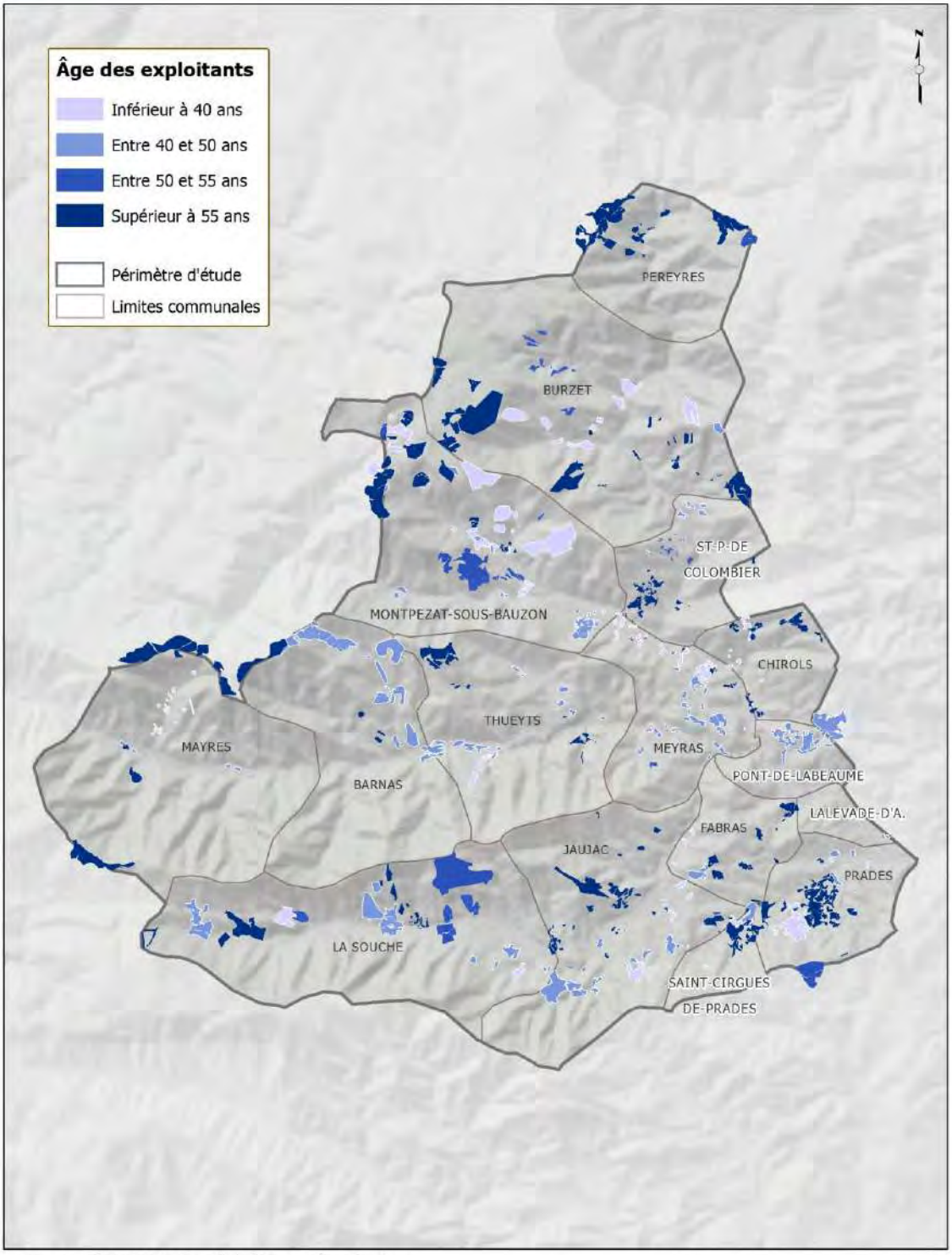

Sources : IGN : GEOFLA®, RPG 2014, enquêtes Terraterre
Réalisation : TERCIA, septembre 2016

Kilomètres
0 1 2 4 6

L'EMPLOI AGRICOLE

Depuis 1979, le nombre de chefs d'exploitation et de co-exploitants a diminué de la même façon que la main d'œuvre salariée et familiale. La main d'œuvre salariée est quasi nulle depuis la crise fruitière et elle a été remplacée ou compensée par la main d'œuvre familiale. Cette structure d'exploitation pose à terme la question de la pérennité des exploitations. Les aides familiales sont pour la plupart les parents anciens chefs d'exploitation. L'agriculture génère tout de même un nombre d'emploi assez important sur le territoire. En 2000, 198 personnes ont un emploi relatif à l'activité agricole soit 3.2% des habitants de la communauté de commune (3.7% des actifs en Ardèche - en baisse depuis 2008 - et 3% à l'échelle de la France).

	1979	1988	2000
Chef et co-expl	217	103	43
UTA salariés	25	2	2
UTA familiaux	637	310	153
UTA totales (Chef et co-expl + UTA totales salarié et fami)	879	415	198

Tableau 7 : l'emploi des exploitations agricoles entre 1979 et 2000

L'activité agricole développée sur l'ensemble du territoire génère un emploi direct de près de 84.6 ETP[9] en 2016 dont 66.4 ETP issus des exploitations situées sur le secteur.

[9] ETP : Equivalent Temps Plein

OCCUPATION SPATIALE DES EXPLOITATIONS

LA SURFACE MOYENNE DES EXPLOITATIONS

La SAU moyenne des exploitations professionnelles passe de 27.2 ha à 30 ha entre 2000 et 2010. Il y a eu une disparition des structures agricoles les plus petites au profit des plus grosses exploitations qui se sont agrandies. Mais il existe une disparité entre les communes puisque la moyenne des surfaces des exploitations a diminué dans les communes comme Barnas, Fabras, Lalevade, Mayres, Meyras, Saint Cirgues et Saint Pierre alors que dans les autres communes l'agrandissement reste relatif. Le phénomène s'est donc poursuivi entre 2000 et 2010.

La surface moyenne utilisée par les exploitations professionnelles est de 59.1 ha[10] (exploitation à titre principal et secondaire) et pour les cotisants de solidarité, la surface moyenne exploitée est de 4.45 ha. Les particuliers et retraités qui maintiennent un patrimoine possèdent encore en moyenne 5.2 ha. Nous confirmons que la tendance est à une augmentation de la surface moyenne utilisée des exploitations professionnelles.

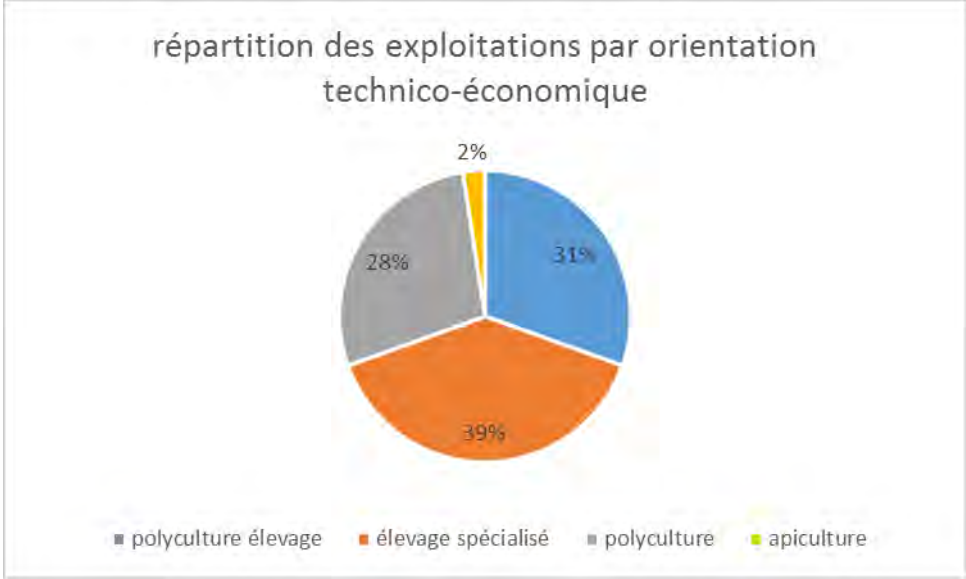

Les exploitations d'élevage sont tout de même encore présentes sur le territoire avec près de 58 exploitations professionnelles ayant un atelier animal sur les 88 recensées. Cela représente 65% des exploitations professionnelles.

[10] D'après les données d'enquête : ici ne sont considérées que les exploitations à titre principal et secondaire

Atelier	*Nombre d'exploitations*	Ovins	24
Apiculture	2	Bovin Allaitant	14
Equin/Asin	5	porcin	2
Volailles	5	Caprin /ovin lait	9
		Bovin lait	1

L'enquête met en avant une réelle difficulté d'accès au foncier notamment pour **les prés de fauche**. Ces derniers sont généralement situés sur des terrains plats dans les fonds de vallée, le plus souvent touchés par l'urbanisation.

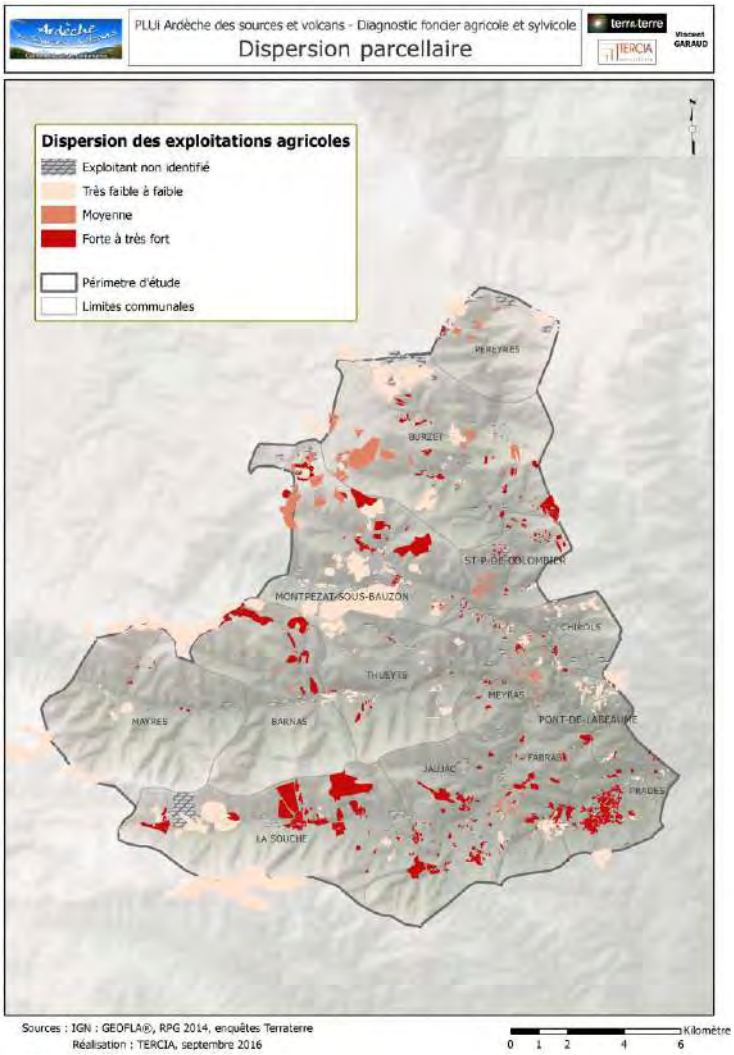

La dispersion parcellaire des exploitations est un point commun de la majorité d'entre elles. Hormis les tènements à usage collectifs (comme c'est le cas pour les groupements pastoraux), le quart des exploitations fait face à une dispersion importante avec les contraintes qui s'y rapportent (éloignement des parcelles, organisation du travail rendue difficile,...). S'ajoute le morcellement du foncier qui aboutit à une taille d'ilôts agricoles souvent incompatible avec une notion de rentabilité économique. La moyenne des surfaces n'est pas significative puisque l'ilôt le plus petit fait 0.01 ha et le plus grand (estive)

fait 233 hectares. Cette variation ne doit pas cacher la médiane qui se situe à 0.8 hectare ce qui constitue une surface extrêmement réduite pour l'activité agricole.

Cette dispersion parcellaire s'accompagne d'une précarité d'accès au foncier puisque seulement 38.2% des exploitations professionnelles disposent de plus de 50% de leur SAU en propriété. Cette précarité peut ne pas être un frein dans la mesure où elle concerne des cultures pérennes dans des territoires où le foncier est une ressource disponible en quantité et qualité. Ce n'est pas le cas du territoire de la communauté de communes Ardèche des sources et volcans qui, en plus de n'offrir que peu de ressources foncières, est concerné par des productions exigeant un investissement minimum (clôtures en élevage, plantations en arboriculture, serres en maraîchage). Ce critère devient alors un véritable frein dans le développement possible des exploitations.

	1979	1988	2000	2010
Superficie en terres labourables	89	29	8	4
Superficie en cultures permanentes (châtaignes, myrtilles)	c[11]	129	100	198
Superficie toujours en herbe	4851	3065	2759	1634

Tableau 8: Evolution des surfaces selon leur utilisation entre 1979 et 2010

Les surfaces en terres labourables sont presque inexistantes et tendent à disparaitre au fil des années. A l'inverse, les surfaces en cultures permanentes ont augmenté.

La diminution des surfaces en herbe est liée à la disparition des élevages dans de nombreuses vallées.

LES EQUIPEMENTS

Au-delà de l'accès au foncier, l'accès à des réseaux, équipements est un gage de développement et de maintien d'une agriculture dynamique. Aussi, le territoire a bénéficié de quelques investissements importants et de financements publics en particulier pour l'accès à l'irrigation.

[11] Donnée non indiquée dans le RGA 2000 : pas de somme pour éviter les biais

Le territoire possède une ressource hydrique importante à travers les nombreuses sources qui rejoignent les cours d'eau principaux en fond de vallée. Il n'y a que très peu de gestion collective des réseaux et des systèmes d'irrigation. La plupart sont des installations d'irrigation individuelles mises en place par les exploitants eux-mêmes. Le territoire possède également une ASA qui gère le réseau d'eau au niveau des plots de Meyras. Les exploitations bénéficient donc pour beaucoup de ressource en eau disponible à travers les sources, puits ou encore infrastructures existantes telles que les béalières.

La surface irriguée est peu importante (3.8% de la SAU) mais a permis le développement de productions telles que le maraichage, les petits fruits ou encore les plantes aromatiques et médicinales, qui sont des ateliers de plus en plus présents sur le territoire. L'irrigation augmente le potentiel de production des surfaces agricoles concernées et permet de sécuriser la production, moins sensible aux aléas climatiques (sécheresse…).

	1979	**1988**	**2000**	**2016**
Surface irriguée (ha)	276	69	51	95.5

Tableau 9 : Evolution des surfaces irriguées sur le territoire

PLU INTERCOMMUNAL
DIAGNOSTIC FONCIER AGRICOLE ET SYLVICOLE

Irrigation agricole

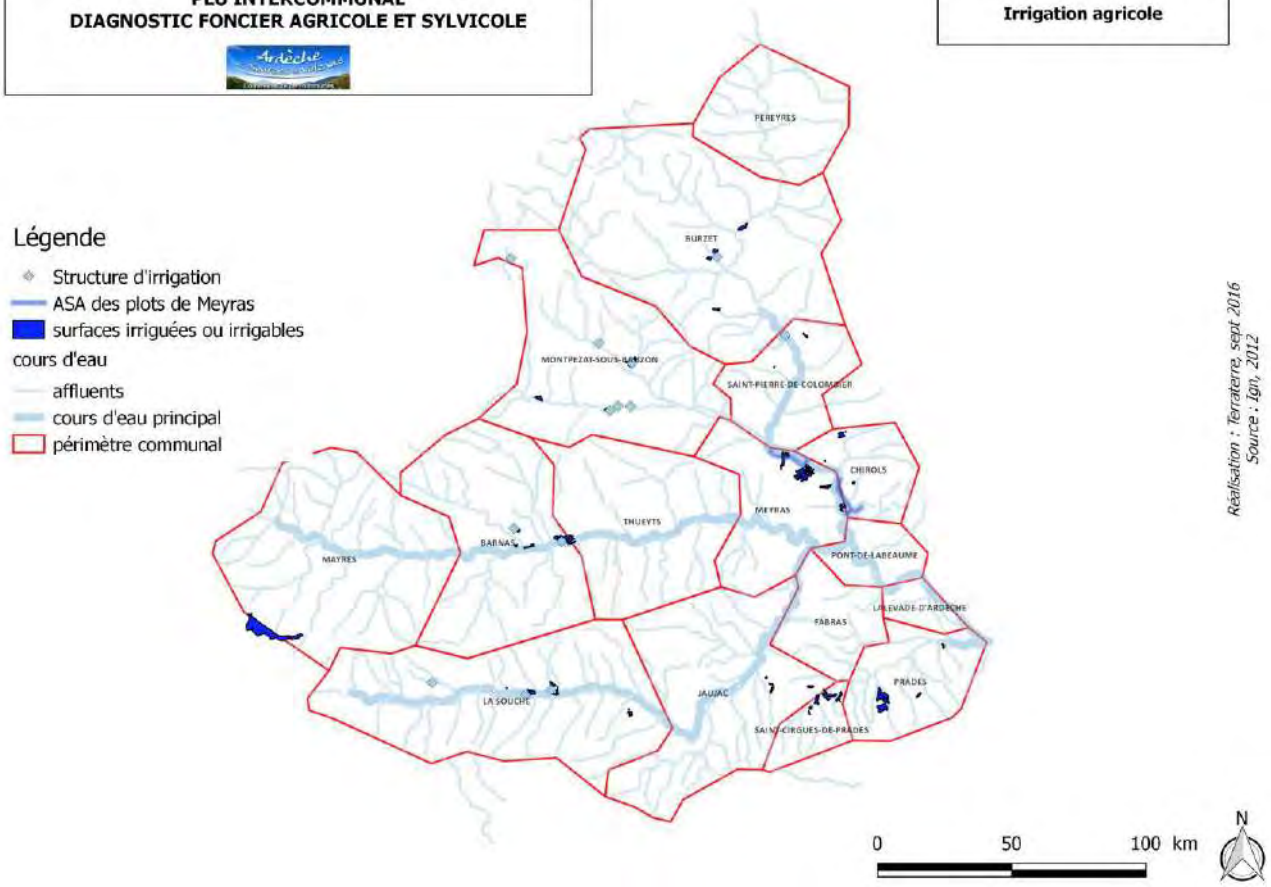

LES CONTRAINTES D'EXPLOITATION

Parallèlement à l'accès aux ressources, l'accès pour les engins agricoles aux différentes surfaces et bâtiments est nécessaire dans le fonctionnement de l'exploitation.

Malgré des accès facilement empruntables sur l'ensemble du territoire, certains « points noirs » ont été identifiés avec les agriculteurs. Il s'agit essentiellement de chemins ruraux trop étroits ou bordés par des murs qui ne sont plus adaptés à la largeur des engins.

S'ajoutent des conflits d'usage qui peuvent être liés à la concurrence foncière entre agriculteurs ou encore la pression urbaine qui accentue ce phénomène de concurrence. De plus, la proximité des habitations peut poser des problèmes quant aux itinéraires techniques (utilisation de produits phytosanitaires mais surtout présence d'animaux).

Sept exploitants disposent de bâtiments non fonctionnels dans l'organisation de leur travail et treize estiment nécessaires des travaux d'amélioration de leurs bâtiments.

PLUi Ardèche des sources et volcans - Diagnostic foncier agricole et sylvicole

Les contraintes de fonctionnement

terraterre

TERCIA

Vincent GARAUD

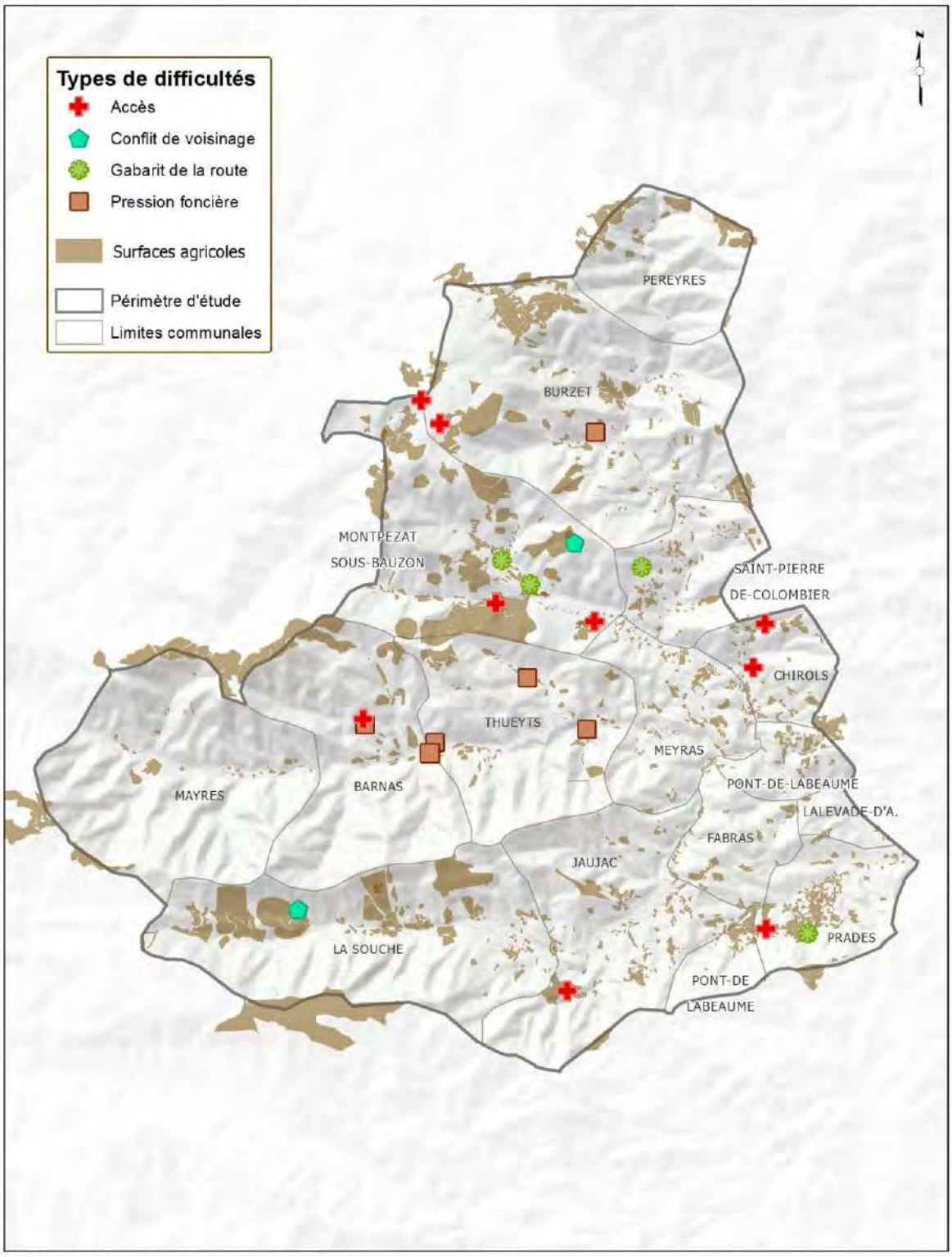

Sources : IGN : GEOFLA®, RPG 2014, enquêtes Terraterre
Réalisation : TERCIA, septembre 2016

0 1 2 4 6 Kilomètres

LES PRODUCTIONS

Elles jouent sur la complémentarité des ateliers de production. Les diverses crises conjoncturelles qu'on pu traverser les différentes productions associées à un accès au foncier difficile ont incité les agriculteurs à se diversifier. La châtaigne est au cœur de tous les systèmes d'exploitation. Les difficultés rencontrées avec le Cynips, notamment, ne permettent plus aux exploitants de se concentrer sur cette seule production. Des ateliers alternatifs ont été mis en place par les agriculteurs pour pouvoir assurer un revenu agricole minimum. Sur le territoire, les combinaisons de production les plus fréquentes sont :

- **Elevage/châtaigne** : le plus souvent se sont des élevages ovins qui mettent en place ce type de combinaison. Les ovins viennent pâturer sous les châtaigniers et participent à l'entretien des châtaigneraies. En période de récolte, les éleveurs peuvent donc profiter des châtaignes.
- **Arboriculture/Elevage** : c'est le même fonctionnement qu'avec les châtaigneraies. Les animaux paissent sous les arbres et peuvent ainsi participer à l'entretien des parcelles arboricoles.
- **Arboriculture/Châtaigne** : les difficultés conjoncturelles étant importantes dans le secteur fruitier, nombreux sont les agriculteurs qui ont mis à profit les châtaigneraies disponibles sur le territoire pour compléter leur revenu.

Ces systèmes se sont adaptés à la combinaison de leur atelier et celle-ci est indispensable pour le maintien des structures. La préservation des surfaces à potentiel agricole doit tenir compte de cette spécificité. Il s'agit de préserver des surfaces utiles au développement de **toutes les activités de production** pour permettre aux exploitations de perdurer.

Les difficultés structurelles et conjoncturelles sont en partie prises en compte dans les différentes aides PAC qui sont distribuées aux différentes exploitations du territoire. Pour l'année 2013/2014, ce sont **295 605 euros** qui ont été reversés au titre de la PAC.

LES PRINCIPALES FILIERES

Les productions sur le territoire sont assez diversifiées. Le secteur est propice aux châtaigniers qui profitent de sols favorables à leur croissance. Il y des productions arboricoles avec des vergers (abricots, pommes, poires et petits-fruits) des productions ovines pour la viande, des productions caprines pour le fromage mais aussi des productions végétales avec le maraichage et les plantes médicinales.

FILIERE OVINE

L'élevage ovin est relativement bien implanté sur le territoire (24 exploitations). L'effectif du cheptel a beaucoup diminué sur le territoire mais quelques élevages se maintiennent.

La filière se structure autour de différents acteurs :

- La filière longue (8 exploitations) : La coopérative des « **agneaux du soleil** » qui provient de la fusion de 2 autres coopératives « Prov'Alp » et « Bergers du soleil »[12]. Cette coopérative réalise les démarches de collecte/récupération des agneaux légers (environ 14kgs) dans les exploitations, l'abattage et la mise en marché dans les circuits longs de distribution : grandes et moyennes surfaces essentiellement. Elle propose des services supplémentaires à ses adhérents comme un service d'agrofourniture et de reproduction pour les agnelles. La coopérative exerce sur les régions PACA et Rhône-Alpes et regroupe quelques 751 adhérents (2015).

Des opérateurs individuels sont apparus face aux difficultés conjoncturelles de la filière. La baisse des prix a poussé les éleveurs (5 éleveurs) à rechercher des interlocuteurs plus offrant pour leurs produits. Sur Aubenas et les alentours, il existe 3 principaux opérateurs :

- La Sovisal « société des viandes et salaisons » basée à St- Privat
- Audigier basé sur Aubenas qui propose des prestations d'abattage pour les éleveurs qui souhaitent vendre en direct. L'atelier audigier ont également une activité de découpe (détaillant) et revente à des boucheries locales.
- Chaneac[13] situé à St-Etienne de Fontbellon, qui propose du Gros ou demi-Gros en salaison et boucherie. Ils collectent et transforment en local.

Les prix au kilo de carcasse est entre 5/5.20€ pour les agneaux standards et entre 5.40/5.60€ pour les agneaux Label Rouge.

Aujourd'hui, des réflexions sont menées en faveur de la mise en place de circuit de vente de proximité : vente directe à travers des magasins de producteurs ou encore à la ferme. Les difficultés qu'ont rencontrées les éleveurs ovins ces dernières années les amènent à rechercher un moyen pour mieux valoriser leurs produits. Les éleveurs (9 exploitations) font abattre leurs agneaux dans des structures agrées et procèdent eux-mêmes à la découpe et la mise en caissette des carcasses.

[12] http://www.bergersdusoleil.fr/images/doc_pdf/communiqueagneausoleil.pdf

[13] http://www.chaneac-viandes.fr/index.php

Une IGP « agneaux d'Ardèche » est en projet pour promouvoir la production « locale ». Les premières mises en marché sous cette appellation sont prévues courant Janvier 2017. Les principaux opérateurs du secteur accompagnent cette démarche pour la commercialisation. L'IGP agneau de l'adret ne mobilise pas les éleveurs du territoire puisqu'un seul commercialise sous ce label. La valeur ajoutée liée à cette appellation doit compenser les frais liés au respect du cahier des charges.

Les éleveurs ovins sont impliqués dans des démarches de « plans pastoraux » en partenariat avec le Parc des Monts d'Ardèche afin de faciliter le pastoralisme sur le territoire. Des actions en faveur des équipements sont mises en place : réfection/création de piste pour l'abreuvement, mise en place de système de contention, parcs pour la nuit, clôtures… De plus, des réflexions sont menées pour faire face au danger du loup.

Mais la gestion du territoire par ces troupeaux passe en premier lieu par la valorisation de la production.

FILIERE BOVINE

Cette production prend de l'ampleur sur le territoire (14 exploitations ont un troupeau de vaches allaitantes) mais la structuration de la filière reste faible. Chaque agriculteur développe son circuit commercial pour les veaux ou les broutards. Aussi, la plupart des produits partent aux négociants ou bouchers.

Quelques éleveurs vendent directement leur viande sous forme de caissettes après abattage à Aubenas et découpe auprès d'un prestataire extérieur.

Néanmoins, il existe un réel potentiel de développement de cette production, peu exigeante en charges d'alimentation (sous couvert de disposer de surfaces suffisantes), adaptée aux conditions physiques du territoire (tout en assurant un chargement animal faible), et répondant à une réelle demande des consommateurs. Un seul éleveur commercialise sous le label fin gras du Mézenc.

FILIERE CAPRINE

8 exploitations produisent et 7 d'entre elles transforment du lait de chèvre. Toutes se situent dans le périmètre AOP Picodon qui nécessite une alimentation du troupeau issue du

périmètre. Cependant, seule l'exploitation laitière d'entre elles commercialise sous cette appellation, les autres n'ayant pas besoin de cette dernière pour valoriser leurs produits auprès des consommateurs de proximité.

S'ajoute une exploitation fromagère en lait de brebis qui a développé une production recherchée sur le territoire. Les débouchés en direct permettent de valoriser les produits.

FILIERE VOLAILLERE

5 agriculteurs ont créé un atelier de volaille dont un en filière intégrée sous label rouge. 3 d'entre eux ont développé un réel atelier complémentaire aux autres productions avec valorisation en vente directe.

Cet atelier, même s'il peut paraitre techniquement facile à mener, ne doit pas faire oublier aux porteurs de projet la finalité économique. Une spécialisation en volailles, même avec débouchés en circuit court, nécessite un atelier d'une taille suffisante.

Une nouvelle IGP concerne ce territoire : « poulets, chapons, pintades d'Ardèche » pour valoriser les volailles fermières du département. Certains opérateurs économiques en filière intégrée démarchent les agriculteurs pour développer ces ateliers qui nécessitent bien souvent des bâtiments dont l'intégration paysagère fait débat.

LA FILIERE MARAICHERE

La filière maraichère est assez dynamique sur le territoire (5 exploitations). Les projets d'installation sont souvent développés en agriculture biologique. L'accompagnement s'effectue à travers des formations techniques et de filière auprès des porteurs de projet concernés. La mise en place d'un circuit de vente est indispensable pour la réussite d'un projet en maraichage. L'Ardèche et le territoire en particulier bénéficie de nombreux points de vente directe permettant aux producteurs de mettre en place leurs circuits de distribution. Des mesures de suivi sont également mises en place par les opérateurs de la filière tels qu'AgriBio Ardèche pour accompagner les producteurs dans leurs démarches.

La filière bénéficie d'un bassin de consommation relativement important avec la proximité de l'agglomération Aubenas/vals. Les débouchés commerciaux sont nombreux et permettent d'apporter une réelle valeur ajoutée aux productions. Les circuits de distribution sont généralement plus courts dans ce type de production. Sur le territoire, les maraichers vendent en direct à travers les marchés, magasin de vente directe (la musette). Il existe la coopération VIVACOOP qui s'est lancé dans la commercialisation des productions légumières Biologique.

Le maraichage nécessite l'accès à un foncier cultivable et équipé pour la réalisation des cultures et la mise en place des rotations culturales. Le foncier est aujourd'hui une des préoccupations majeures pour l'installation en maraichage.

LA FILIERE CASTANEICOLE

L'Ardèche est le premier producteur français de Châtaigne avec près de 5000T produites par an. Afin de valoriser la châtaigne d'Ardèche, une AOP a été mise en place. Elle permet de mentionner « châtaigne d'Ardèche » sur les produits transformés et de bénéficier, ainsi, d'une valorisation supplémentaire. Cependant, seules trois exploitations (sur 35) utilisent cette appellation pour commercialiser leurs productions.

60% de la production est vendue en frais (80% en France et 20% à l'export) et 40% de la production est destinée à la transformation. La filière castanéicole est très bien structurée avec des acteurs tout au long de la chaîne de distribution : de la production à la transformation et la mise en marché. Sur l'Ardèche, il existe 3 transformateurs principaux : concept fruit, IMBERT et FAUGIER. La mise en marché est assurée par une 15aine d'entreprises, 2 coopératives et 15 structures privées.

La demande est très importante sur cette production notamment en transformation. Près de 2000T supplémentaires seraient nécessaires pour couvrir la demande des industriels. Depuis 2010, les châtaigniers souffrent d'un ravageur nommé le Cynips qui engendre des dégâts très importants et irréversibles sur les châtaigneraies. Près de 50 à 60 % des récoltes sont compromises. Le territoire est touché par le Cynips depuis les années 2010. Le syndicat prédit Les comité interprofessionnel de la châtaigne d'Ardèche prédit un pic de perte d'ici 2 à 3 ans sur les cultures avant d'atteindre un équilibre biologique. Les pertes de production sont importantes sur le territoire puisque les producteurs estiment leur perte à 50% sur 2016.

Des programmes de lutte contre le Cynips ont été mis en place avec des lâchers de Thorimus mais aussi des programmes de reconquête des châtaigneraies non exploitées. Cette reconquête passe par des travaux d'élagage qui ont déjà concernés 10 000 arbres.

LA FILIERE ARBORICOLE

La filière arboricole est présente sur le territoire en particulier avec la production de petits fruits bien que certains vergers se maintiennent en particulier sur la commune de Meyras à proximité du réseau d'irrigation. Fortement concurrencé par les pays Européens limitrophes,

les producteurs de fruits ont disparu du territoire. Les difficultés économiques de ces dernières années ont poussé les producteurs restants à se diversifier ou à mettre en place des outils de transformation pour valoriser leurs produits.

Sur le territoire les exploitations de petits fruits ou arboricoles possèdent aussi d'autres productions comme la châtaigne ou encore le maraichage. Cette diversification des productions permet de contrebalancer une année plus difficile dans l'une ou l'autre des productions.

LES AUTRES PRODUCTIONS

D'autres productions se sont développées sur le territoire. Il s'agit de :

- Les équins/asins (5 exploitations) soit pour l'élevage de race ou pour les chevaux de selle
- L'apiculture (2 exploitations) qui est tout à fait adaptée au contexte du territoire. Néanmoins cette production fait face à de nombreux problèmes parasitaires et sanitaires qui mettent à mal les rendements.
- porcs (2 exploitations dont une qui transforme auprès de la CUMA de Flaviac).
- Récolte de la myrtille sauvage (2 exploitations)

Ces exploitations ont développé leurs propres moyens de transformation et circuits de commercialisation.

AGRITOURISME

L'agritourisme reste anecdotique sur le territoire puisque seules 8 exploitations proposent des activités annexes à l'exploitation (5 ont développé de l'hébergement, 1 de la visite à la ferme et 2 développent une activité de restauration). Malgré l'attrait touristique évident de ce territoire, les exploitants n'ont que très peu développé l'accueil soit par raison économique (nécessité de disposer d'un patrimoine au départ) soit par choix organisationnel (disponibilité nécessaire qui n'est pas toujours en adéquation avec les pointes de travail estivales : foin, récolte fruits, fromages, marchés….).

LES EVOLUTIONS

Alors que l'agriculture constituait jusque dans les années 70 une activité complémentaire à celle salariée de nombreuses familles du territoire, elle s'est professionnalisée avec parallèlement la disparition des plus petites structures. Dans le même temps et pour faire face à une conjoncture économique défavorable et valoriser les productions de qualité, de nombreuses filières de vente directe et de transformation se sont développées depuis les années 90. Des outils de transformation collectifs importants permettent aux agriculteurs d'apporter une valeur ajoutée aux productions brutes. Des CUMA (coopérative d'utilisation de matériel agricole) sont présentes sur le territoire comme la CUMA de la Marguerite qui offre des possibilités de transformation en jus des fruits récoltés. Les agriculteurs sont nombreux à s'être dotés d'outils individuels pour la valorisation de leurs produits. Sur les 88 exploitations professionnelles, 34 ont recours à un outil de transformation collectif (souvent les éleveurs) et 19 en ont installé un individuel (souvent pour les productions végétales). **Plus de 60% des producteurs de la communauté de commune transforment une partie de leurs productions**. Les structures collectives et individuelles permettent aux producteurs de transformer et de valoriser au mieux leur production. La vente en circuit court est particulièrement bien développée sur le territoire mais aussi sur le département de l'Ardèche. 43 exploitations professionnelles ont recours à la vente directe soit 48.3% des exploitations professionnelles du territoire (A l'échelle de Rhône-Alpes, la proportion d'exploitation vendant en circuit court est de 21%[14] contre seulement 18.5% sur la France Métropolitaine) c'est dire l'importance de ce type de débouchés pour la valorisation de la production locale. Le territoire est très fortement impliqué dans la vente de proximité à travers les magasins de producteurs, vente directe à la ferme ou encore AMAP. La vente

[14] Agreste, Janv 2012

directe au particulier, dans les magasins de producteurs ou encore à la ferme, permet de tisser un lien social fort entre les usagers sur le territoire.

Les exploitants professionnels ayant une activité de vente directe ont un âge moyen légèrement inférieur à **45.5 ans**. Les exploitants les plus jeunes sont sans doute plus impliqués dans cette démarche de vente directe auprès des consommateurs.

L'agriculture biologique est un mode de production apprécié par les agriculteurs du territoire puisque 25% d'entre eux produisent sous cette démarche sur une surface de 158.65 ha (soit 6.45% de la SAU déclarée du territoire[15]). C'est dire le type d'agriculture à forte valeur ajoutée qui répond à une demande de certains consommateurs avides de produits locaux exempts de produits phytosanitaires.

4 exploitants sont adhérents de la démarche « goutez l'Ardèche » pour tout ou partie de leur production.

[15] Pour exemple, la Drôme compte 16.5% de sa SAU en agriculture biologique (source : le département de la Drôme). Selon Agribio Ardèche, cette surface s'élève à 373 ha certifiés bio (toutes surfaces déclarées ou non) soit 15% de la SAU

PLUi Ardèche des sources et volcans - Diagnostic foncier agricole et sylvicole

Les outils de transformation du territoire

Vincent GARAUD

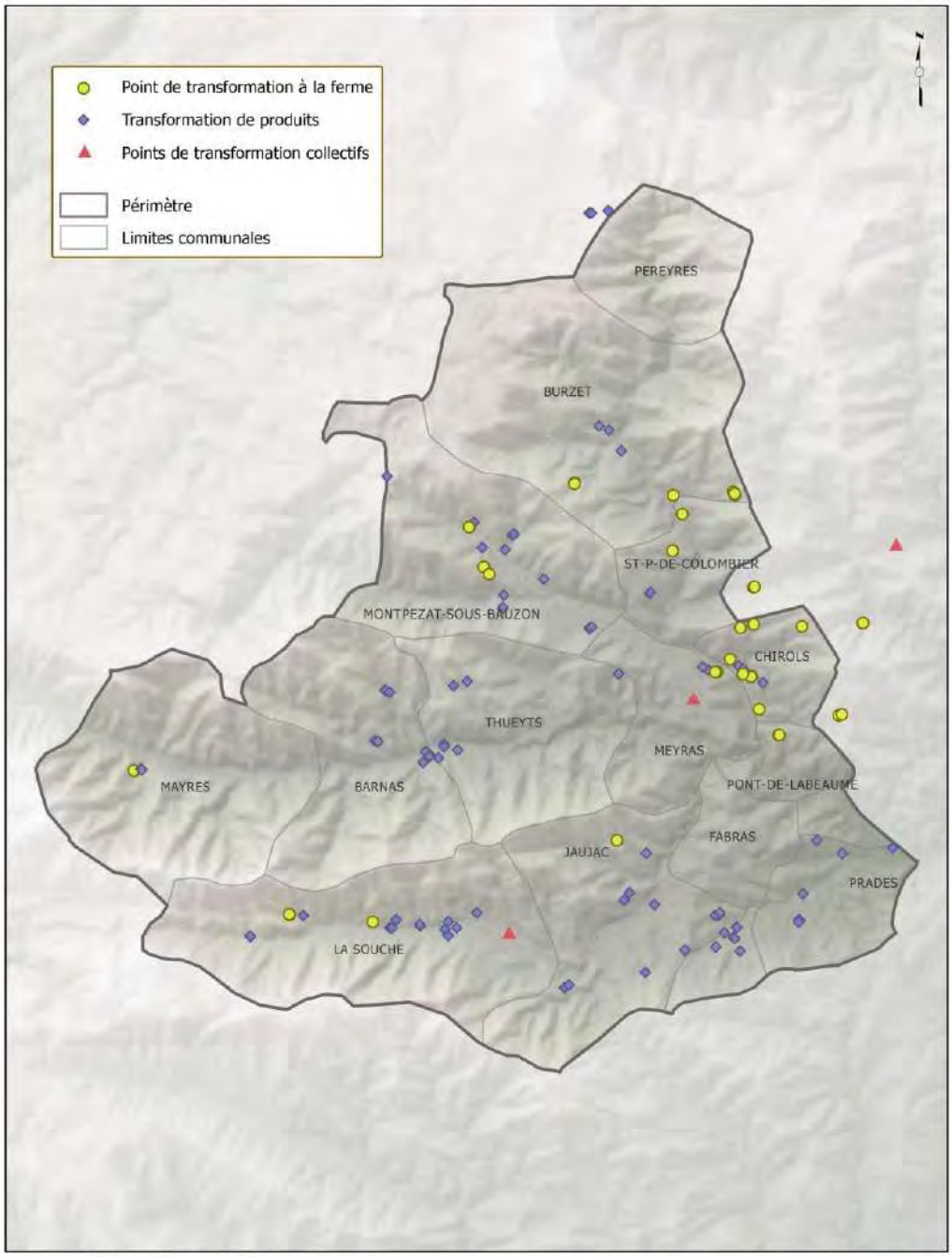

Sources : IGN : GEOFLA®, RPG 2014, enquêtes Terraterre
Réalisation : TERCIA, septembre 2016

0 1 2 4 6 Kilomètres

SYNTHESE DES DYNAMIQUES AGRICOLES

Sur le territoire l'agriculture se caractérise par :

- Une présence encore quantifiable de sièges d'exploitation en particulier à l'Est du territoire preuve d'une certaine résistance malgré les aléas climatiques et conjoncturels
- De nouvelles formes d'exploitation marqueurs de difficultés d'accès au foncier et de précarité
- Une économie qui permet l'emploi d'une main d'œuvre non négligeable essentiellement familiale
- Une agriculture encore traditionnelle, héritage d'un passé pluriactif avec de petits ateliers et une faible spécialisation
- Des paysages agro naturels préservés grâce à la présence de l'élevage sur les versants en mosaïque avec les milieux forestiers en particulier la châtaigneraie
- La présence d'outils de transformation permettant de valoriser une production locale de qualité mais une filière peu structurée autour de cette offre de proximité

Mais elle fait face à un certain nombre de défis en particulier :

- Le renouvellement, la pérennité des vergers de châtaigniers pour répondre à la demande de la filière
- Le développement de filières présentes à proximité (en particulier animale)
- La difficulté de reprise des exploitations en fin de carrière (capitalisation ou déprise)
- L'accès au foncier et aux ressources telles que l'eau

Ces défis exigent de les anticiper en permettant de :

- Développer d'autres productions
- Accompagner les installations
- Conforter les exploitations en place
- Comprendre les interactions entre chaque unité agricole du territoire (surfaces fourragères en fond de vallée/versants pâturés ; châtaigneraies/élevage ; surfaces de plateau pour le fourrage et la myrtille/surfaces autour du siège d'exploitation….)

Anticiper les dynamiques agricoles c'est permettre le développement d'une activité économique de production tout en limitant les conflits d'usage.

Il faut donc prendre en compte les projets nécessaires au maintien des structures voire à leur évolution.

	type	Nombre d'exploitations concernées
INVESTISSEMENTS	Bâtiment, hangar (production animale)	1
	Bâtiment élevage	2
	Bâtiment transformation	1
	foncier	4
PROJETS	Augmentation des effectifs animaux	9
	Agrandissement foncier	14
	Installation (associés ou reprise)	5
	Changements pratiques	2
	Diversification débouchés	3
	Accueil	2
	Arrêt ou baisse production	5

Tableau 10 : projets des exploitations à moyen terme

A ces projets au sein des exploitations existantes, s'ajoutent 7 projets d'installation sur le territoire d'ici 2017. Ces projets concernent principalement des activités tournées vers les productions végétales (5 dont un projet d'algues d'eau douce) et la commercialisation en circuit court. La difficulté d'accès au foncier exige une valorisation des productions qui ne peut se faire que par la vente directe. Aussi, se concentrent-ils sur des surfaces à forte valeur de production.

LES RISQUES ET MENACES PESANT SUR LES EXPLOITATIONS

L'enjeu du maintien des exploitations passe d'une part par la lutte contre la déprise mais aussi par la protection de la ressource foncière, outil de base de l'activité agricole. Néanmoins, les plus petites exploitations sont les plus exposées aux difficultés économiques et présentent le plus de fragilités structurelles. Les risques pesant sur les exploitations actuelles mettent en péril la pérennité des structures agricoles d'une part mais aussi toutes les entreprises directement ou indirectement liées à l'agriculture.

LE RISQUE DE DEPRISE

Nous avons voulu analyser le risque de déprise qui touchait les exploitations. Ce risque est analysé sous deux points de vue : le risque lié au manque de succession des exploitations en fin d'activité mais aussi le risque lié à la fragilité des exploitations en cours d'activité.

Risque lié au manque de succession :

Le risque lié au manque de succession a pour objectif d'identifier les structures dont le chef d'exploitation a plus de 55 ans, avec une transmission difficile, et une structure peu aisée à transmettre (bâtiments non fonctionnels, parcellaire très dispersé).

Ce sont 10 exploitants de plus de 55 ans qui n'ont pas de succession assurée. Ces 10 exploitations utilisent une surface de 261.3 ha soit 10.6% de la SAU totale du territoire. Presque toutes les communes sont touchées par ce phénomène avec une disparité en termes de surfaces impactées.

Ces surfaces peuvent être reprises par les agriculteurs voisins dans le cadre du démantèlement de la structure en fin d'activité mais la perte d'un siège d'exploitation sur une commune peut avoir des conséquences particulièrement importantes pour la vie économique et sociale du village.

PLUi Ardèche des sources et volcans - Diagnostic foncier agricole et sylvicole

Difficultés de transmission

Vincent GARAUD

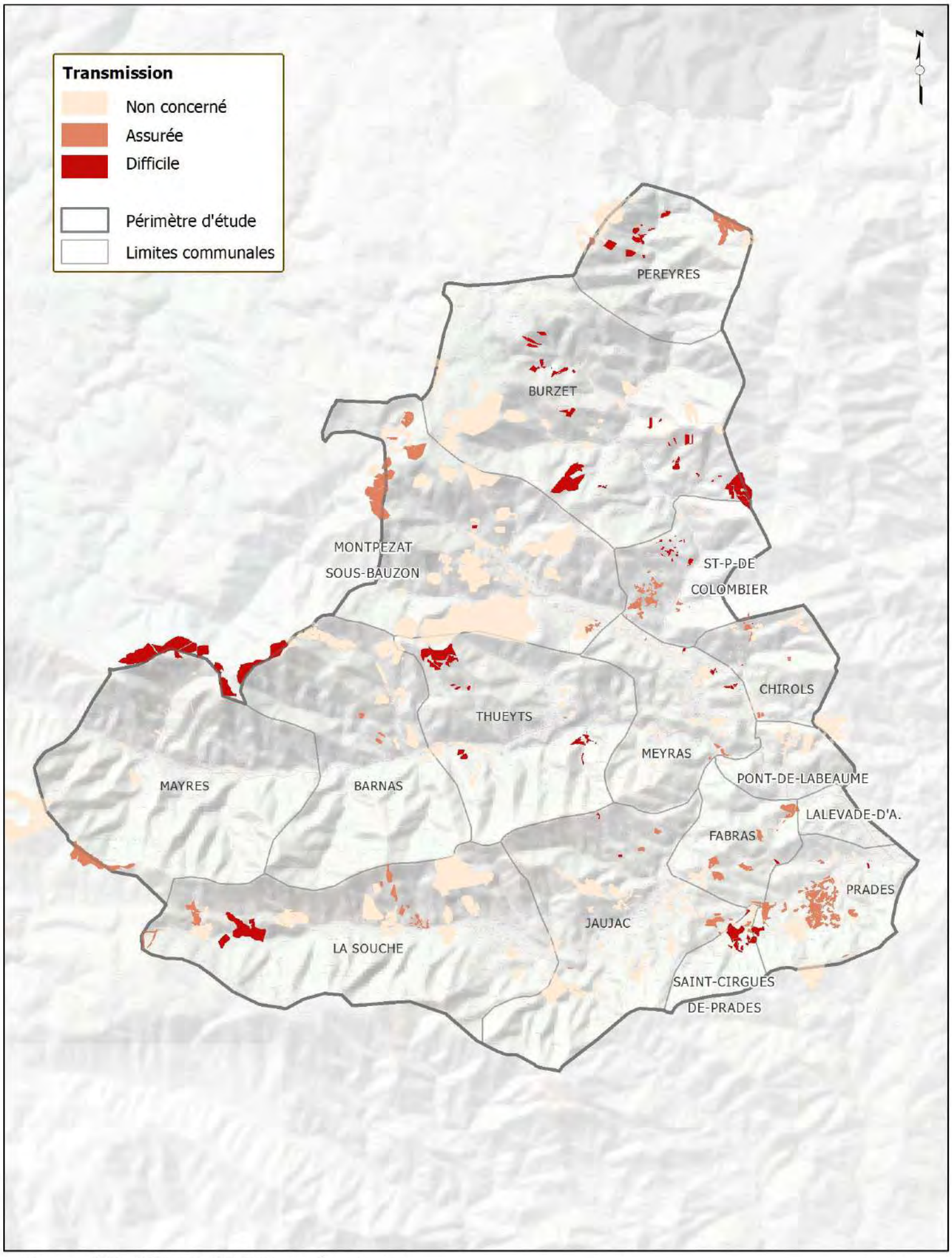

Sources : IGN : GEOFLA®, RPG 2014, enquêtes Terraterre
Réalisation : TERCIA, septembre 2016

0 1 2 4 6 Kilomètres

Vulnérabilité du système d'exploitation

Certaines structures risquent de cesser de fonctionner à moyen terme pour différentes raisons qui peuvent être structurelles et/ou conjoncturelles. Nous avons voulu analyser la vulnérabilité des systèmes d'exploitation pour pouvoir alerter les principaux interlocuteurs du territoire et identifier les zones d'intervention possibles.

Pour évaluer cette vulnérabilité, les critères pris en compte sont :

- L'orientation technico-économique
- Le statut du chef d'exploitation (à temps plein, pluriactif…)
- La SAU et le mode de faire valoir
- La structure foncière
- Les effectifs animaux
- Le type de production (transformée ou non)
- Le type de commercialisation

240 ha sont exploités par 11 exploitations présentant une fragilité structurelle forte. La moitié d'entre elles sont des structures en fin d'activité qui ont réduit notablement leur production. Elles se trouvent donc dans une configuration à minima qui devrait leur permettre d'attendre leur retraite. Néanmoins cette anticipation peut porter préjudice d'une part à l'exploitant (et à sa retraite[16]) et à sa future reprise[17]. Pour d'autres, la fragilité réside dans une structure ne permettant pas d'atteindre un revenu agricole minimum (en particulier les cotisants solidaires qui, faute de surface minimale, ne peuvent développer une activité économique pérenne).

Aussi, même si toutes ces surfaces ne sont pas concernées par une future déprise, un certain nombre d'entre elles, souvent les plus contraignantes (morcellement, relief, climat, milieu, proximité des habitations), vont ne plus êtres exploitées.

[16] Minimum social pour la couverture sociale mais aussi pour la retraite

[17] La structure devenant moins reprenable dans le cadre d'une installation.

PLUi Ardèche des sources et volcans - Diagnostic foncier agricole et sylvicole

Fragilités structurelles

terraterre

TERCIA

Vincent GARAUD

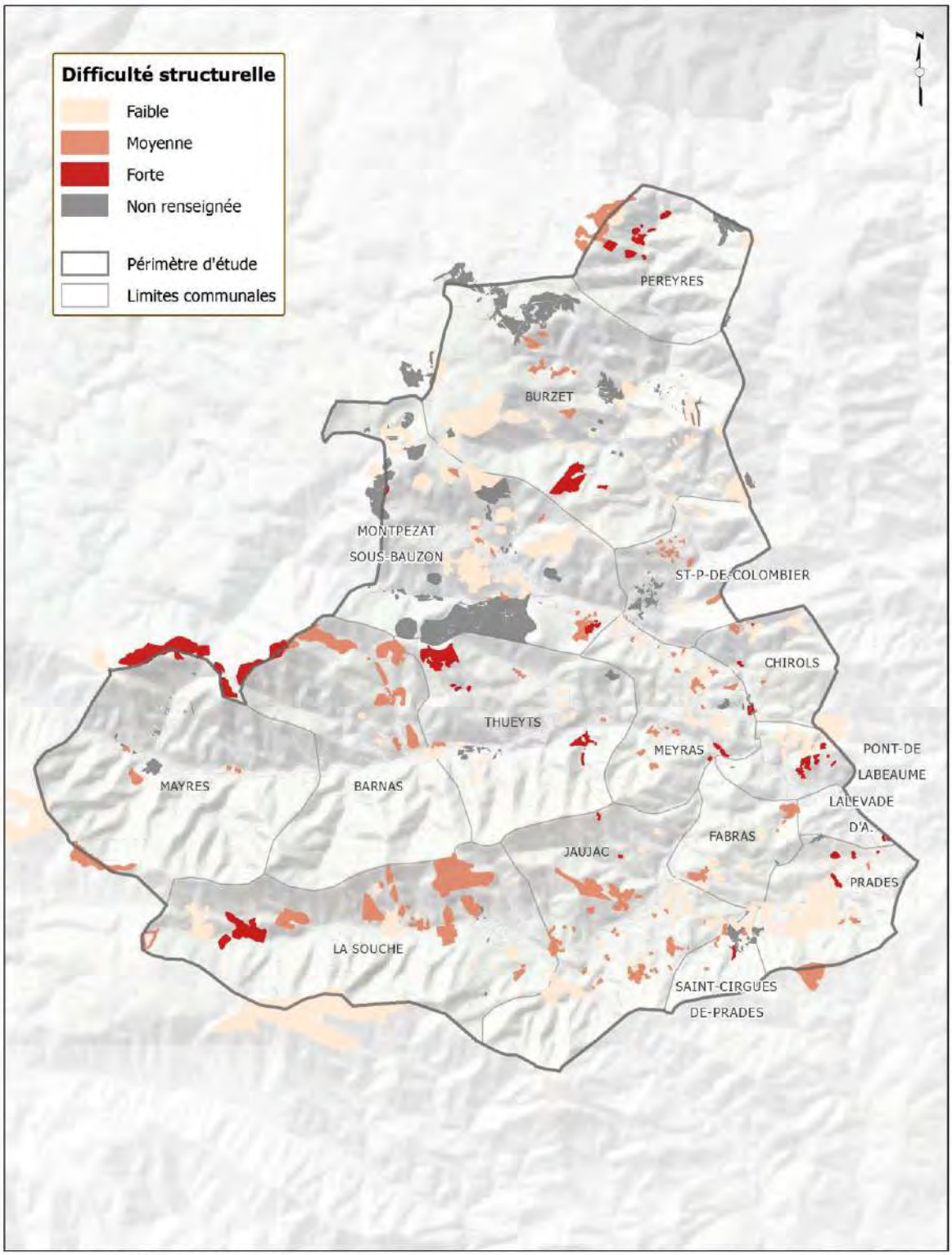

Sources : IGN : GEOFLA®, enquêtes Terraterre
Réalisation : TERCIA, octobre 2016

0 1 2 4 6 Kilomètres

LA PRESSION FONCIERE

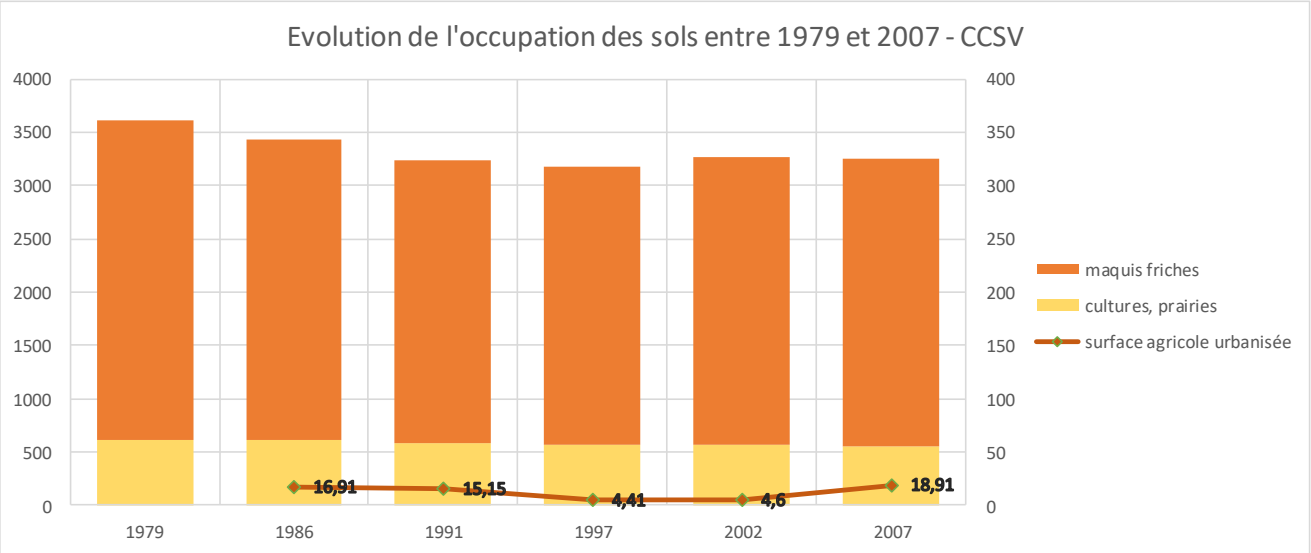

Les surfaces agricoles ont toujours constitué une forme de réserve foncière pour le développement urbain des communes. Ainsi, entre 1986 et 2007 ce sont près de 60 hectares qui ont été urbanisés. Alors que ces surfaces étaient peu importantes à la fin des années 90, on constate une accélération dans les années 2000 avec une artificialisation de 18.9 hectares en 5 ans. (soit près du tiers des surfaces urbanisées en 20 ans).

Les surfaces prévues à l'urbanisation concernent 51.55 ha dans les documents d'urbanisme en cours sur le territoire. Sur ces 51 hectares, 35 hectares se situent dans le tissu urbain (zone U des documents d'urbanisme). 16.64 hectares sont destinés à être urbanisés dans le futur (zones AU, NB et C des documents d'urbanisme). Nous voyons donc que les communes maintiennent un niveau important de surfaces à urbaniser.

	total		
	U	Au ou NB ou C	total
BURZET	0	1,09	1,09
CHIROLS	0,9	0	0,9
FABRAS	0	4,77	4,77
JAUJAC	6,34	2,39	8,73
MEYRAS	6,49	3,49	9,98
MONTPEZAT	8,36	2,04	10,4
PONT DE LABEAUME	0,329	0,09	0,419
PRADES	7,51	0,15	7,66
ST CIRGUES DE PRADES	0	0,29	0,29
THUEYTS	4,98	2,33	7,31
	34,909	16,64	51,549

En lien avec l'urbanisation, des phénomènes à la marge peuvent apparaitre tels que la rétention foncière. Les propriétaires « gèlent » alors toute utilisation de leurs terres dans l'optique de les voir passer constructibles.

Le développement touristique lié à l'installation des campings peut être problématique dans la mesure où ce sont les terres de bord de rivière qui sont le plus convoitées par ces deux activités. Ce phénomène est surtout ressenti par les agriculteurs le long de la vallée de l'Ardèche.

Au-delà de la pression liée à l'artificialisation des terres, une autre pression interne déstabilise certaines exploitations en particulier d'élevage. En effet, la présence de plus en plus importante de chevaux de particuliers sur le territoire amène une augmentation des besoins en foncier liés à la présence de ces derniers. Les prix des locations pratiqués s'en voient augmenter.

Enfin, de nombreux propriétaires refusent de mettre à disposition leurs terrains à des agriculteurs pour plusieurs raisons :

- Le risque ressenti d'être dépossédé de sa propriété et la difficulté à reprendre la maitrise du foncier lorsqu'un agriculteur l'utilise.
- Le sentiment que l'agriculture n'a plus d'avenir sur le territoire, là où les précédents n'ont pas réussi à développer une activité professionnelle.

CONCLUSION PARTIELLE

Le territoire fait face à de nombreuses contraintes pour le développement de l'agriculture. Alors même que cette dernière a particulièrement régressé au cours des années 80 à 90 face aux multiples crises qu'elle n'a pas su surmonter, elle se renouvelle aujourd'hui sous une forme différente, alternative aux modèles dominants et permettant de dégager une valeur ajoutée supérieure au travers de produits transformés et commercialisés localement.

Bien que cette nouvelle vague d'installations laisse entrevoir des projets propices au développement du territoire, il conviendra de porter une attention particulière afin qu'elle ne sombre pas dans une autarcie qui risquerait d'une part de limiter l'offre de produits du territoire mais d'avoir des répercussions sociales et paysagères à long terme.

La coexistence sur le territoire d'exploitations spécialisées intégrées aux filières longues avec les exploitations pluriactives en circuit court est l'équilibre que le territoire devrait chercher à atteindre.

Au-delà du foncier, les projets sont avant tout économiques et doivent dégager un revenu suffisant pour attirer de nouveaux candidats à l'installation.

L'activité agricole du territoire pourvoit un nombre d'emplois tout à fait conséquent pour un bassin d'emplois tel que celui d'Aubenas. Elle doit faire face à de nombreux défis :

- Développer et structurer de nouveaux marchés. En diversifiant les productions pour satisfaire les demandes des clients et répondre aux exigences réglementaires. Pour cela, les agriculteurs devront pouvoir disposer de foncier suffisant à fort potentiel de production.
- Installer de nouveaux éleveurs pour pérenniser les exploitations existantes et maintenir la gestion des espaces agro naturels du territoire. Un foncier structuré, non morcelé est le gage de la réussite de ce défi
- Profiter de l'arrivée d'une nouvelle population passagère ou installée pour développer de nouveaux débouchés (en particulier agrotouristique). La destination de vieux bâtiments agricoles doit être mise en réflexion au travers de cette nouvelle vocation.

Pour ce faire, le foncier reste l'enjeu majeur en évitant d'impacter durablement l'accès aux surfaces porteuses de développement.

Dans tous les cas, même si ce n'est pas le critère unique pour le maintien de l'agriculture, l'accès au foncier est le préalable :

- Pour permettre la diversification au sein d'une même production (rotation des cultures, changement variétal, modification des itinéraires techniques qui nécessite plus de foncier par ex. : reconversion des laitiers vers un élevage allaitant)
- Pour disposer de structures pérennes en particulier en élevage extensif où la structuration foncière est nécessaire pour mener au mieux les troupeaux (surfaces de décharge autour du bâtiment d'élevage, surfaces de stocks pour l'affouragement l'hiver, surfaces de pâturage suffisantes en évitant les traversées de route par les troupeaux)
- Pour développer de nouveaux projets adaptés à la situation locale (accéder à des surfaces irriguées, jouer sur la complémentarité des surfaces sur le territoire, permettre l'accès à des bâtiments fonctionnels et accessibles…)

LES VALEURS DEGAGEES PAR L'AGRICULTURE DU TERRITOIRE

Nous venons de voir que l'agriculture est pourvoyeuse d'emplois, de produits, de paysages, de vie sur le territoire.

L'enjeu est donc de maintenir ces exploitations qui valorisent des produits, qui dégagent un revenu économique et qui entretiennent le cadre de vie d'une population de plus en plus nombreuse.

L'agriculture permet de dégager des valeurs d'usage :

- Du potentiel de production
- La valeur économique
- La valeur environnementale et paysagère

LE POTENTIEL DE DIVERSIFICATION

Cet enjeu représente le potentiel de reconversion pour l'agriculture. Les surfaces présentant un fort potentiel de diversification sont celles sur lesquelles tout type de production peut être réalisée. Ainsi, ce sont celles qui offrent le plus de marge de manœuvre aux exploitations en cas de changement du contexte économique. Elles peuvent en particulier être le support de la production d'une alimentation de base (céréales). A l'heure actuelle où les questions liées aux charges de transport (hausse des énergies fossiles) et à la sécurité alimentaire des pays sont prégnantes, ces surfaces offrent la possibilité pour un territoire de relever le défi.

Cet enjeu est évalué sur la base du potentiel agronomique des terres (qualité des sols – texture, pierrosité, structure – la pente, la réserve utile en eau, l'accès à l'irrigation….[18]). Ainsi ce sont 1025 ha qui offrent un potentiel de diversification fort soit près de 3.8% de la superficie du territoire. Les surfaces se situent préférentiellement en bord de rivière, en fonds de vallée et en zone relativement plane.

Il n'y a donc que très peu de surfaces à fort potentiel de diversification ce qui laisse peu de place au développement d'une agriculture variée.

[18] Ce critère a été établi à partir de la carte pédologique de Saint Etienne au 1/100 000: Elle est fondée sur les travaux de J P Legros à l'occasion de sa thèse dans les années 1975.Il a été complété par les informations recueillies auprès des agriculteurs sur le caractère irrigué ou non des surfaces.

PLUi Ardèche des sources et volcans - Diagnostic foncier agricole et sylvicole

Valeur de production

terraterre

TERCIA

Vincent GARAUD

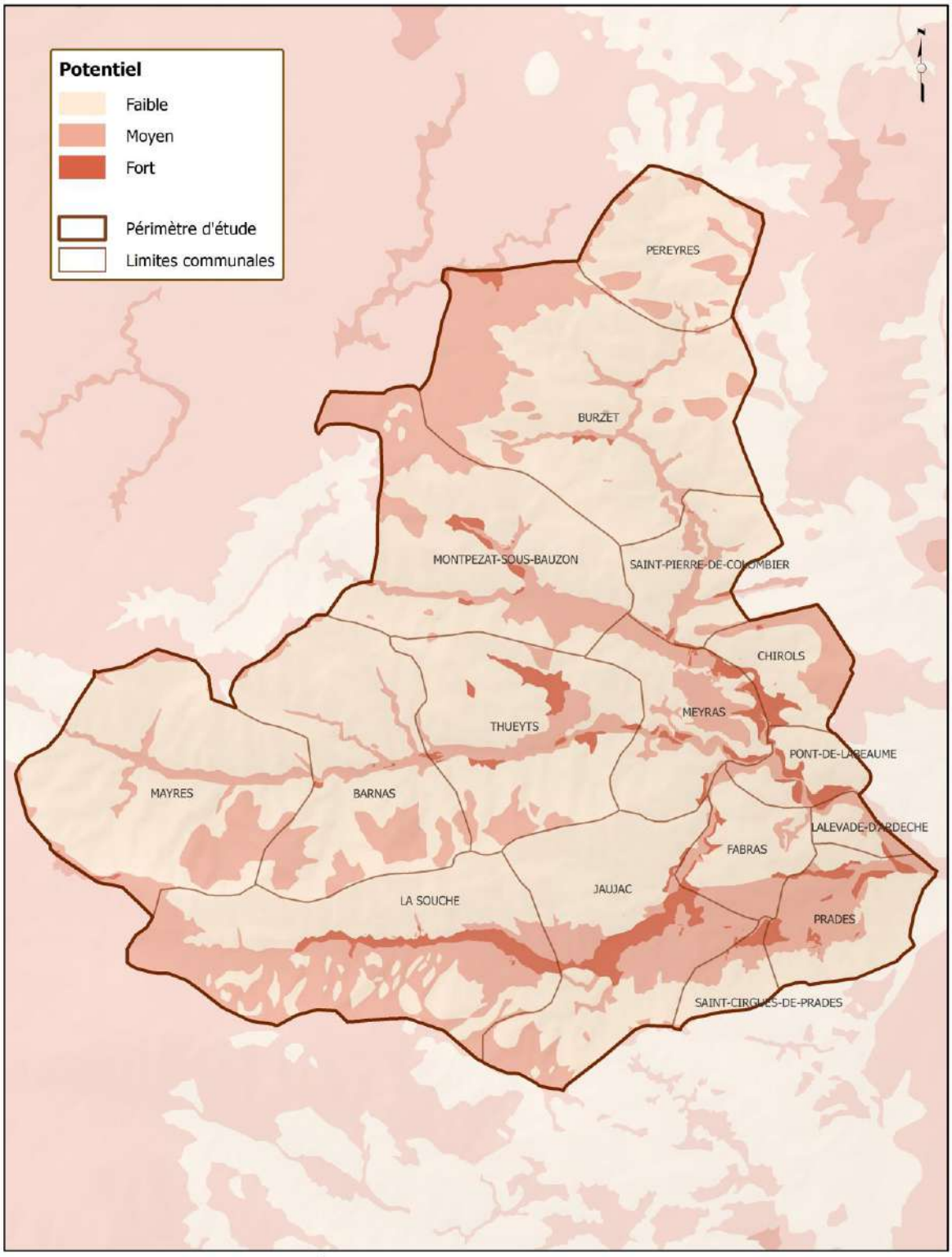

Sources : IGN : GEOFLA®, RPG 2014, enquêtes Terraterre
Réalisation : TERCIA, septembre 2016

Kilomètres
0 1 2 4 6

LA VALEUR ECONOMIQUE

L'enjeu du maintien de l'agriculture ne passe pas uniquement par la préservation de son potentiel de diversification mais aussi par la protection de son potentiel économique. En effet, un certain nombre de surfaces peuvent ne pas disposer de qualité agronomique forte mais permettre tout de même de réaliser des productions à forte valeur économique. Le meilleur exemple en est la viticulture qui se développe sur des sols pauvres et qui néanmoins représente une valeur économique de premier plan.

Aussi, la valeur économique dégagée aujourd'hui par l'agriculture doit être prise en compte et protégée des éventuels risques précédemment analysés. Cette valeur économique est estimée au travers de la PBS : production brute standard et permet de hiérarchiser les surfaces en fonction de la valeur économique liée à la production qui y est rattachée.

PBS[19] : production brute standard. Les surfaces agricoles et les cheptels sont valorisés, pour chaque exploitation, selon des coefficients permettant le calcul de la production brute standard (PBS). Ces coefficients résultent de moyennes calculées sur la période 2008 à 2012. **La PBS décrit un potentiel**, elle ne mesure pas la valeur de la production, ni un chiffre d'affaires constaté.

29% du territoire agricole (soit 715 ha) est concerné par un potentiel économique très fort et fort. Sans envisager un chiffre d'affaires particulièrement élevé, les surfaces qui se démarquent sur le territoire sont celles qui offrent un tènement d'une taille importante. En effet, au vu du morcellement extrêmement répandu, les quelques tènements agricoles d'une taille suffisante représente un potentiel économique supérieur aux autres ilôts agricoles (par exemple l'estive du Tanargue qui représente à elle seule 260 ha). Les surfaces à l'Est du territoire (en zone arboricole) sont porteuses d'un enjeu économique lié d'une part à une taille suffisante et à la nature d'occupation des sols.

[19] Définition Agreste : service statistique du ministère de l'agriculture

PLUi Ardèche des sources et volcans - Diagnostic foncier agricole et sylvicole

Valeur économique

terra terre

TERCIA

Vincent GARAUD

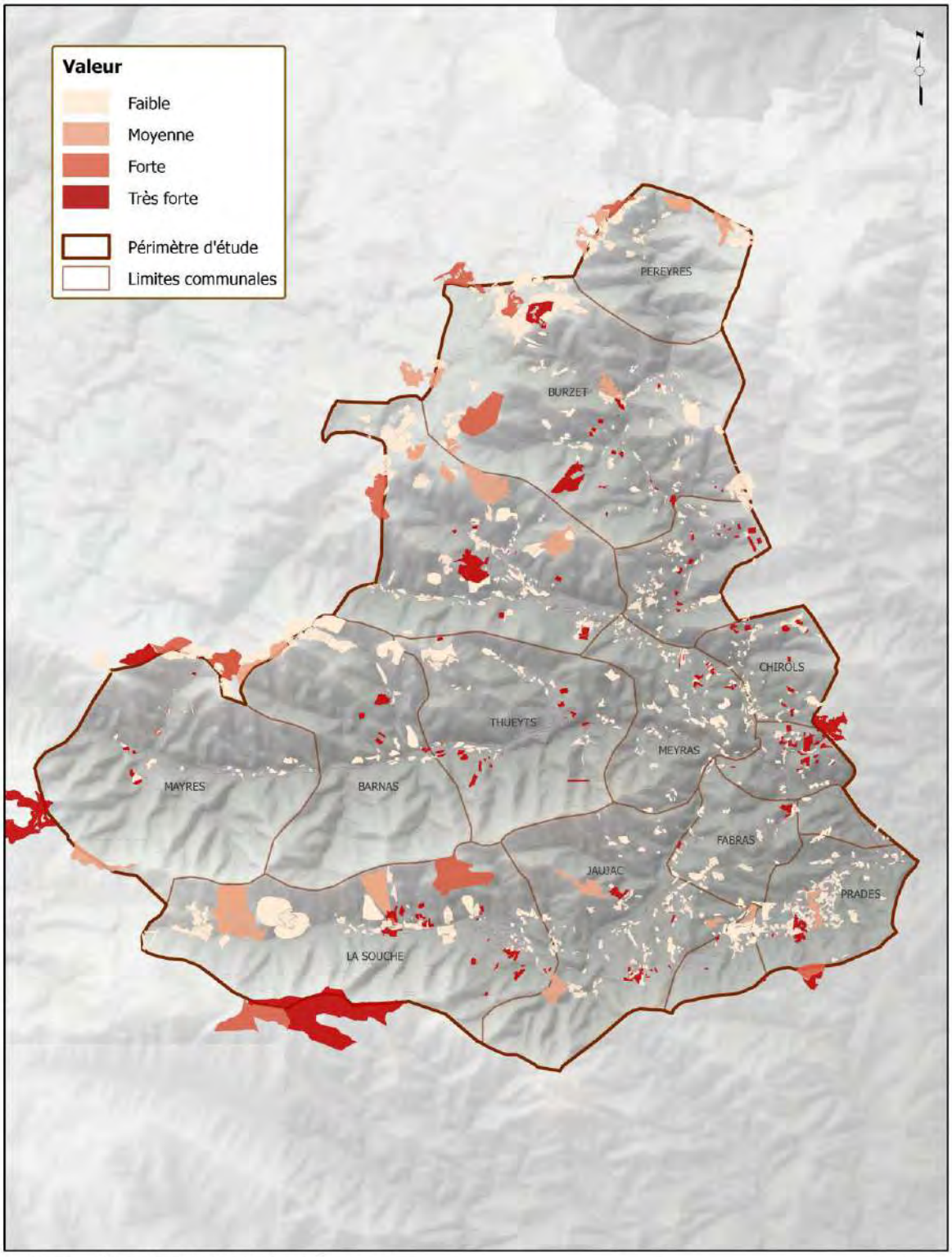

Sources : IGN : GEOFLA®, RPG 2014, enquêtes Terraterre
Réalisation : TERCIA, septembre 2016

Kilomètres
0 1 2 4 6

LES VALEURS ENVIRONNEMENTALES ET PAYSAGERES

Certaines parcelles possèdent une valeur importante liée à l'environnement à travers des appellations « agriculture biologique » ou des classifications Natura 2000 par exemple. Ces parcelles à enjeu agricole sont intéressantes à préserver dans un raisonnement global de préservation de l'espace naturel. 268 ha sont porteurs d'une valeur environnementale forte (soit 10.9% de la SAU).

L'attractivité du territoire pour les nouvelles populations passe par un cadre de vie préservé des pôles urbains avec son caractère agri-naturel. L'agriculture participe de cet enjeu en maintenant des surfaces cultivées, fleuries et dégagées.

PLUi Ardèche des sources et volcans - Diagnostic foncier agricole et sylvicole

Environnement

terraterre

TERCIA

Vincent GARAUD

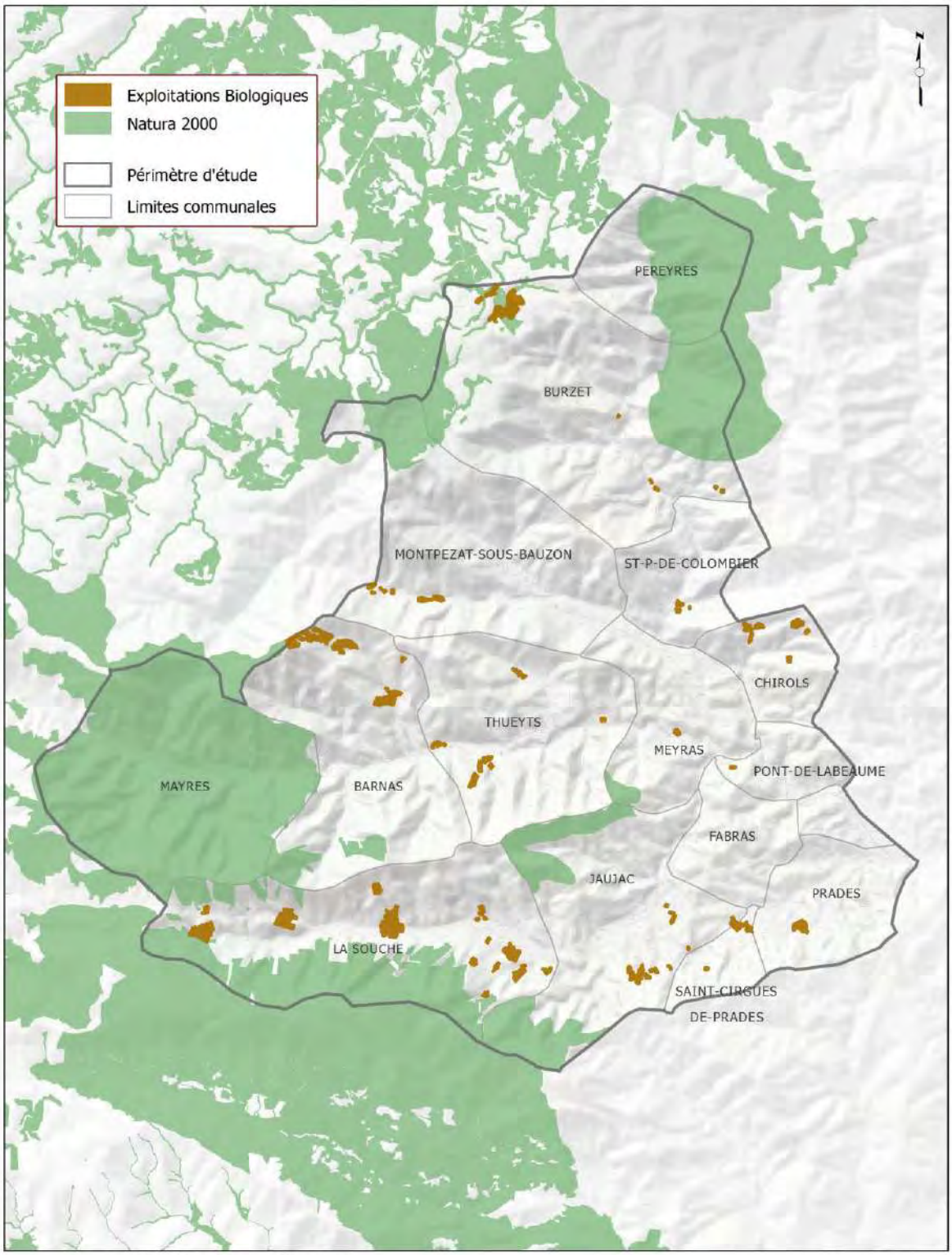

Sources : IGN : GEOFLA®, enquêtes Terraterre
Réalisation : TERCIA, octobre 2016

0 1 2 4 6 Kilomètres

Ainsi, les valeurs dégagées par l'agriculture sur le territoire sont variables selon les secteurs :

- Sur tout le territoire de manière dispersée, des surfaces porteuses de valeur économique essentiellement due à la taille des tènements agricoles. Dans la partie orientale du territoire, les surfaces arboricoles présentent des enjeux économiques associés à une valeur de production importante.
- dans la partie Ouest du territoire on observe un fort potentiel environnemental associé en partie à un faible potentiel économique et/ou, l'un et l'autre pouvant être corrélés avec **un <u>risque de déprise</u>** susceptible de conduire à la fermeture des milieux, à une banalisation des paysages et à une augmentation du risque incendie.
- dans la partie Sud et Est du territoire le long du Salindre, du Lignon et de la Fontaulière on observe des valeurs de production qui se maintiennent malgré un certain mitage des espaces agricoles. La qualité et les potentiels des surfaces demandera d'être vigilant plus particulièrement sur les parcelles concernées par les zones AU.

En résumé,

L'ossature agricole du territoire est constituée par les trois principaux axes RN 102, D5 et D536 qui concentrent les principaux enjeux agricoles.

Elle structure le territoire d'un point de vue paysager et de qualité de vie. Elle offre une vitrine de premier plan pour les produits de terroir tout en assurant des ressources et des potentiels importants.

Il faut donc préserver sa cohérence et sa continuité.

PLUi Ardèche des sources et volcans - Diagnostic foncier agricole et sylvicole

Surfaces à Enjeux

terraterre

TERCIA

Vincent GARAUD

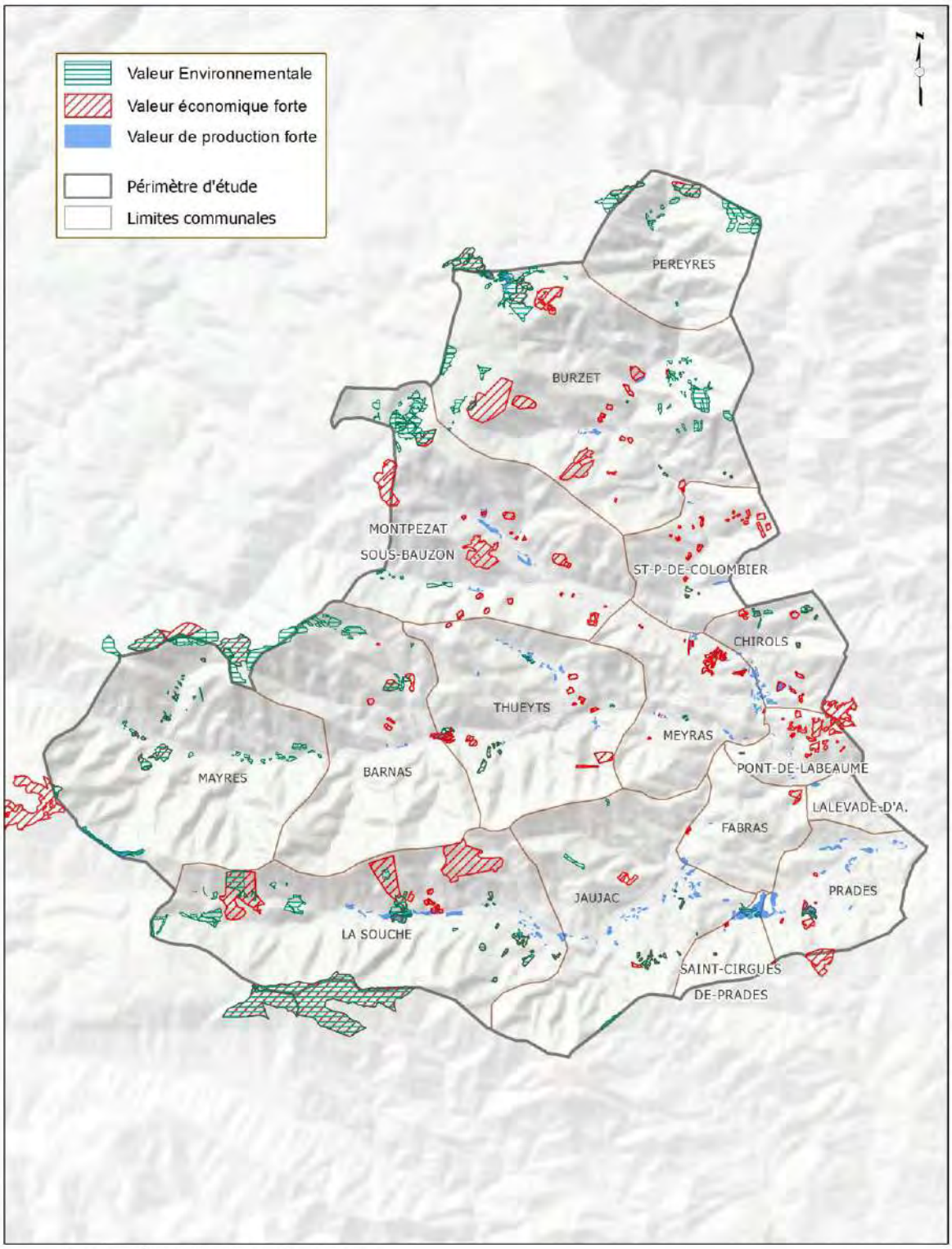

Sources : IGN : GEOFLA®, enquêtes Terraterre
Réalisation : TERCIA, octobre 2016

0 1 2 4 6 Kilomètres

DEFINITION DES SECTEURS A ENJEU

La préservation de la vocation agricole des terres, en particulier des surfaces présentant le meilleur potentiel est un défi pour le territoire.

Certains secteurs sont soumis à un risque fort de déprise, c'est-à-dire des secteurs pour lesquels l'activité agricole risque de cesser rapidement. Les surfaces présentant un bon potentiel de production ou économique seront certainement reprises dans le cadre d'un démantèlement des exploitations au profit des structures voisines. Mais les surfaces plus contraignantes, offrant moins d'intérêt sont celles qui risquent à terme d'être abandonnées et d'aboutir à la fermeture des milieux et à une augmentation des risques naturels.

A l'inverse, les secteurs offrant de forts potentiels de production ou économiques peuvent être mis en péril par la pression foncière. L'artificialisation de ces surfaces a des conséquences irréversibles sur ces enjeux qui doivent être protégés. La perte de surfaces à fort enjeu peut difficilement être compensée par de nouvelles surfaces. Il convient donc d'y éviter toute artificialisation.

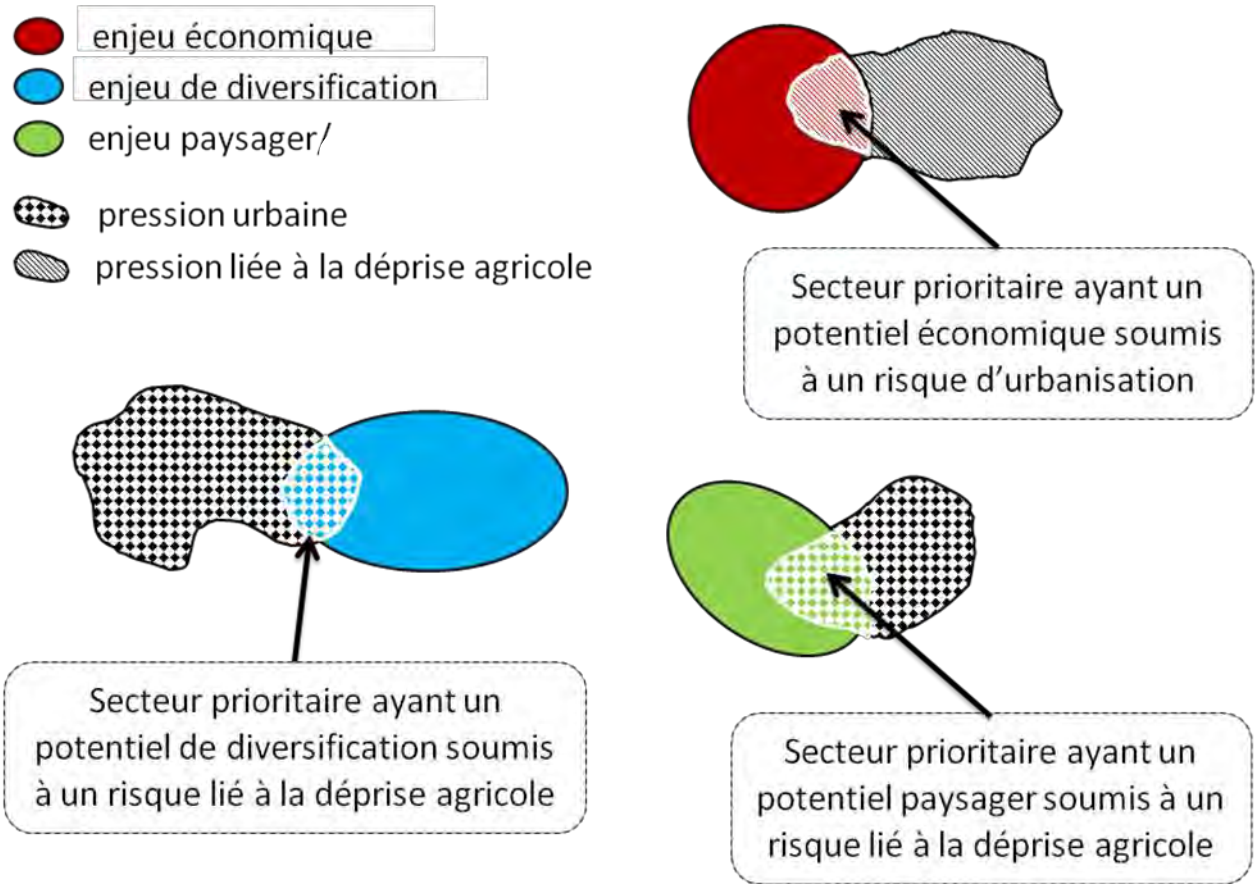

Nous aboutissons à la caractérisation de deux types de secteurs :

- Les secteurs soumis au risque de déprise présentant de faibles enjeux
- Les secteurs soumis à la pression urbaine et présentant de forts enjeux

LES SECTEURS A ENJEU SOUMIS AU RISQUE DE DEPRISE

Les surfaces potentiellement les plus « à risque » sont celles qui, en cas de démantèlement des exploitations en fin d'activité sans repreneur, offrent le moins d'intérêt. Elles ne seront plus exploitées et partiront à la friche avec des conséquences importantes sur les paysages, les risques naturels, la prédation sur les autres troupeaux….

171 ha sont concernés par ce risque soit la moitié de l'ensemble des surfaces des exploitations dont la reprise n'est pas assurée. 5 exploitations sont concernées par ce risque. Il s'agit d'exploitations d'élevage disposant d'effectifs réduits (certainement en anticipation des droits à la retraite). Trois d'entre eux sont insérés dans une filière longue et pour la plupart d'entre eux, l'accès à la propriété reste anecdotique. Les secteurs concernés sont des secteurs de montagne souvent difficiles d'accès. Trois d'entre eux ont déclaré être ouverts à une reprise (dans et hors cadre familial).

Ce constat doit être pris en considération par les principaux acteurs agricoles du territoire : Chambre d'agriculture, Parc Naturel des Monts d'Ardèche, SAFER, CIVAM…..

La constitution d'un CLI (Comité Local à l'Installation) ayant pour vocation de mettre en adéquation cessations d'activité et projets d'installation devrait permettre de s'approprier ces résultats et démarrer un accompagnement auprès des futurs cédants. Néanmoins, la question de la reprise n'est pas unique et il convient d'accompagner les agriculteurs en particulier des secteurs les plus difficiles autour de plusieurs réflexions :

- Animation foncière pour permettre de constituer des surfaces suffisantes et cohérentes et réduire le morcellement. Faciliter un accès au foncier pour constituer des structures économiquement pérennes permettant une installation à des fins professionnelles.
- Accompagnement technique nécessaire à une installation
- Modification du document d'urbanisme pour permettre le cas échéant le changement de destination des bâtiments agricoles (lorsque la commune dispose d'un document)
- Travail de concertation avec les propriétaires privés pour disposer d'une structure suffisante utile à une installation en particulier sur la commune de Burzet où se

trouvent d'une part des exploitations cédantes et d'autre part des candidats à l'installation.

LES SECTEURS A ENJEU SOUMIS A LA PRESSION URBAINE

Les surfaces offrant le plus de possibilités en termes de reconversion de l'agriculture sont celles à protéger de l'artificialisation. Aussi, en croisant les critères potentiel et pression urbaine, nous avons déterminé les secteurs prioritaires d'intervention c'est-à-dire ceux soumis rapidement au risque d'urbanisation et sur lesquels anticiper l'artificialisation en étudiant l'impact d'une telle évolution sur les structures agricoles concernées.

Commune	Surface agricole en limite urbanisable (ha)[20]	Surface à fort enjeu de production (ha)	Surface à fort enjeu économique (ha)	Surface à fort enjeu environnemental (ha)
Burzet	1.09			
Chirols	0.9	0.7		
Fabras	4.77	1	0.2	
Jaujac	8.73	7.22		
Meyras	9.98	1	0.5	
Montpezat	10.4	3.3	0.3	
Pont de Labeaume	0.42	0.4	0.1	
Prades	7.66	1.8	0.7	
St Cirgues de Prades	0.29	0.1		
Thueyts	7.31	2.8	2.2	0.1

Tableau 11 : surfaces agricoles à enjeu concernées par une future urbanisation (zones U, AU, NB, C)

[20] Sur la base des documents d'urbanisme opposables fin 2016.

23.2 hectares concernés par une limite urbanisable sont porteurs d'au moins un enjeu agricole fort. 1 hectare est porteur de deux enjeux agricoles forts (productif et environnemental).

Au-delà des surfaces concernées par la future artificialisation, il faut aussi évaluer l'impact sur le fonctionnement, en particulier la localisation des sièges et bâtiments d'exploitation par rapport à la zone AU. Nous voyons que les documents d'urbanisme actuellement opposables, toucheraient s'ils se réalisaient complètement 546.4 ha

La détermination de secteurs à enjeux ne doit pas faire oublier que l'artificialisation de quelque terre agricole que ce soit a une incidence sur le fonctionnement des exploitations touchées. Nous avons vu que les exploitations, pour se développer, nécessitent du foncier. Il convient de préserver des surfaces en quantité suffisante (et proches du siège d'exploitation pour l'élevage) pour permettre les reconversions ou encore le maintien des élevages.

PLUi Ardèche des sources et volcans - Diagnostic foncier agricole et sylvicole

Enjeux sur limites urbanisables

terraterre

TERCIA consultants

Vincent GARAUD

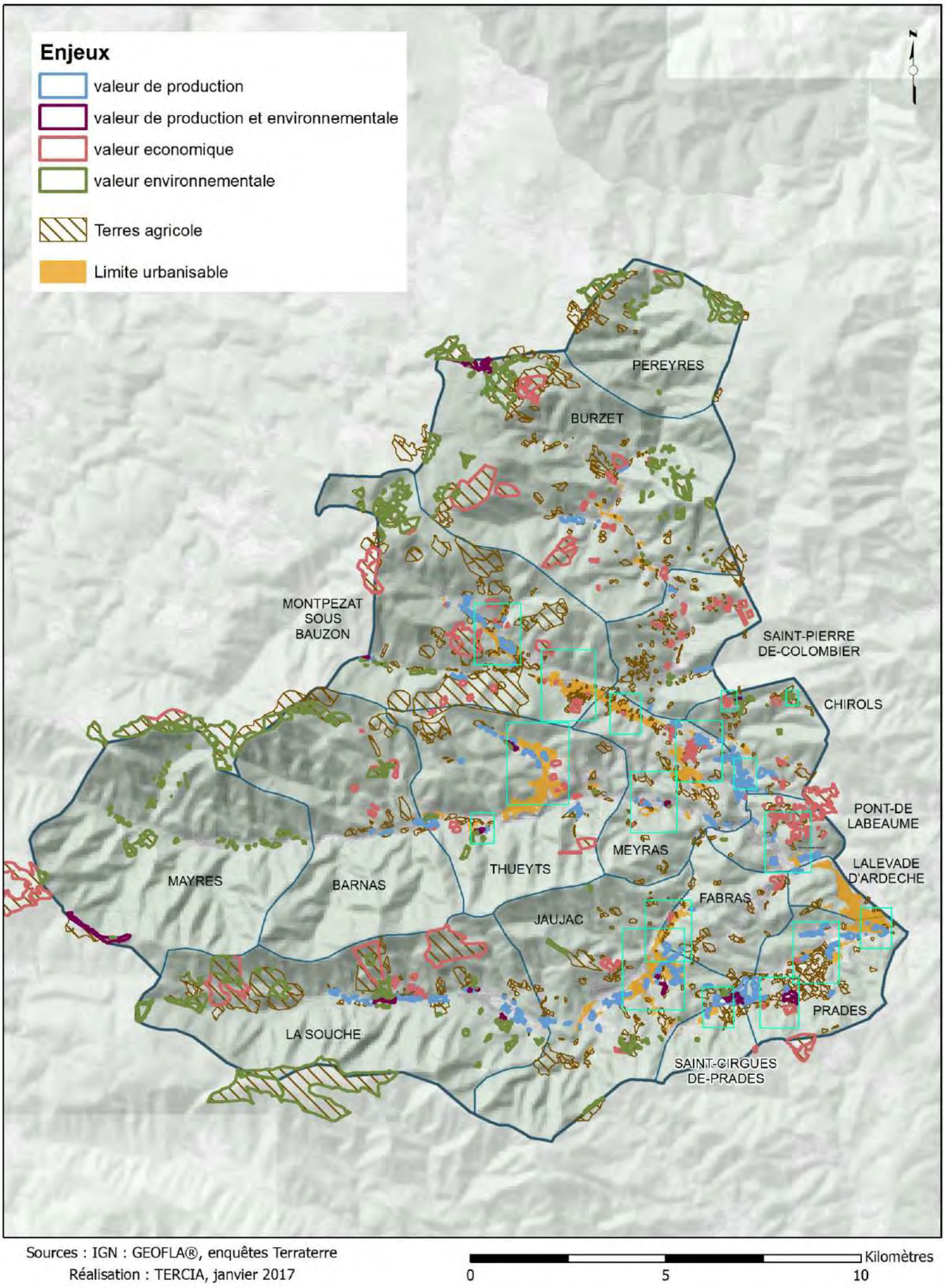

CONCLUSION

Ancien territoire très varié en termes agricoles, il s'est professionnalisé avec quelques structures plus importantes qui se sont modernisées grâce au capital disponible accumulé dans les exploitations. Les exploitations pluriactives traditionnelles de ce secteur ont eu tendance à disparaitre du fait de son caractère non concurrentiel. Aujourd'hui un phénomène apparait avec l'installation de jeunes candidats hors cadre familial dans des structures de petite taille valorisant des produits en circuit court.

Le territoire dispose

- De ressources non négligeables
    - Potentiel pédologique certain sur la partie orientale
    - Système d'irrigation sur la commune de Meyras
- D'un nombre important d'exploitations
- D'une proximité de bassins de consommation permettant de développer de nouveaux débouchés

Mais, les difficultés économiques que rencontre l'agriculture conventionnelle en particulier en élevage et arboriculture ont eu pour conséquence :

- Une quasi disparition de l'élevage laitier (bovin)
- Une reprise de certaines exploitations arboricoles rendue difficile par un morcellement et un mitage du foncier
- Une reprise de certaines exploitations d'élevage rendue difficile car non reprenable dans les conditions actuelles d'exploitation en élevage (bâtiment en particulier).

Le défi aujourd'hui pour maintenir ce dynamisme consiste à :

- Permettre le développement des structures existantes par :
    - Un maintien du foncier agricole cohérent pour une diversification des produits
    - Des possibilités de construire des outils de travail en particulier des bâtiments dans une volonté de permettre un accroissement de production mais dans un souci d'intégration paysagère
- Inciter à l'installation de nouvelles structures par :
    - Une mise en relation des cédants et des porteurs de projet au travers d'un CLI

- Une animation foncière pour disposer de structures reprenables dans le contexte actuel des exploitations agricoles
- Un encouragement à l'installation en élevage sur le territoire

Les outils de planification doivent donc bien border les zones de construction future pour :

- Impacter le moins possible le fonctionnement des exploitations
- Ne pas toucher les surfaces porteuses d'enjeu agricole fort
- Ne pas enclaver les sièges et bâtiments agricoles
- Ne pas dépasser des limites physiques nettes afin de limiter les rétentions foncières

ANNEXES

Annexe 1: Liste des entretiens et contacts effectués pour la réalisation du diagnostic

06/06/2016	Réunion agricole Chirols/Meyras/Pont de Labeaume
06/06/2016	Réunion agricole Prades/Saint Cirgues de Prades/Lalevade d'Ardèche
20/06/2016	Réunion agricole Jaujac/la Souche/Fabras
20/06/2016	Entretien M. Prunaret, Président de l'ASA des plots de Meyras
23/06/2016	Réunion agricole Barnas/Mayres/Thueyts
27/06/2016	Réunion agricole Montpezat sous Bauzon/ Burzet/ Pereyres/Saint Pierre de Colombier
28/06/2016	Entretien téléphonique, M. Debellut, Comité interprofessionnel de la châtaigne
21/07/2016	Entretien téléphonique Mme Moirot, AgribioArdèche
21/07/2016	Echange mail avec Pascal Loutier, Pays Ardèche méridionale
25/07/2016	Entretien téléphonique M . Robert, syndicat ovin Ardèche
04/08/2016	Echange mail avec M. Leger, SAFER Rhone Alpes
25/08/2016	Entretien téléphonique, M. Bonin, PNR Monts d'Ardèche
11/10/2018	Réunion avec les agriculteurs du territoire – restitution des résultats

Tous les agriculteurs non représentés lors des réunions agricoles ont été contactés par téléphone ou mails.

RAPPELS SUR QUELQUES NOTIONS DES STATUTS AGRICOLES

ACTIVITE AGRICOLE

Toute activité correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle ainsi que les activités exercées par un exploitant agricole dans le prolongement de l'exploitation ou qui ont pour support l'exploitation

SMI : SURFACE MINIMALE D'INSTALLATION

Cette surface est variable d'un département à un autre. Elle est de 19 ha en polyculture élevage en Ardèche. Chaque nature de culture détermine le coefficient applicable à la SMI.

	SMI (ha)	**A titre indicatif coefficient applicable à la SMI de 19 ha**
Terres labourables et prairies	19	1
Prairies irriguées	15	1.266
Pâtures (landes 1)	50	0.38
Parcours (landes 2)	90	0.211
Plantes à parfum et médicinales	10	1.9
Tabac	4	4.75
Cultures de production de semences	8	2.375
Cultures légumières et florales - **De plein champ** - **Sous petit tunnel** - **Sous serre froide** - **Sous serre chaude**	 6 3 1 0.5	 3.166 6.333 19 38
Vignes - **AOC générique**	 5	 3.8

- **AOC village** - **AOC côtes du Vivarais** - **Vin de pays** - **VCC et pied mère**	4.3 7 7.5 8	4.4 2.7 2.533 2.375
Vergers (hormis châtaigniers) - **Irrigués** - **Non irrigués**	 5 7	 3.8 2.714
Vergers de châtaigniers, oliviers et amandiers	19	1
Petits fruits	3	6.333
pépinières	2	9.5

La SMI est utilisée pour l'affiliation à la MSA, le calcul des cotisations sociales des agriculteurs, en guise de surface de référence en cas de demande d'autorisation d'exploiter.

STATUT DU CHEF D'EXPLOITATION

Le statut d'agriculteur correspond au statut de chef d'exploitation. C'est la personne qui, seule ou associée, gère l'outil de production. L'affiliation se fait auprès de la Mutualité Sociale Agricole. La pratique d'une activité agricole permet d'acquérir le statut d'agriculteur (associé à des droits au niveau social : maladie, allocations familiales, retraite…) lorsqu'elle atteint un seuil : la ½ SMI

<1 /8 SMI : **statut « amateur** » Pas de cotisations sociales à payer à la MSA (elle ne peut pas affilier)

- Maintien des droits sociaux antérieurs
- Pas de sécurité sociale
- Pas de retraite

1/8-1/2 SMI : **Cotisant solidaire**

- Maintien des droits sociaux antérieurs
- Cotisations sociales réduites « de solidarité » et assurance accident du travail
- Pas prioritaire sur la reprise de terres agricoles
- Pas de sécurité sociale

- Pas de retraite

½-1 SMI : **Agriculteur**

Agriculteur à titre principal si les revenus agricoles dépassent les autres revenus

Agriculteur à titre secondaire : si les autres revenus dépassent les revenus agricoles. Versement des mêmes cotisations que l'agriculteur à titre principal sauf la cotisation maladie réduite.

- Sécurité sociale du secteur agricole : AMEXA+retraite
- Accès, sous réserve de respecter les conditions d'âge et de formation aux aides nationales à l'installation en agriculture
- Prioritaire sur la reprise de terres agricoles
- Possibilité de déposer un permis de construire selon le protocole de construction en zone agricole

AUTRES STATUTS

Conjoint collaborateur

Ce statut est ouvert au conjoint, au concubin, à la personne pacsée avec le chef d'exploitation, exploitant sous forme individuelle ou sociétaire. Le conjoint collaborateur doit participer effectivement à l'activité non salariée agricole de son époux ou épouse, sans percevoir un salaire. Le conjoint collaborateur bénéficie d'un droit personnel à la retraite et peut exercer une autre activité. Les cotisations sont à la charge du chef d'exploitation (assurances vieillesse, accident du travail)

Co-exploitant

Le conjoint est propriétaire en commun des biens et de l'exploitation et participe aux travaux de l'exploitation. Peut être affilié comme un chef d'exploitation et avoir ainsi droit à une protection sociale personnelle.

Associé exploitant

Le conjoint ou un tiers est associé dans une société de type GAEC, EARL ou toute autre société civile. Il est affilié à la MSA comme chef d'exploitation et bénéficie d'une protection sociale personnelle.

Associé non exploitant

Le conjoint ou un tiers peut également être associé non exploitant dans une EARL ou toute autre société civile. Il possède des parts de capital, ne travaille pas sur l'exploitation et perçoit une part de résultat non soumise à cotisation.

Aide familiale

Ce statut concerne les membres de la famille du chef d'exploitation âgés d'au moins 16 ans autres que le conjoint collaborateur. L'aide familiale doit vivre sur l'exploitation, participer à sa mise en valeur, et ne pas avoir la qualité de salarié ou d'associé de l'exploitation. Il ne peut y avoir d'aides familiaux dans une société, à l'exception des GAEC. Le chef d'exploitation cotise à l'assurance maladie pour l'aide familiale. Depuis le 18 mai 2005, le statut des nouveaux aides familiaux ne peut être conservé plus de 5 ans.

RAPPELS SUR QUELQUES NOTIONS DE MODE DE FAIRE VALOIR

LE BAIL RURAL ET STATUT DU FERMAGE : TOUTE MISE A DISPOSITION A TITRE ONEREUX D'UN IMMEUBLE A USAGE AGRICOLE EN VUE DE L'EXPLOITER POUR Y EXERCER UNE ACTIVITE AGRICOLE

- Bail rural verbal : contrat à titre onéreux soumis au **statut du fermage** au même titre que le bail rural écrit. Difficulté : preuve de l'existence d'un bail en cas de contentieux. Réglementé par référence au contrat type départemental en cas de contentieux
- Bail rural écrit soumis au **statut du fermage**: peut être passé sous seing privé ou acte authentique. Durée minimum de 9 ans, renouvelable.
    - Le congé doit être délivré par le bailleur au preneur 18 mois au moins avant l'expiration par acte d'huissier, que le bail soit écrit ou verbal. De plus, le congé doit être motivé et doit reproduire littéralement les termes de l'alinéa 1 de l'article L.411-54 du Code Rural précisant les modalités de contestation du congé. Le preneur peut également donner congé dans ce délai par lettre recommandée avec avis de réception ou acte d'huissier, mais il n'est pas obligé de le motiver.
    - La résiliation peut être demandée par le bailleur au tribunal paritaire des baux ruraux :
        - Pour 2 défauts de paiement de tout ou partie du fermage ou de la part de produits lui revenant, après envoi de lettre recommandée avec avis de réception ou d'injonction de payer
        - Pour des agissements de nature à compromettre la bonne exploitation du fonds
        - Pour refus d'apporter certaines améliorations
        - Pour changement de la destination des terrains suite à une document d'urbanisme

- Fermage fixé entre minima et maxima par arrêté préfectoral annuel
- Renouvellement automatique à l'issue de la première période de 9 ans
- Le droit de préemption du preneur en cas de vente, dans certaines conditions précises

- Bail emphytéotique : obligatoirement écrit et passé sous forme notariée **non soumis au statut du fermage**. Durée entre 18 et 99 ans non renouvelable. Caractérisé par un loyer modique, charge des impôts et taxes au preneur, absence de droit de préemption. Le défaut de paiement de deux années consécutives entraîne la résiliation de l'emphytéose

- Petites parcelles : < 1 ha ne constituant pas ni un corps de ferme ni une partie essentielle de l'exploitation. **Non soumises au statut du fermage** quant à leur prix, leur durée, au renouvellement et au droit de préemption.

- Ventes d'herbe : **soumises au statut du fermage**. Le preneur jouit exclusivement des fruits de l'exploitation, le preneur bénéficie d'une sorte de tacite reconduction. Le contrat de vente d'herbe a pour seul objet une récolte et n'astreint l'acquéreur à aucune obligation de culture ou d'entretien.

- Convention pluriannuelle d'exploitation ou de pâturage : Limitées à certaines zones (montagnes ou zones pastorales) et subordonnées à arrêté préfectoral fixant limites et prix. **non soumise au statut du fermage**. Ecrit non obligatoire mais souhaitable. En Ardèche : 6 ans minimum. Elle prend fin à l'échéance du terme sans qu'il soit nécessaire de donner congé, sauf si le bail le prévoit. Il n'est pas possible de mettre fin à la convention avant terme, sauf résiliation pour non paiement de loyer aux dates prévues, mais à condition que cette clause soit insérée dans la convention.

- Occupation sans titre : accord entre parties obligatoire, **non soumis au statut du fermage**. Souvent lors de succession en attente

- Mise à disposition à titre gratuit : **non soumis au statut du fermage**. Le bénéficiaire n'a aucun droit et le propriétaire peut récupérer son bien à tout moment sans formalités.

LE PRET A USAGE OU COMMODAT

- **Réglementé par le Code civil**. Contrat par lequel l'une des parties livre une chose à l'autre pour s'en servir, à la charge pour le preneur de la rendre après s'en être servi.

Fait naître l'obligation de restitution à la charge de l'emprunteur. Contrat « essentiellement » gratuit mais le prêteur peut exiger une caution ou une assurance. Le prêt se fait en général verbalement**. Non soumis au statut du fermage**. Il s'achève soit après que l'emprunteur se soit servi de la chose, soit à l'expiration du terme convenu. Dans le cas où l'emprunteur s'engage à faire des travaux sur la chose prêtée, pour déterminer s'il s'agit toujours d'un prêt à usage et non d'un bail, il faut comparer le coût des travaux au prix du service rendu au prêteur. S'il est supérieur ou égal ce n'est plus un commodat.

Convention pluri annuelle de pâturage

Le type de location visé dans la présente convention n'est pas soumis au statut du fermage et du métayage. Par conséquent, le locataire ne pourra pas revendiquer à la fin de la convention l'application du statut du fermage, ni faire valoir le droit de préemption. Les parties se réfèreront aux dispositions du Code Civil (titre huitième du contrat de louage) pour toutes les clauses et obligations qui ne seraient pas précisées dans la présente convention ainsi qu'à l'arrêté préfectoral N°2011194-0003 du 13 juillet 2011 fixant les dispositions applicables aux conventions pluri annuelles de pâturage dans le département de l'Ardèche.

Entre les soussignés :

LE PROPRIETAIRE

1) Nom Prénom né le

demeurant à en qualité de

ci-après dénommé **le propriétaire** d'une part,

Et

Le locataire

2) Nom Prénom né le

demeurant à en qualité de

ci-après dénommé **le locataire** d'une part,

a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1er – DESIGNATION

Le propriétaire loue au locataire par convention pluri annuelle de pâturage l'espace pastoral ou sylvo-pastoral constitué des parcelles suivantes tels que l'extrait de la matrice cadastrale annexé le certifie :

Commune Section	N°	Lieu Dit	Surface	Nature (pelouses, landes, bois)

		TOTAL		

Ainsi que les bâtiments désignés ci-dessous :

Désignation	Commune Section	N°	Lieu Dit	Surface (m²)

ARTICLE 2 – ETAT DES LIEUX

Le locataire prend les lieux dans l'état où ils se trouvent. Un état des lieux devra être établi **avant la signature** de la convention et annexé à celle-ci.

En cas d'absence d'état des lieux à la signature de la convention, la partie la plus diligente établira un état des lieux qu'elle notifiera par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, à l'autre partie. Le destinataire disposera alors d'un mois pour faire ses observations ou pour l'accepter en l'état. Passé ce délai, son silence vaudra accord et l'état des lieux deviendra définitif.

ARTICLE 3 : ENGAGEMENTS DE LA ZONE PASTORALE

Lorsqu'il existe un plan de gestion ou un plan d'aménagement forestier sur les espaces relevant du régime forestier, il devra être annexé à la convention.

De plus, le propriétaire informera le locataire si les biens sont situés dans une zone couverte par un plan de prévention des risques naturels et technologiques ou dans un périmètre soumis à des engagements ou à des contraintes environnementales ou sanitaires. Il informera également le locataire de tout autre contrat ou engagement pour l'utilisation du fonds à des fins non agricoles (chasse, châtaignes, randonnée..) dans des conditions ne causant pas préjudice à l'exploitation pastorale. Ces contrats figureront en annexe de la présente convention.

Le droit de chasse, réservé au propriétaire ou à ses ayants droit, laisse à l'exploitant un droit de chasser prévu par la loi qui lui restera personnellement incessible.

ARTICLE 4 – DUREE DE LA CONVENTON ET RENOUVELLEMENT

La présente convention est conclue pour une durée de 6 années entières et consécutives qui commencera le pour se terminer le .

Le pâturage de l'espace pastoral ou sylvo-pastoral peut être limité sur une partie de l 'année. La période de pâturage s'étendra alors entre le et le .

Sauf opposition de l'une ou l'autre des parties, donnée par lettre recommandée avec accusé de réception un an au moins avant la date d'échéance de la convention, le renouvellement s'effectuera par tacite reconduction, par période de 3 ans.

ARTICLE 5 – MONTANT DE LA LOCATION

Le présent contrat est consenti moyennant une location annuelle à laquelle peut s'appliquer une majoration en raison de la présence d'équipements pastoraux.

		€/ha/an	Surface (ha)	Loyer retenu (€)	Majoration 6 % maxi du loyer retenu	Total (loyer + majoration)
Pelouses	Plus de 50 % de la surface en herbe **(pâturage de bonne valeur)**	8 à 16				
	Moins de 50 % de la surface en herbe **(parcours moyen)**	4 à 8				
Landes	Ouvertes = moins de 50 % de ligneux **(parcours de faible valeur)**	2 à 4				
	Fermées = plus de 50 % de ligneux	0,5 à 2				
Bois	Clair (moins de 50 % d'arbres)	2 à 4				
	Dense (plus de 50 % d'arbres)	0,5 à 2				
	Châtaigniers	2 à 8				
				Total annuel		

Le loyer de € est payable avant le de chaque année, au domicile du propriétaire.

Le montant du loyer peut être actualisé chaque année selon la variation de l'indice du fermage publié par arrêté préfectoral. En revanche, la révision complète du loyer n'est possible qu'à la reconduction de la convention.

Cependant, lorsque le propriétaire aura fait effectuer des équipements pastoraux nouveaux, décidés en accord avec le locataire, le prix de location pourra être augmenté dans une proportion déterminée par les parties préalablement à la réalisation des investissements.

De même, lorsque le locataire, en accord avec le propriétaire, aura effectué à sa charge des travaux autres que les réparations locatives et le menu entretien, soit le montant de la location pourra être diminué, soit une indemnité sera due au locataire en fin de convention, selon des modalités à préciser dans l'article 9 de la présente convention.

En cas de litige et avant toutes actions judiciaires, les parties s'engagent à rechercher une conciliation avec le concours de la Chambre d'Agriculture de l'Ardèche, de la DDT et pour les surfaces boisées, de l'ONF si les surfaces concernées relèvent du régime forestier ou du CRPF. Cette procédure de conciliation ne suspend pas les délais de recours ou de prescription.

ARTICLE 6 : RESILIATION

Si l'une ou l'autre des parties ne respecte pas les dispositions prises dans la convention, la résiliation du contrat pourra être demandée par lettre recommandée avec accusé de réception et prendra effet **un an après la notification**.

- ✓ **Résiliation en cours de contrat à la demande de l'éleveur**

La convention peut être résiliée à la demande de l'éleveur, par lettre recommandée avec accusé de réception, avec un préavis de 3 mois avant le début de la saison de pâturage **en cas de force majeure** tel que prévu dans l'article 47 du règlement (CE) n° 1974/2006 du 15 décembre 2006.

- ✓ **Résiliation en cours de contrat à la demande du propriétaire**

La convention peut être résiliée à la demande du propriétaire, par lettre recommandée avec accusé de réception, avec un préavis d'un an, si l'éleveur cause des dégâts sensibles à la forêt, au sol et équipements divers, dégâts dûment constatés par un expert au regard de l'état des lieux fait à la signature de la convention, expert désigné d'un commun accord par les deux parties.

Le non-paiement du terme annuel du loyer entraîne la possibilité pour le propriétaire de résilier la convention si le locataire n'a toujours pas payé, un mois après une mise en demeure écrite du propriétaire.

En cas de décès du propriétaire, la convention se poursuit jusqu'à échéance.

ARTICLE 7 – OBLIGATIONS DU LOCATAIRE

- ✓ L'utilisation de l'espace pastoral par le troupeau se fera en « bon père de famille » en évitant à la fois le sous-pâturage et le surpâturage. En cas de litige, la commission de conciliation peut être saisie et elle pourra demander une expertise technique.
- ✓ Le locataire maintiendra en bon état tous les équipements présents au regard de l'état des lieux.
- ✓ Il s'acquittera des impôts sur le foncier bâti et toutes autres droits, taxes, et cotisations afférentes aux biens loués.
- ✓ Le locataire assurera pour les risques locatifs les bâtiments, ses animaux et plus généralement tous les biens lui appartenant qui garnissent la parcelle louée. Le locataire prendra une responsabilité civile. Il devra justifier de ces assurances et de leur paiement régulier en cas de demande du propriétaire.
- ✓ La locataire s'engage :
  - à ne pas céder la présente convention à autrui sauf au profit d'un descendant ou de son conjoint après information et accord écrit du propriétaire
  - à ne pas pratiquer la sous location ou la mise à disposition des terres et bâtiments concernés par la convention, sauf autorisation préalable et écrite du propriétaire.
  - à ne pas changer la destination des immeubles loués qui ont une vocation strictement pastorale
- ✓ Le locataire est tenu de se conformer à l'ensemble de la réglementation sanitaire en vigueur dans le département de l'Ardèche.
- ✓ Le locataire déclare être en règle vis à vis du contrôle des structures :

☐ Le locataire déclare que la présente location n'est pas soumise à autorisation d'exploiter ni à déclaration (cas de location à des groupements pastoraux).

☐ Le locataire déclare que la présente location est soumise à déclaration et qu'il a effectué cette formalité le (cas de location dans le cadre familiale).

☐ Le locataire déclare avoir obtenu l'autorisation d'exploiter les biens objet du présent contrat par autorisation administrative en date du .

☐ Le preneur déclare que la présente location est soumise à autorisation d'exploiter qu'il s'engage à solliciter sans délai. La validité du présent contrat est subordonnée à l'octroi de cette autorisation.

ARTCLE 8 : OBLIGATIONS DU PROPRIETAIRE

- ✓ Le propriétaire conserve la charge exclusive de l'impôt foncier.
- ✓ En cas de reprise ou résiliation du contrat du fait du propriétaire, celui-ci devra indemniser le locataire pour la valeur de ses investissements, subventions déduites, diminuée du montant de l'amortissement fiscal par année

écoulée.

- ✓ Le propriétaire informe le locataire de tous les contrats et engagements de l'espace pastoral concerné par la convention.
- ✓ Le propriétaire est tenu d'effectuer les travaux lourds lui incombant (selon le Code Civil en matière de contrat de louage).
- ✓ Le propriétaire conserve la charge de l'assurance contre l'incendie des bâtiments loués.

ARTICLE 9 - REALISATION DES TRAVAUX (le cas échéant)

Les travaux d'aménagement, d'équipement ou d'entretien suivants seront à la charge :

A la charge du	Types d'aménagement	Montants des investissements hors subvention	Durée d'amortissement
- PROPRIETAIRE			
- LOCATAIRE			

Les travaux réalisés par le propriétaire pourront, une fois réalisés, donner lieu à une majoration du montant du loyer de la convention de €.

Les travaux réalisés par le locataire pourront donner lieu à des indemnisations en fin de contrat en cas de non reconduction de la convention.

ARTICLE 10 – DISPOSITIONS DIVERSES

ARTICLE 11 - FRAIS DE CONVENTION

Les frais de la présente convention et d'enregistrement, le cas échéant, sont à la charge :

☐ du locataire

☐ du propriétaire

☐ équitablement répartis entre le locataire et le propriétaire

Pour la perception des droits d'enregistrement, le prix de la location est fixé à la somme de €.

Fait en trois exemplaires dont un destiné au bureau des enregistrements

à le

Signature du propriétaire
précédé de la mention « Lu et Approuvé »

Signature du locataire
précédé de la mention « Lu et Approuvé »

DOCUMENTS ANNEXES A LA CONVENTION

☐ Matrice cadastrale

☐ Etat des lieux

☐ Plan de gestion ou d'aménagements forestiers

☐ Autres contrats ou engagements :

-

-

☐ Autorisation d'exploiter

DEFINITIONS

GFA[21] : **Groupement Foncier Agricole** : le GFA est une SCI particulière au domaine agricole et est régi par des contraintes légales spécifiques. Il permet d'acquérir et de gérer collectivement une propriété agricole. Il est limité à 15 fois la SMI. Le GFA peut être bailleur ou exploiter la terre en « faire valoir direct ». Le GFA bénéficie d'avantages fiscaux lorsque les biens sont donnés à bail à long terme. Minimum deux associés, ce sont exclusivement des personnes physiques. La vente des parts d'un GFA échappe au droit de préemption SAFER. Obligation légale faite au GFA de donner à bail « les terres dont il est propriétaire lorsque son capital est constitué pour plus de 30% par des apports en numéraire ».

SCI : **Société Civile Immobilière** dont l'objet principal est l'acquisition de bâtiments tels que les maisons d'habitation, les locaux professionnels ou les sièges d'exploitation. Mais elle peut aussi acheter des terrains, qu'ils soient agricoles ou non. Elle n'est pas limitée en surface. Composée au minimum de deux associés soit personnes physiques ou morales. Pas de capital minimum. Gérance et cession de parts à déterminer au préalable. Forme plus souple que celle des GFA.

Convention de Mise à Disposition SAFER (CMD) : de la Safer permet aux particuliers ou responsables de collectivités, propriétaires de terres agricoles, de louer et valoriser leurs biens par une location temporaire. Le propriétaire choisit la durée de location :

- 1 à 3 ans non renouvelable sans limite de surface,

- 6 ans renouvelable une fois pour des surfaces inférieures à deux SMI.

Il est garanti de paiement à une date définie, pour un loyer, équivalent d'un fermage. La gestion est assurée par la safer qui procède à un état des lieux et trouve un exploitant pour la durée convenue avec le propriétaire. Celui-ci récupère son bien libre et entretenu au terme de la convention.

[21] L'accès collectif et solidaire au foncier et au bâti, guide méthodologique, juridique et financier, RELIER, Terres de Liens, mars 2007

Ardèche des Source et Volcans : impacts des évolutions climatiques **sur l'agriculture locale**

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE ARDÈCHE

Emmanuel FOREL – Chambre d'agriculture de l'Ardèche

Un territoire dominé par les espaces naturels

Espaces naturels : 74,5% du territoire

Surfaces agricoles : 21,7% fond de vallées , espaces pastoraux, plateau (Haut de Burzet, de Montpezat)

Espaces urbanisés 3,7%

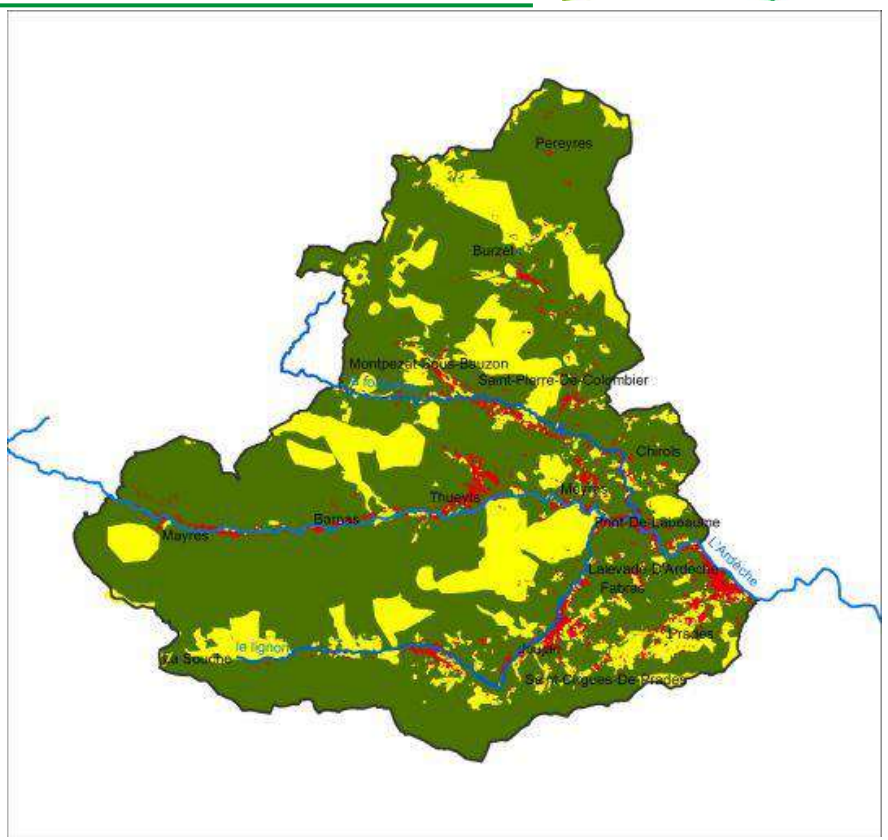

Surfaces agricoles : entre espaces pastoraux et châtaigneraies

Très peu de cultures

Châtaigneraies (déclarées) : 155 ha

Parcours et prairies : 4 112 ha

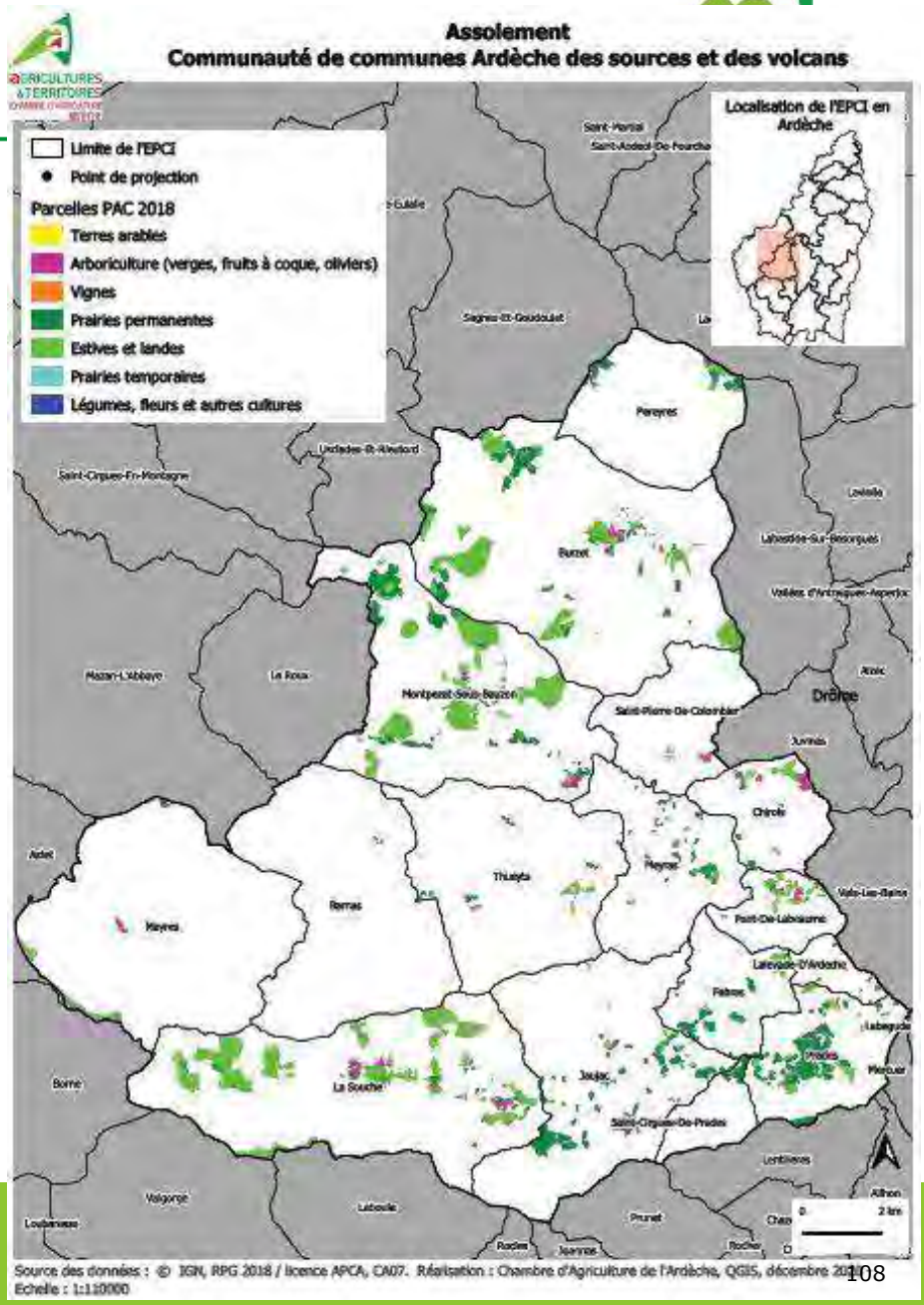

Les surfaces agricoles en détail

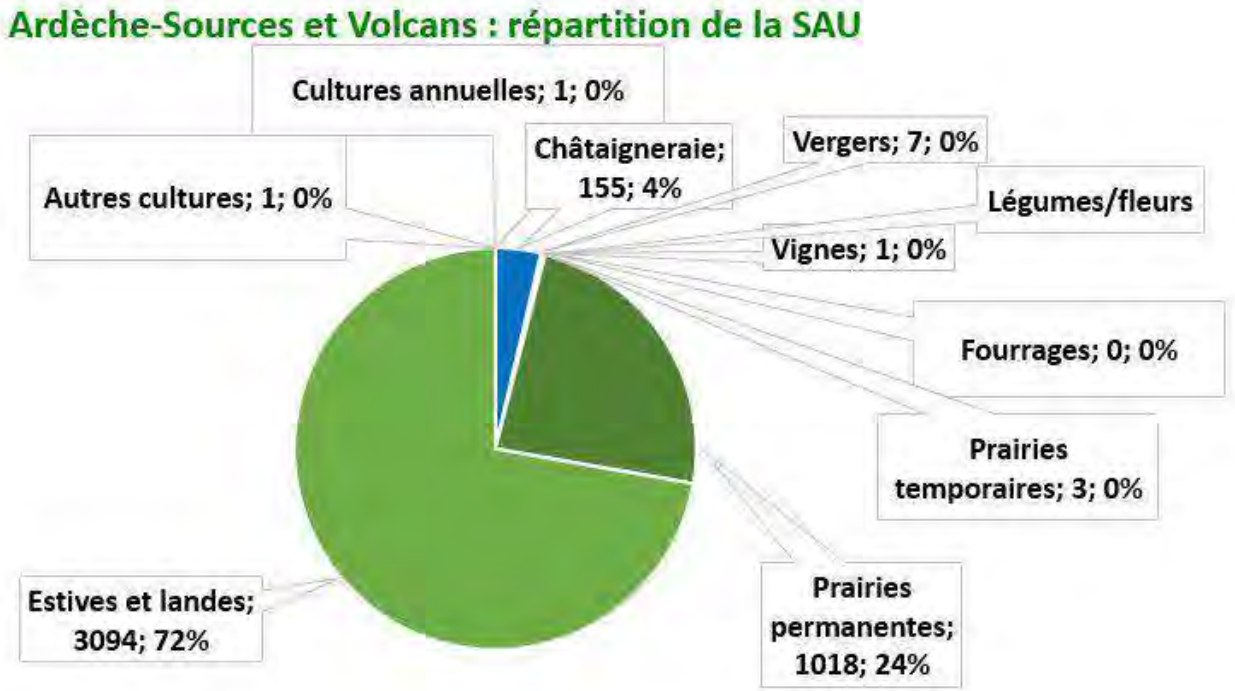

Surfaces dédiées à l'alimentation des troupeaux : 96% de la SAU

Des sols exposés à la sécheresse

Les sols à faible réserve en eau dominent : granite, pente érodées, graviers de cours d'eau

De bons sols présents de manière localisée :

- **Plateau (volcanisme)**
- **Fonds de vallées plus larges**

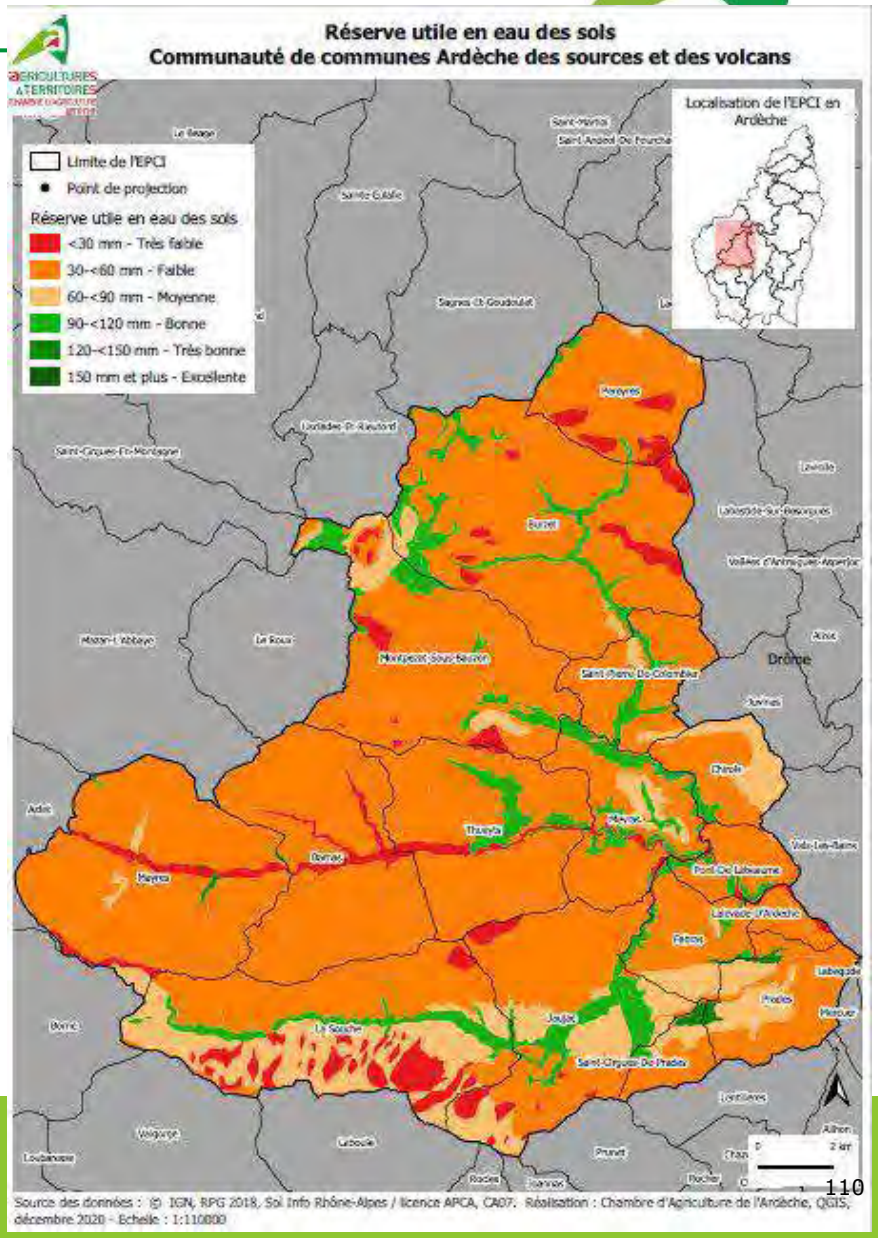

Des sols exposés à la sécheresse

Réserve en eau = réserve utile = RU exprimée en mm

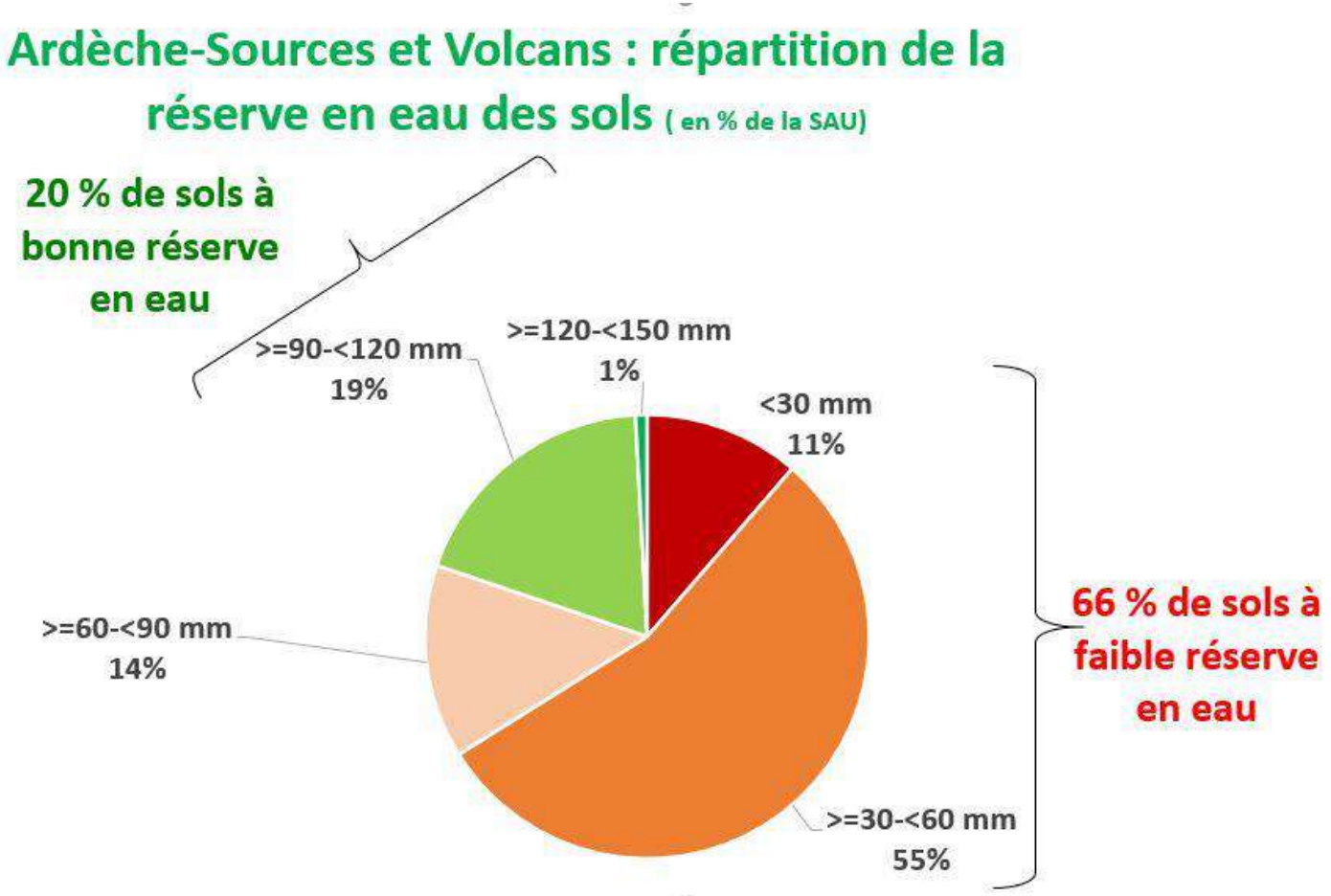

Le climat et son évolution

L'effet de serre un phénomène naturel

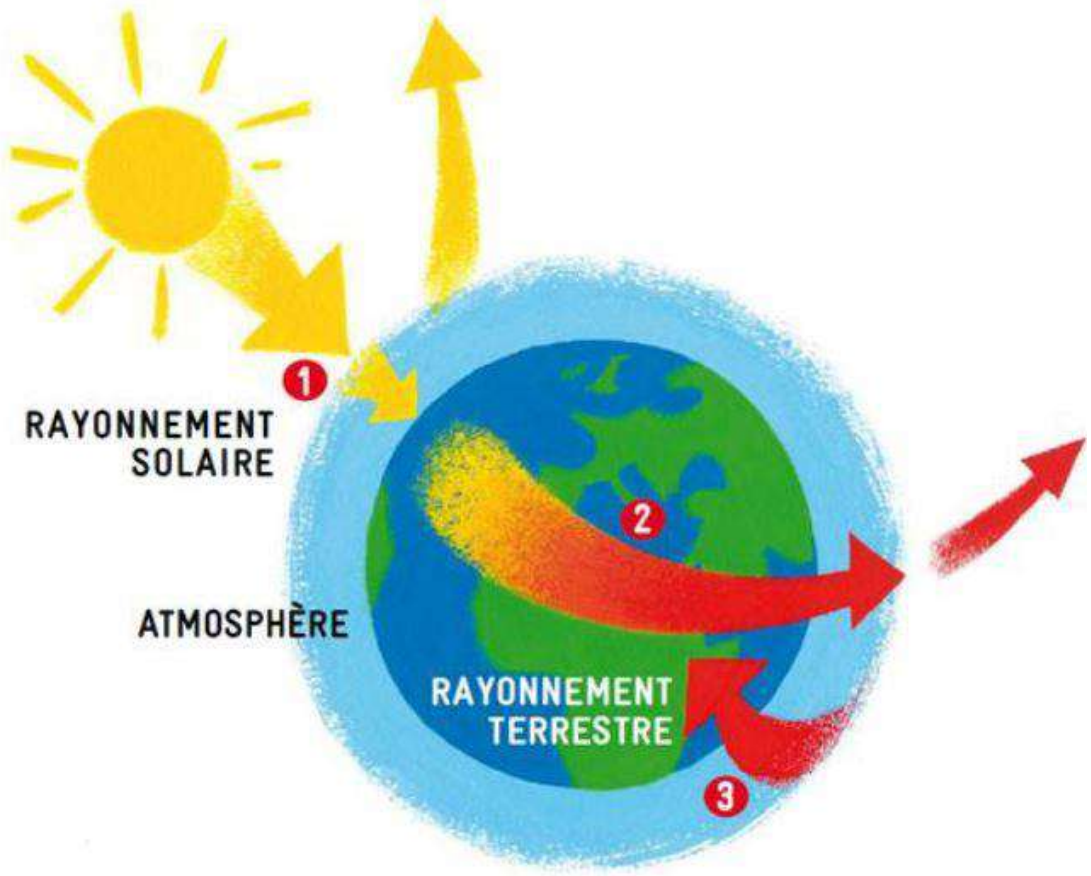

3 gaz responsables de l'effet de serre :
- CO_2
- CH_4 : méthane
- N_2O : dioxyde d'azote

CO_2, CH_4 et N_2O augmentent l'effet de serre

Les gaz à effet de serre responsables du réchauffement climatique

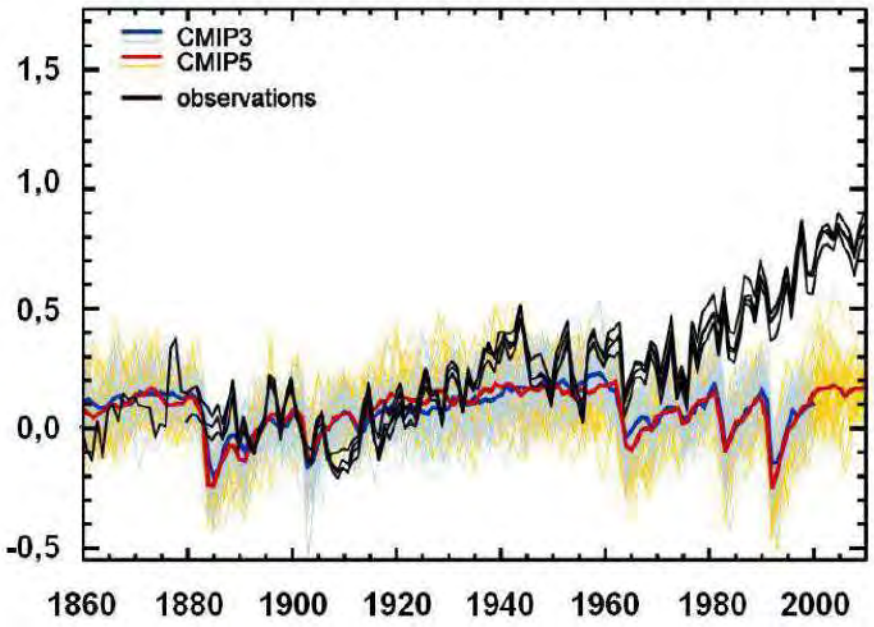

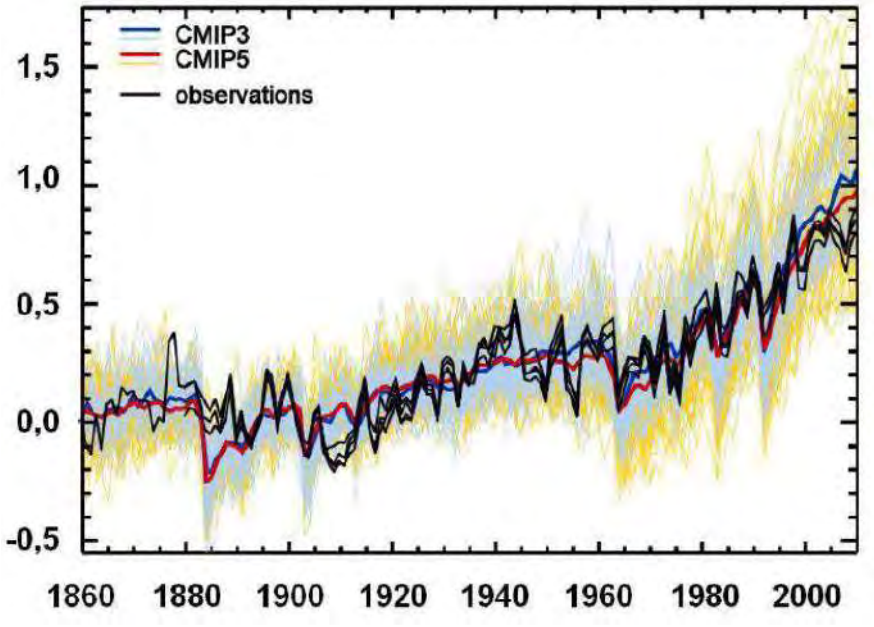

Courbe noire = données observées/Courbe couleur = données modélisées

Modélisation de l'évolution de la température mondiale **sans prise en compte de l'effet des GES (à gauche) ou en intégrant l'effet des GES (à droite)**

L'augmentation de la concentration des Gaz à effet de serre dans l'atmosphère explique l'augmentation des températures observée

Origine des émissions de gaz à effet de serre

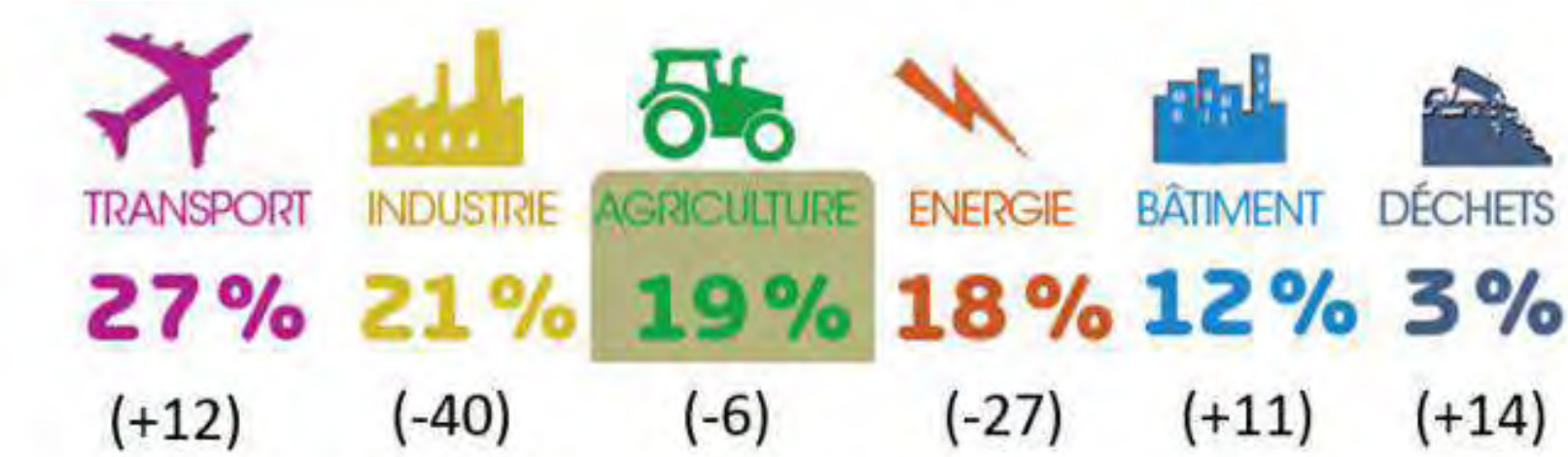

Source : CITEPA (inventaire CCNUCC format « plan climat » juin 2015)

Les évolutions () sont données sur la période 1990-2013

Sont comptabilisées ici uniquement les émissions de GES (stockage carbone non pris en compte)

Différents scénarios climatiques

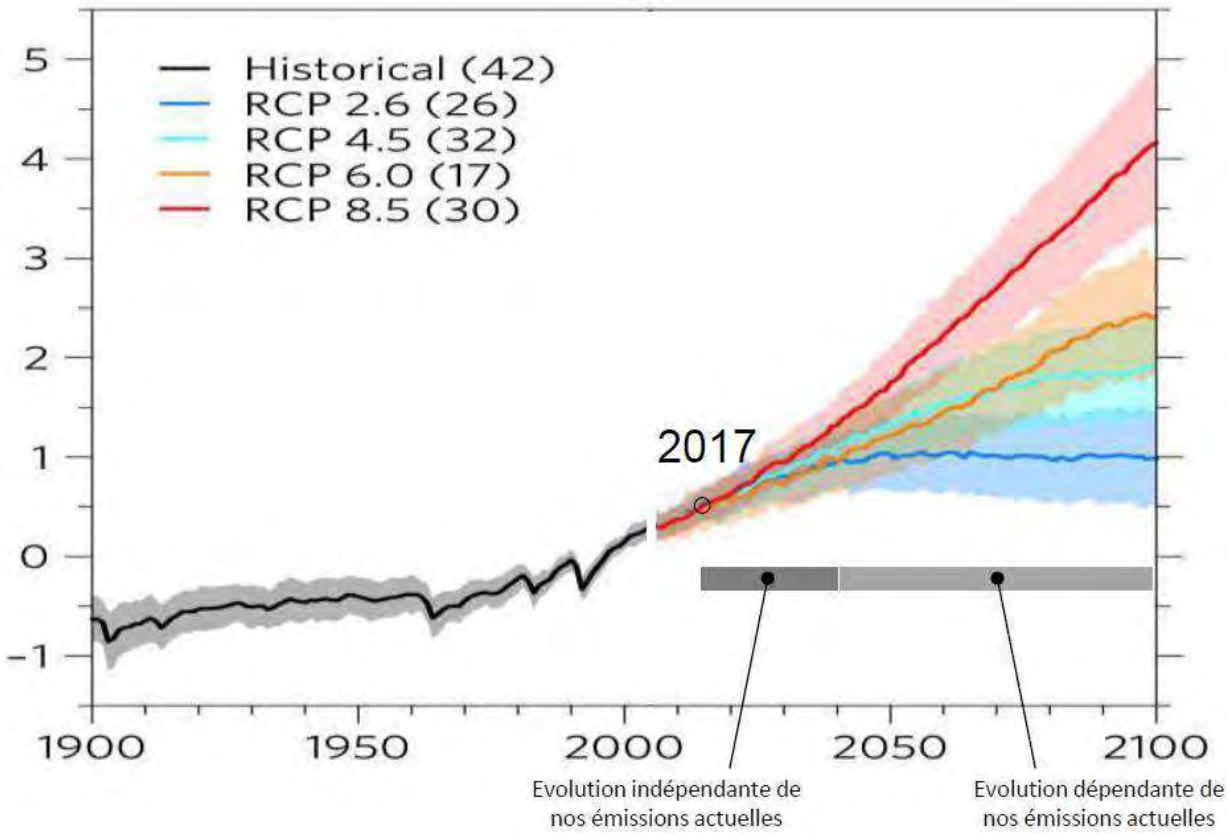

Scénario 8.5 sans politique de réduction des GES

Scénario 4.5 avec politique de limitation des GES

Scénario 2.6 avec politique active de réduction des GES

Evolution de la température moyenne mondiale de 1900 à 2100

Nos outils de modélisation

Modèles climatiques élaborés par le CNRM

→ *www.drias-climat*

3 agents formés aux outils de modélisation à la Chambre d'agriculture

Choix du scénario 8.5

Modélisations effectuées sur 4 postes :

***Secteur vallée de l'Ardèche : Lalevade (295 m),**
***Vallée intérieure : Jaujac (450 m)**
***Plateau montagne : Haut de Burzet (1154 m)**

Projections climatiques ≠ prévision météo : s'approprier les tendances

Paramètres climatiques : principales évolutions

Réchauffement généralisé sur tous les secteurs

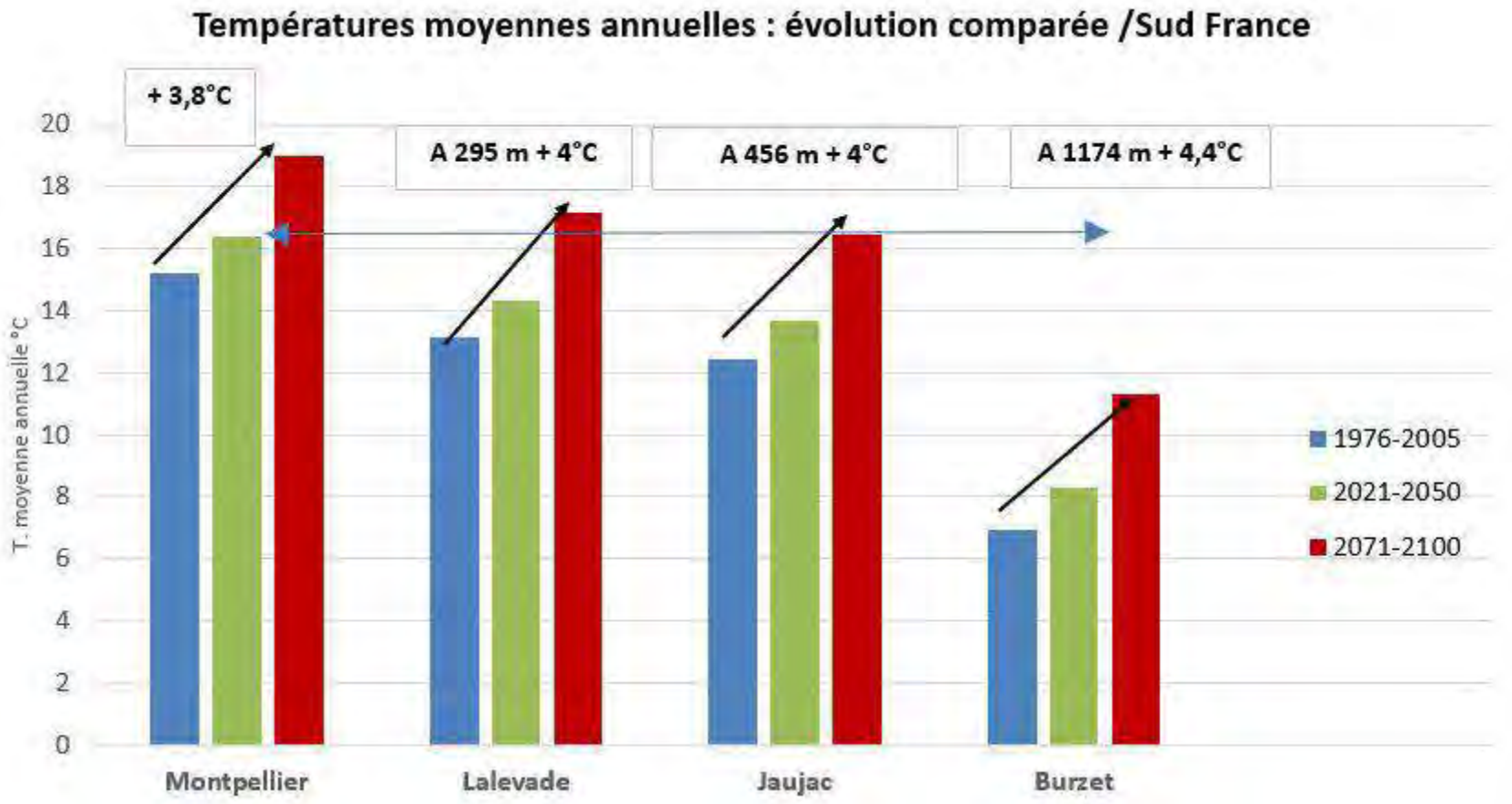

D'ici fin de siècle : +4,0°C de température moyenne annuelle
Il fera plus chaud à Jaujac que dans le passé à Montpellier

Un réchauffement à toutes les saisons

D'ici fin de siècle, l'été dure 4 mois :

- **juin devient juillet**
- **septembre devient août**

D'ici fin de siècle, il n'y a plus d'hiver : janvier devient février et décembre devient novembre

L'augmentation de température plus importante sur l'été : +5°C en juillet/août

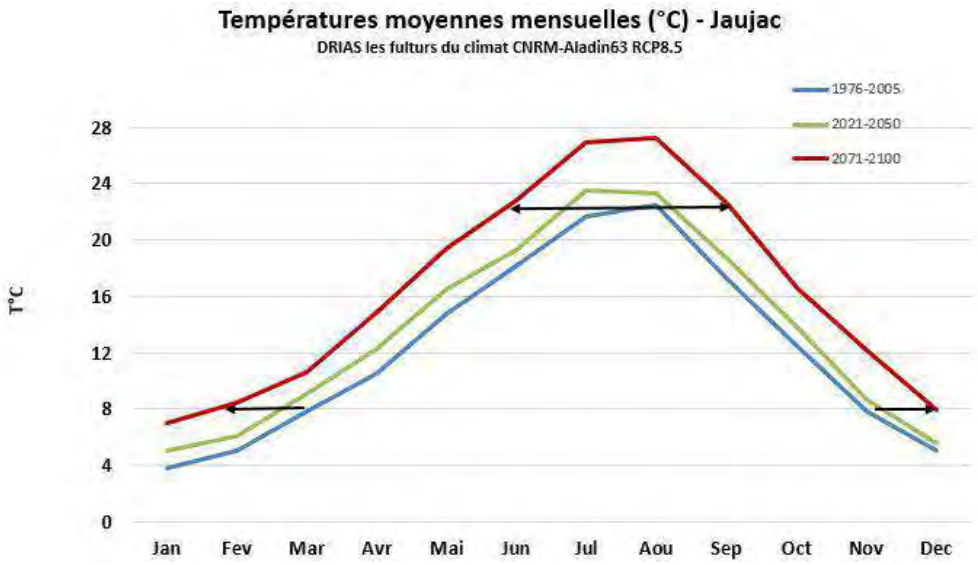

Augmentation du nombre de jours très chauds

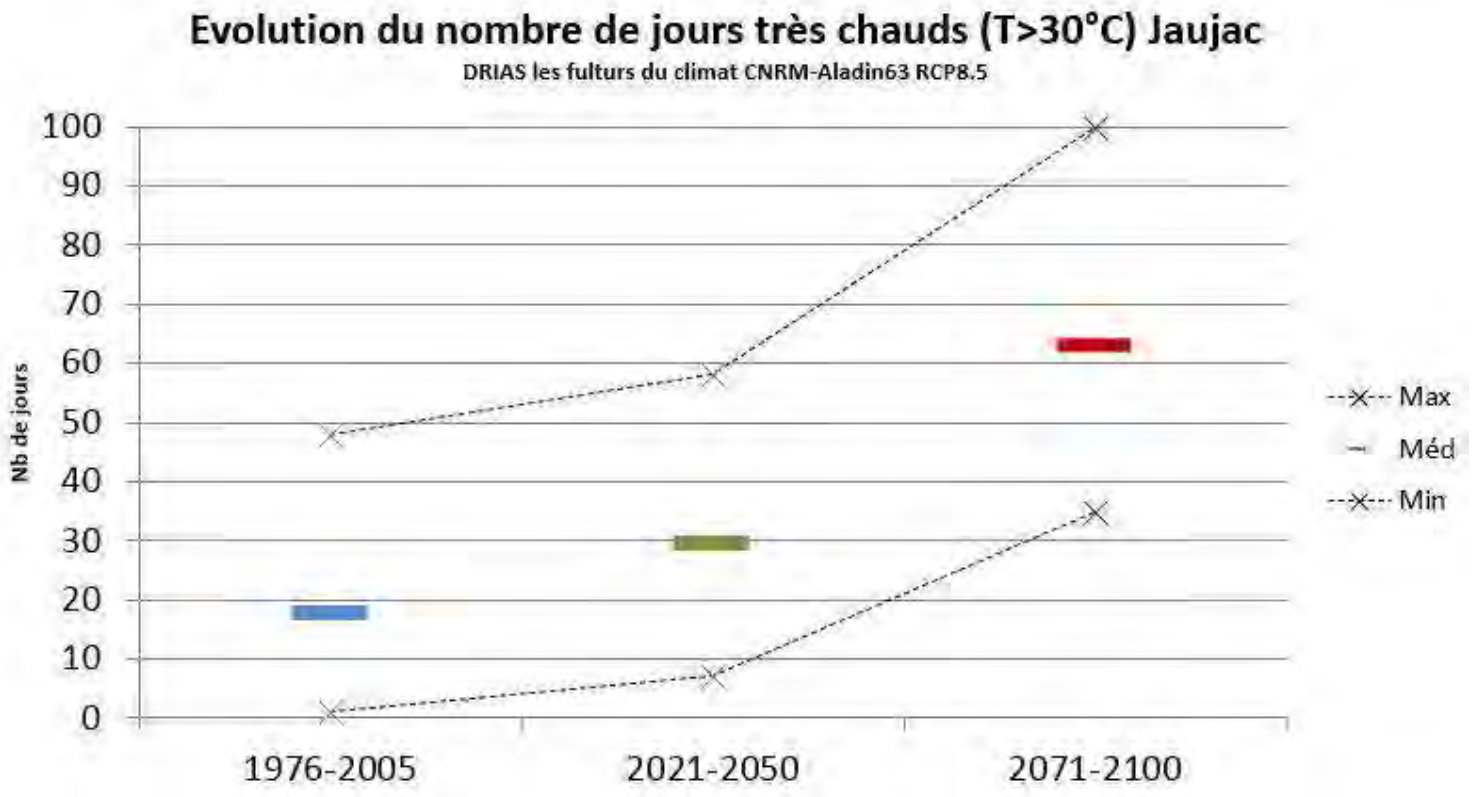

D'ici fin de siècle, le nombre de jours très chaud sera multiplié par x3,5 soit 63 jours

Diminution du nombre de jours de gel

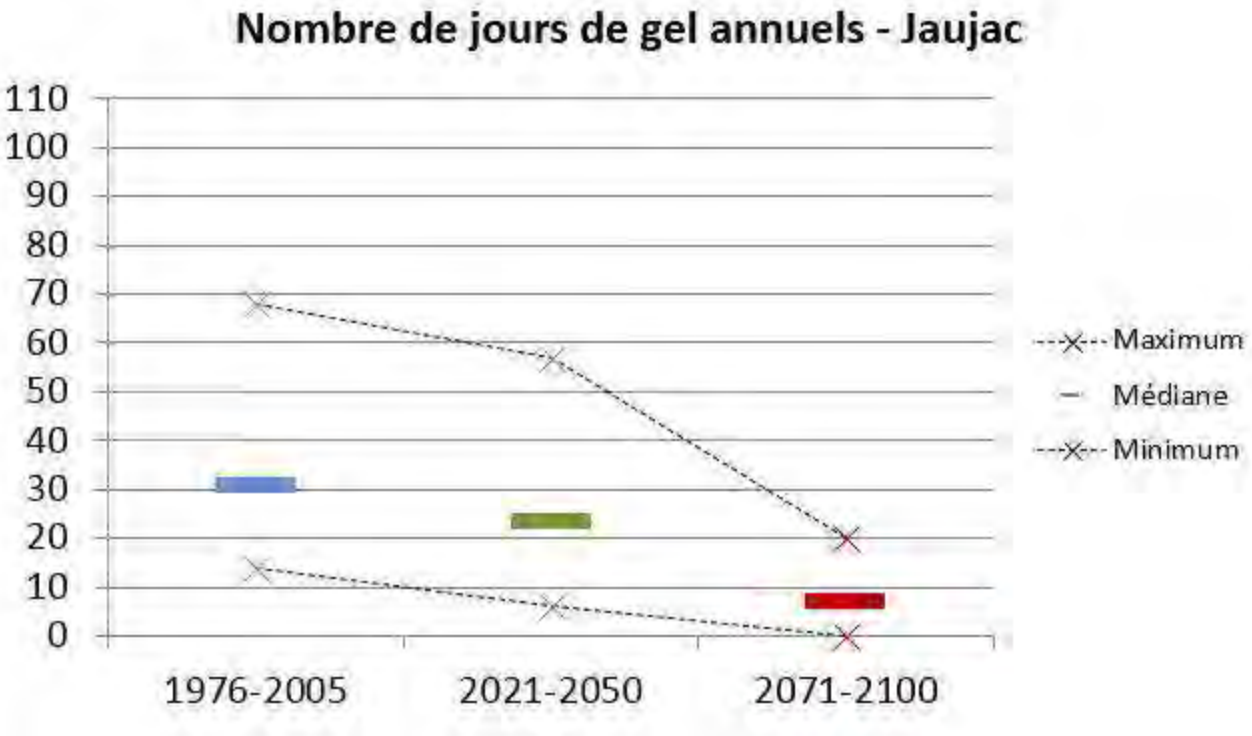

D'ici fin de siècle, le nombre de jours de gel sera compris entre 5 et 10 contre 30 à 40 historiquement (/4,5)

Un territoire qui restera arrosé

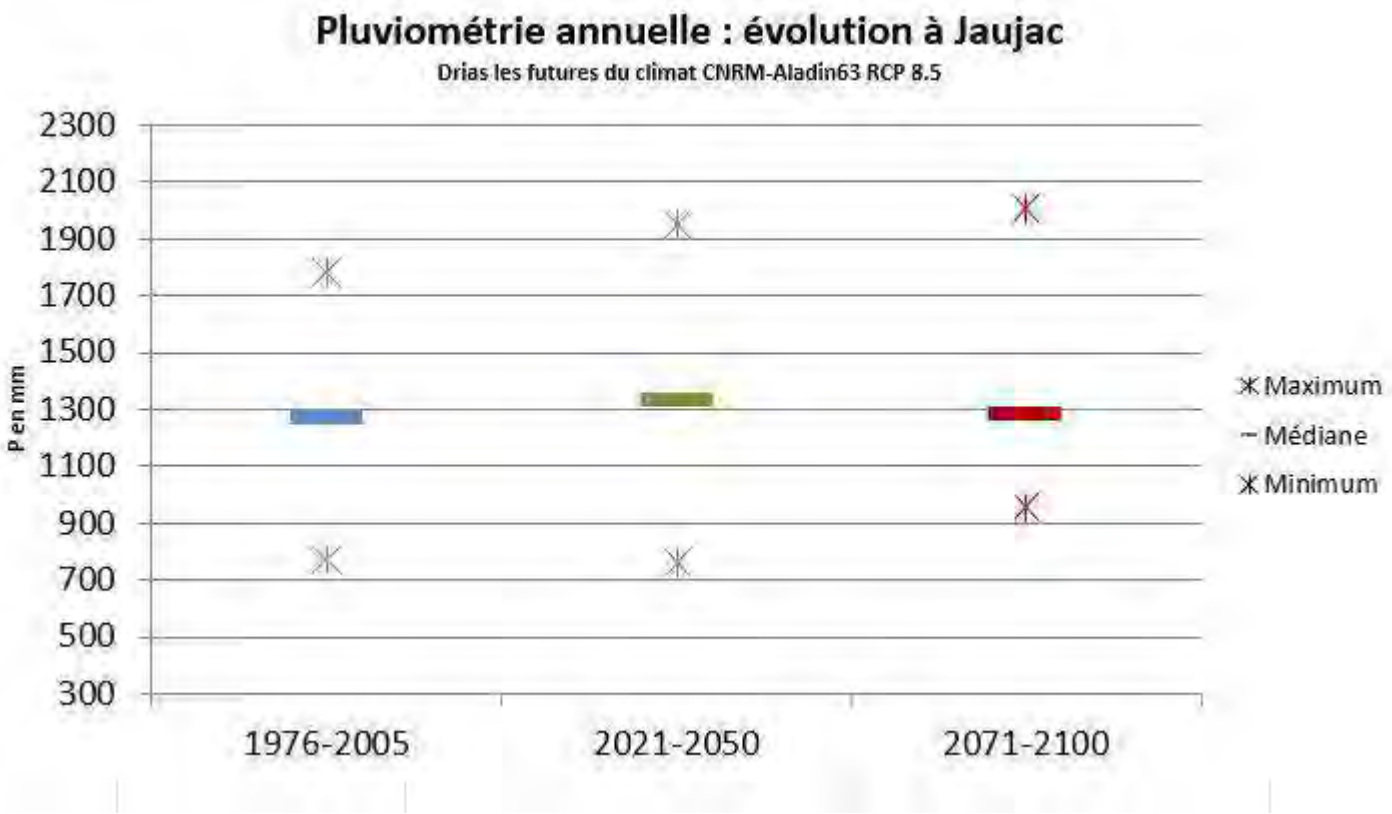

Des précipitations qui devraient rester stables env. 1300 mm/an.
Moins d'écarts entre années sèches et humides.

Evolution de la répartition des pluies

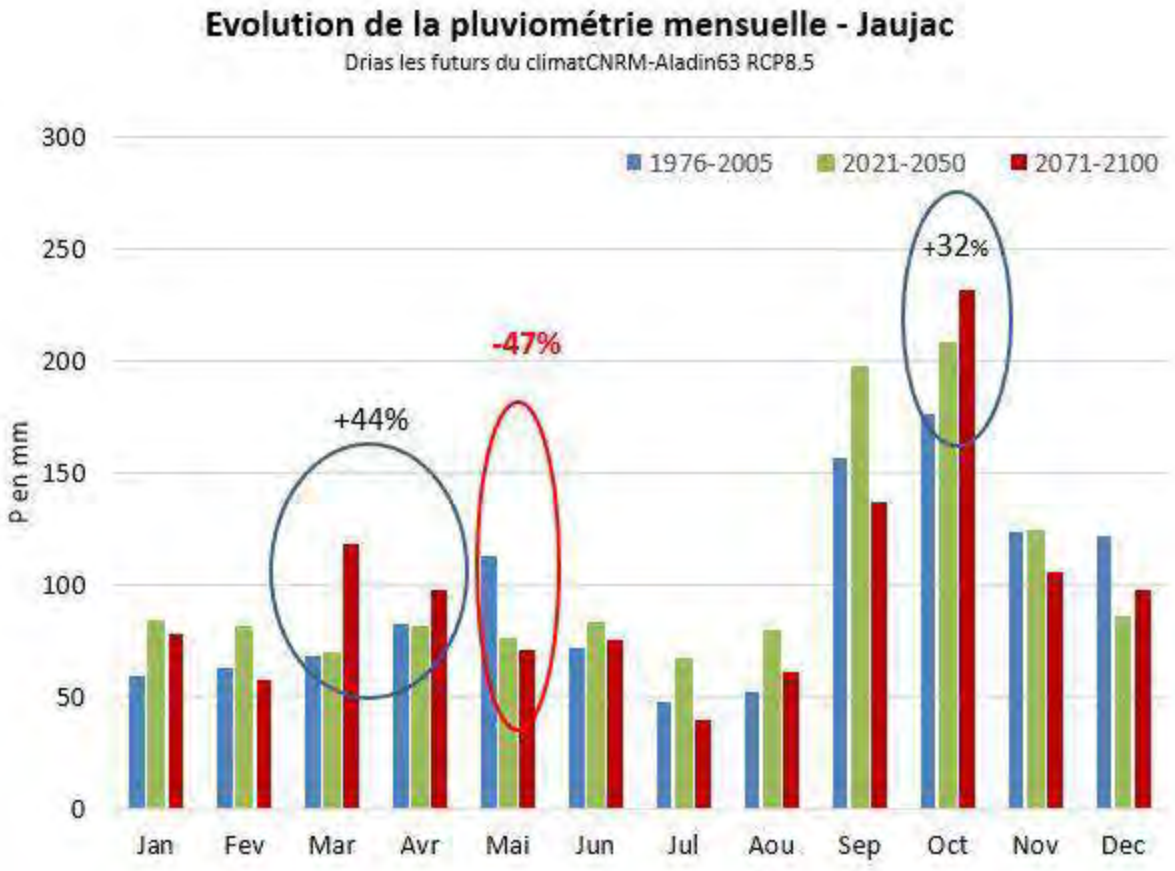

+ de pluie en mars-avril et octobre

- de pluie en mai

Augmentation de la sécheresse estivale

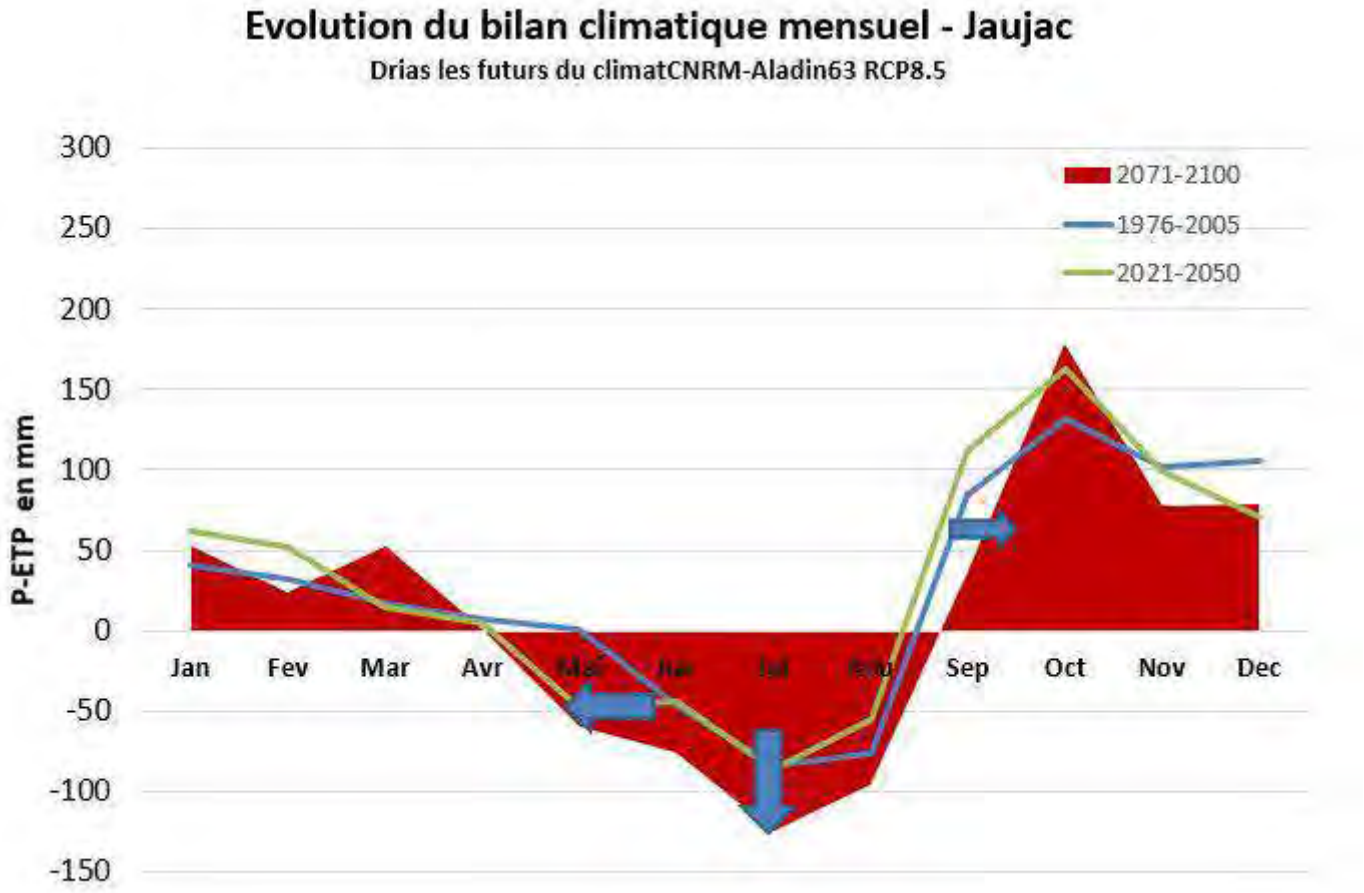

Le déficit climatique augmente
- en durée de 3 à 4 mois
- en intensité de -207 mm à -355 mm de mai à août (+70% de déficit)

Principaux enjeux pour **l'agriculture :**

- impacts
- adaptation
- atténuation

Pour mémoire :

- *Landes et parcours : 3094 ha*
- *Prairies naturelles : 1018 ha*

Enjeu n°**1 : La pousse de l'herbe modifiée**

Avancée en tendance de la pousse de l'herbe :

+ 11 jours/ mise à l'herbe
+ 21 jours/ foins

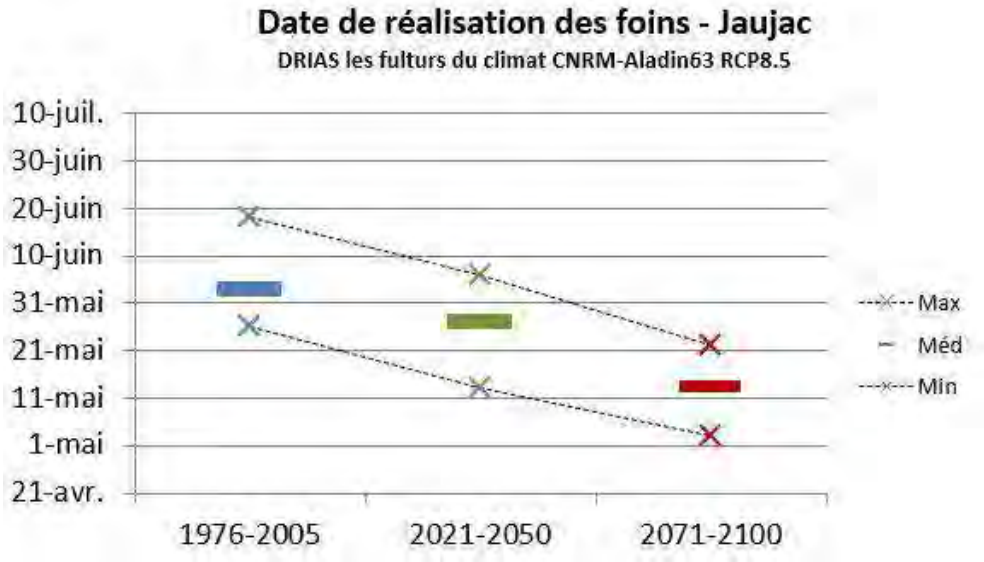

Une entrée dans l'été plus précoce
Un été plus long 4 mois contre 3
Un été plus intense
= moins de ressource « herbe » disponible sur l'été

Des repousses d'automne plus longtemps (pluie, moins froid) ?

Enjeu n°2 : risques de dégradation des prairies

Déficit hydrique de mai à août en forte augmentation : *1,7 d'ici fin de siècle

Risque fort de dégradation des prairies/pelouses sur les zones basses

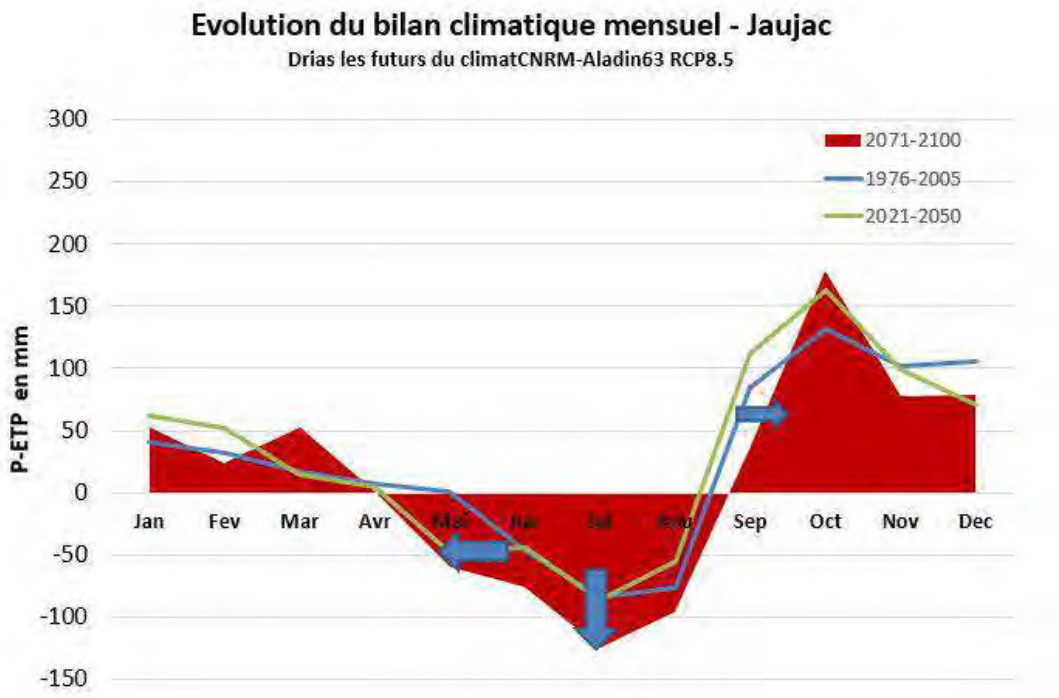

Enjeu n°3 : des besoins en stocks fourragers en hausse

Faire face à

- des aléas de productions supérieurs

- une baisse de la ressource estivale

Piste n°1 : limiter les risques de dégradations ?

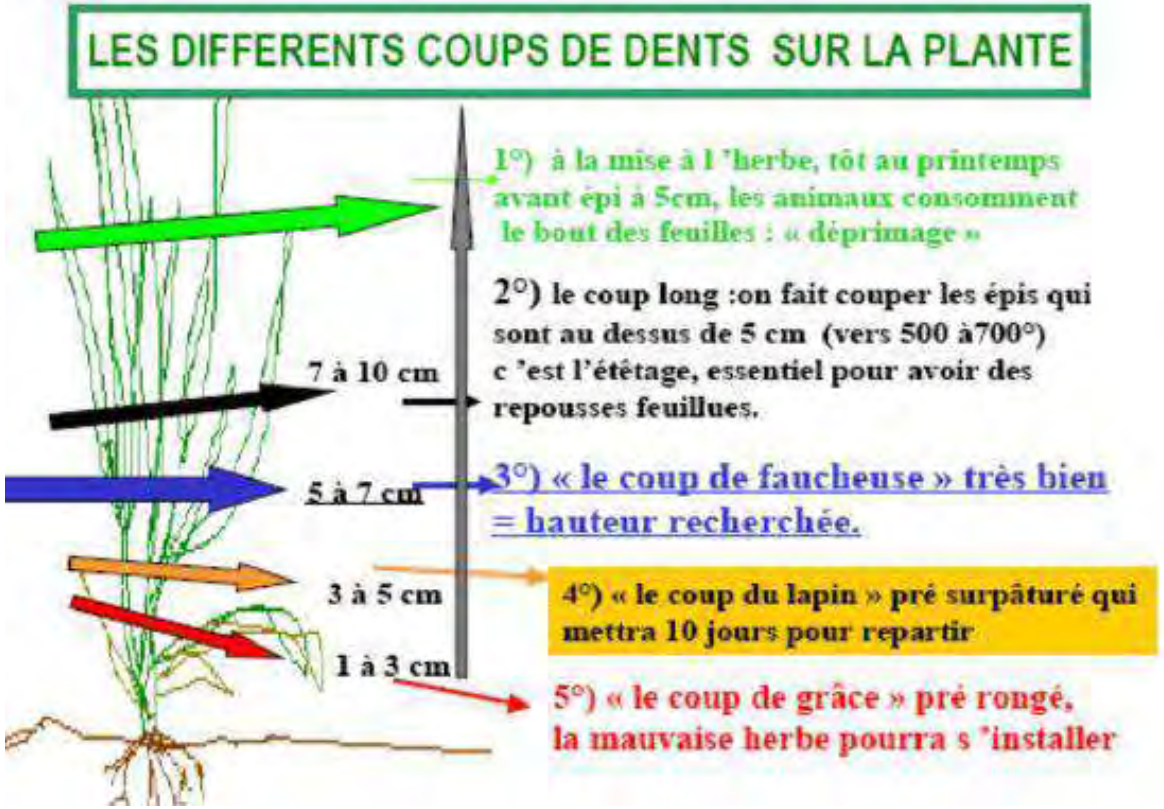

UN ENJEU MAJEUR : Adapter les hauteurs de prélèvements (fauche, pâture) pour limiter l'impact sur les graminées

Piste n°2 : valoriser des reports sur pied ?

Utiliser les pelouses à feuilles fines en utilisation tardive (juin)

Objectif : sécuriser du pâturage sur fin de printemps/début d'été

Piste n°2 : valoriser des reports sur pied ?

Quantité d'herbe disponible

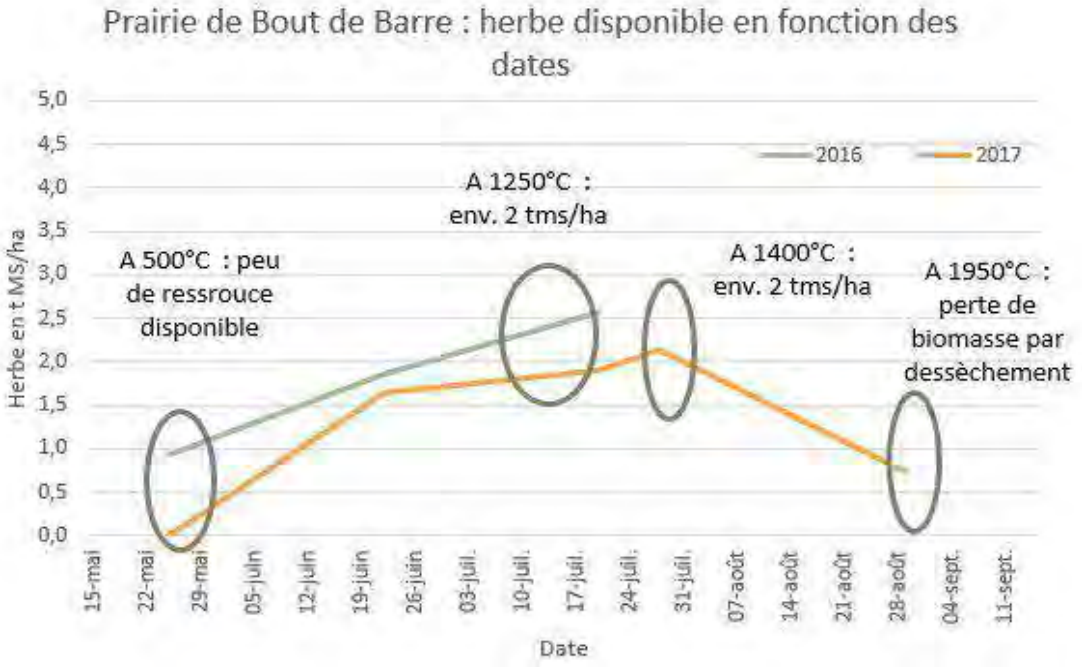

Piste n°2 : valoriser des reports sur pied ?

Des valeurs nutritives modérées mais à ne pas négliger

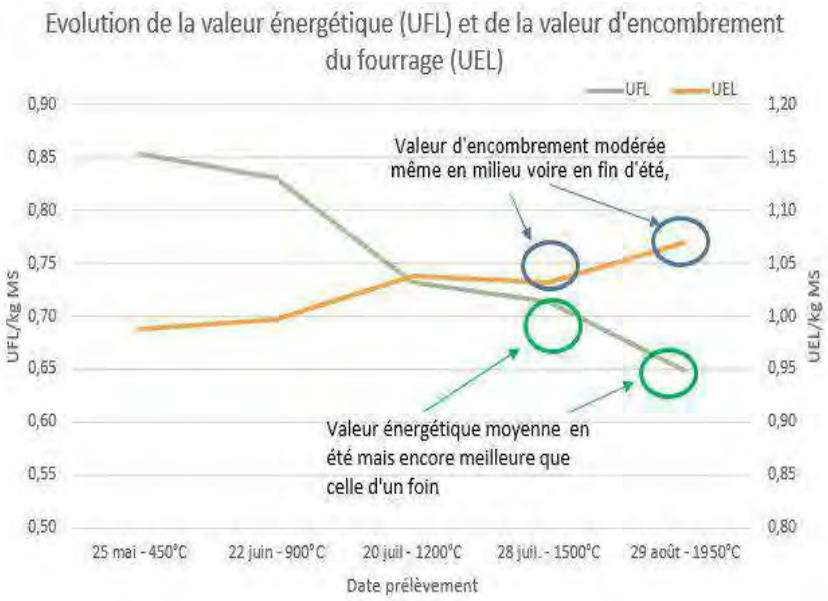

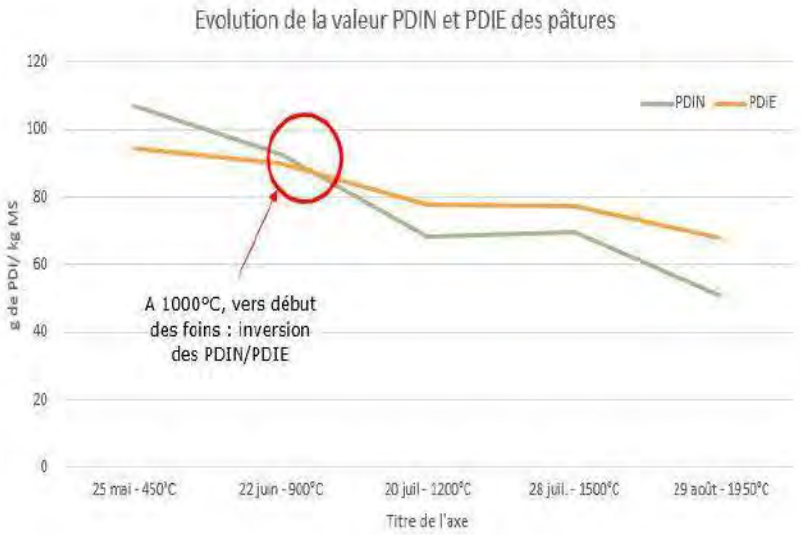

	Lait couvert (en kg) par		
Date	UFL	PDIN	PDIE
25 mai - 450°C	20	30	26
22 juin - 900°C	19	25	24
20 juil - 1200°C	13	15	18
28 juil. - 1500°C	13	16	18
29 août - 1950°C	9	8	14

Adapter la complémentation protéique au-delà de 1200°C

Piste n°**3 : Faire de l'ombre et valoriser les** sous-bois ?

Effet parasol des arbres…. mais laisser passer assez de lumière

- Pratiquer des éclaircies (80 arbres/ha max)
- Des haies autour des prés de fauche ?

Enjeu n°4 : Impact sur la châtaigneraie

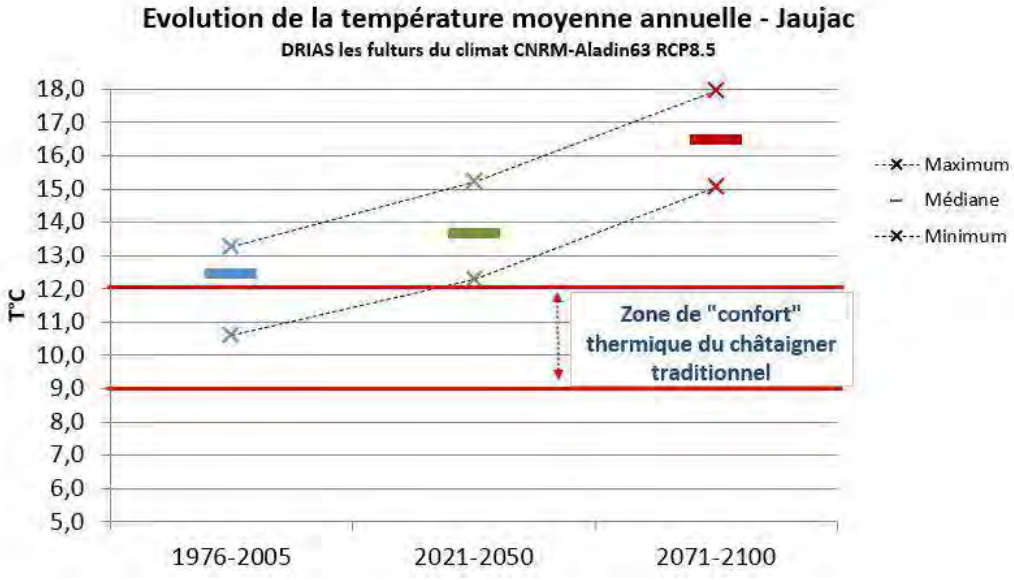

En zone basse le châtaignier traditionnel sort de son aire « géographique »

Rénover les châtaigneraies d'altitude, ou à l'hubac

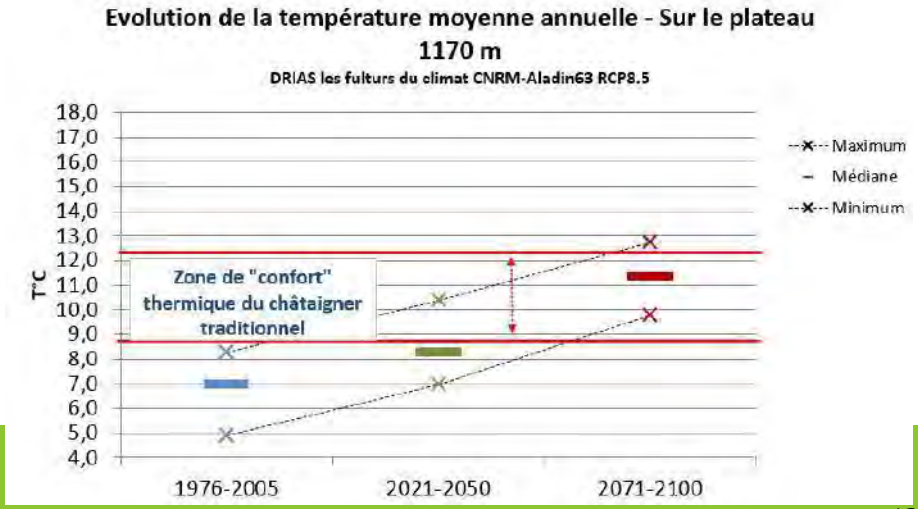

Enjeu n°6 : stocker le carbone pour atténuer le changement climatique

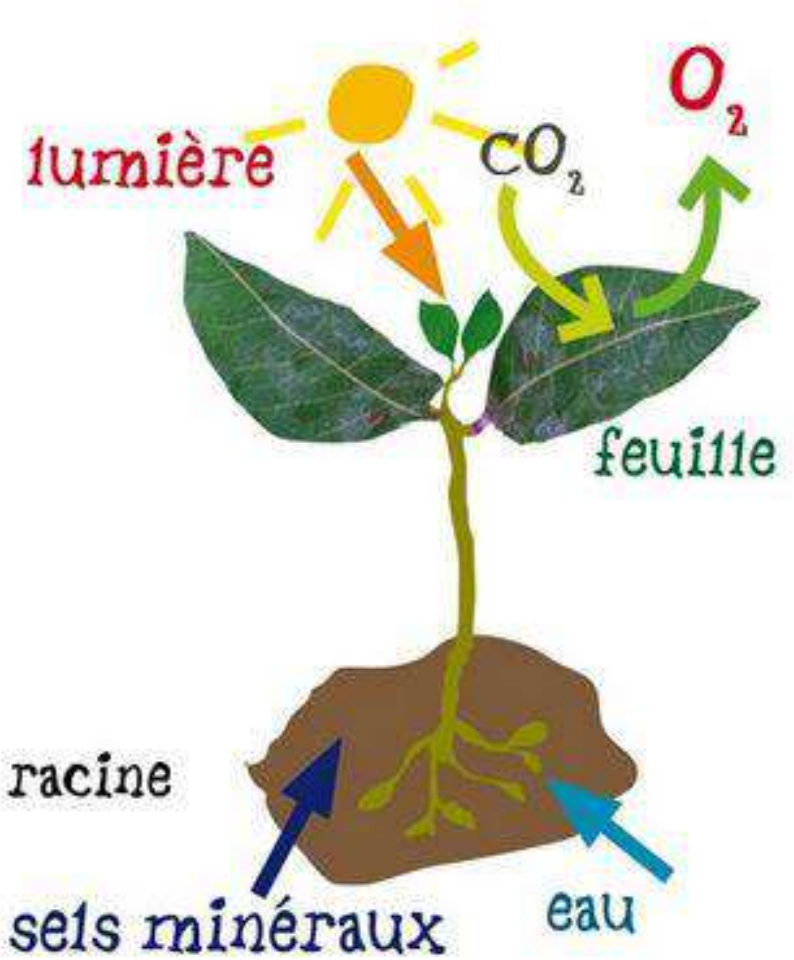

La photosynthèse :

- **principe de base de la production végétale**
- **CAPTE LE CO2 pour le transformer en matière organique**
- **L'incorporation de la matière organique au sol permet de « stocker » le carbone**

Enjeu n°6 : stocker le carbone pour atténuer le changement climatique (2)

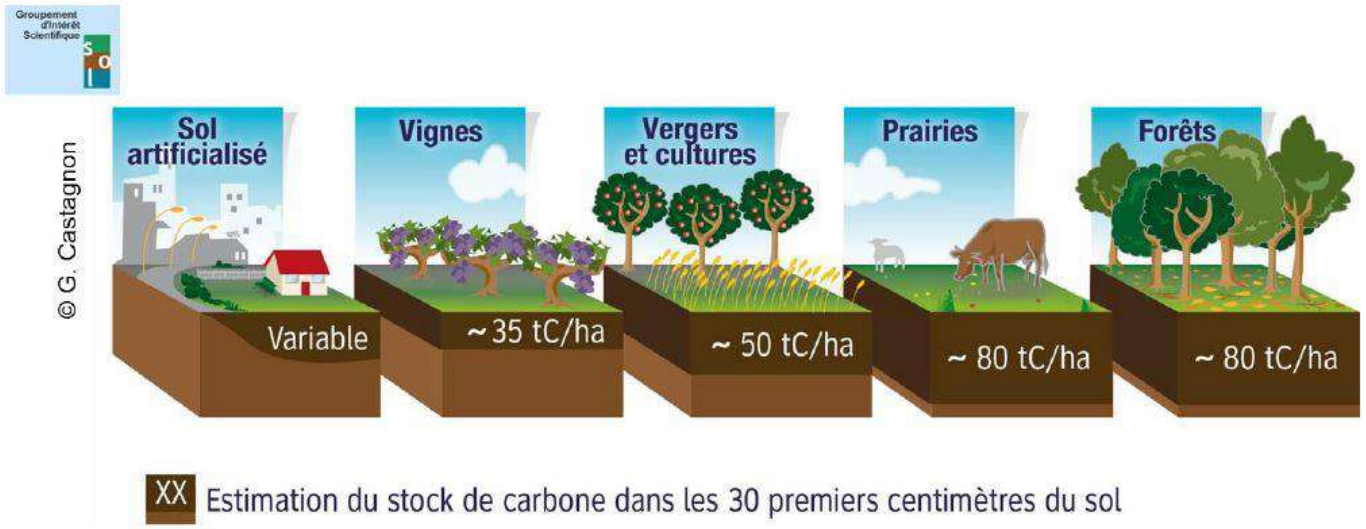

Source : ADEME, Sol et carbone 2014

Ardèche des Sources et Volcans :

- Environ 4 100 ha de prairies, parcours favorables au stockage de carbone

Enjeu n°6 : stocker le carbone pour atténuer le changement climatique (3)

Intégrer des couverts végétaux pour stocker du carbone

Ex : culture de seigle entre les rangs de vigne

Recycler les matières organiques du territoire

Ex : broyage et utilisation agricole des déchets verts collectés en déchèterie

Enjeu n°6 : stocker plus de carbone dans les prairies (4)

Tableau 7 : Liste des pratiques ou conditions favorables au stockage ou au déstockage du carbone ***(Source : Dollé et al,., 2013b)***

	Pratiques ou conditions favorables	
	au stockage de carbone	**au déstockage de carbone**
Conditions météorologiques	Forte pluviosité + températures modérées (car favorables à la production primaire) (Klumpp *et al.*, 2011)	Temps sec + températures élevées (car défavorables à la production primaire)
Niveau de fertilisation (azote, déjections)	Apport modéré d'azote (Klumpp *et al.*, 2009) et présence de légumineuses	Carence en azote (qui oblige les micro-organismes à puiser dans les réserves humiques du sol)
Valorisation de l'herbe	Pâturage (car apport direct de matière organique par les déjections et moindre exportation de carbone du fait de l'herbe résiduelle) (Soussana *et al.*, 2010)	Fauche exclusive et fréquente (car prélèvement élevé) (Klumpp *et al.*, 2007)
Intensité du pâturage	Pâturage peu intensif (car laissant des organes sénescents, sources de litière puis de carbone) (Louault *et al.*, 2005)	Pâturage intensif très ras (car laissant peu d'organes aériens)

Enjeu n°6 : stockage carbone et utilisation des prairies (6)

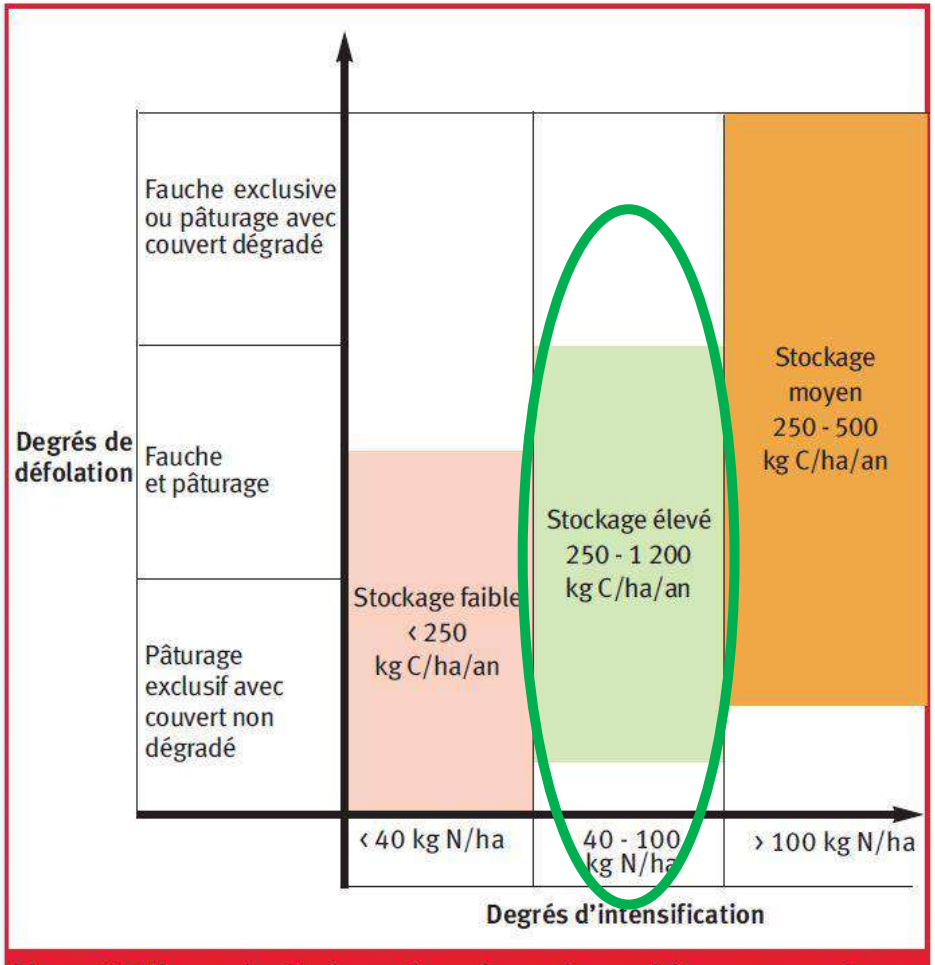

Figure 2 : Niveau de stockage de carbone des prairies permanentes en fonction des pratiques (Dollé *et al.*, 2013 b, adapté de Arrouays *et al.*, 2002 ; Soussana *et al.*, 2004, 2007 et 2010 ; Klumpp *et al.*, 2011 ; Mudge *et al.*, 2011 ; Farrugia *et al.*, 2012).

Merci de votre attention !

Etude d'opportunité

atelier collectif

Rapport d'étude – 14/12/21

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE ARDÈCHE

ASV Ardèche des Sources et Volcans
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Méthode

Questionnaire en ligne validé par la Cdc des Sources et Volcans

=> 4 parties :

- Activité de découpe transformation actuelle/envisagée
- Réseau de commercialisation
- Le besoin d'équipement
- Identité

Envoi de l'enquête : **127 contacts mail le 10 novembre 2021**
Relance le **28 novembre 2021**
Extraction des résultats le 03 décembre 2021
Administration du questionnaire sous Limesurvey.

Méthode

127 envois

Réponses complètes	21 (16,5 %)
Réponses incomplètes	15 (12%)
Nombre total de réponses	36 (28%)

Nombreuses questions conditionnelles qui amènent le répondant à compléter plus ou moins le questionnaire

Résultats

Réponse unique

Transformez-vous OU vous prévoyez-vous de transformer tout ou partie de votre production ?

Réponse	Décompte	Pourcentage
Je découpe et/ou transforme déjà tout ou partie de ma production (A1)	14	37.84%
Je prévois de découper et/ou de transformer tout ou partie de ma production (A2)	9	24.32%
Je ne veux ni découper, ni transformer ma production (A3)	7	18.92%
Je ne sais pas (A4)	3	8.11%
Sans réponse	1	2.70%
Non complété ou Non affiché	3	8.11%

Pour les 14 qui transforment déjà …

Réponse unique

Quelle(s) denrée(s) transformez-vous ?

Réponse	Décompte	Pourcentage
Uniquement des denrées d'origine animale (viande, lait, oeuf) (SQ001)	4	10.81%
Uniquement des denrées d'origine végétale (légumes, fruits, plantes...) (SQ002)	7	18.92%
A la fois des denrées d'origine animale et d'origine végétale (SQ003)	3	8.11%
Non complété ou Non affiché	23	62.16%

Réponses multiples

Merci de détailler les productions d'origine végétale qui sont transformées ?

Réponse	Décompte	Pourcentage
Légumes (SQ001)	3	8.11%
Fruits, petits fruits (hors châtaignes) (SQ002)	7	18.92%
Châtaignes (SQ003)	8	21.62%
PPAM (SQ004)	4	10.81%
Céréales (SQ005)	1	2.70%
Autre	0	0.00%
Non complété ou Non affiché	28	75.68%

Pour les 14 qui transforment déjà …

Réponses multiples

Merci de détailler les productions d'origine animale qui sont transformées ?

Réponse	Décompte	Pourcentage
Viande bovine (SQ001)	0	0.00%
Viande porcines (SQ002)	2	5.41%
Viande ovine/caprine (SQ003)	3	8.11%
Volailles de chair (SQ004)	0	0.00%
Produits laitiers (SQ005)	3	8.11%
Oeufs (SQ006)	0	0.00%
Autre	1	2.70%
Non complété ou Non affiché	31	83.78%

Canard gras

Pour les 14 qui transforment déjà …

Réponses multiples

Où effectuez-vous la transformation de vos produits ? Merci de préciser le nom de l'atelier utilisé le cas échéant.

A la ferme	**6**	**16.22%**
Dans un atelier collectif	7	18.92%
Chez un prestataire privé	2	5.41%
Autre atelier	1	2.70%
Non complété ou Non affiché	24	64.86%

Le Batteleur

Réponse unique

Etes-vous satisfait de vos conditions actuelles de transformation ?

Réponse	Décompte	Pourcentage
Très satisfait (A1)	5	13.51%
Satisfait (A2)	4	10.81%
Peu satisfait (A3)	3	8.11%
Pas satisfait (A4)	1	2.70%
Commentaires	5	13.51%
Sans réponse	0	0.00%
Non complété ou Non affiché	24	64.86%

Pour les 14 qui transforment déjà …

Identifiant (ID)	Réponse
4	La CUMA de Ladenne a été rénovée et agrandie en 2019. Elle ne fonctionne pas encore à pleine capacité et peut accueillir de nouveaux transformateurs, notamment en fruits et légumes. C'est un atelier de transformation de produits d'origine végétale exclusivement. Je suis secrétaire de la CUMA et je pense que plutôt que de créer un nouvel atelier, mieux vaut capitaliser sur cet atelier existant.
6	Tarif élève pour la découpe et le sous vide Travail pas forcément soigne suivant périodes de pointe
17	Battage : très satisfaisant Coupe : peu satisfaisant Tri : peu satisfaisant Broyage : peu satisfaisant
35	Difficulté de fiabilité des machines, même celle achetées récemment. Impliquant des retard dans la production voir des pertes de produits...
41	Certaines transformations nécessite un matériel important ainsi qu'un local dédié. Il en ai ainsi pour la châtaigne. Autant un vrai moulin que les transformations en crême, en marrons au naturel.

Ets Audigier

CUMA de Ladenne

Pour les 9 qui ont le projet de transformer

Réponse unique

Quelle(s) denrée(s) prévoyez-vous de transformer ?

Réponse	Décompte	Pourcentage
Uniquement des denrées d'origine animale (viande, lait, oeuf) (SQ001)	2	5.41%
Uniquement des denrées d'origine végétale (légumes, fruits, plantes...) (SQ002)	3	8.11%
A la fois des denrées d'origine animale et d'origine végétale (SQ003)	4	10.81%
Non complété ou Non affiché	28	75.68%

Pour les 9 qui ont le projet de transformer

Réponses multiples

Merci de détailler les productions d'origine végétale qui seront transformées ?

Réponse	Décompte	Pourcentage
Légumes (SQ001)	1	2.70%
Fruits, petits fruits (hors châtaignes) (SQ002)	2	5.41%
Châtaignes (SQ003)	6	16.22%
PPAM (SQ004)	2	5.41%
Céréales (SQ005)	1	2.70%
Autre	0	0.00%
Non complété ou Non affiché	29	78.38%

Pour les 9 qui ont le projet de transformer

Réponses multiples

Merci de détailler les productions d'origine animale qui seront transformées ?

Réponse	Décompte	Pourcentage
Viande bovine (SQ001)	0	0.00%
Viande porcines (SQ002)	0	0.00%
Viande ovine/caprine (SQ003)	3	8.11%
Volailles de chair (SQ004)	0	0.00%
Produits laitiers (SQ005)	3	8.11%
Oeufs (SQ006)	0	0.00%
Autre	1	2.70%
Non complété ou Non affiché	30	81.08%

Cire, miel, propolis

Pour les 9 qui ont le projet de transformer

Réponses multiples

Où effectuerez-vous la transformation de vos produits ? Merci de préciser le nom de l'atelier le cas échéant.

A la ferme	**7**	**18.92%**
Dans un atelier collectif	2	5.41%
Chez un prestataire privé	2	5.41%
Autre atelier	0	0.00%
Je ne sais pas encore	3	8.11%
Non complété ou Non affiché	27	72.97%

Une dominante de projets de transformation à la ferme

Sur les 36 répondants

Réponses multiples

Quels sont vos réseaux de commercialisation ? Merci de préciser les lieux ou noms des points de vente le cas échéant.

Vente à la ferme	**15**	**40.54%**
Vente sur les marchés/foires	14	37.84%
Points de vente collectifs	10	27.03%
Magasins / détaillants / grandes et moyennes surfaces	8	21.62%
AMAP / Paniers / Ruches qui dit oui / Stolon	5	13.51%
Restauration commerciale	4	10.81%
Restauration collective	1	2.70%
Filières longues : Coopératives/Entreprises de collecte/Transformateurs/Grossistes....	9	24.32%
Autre	3	8.11%
Non complété ou Non affiché	9	24.32%

Majoritairement => vente directe

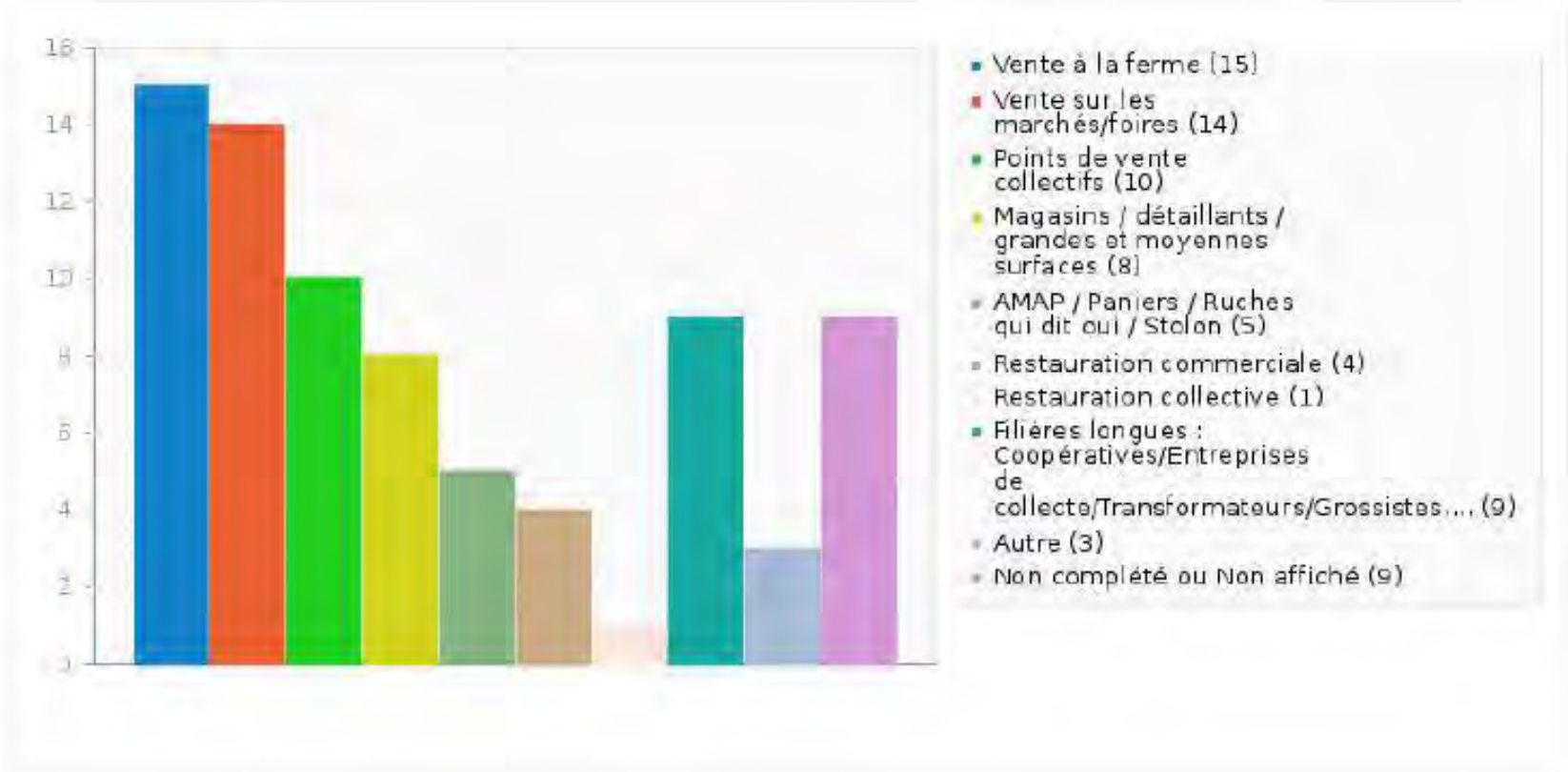
16
14
12
10
8
6
4
2
0
Vente à la ferme (15)
Vente sur les marchés/foires (14)
Points de vente collectifs (10)
Magasins / détaillants / grandes et moyennes surfaces (8)
AMAP / Paniers / Ruches qui dit oui / Stolon (5)
Restauration commerciale (4)
Restauration collective (1)
Filières longues : Coopératives/Entreprises de collecte/Transformateurs/Grossistes... (9)
Autre (3)
Non complété ou Non affiché (9)

Sur les 36 répondants

Réponse unique

Si un atelier de transformation était créé sur le territoire de la communauté de communes de Source et Volcans, seriez-vous intéressé pour l'utiliser ?

Réponse	Décompte	Pourcentage
Oui, je serais intéressé par un atelier collectif (chaque producteur transforme ses produits) (A1)	5	13.51%
Oui, je serais intéressé par un atelier qui proposerait de la prestation de service (je n'interviendrai pas dans la transformation de mes produits) (A2)	6	16.22%
Non, je ne suis pas intéressé (A3)	6	16.22%
Je ne sais pas (A4)	9	24.32%
Sans réponse	0	0.00%
Non complété ou Non affiché	11	29.73%

11 producteurs intéressés
9 indécis

Les besoins exprimés

11 producteurs intéressés
9 indécis

→ 14 producteurs ont précisés la nature du besoin

	[Calibreuse - épluche-use]	[Salle de découpe]	[Légumerie]	[transformation]	[cuisson]	[Autoclave]	[Surgélation]	[froid négatif]	[jus et nectars de fruits]
Nb total réponses	**9**	**7**	**6**	**7**	**7**	**9**	**4**	**4**	**6**
Atelier collectif	5	1	2	2	3	2	2	1	2
Atelier en prestation	2	3	2	3	2	3	2	1	2
Indécis	2	3	2	2	2	4	0	2	2
Besoin non quantifié	2	3	2	4	4	5	2	3	3
Somme (kg)	**8000**	**6550**	**3100**	**1850**	**1800**	**9850**	**250**	**300**	**750**

Ovins caprins porcins

1 producteur (?) indécis positionné sur des gros volumes (2T châtaignes, 5T viande, 1T légumes, 8 T autoclave, 0,5 T jus)

Les besoins exprimés

Réponse unique

Quel temps de parcours seriez-vous prêt à faire pour utiliser un atelier de transformation ?

Réponse	Décompte	Pourcentage
< 15 min (A1)	6	16.22%
15 min < temps de parcours < 30 min (A2)	8	21.62%
30 min < temps de parcours < 1 h (A3)	3	8.11%
> 1 h (A4)	0	0.00%
Sans réponse	3	8.11%
Non complété ou Non affiché	17	45.95%

Les suites ….

Réponse unique

Souhaitez-vous être informé sur ce projet d'atelier de transformation ?

Réponse	Décompte	Pourcentage
Oui (Y)	20	54.05%
Non (N)	5	13.51%
Sans réponse	1	2.70%
Non complété ou Non affiché	11	29.73%

20 producteurs veulent être informés des suites, seuls 9 sont prêts à l'investir

Réponse unique

Souhaitez-vous être associé aux réunions sur ce projet d'atelier de transformation ?

Réponse	Décompte	Pourcentage
Oui (Y)	9	24.32%
Non (N)	17	45.95%
Sans réponse	0	0.00%
Non complété ou Non affiché	11	29.73%

Localisation des producteurs intéressés

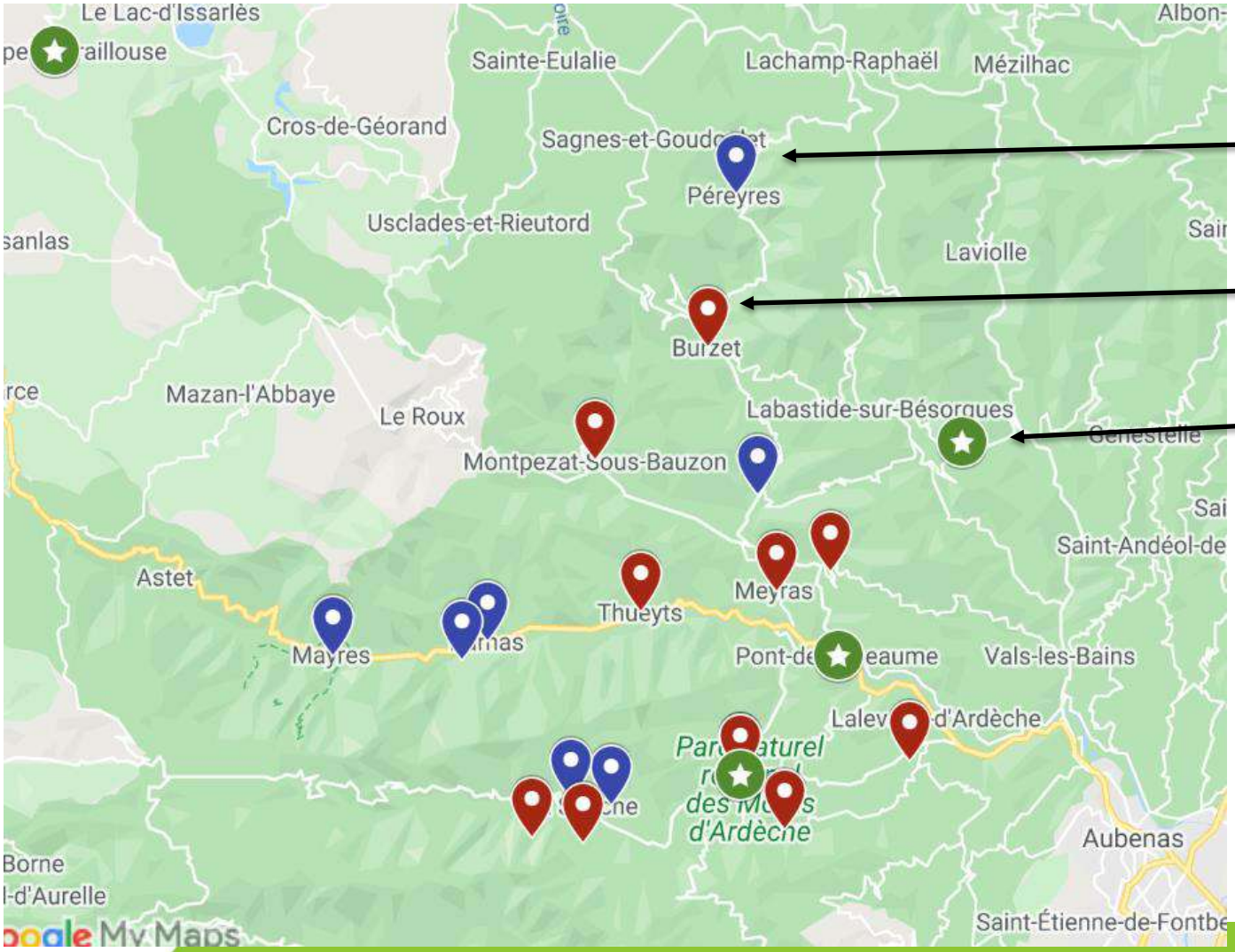

Producteur prêt à s'investir

Producteur intéressé

Outil existant

Echanges

- Potentiel des outils existants et impact d'un nouvel outil ?
- Diversité des besoins => multi-outils ?
- Volumes à consolider ?
- Problématique « chataignes » ?

=> Opportunité d'un nouvel outil ?

Recommandation pour la suite

- Contacter les outils existants dans un périmètre assez large (1 h de route) pour évaluer avec eux leurs capacités à prendre de nouveaux utilisateurs en l'état actuel (combien, quels volumes, quelles modalités…) et leurs capacités à se développer le cas échéant.
- Evaluer les projets de créations/développement d'outils en proximité :

⇒ projet de modernisation de l'abattoir de Langogne avec projet de création d'un atelier de découpe/transformation de viandes

⇒ Déplacement de l'activité de l'atelier de Lozère viande (?)

- Mettre en perspective l'offre de service disponible dans les outils actuels avec les besoins du territoire élargi aux communautés de communes voisines pour identifier les filières ou territoires pour lesquels il n'y aurait pas d'offre de service

Une fois tous les éléments ci-dessous recueillis, définir le ou les outils qu'ils seraient pertinant de faire émerger.

Atlas foncier agricole / Vue d'ensemble par commune
CdC ASV septembre 2022

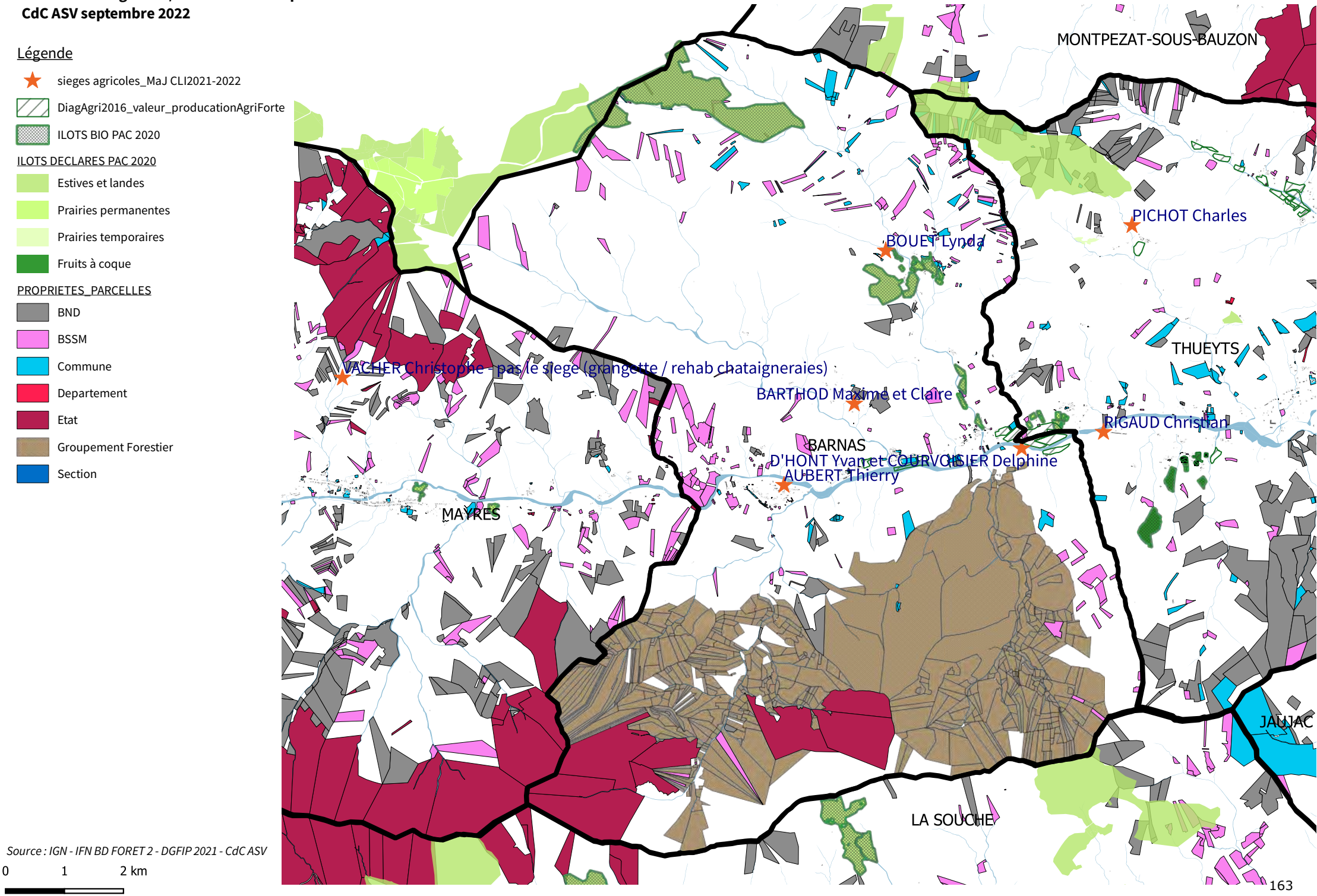

Atlas foncier agricole / Vue d'ensemble par commune
CdC ASV septembre 2022

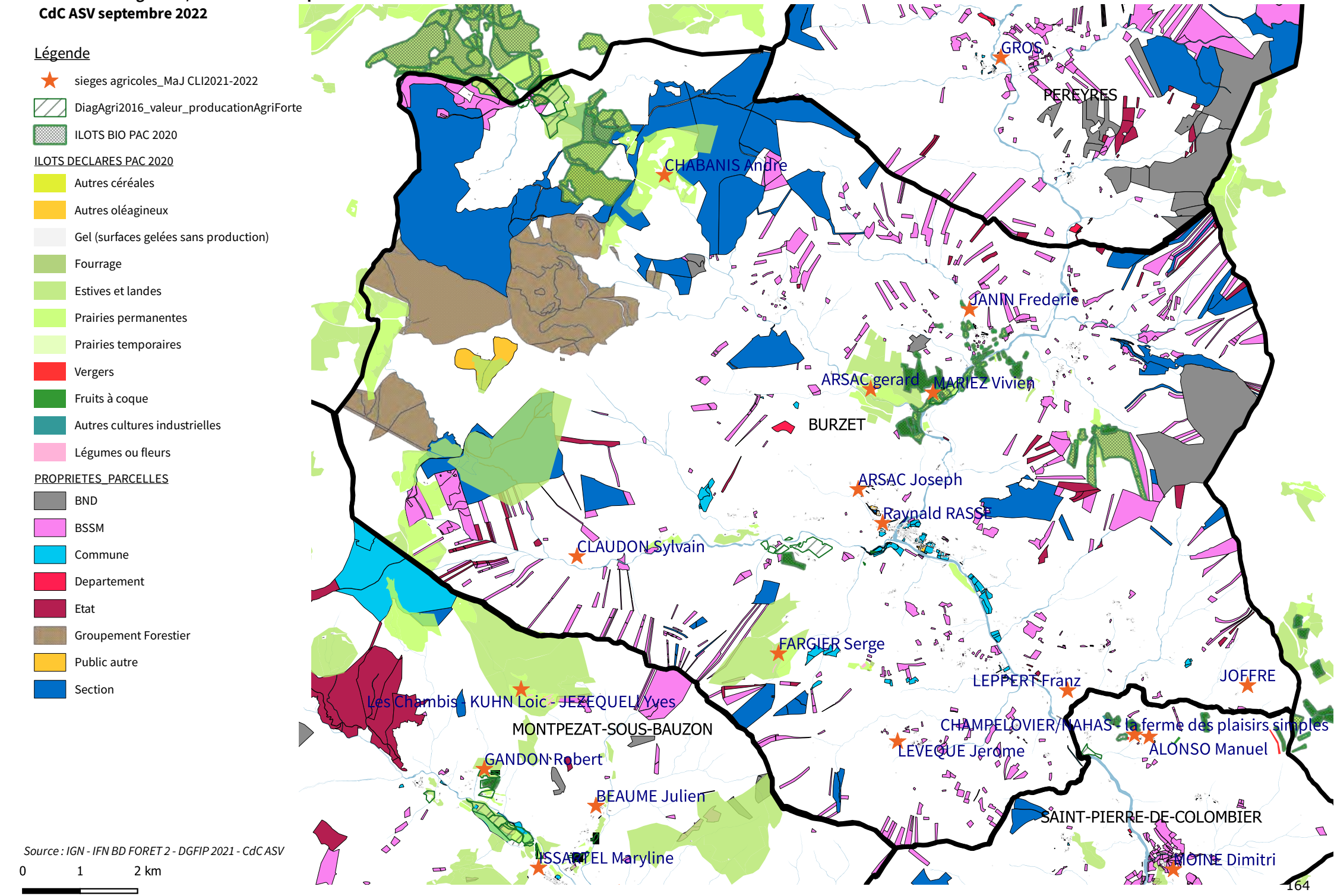

Source : IGN - IFN BD FORET 2 - DGFIP 2021 - CdC ASV

0 1 2 km

Atlas foncier agricole / Vue d'ensemble par commune
CdC ASV septembre 2022

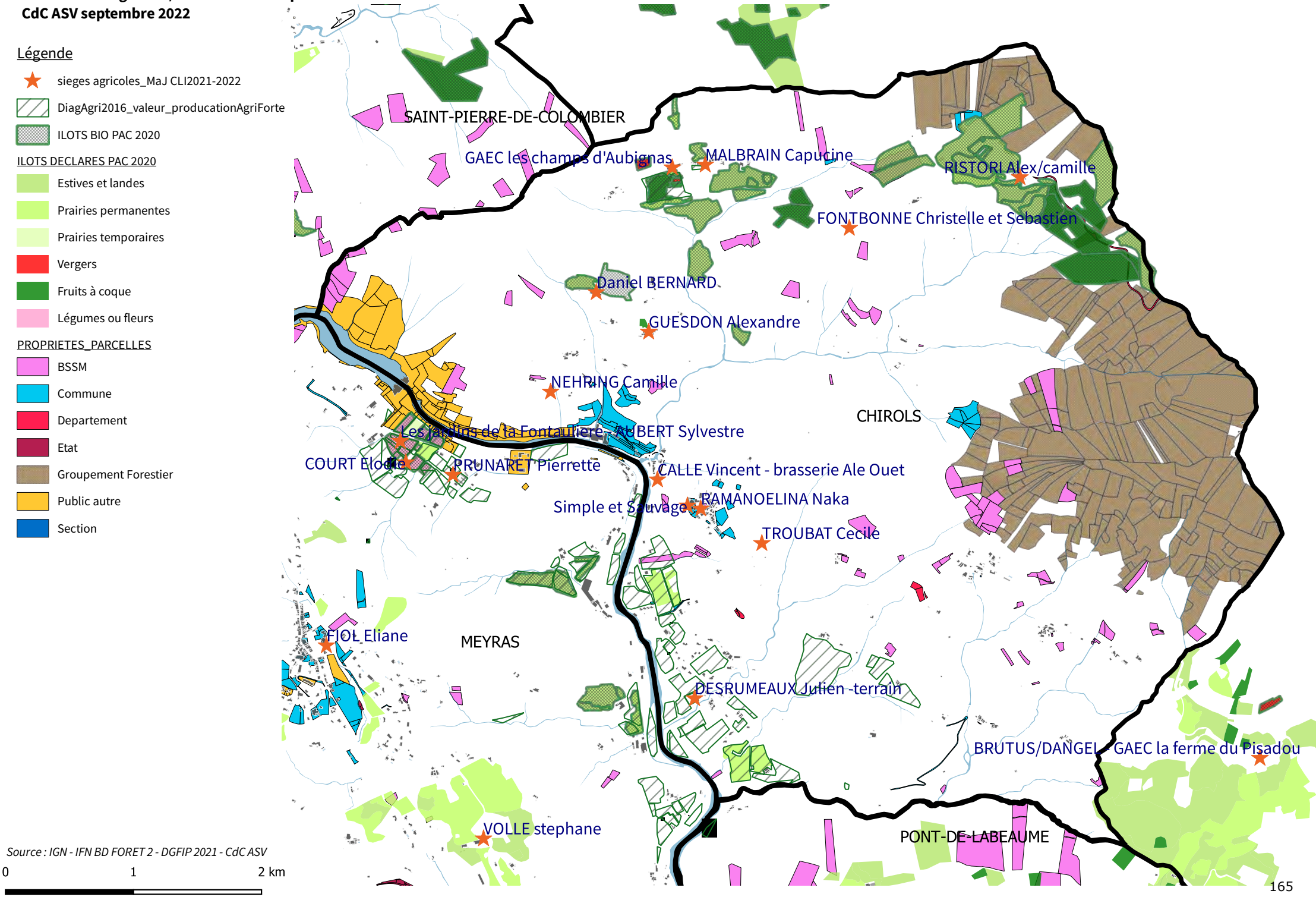

Atlas foncier agricole / Vue d'ensemble par commune
CdC ASV septembre 2022

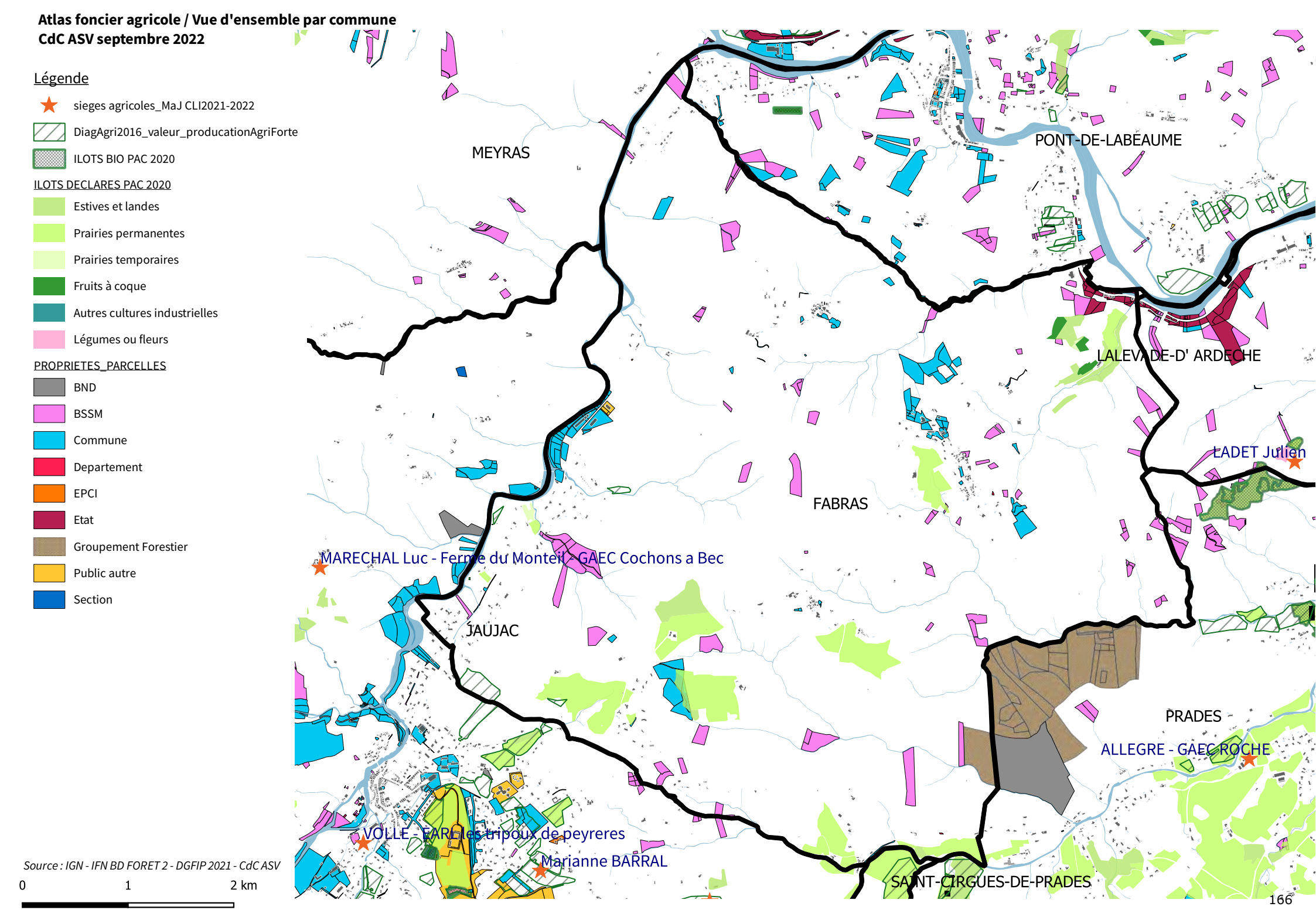

Atlas foncier agricole / Vue d'ensemble par commune
CdC ASV septembre 2022

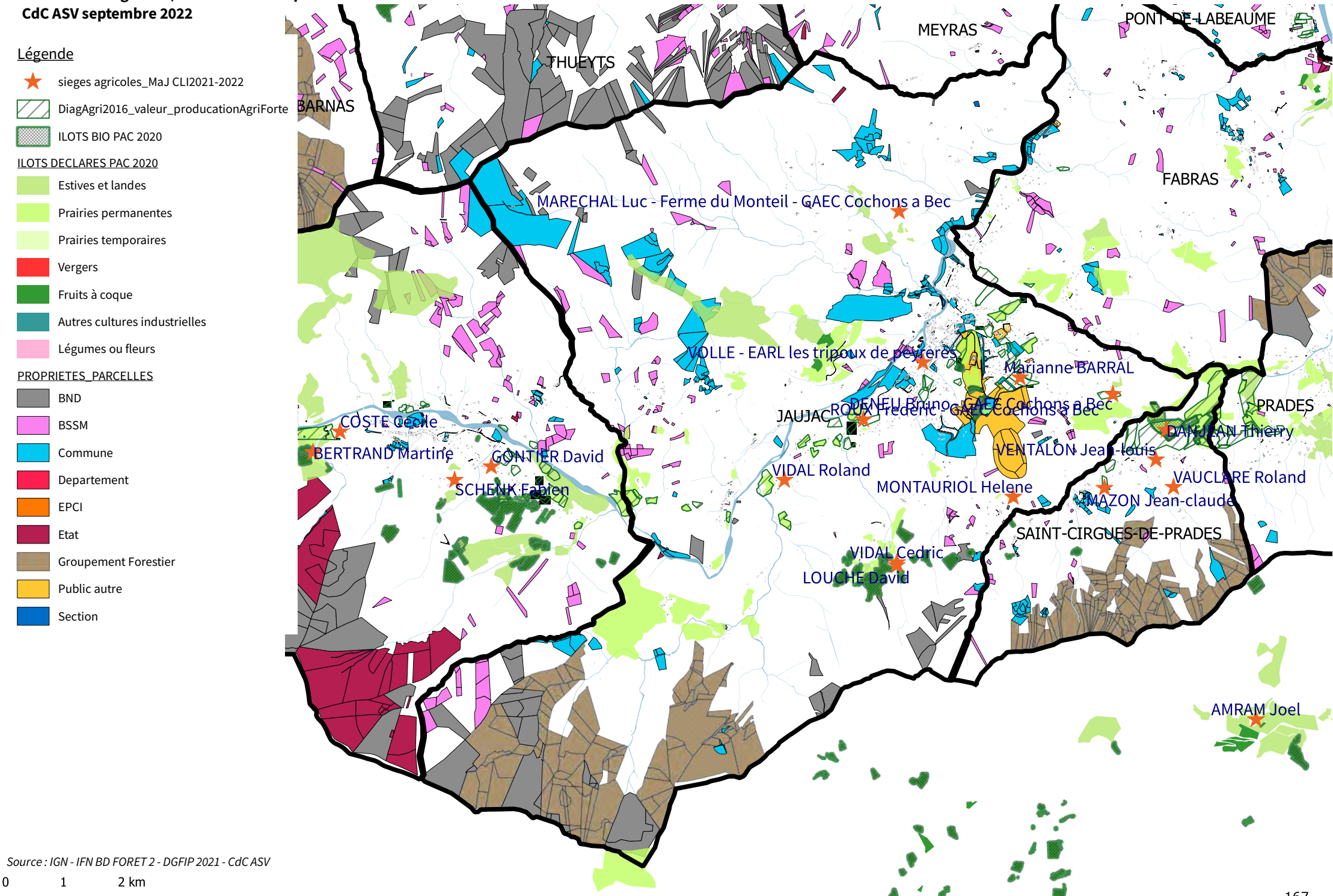

Atlas foncier agricole / Vue d'ensemble par commune
CdC ASV septembre 2022

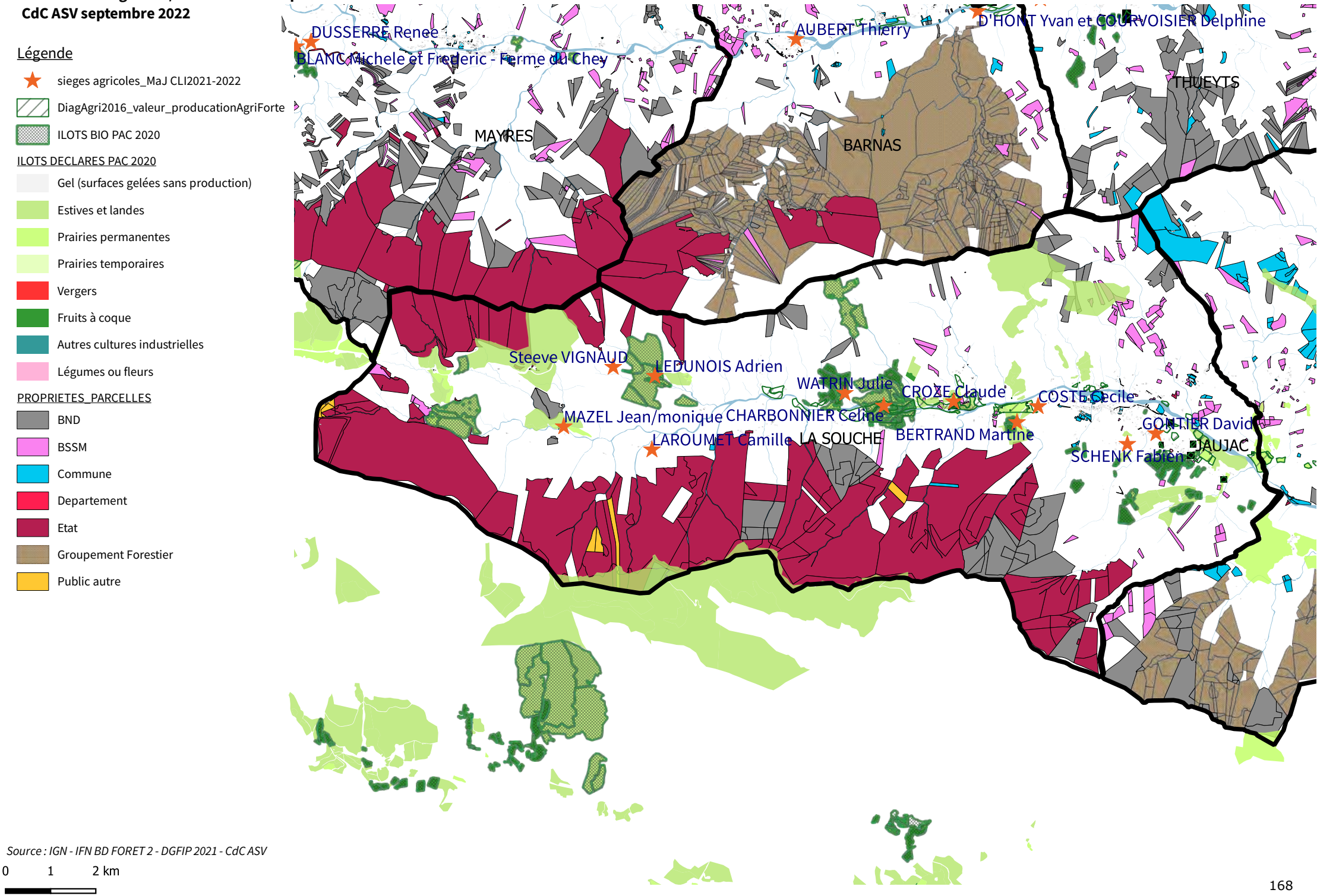

Source : IGN - IFN BD FORET 2 - DGFIP 2021 - CdC ASV

0 1 2 km

Atlas foncier agricole / Vue d'ensemble par commune
CdC ASV septembre 2022

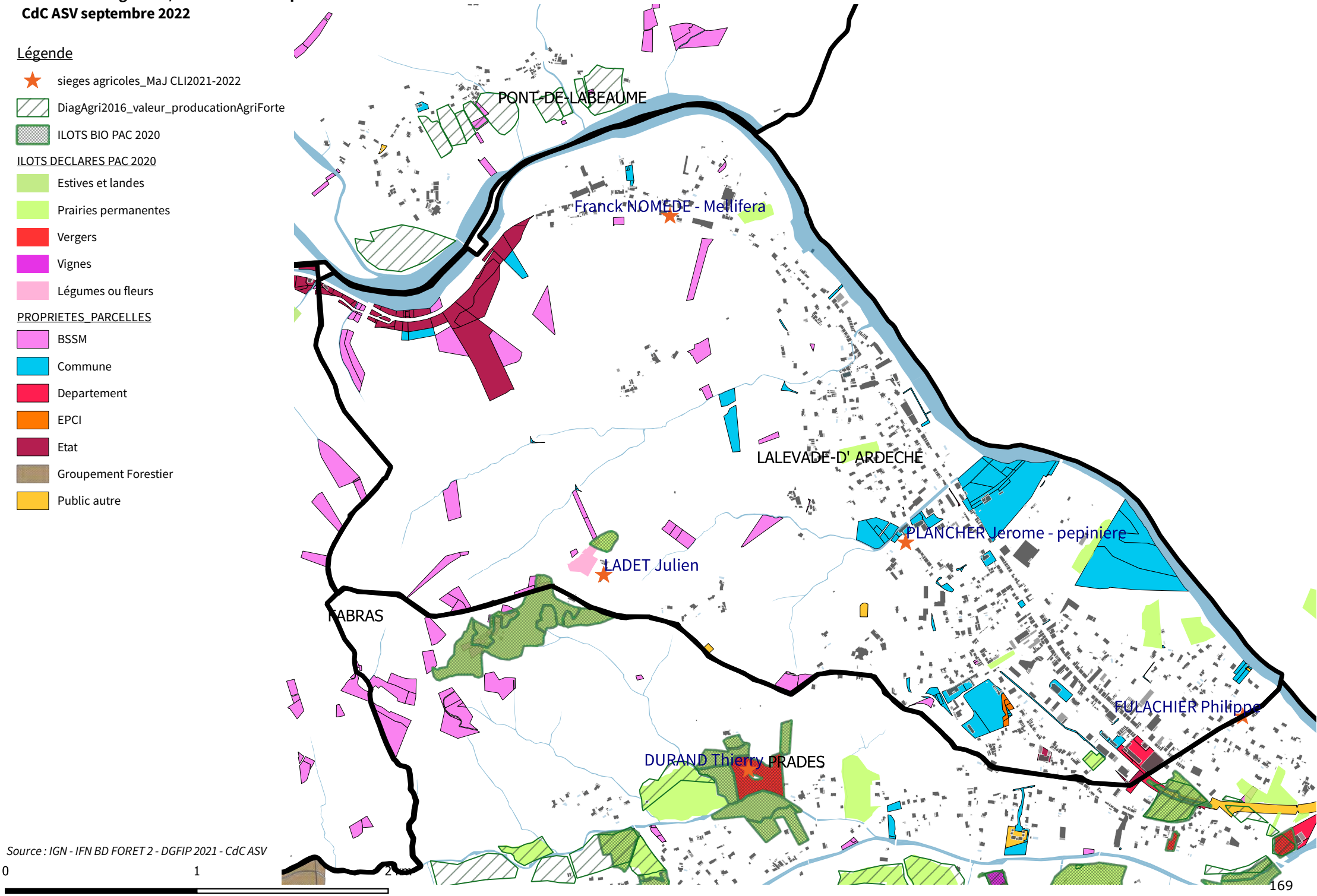

Atlas foncier agricole / Vue d'ensemble par commune
CdC ASV septembre 2022

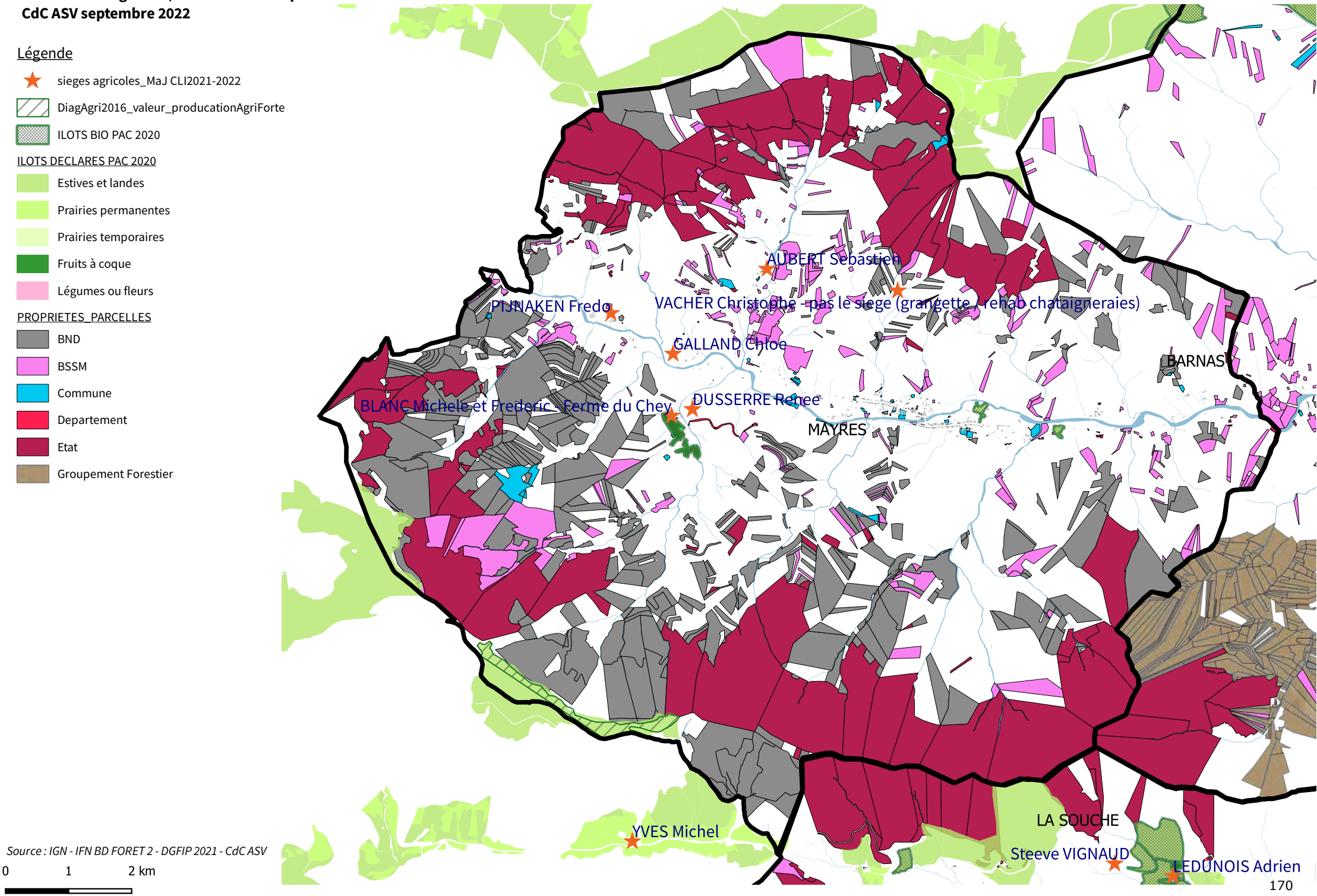

Atlas foncier agricole / Vue d'ensemble par commune
CdC ASV septembre 2022

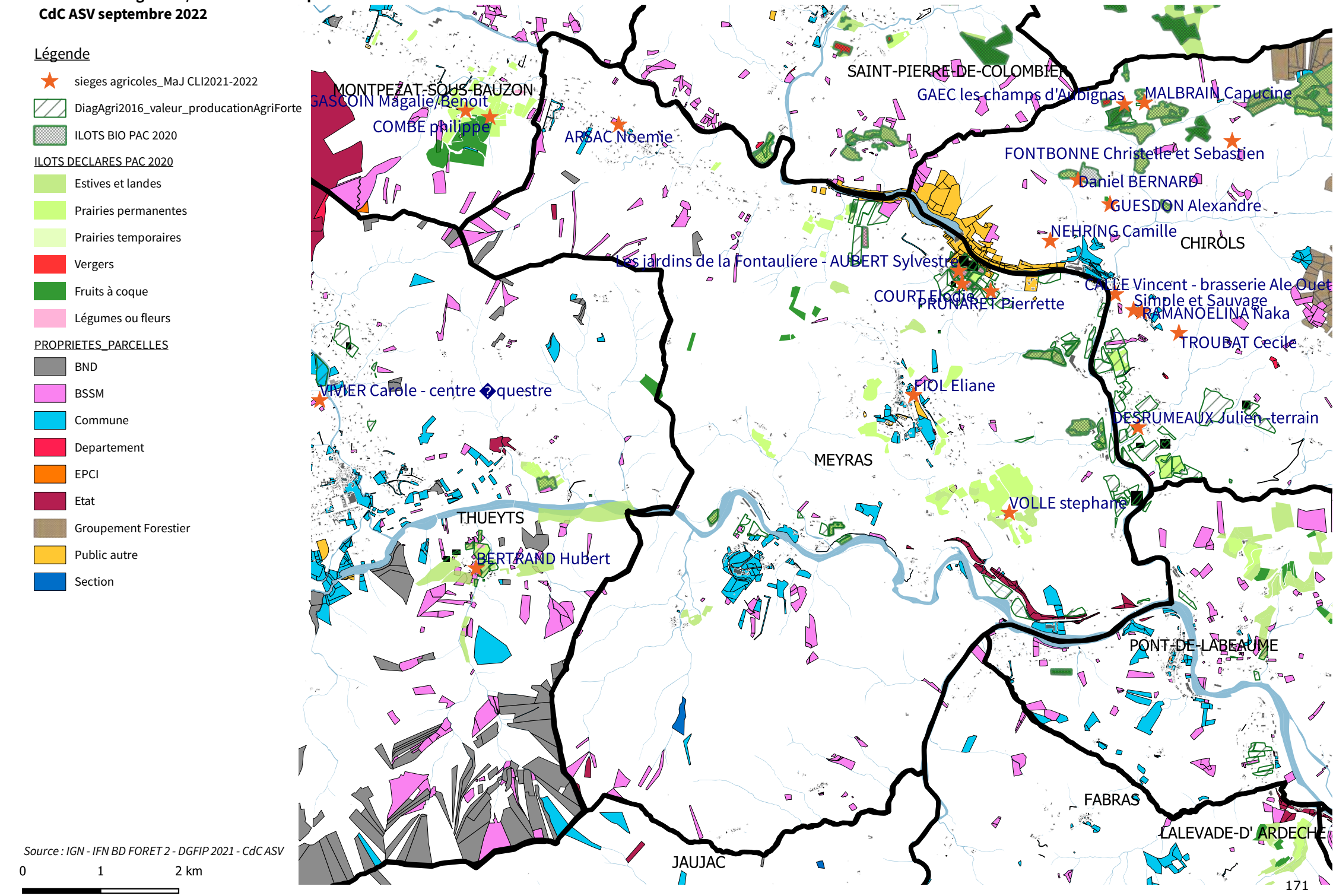

Atlas foncier agricole / Vue d'ensemble par commune
CdC ASV septembre 2022

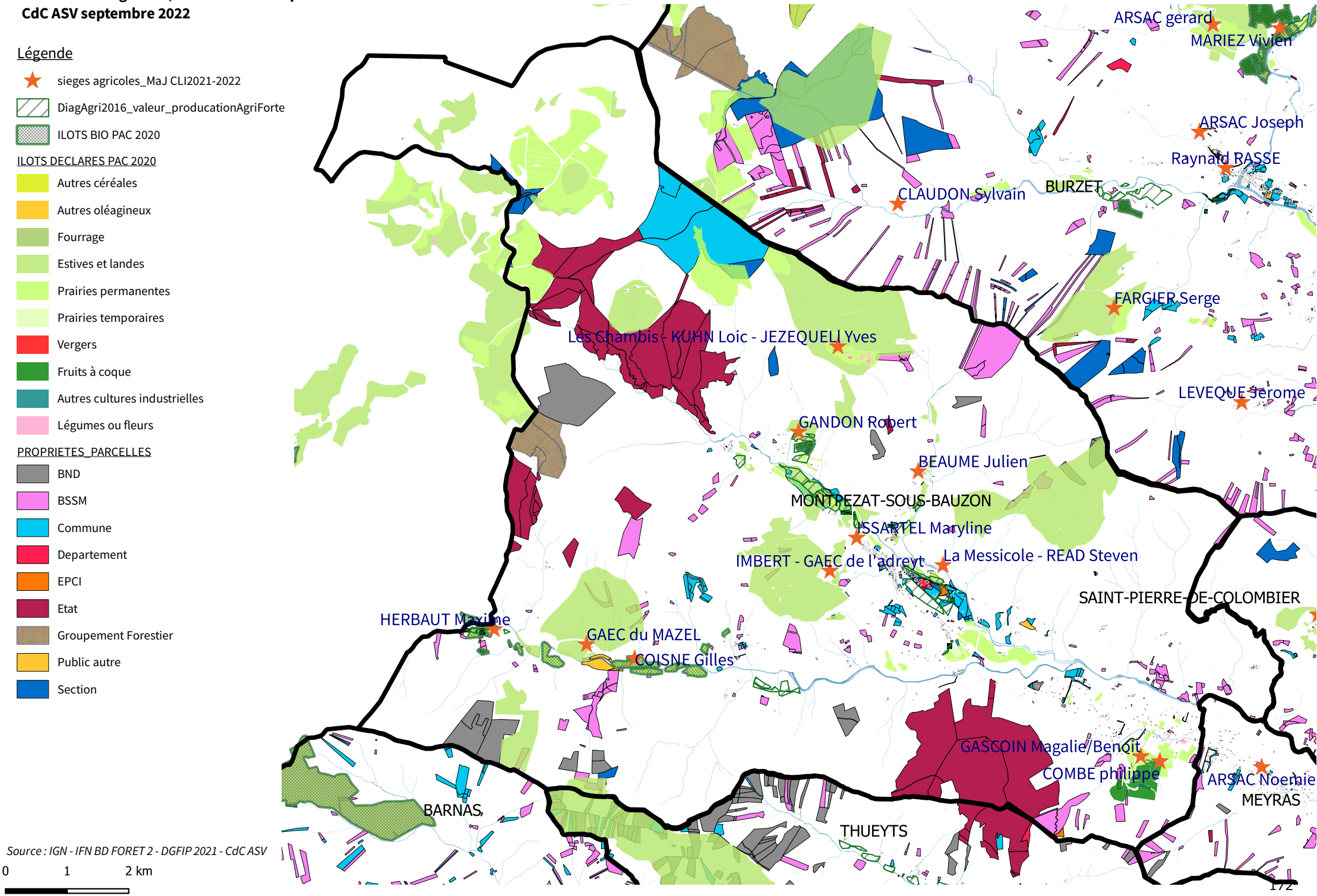

Atlas foncier agricole / Vue d'ensemble par commune
CdC ASV septembre 2022

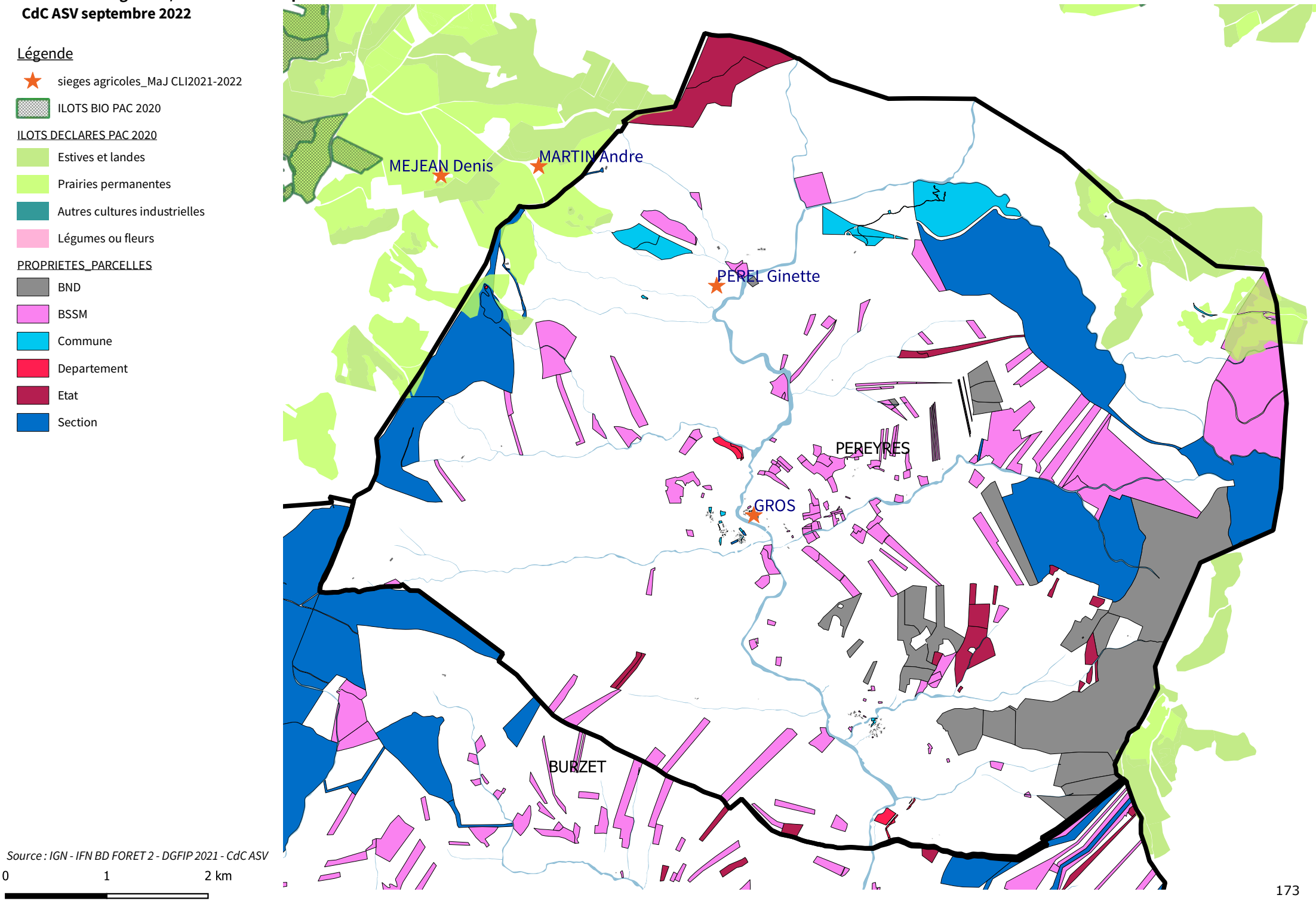

Atlas foncier agricole / Vue d'ensemble par commune
CdC ASV septembre 2022

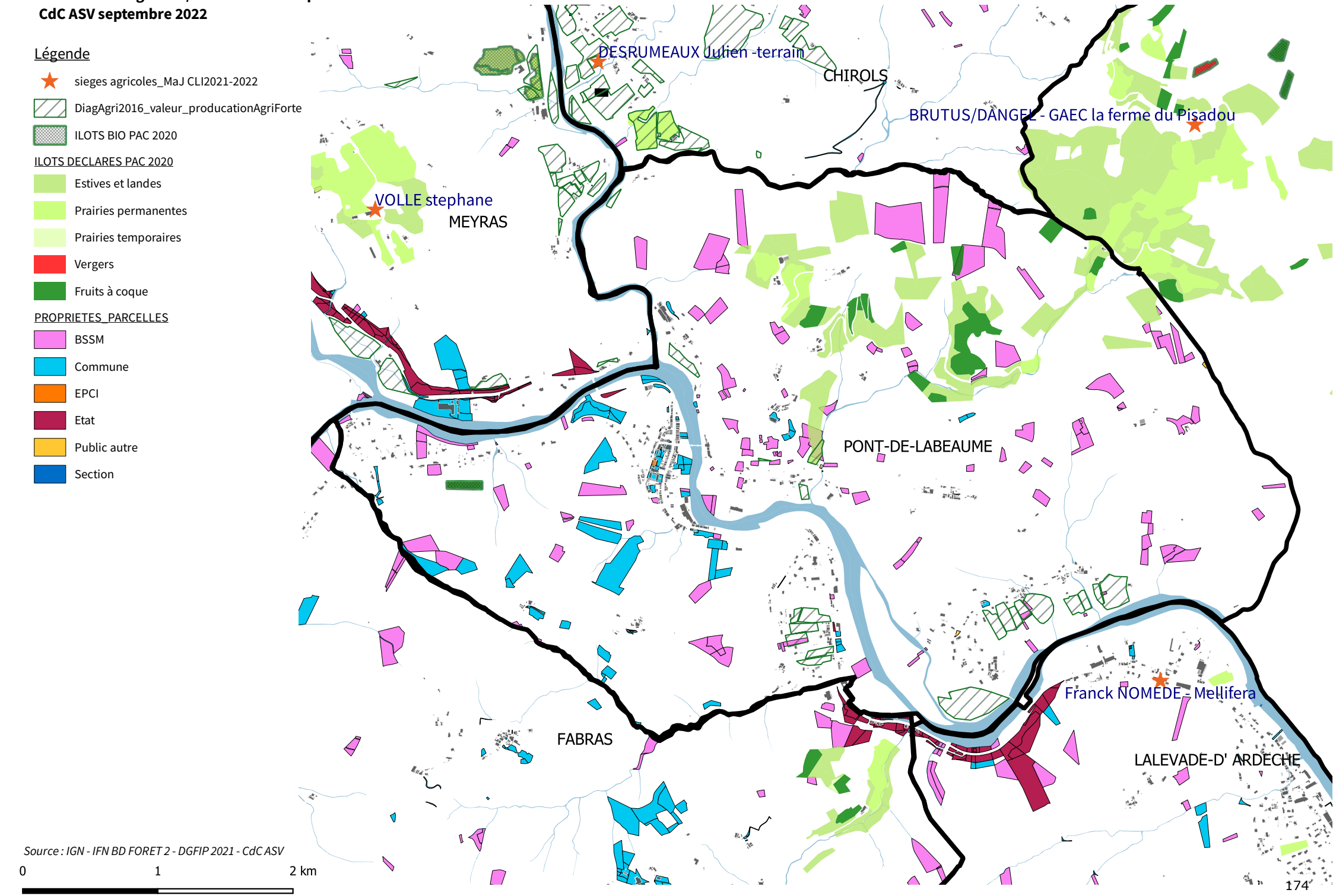

Atlas foncier agricole / Vue d'ensemble par commune
CdC ASV septembre 2022

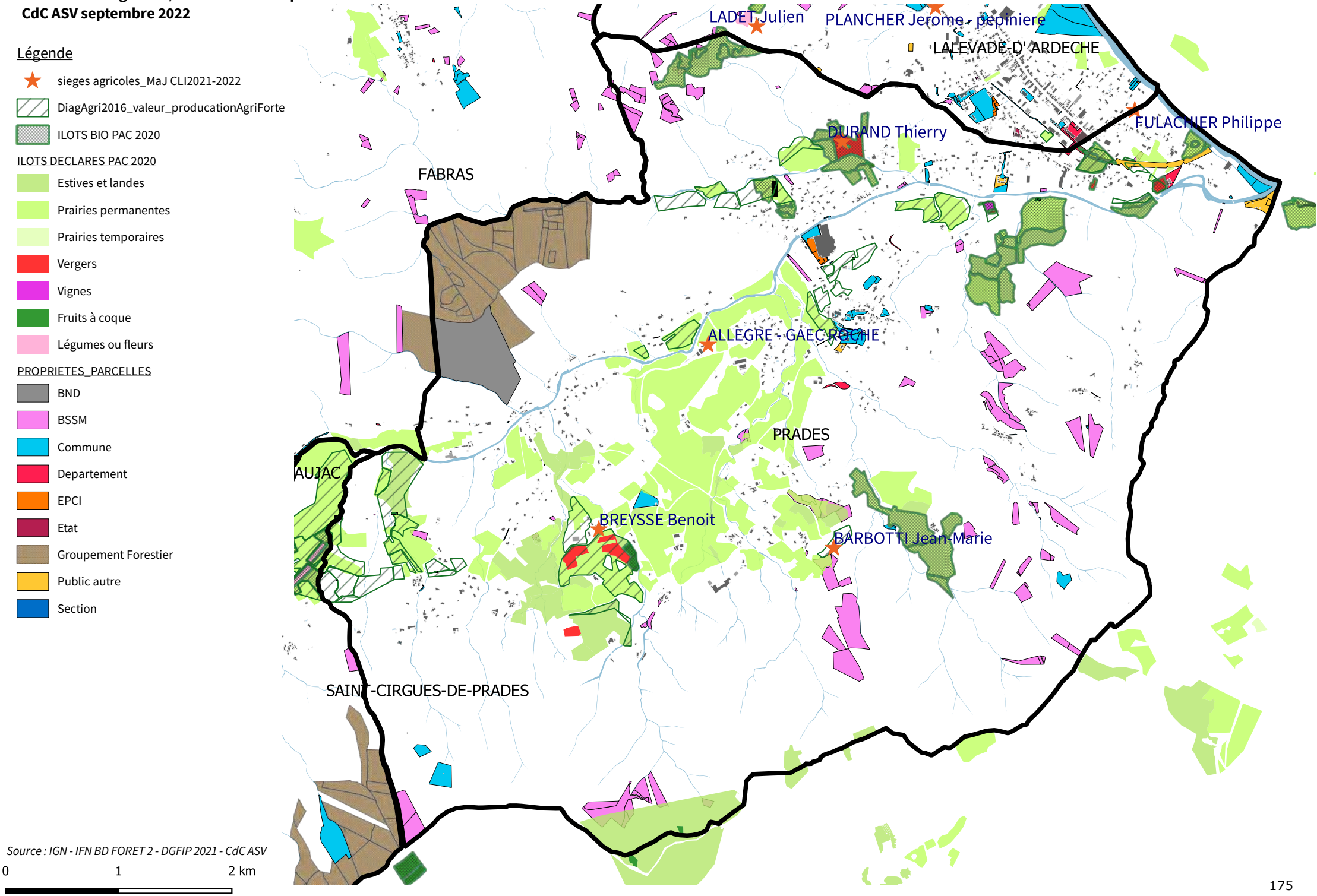

Atlas foncier agricole / Vue d'ensemble par commune
CdC ASV septembre 2022

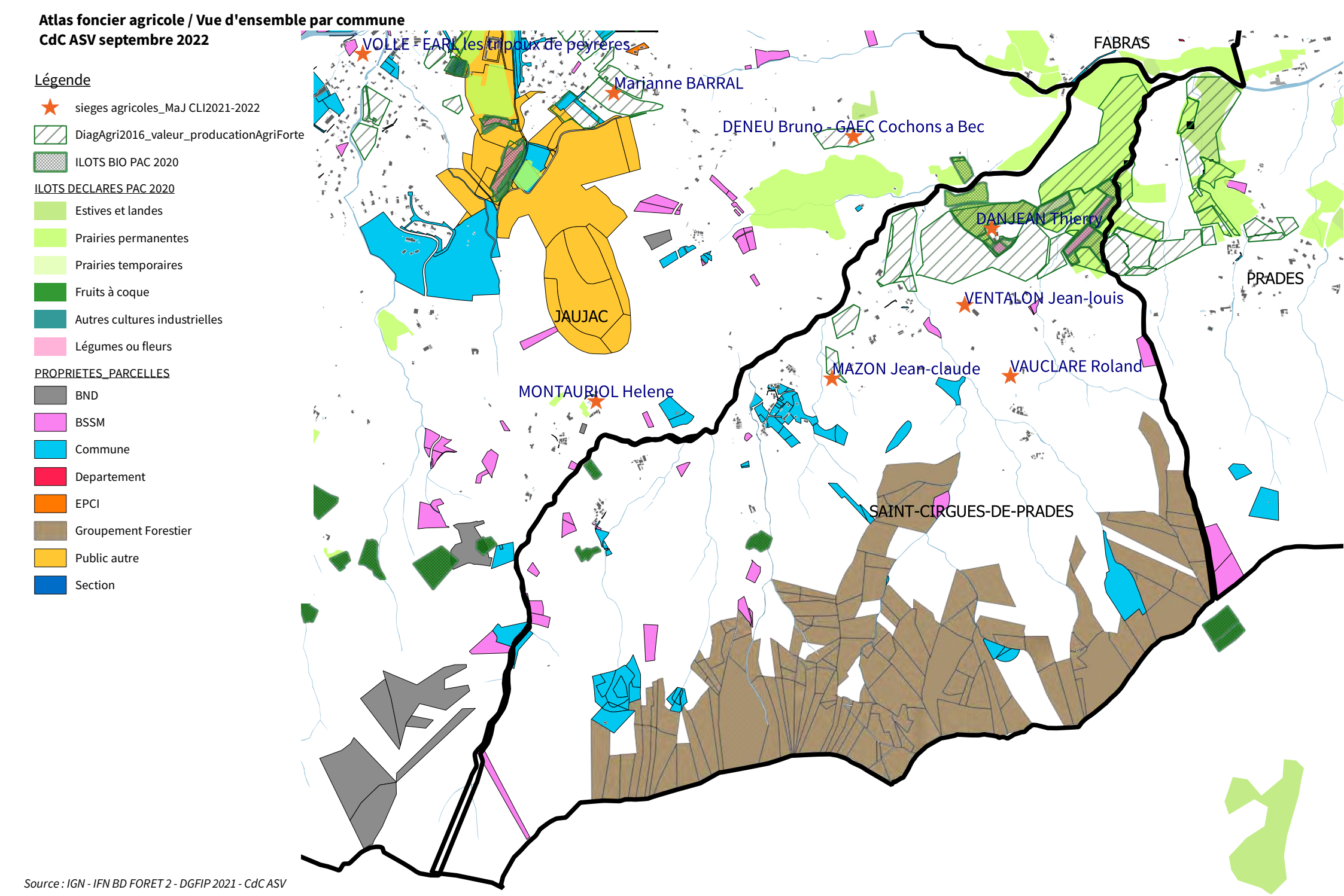

Source : IGN - IFN BD FORET 2 - DGFIP 2021 - CdC ASV

0 1 2 km

Atlas foncier agricole / Vue d'ensemble par commune
CdC ASV septembre 2022

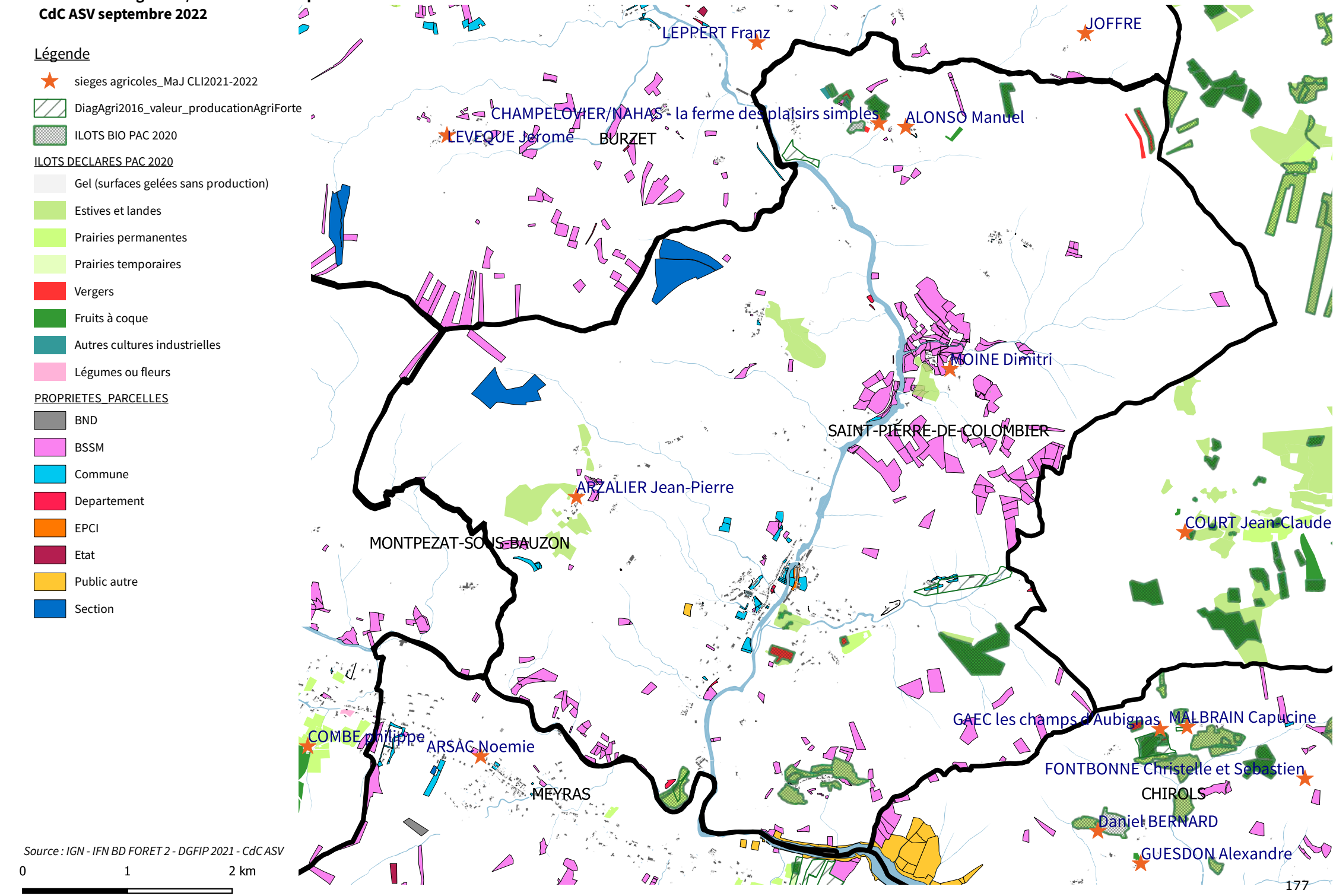

Atlas foncier agricole / Vue d'ensemble par commune
CdC ASV septembre 2022

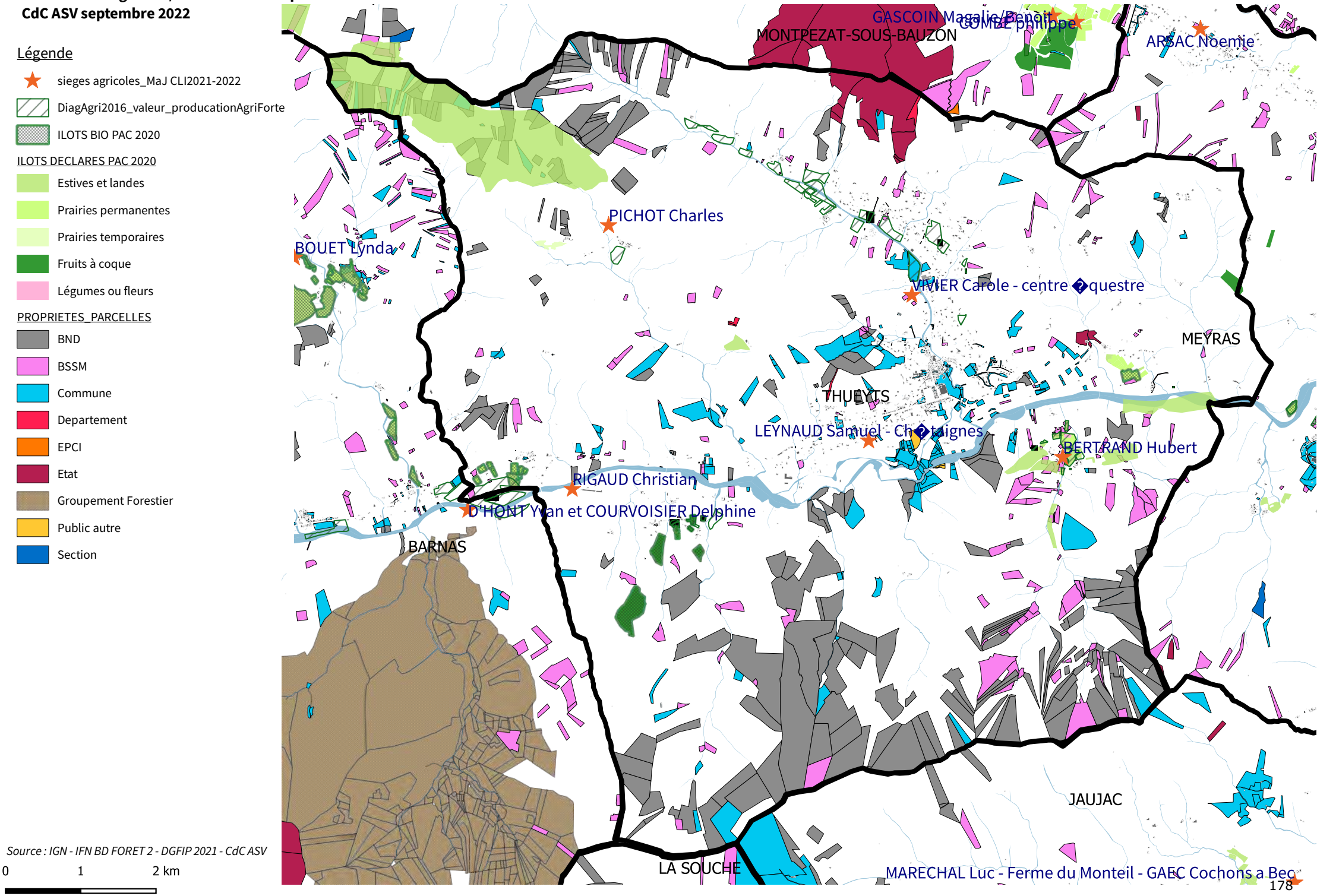

Communes forestières
Ardèche

Prestation « foncier » hors adhésion de la collectivité

Ardèche des Sources et Volcans
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Rapport d'analyse du foncier forestier et recherche de biens sans maîtres potentiels

Mathieu Soares
chargé de mission départemental
ardeche@communesforestieres.org

14 JUIN 2022

Les Communes Forestières : Qui sommes-nous ?

Avec près de 140 adhérents, notre association loi 1901 rassemble tous les niveaux de collectivités propriétaires de forêts ou bien concernées par la valorisation des forêts de leur territoire. Elle a été créée en 2012 à l'initiative du Conseil Général, dans notre département.

Le réseau régional des associations de communes forestières est au service des élus. Il regroupe des communes, des collectivités ou leurs groupements ayant sur leur territoire une forêt publique ou plus largement des collectivités intéressées par l'espace forestier et la filière bois.

Les missions principales de ce réseau sont les suivantes :

- Représenter et défendre les intérêts des communes forestières
- Former et informer les élus
- Participer à la mise en œuvre de la politique de filière forêt-bois
- Accompagner les territoires dans leurs projets et dans leur transition écologique et énergétique

Nationalement, notre Fédération porte des valeurs partagées par les élus forestiers : la gestion durable et multifonctionnelle des forêts publiques, le rôle central des élus dans la politique forestière territoriale, une vision de l'espace forestier comme atout du développement local. Avec 6000 adhérents, la fédération regroupe 60 % de la surface des forêts communales.

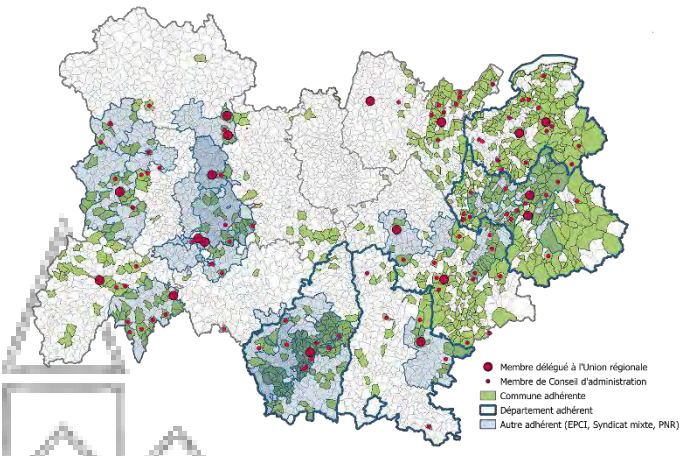

NOTRE EQUIPE

Jessica **Masson** - Directrice
06 27 24 94 59 | jessica.masson@communesforestieres.org

Stéphanie **Coonghe** - Responsable administratif et ressources humaines
07 82 19 05 83 | stephanie.coonghe@communesforestieres.org

Audrey **Ciantar** - Coordinatrice des financements
07 64 40 02 99 | audrey.ciantar@communesforestieres.org

Marianne **Delaporte** - Chargée de projets communication et pédagogie
06 59 24 69 73 | marianne.delaporte@communesforestieres.org

Antoine **Patte** - Chargé de mission Réseau Alpin de la Forêt de Montagne
07 77 22 05 24 | antoine.patte@communesforestieres.org

Hugo **Cerisier** - Géomaticien forêt-filière-bois
| hugo.cerisier@communesforestieres.org

Héloïse **Allec** - Référente régionale bois construction
06 62 36 99 25 | heloise.allec@communesforestieres.org

Wilfried **Tissot** - Référent régional bois énergie transition énergétique
07 77 38 47 94 | wilfried.tissot@communesforestieres.org

Florian **Maliszewski** - Référent régional formation et chargé de mission de la Drôme
06 46 41 45 18 | florian.maliszewski@communesforestieres.org

Guillaume **David** - Référent régional foncier et chargé de mission du Puy-de-Dôme
06 10 78 76 55 | guillaume.david@communesforestieres.org

Bastien **Brunet** - Référent régional biodiversité et chargé de mission de l'Ain
06 65 24 69 16 | bastien.brunet@communesforestieres.org

Jérémie **Trubert** - Référent ESC et chargé de mission du Cantal et de Haute-Loire
06 65 20 07 25 | jeremie.trubert@communesforestieres.org

Amaury **Bain** - Chargé de mission de la Haute-Savoie
06 61 93 73 49 | amaury.bain@communesforestieres.org

Lucile **Buisson** - Chargée de mission de la Savoie
06 22 92 06 50 | lucile.buisson@communesforestieres.org

Mathieu **Soares** - Chargé de mission de l'Ardèche
06 08 01 06 74 | ardeche@communesforestieres.org

Valentin **Berlioux** - Chargé de mission de l'Isère
07 67 40 30 20 | isere@communesforestieres.org

Mélanie **Decherf** - Chargée de mission de l'Allier, de la Loire et du Puy-de-Dôme
06 59 21 26 63 | melanie.decherf@communesforestieres.org

Prestation unique : Analyse des types de propriétaires pour le regroupement du foncier forestier

Devis signé :

Communes forestières Ardèche

Communauté de communes
Ardèche des Sources et des
Volcans
Château de Blou
THUEYTS

Aubenas, le 23 mai 2022

PROPOSITION DE PRESTATION DANS LE CADRE DE L'ANIMATION POUR LE REGROUPEMENT DU FONCIER FORESTIER – ANNEE 2022

Référent : Mathieu SOARES, mathieu.soares@communesforestieres.org / 06.08.01.06.74

Durée de validité : 6 mois

1. **Diagnostic foncier sylvicole**

	Prix unitaires	Quantités estimatives	Prix estimatif
Identification, à l'échelle de l'intercommunalité, des biens supposés sans maitres, des biens non délimités et des biens de section.	350 €/j	2 j	700 €
Rédaction d'un livrable : Atlas cartographié des biens sans maitres, liste des parcelles, modèles de délibération, d'arrêtés et guides à destination des élus	350 €/j	1 j	350 €
		Sous-TOTAL	**1050 €**

2. **Accompagnement des communes adhérentes**

	Prix unitaires	Quantités estimatives	Prix estimatif
Accompagnement juridique sur l'identification et la procédure d'incorporation des BSM de la commune	350 €/j	1 j	Compris dans l'adhésion
Accompagnement dans l'enquête locale, rédaction des délibérations et actes, courriers types et modifiables	350 €/j	1 j	Compris dans l'adhésion
		Sous-TOTAL	**0 €**

NB : quatre communes actuellement adhérentes sur l'EPCI

Modalités de paiement :

Le paiement des prestations se fera sur présentation de factures annuelles, sur la base des réalisations au cours de l'année.

A Thueyts, le 24/05/22 Bon accord

P/O le Président – Mathieu SOARES, chargé de mission départements

Acte d'engagement RGPD *(permettant l'échange de données personnelles dans le cadre de cette prestation)* **:**

Acte d'engagement n°2022-___ concernant le partage de données foncières issus des fichiers fonciers de l'année 2021

Ces données foncières sont partagées :

Entre :

La communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans, établissement public à fiscalité propre dont le siège est situé château de Bina, 07530 Thueyts et représentée par son Président Monsieur Cédric D'IMPERIO

Ci-après désigné « la collectivité »

Et :

L'Association des Communes Forestières de l'Ardèche, Association de loi 1901 dont le siège est situé 10, place Olivier de Serres, 07200 Aubenas et représentée par son Président Monsieur Alain FEDUGIER.

Ci-après désigné « les Communes forestières »

Les données foncières partagées entre la collectivité et les Communes forestières sont la propriété d la Direction générale des personnes publiques (DGFiP).

La collectivité et les Communes forestières sont bénéficiaires de ces données foncière indépendamment.

La partage de données est strictement subordonné à la signature par la collectivité et les Commune forestières du présent acte d'engagement dans le cadre d'une prestation proposée à la collectivi intitulée « Animation pour le regroupement du foncier forestier ».

Conformément à l'article 34 de la loi informatique et libertés, les signataires s'engagent à prend toutes précautions utiles afin de préserver la sécurité des informations et notamment d'empêch qu'elles ne soient déformées, endommagées ou communiquées à des personnes non autorisées.

Les signataires s'engagent donc à respecter les obligations suivantes et à les faire respecter par s personnel :

- ne prendre aucune copie des documents et supports d'informations qui lui sont confiés, l'exclusion de celles nécessaires à l'exécution des missions prévues dans le cadre préci
- ne pas utiliser les documents et informations partagés à des fins autres que cell spécifiées dans le cadre précité ;
- ne pas divulguer ces documents ou informations à d'autres personnes, qu'il s'agisse personnes privées ou publiques, physiques ou morales, sauf en cas de retraitement anonymisation préalable ;
- prendre toutes mesures permettant d'éviter toute utilisation détournée ou frauduleu des fichiers informatiques en cours d'exécution de la mission ;
- prendre toutes mesures de sécurité, notamment matérielle, pour assurer la conservation et l'intégrité des documents et informations traités pendant la durée de la mission ;
- en fin de mission, procéder à la destruction de tous fichiers manuels ou informatisés stockant les informations nominatives fournies par l'autre signataire.
- en cas d'acquisition des données foncières pour l'année 2022, les signataires s'engagent à signer un nouvel acte d'engagement ; le présent contrat reste applicable jusqu'à la destruction des données nominatives de l'année 2021 prévue ci-dessus.

A ce titre, les signataires ne pourront sous traiter l'exécution des missions à une autre société, ni procéder à une cession de marché sans l'accord préalable des deux parties.

Les signataires se réservent le droit de procéder à toute vérification qui lui paraîtront utile pour constater le respect des obligations précitées.

En cas de non-respect des dispositions précitées, la responsabilité du signataire concerné peut être engagée sur la base des dispositions des articles 226-17 et 226-22 du nouveau code pénal.

L'un ou l'autre des signataires pourra prononcer la résiliation immédiate du contrat, sans indemnité, en cas de violation du secret professionnel ou de non-respect des dispositions précitées.

Fait en deux exemplaires le 31/05/22 à Thueyts

Signatures et cachets :

La Collectivité

Cédric d'IMPERIO
Président

Les Communes Forestières

Alain FEDUGIER
Président

Analyse des types de propriétaires

Ce rapport synthétise les données du cadastre afin d'appuyer la collectivité dans son rôle d'aménageur du territoire, de propriétaire forestier et d'opérateur foncier. Les données sont organisées de manière à faire apparaitre les principaux types de propriétaires du territoire.

Les données exposées dans ce rapport sont issues du traitement des fichiers cadastraux bruts de la Direction générale des Finances publiques (DGFiP), millésime 2021.

Les fichiers cadastraux bruts contiennent des données déclaratives à but fiscal :

- tout ce qui n'est pas déclaré n'existe pas dans la base.
- tout ce qui n'a pas un impact important sur l'impôt n'est pas forcément mis à jour.

Ils sont actualisés prioritairement pour les parcelles ayant enregistré une construction. Pour les surfaces non bâties, l'actualisation est moins importante (sauf vigne, exonérations TFNB ... et autres changements à fort impact fiscal). Ainsi, les types de propriétaires et les natures de cultures pris en compte sont ceux déclarés et enregistrés auprès des services en charge du cadastre.

L'ensemble de ces facteurs explique qu'il peut y avoir un décalage entre la réalité observée sur votre territoire et les données cadastrales.

Nous vous rappelons enfin que vous êtes soumis aux mêmes conditions de confidentialité que pour l'utilisation des données cadastrales dans votre collectivité. (Sur ce point, précédemment, l'acte d'engagement signé).

NB : Pour répondre à la demande de la collectivité, nous avons uniquement analysé le cadastre. Ainsi, cette analyse cartographique ne renseigne pas certaines informations comme le couvert forestier, les forêts soumises au régime forestier ou concernées par un plan simple de gestion, la voirie et desserte forestière, le risque incendie, les zones naturelles réglementées…

Des comptes de propriété particulièrement complexes sont difficiles à catégoriser (par exemple, des BND intégrant des propriétaires privés, des biens de la commune et des biens sans maitres). Dans ce cas, les choix de catégories sont à réévaluer au cas par cas.

Précisions sur les catégories :

Les biens non délimités (BND) sont un ensemble de propriétés distinctes réunies au sein d'une parcelle cadastrale unique.

Les biens de sections : Les sections de commune sont définies par l'article L. 2411-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) comme « toute partie d'une commune possédant à titre permanent et exclusif des biens ou des droits distincts de ceux de la commune ». Ces sections sont propriétaires de biens immobiliers, mobiliers ou de droits collectifs et leurs membres n'en ont que la seule jouissance collective. Les sections de communes sont la survivance d'une forme de propriété collective antérieure à la Révolution française. Des modifications législatives ont été apportées par la loi n° 2013-428 du 27 mai 2013 modernisant le régime des sections de commune. Elles clarifient le régime juridique des sections de commune ainsi que les modalités de gestion.

Personnes Morales : nous avons, dans ce rapport, distingué les personnes morales privées des groupements forestiers. Les SCI, entreprises et associations sont inclues dans ce groupe des personnes morales. En cas d'indivision, nous prenons généralement le premier ayant droit renseigné comme référence.

Personnes physiques : il s'agit de propriétaires à titre individuels qui peuvent également être propriétaires en indivision. Ces informations sont renseignées sur l'extrait cadastral fourni avec ce rapport.

Propriétés publiques autres (« public autre ») : cette catégorie regroupe les syndicats intercommunaux, EHPAD, syndicats mixtes, ou le bailleur social public. Nous n'avons pas intégré ici les propriétés d'EDF ou d'ENEDIS, catégorisé en « personnes morales ».

Communes : Les propriétés communales sont regroupées dans cette catégorie. Nous incluons également les propriétés de communes hors EPCI (centres de vacances)

Comment identifions-nous les biens sans maîtres ?

Les biens sans maître (BSM) sont définis par la loi, en particulier le Code général de la propriété des personnes publiques.

Les parcelles identifiées ici à partir des seules données **cadastrales sont en pratique des biens susceptibles d'être sans maître** (décès probable du propriétaire). Il s'agit d'une probabilité d'après les informations du cadastre, document fiscal qui ne vaut pas preuve de propriété ou décès.

Les résultats de notre inventaire fourni par ce rapport sont une base de travail, avec des données à confirmer avant acquisition par la commune.

Les parcelles retenues dans ce rapport au titre des BSSM répondent à plusieurs critères (pris individuellement ou cumulativement selon les cas) :

- succession ouverte depuis plus de 30 ans,
- propriétaire(s) né(s) depuis plus de 100 ans,
- aucun acte n'a été enregistré sur les 30 dernières années,
- le nom du propriétaire contient certains mots clés pré-définis.

Qu'est-ce qu'un bien sans maître ?

Le principe de base est simple : « *les biens qui n'ont pas de maître appartiennent à la commune sur le territoire de laquelle ils sont situés* », sauf renonciation à exercer ce droit (art. 713 du Code civil). Toutefois, ils existent plusieurs types de biens sans maître, qui correspondent à plusieurs procédures distinctes pour les identifier et les acquérir.

Le Code général de la propriété des personnes publiques (CG3P) distingue les biens sans maître des **successions en déshérence**. Les successions en déshérence (cf. article L1122-1) sont celles des personnes sans héritiers ou auxquelles les héritiers ont renoncé.

> **Article L1122-1 du CG3P :** « *Par application des dispositions des articles 539 et 768 du code civil, l'État peut prétendre aux successions des personnes qui décèdent sans héritiers ou aux successions qui sont abandonnées, à moins qu'il ne soit disposé autrement des biens successoraux par des lois particulières.* […] »

Les biens sans maître (article L1123-1) sont ceux qui ne relèvent pas des successions en déshérence, avec deux types possibles :

- Le premier correspond aux **biens dont le dernier propriétaire est connu et décédé, et dont la succession est ouverte depuis plus de 30 ans**.

- Le deuxième cas est celui correspondant aux **biens dont le propriétaire est inconnu, et dont les taxes foncières n'ont pas été acquittées ou ont été acquittées par un tiers depuis plus de 3 ans**. Attention, des modifications ont été apportées par la loi n°2022-217 du 21 février 2022.

> **Article L1123-1 du CG3P :** « *Sont considérés comme n'ayant pas de maître les biens autres que ceux relevant de l'article L. 1122-1 et qui :*
>
> *1° Soit font partie d'une succession ouverte depuis plus de trente ans et pour laquelle aucun successible ne s'est présenté. Ce délai est ramené à dix ans lorsque les biens se situent dans le périmètre d'une grande opération d'urbanisme au sens de l'article L. 312-3 du code de l'urbanisme ou d'une opération de revitalisation de territoire au sens de l'article L. 303-2 du code de la construction et de l'habitation, dans une zone de revitalisation rurale au sens de l'article 1465 A du code général des impôts ou dans un quartier prioritaire de la politique de la ville au sens de l'article 5 de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine ; la présente phrase ne fait pas obstacle à l'application des règles de droit civil relatives à la prescription ;*
>
> *2° Soit sont des immeubles qui n'ont pas de propriétaire connu et pour lesquels depuis plus de trois ans les taxes foncières n'ont pas été acquittées ou ont été acquittées par un tiers. Ces dispositions ne font pas obstacle à l'application des règles de droit civil relatives à la prescription.*

Selon les cas, un bien sans maître peut donc avoir un propriétaire inconnu, ou connu des services administratifs mais décédé. L'expression « bien vacant » est issue d'anciennes disposition du Code du domaine de l'Etat ; elle est souvent utilisée pour les biens sans maître.

Le schéma ci-contre synthétise les cas possibles :

Les Communes forestières accompagnent les collectivités adhérentes dans la plupart de ces procédures

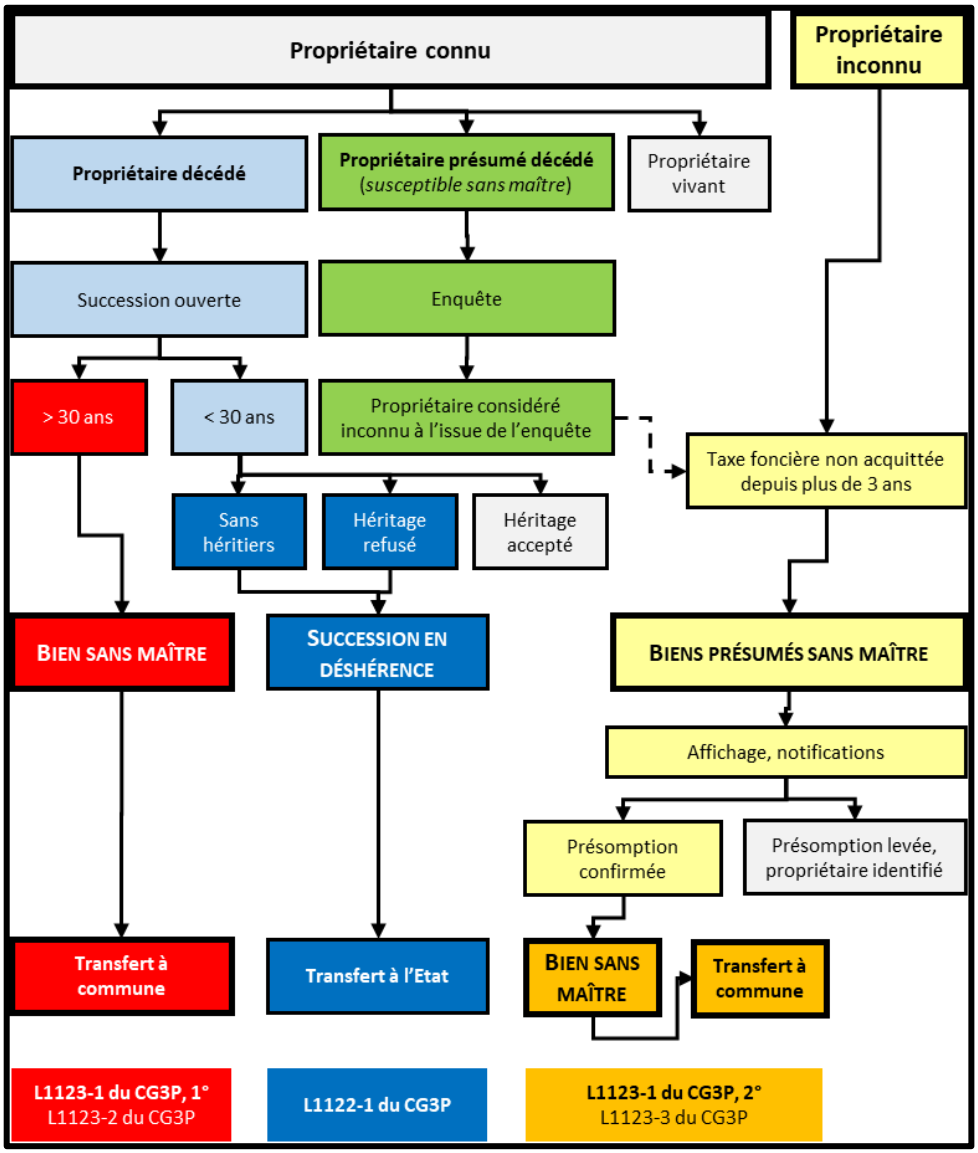

CARTOGRAPHIE :

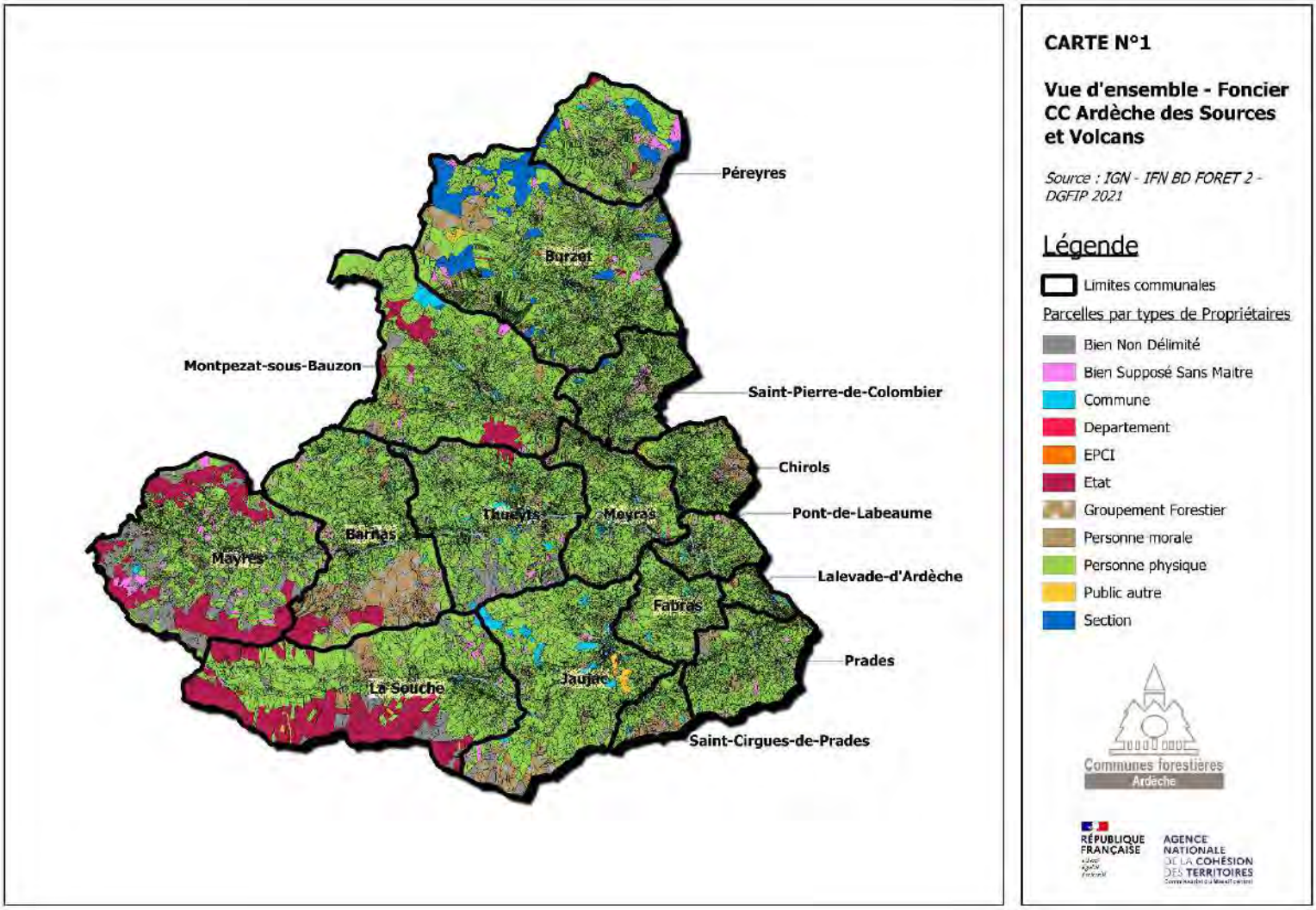

Commentaire : Cette carte colorise l'intégralité des parcelles du territoire en fonction des catégories présentées plus haut. Elle permet, à l'échelle de l'EPCI de préparer un premier zonage dans sa démarche d'animation foncière. Cette carte s'accompagne d'un document numérique sous format Excel fourni avec ce rapport.

En comparaison avec la carte du couvert forestier (fournie sur demande), il apparait que la propriété forestière est très morcelée et à dominante privée. Cette visualisation est confirmée par les chiffres fournies dans le rapport OFFRE, en annexe de ce document.

L'atlas par commune est fourni en annexe et en version numérique.

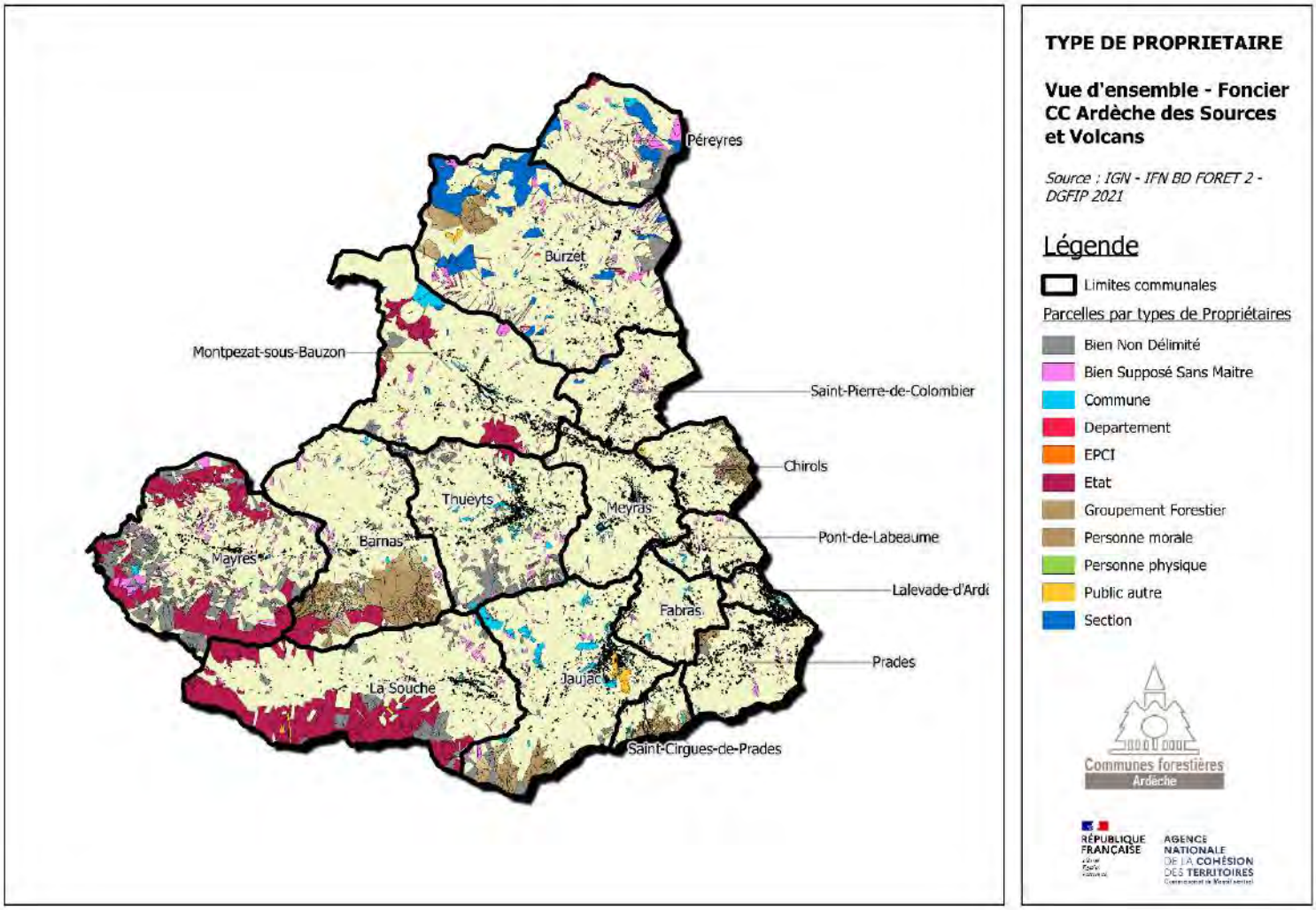

Commentaire : Cette seconde carte présente les principales catégories de parcelles toutes natures confondues auxquelles nous avons noté les propriétaires privés à l'exception des BND et des groupements forestiers. En complément de la carte précédente, cette représentation permet d'arbitrer sur les zones où le remembrement foncier peut être le plus efficace. Il convient cependant de faire le lien avec les autres problématiques identifiables par la collectivité : captage d'eau, risque incendie, voirie forestière ou reliefs, urbanisme réglementaire etc…

Cette carte permet cependant de mettre en avant plusieurs particularités communales : forte présence de forêt domaniale, localisation de groupements forestiers importants pour Jaujac, Barnas, Chirols et Prades, le cas particulier des sections pour Burzet et Péreyres.

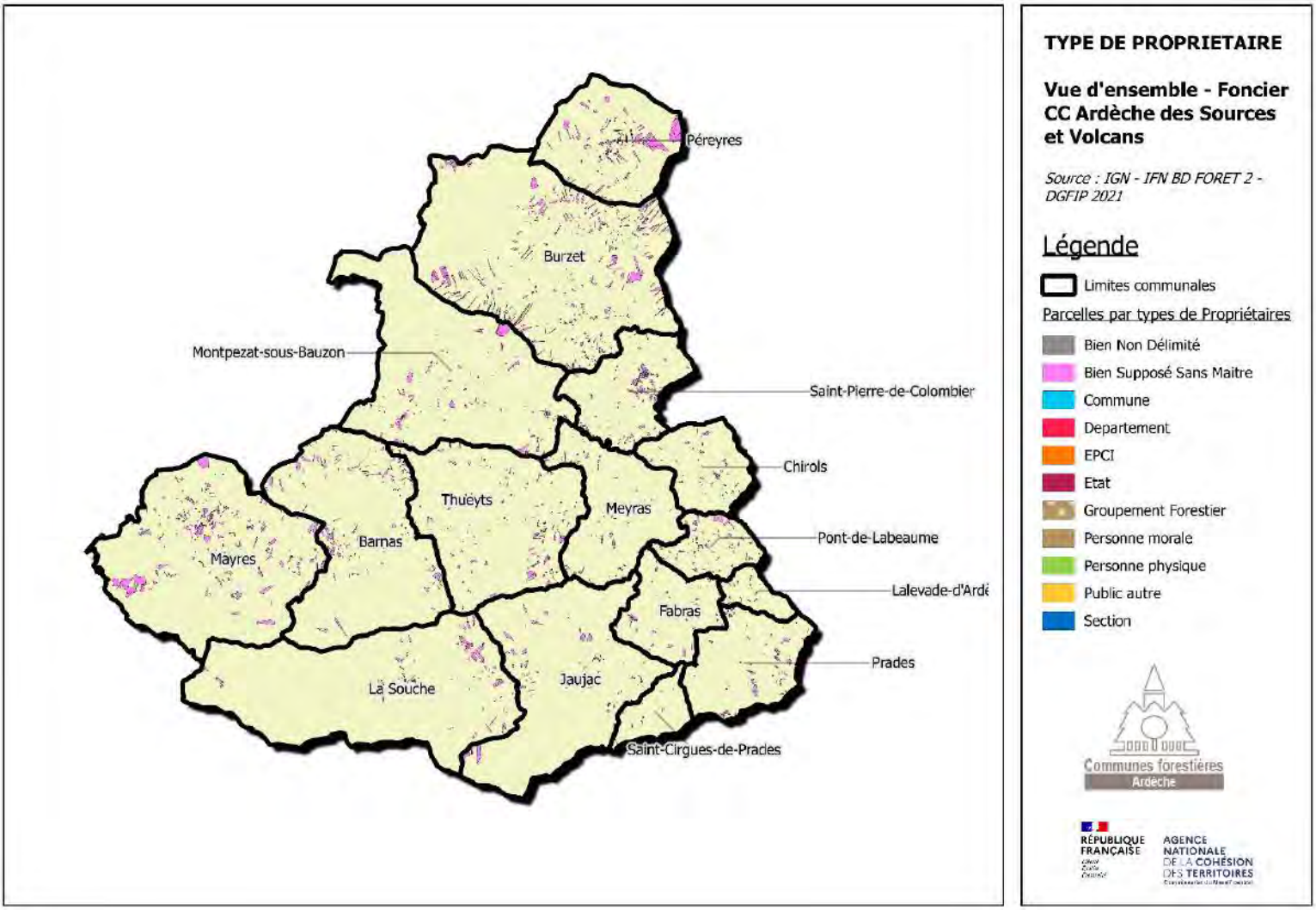

Commentaire : Cette dernière carte permet en un coup d'œil de visualiser la plupart des parcelles que nous avons inventorié comme étant susceptibles d'être sans maîtres à l'échelle de la communauté de communes. **Nous avons identifié un potentiel de 846 Hectares pour 2812 parcelles.**

Cette carte se complète d'un tableau en format excel complet ainsi qu'un atlas pour chacune des communes de l'EPCI.

Etape 2 : 1ère phase d'enquête

A partir de la liste des biens susceptibles d'être sans maître, une **enquête locale informelle** est très utile. Une partie des informations cadastrales peut être incomplète ou ne pas avoir été mise à jour correctement à la suite du décès du propriétaire, ou lors de la transmission d'un héritage, par exemple. L'enquête locale permet rapidement d'obtenir des informations sur de nombreuses parcelles et propriétaires, et ainsi de gagner du temps lors des démarches ultérieures.

Il s'agira notamment de :

- interroger les élus, les anciens du village, les personnes portant le même nom de famille et les riverains sur leur connaissance de l'historique des parcelles et de leurs propriétaires,
- consulter le fichier des décès de l'INSEE depuis 1970 (https://arbre.app/insee),
- éventuellement visiter les parcelles identifiées pour vérifier l'absence d'entretien et préciser la nature des biens.

D'autres démarches sont possibles, mais chronophages pour peu d'informations complémentaires susceptibles d'être trouvées :

- consulter les archives communales et les registres d'état civil de la commune de situation du bien, et le cas échéant du dernier domicilie connu ou du lieu de naissance renseigné au cadastre,
- recherches sur l'annuaire téléphonique, auprès des notaires, sur des sites de généalogie (Geneanet…), ou encore au sein des archives départementales (état civil, recensements…) pour rechercher des décès et ayants-droit.

Etape 3 : 2ème phase d'enquête

Le Service de la propriété foncière enregistre tous les actes de vente. Pour obtenir les informations concernant des parcelles (immeubles) ou des potentiels propriétaires (personnes), effectuer une **demande de renseignements auprès du Service de la Publicité Foncière**, compétant pour des données à partir de 1956, à l'aide du Cerfa n°3233-SD. Un coût forfaitaire s'applique, par exemple de 12 € par parcelle.

Pour les propriétés dont les impôts fonciers dépassent le seuil de recouvrement de 12 €, **vérifier si les impôts ont été payés sur les 3 dernières années**, auprès du Pôle fiscal départemental et en lien éventuel avec la Commission communale des impôts directs. Via l'utilitaire foncier des Communes forestières, il est possible de calculer un revenu fiscal par propriété. Pour un pré-tri, on peut considérer que les parcelles avec un revenu cadastral < 12 € n'ont pas d'impôt foncier > 12 €.

Dans le cas d'une succession en cours, le notaire en charge de la succession est à interroger s'il est connu via l'enquête locale ou une mention au cadastre, éventuellement à rechercher auprès des notaires potentiels s'il n'est pas clairement identifié.

Etape 4 : choix des procédures à appliquer

Les informations recueillies permettent normalement de **savoir si on peut recourir ou non à la procédure d'acquisition de plein droit**, applicable aux biens dont le propriétaire est décédé depuis plus de 30 ans, ramenés à 10 ans dans certains cas. Cette procédure, rapide mais nécessitant un acte de décès, est décrite dans le **cas n°1** suivant.

Lorsque le décès de la personne ne peut pas être prouvé via un acte de décès, la procédure d'acquisition à appliquer est celle des biens présumés sans maître (cf. **cas n°2**). Elle est

particulièrement adaptée aux propriétaires avec une date de naissance inconnue, pour lesquelles la consultation de l'état civil est compliqué car on n'a pas de lieu auquel se rattacher pour les recherches.

Pour éviter de mener deux types de procédures en parallèle, il est possible d'utiliser la deuxième procédure pour l'ensemble des propriétés, en faisant cependant attention aux délais légaux d'acceptation d'une succession (cf. partie dédiée) pour éviter d'éventuels contentieux.

Par ailleurs, i**l est utile de consulter le Conseil municipal et/ou la Commission communale des impôts directs pour valider les critères de sélection des parcelles et la liste des parcelles retenues au final**. Par exemple, la commune peut décider de prendre en comptes les seuls propriétaires nés il y a plus de 120 ans au lieu de 100 ans proposés par défaut, ou écarter les cas où des héritiers potentiels sont connus.

Cas n°1 : Biens sans maître issus d'une succession ouverte depuis plus de 30 ans

Les biens qui font partie d'une succession ouverte depuis plus de trente ans, 10 ans dans certains cas, et pour laquelle aucun successible ne s'est présenté **appartiennent à la commune de situation des biens**, sauf si elle renonce à exercer ses droits.

Références législatives :

Article L1123-1 du CG3P : « *Sont considérés comme n'ayant pas de maître les biens autres que ceux relevant de l'article L. 1122-1 et qui :*

1° Soit font partie d'une succession ouverte depuis plus de trente ans et pour laquelle aucun successible ne s'est présenté. Ce délai est ramené à dix ans lorsque les biens se situent dans le périmètre d'une grande opération d'urbanisme au sens de l'article L. 312-3 du code de l'urbanisme ou d'une opération de revitalisation de territoire au sens de l'article L. 303-2 du code de la construction et de l'habitation, dans une zone de revitalisation rurale au sens de l'article 1465 A du code général des impôts ou dans un quartier prioritaire de la politique de la ville au sens de l'article 5 de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine. […]

NOTA : Conformément au IV de l'article 98 de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022, le 1° du présent article est applicable, dès l'entrée en vigueur de ladite loi, aux successions ouvertes à compter du 1er janvier 2007 et non encore partagées. »

Article L1123-2 : « *Les règles relatives à la propriété des biens mentionnés au 1° de l'article L.1123-1 sont fixées par l'article 713 du code civil.* »

Article 713 du Code civil : « *Les biens qui n'ont pas de maître appartiennent à la commune sur le territoire de laquelle ils sont situés. Par délibération du conseil municipal, la commune peut renoncer à exercer ses droits, sur tout ou partie de son territoire, au profit de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre. Les biens sans maître sont alors réputés appartenir à l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre.*

Si la commune ou l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre renonce à exercer ses droits, la propriété est transférée de plein droit :

1° Pour les biens situés dans les zones définies à l'article L. 322-1 du code de l'environnement, au Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres lorsqu'il en fait la demande ou, à défaut,

au conservatoire régional d'espaces naturels agréé au titre de l'article L. 414-11 du même code lorsqu'il en fait la demande ou, à défaut, à l'État ;

2° Pour les autres biens, après accord du représentant de l'Etat dans la région, au conservatoire régional d'espaces naturels agréé au titre du même article L. 414-11 lorsqu'il en fait la demande ou, à défaut, à l'État. »

Remarque : il est possible que des successibles soient encore vivants mais que la succession de la personne enregistrée comme propriétaire au cadastre soit ouverte depuis plus de 30 ans. La succession est donc échue et les successibles ne pourront plus revendiquer la propriété des biens.

L'intégration dans le patrimoine communal ou la renonciation à ce droit ne requièrent aucune formalité particulière mais il est fortement conseillé de les formaliser par délibération du conseil municipal. La procédure est alors la suivante :

1. Vérification de l'existence d'un bien sans maître (recherche du dernier propriétaire connu avec vérification auprès du Service de la publicité foncière, acquisition d'un acte de décès de plus de 30 ans).
2. Délibération du Conseil municipal autorisant l'acquisition par le maire d'un bien sans maître revenant de plein droit à la commune. Procès-verbal affiché en mairie pour constater cette prise de possession.
3. Courrier au Service des domaine pour demander une valeur vénale du bien, si besoin.
4. Enregistrement de l'acte au Service de la Publicité foncière (contribution de sécurité immobilière de 15€ minimum par publication ou 0,1% de la valeur des biens). La commune est officiellement propriétaire au moment du retour du formulaire avec le tampon du service de la publicité foncière.
5. Incorporation des biens dans le domaine communal par une opération d'ordre budgétaire avec l'émission d'un titre (compte 13X) et d'un mandat (21X) indiquant la valeur vénale des biens incorporés, permettant de mettre à jour l'actif et l'inventaire de la commune.

Cas n°2 : Acquisition de biens présumés sans maître

Même lorsque les taxes foncières font l'objet d'une exonération ou sont en deçà des seuils de recouvrement, les modalités d'acquisition reposent sur un arrêté du maire ou du président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre :

1. Emission d'un avis de la commission communale des impôts directs sur l'absence de paiement d'impôt depuis plus de 3 ans.
2. Arrêté du maire constatant l'absence de propriétaire connu et de paiement des taxes foncières.
3. Publication et affichage de l'arrêté et notifications de l'arrêté (derniers domicile et résidence du dernier propriétaire connu, habitant ou exploitant du bien, tiers payant la taxe foncière, Préfet de département).
4. En l'absence de propriétaire se faisant connaître dans les 6 mois, la commune ou l'EPCI peut, par délibération du conseil, l'incorporer dans son domaine sur la base d'un nouvel arrêté

confirmant l'absence de retour. A défaut de délibération prise dans un délai de 6 mois, la propriété du bien est attribuée à l'État (dans certains cas au Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres ou au Conservatoire régional d'espaces naturels). L'incorporation est constatée par arrêté du maire ou du président.

5. Enregistrement de l'acte au Service de la Publicité foncière (contribution de sécurité immobilière de 15€ minimum par publication ou 0,1% de la valeur des biens). La commune est officiellement propriétaire au moment du retour du formulaire avec le tampon du service de la publicité foncière.

6. Incorporation des biens dans le domaine communal par une opération d'ordre budgétaire avec l'émission d'un titre (compte 13X) et d'un mandat (21X) indiquant la valeur vénale des biens incorporés, permettant de mettre à jour l'actif et l'inventaire de la commune.

Références législatives :

Article L1123-1 du CG3P : « *Sont considérés comme n'ayant pas de maître les biens autres que ceux relevant de l'article L. 1122-1 et qui :*

2° Soit sont des immeubles qui n'ont pas de propriétaire connu et pour lesquels depuis plus de trois ans les taxes foncières n'ont pas été acquittées ou ont été acquittées par un tiers. Ces dispositions ne font pas obstacle à l'application des règles de droit civil relatives à la prescription ; […]. »

Article L1123-3 du CG3P : *« I. - L'acquisition des immeubles mentionnés au 2° de l'article L.1123-1 est opérée selon les modalités suivantes.*

Un arrêté du maire ou du président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre pris dans les conditions fixées par décret en Conseil d'Etat constate que l'immeuble satisfait aux conditions mentionnées au 2° de l'article L. 1123-1. Il est procédé par les soins du maire ou du président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre à une publication et à un affichage de cet arrêté et, s'il y a lieu, à une notification aux derniers domicile et résidence du dernier propriétaire connu. Une notification est également adressée, si l'immeuble est habité ou exploité, à l'habitant ou à l'exploitant ainsi qu'au tiers qui aurait acquitté les taxes foncières. Cet arrêté est, dans tous les cas, notifié au représentant de l'Etat dans le département.

Les dispositions du deuxième alinéa du présent I sont applicables lorsque les taxes foncières font l'objet d'une exonération ou ne sont pas mises en recouvrement conformément aux dispositions de l'article 1657 du code général des impôts.

Dans le cas où un propriétaire ne s'est pas fait connaître dans un délai de six mois à dater de l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité mentionnées au deuxième alinéa du présent I, l'immeuble est présumé sans maître. La commune ou l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre peut, par délibération de son organe délibérant, l'incorporer dans son domaine. Cette incorporation est constatée par arrêté du maire ou du président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre.

A défaut de délibération prise dans un délai de six mois à compter de la vacance présumée du bien, la propriété de celui-ci est attribuée à l'Etat. Toutefois, lorsque le bien est situé dans l'une des zones définies à l'article L. 322-1 du code de l'environnement, la propriété est transférée au Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres lorsqu'il en fait la demande ou, à défaut, au conservatoire régional d'espaces naturels agréé au titre de l'article L. 414-11 du même code lorsqu'il en fait la demande. Lorsque le bien est situé en dehors de ces zones, la propriété peut également être transférée, après accord du représentant de l'Etat dans la région, au conservatoire régional d'espaces naturels agréé au titre du même article L. 414-11 lorsqu'il en fait la demande. Le transfert du bien est constaté par un acte administratif ou notarié.

Les bois et forêts acquis dans les conditions prévues au présent article sont soumis au régime forestier prévu à l'article L. 211-1 du code forestier à l'expiration d'un délai de cinq ans à compter de l'incorporation au domaine communal ou du transfert dans le domaine de l'Etat. Au cours de cette période, il peut être procédé à toute opération foncière.

II. - L'administration fiscale transmet au maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre, à leur demande, les informations nécessaires à la mise en œuvre de la procédure d'acquisition prévue au I du présent article. »

Contestation d'un transfert de bien dans le domaine communal

Ce cas est prévu à l'article L.2222-20 du Code général de la propriété des personnes publiques.

Si un propriétaire se manifeste a posteriori, il est en droit d'exiger la restitution d'un bien. Toutefois, si le bien ne peut être restitué du fait de son aliénation ou de sa nouvelle utilisation par la commune, seul le paiement d'une indemnité représentant la valeur du bien au jour de l'acte d'aliénation peut être réclamé. Cependant *« la restitution de l'immeuble, ou à défaut de paiement de l'indemnité, est subordonnée au paiement par le propriétaire ou ses ayants droit du montant des charges qu'ils ont éludées depuis le point de départ du délai de trois ans mentionné au deuxième alinéa de l'article L.1123.3, ainsi que du montant des dépenses nécessaires à la conservation du bois engagées par la commune.* ». Le risque est donc relativement limité pour la commune.

Modèles de délibérations et d'arrêtés adressés numériquement

OFFRE (OBSERVATOIRE DU FONCIER FORESTIER REGIONAL POUR LES ELUS) :

FONCIER ET BVSM POTENTIELS
07 - CC ARDÈCHE DES SOURCES ET VOLCANS

13/06/2022

COMMUNES FORESTIERES ARDECHE

contactez votre chargé de mission départemental : Mathieu SOARES

Un réseau d'élus au service des élus

10, Place Olivier de Serres
07200 AUBENAS

Tél :06 08 01 06 74

Email :
ardeche@communesforestieres.org ou
mathieu.soares@communesforestieres.org

www.communesforestieres-aura.org

SOMMAIRE

1 MISE EN GARDE 3
1.1 GENERALITES 3
1.2 BIENS VACANTS ET SANS MAITRES (BVSM) 3

2 LE FONCIER FORESTIER SUR LA COMMUNE 4
2.1 DIFFERENTS TYPES DE FONCIER 4
2.2 STRUCTURE DE LA PROPRIETE 5
2.2.1 Dont la nature de culture cadastrale est de la forêt 5
2.2.2 Dont la nature de culture cadastrale est de la forêt + des espaces naturels + des espaces agricoles 6
2.3 FOCUS SUR LES BVSM ET BND 7

3 LES POTENTIELS BVSM 8
3.1 LISTE 8
3.2 CARTOGRAPHIE 8

4 PATRIMOINE COMMUNAL 9

5 PATRIMOINE SECTIONAL 10

6 BND 11

1 MISE EN GARDE

1.1 GENERALITES

Les données exposées dans ce rapport sont issues du traitement des fichiers cadastraux bruts de la Direction générale des Finances publiques (DGFiP), millésime 2021.

Les fichiers cadastraux bruts contiennent des données déclaratives à but fiscal :

- tout ce qui n'est pas déclaré n'existe pas dans la base.
- tout ce qui n'a pas un impact important sur l'impôt n'est pas forcément mis à jour.

Ils sont actualisés prioritairement pour les parcelles ayant enregistré une construction. Pour les surfaces non bâties, l'actualisation est moins importante (sauf vigne, exonérations TFNB ... et autres changements à fort impact fiscal). Ainsi, les types de propriétaires et les natures de cultures pris en compte sont ceux déclarés et enregistrés auprès des services en charge du cadastre.

L'ensemble de ces facteurs explique qu'il peut y avoir un décalage entre la réalité observée sur votre territoire et les données cadastrales. En particulier, les surfaces déclarées bisées au cadastre sont très souvent inférieurs aux surfaces boisées réelles.

Les biens non délimités (BND) sont un ensemble de propriétés distinctes réunies au sein d'une parcelle cadastrale unique.

Nous vous rappelons enfin que vous êtes soumis aux mêmes conditions de confidentialité que pour l'utilisation des données cadastrales dans votre collectivité.

1.2 BIENS VACANTS ET SANS MAITRES

Les biens vacants et sans maître (BVSM) sont définis par la loi, en particulier le Code général de la propriété des personnes publiques. Les BVSM identifiés ici à partir des seules données cadastrales sont en pratique des biens susceptibles d'être sans maître (décès probable du propriétaire). Il s'agit d'une probabilité d'après les informations du cadastre, document fiscal qui ne vaut pas preuve de propriété ou decès. Les résultats sont une base de travail, avec des données à confirmer avant acquisition par la commune.

Les parcelles retenues dans ce rapport au titre des BVSM répondent à plusieurs critères (pris individuellement ou cumulativement selon les cas) :

- succession ouverte depuis plus de 30 ans,
- propriétaire(s) né(s) depuis plus de 100 ans,
- aucun acte n'a été enregistré sur les 30 dernières années,
- le nom du propriétaire contient certains mots clés pré-définis.

2 LE FONCIER FORESTIER SUR LE TERRITOIRE

2.1 DIFFERENTS TYPES DE FONCIER

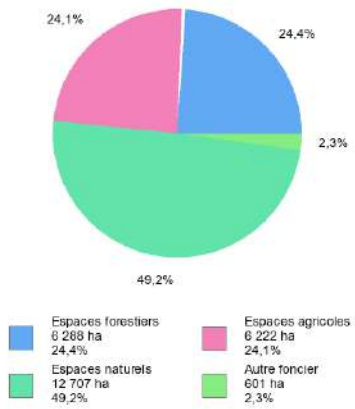

	Surface totale des parcelles	Nombre de parcelles	Surface moyenne des parcelles
Total	25 818 ha	83 878	3 078 m2
Espaces forestiers	6 427 ha	7 716	8 329 m2
Espaces agricoles	6 244 ha	32 693	1 910 m2
Espaces naturels	12 587 ha	29 068	4 330 m2
Autre foncier	561 ha	14 401	389 m2

2.2 STRUCTURE DE LA PROPRIETE

2.2.1 DONT LA NATURE DE CULTURE CADASTRALE EST DE LA FORET

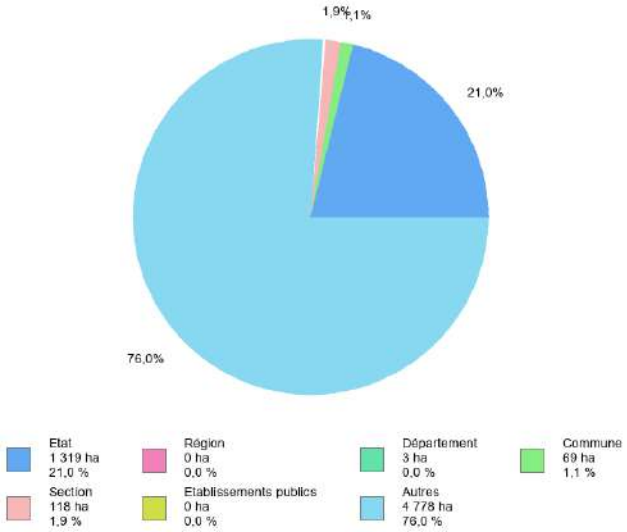

	de 0 ha à 4 ha	de 4 ha à 10 ha	de 10 ha à 25 ha	de 25 ha à 100 ha	100 ha et plus	Total
Tous propriétaires confondus	2 081 ha 2 558 prop.	958 ha 166 prop.	610 ha 42 prop.	537 ha 10 prop.	2 102 ha 7 prop.	6 288 ha 2 783 prop.
Etat	5 ha 9 prop.	0 ha 0 prop.	31 ha 2 prop.	62 ha 1 prop.	1 222 ha 3 prop.	1 319 ha 15 prop.
Région	0 ha 0 prop.	0 ha 0 prop.	0 ha 0 prop.	0 ha 0 prop.	0 ha 0 prop.	0 ha 0 prop.
Département	3 ha 5 prop.	0 ha 0 prop.	0 ha 0 prop.	0 ha 0 prop.	0 ha 0 prop.	3 ha 5 prop.
Commune	27 ha 26 prop.	4 ha 1 prop.	11 ha 1 prop.	27 ha 1 prop.	0 ha 0 prop.	69 ha 29 prop.
Section	5 ha 4 prop.	7 ha 1 prop.	0 ha 0 prop.	0 ha 0 prop.	105 ha 1 prop.	118 ha 6 prop.
Etablissements publics	0 ha 1 prop.	0 ha 0 prop.	0 ha 0 prop.	0 ha 0 prop.	0 ha 0 prop.	0 ha 1 prop.
Autres	2 041 ha 2 513 prop.	946 ha 164 prop.	569 ha 39 prop.	448 ha 8 prop.	775 ha 3 prop.	4 778 ha 2 727 prop.

2.2.2 DONT LA NATURE DE CULTURE CADASTRALE EST DE LA FORET + DES ESPACES NATURELS + DES ESPACES AGRICOLES

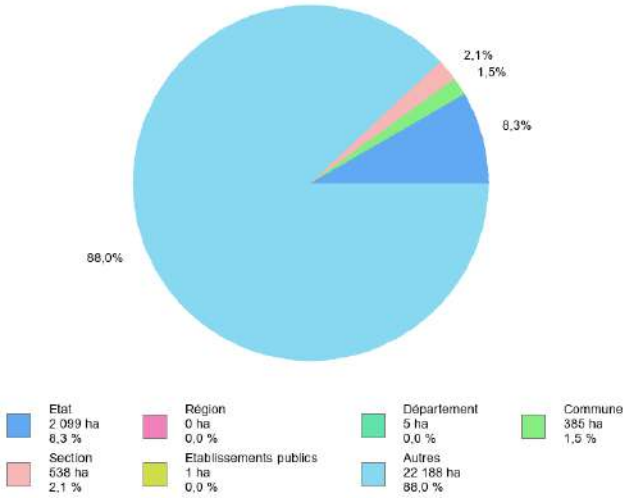

	de 0 ha à 4 ha	de 4 ha à 10 ha	de 10 ha à 25 ha	de 25 ha à 100 ha	100 ha et plus	Total
Tous propriétaires confondus	5 920 ha 8 622 prop.	5 478 ha 876 prop.	6 175 ha 409 prop.	4 366 ha 107 prop.	3 278 ha 10 prop.	25 217 ha 10 024 prop.
Etat	16 ha 24 prop.	8 ha 2 prop.	83 ha 5 prop.	0 ha 0 prop.	1 992 ha 4 prop.	2 099 ha 35 prop.
Région	0 ha 0 prop.	0 ha 0 prop.	0 ha 0 prop.	0 ha 0 prop.	0 ha 0 prop.	0 ha 0 prop.
Département	5 ha 18 prop.	0 ha 0 prop.	0 ha 0 prop.	0 ha 0 prop.	0 ha 0 prop.	5 ha 18 prop.
Commune	50 ha 47 prop.	74 ha 11 prop.	47 ha 4 prop.	98 ha 2 prop.	118 ha 1 prop.	385 ha 65 prop.
Section	12 ha 14 prop.	18 ha 4 prop.	47 ha 3 prop.	355 ha 5 prop.	105 ha 1 prop.	538 ha 27 prop.
Etablissements publics	1 ha 5 prop.	0 ha 0 prop.	0 ha 0 prop.	0 ha 0 prop.	0 ha 0 prop.	1 ha 5 prop.
Autres	5 835 ha 8 514 prop.	5 377 ha 859 prop.	5 998 ha 397 prop.	3 914 ha 100 prop.	1 063 ha 4 prop.	22 188 ha 9 874 prop.

2.3 FOCUS SUR LES BVSM ET BND

	Nbre de parcelles	Surface totale des parcelles	Surface moyenne des parcelles	Nbre de comptes de propriété
BVSM Espaces forestiers uniquement	150	64 ha	0,4 ha	87
BND Espaces forestiers uniquement	97	290 ha	3,0 ha	97
BVSM Espaces forestiers + agricoles + naturels	1 686	545 ha	0,3 ha	413
BND Espaces forestiers + agricoles + naturels	954	1 420 ha	1,5 ha	954

3 LES POTENTIELS BVSM

3.1 LISTE

1799 parcelles trouvées (toute nature de culture cadastrale et terrains urbanisés), somme des surfaces : 547.8808 ha.
Les rapports établis à l'échelle communale sont accompagnés de la liste des parcelles au format Excel.

3.2 CARTOGRAPHIE

Les parcelles cadastrales concernées sont tracées en rouge.

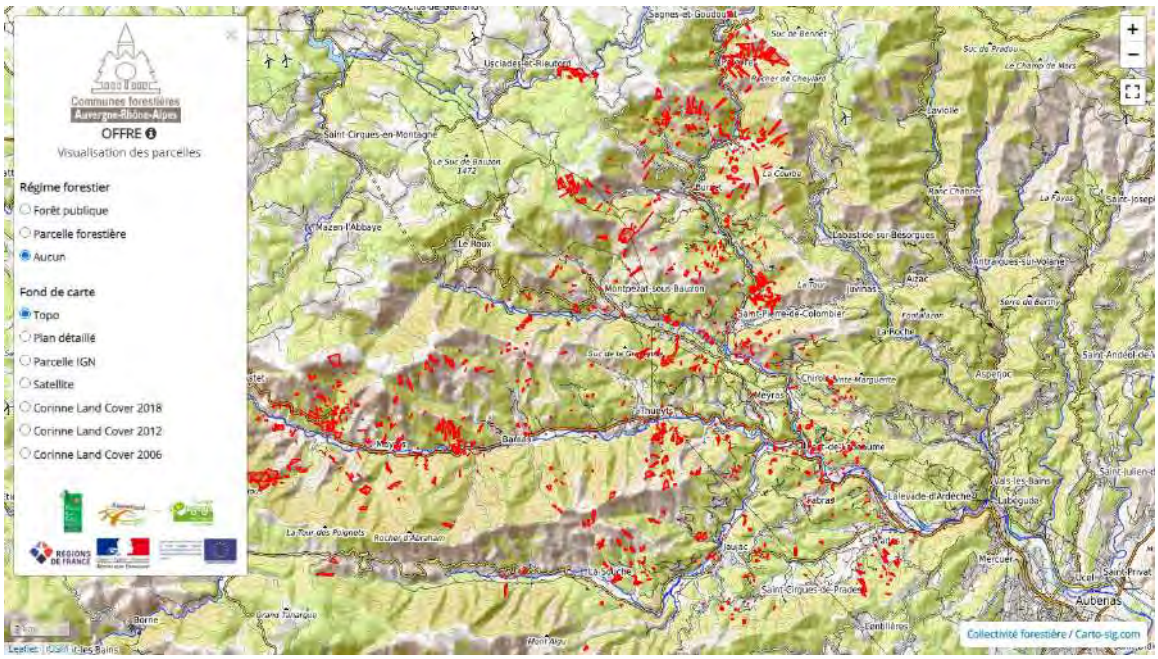

Mise en perspective avec les forêts communales et domaniales gérées par l'ONF (Vert = forêts Domaniales, Marron = forêts des collectivités).

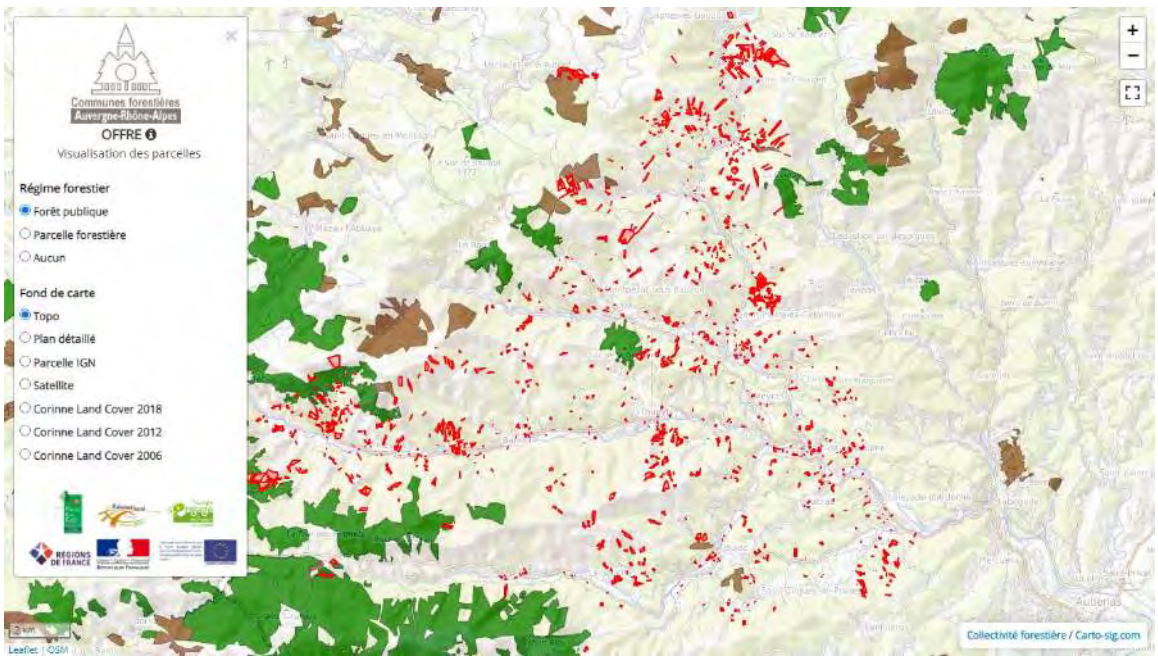

4 LE PATRIMOINE COMMUNAL

2211 parcelles trouvées, somme des surfaces : 451.2734 ha (toute nature de culture cadastrale et terrains urbanisés). Un écart avec les chiffres des tableaux peut apparaître lorsque les communes sont propriétaires sur des communes voisines ou lorsqu'elles possèdent du foncier autre que de la forêt, des espaces naturels ou des espaces agricoles. Les parcelles cadastrales concernées sont tracées en rouge.

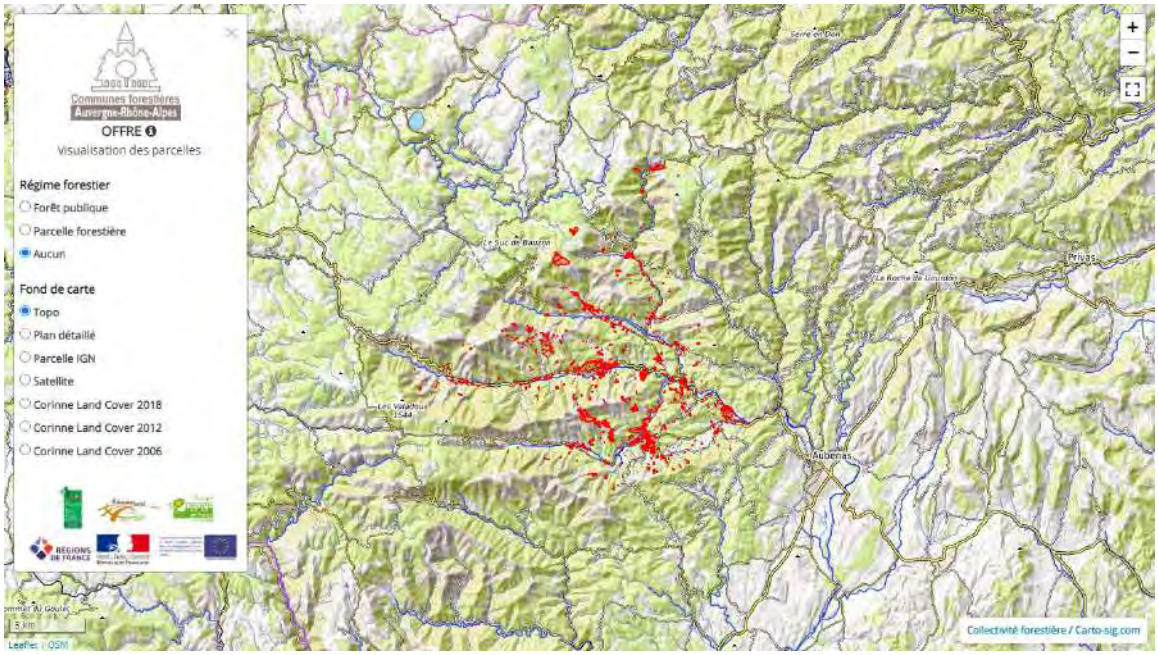

Mise en perspective avec les forêts communales et domaniales gérées par l'ONF (Vert = forêts Domaniales, Marron = forêts des collectivités).

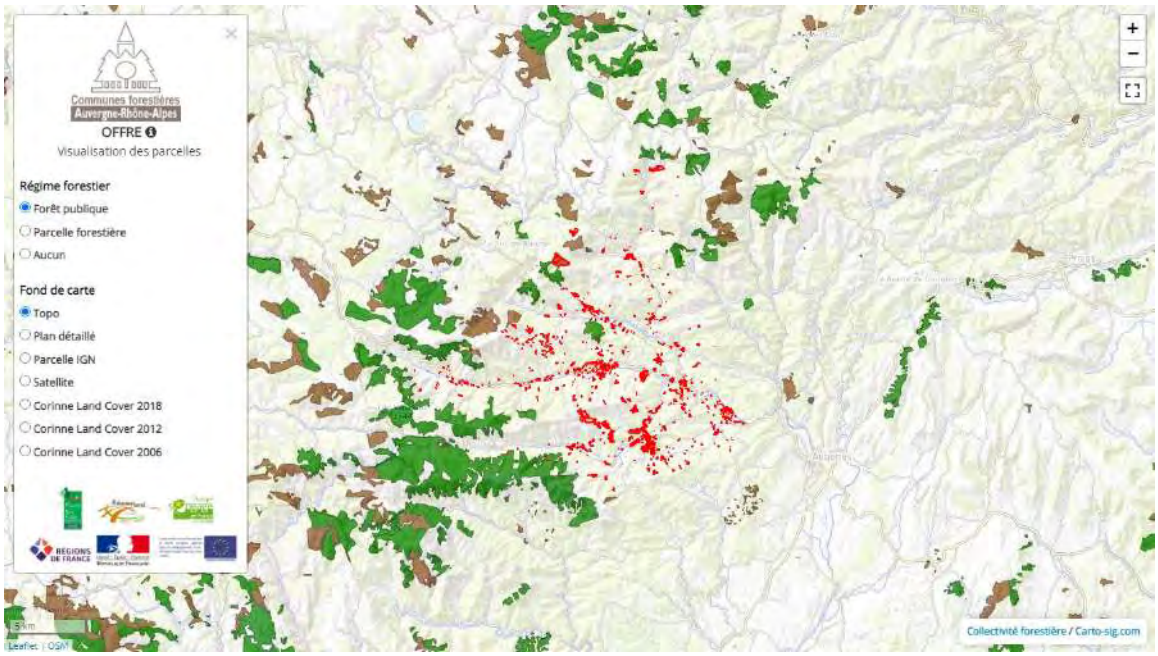

5 LE PATRIMOINE SECTIONAL

140 parcelles trouvées, somme des surfaces : 538.9879 ha (toute nature de culture cadastrale et terrains urbanisés).

Les parcelles cadastrales concernées sont tracées en rouge.

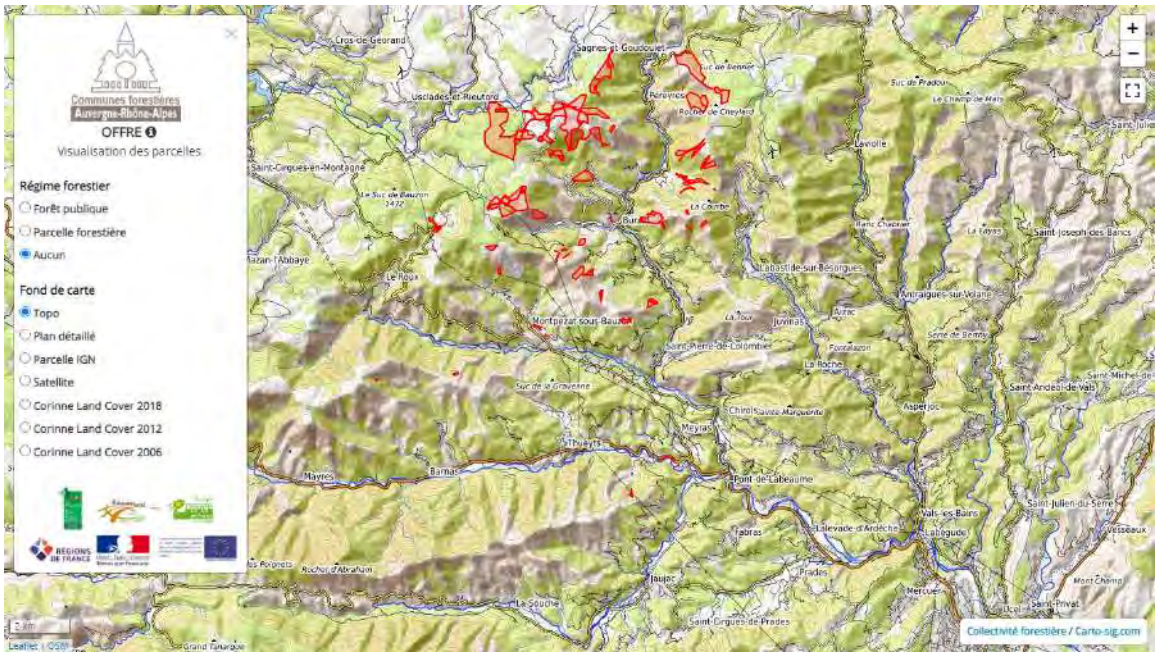

Mise en perspective avec les forêts communales et domaniales gérées par l'ONF (Vert = forêts Domaniales, Marron = forêts des collectivités).

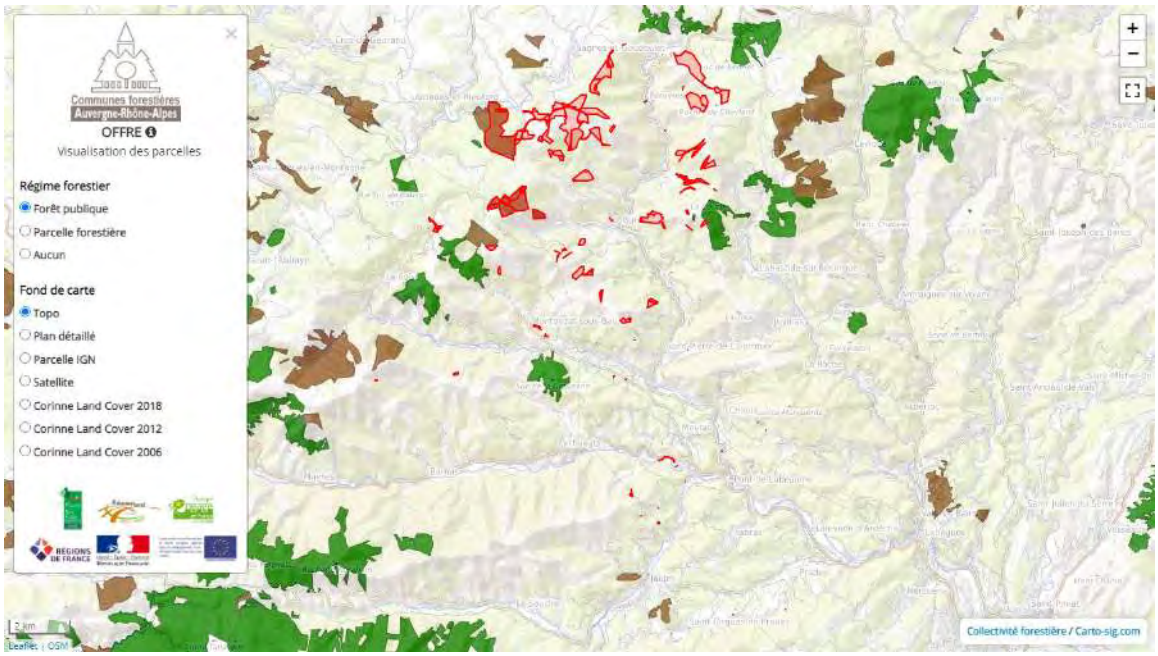

6 LES BND

966 parcelles trouvées, somme des surfaces : 1420.3709 ha (toute nature de culture cadastrale et terrains urbanisés).

Les parcelles cadastrales constituant les BND sont tracées en rouge sur la carte ci dessous.

NB : Les collectivités peuvent être propriétaires à l'intérieur d'un ou plusieurs BND. De potentiels BVSM peuvent aussi être dans les BND et à terme devenir la propriété d'une commune.

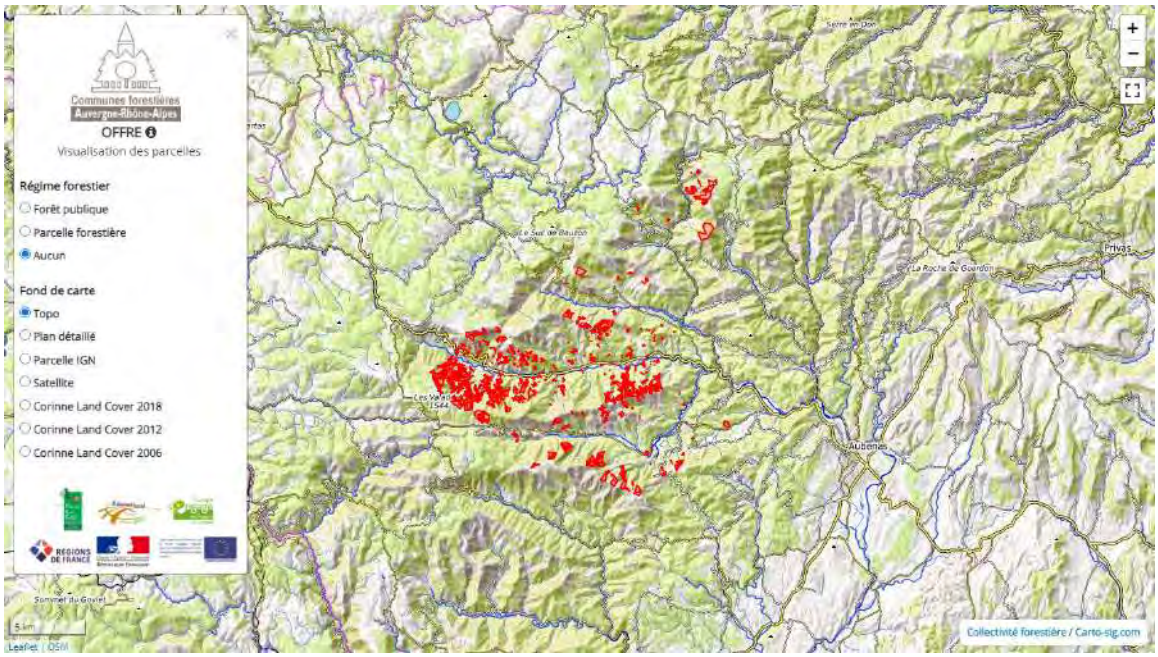

Mise en perspective avec les forêts communales et domaniales gérées par l'ONF (Vert = forêts Domaniales, Marron = forêts des collectivités).

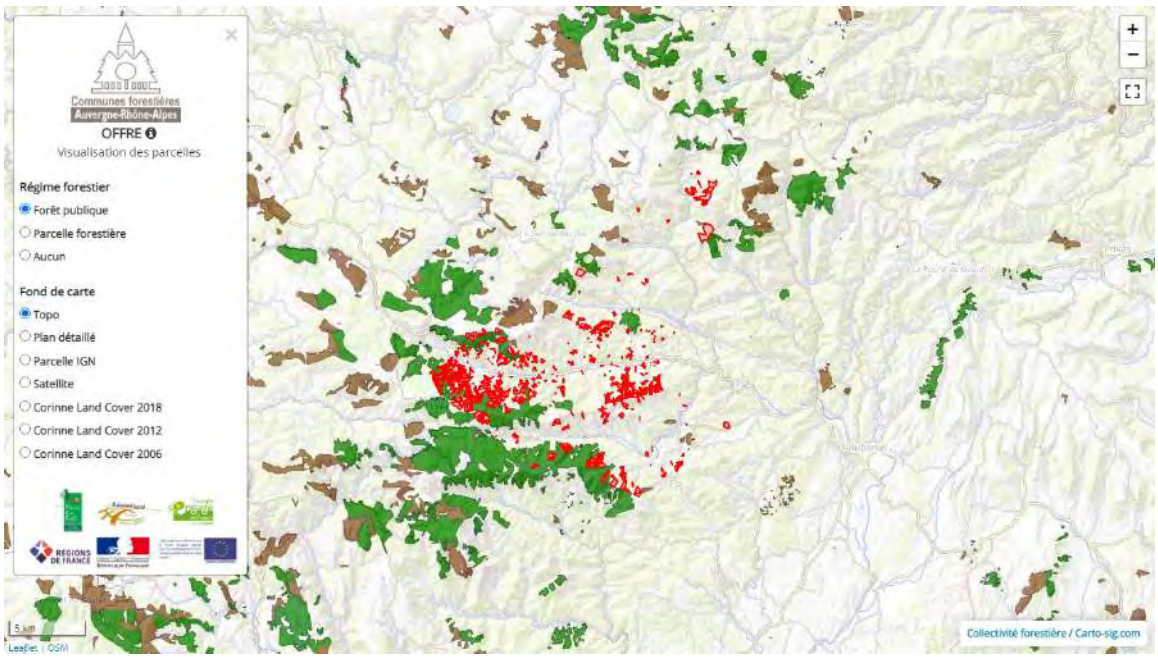

Territoire communal dans les BND : Nbre de lots = 27 surface = 9.797 ha.

BVSM potentiels dans les BND : Nbre de lots = 0 surface = 0 ha.

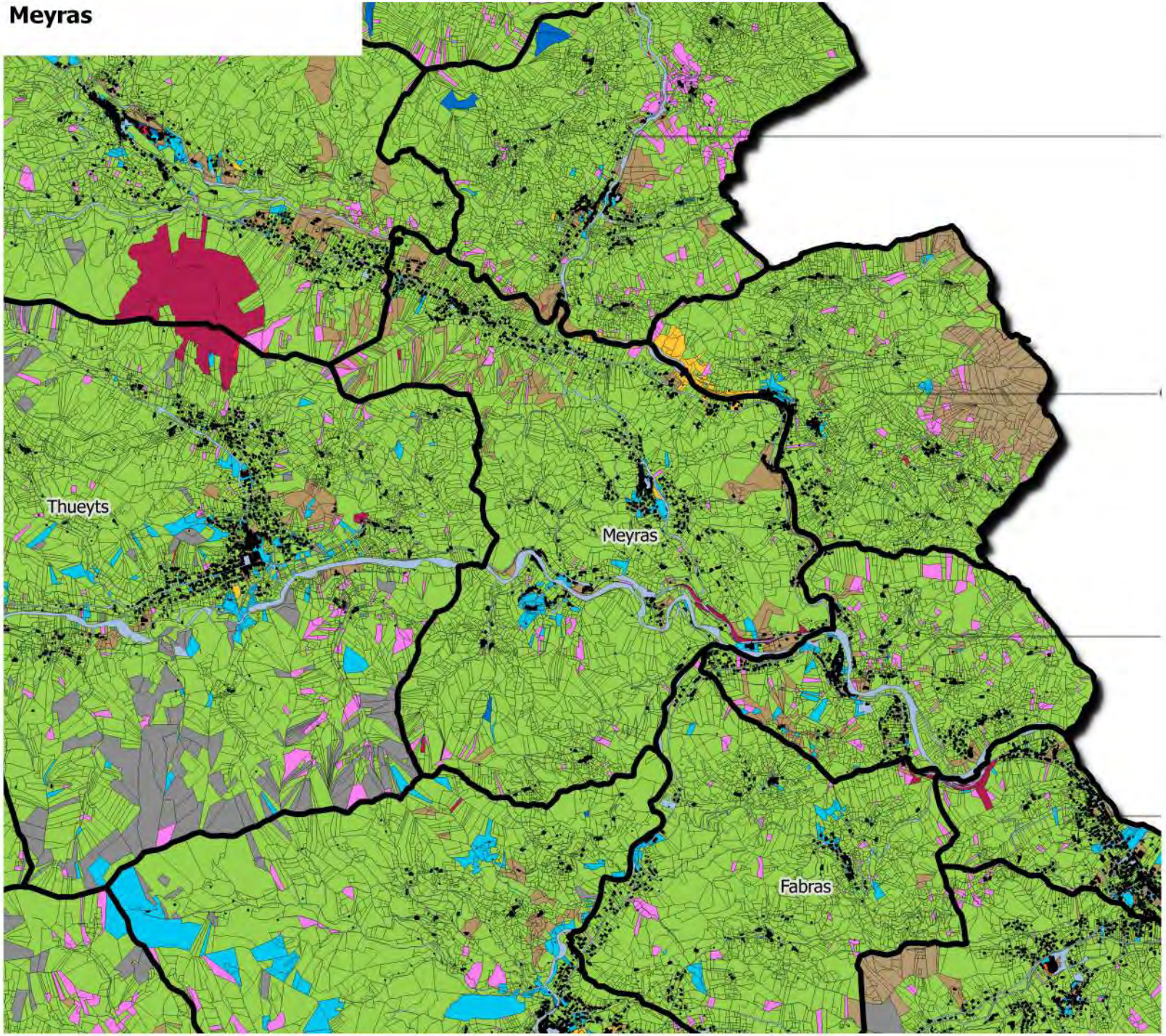

Vue par commune - Foncier CC Ardèche des Sources et Volcans

Source : IGN - IFN BD FORET 2 - DGFIP 2021

Légende

- Limites communales

Parcelles par types de Propriétaires

- Bien Non Délimité
- Bien Supposé Sans Maitre
- Commune
- Departement
- EPCI
- Etat
- Groupement Forestier
- Personne morale
- Personne physique
- Public autre
- Section

Communes forestières
Ardèche

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES
Commissariat du Massif central

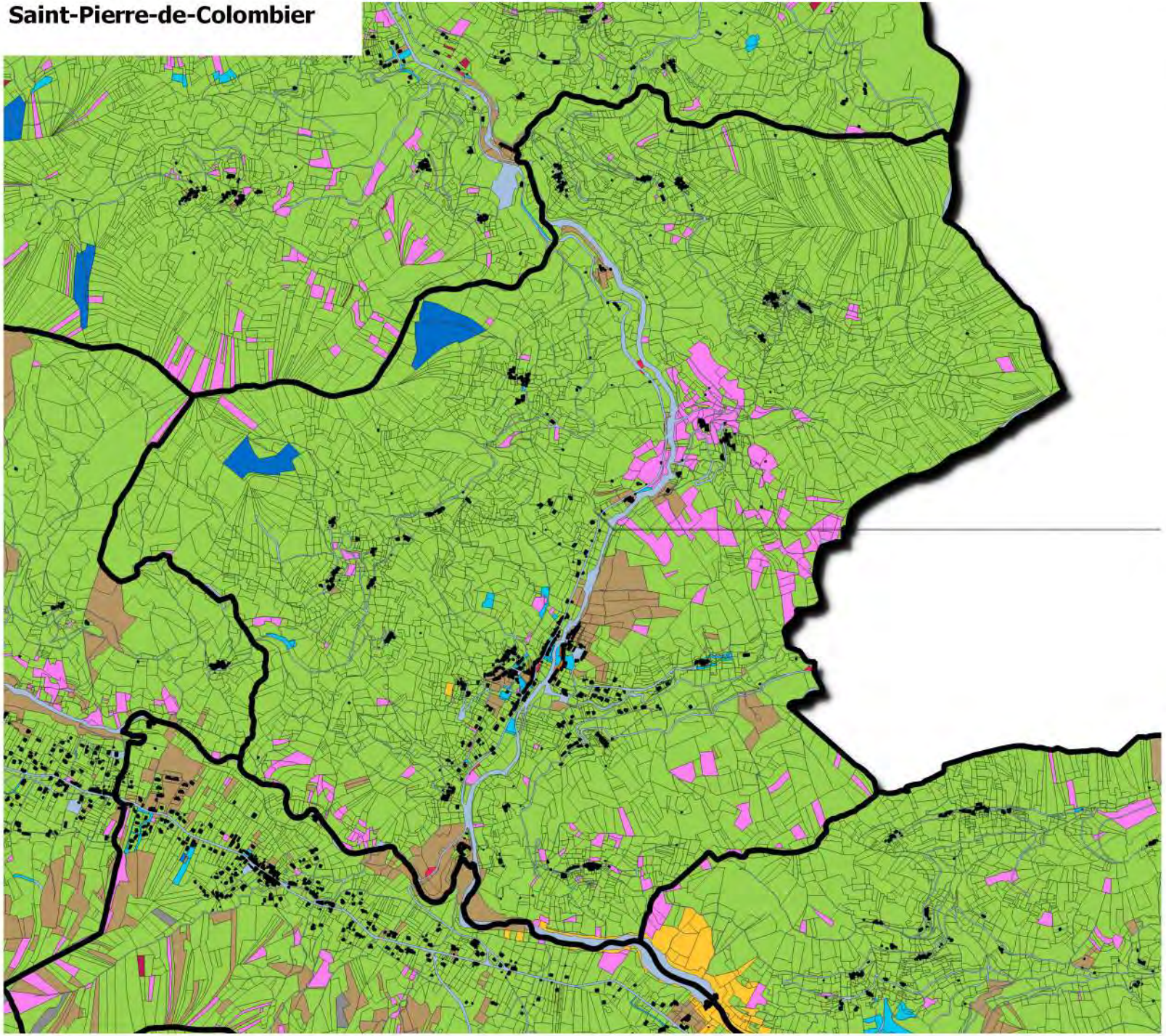

Vue par commune - Foncier CC Ardèche des Sources et Volcans

Source : IGN - IFN BD FORET 2 - DGFIP 2021

Légende

Limites communales

Parcelles par types de Propriétaires

- Bien Non Délimité
- Bien Supposé Sans Maitre
- Commune
- Departement
- EPCI
- Etat
- Groupement Forestier
- Personne morale
- Personne physique
- Public autre
- Section

Communes forestières
Ardèche

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES
Commissariat du Massif central

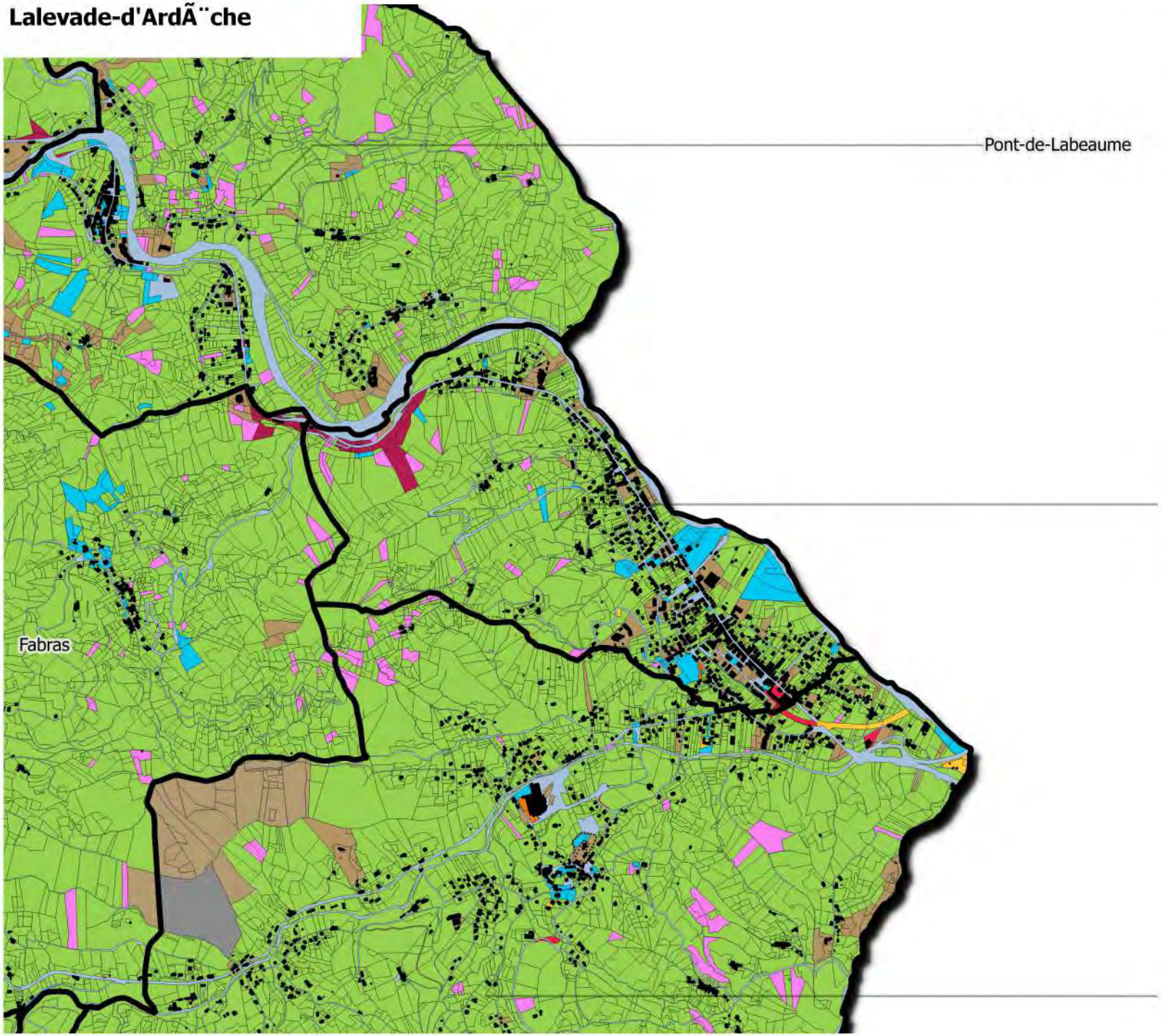

Vue par commune - Foncier CC Ardèche des Sources et Volcans

Source : IGN - IFN BD FORET 2 - DGFIP 2021

Légende

Limites communales

Parcelles par types de Propriétaires

- Bien Non Délimité
- Bien Supposé Sans Maitre
- Commune
- Departement
- EPCI
- Etat
- Groupement Forestier
- Personne morale
- Personne physique
- Public autre
- Section

Communes forestières
Ardèche

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES
Commissariat du Massif central

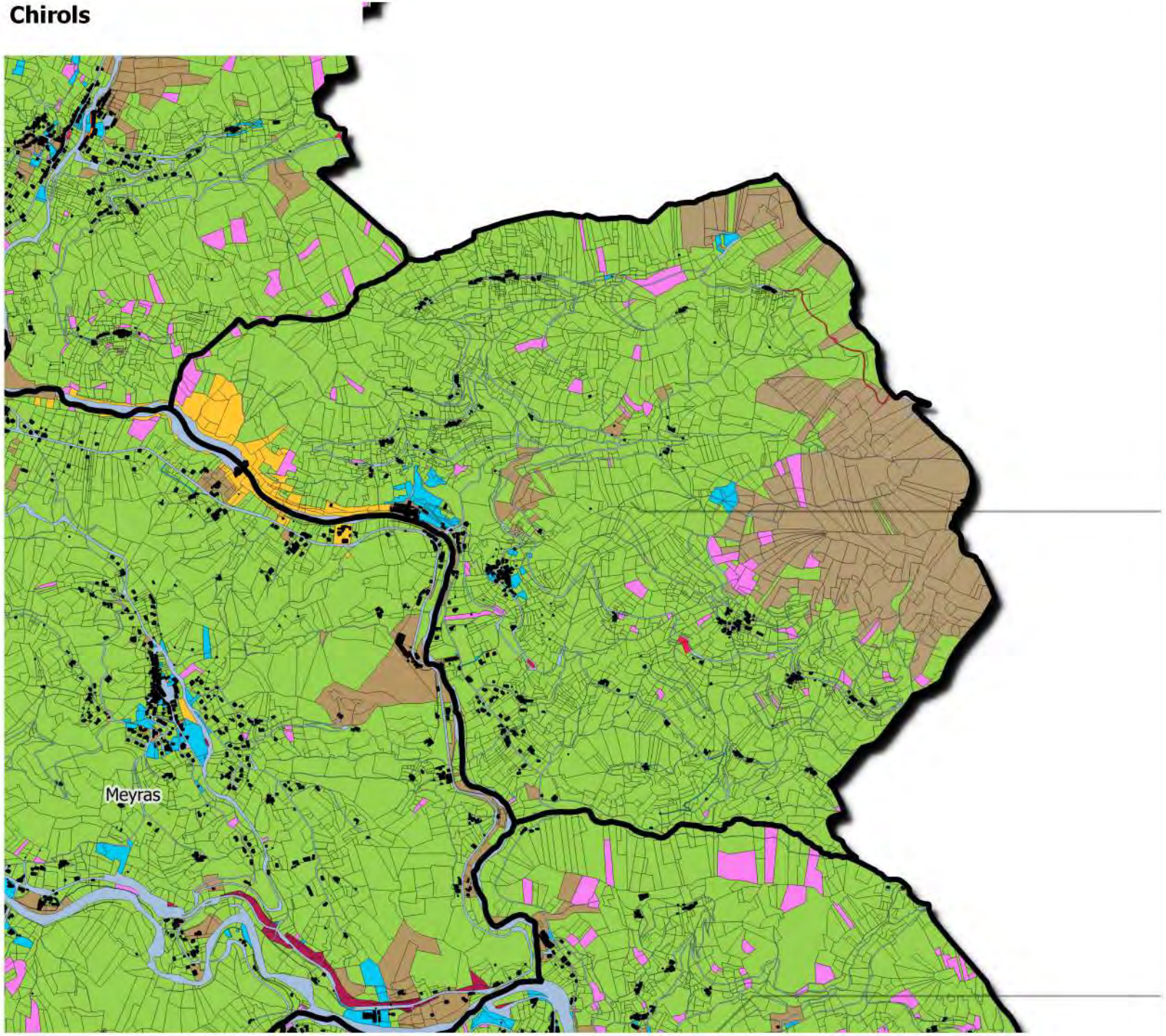

Vue par commune - Foncier CC Ardèche des Sources et Volcans

Source : IGN - IFN BD FORET 2 - DGFIP 2021

Légende

- Limites communales

Parcelles par types de Propriétaires

- Bien Non Délimité
- Bien Supposé Sans Maitre
- Commune
- Departement
- EPCI
- Etat
- Groupement Forestier
- Personne morale
- Personne physique
- Public autre
- Section

Communes forestières
Ardèche

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES
Commissariat du Massif central

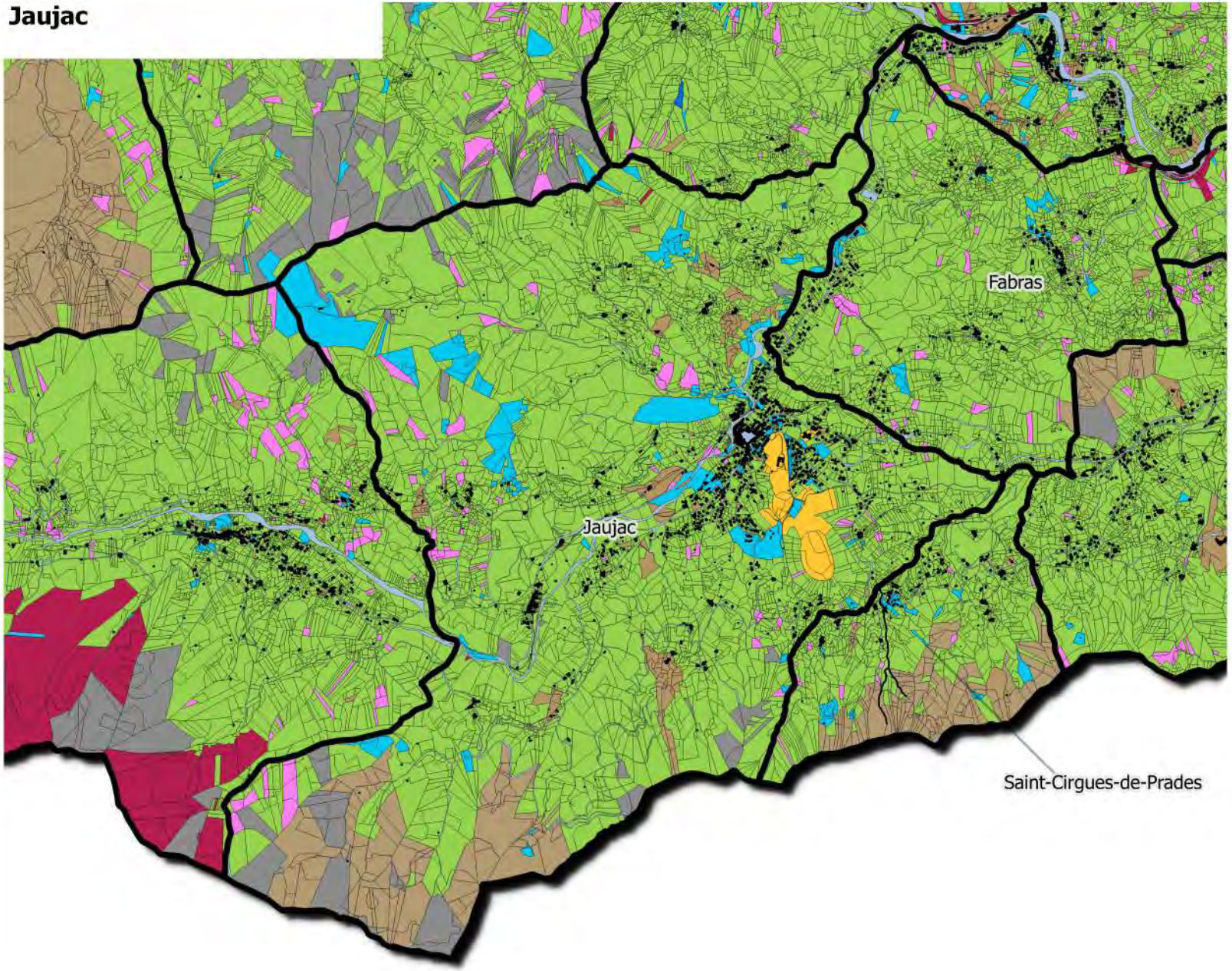

Vue par commune - Foncier CC Ardèche des Sources et Volcans

Source : IGN - IFN BD FORET 2 - DGFIP 2021

Légende

- Limites communales

Parcelles par types de Propriétaires

- Bien Non Délimité
- Bien Supposé Sans Maitre
- Commune
- Departement
- EPCI
- Etat
- Groupement Forestier
- Personne morale
- Personne physique
- Public autre
- Section

Communes forestières
Ardèche

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES
Commissariat du Massif central

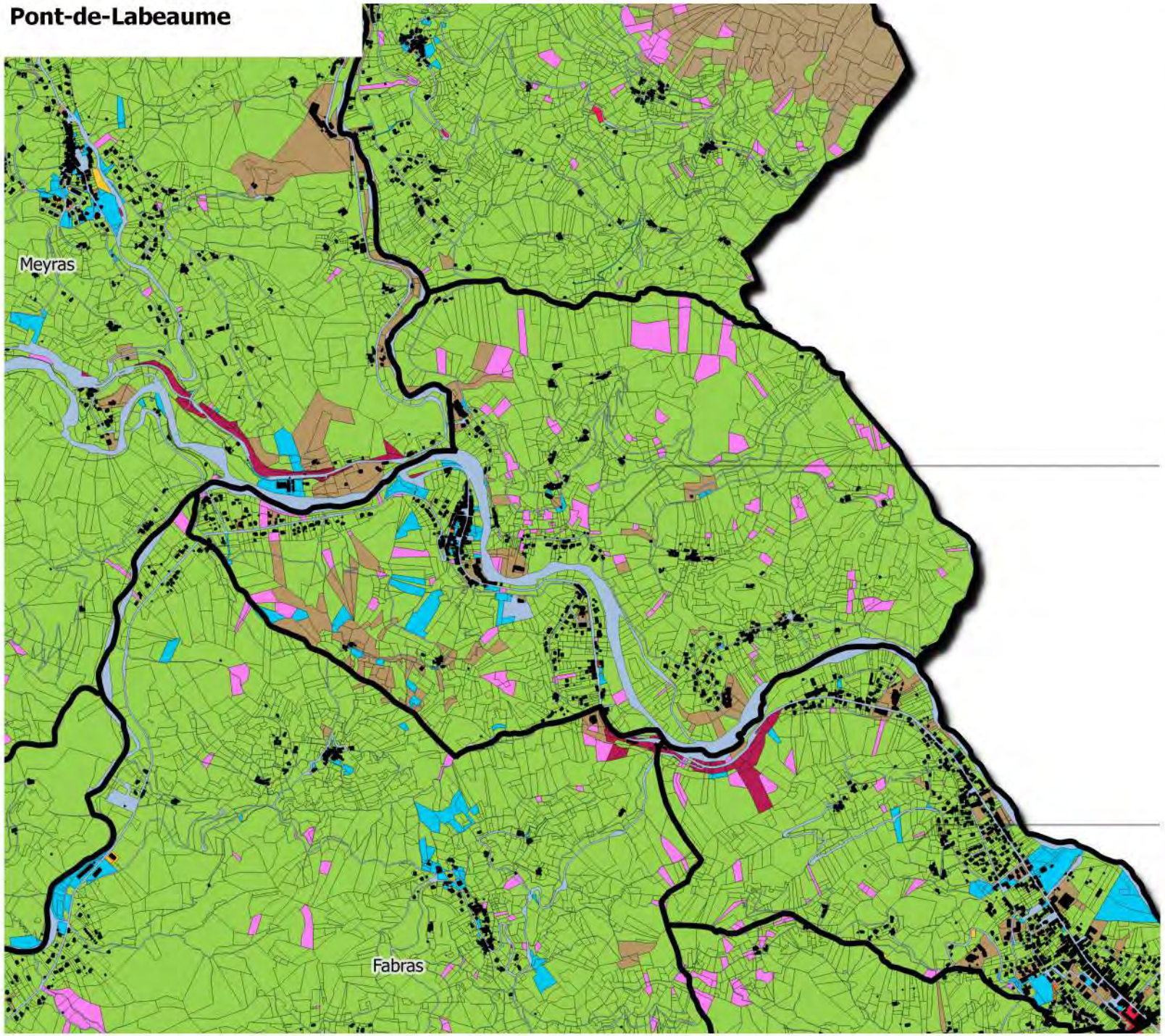

Vue par commune - Foncier CC Ardèche des Sources et Volcans

Source : IGN - IFN BD FORET 2 - DGFIP 2021

Légende

Limites communales

Parcelles par types de Propriétaires

- Bien Non Délimité
- Bien Supposé Sans Maitre
- Commune
- Departement
- EPCI
- Etat
- Groupement Forestier
- Personne morale
- Personne physique
- Public autre
- Section

Communes forestières
Ardèche

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES
Commissariat du Massif central

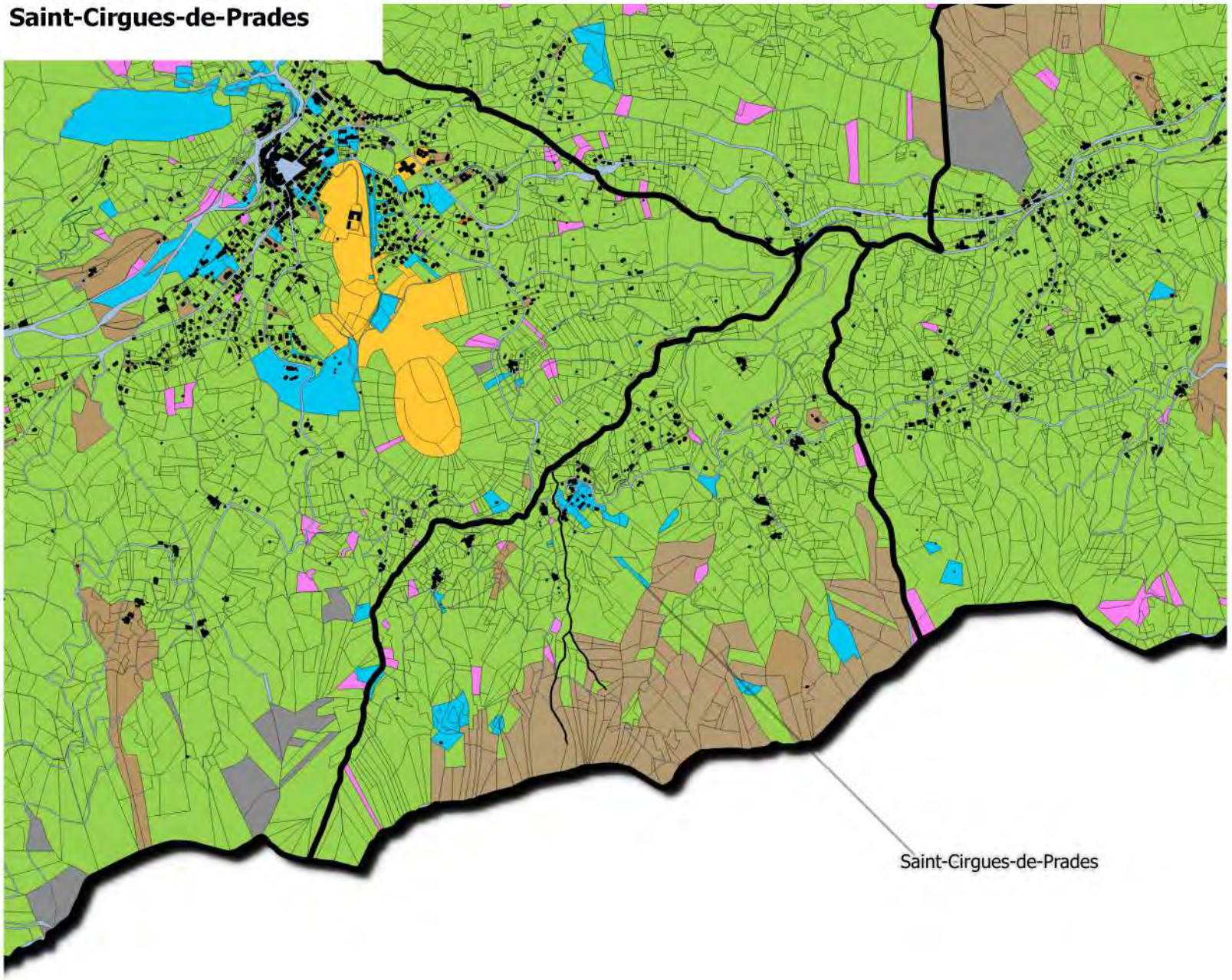

Vue par commune - Foncier CC Ardèche des Sources et Volcans

Source : IGN - IFN BD FORET 2 - DGFIP 2021

Légende

Limites communales

Parcelles par types de Propriétaires

- Bien Non Délimité
- Bien Supposé Sans Maitre
- Commune
- Departement
- EPCI
- Etat
- Groupement Forestier
- Personne morale
- Personne physique
- Public autre
- Section

Communes forestières
Ardèche

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES
Commissariat du Massif central

Fabras

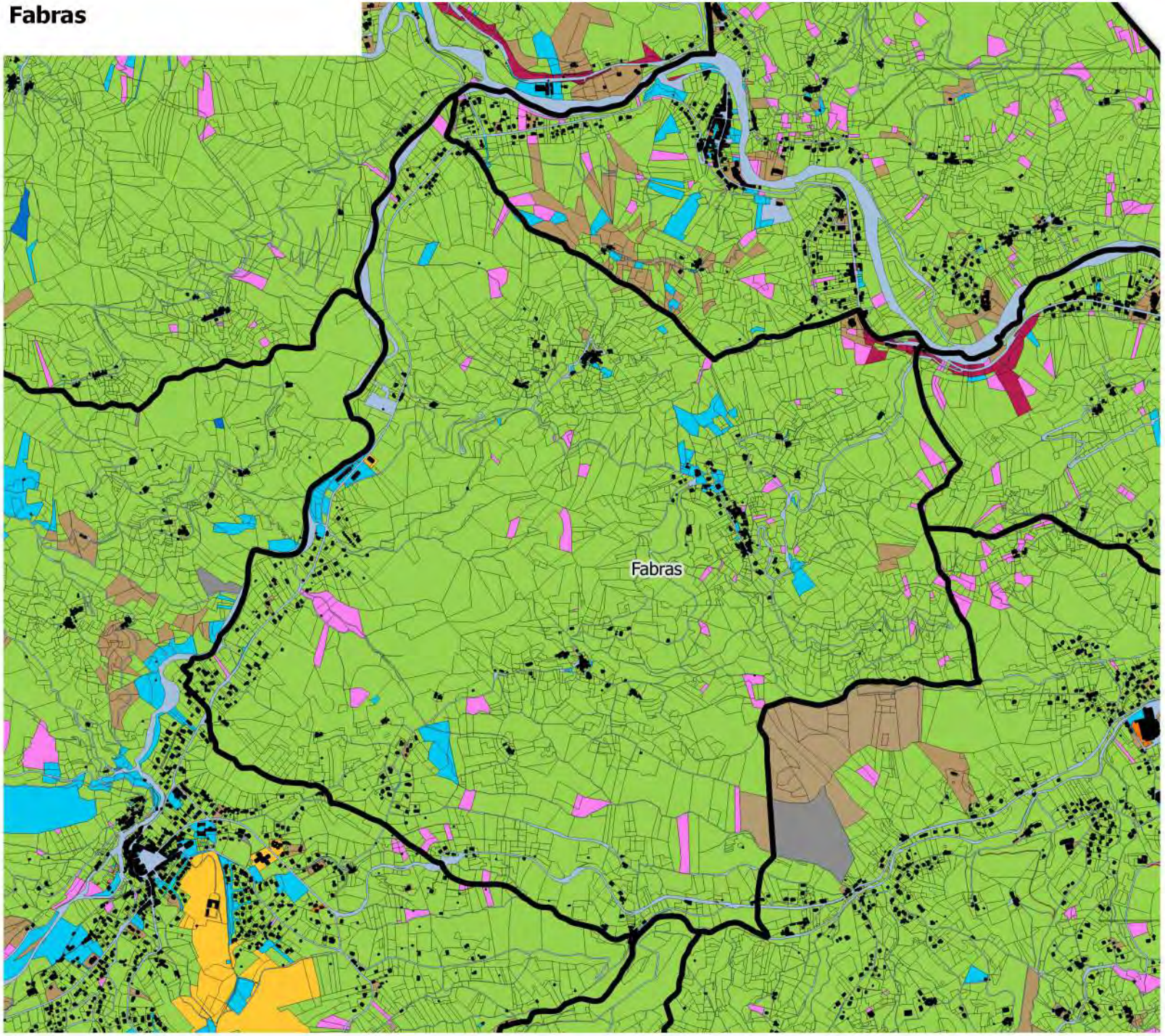

Vue par commune - Foncier CC Ardèche des Sources et Volcans

Source : IGN - IFN BD FORET 2 - DGFIP 2021

Légende

- Limites communales

Parcelles par types de Propriétaires

- Bien Non Délimité
- Bien Supposé Sans Maitre
- Commune
- Departement
- EPCI
- Etat
- Groupement Forestier
- Personne morale
- Personne physique
- Public autre
- Section

Communes forestières
Ardèche

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES
Commissariat du Massif central

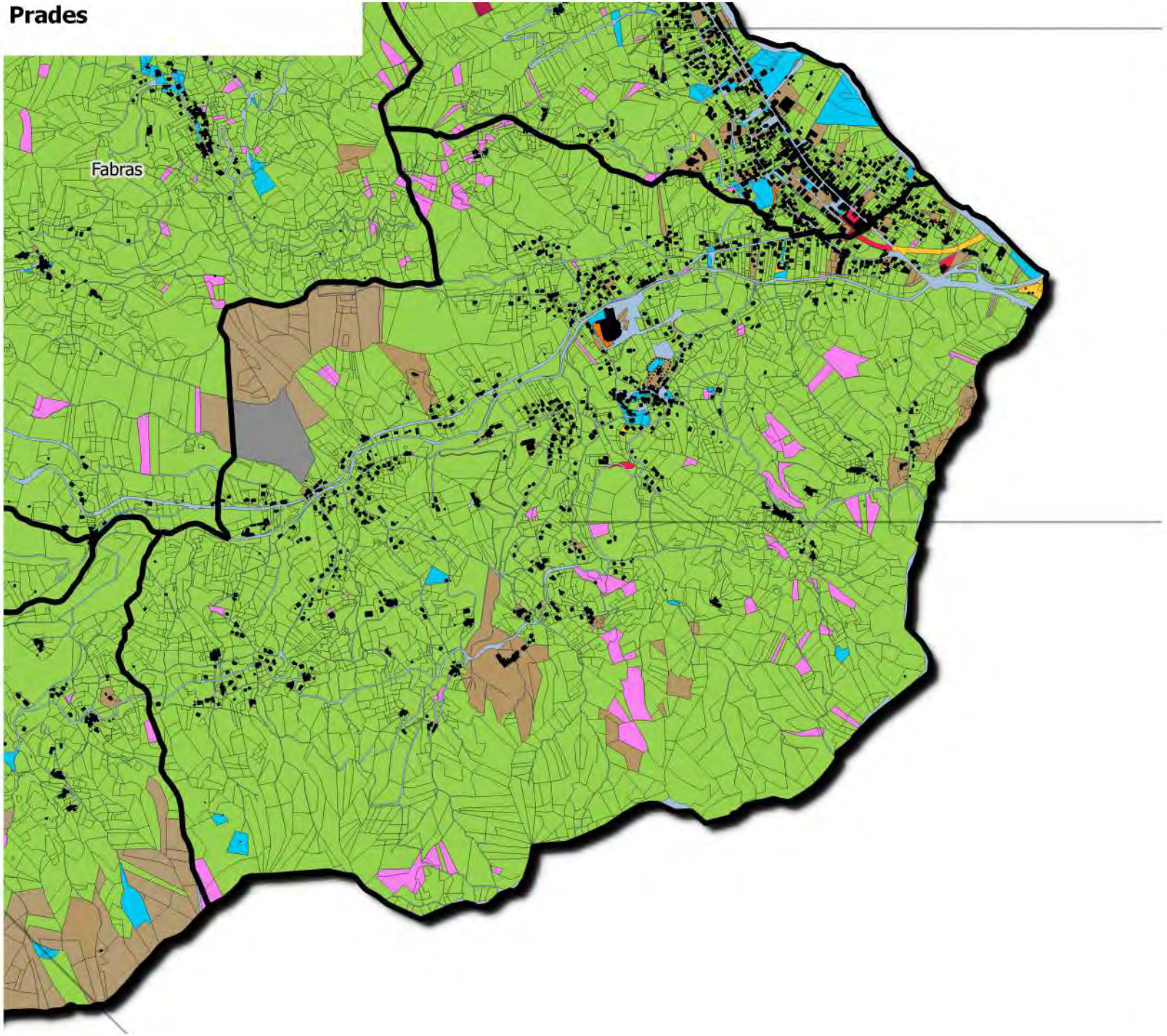

Vue par commune - Foncier CC Ardèche des Sources et Volcans

Source : IGN - IFN BD FORET 2 - DGFIP 2021

Légende

- Limites communales

Parcelles par types de Propriétaires

- Bien Non Délimité
- Bien Supposé Sans Maitre
- Commune
- Departement
- EPCI
- Etat
- Groupement Forestier
- Personne morale
- Personne physique
- Public autre
- Section

Communes forestières
Ardèche

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES
Commissariat du Massif central

PÃ©reyres

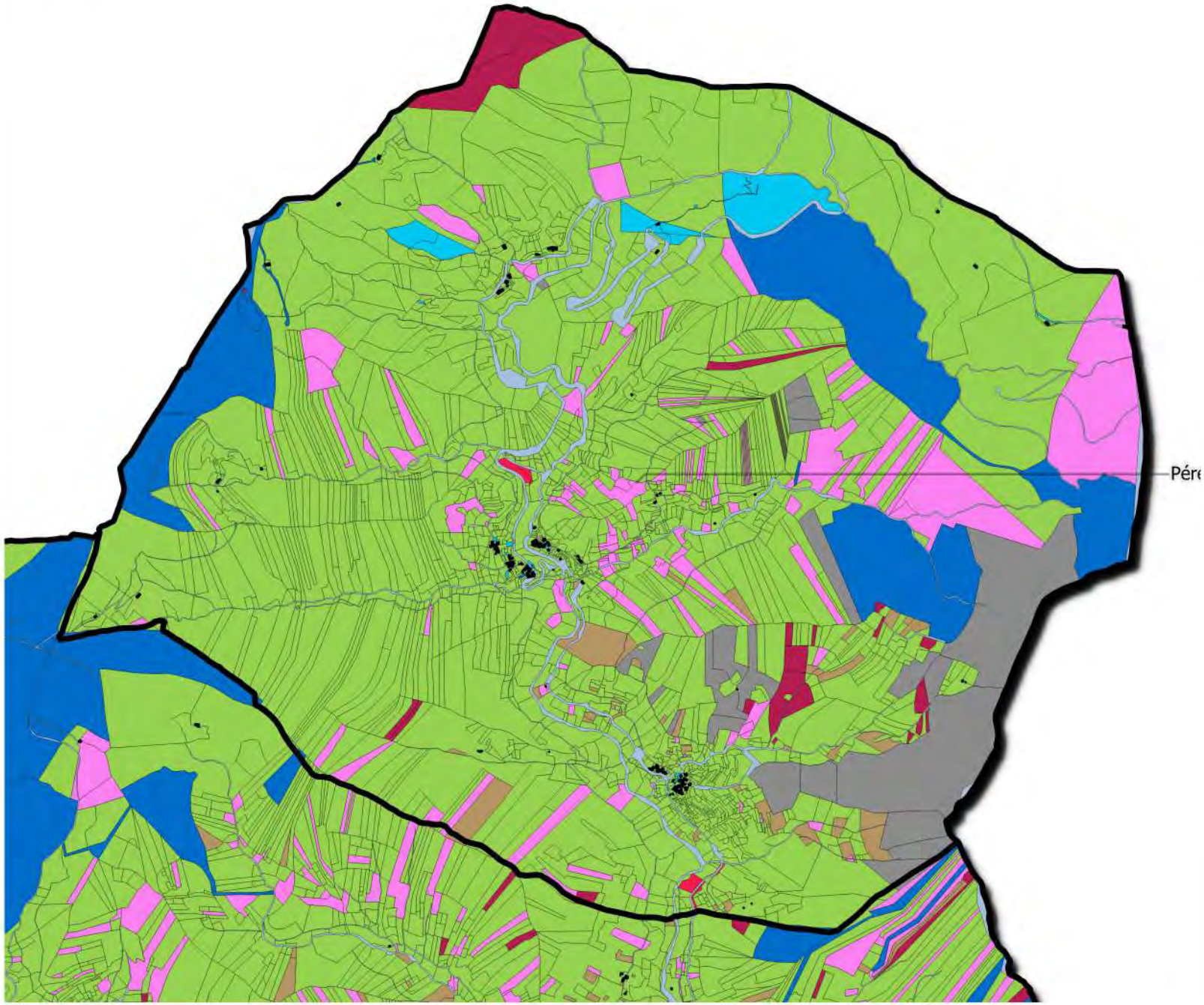

Vue par commune - Foncier CC Ardèche des Sources et Volcans

Source : IGN - IFN BD FORET 2 - DGFIP 2021

Légende

- Limites communales

Parcelles par types de Propriétaires

- Bien Non Délimité
- Bien Supposé Sans Maitre
- Commune
- Departement
- EPCI
- Etat
- Groupement Forestier
- Personne morale
- Personne physique
- Public autre
- Section

Communes forestières
Ardèche

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES
Commissariat du Massif central

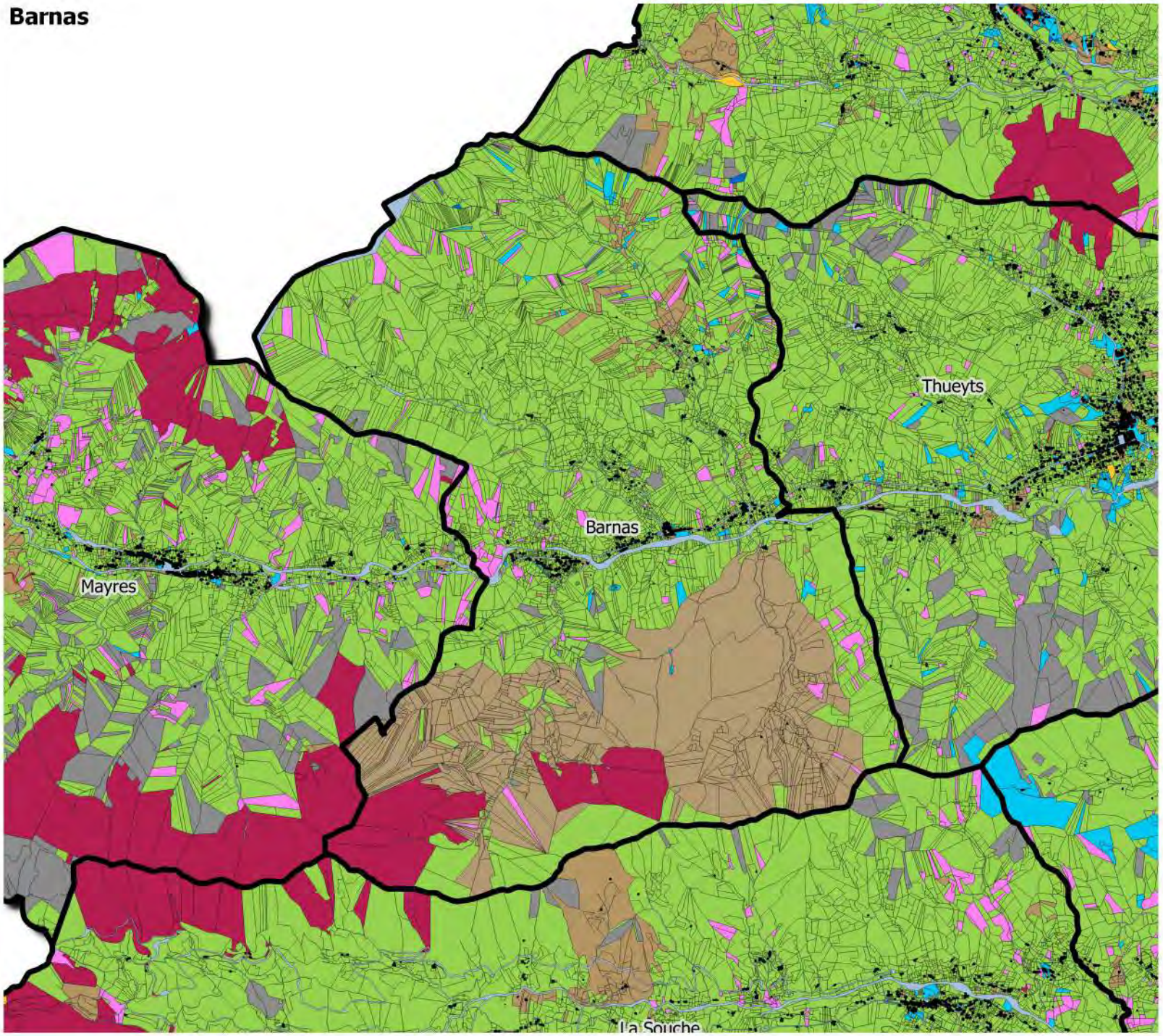

Vue par commune - Foncier CC Ardèche des Sources et Volcans

Source : IGN - IFN BD FORET 2 - DGFIP 2021

Légende

- Limites communales

Parcelles par types de Propriétaires

- Bien Non Délimité
- Bien Supposé Sans Maitre
- Commune
- Departement
- EPCI
- Etat
- Groupement Forestier
- Personne morale
- Personne physique
- Public autre
- Section

Communes forestières
Ardèche

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES
Commissariat du Massif central

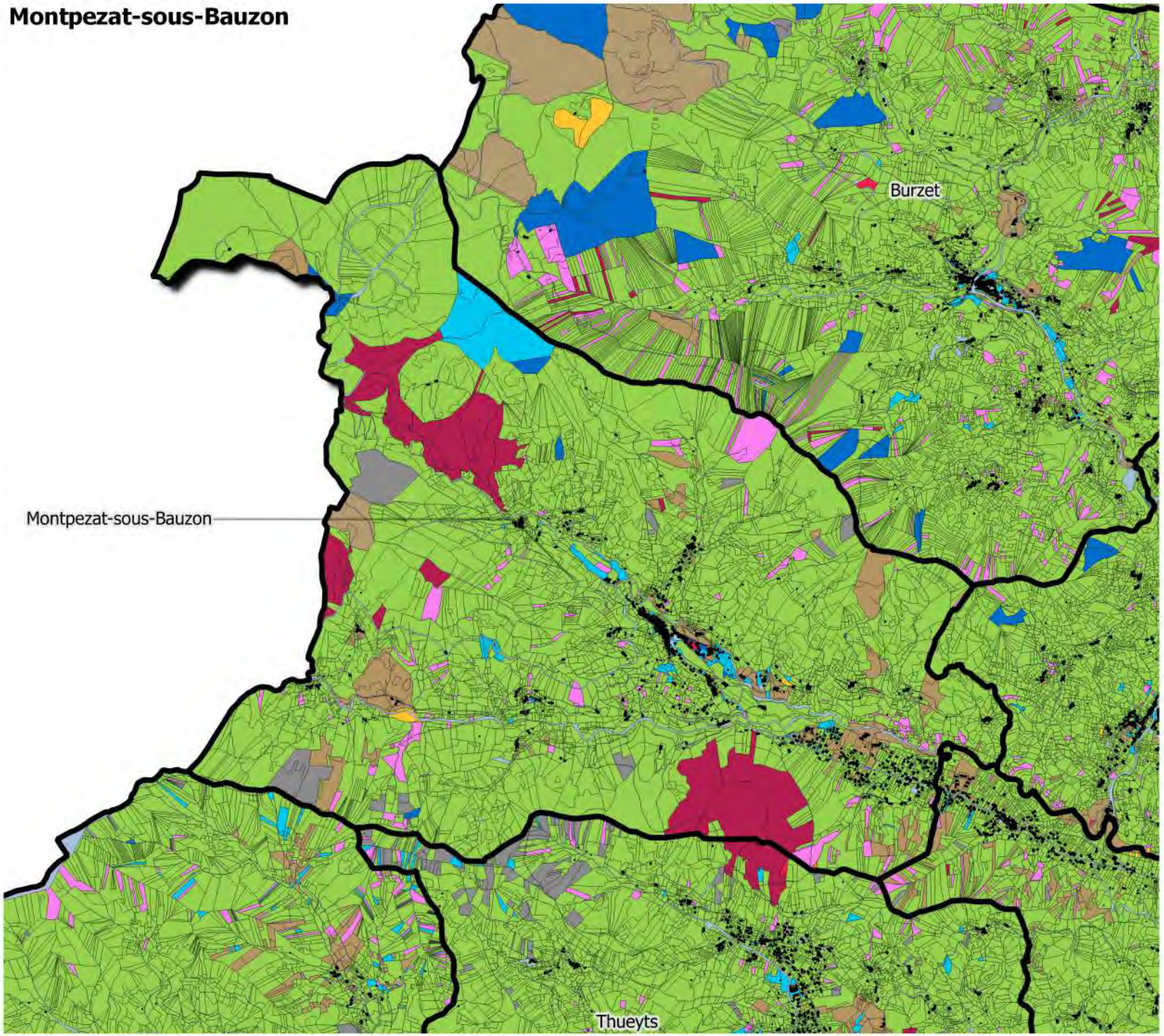

Vue par commune - Foncier CC Ardèche des Sources et Volcans

Source : IGN - IFN BD FORET 2 - DGFIP 2021

Légende

Limites communales

Parcelles par types de Propriétaires

- Bien Non Délimité
- Bien Supposé Sans Maitre
- Commune
- Departement
- EPCI
- Etat
- Groupement Forestier
- Personne morale
- Personne physique
- Public autre
- Section

Communes forestières
Ardèche

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES
Commissariat du Massif central

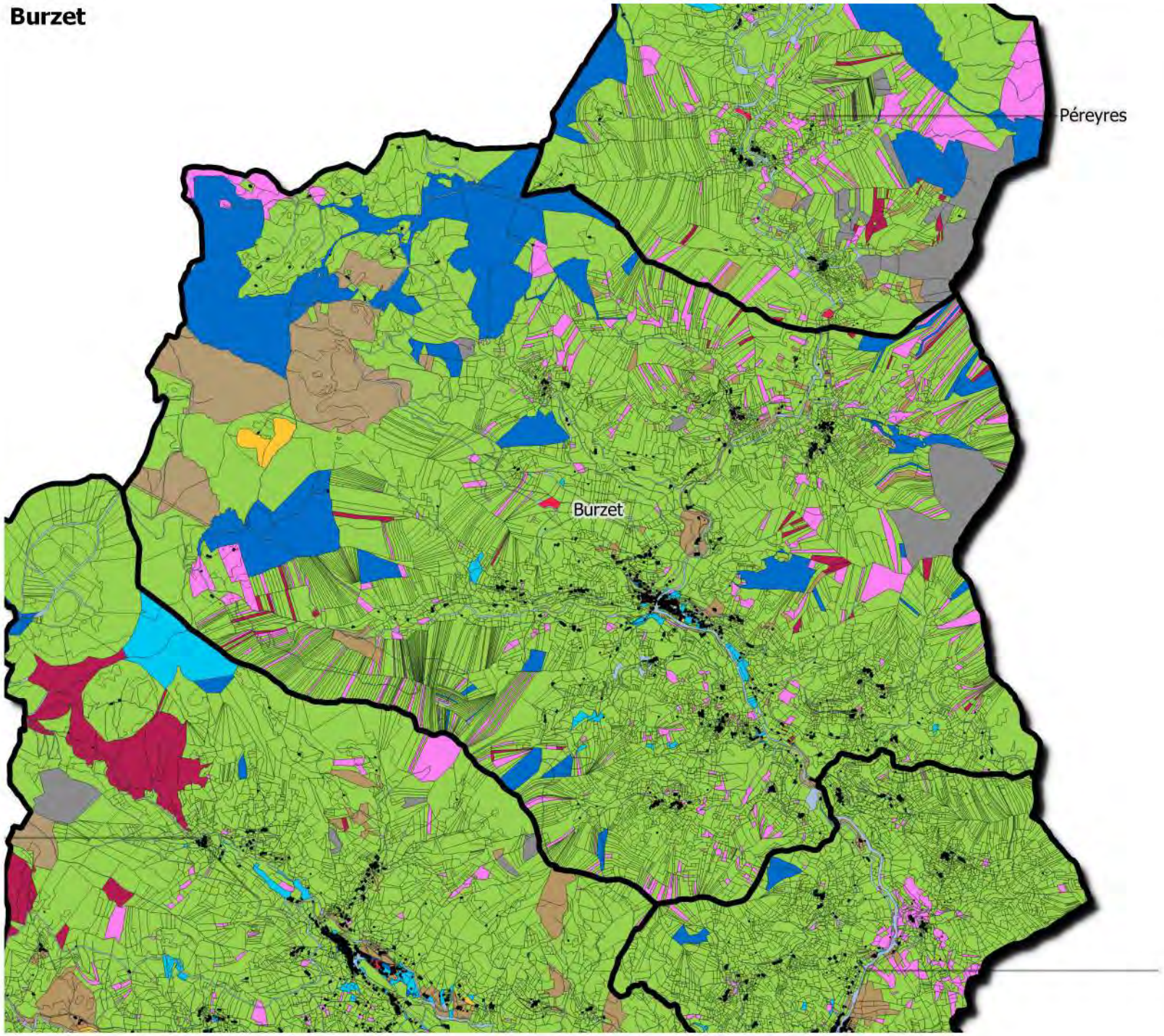

Vue par commune - Foncier CC Ardèche des Sources et Volcans

Source : IGN - IFN BD FORET 2 - DGFIP 2021

Légende

Limites communales

Parcelles par types de Propriétaires

- Bien Non Délimité
- Bien Supposé Sans Maitre
- Commune
- Departement
- EPCI
- Etat
- Groupement Forestier
- Personne morale
- Personne physique
- Public autre
- Section

Communes forestières
Ardèche

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES
Commissariat du Massif central

La Souche

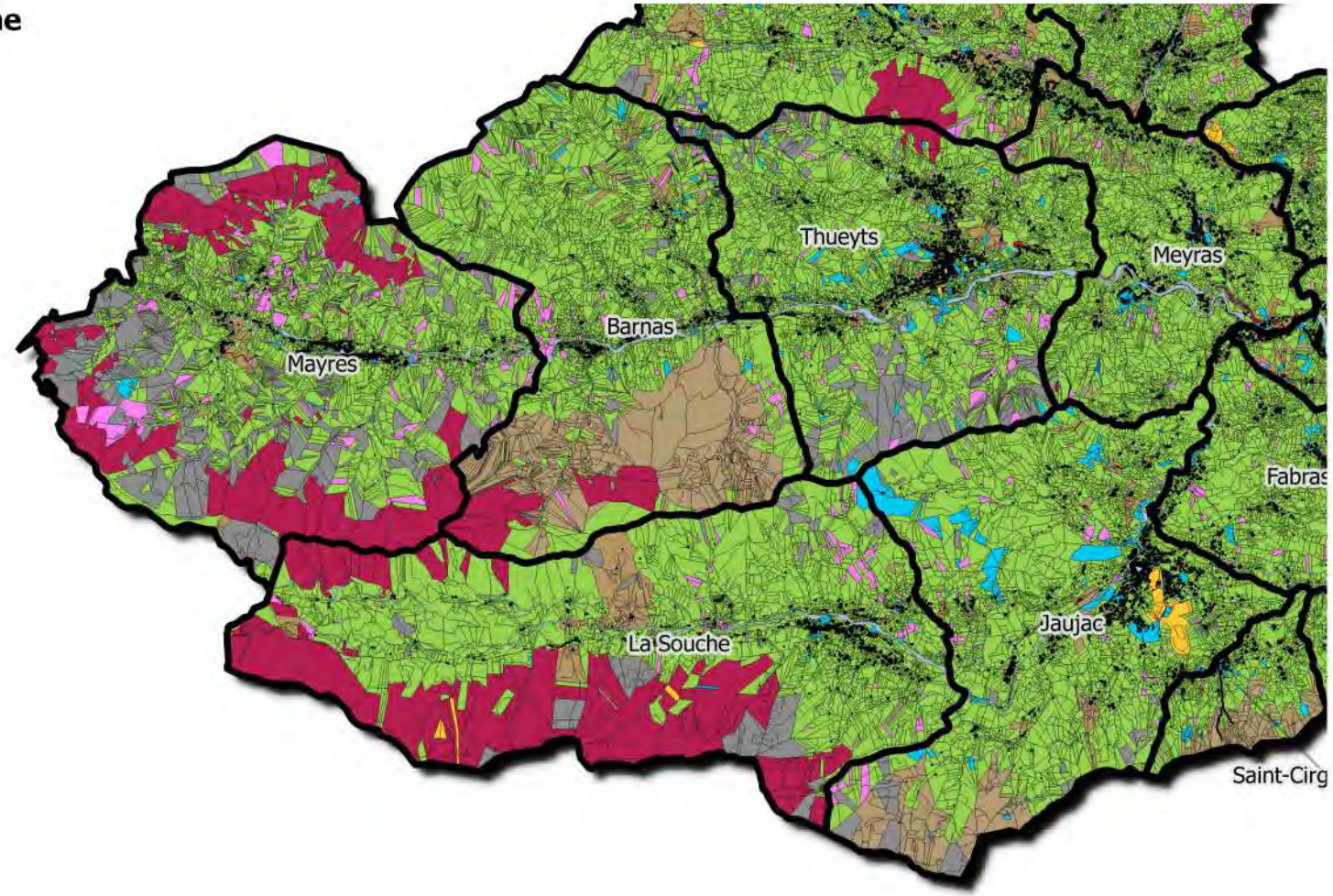

Vue par commune - Foncier CC Ardèche des Sources et Volcans

Source : IGN - IFN BD FORET 2 - DGFIP 2021

Légende

- Limites communales

Parcelles par types de Propriétaires

- Bien Non Délimité
- Bien Supposé Sans Maitre
- Commune
- Departement
- EPCI
- Etat
- Groupement Forestier
- Personne morale
- Personne physique
- Public autre
- Section

Communes forestières
Ardèche

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES
Commissariat du Massif central

Mayres

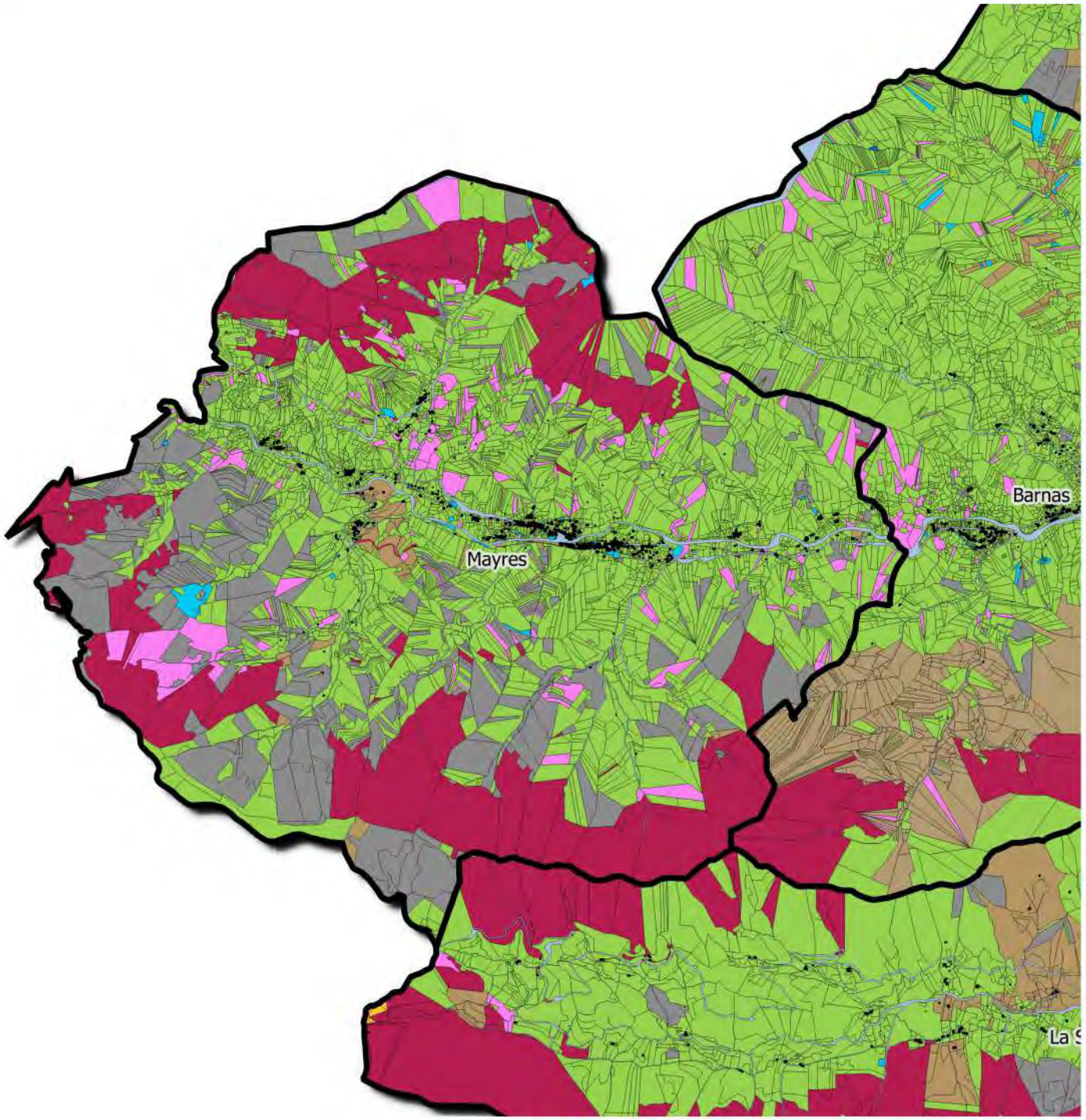

Vue par commune - Foncier CC Ardèche des Sources et Volcans

Source : IGN - IFN BD FORET 2 - DGFIP 2021

Légende

Limites communales

Parcelles par types de Propriétaires

- Bien Non Délimité
- Bien Supposé Sans Maitre
- Commune
- Departement
- EPCI
- Etat
- Groupement Forestier
- Personne morale
- Personne physique
- Public autre
- Section

Communes forestières
Ardèche

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES
Commissariat du Massif central

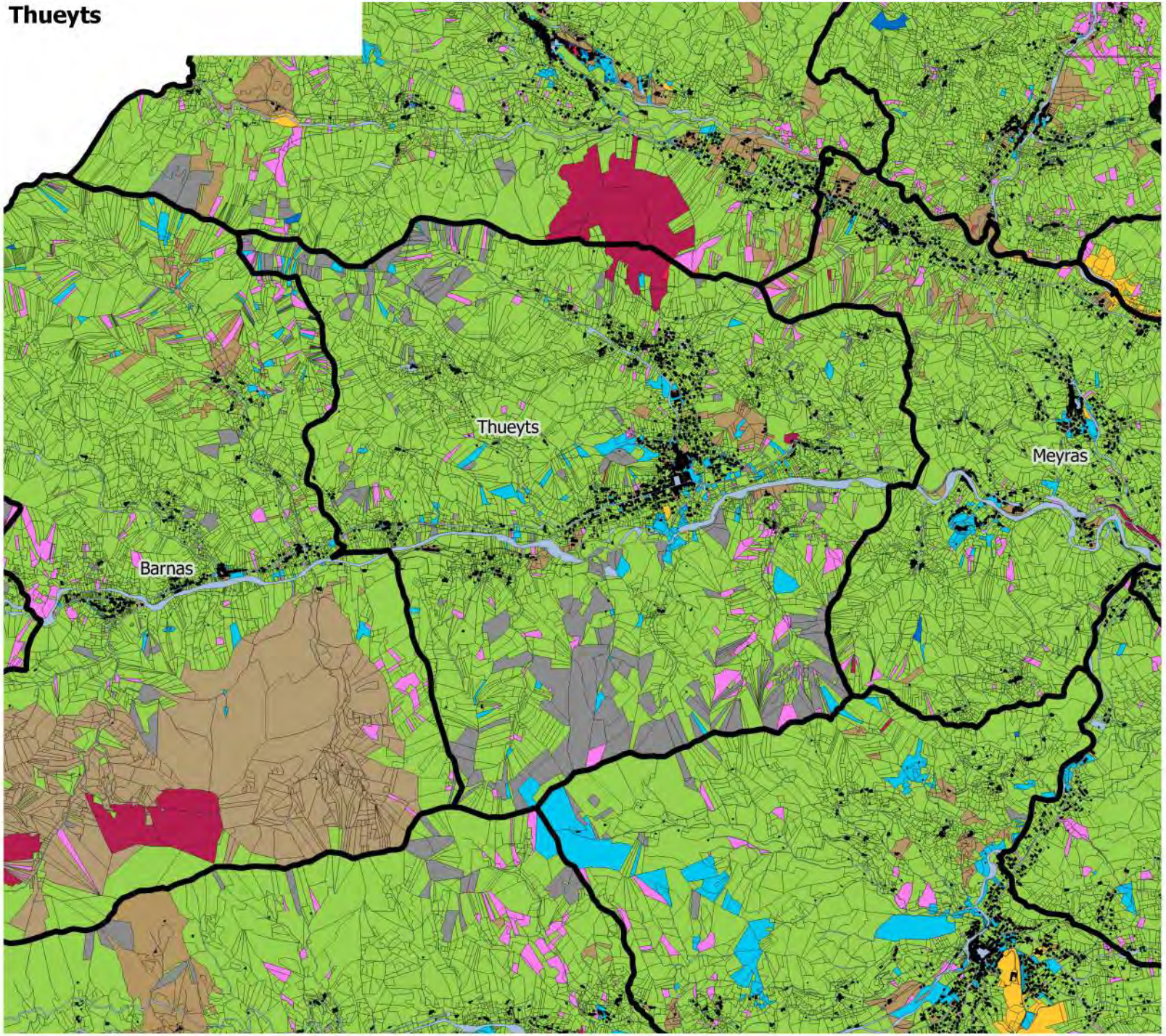

Vue par commune - Foncier CC Ardèche des Sources et Volcans

Source : IGN - IFN BD FORET 2 - DGFIP 2021

Légende

- Limites communales

Parcelles par types de Propriétaires

- Bien Non Délimité
- Bien Supposé Sans Maitre
- Commune
- Departement
- EPCI
- Etat
- Groupement Forestier
- Personne morale
- Personne physique
- Public autre
- Section

Communes forestières
Ardèche

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES
Commissariat du Massif central

PORTRAIT SOCIAL
CC Ardèche des Sources et Volcans

- **9 586 habitants** (2,9% des habitants de l'Ardèche) (Insee 2017) répartis sur 16 communes (classées en ZRR)
- **268 km² de superficie** (4,8% de la surface du département)
- **1 656 foyers allocataires CAF** (2,8% des allocataires de l'Ardèche) (2019)
- **3 854 personnes couvertes par la CAF** (2019)
- **Taux de couverture CAF : 40,2%** (44,8% en Ardèche)
- **Taux de chômage des 15-64 ans : 16,4%** (14,1% en Ardèche ; Insee 2017)

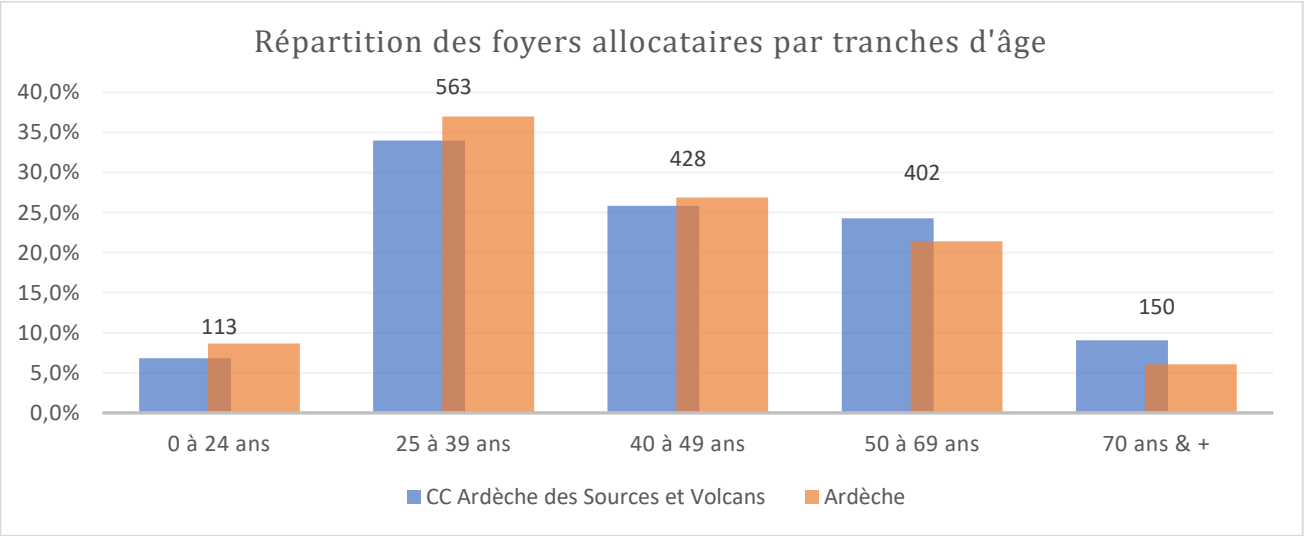

Source : CAF (2019)

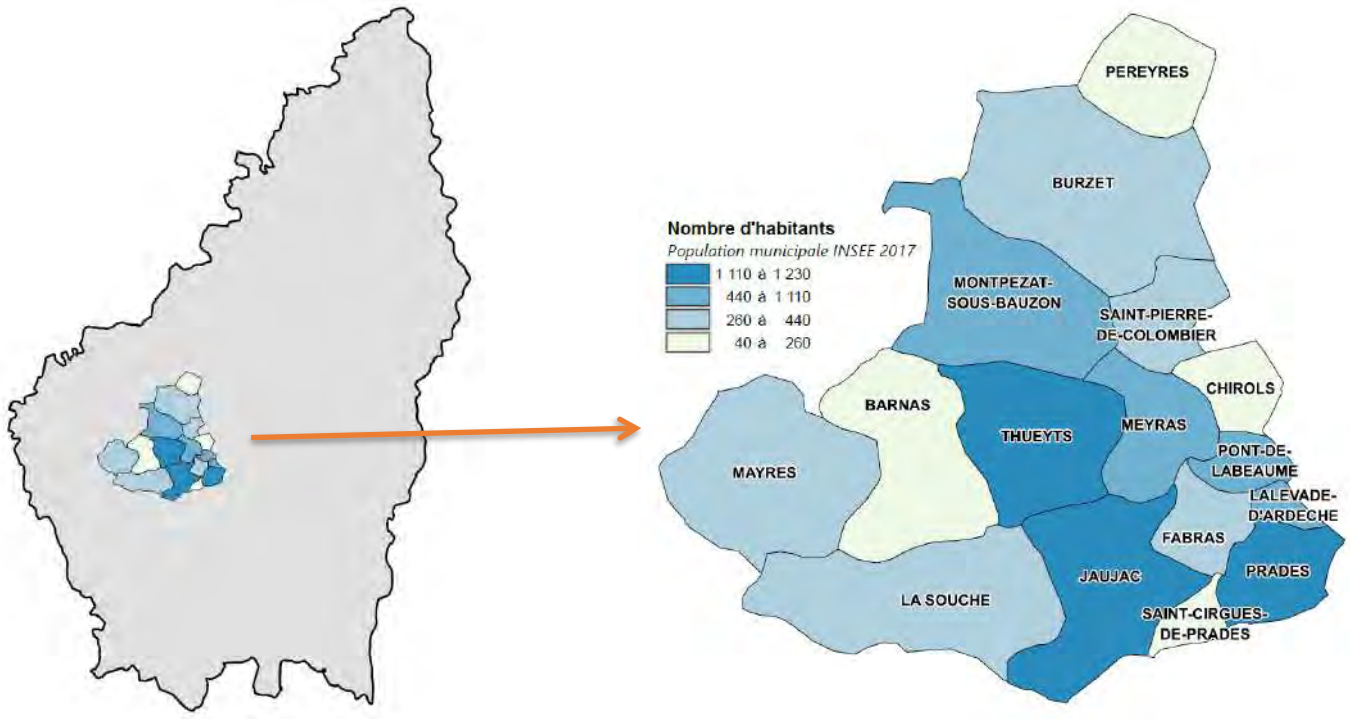

© Geofla® 2.0 IGN 2015

Précarité, accès aux droits et inclusion numérique

Une Population allocataire plus marquée par la précarité que sur l'ensemble de l'Ardèche

Classes quotient familial (€)	CC Ardèche des Sources et Volcans (en %)	Ardèche (en %)
<= à 475	30,43	29,34
> à 475 & <= à 750	34,97	30,22
> à 750 & <= à 1000	16,40	16,25
> à 1000	18,20	24,20

Source : CAF (2019)

65,4% des allocataires du territoire ont un quotient familial inférieur à 750 € contre 59,6% en Ardèche. L'écart est significatif aussi pour les « hauts » QF : 6 points de moins sur l'EPCI en comparaison avec le département.

	CC Ardèche des Sources et Volcans	Ardèche	France métropolitaine
Nombre d'allocataires	**1 656**	**60 007**	**12 788 333**
Bas revenus *en % d'allocataires*	533 *32,2%*	17 803 *29,7%*	3 854 858 *30,1%*
Fragiles *en % d'allocataires*	264 *15,9%*	9 054 *15,1%*	1 761 910 *13,8%*
Monoparents *en % d'allocataires avec enfant*	246 *30,3%*	8 553 *28,0%*	1 881 081 *28,9%*
Monoparents précaires *en % de monoparents*	146 *59,3%*	5 055 *59,1%*	1 047 432 *55,7%*
20 à 24 ans *en % d'allocataires*	100 *6,0%*	4 556 *7,6%*	1 415 822 *11,1%*
Bas revenus 20 à 24 ans *en % d'allocataires de 20 à 24 ans*	34 *34,0%*	1 226 *26,9%*	326 216 *23,0%*

Source : CAF (2019)

La proportion d'allocataires à bas revenus (allocataires avec un revenu par unité de consommation inférieur à 1 096 €) est supérieure à la proportion départementale et nationale, ils représentent près d'un allocataire sur trois à l'échelle du territoire. De plus, 15,9% des allocataires ne passent le seuil de bas revenus que grâce aux prestations CAF (foyers dits « fragiles »), un taux là aussi supérieur à la tendance départementale et nationale.

Plus de 30% des familles sur le territoire sont monoparentales, une proportion supérieure aux moyennes nationales et départementales. Ces foyers sont particulièrement marqués par la précarité : plus de 59 % des mono-parents ont un revenu inférieur au seuil de bas revenus.

Les jeunes allocataires de 20 à 24 ans sont 100 à vivre sur le territoire de la CC Ardèche des Sources et Volcans et représentent 6,0% du total des allocataires. Cette population est aussi propice à la fragilité, en effet, 34,0% sont à bas revenus.

	CC Ardèche des Sources et Volcans	Ardèche	France métropolitaine
Revenu de solidarité active **(RSA)** *en % d'allocataires*	178 *10,7%*	6 297 *10,5%*	1 667 715 *13,0%*
RSA majoré *En% de bénéficaires du RSA*	*20* *11,2%*	731 *11,6%*	195 332 *11,7%*
Allocation aux adultes handicapés **(AAH)** *en % d'allocataires*	173 *10,4%*	6 075 *10,1%*	1 111 240 *8,7%*
Prime pour l'activité **(PPA)** *en % d'allocataires*	595 *35,9%*	21 102 *35,2%*	4 018 579 *31,4%*

Source : CAF (2019)

178 bénéficiaires du RSA vivent sur la communauté de communes, ils représentent près de 11% des allocataires ce qui est proche du taux départemental mais en-deçà du national.

La CAF de l'Ardèche, sur délégation du Conseil Départemental, se voit confier dans le cadre d'une convention conclue entre le Département et la CAF Ardèche, l'accompagnement d'environ 100 bénéficiaires du RSA Majoré (femme isolée avec enfant de moins de 3 ans). Cet accompagnement spécifique auprès de chaque bénéficiaire vise l'insertion sociale et professionnelle. Le travailleur social CAF utilise donc tous les leviers nécessaires pour permettre au bénéficiaire de dépasser ses difficultés pouvant faire obstacle à son parcours d'insertion.

Le pourcentage de bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) est élevé en Ardèche comparativement à l'hexagone. Le territoire de la CC Ardèche des Sources et Volcans suit cette tendance avec un taux bien supérieur au national (structures de type EHPAD et ESAT).

Sur le territoire, 35,9% des allocataires voient leurs revenus complétés grâce à la prime pour l'activité soit un taux supérieur à celui de la France métropolitaine et de l'Ardèche.

Une Maison France Service (MFS) centrale et itinérante et un siège de la CAF à proximité offrant de nombreux services

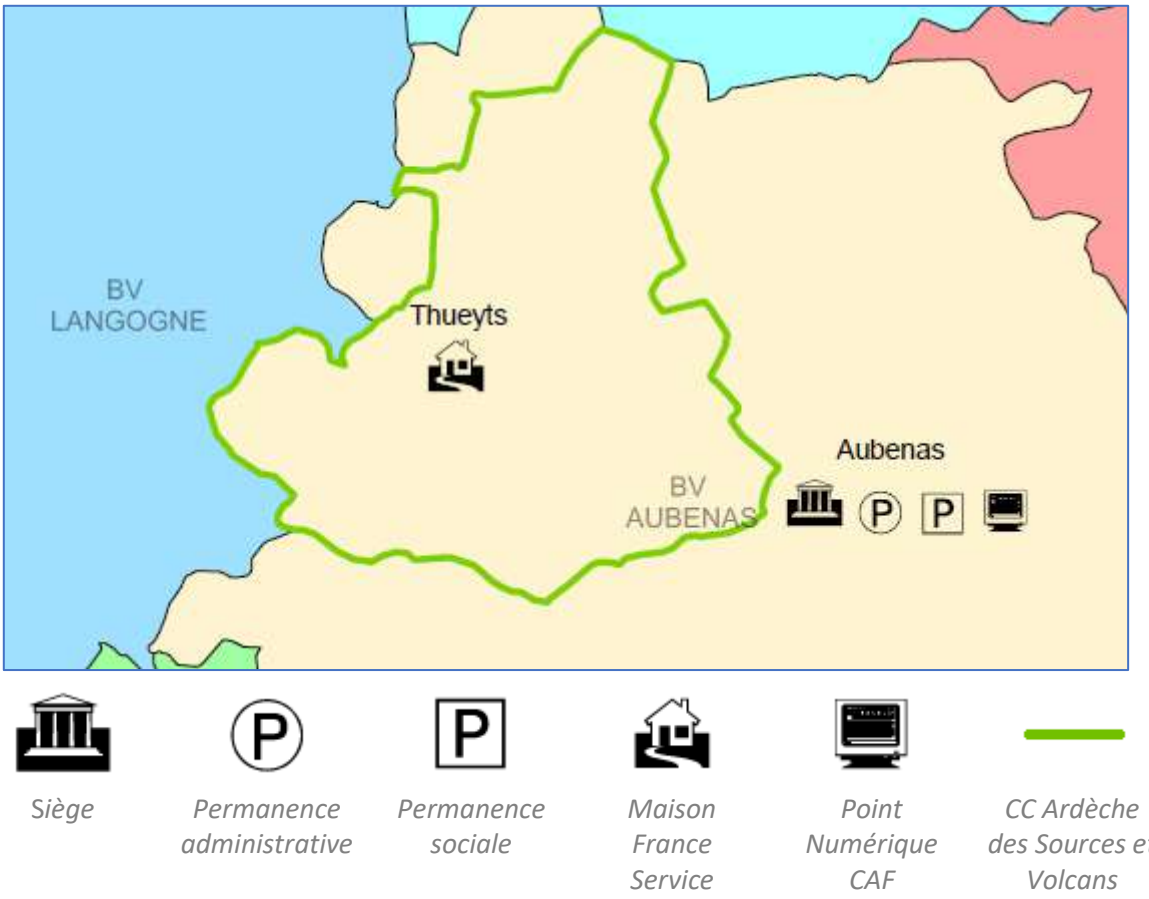

Les 16 communes du territoire appartiennent au bassin de vie d'Aubenas. En plus de la Maison France Service située à Thueyts au service des habitants de l'intercommunalité, la présence du siège de la CAF à Aubenas offre divers types d'accueil :

- 1 Accueil administratif ouvert du lundi au vendredi en libre-service et sur rendez-vous
- 1 Accueil social sur rendez-vous
- Des postes informatiques en libre-service pour consulter le caf.fr avec la possibilité d'éditer des documents

Ces offres de services publics sont complétées par l'itinérance récente de la Maison France Service sur Burzet et Saint Pierre de Colombier (en direction des personnes non mobiles) et par un Espace Public Numérique (EPN label national) porté par l'association Mont' A La Feira.

Axe de travail proposé : Poursuivre et améliorer l'accès aux droits et au numérique.

Petite enfance

Des naissances en hausse depuis 2016

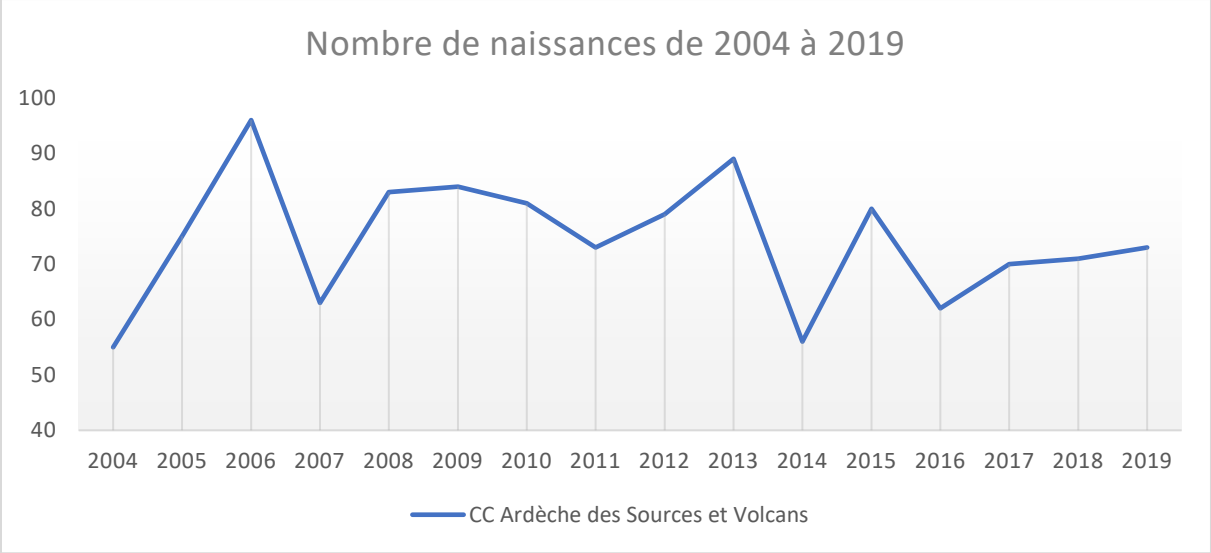

Source : Insee, statistiques de l'état civil (2019)

Depuis 2016, le territoire de la communauté de communes a connu une augmentation des naissances constante, alors même que la tendance nationale était à la baisse.
73 naissances ont été domiciliées par l'état civil sur le territoire intercommunal en 2019 (62 en 2016, une augmentation de 17,7% contre une hausse de 3,7% au département et une diminution de 4,4% au national). En 2019 les enfants d'allocataires âgés de moins de 6 ans sont 438 à vivre sur la communauté de communes, dont 199 âgés de moins de 3 ans (une augmentation de 1,6% pour les moins de 6 ans et une diminution de 3,4% pour les moins de 3 ans par rapport à 2016).

49,7% des jeunes enfants (moins de 3 ans) d'allocataires ont leurs 2 parents ou le mono-parent en emploi, ce qui est inférieur au taux départemental (54,9%) et national (51,9%).

Profil des familles avec enfant(s) de moins de 3 ans

	CC Ardèche des Sources et Volcans	Ardèche	France métropolitaine
Familles avec enfant(s) de moins de 3 ans	*188 (11,4% des allocataires)*	*7 520 (12,5% des allocataires)*	*1 789 771 (15,0% des allocataires)*
Monoparentales (%)	16,0	12,6	15,3
Précaires (%)	29,8	23,8	25,9
Fragiles (%)	17,6	15,5	14,5

Source : CAF (2019)

Sur l'intercommunalité, les parts des familles monoparentales, précaires et fragiles, susceptibles d'avoir des besoins plus spécifiques en termes d'accueil du jeune enfant, dépassent significativement les taux départementaux et nationaux.

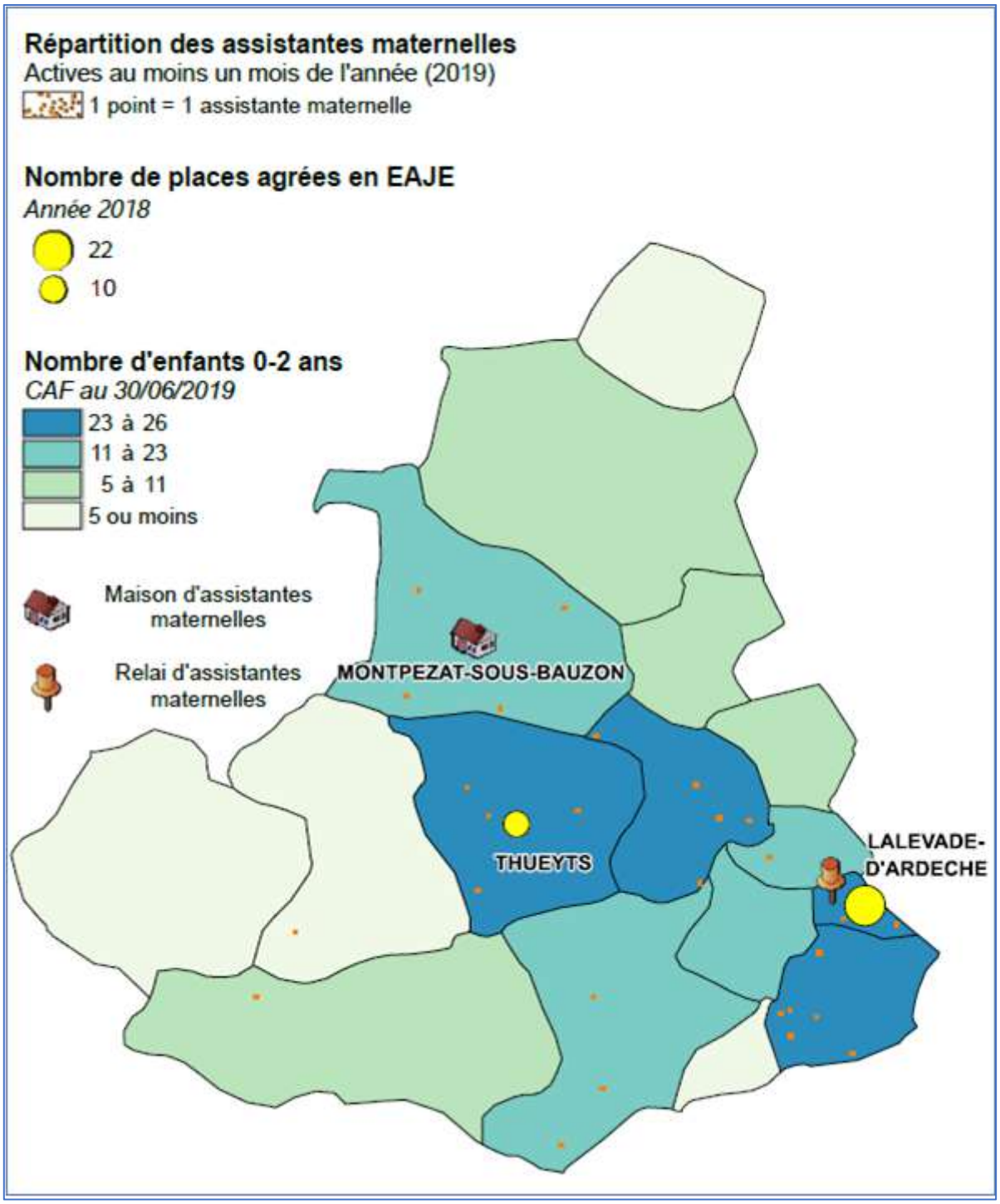

© Geofla® 2.0 IGN 2015 – Source : CAF

Le taux de couverture (capacité théorique d'accueil des enfants de moins de 3 ans par les modes d'accueil « formels » pour 100 enfants de moins de 3 ans, au 1er Janvier 2018) sur le territoire **est de 59,7%** (Ardèche : 62,1%, national : 59,3%). Au 1er Janvier 2018, cela représentait 123 places d'accueil potentielles pour 206 enfants de moins de 3 ans estimés.

Nombre d'enfants par modes d'accueil et assistants maternels sur la communauté de communes :

Établissements d'accueil du jeune enfant					
Commune EAJE	Nombre de places agréées de 0 à 5 ans	Nombre d'enfants inscrits	*Dont pauvres*[1]	**Taux d'occupation réalisé (%)**	**Taux d'occupation facturé (%)**
Accueil collectif					
Lalevade d'Ardèche	22	66	*38*	75,1%	77,5%
Micro-Crèche					
Thueyts	10	25	*14*	64,5%	68,6%
TOTAL	**32**	**91**	***52***	**71,8%**	**74,7%**

Source : CAF (2018)

Assistantes maternelles			
Nombre assistantes maternelles agréées actives au moins un mois de l'année	Nombre assistantes maternelles agréées actives au cours du mois de référence	*Taux d'assistantes maternelles de 50 ans ou plus*	Nombre enfants gardés
27	**23**	*43,5%*	**107**

Source : CAF (2019)

Le taux d'occupation brut réalisé en accueil collectif EAJE (71,8%) est bien supérieur au taux départemental (64,6%) et national (62,0%). Lorsque l'on applique la modulation liée à la capacité ce taux d'occupation augmente.

Parmi les 23 assistantes maternelles agréées actives au cours du mois de référence (décembre 2019), 82,6% gardent 3 enfants ou plus contre 73,5% en Ardèche et 63,2% en France métropolitaine. Par ailleurs, 10 d'entre elles ont 50 ans ou plus soit un taux de 43,5%.

Le Relai d'Assistants Maternels (RAM) et Guichet Unique porté par la communauté de communes, permet notamment d'informer les familles sur l'ensemble des modes d'accueil existants sur le territoire. Il couvre l'ensemble de la communauté de communes. Il est financé par la CAF à hauteur de 0,5 Équivalent Temps Plein (ETP). On compte ainsi un ETP animatrice RAM pour 46 assistants maternels sur le territoire, soit un ratio proche du département (1 ETP animatrice RAM pour 42,6 assistants maternels) mais supérieur au national (1 pour 84,9).

Le RAM est engagé dans la mise en œuvre des missions complémentaires permettant de prendre en compte et de s'adapter aux grands enjeux du secteur. Dans le cadre de la loi ASAP (Accélération et Simplification de l'Action Publique), les RAM deviendront des Relais petite Enfance (RPE) et vont voir leurs missions évoluer. Une attention particulière sera à porter au nouveau référentiel des RAM en 2021.

Maison d'assistants maternels sur la communauté de communes :

Maisons d'Assistantes Maternelles			
Commune MAM	Ouverture	Nombre d'assistantes maternelles	*Nombre de places*
Montpezat-sous-Bauzon	Novembre 2015	2	7

[1] *Nombre d'enfants inscrits qui se voient appliquer une tarification inférieure à 1€ de l'heure*

Source : Département (2019)

Depuis 2010, les assistantes maternelles agréées ont la possibilité de se regrouper et d'exercer leur métier en dehors de leur domicile, dans des locaux appelées Maisons d'Assistants Maternels (MAM). Dans ces maisons 4 assistantes maternelles au plus peuvent accueillir chacune un maximum de 4 enfants simultanément dans un local qui garantit la sécurité et la santé des enfants.

Le territoire d'Ardèche des Sources et Volcans comptabilise 1 maison d'assistantes maternelles, parmi les 28 MAM ardéchoises.

En complément, 18 enfants CAF & MSA de deux ans, résidents sur le territoire, sont scolarisés en école maternelle (privée ou publique) en 2019 (soit 23,7% de la population des enfants de 2 ans contre 22,8% en Ardèche et 11,8% en France métropolitaine).

Accueil collectif du jeune enfant :

Les 2 accueils collectifs EAJE du territoire bénéficient de Bonus du fait de l'accueil d'enfants issus de familles précaires ou en situation de handicap – ce sont les Bonus Inclusion/handicap et Bonus Mixité Sociale :

- La micro-crèche de Thueyts a bénéficié du bonus Mixité Sociale en 2019 et 2020,
- Le multi-accueil de Lalevade d'Ardèche en 2019, a bénéficié du bonus mixité Sociale et Handicap, puis en 2020 uniquement du bonus mixité Sociale

Ces Bonus permettent aux structures de bénéficier d'une valorisation supplémentaire de la PS quand elles accueillent un public spécifique.
D'autre part, le surencadrement est un dispositif local mis en place par la CAF de l'Ardèche à l'appui du Pôle Ressources Handicap pour favoriser l'accueil des enfants en situation de handicap en EAJE par le financement d'heures de renfort de personnel quand la situation le nécessite. Il est complémentaire au Bonus Handicap. Les EAJE du territoire n'ont pas bénéficié du surencadrement depuis sa généralisation en 2019.

Les 2 EAJE du territoire s'inscrivent dans une démarche de qualité des modes d'accueil du jeune enfant impulsée et coordonnée dans le cadre de la CDSF (portage de projets à l'échelle de plusieurs structures dans une complémentarité accueil collectif/accueil individuel, suivi des actions proposées par le CDSF etc.).

Axe de travail proposé : Développer l'offre d'accueil collectif et l'offre en direction des publics précaires ou en situation de handicap. Travailler à l'amélioration de la qualité de l'accueil.

Enfance – Jeunesse

Une offre de loisirs présente mais localisée

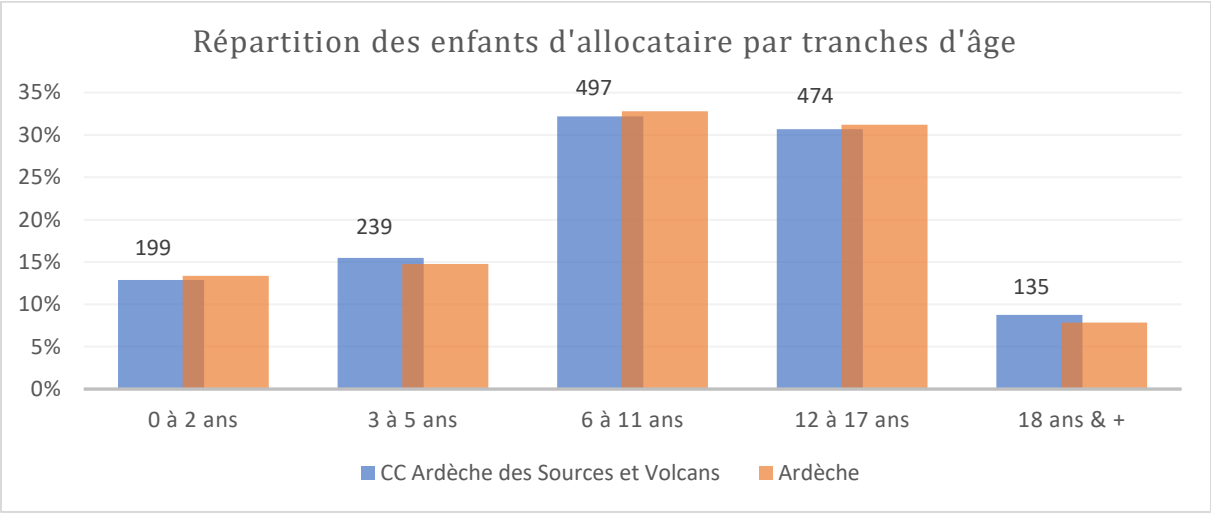

Source : CAF (2019)

Parmi les 1 544 enfants d'allocataires, 497 sont âgés de 6 à 11 ans sur le territoire intercommunal. Les jeunes et adolescents (12-17 ans) sont pour leur part 474 à vivre sur la communauté de communes.

Une offre de loisirs est proposée à ces jeunes sur le territoire avec 2 accueils périscolaires, 1 accueil extrascolaire et 1 accueil adolescent.

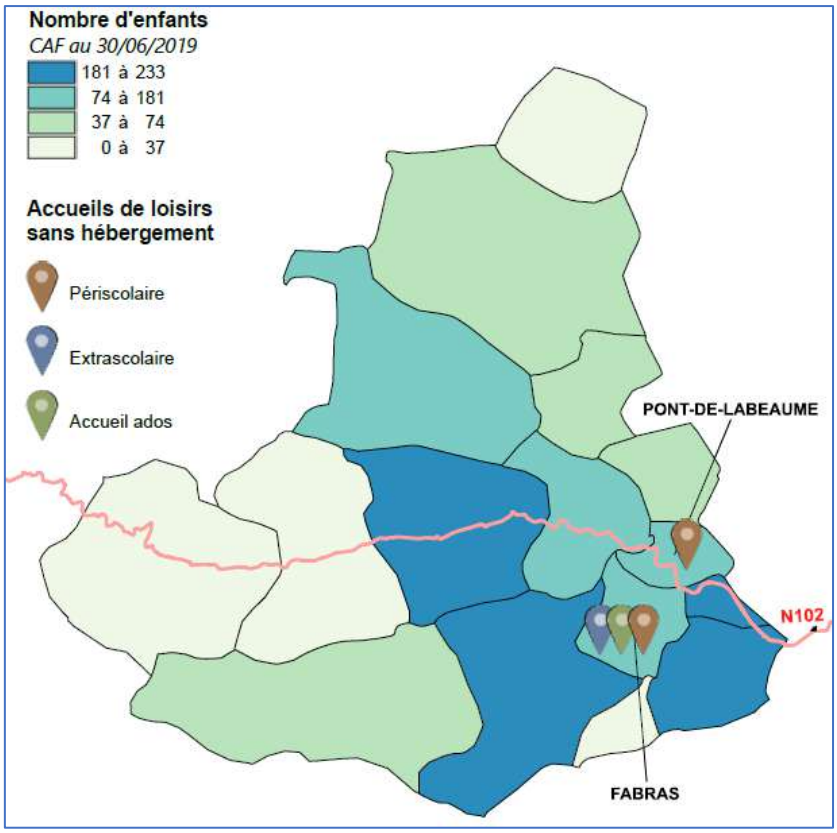

© Geofla® 2.0 IGN 2015 – Source : CAF

En termes d'offre éducative, le territoire compte 11 écoles élémentaires et 1 collège. L'allocation de rentrée scolaire (ARS) versée par la CAF aide les familles ayant au moins un enfant scolarisé de 6 à 18 ans[2], à financer les dépenses de la rentrée scolaire. À l'échelle de la CC Ardèche des sources et volcans, plus de 450 foyers allocataires sur l'intercommunalité comptant 700 enfants ont bénéficié de cette allocation pour la rentrée 2020-2021, pour un montant total de plus de 335 000 €.

La prise en charge des enfants en situation de handicap

Sur le territoire de la communauté de communes, 16 enfants, jeunes et adolescents sont bénéficiaires de l'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH) versée par la CAF, qui compense les frais d'éducation et de soins apportés à l'enfant.

Le dispositif de surencadrement visant à favoriser l'accueil des enfants porteurs de handicap en ALSH n'a pas été mobilisé à ce jour.

Une sous-représentation de la jeunesse

	CC ASV	Ardèche	France
Indice de jeunesse (Part des - de 20 ans/ Part des 60 ans & +)	52%	71%	95%
Part des jeunes[3] non insérés (ni en emploi, ni scolarisés)	19,1%	18,2%	16,8%
Part des salariés de 15-24 ans en emploi précaire	52,0%	57,4%	54,8%

Source : Insee (2017)

Les jeunes de moins de 20 ans représentent 19,5% de la population de l'intercommunalité (22,3% en Ardèche ; 24,1% en France). L'indice de jeunesse est faible sur le territoire en comparaison avec le département et la moyenne nationale. La part des jeunes non insérés est au-delà des territoires de comparaison, cependant ceux en emploi semblent moins précaires qu'ailleurs.

Dans le cadre de l'appel à projets Jeunesse de la CAF, plusieurs actions sont portées sur le territoire. La Nuit du Sport est une action qui a démarré grâce à ce dispositif et depuis perdure.
Un projet dans le cadre de la programmation 2021 a été déposé par l'Association Mont' A La Feira, EVS Maison de Vallée de Burzet (Accompagnement des initiatives en faveur de la jeunesse dont la création d'une junior association).

Dans le cadre de sa politique en faveur de l'accès des jeunes à l'autonomie, la CAF a également déployé depuis 2020, la Prestation de service Jeunes (PS Jeunes). Le territoire d'Ardèche des Sources et Volcans en bénéficie. L'intercommunalité propose un service Jeunesse structuré avec un animateur Jeunesse (1 ETP) proposant un Point Infos Jeunes (PIJ) Itinérant, des formations BAFA et Baby-sitting, des séjours Ados, des sorties loisirs et culturelles, des soirées et un accompagnement de projet…

Sur l'EPCI, 2 Promeneurs du Net (l'animatrice jeunesse de la CC Ardèche des Sources et Volcans et la coordinatrice de l'EVS[4] « Maison de vallée ») accompagnent les jeunes sur internet : Ils répondent à leurs sollicitations, favorisent les bonnes pratiques et les sensibilisent aux risques.

[2] *En 2020 : 469,97 € pour les 6-10 ans ; 490,39 € pour les 11-14 ans et 503,91 € pour les 15-18 ans*
[3] 15-24 ans
[4] Espace de vie sociale

Enfin, parmi les 113 allocataires de moins de 24 ans, 19 sont parents, soit 16,8% (contre 12,6% sur le département et 9,4% sur l'ensemble du territoire).

Axe de travail proposé : Evaluer l'adéquation entre l'offre et la demande des ALSH à l'échelle de l'intercommunalité. Consolider l'offre existante sur la Jeunesse et poursuivre l'innovation.

Accompagnement à la parentalité

Une proportion importante de mono-parents

812 allocataires avec enfant(s) vivent sur le territoire intercommunal. Ils représentent 49,0% des foyers allocataires, soit une proportion inférieure au département et au national (50,9%). À noter que 30,3% des familles sont monoparentales.

Parmi ces familles, on recense 350 familles avec au moins un enfant âgé de moins de 6 ans et 188 avec au moins un très jeune enfant de moins de 3 ans.

Des actions de soutien à la parentalité en développement sur le territoire en partenariat avec la CAF

La CAF, à travers le Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'accompagnement des Parents (REAAP) propose aux familles des actions de soutien à la parentalité à travers le dialogue et l'échange, dans les différentes étapes de leur vie de parents. Dans ce cadre 1 action a été soutenue sur le territoire en 2019 (42 sur tout le département), au travers de l'EVS situé à Burzet. Cette action « groupe d'expression » a comptabilisé 54 participations, un total 20 familles différentes.

Le territoire ne dispose pas de Lieu d'Accueil Enfant Parent (LAEP), d'Espace Rencontre, ni de service de Médiation Familiale. Il n'a pas non plus été mis en place de Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS).

Afin de soutenir les parents lorsque la vie de la famille est bousculée par un évènement (grossesse, naissance, famille nombreuse, rupture familiale, maladie, décès…), la Caf soutient l'accès des familles à une aide à domicile permettant une intervention sociale temporaire et préventive à domicile contribuant à résoudre des difficultés ponctuelles. Sur le territoire c'est l'Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR) qui porte ce service sur l'intégralité du territoire de l'intercommunalité.

La CAF déploie également une offre de service social qui prend en compte un certain nombre d'évènements susceptibles de fragiliser la cellule familiale. Une attention particulière est donnée aux situations de séparations conjugales, nouvelles naissances, décès d'enfant et décès d'un parent. Les travailleurs sociaux de la CAF interviennent et mènent un accompagnement de proximité. En 2019 il y a eu plus de 70 naissances et 41 séparations déclarés par les habitants du territoire. Les travailleurs sociaux de la CAF interviennent de manière individuelle et/ou collective.

Axe de travail proposé : Développer l'offre Parentalité en articulation avec les actions existantes sur l'ensemble du territoire.

Animation de la vie sociale

Une offre de service peu présente sur le territoire Ardèche des Sources et Volcans mais dynamique et orientée sur la vallée de la Bourges

L'Espace de vie sociale « Maison de la vallée » agréé par la Caf est porté par l'Association Mont' A la Feira située sur la commune de Burzet.

Cet Espace de Vie Sociale associatif implanté sur la Vallée de la Bourges propose sur Burzet et 6 communes alentours par l'itinérance, de l'animation de vie sociale depuis 2016 avec des actions et services diverses et variés en direction des habitants. Les communes de Burzet, Saint Pierre de Colombier financent l'EVS. Depuis 2021, la commune de Pereyres a signé aussi une convention de financement.

L'EVS Maison de Vallée a

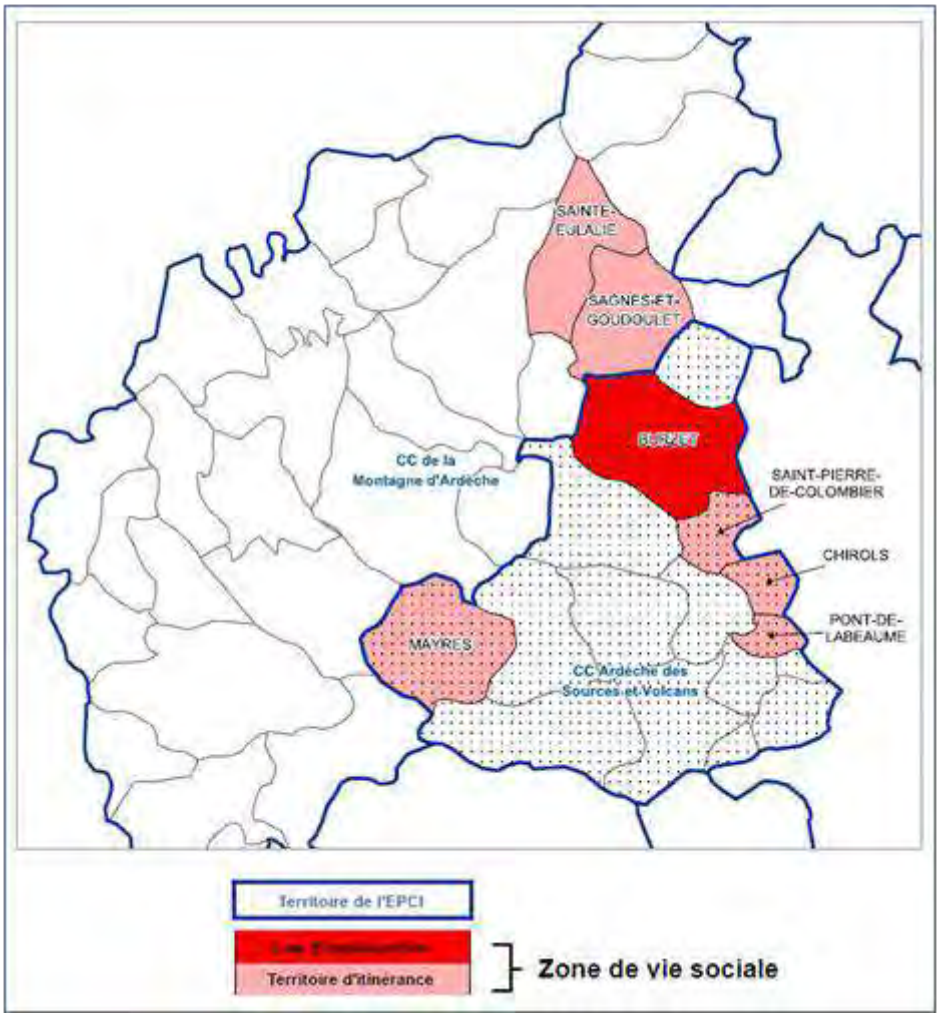

renouvelé son projet social pour une période de 4 ans (2020 – 2023) dont les grandes orientations sont :

- Poursuivre la mise en œuvre d'actions favorisant la mixité des publics pour rompre avec le sentiment d'isolement – Lien Social et Echange : En créant et accompagnant des temps de

rencontres entre habitants, facilitant les échanges entre habitants ; En travaillant de manière collective des réponses aux questions de mobilité ; En travaillant en partenariat avec les acteurs et réseaux du territoire qu'ils soient publics, privés, associatifs et être un lieu ressource ;

- Maintenir un lieu de proximité qui facilite l'accès aux services - Accès aux droits, services sports, loisirs et culture : en maintenant l'accueil des habitants, l'écoute et la réponse à des besoins simples (Accueil café, espace de connexion, de travail, photocopies, scan, récupération de colis, prêt de matériel, accès à de la documentation, proposition de circuits randonnées…) ; en accompagnant l'accès aux droits notamment via l'inclusion numérique ; en favorisant sur le territoire l'accès aux loisirs, au sport et à la culture ;

- Accompagner les projets d'habitants – « Le Pouvoir d'agir » : en développant la prise d'initiatives, accompagnant et facilitant les projets ; en faisant émerger et accompagnant les projets de jeunes ; en faisant émerger et accompagnant les projets à dimension environnementale ;

- Favoriser et améliorer les conditions d'emploi et de formation sur un territoire qui en est faiblement pourvu – tiers-Lieux et Coworking : en créant un espace de travail partagé pour télétravailleurs et personnes éloignées de l'emploi ; en mettant en place et facilitant la formation pour tous les publics ; en faisant émerger, soutenant et orientant des projets à vocation économique.

Une gouvernance active avec l'augmentation et le renouvellement des membres du conseil d'Administration, composé d'une co-présidence et de 21 membres élus (3 co-présidents, 3 co-trésorières et une secrétaire). La gouvernance a été revue lors du renouvellement du projet social, en 2020.

Axe de travail proposé : Pérenniser l'existant et mener une réflexion sur l'animation de la vie sociale à l'échelle de l'intercommunalité.

Logement et habitat

Des habitants majoritairement propriétaires d'une maison individuelle

	CC Ardèche des Sources et Volcans	Ardèche	France métropolitaine
Nombre de logements	**7 914**	**203 015**	**34 980 732**
Résidences principales (RP) *en % du nombre de logements*	4 380 *55,3%*	146 535 *72,2%*	28 734 433 *82,1%*
RP construites avant 1945 *en % de résidences principales*	1 685 *38,5%*	39 030 *26,6%*	6 389 346 *22,2%*
Maisons *en % du nombre de logements*	6 950 *87,8%*	151 507 *74,6%*	19 384 371 *55,4%*
Propriétaires *en % de résidences principales*	3 189 *72,8%*	97 776 *66,7%*	16 559 302 *57,6%*
Emménagement < 5 ans *en % de résidences principales*	1 159 *26,5%*	43 123 *29,4%*	9 494 827 *33,0%*
Logements vacants *en % du nombre de logements*	767 *9,7%*	19 746 *9,7%*	2 826 372 *8,1%*
Résidences secondaires *en % du nombre de logements*	2 767 *35,0%*	36 734 *18,1%*	3 419 926 *9,8%*
Locataires HLM *en % de résidences principales*	167 *3,8%*	11 768 *8,0%*	4 232 965 *14,7%*
Allocataires aide au logement *en % d'allocataires*	767 *46,3%*	25 995 *43,3%*	5 872 596 *45,9%*

Sources : Insee (2017) et CAF (2019)

Les indicateurs relatifs au logement mettent en avant un caractère rural et touristique : la proportion de maisons et de résidences secondaires est plus élevée et la proportion d'emménagements récents et de locataires HLM est plus faible qu'ailleurs.

Le parc de logements est relativement ancien.

Le taux d'allocataires d'une aide au logement est élevé sur l'EPCI.

La CAF prévient les impayés de loyer par la mise à disposition de son équipe de travailleurs sociaux, en proposant un accompagnement aux familles bénéficiaires de l'aide au logement (ALF) pour des situations d'impayés de loyer signalés en CAF. L'objectif de cet accompagnement est de prévenir la suspension de l'aide au logement, accompagner à l'élaboration d'un plan d'apurement.

La CAF participe en parallèle à la prévention des expulsions locatives avec ses partenaires institutionnels, l'Etat et le Département, dans le cadre de la CCAPEX - Commission départementale de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions locatives. L'objectif est de mieux accompagner

les ménages en difficulté, améliorer le traitement des impayés de loyers et de coordonner les actions des différents acteurs, dans un souci de cohérence et d'efficacité.

La CAF lutte contre l'habitat non décent de façon mutualisée, dans le cadre du Pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne qui réunit l'ensemble des partenaires (communes, Agence régionale de santé, Conseil départemental, Agence départementale d'Information sur le logement, etc.) au sein de la CHI - Commission Habitat Indigne. Ce dispositif s'attache à résoudre les situations par la médiation entre le locataire et le bailleur et la CAF peut décider de la conservation des allocations logement (ALF, ALS) jusqu'à la réalisation des travaux de conformité.

Dans le cadre du Fonds Unique Logement (FUL), porté par le Département et auquel contribue la CAF, sur le territoire de la CC Ardèche des Sources et Volcans, plus de 8 000 € d'aides à l'accès (Dépôt de garantie, 1er loyer, assurance habitation, …) et près de 20 000 € d'aides au maintien (Impayé électricité, impayé eau, impayé loyer, …) ont été versées en 2019. Les travailleurs sociaux de la CAF accompagnent les usagers dans leurs démarches pour faire constater la non-décence, suivent la procédure et facilitent le dialogue entre locataire et bailleur en accompagnant le relogement si nécessaire.

Enfin, dans le cadre du Règlement Intérieur d'Action Sociale de la CAF de l'Ardèche, plusieurs dispositifs financiers peuvent être sollicités dans le but de favoriser le maintien ou l'accès au logement (prêt légal d'amélioration de l'habitat, prêt complémentaire d'amélioration de l'habitat, prêt pour équipement mobilier ou ménager, participation du Fonds Unique Logement).

Axe de travail proposé : Améliorer l'accès à l'information sur le logement (impayé, non décence, …).

Pilotage

Le poste de coordination financé par la CAF

Thématique	Nombre d'ETP	Nom Prénom	Collectivité
Enfance Jeunesse	1	Prisca RONGIERAS	CC ASV

Thématique	Montant PSEJ /an
Enfance	8 332,81 €
Jeunesse	8 332,81 €
Total	16 665,62 €

Axe de travail proposé : Le poste de coordination doit évoluer au regard du nouveau référentiel de chargé de coopération CTG.

Poids financier de la CAF sur le territoire

Sur le territoire de la CC Ardèche des Sources et Volcans, la CAF de l'Ardèche a mobilisé **8 885 988 €** en 2019, ce qui représente une moyenne annuelle, toutes prestations directes et financements partenariaux confondus, de **5 446 € par foyer allocataire** (5 560€ en moyenne en Ardèche).

Ces financements se composent en très grande partie de **prestations légales** : **8 515 848 €.**

L'autre partie est dédiée aux **aides aux partenaires** et aux **prestations extra-légales : 503 270 €** qui se détaillent comme suit :

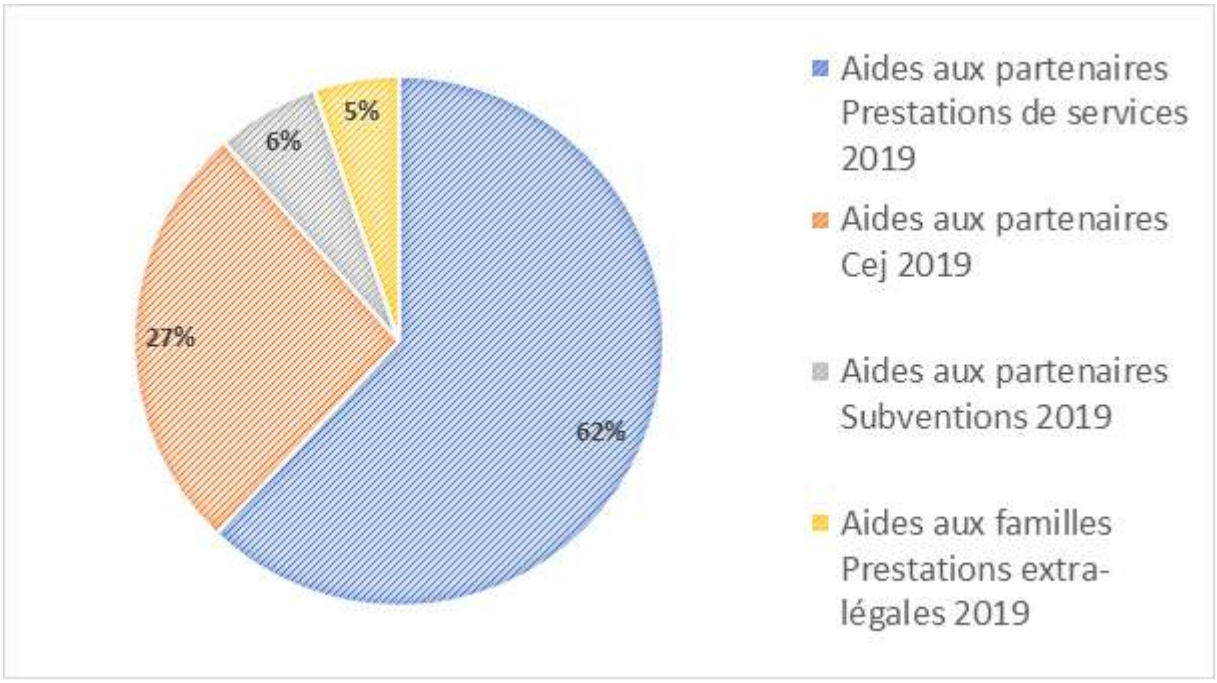

Source : CAF (2019) – Fichiers statistiques

En matière d'aides aux partenaires, la CAF de l'Ardèche a financé directement la CC Ardèche des Sources et Volcans à hauteur de **450 670 €** dans le cadre de prestations de services, les financements contrat enfance et jeunesse et les subventions de fonctionnement et d'investissement.

Définitions :

Prestations légales : ensemble des prestations familiales et sociales versées par les CAF (Allocations familiales, aides au logement, prestation d'accueil du jeune enfant, prime d'activité, allocation de rentrée scolaire, …)

Prestations extra-légales : aides financières individuelles vacances, secours et prêts d'honneur, aides financières équipements mobiliers et ménagers, aides pour les vacances.

Prestations de services : financements au titre des prestations de services aux équipements d'accueil du jeune enfant, relais assistants maternels, accueils de loisirs, animation globale et coordination, animation collective familles, …

ANNEXE A 10 - ÉLÉMENTS À INVESTIGUER POUR RÉALISER UN DIAGNOSTIC TERRITORIAL DE LA PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE

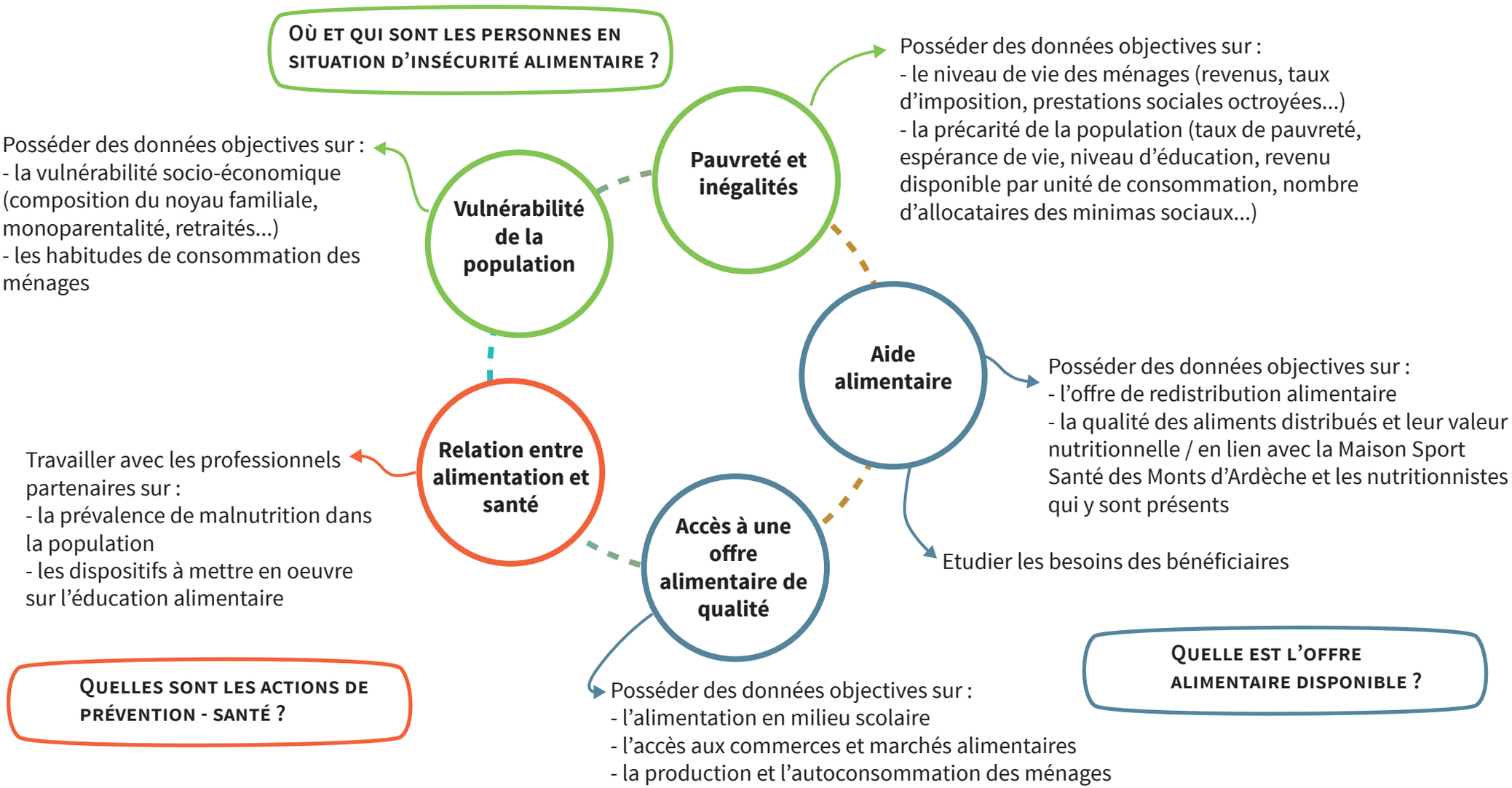

► **Objectifs : Mieux connaître la précarité alimentaire du territoire pour construire, avec les acteurs concernés, des politiques publiques adaptées et coordonnées** sur une variété de sujets : dispositif « Cantines à 1€ », épicerie solidaire itinérante, régie intercommunale agricole pour fournir l'aide alimentaire, jardins ouvriers, formation à la transformation d'aliments...

ANNEXE A11 - DIVERSES CARTOGRAPHIES

ACTIVITÉS AGRICOLES

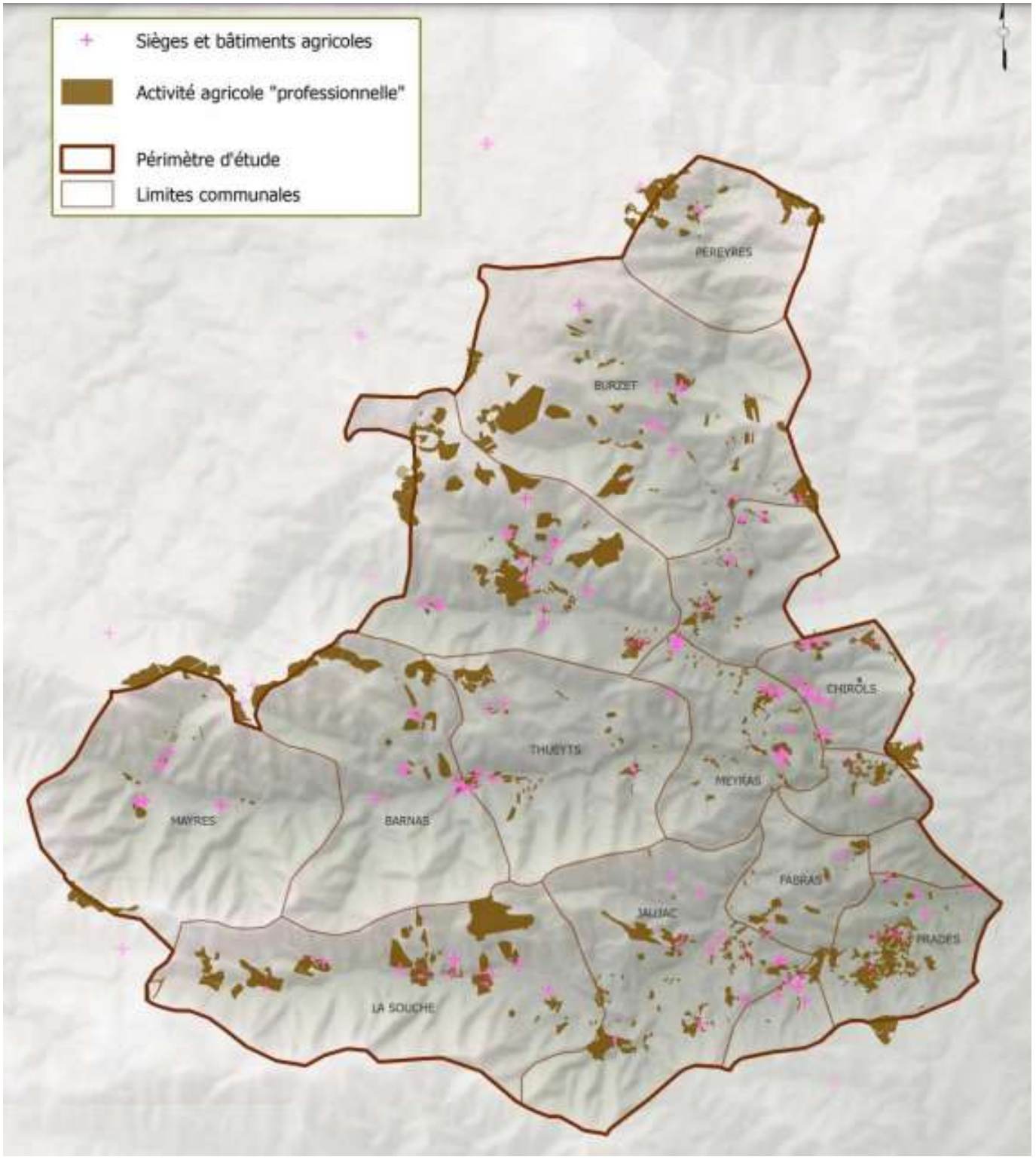

HYDROGRAPHIE

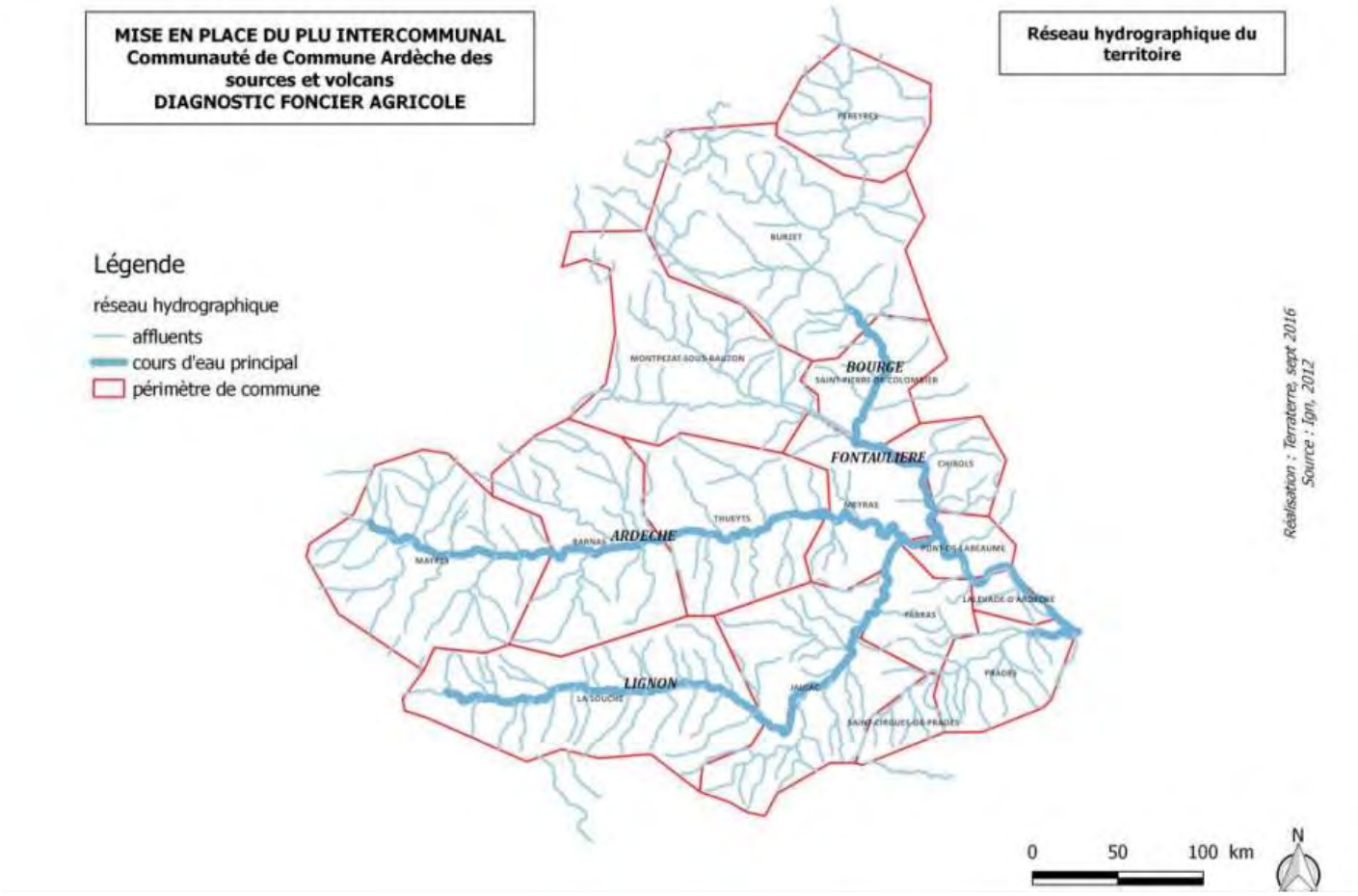

STRUCTURES D'IRRIGATION

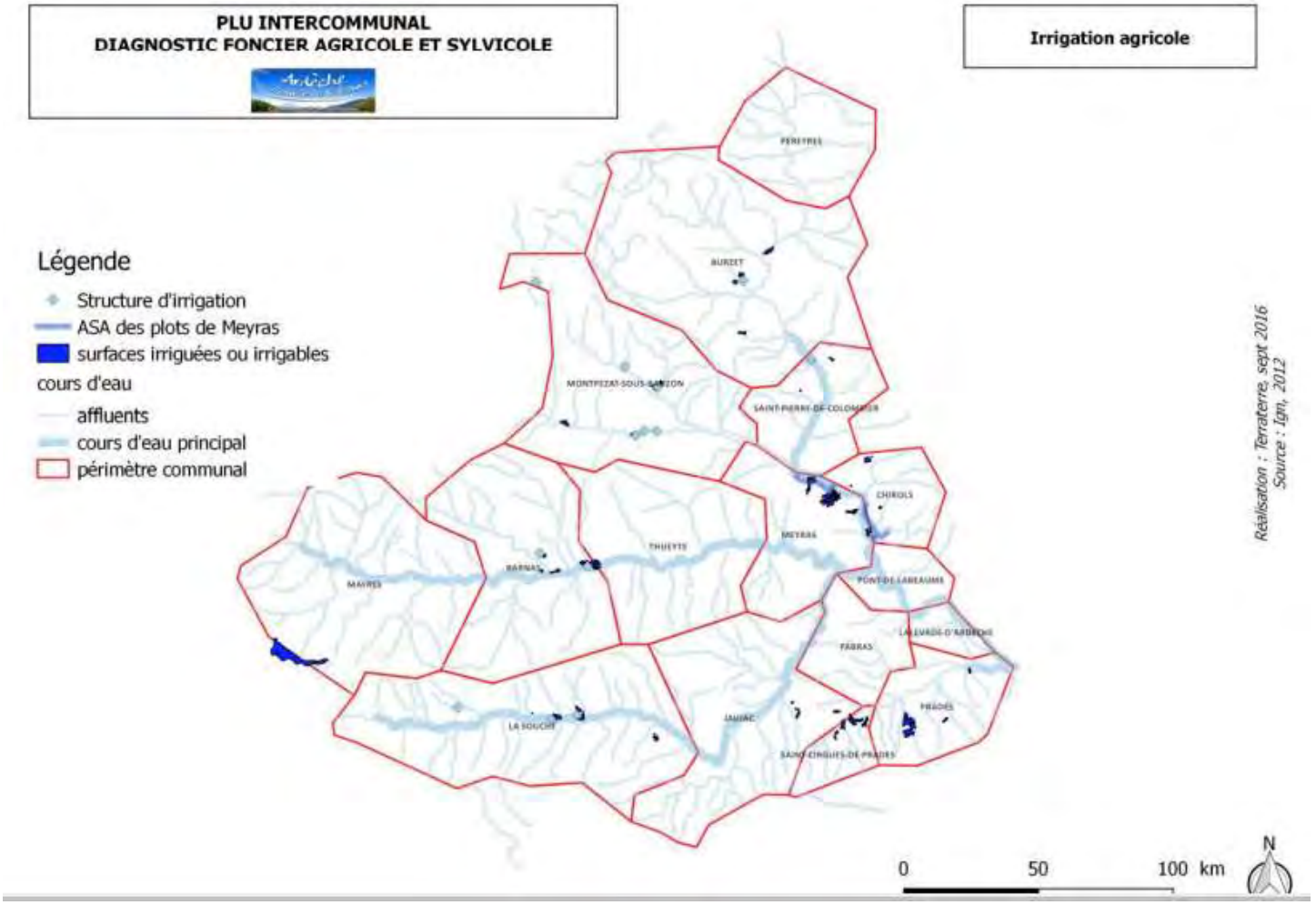

VALEUR DE PRODUCTION

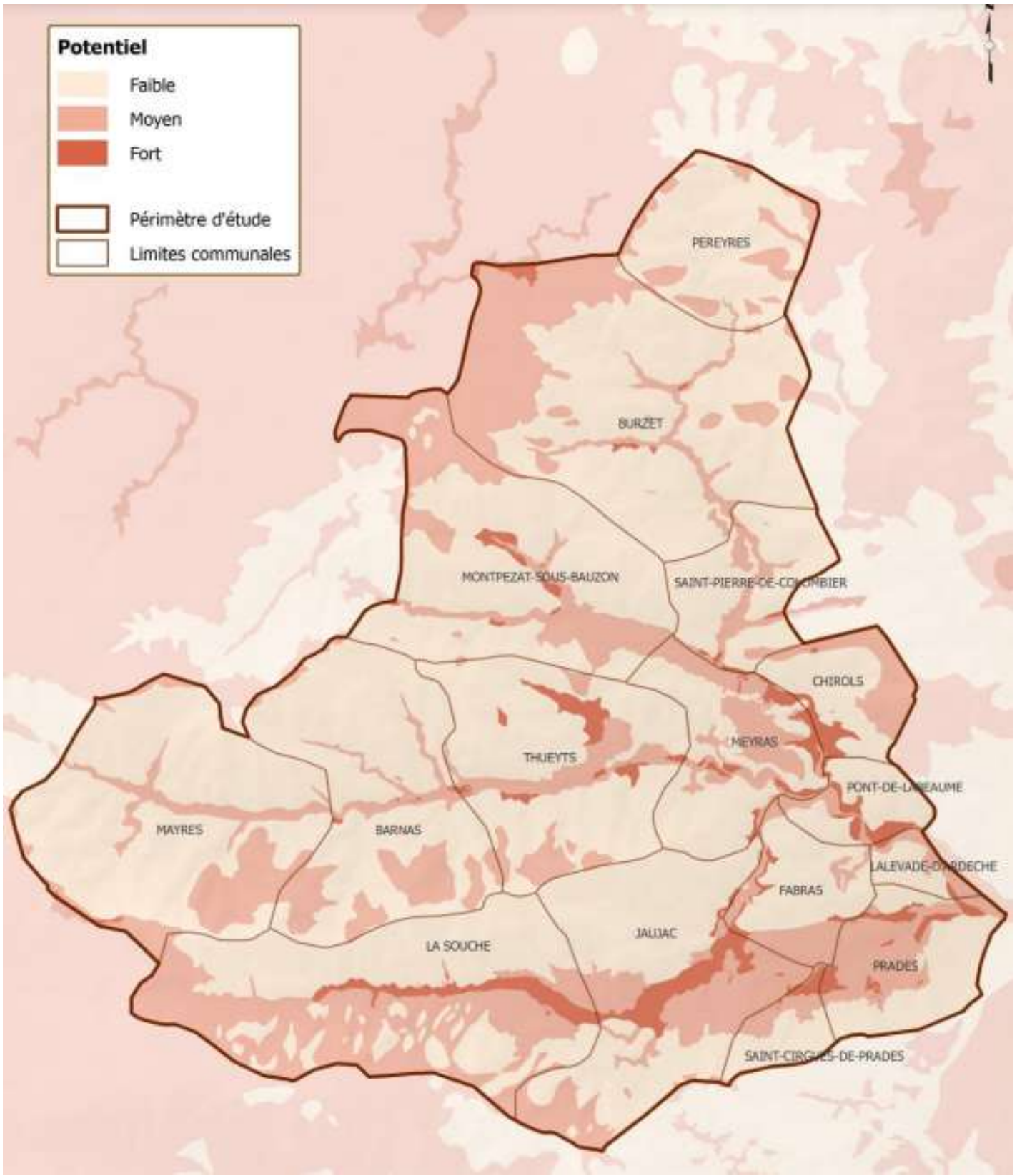

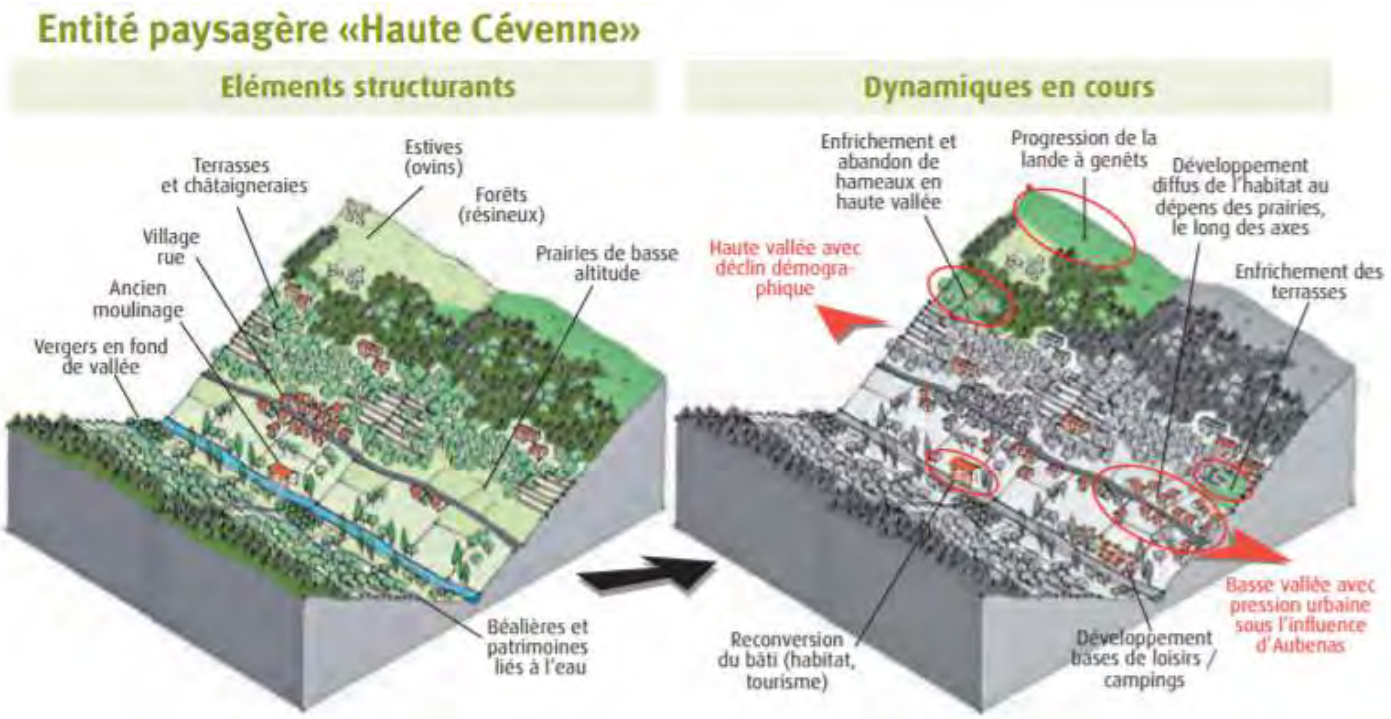
Entité paysagère «Haute Cévenne»
Eléments structurants
Dynamiques en cours
Terrasses et châtaigneraies
Estives (ovins)
Forêts (résineux)
Village rue
Prairies de basse altitude
Ancien moulinage
Vergers en fond de vallée
Béalières et patrimoines liés à l'eau
Enfrichement et abandon de hameaux en haute vallée
Progression de la lande à genêts
Développement diffus de l'habitat au dépens des prairies, le long des axes
Haute vallée avec déclin démographique
Enfrichement des terrasses
Basse vallée avec pression urbaine sous l'influence d'Aubenas
Reconversion du bâti (habitat, tourisme)
Développement bases de loisirs / campings

Axe 2. Réinventer l'installation d'initiatives économiques et culturelles, tout en veillant au renforcement des filières économiques existantes

Orientation 2.4 Soutenir le potentiel productif agricole et sylvicole du territoire

- Prendre en compte les espaces agricoles à enjeux et préserver leur fonctionnalité :
  - • Préserver les terres agricoles à fort potentiel et soumises à la pression urbaine, notamment les terres agricoles irriguées,
  - • Maintenir des îlots fonctionnels pour l'agriculture,
  - • Maintenir des surfaces ouvertes en fond de vallée et préserver leur cohérence et continuité,
  - • Soutenir le pastoralisme par la préservation de surfaces de fauche,
  - • Valoriser le patrimoine des terrasses compatible avec l'installation d'activité agricole,
- Prendre en compte et favoriser les projets d'installation agricole
- Encourager la reconquête agricole des espaces en friches
- Permettre l'implantation des équipements et/ou outils collectifs pour la filière agricole (ateliers mutualisés de transformation, de stockage, point de vente, cuisine collective...) prioritairement dans le pôle commercial du territoire de Lalevade-Prades

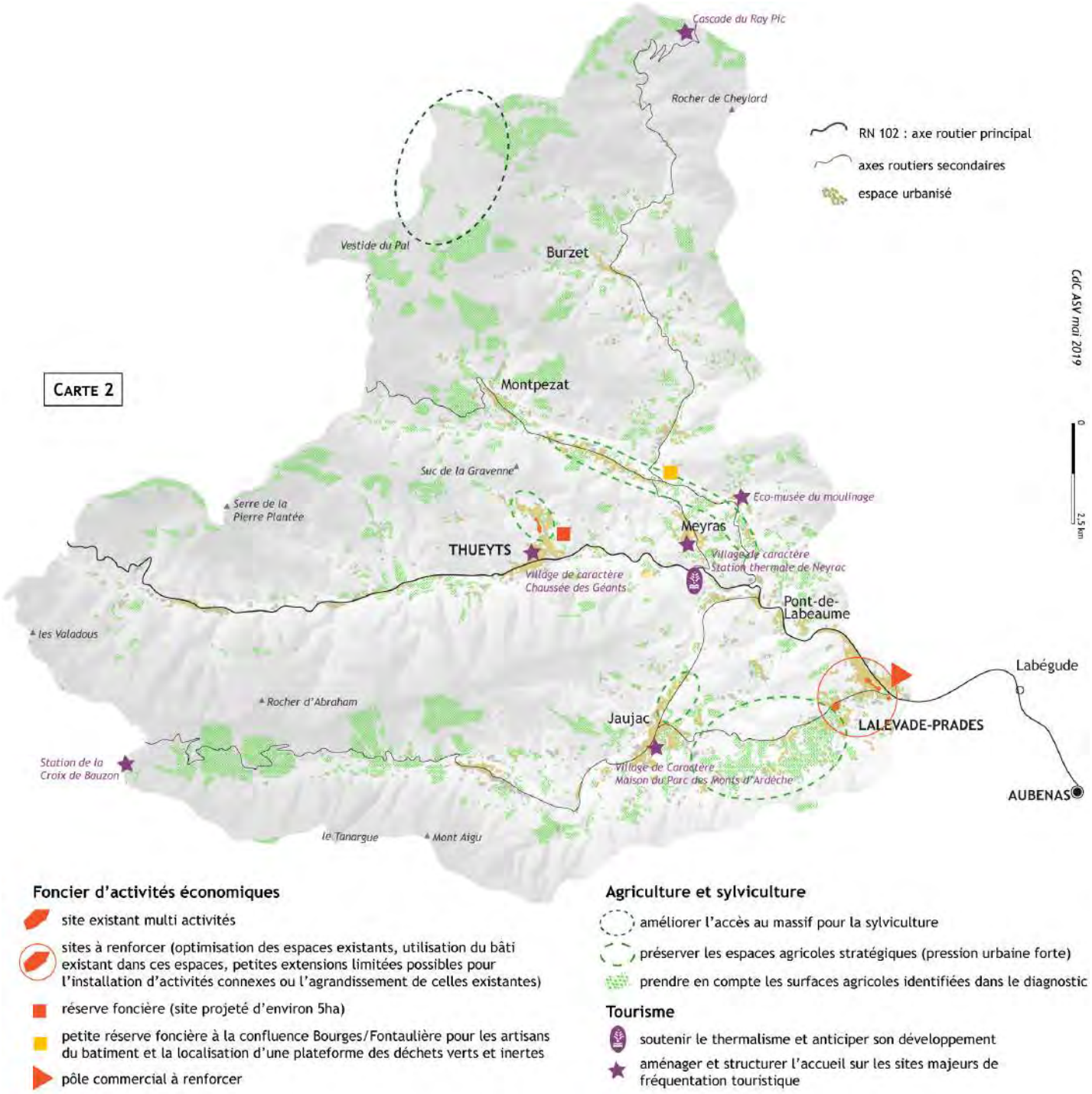

LOCALISATION DES PRODUCTEURS INTÉRESSÉS PAR LA MUTUALISATION D'OUTILS COLLECTIFS DE TRANSFORMATION

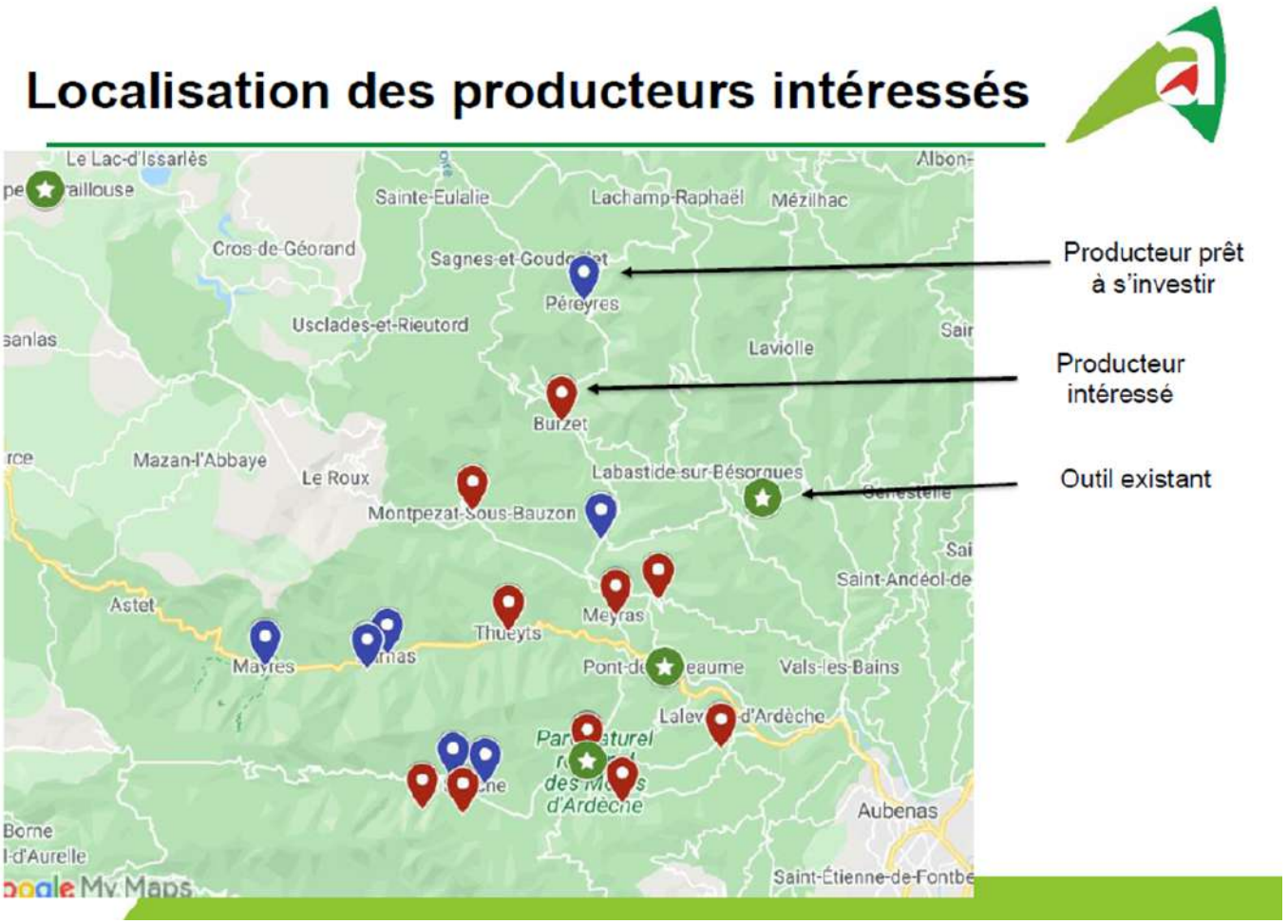

L'URBANISATION ENTRE 1950 ET AUJOURD'HUI

- Thueyts

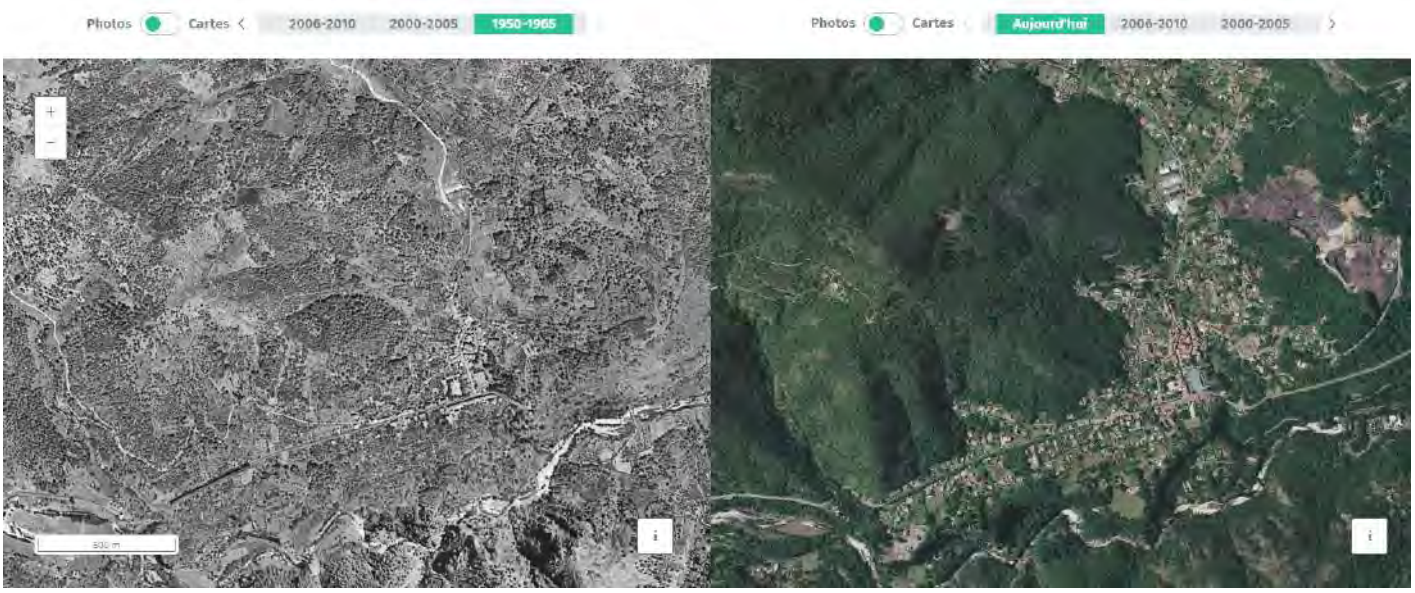

- Jaujac

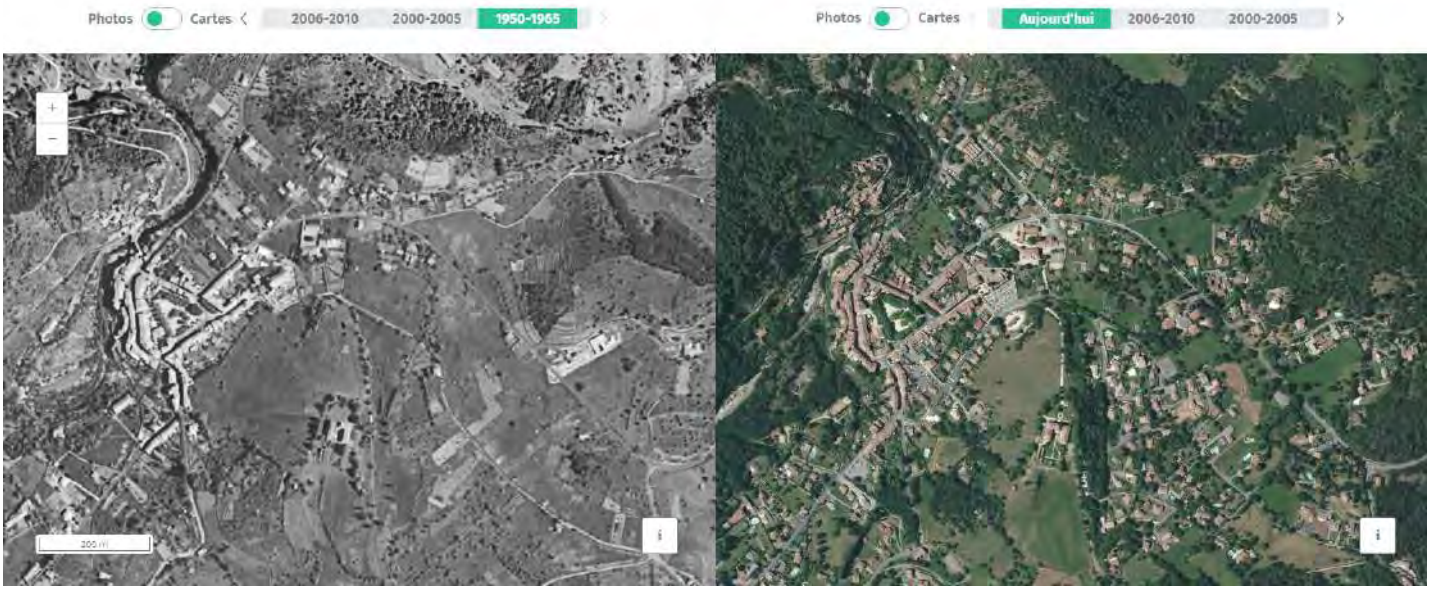

- Lalevade / Prades

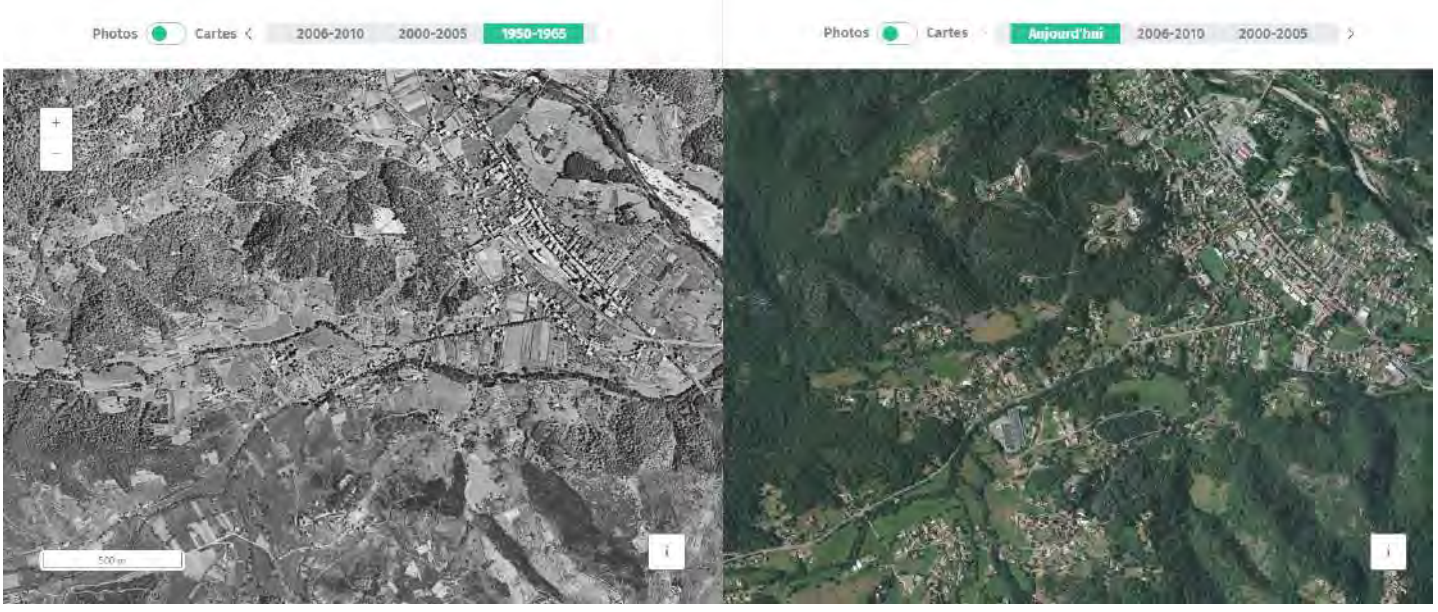

- Meyras

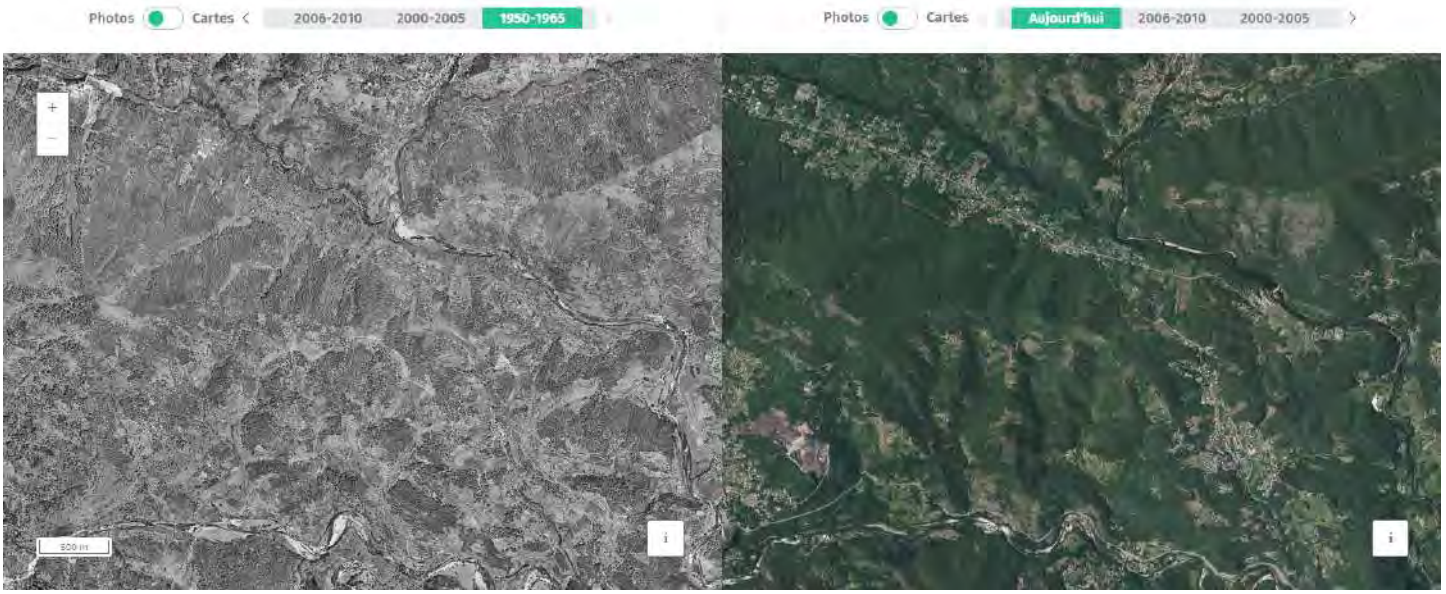

Source : IGN, Remonter le temps

Il est facilement observable que l'urbanisation a majoritairement été réalisée en plaine, à proximité des cours d'eau.

Pour le territoire Ardèche des Sources et Volcans, attention l'objectif Zéro Artificialisation Nette n'a pas été atteint entre 2011 et 2016 puisque 19,1 ha (soit 0,1% de la superficie totale du territoire) ont été artificialisés.

ATELIERS DE TRANSFORMATION ET POINTS DE VENTE COLLECTIFS

L'Ardèche dispose d'un maillage serré d'outils COLLECTIFS de transformation

13 Ateliers spécialisés végétaux

11 Ateliers à dominante « viandes »

10 CUMA

5 Abattoirs de proximité

4 Moulins

\+ 12 laiteries
\+ projet de légumerie départementale

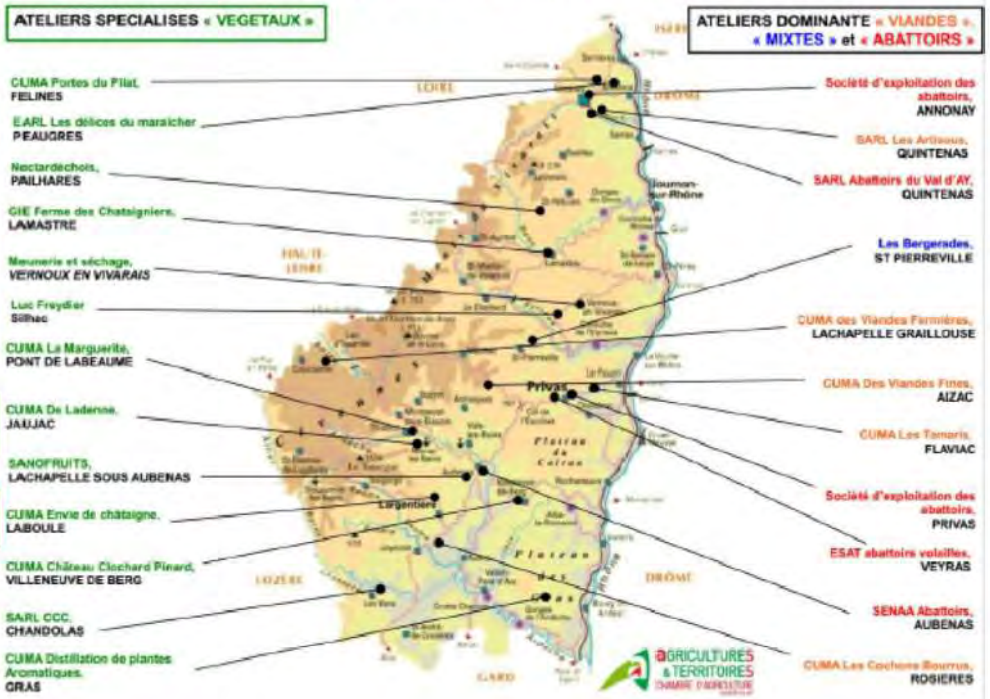

Les dispositifs de circuits courts sont nombreux en Ardèche (2/3)

REPARTITION DES 17 POINTS DE VENTE COLLECTIFS (PVC)

Source carte : Chambre d'Agriculture de l'Ardèche, 2020

Communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans

LES BESOINS ALIMENTAIRES DU TERRITOIRE

9575 Habitants permanents sur le territoire [1]

Population maximale estimée (au mois d'aout) [2] **27000**

16300 Population moyenne présente sur le territoire [3]

Quantités totales consommées par la population permanente du territoire par an pour 7 catégories de produits [4]

Fruits, noix, graines
675 tonnes/an

Produits à base de céréales
960 tonnes/an

Produits laitiers
760 tonnes/an

Viandes et œufs
450 tonnes/an

Produits de la mer
115 tonnes/an

Légumes et tubercules
660 tonnes/an

Légumineuses
35 tonnes/an

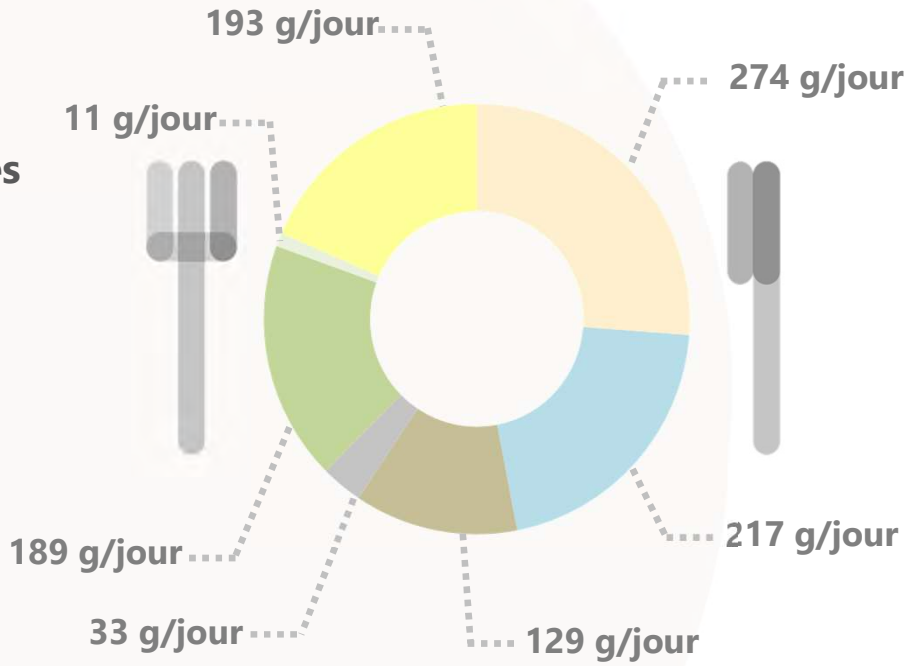

Assiette moyenne journalière estimée à partir des âges et des profils socioprofessionnels des habitants du territoire[5]

Répartition des quantités totales consommées selon les mois de l'année de l'ensemble de la population (incluant la population touristique) [6]

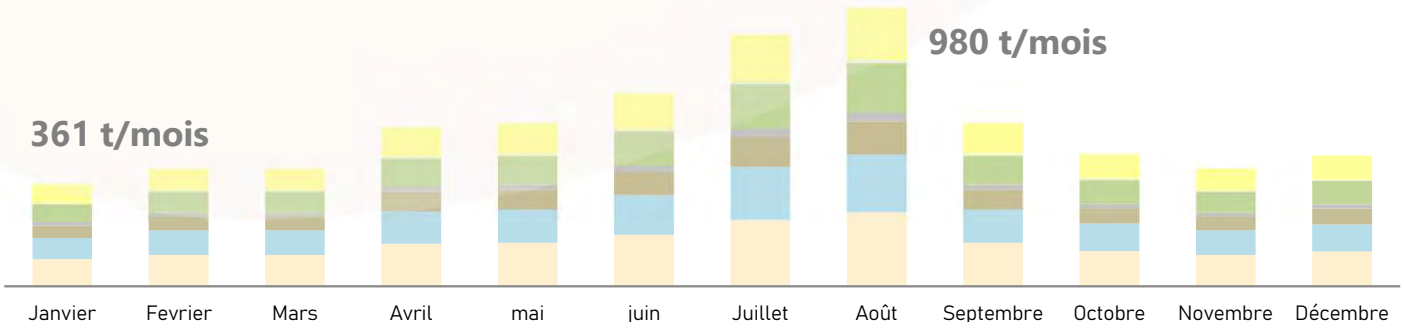

MISE EN PERSPECTIVE DES BESOINS ALIMENTAIRES AVEC LA PRODUCTION AGRICOLE DU TERRITOIRE

Hectares de Surface Agricole Utile [7]	1523
Nombre d'agriculteurs sur le territoire [7]	82
Part de la superficie du territoire destinée à l'agriculture [8]	5,7%

Degré d'autonomie du territoire [9]

Surface Agricole Utile réelle
Besoin en surface agricole

La SAU actuelle permet d'envisager de nourrir :

la population permanente du territoire	la population totale du territoire (permanente et touristique)
À hauteur de 47%	**A hauteur de 24%**

Estimation de la part de la demande pouvant théoriquement être comblée par la production locale par catégorie de produits [10]

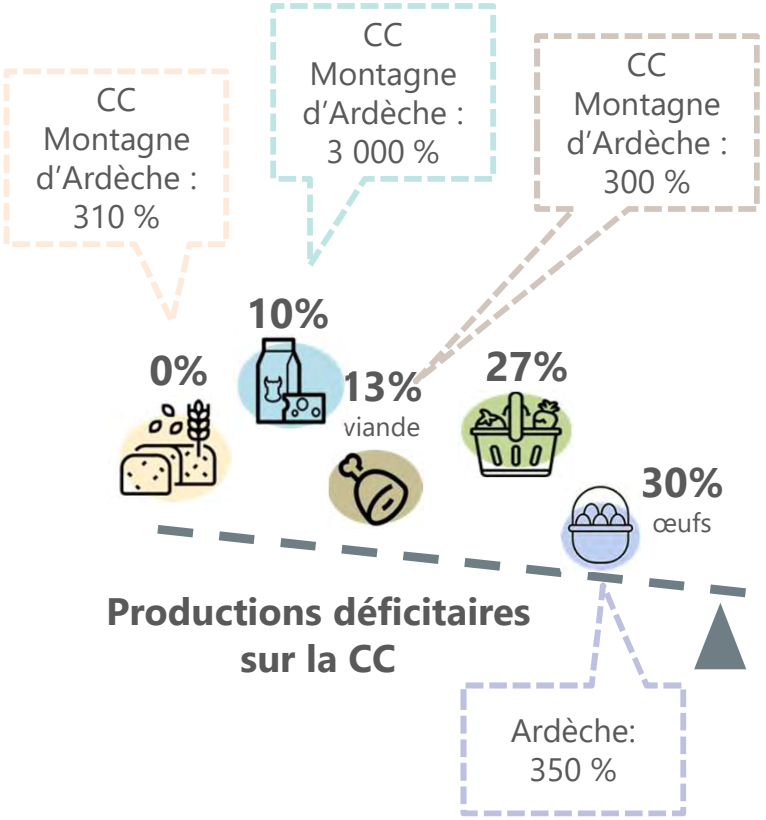

- La CC dispose de 12ha de production de légumes tandis qu'il en faudrait 44ha. Sur les céréales – absentes - le besoin serait de 571 ha. Enfin, pour l'alimentation animale la CC présente 1320 ha sur un besoin de 3034 ha.
- On note les **complémentarités avec des productions fortes sur les territoires voisins : Montagne d'Ardèche, et reste du département.** La CC souhaite une réflexion coordonnée entre territoires sur les filières

NB : degré d'autonomie du département : 140 %

ORGANISATION DE LA TRANSFORMATION ET DE LA DISTRIBUTION SUR LE TERRITOIRE

Répartition des points de vente sur le territoire [11]

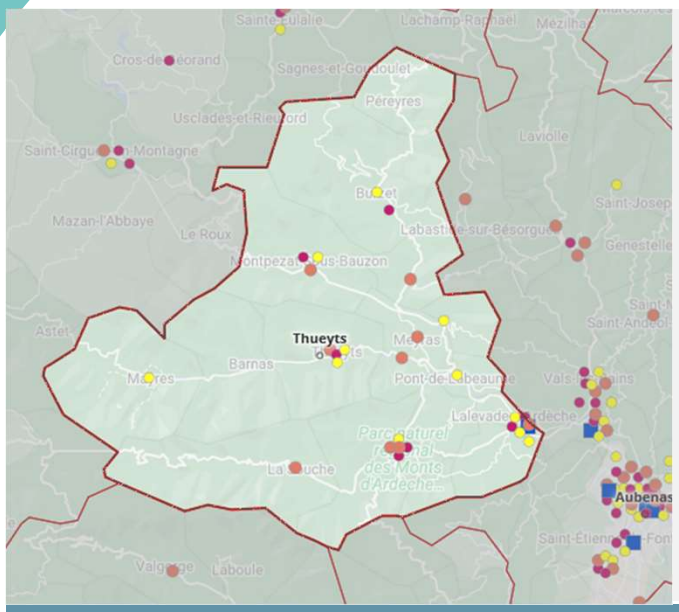

28 commerces alimentaires sur le territoire de la Communauté de communes

- Hypermarché, supermarché (1)
- Epicerie, supérette (9)
- Boulangerie (11)
- Boucherie, charcuterie (7)

Extraction de la statistique locale de l'INSEE ©IGN – Insee 2022 Données cartographiques©2022 Google

15 artisans et industriels de la transformation alimentaire [12] *(confitures et conserves de fruits, pâtes/pâtisseries/biscuits, viande de boucherie/charcuterie, vin, bière, eau de table, aliments diététiques*). Par ailleurs, la complémentarité avec le territoire voisin d'Aubenas est forte sur leurs outils logistiques et de transformation.

Comparaison du système alimentaire territoriale avec d'autres territoires aux caractéristiques démographiques communes [13]

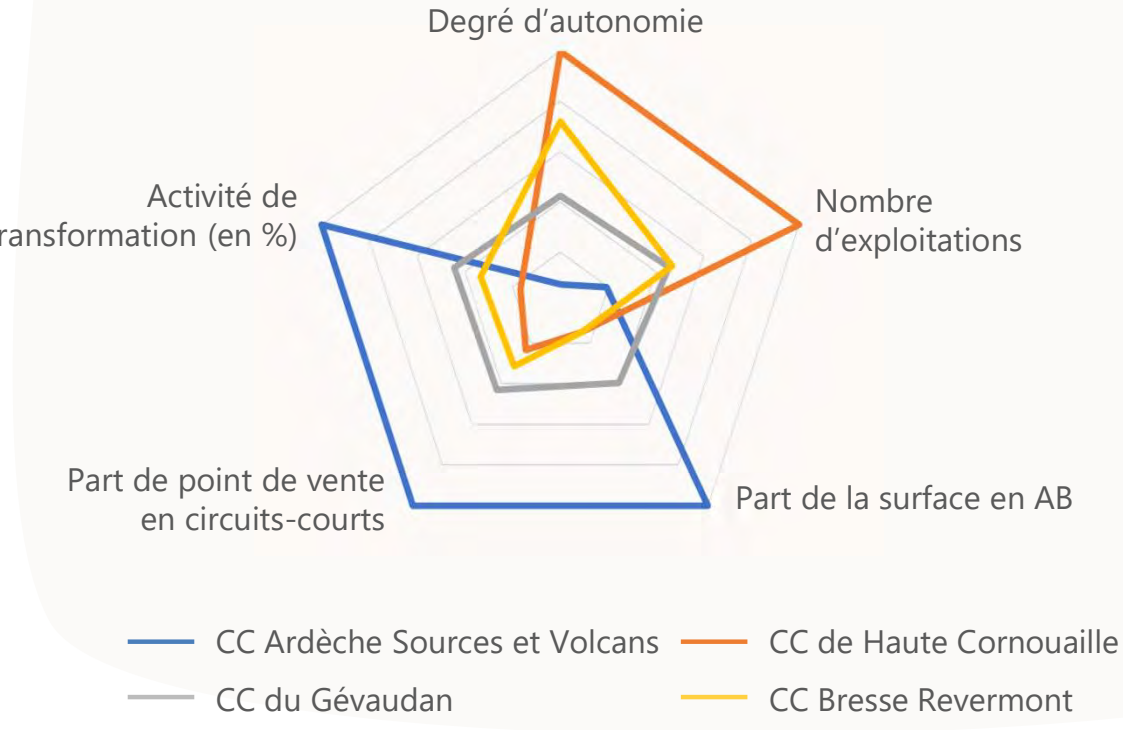

On observe que les forces et faiblesses de la CC sont différentes d'autres territoires ruraux similaires. Le choix de la stratégie du PAT reflète cette logique : il n'est pas prévu d'effort particulier sur l'agriculture biologique et les circuits courts , qui sont déjà bien présents. En revanche, **le PAT s'attelle à renforcer les axes plus faibles du système alimentaire.**

DES SCENARIOS D'AUTONOMIE ALIMENTAIRE [14]

SAU Actuelle : 1523 ha

	Dans le cas du maintien du régime actuel		D'une diminution de la consommation de viande de 50%	
	Surface de production nécessaire	Degré d'autonomie	Surface de production nécessaire	Degré d'autonomie
Scénario 1: Maintien du niveau de la production en bio	**3690 ha**	**47 %**	**2410 ha**	**73 %**
Scénario 2 : Evolution vers 50% de productions en bio	**5110 ha**	**34 %**	**3240 ha**	**54 %**
Scénario 3 : Evolution vers 100% de productions en bio	**6710 ha**	**26 %**	**4190 ha**	**42 %**

Connaître les circuits d'approvisionnement alimentaire du territoire

Si le territoire produit autant de carottes qu'il en consomme, cela ne signifie pas que ce sont les mêmes carottes. C'est même souvent tout le contraire ! Le système alimentaire est structuré au niveau local et national avec des expéditeurs, des grossistes, des transporteurs, des transformateurs, des détaillants, des grandes surfaces… Autant de flux que ces chiffres invitent à découvrir pour comprendre d'où vient la nourriture des habitants.

La préservation et la reconquête du foncier agricole productif

Les simulations de relocalisation poussent à s'interroger sur les usages du foncier et les priorités politiques du territoire, même quand les surfaces disponibles sont faibles.

Producteurs ou consommateurs : de qui viendra la transition ?

Les scenarios proposés par Parcel permettent, de manière caricaturale, de poser des alternatives politiques radicales : passer toutes les surfaces en bio ? Ou toute l'alimentation en végétarien ? Ou les deux ?! En déplaçant ces curseurs, on fait varier l'ambition politique et la stratégie pour atteindre la résilience.

RESSOURCES ET METHODES

1 – Source : INSEE RP 2018.

2 – Estimation de la population touristique à partir des données d'hébergements touristiques, INSEE 2022 et Observatoire des Territoires 2019.

3 – Lissage de la population touristique sur l'année pour définir une population moyenne.

4 – Estimations réalisées à partir des données de consommation selon les âges, les PCS et les localisation géographiques du rapport INCA 3, 2017.

5 – Estimation d'une assiette journalière moyenne à partir des données de consommation à l'échelle du territoire, rapport INCA 3, 2017.

6 – Population touristique et hébergements touristiques, données touristiques locales et INSEE 2020.

7 – Source : Recensement Général Agricole 2020.

8 – Calcul : Surface Agricole Utile / Superficie du territoire.

9 – Calcul : Surface Agricole Utile / Besoin en surface agricole défini à partir de l'outil PARCEL de Terre de liens.

10 – Estimation des besoins en surface des 6 catégories de production à partir de l'outil PARCEL de Terre de liens.

11 – Statistiques locales sur les points de vente alimentaires, INSEE Base Permanente des Equipements 2021

12 – Nombre d'entreprises de transformation alimentaire, fichier SIRENE 2022

13 – Surfaces issues du Recensement Général Agricole 2020, et autonomie alimentaire calculée à partir de l'outil PARCEL de Terre de liens.

14 – Données issues de l'outil PARCEL de Terre de liens. Extrapolation des résultats pour la population du territoire avec les besoins de la population totale (permanente + touristique).

TERRALIM
Territoires & Alimentation

ANNEXE B1 - PLAN D'ACTION DETAILLE

AXE	ORIENTATIONS STRATEGIQUES	ACTION	DESCRIPTION DE L'ACTION	OUTILS	PARTENARIATS	ETAT D'AVANCEMENT /ECHEANCES	BUDGET ASV sur 3 ans (prestations, dépenses externes)	BUDGET ASV RESSOURCES HUMAINES (en ETP/an et coût/3ans)		PORTAGE	PERIMETRE	CIBLE
AXE 1 : FAVORISER LA PRÉSERVATION DES RESSOURCES ET LA REMOBILISATION DU FONCIER AGRICOLE	Préserver et mobiliser le foncier agricole	Mettre en oeuvre le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)	Veiller à la préservation du foncier agricole lors des prochaines modifications du document d'urbanisme, accompagner à la construction des outils de travail agricoles en particulier des bâtiments selon le règlement du PLUI	PLUI et ses documents ressources	Service urbanisme CDC Service instructeur urbanisme de la DDT de l'Ardèche Chambre d'agriculture	En cours 2022-		0,05	6000	CDC - Service Développement territorial	CDC	Elus locaux, agriculteurs, porteurs de projets agricoles
		Réfléchir à inciter à remobiliser le foncier agricole via la fiscalité	Réfléchir sur plusieurs leviers : - Augmenter la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB) dans les zones de déprise agricole pour inciter les propriétaires à louer ou vendre leurs terrains) - Exonérer des agriculteurs de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB)	Fiscalité Document d'orientations budgétaires (DOB)	Communes DDFIP	2023				CDC - Direction générale	Communes volontaires	
	Renforcer les actions visant à faciliter l'accès au foncier agricole	Favoriser l'installation d' agriculteurs avec la mise en oeuvre d'un Comité Local à l'Installation (CLI) et d'actions spécifiques	Continuer la mise en œuvre d'un Comité Local à l'Installation (CLI) : fluidifier les échanges entre les acteurs du foncier, de l'installation, de la transmission ; mettre en lien les porteurs de projet et le foncier disponible ; identifier les zones à fort enjeux agricoles	Mobilisation du CLI Atlas cartographique par commune	Chambre d'agriculture (Convention de 8400€ annuels, 50% CA et 50% ASV) Communes Syndicats agricoles	En cours 2021-	12600	0,2	24000	CDC - Service agriculture Chambre d'agriculture	CDC	Elus locaux, agriculteurs, syndicats agricoles, porteurs de projets agricoles
			Anticiper les cessations d'activités et mettre en regard les candidats à l'installation (courriers, rencontres individuelles avec les cédants potentiels pour mieux appréhender l'avenir de leur exploitation et leur départ à la retraite, mise en relation avec des porteurs de projets)	Liste des cédants potentiels dressée par les membres du CLI Diagnostic foncier agricole Organisation de rencontres de terrain	Chambre d'agriculture (Convention) Communes Agriculteurs Porteurs de projets agricoles ISDPAM pour les porteurs de projets	En cours 2022 -				CDC - Service agriculture Chambre d'agriculture Communes	CDC	Elus locaux, agriculteurs, syndicats agricoles, porteurs de projets agricoles
			Mettre en place des sessions de formation pour permettre aux conseillers municipaux référents d'identifier des cessions potentielles, et de prendre contact avec les cédants en lien avec les partenaires de l'action	Cession de formation Diagnostic foncier agricole Recensements effectués en CLI	Chambre d'agriculture (Convention) Communes ADDEAR (Convention à finaliser, environ 2000€ de prestation) DDT AMF SAFER	2023	2000			CDC - Service agriculture Communes	CDC	Elus locaux
		Mettre à disposition du foncier communal public	Recencer le foncier public d'intérêt avec les communes et réfléchir sur une mise à disposition pour des projets agricoles (foncier communal, friches, biens vacants et sans maîtres pour une incorporation dans le domaine public)	Mobilisation d'un CLI Diagnostic foncier agricole Réalisation d'une cartographie pour chaque commune du territoire comprenant : les surfaces classées en zones agricoles au PLUI, les surfaces déclarées PAC, les espaces potentiels et zones à fort enjeu, les propriétés publiques, les biens vacants et sans maîtres	Communes Chambre d'agriculture SAFER Association des communes forestières de l'Ardèche (prestation en cours de 1050€)	En cours 2022-2023		0,1	12000	CDC - Service agriculture Communes	CDC	Communes Porteurs de projets agricoles
			Établir des protocoles d'actions foncières : sur la question des biens vacants et sans maîtres (éléments de méthodologie, animation, et prise en compte de la loi 3DS en ZRR) ; des baux ruraux…	Protocoles d'actions Prestation juridique des COFORS07 sur l'incorporation de biens vacants et sans maîtres	Communes Chambre d'agriculture Association des communes forestières de l'Ardèche (prestation en cours de 1050€)	2024				CDC - Service agriculture Communes	CDC Mutualisation EPCI	Communes
			Co-construire une méthode de veille et d'action foncière avec les communes et les partenaires (SAFER)		Partenariat avec la SAFER Communes Chambre d'agriculture	2023-	5000			CDC - Service agriculture Communes	CDC	Communes, référents SAFER
			Subventionner les communes pour l'acquisition de terres agricoles	Règlement d'aide communautaire (budget de 5000€ par an)	Communes	2025-				CDC - Service agriculture	CDC	Communes, agriculteurs
			Recenser foncier public d'intérêt pour la mise en place de jardins ouvriers à proximité des villages et des bourgs	Cartographies communales réalisées	Communes Coup de Pouce (banque alimentaire ASV)	2023-				CDC - Service agriculture Communes	CDC	Communes, citoyens
	Renforcer un réseau d'irrigation agricole	Renforcer un réseau d'irrigation agricole pour permettre l'installation de maraîchers	Mettre en œuvre une étude foncière sur le secteur agricole de la plaine irriguée des Plots à Meyras, accompagner les agriculteurs à la réfection du réseau, proposer des parcelles pour de nouveaux porteurs de projets	Etude foncière Dispositifs d'aides existants sur la réfection de réseaux d'irrigation collectifs en cours d'élaboration	Chambre d'agriculture (Convention CLI) DDT SDEA Région (FEDER)	En cours 2022-2025		0,05	6000	CDC - Service Développement territorial	Zone irriguée des Plots de Meyras	Agriculteurs en activité sur la zone des Plots, porteurs de projets

AXE	ORIENTATIONS STRATEGIQUES	ACTION	DESCRIPTION DE L'ACTION	OUTILS	PARTENARIATS	ETAT D'AVANCEMENT /ECHEANCES	BUDGET ASV sur 3 ans (prestations, dépenses externes)	BUDGET ASV RESSOURCES HUMAINES (en ETP/an et coût/3ans)		PORTAGE	PERIMETRE	CIBLE
	Venir en appui au développement des filières agricoles de qualité du territoire	Développer des offres foncières pour le développement du pastoralisme et de la castanéiculture	Appuyer une animation foncière (études foncières, suivi des ventes, identification de secteurs à potentiel d'installation notamment irrigués, suivi des actions en cours...) dans les communes de reconquête de la châtaigneraie et de développement du pastoralisme, notamment à Mayres	Etudes foncières pour identifier le potentiel pastoral et castanéicole et mobiliser les propriétaires concernés, afin de constituer une offre de pâturage/faciliter l'exploitation des châtaigneraies	Commune de Mayres Chambre d'agriculture SAFER PNRMA Lycée agricole	En cours - 2021- Etudes foncières réalisées Réunions publiques menées avec les propriétaires Projet tutoré du LAOS Réponse en cours de propriétaires pour autorisation		0,05	6000	CDC - Service agriculture	Communes volontaires de la CDC	Communes, propriétaires fonciers, agriculteurs, porteurs de projets
AXE 1 Budget et ETP dédiés							***19600***	***0,45***	***54000***			
AXE 2 : ENCOURAGER LA RESILIENCE ECONOMIQUE, CLIMATIQUE ET ENVIRONNEMENTALE DU SYSTÈME ALIMENTAIRE TERRITORIAL	Conforter la résilience climatique et environnementale des exploitations existantes ou en projet	Renforcer l' accompagnement technique et financier des petites exploitations agricoles, leur permettre d'innover par l'expérimentation	Accompagnement technique et animation en faveur de la diversification des productions, de l'adaptation au changement climatique, de la consommation de la ressource en eau, et de la montée en gamme des produits. Appui sur l'étude réalisée quant à l'impact du changement climatique dans le territoire pour travailler plus spécifiquement sur les expérimentations avec des agriculteurs volontaires (sylvopastoralisme, développement de pratiques agroécologiques, nouvelles techniques de fauche…), innovations sur des espèces variétales, aide à la reconquête des pentes...	20 000€ sur 3 ans Etude réalisée sur les impacts du changement climatique sur le territoire et ses productions emblématiques	PNR Chambre d'agriculture DDT CIVAM ADDEAR Chambre d'agriculture (Convention), EPTB du Bassin versant de l'Ardèche	2023-	20000	0,1	12000	CDC - Service agriculture	CDC et mutualisation EPCI	Agriculteurs, porteurs de projets agricoles
		Maintenir la filière apicole	Lutte contre le frelon asiatique par la prise en charge par la collectivité du coût des destructions de nids	Règlement de prise en charge Budget de 6000€/an	GDSA de l'Ardèche	En cours 2021-	18000	0,05	6000	CDC - Secrétariat général	CDC et plus large	Apiculteurs
		Accompagner les structures collectives / outils de transformation collectifs	Poursuite de l'étude pour le renforcement d'ateliers collectifs du territoire (Cuma de Ladenne (châtaigne et petits fruits) qui nécessite de s'agrandir, CUMA de la Marguerite, en lien avec les territoires voisins	Lancement d'une étude d'opportunité plus large sur l'agrandissement de la CUMA de Ladenne voire la création d'autres outils collectifs en lien avec les territoires voisins (10 000€ d'études)	CUMA de Ladenne Fédération des CUMA CIVAM Chambre d'agriculture EPCI CCBA EPCI Montagne d'Ardèche	2023-	10000	0,05	6000	CDC - Service agriculture	CDC et bassin de vie	
	Développer les débouchés en accompagnant la filière restauration collective vers l' approvisionnement en produits locaux, de saison et de qualité	Identifier les besoins et accompagner les établissements de restauration collective publique et privée pour mettre en oeuvre les dispositions prévues par la loi EGALIM	Réalisation d'une étude sur la restauration collective : analyse des flux, état de l' existant, et préconisations au regard des lois Egalim et Climat et Résilience. Accompagnement des professionnels à l'amélioration des pratiques (valorisation des céréales et légumineuses, moins et mieux de viande, cuisson à basse température, limiter le gaspillage alimentaire…) et à la passation de marchés publics adaptés (rédaction des cahiers des charges critérisés, allotissement des marchés, pratique du sourcing...)	Lancement d'une étude dédiée Disposer d'une offre d'accompagment	Communes Restauration publique et privée DADS	2023-2025	6000	0,1	12000	CDC - Service agriculture	CDC et mutualisation EPCI	Restauration collective Communes EHPAD ADAPEI
		Faciliter l' interconnaissance entre les producteurs locaux et les acteurs de la restauration collective	Création d'ateliers d'échanges et de rencontres entre producteurs et cuisiniers favorisant la mise en réseau des acteurs de la restauration collective. Dans la continuité de l'atelier sur « les cuisines nourricières », mené lors du forum Local de l' alimentation, il s'agit d'imaginer le changement de pratiques en restauration collective et témoigner de ce vécu en cuisine	Formations	PETALE 07	2024-2025	2500			CDC - Service agriculture	CDC et mutualisation EPCI	Cuisiniers en restauration collective Elus
		Suivre la création d'une cuisine collective d'insertion professionnelle par l'ADAPEI	Suivi de la création de la structure (projet de démarrage en septembre 2024), suivi des demandes des communes en approvisionnement pour les cantines scolaires, mise en relation avec les producteurs locaux		ADAPEI	2022-				ADAPEI	CDC et bassin de vie	Collectivités, particuliers, personnes en situation de handicap, producteurs
	Développer les débouchés en promouvant les produits locaux et leurs lieux de vente	Créer un évènement autour de la valorisation des produits locaux dans la restauration	Organisation de la semaine "l'Ardèche s'invite au Menu". Accompagnement durant la Semaine du goût des restaurateurs volontaires concernant la mise en œuvre de menus composés de produits locaux (restauration collective privée et publique)	Communication : flyers, banderoles, interviews presse…	CDA (Convention en cours, prestation annuelle de 4000€) Office de tourisme Restaurations locaux Cantines scolaires EHPAD	En cours 2021-	14160	0,05	6000	CDC - Service agriculture	CDC et bassin de vie	Collectivités, particuliers, personnes en situation de handicap, producteurs
		Développer les lieux de vente de produits locaux	Réfléchir au besoin, à la structuration ou à la mise en oeuvre de points de vente collectifs (magasins de producteurs, plateforme numérique d'achat mettant en lien directement les producteurs et les consommateurs...).		Chambre d'agriculture CIVAM	2025-	10000			CDC - Service Développement du territoire	CDC et bassin de vie	Producteurs locaux, consommateurs
		Valoriser les produits locaux, et communiquer sur les lieux de vente	Réalisation de brochures touristiques, réalisation de portrait d'agriculteurs/de transformateurs/industries agroalimentaires aux pratiques inspirantes et durables. Communiquer sur les lieux de vente de produits locaux dans le cadre de la stratégie de communication de la collectivité.	Communication : flyers, interviews presse, Guide gourmand, site de l'Office de tourisme…		En cours 2022-		0,05	6000	CDC - Office de tourisme ASV	CDC et bassin de vie	Consommateurs, Producteurs, transformateurs, revendeurs

AXE	ORIENTATIONS STRATEGIQUES	ACTION	DESCRIPTION DE L'ACTION	OUTILS	PARTENARIATS	ETAT D'AVANCEMENT /ECHEANCES	BUDGET ASV sur 3 ans (prestations, dépenses externes)	BUDGET ASV RESSOURCES HUMAINES (en ETP/an et coût/3ans)		PORTAGE	PERIMETRE	CIBLE
		Accompagner le développement d'évènements mettant en valeur le patrimoine agroalimentaire local	Soutien technique et/ou financier aux manifestations (Castagnades, Fête de la myrtille, Fête de la patate, De fermes en fermes…)	Création d'un règlement d'aide communautaire	CDA Associations locales Office de tourisme ASV	En cours 2022-	8000			CDC - Service Développement du territoire	CDC et bassin de vie	Associations, producteurs
	Développer les débouchés par l'agritourisme	Développer les circuits agrotouristiques liés aux productions emblématiques du territoire	Réalisation d'une étude sur l'agritourisme afin de recenser les opportunités de travail avec les agriculteurs volontaires à réaliser en interne avec l'aide de l'ADT		ADT	2023-		0,2	24000	CDC - Office de tourisme ASV	CDC et bassin de vie	
			Création de visites gourmandes dans les villages de caractère	Visites organisées par le service de l'Office de tourisme et dégustation produits locaux		En cours 2022-	0			CDC - Office de tourisme ASV	CDC et bassin de vie	Producteurs, transformateurs
			Mise en place de la démarche "Étapes savoureuses"	Convention de partenariat avec le CDA	CDA ADT	2023	3000			CDC - Office de tourisme ASV	CDC et bassin de vie	Restaurateurs, producteurs
			Réflexion sur le développement d'un circuit agritouristique sportif (en lien avec la voie douce, la base VTT, les chemins inscrits au PDIPR). Ex : vélo et fromage, Rando Bistrot…	Base VTT existante, sentiers de randonnée…	ADT	2024	0			CDC - Office de tourisme ASV	CDC et bassin de vie	Touristes, producteurs
			Formation des agriculteurs à développer l'accueil à la ferme		CIVAM ADT	2024	2500			CDC - Office de tourisme ASV	CDC et bassin de vie	Touristes, producteurs
		Travailler avec les hébergeurs touristiques pour la valorisation des produits locaux	Mise en place de kits de bienvenue composés de produits locaux…	Formations	Hébergeurs ADT	2023				CDC - Office de tourisme ASV	CDC et bassin de vie	Hébergeurs, producteurs
			AXE 2 Budget et ETP dédiés				***94160***	***0,6***	***72000***			
	Sensibiliser les publics	Sensibiliser à l'alimentation locale et durable et accompagner les populations	Organiser des ateliers dans les écoles du territoire sur l'alimentation responsable, découverte de l'agronomie appliquée	Ateliers pédagogiques	Agribio Ardèche (Convention) CIVAM Ecoles	En cours 2021-	10000	0,05	6000	CDC - Service agriculture	CDC	Jeune public
			Organiser des ateliers dans les centres-aérés du territoire	Ateliers pédagogiques	CDA (Convention) Service Jeunesse CDC	En cours 2021-	2190			CDC - Service agriculture	CDC	Jeune public
			Sensibiliser les publics avec une approche artistique de l'alimentation (en lien avec la politique culture de la CdC)	CTEAC - Projet artistique à conduire en lien avec des acteurs culturels	DRAAF, DRAC, CD07, éducation nationale Service jeunesse CDC	2023				CDC - Pôle développement territorial (services agriculture et culture)	CDC	Grand public
			Organiser des actions de sensibilisation du grand public sur l'alimentation santé & environnement avec la Maison Sport Santé des Monts d'Ardèche	Conférences…	Maison Sport Santé des Monts d' Ardèche	2023-				CDC - Service agriculture	CDC et bassin de vie	Grand public
		Mener un diagnostic territorial de la précarité alimentaire	Le diagnostic sur la précarité alimentaire du territoire, sera basé sur un large travail d' enquête de terrain et la conduite d'entretiens qualitatifs auprès d'acteurs afin de mieux comprendre les besoins des personnes en situation de précarité alimentaire mais également de construire avec les acteurs concernés des réponses adaptées et coordonnées. Le diagnostic devra caractériser où et qui sont les personnes en situation d'insécurité alimentaire, et quelle est l'offre alimentaire disponible. C'est le croisement de ces deux approches qui permettra d'identifier des manques ou des inadéquations entre l'offre existante et le besoin, et de valider ou d'infirmer nos projets de politiques publiques. Ce travail comprendra également une mini-enquête sur les habitudes de consommation alimentaire des ménages (à réaliser en interne) ainsi qu'une enquête interne sur les denrées alimentaires distribuées dans le cadre du service interne de banque alimentaire (Coup de Pouce) : adéquation avec les habitudes/volontés de consommation, qualité nutritive des paniers distribués… De ce travail, découlera peut-être une étude d'opportunité sur la mise en place d'une épicerie solidaire.	Etudes déjà réalisées : portrait social du territoire... Thèse en cours sur le sujet ""Quelles formes de mobilisation des acteurs sont les plus à même de générer des trajectoires de transition agri-alimentaire et (agro) écologique justes et inclusives ?". La Cdc a été retenue comme l'un des 3 territoires témoin et le service Coup de Pouce fera l'objet d'une recherche-action / étude approfondie de cas en tant "qu'expérience innovante sur le sujet de l'accessibilité alimentaire". A cette fin, Karine Nunes prendra part dans son travail de recherche à l'élaboration du diagnostic sur la précarité alimentaire du territoire.	CAF AAP Etat ? Coup de Pouce Associations d'aide alimentaire (Secours populaire, Restos du coeur...) Assistantes sociales du Département CCAS, communes	2023	2050	0,2 + Temps de recherche-action non comptabilisé dans la présente candidature	24000	CDC - Service agriculture CDC - Service social	CDC	
		Structurer le service Coup de pouce face à l'afflux croissant de bénéficiaires	Pérenniser le Service Coup de Pouce : renforcer en personnel, former les salariés (management des bénévoles...), former les bénévoles, investir dans le local...		AAP Etat ? Banque alimentaire	2022-	12000	0,2	24000	CDC - Service social		Public en situation de précarité

AXE	ORIENTATIONS STRATEGIQUES	ACTION	DESCRIPTION DE L'ACTION	OUTILS	PARTENARIATS	ETAT D'AVANCEMENT /ECHEANCES	BUDGET ASV sur 3 ans (prestations, dépenses externes)	BUDGET ASV RESSOURCES HUMAINES (en ETP/an et coût/3ans)		PORTAGE	PERIMETRE	CIBLE
AXE 3 : GARANTIR L'ACCES DE TOUS A UNE ALIMENTATION DE QUALITE	Favoriser l'accès social à l'alimentation	Etudier l'opportunité de mettre en place un dispositif de type épicerie solidaire	Analyse des besoins en vue de la mise en place d'une épicerie solidaire itinérante : en terme de personnel, investissement dans un camion frigorifique... (<> en lien avec le diagnostic territorial sur la précarité alimentaire réalisé en amont)	Thèse en cours sur le sujet ""Quelles formes de mobilisation des acteurs sont les plus à même de générer des trajectoires de transition agri-alimentaire et (agro) écologique justes et inclusives ?". Le service Coup de Pouce fera l'objet d'une recherche-action / étude approfondie. A cette fin, Karine Nunes prendra part dans son travail de recherche à la réflexion sur la création d'une épicerie solidaire itinérante.	Région Auvegrne-Rhône-Alpes ANDES AAP pour la création d'épiceries solidaires Etat (Plan pauvreté ou autres PAT) et annonce récente d'un nouveau dispositif	2023	3000	0,1 + Temps de recherche-action non comptabilisé dans la présente candidature	12000	CDC - Service social		Public en situation de précarité
		Approvisionner en produits frais et locaux le service d'aide alimentaire Coup de Pouce et sensibiliser les bénéficiaires via des activités pédagogiques	Réflexion sur le lancement d'une régie agricole intercommunale pour faire face au manque d'offre en fruits et légumes de Coup de Pouce et éventuellement fournir la restauration collective publique	Une étude d'opportunité sur l'installation d' un maraîcher en régie intercommunale pour satisfaire différents besoins (aide alimentaire, restauration collective publique…) Thèse en cours. Le service Coup de Pouce fera l'objet d'une recherche-action / étude approfondie. A cette fin, Karine Nunes prendra part dans son travail de recherche à la réflexion sur la création d'une régie agricole intercommunale.	Recherche de partenariat avec la Commune de Vinezac et Mouans-Sarthoux (retours d'expériences) Etat (Plan pauvreté) et annonce récente d'un nouveau dispositif	2023-	10000	0,1 + Temps de recherche-action non comptabilisé dans la présente candidature	12000	CDC - Service agriculture	CDC	Public en situation de précarité Cantines scolaires
		Mener des actions de sensibilisation auprès des bénéficiaires du service Coup de Pouce	Création d'animations pédagogiques en parallèle de la distribution alimentaire Coup de pouce) : plantations, ateliers de cuisine, transformation de légumes.... Réflexions avec les ateliers de transformation collectifs professionnels existants sur la possibilité d'assurer ces formations : ateliers conserverie....	Coup de Pouce (jardin partagé, ...) CUMA de Ladene, Association VIE	Etat (Plan pauvreté ou autre AAP) et annonce récente d'un nouveau dispositif Réseau des Banques alimentaires CIVAM 07 - Petale 07	2023-	3000	0,1	12000	CDC - Service social	CDC	
		Sensibiliser les commerces alimentaires, les agriculteurs, les jardiniers amateurs, aux dons de produits	Opération de communication à destination des jardiniers amateurs et agriculteurs pour fournir Coup de Pouce	Campagne de communication	Agriculteurs Transformateurs Jardiniers amateurs	En cours 2022-				CDC - Service social	CDC	Public en situation de précarité
			Organisation d'actions de glanage solidaire dans le cadre du projet "glanage social" organisé par le réseau des CIVAM. Des "chantiers de glanage" ont été organisés avec des agriculteurs volontaires pour récupérer les produits non valorisés dans le circuit commercial. Ce projet a pour objectif de créer des liens entre les mondes (agricole et public en précarité) et de proposer une solution pratique pour repenser l'accès à des aliments sains pour tous		CIVAM	2025	1000			CDC - Service social	CDC Mutualisation EPCI	Public en situation de précarité
		Inciter à l'autoconsommation à travers la création de jardins ouvriers	Mise à disposition de terrains irriguées par les communes pour créér des jardins ouvriers (cf axe 1) afin de promouvoir l'autoconsommation et de créér du lien social	Foncier disponible	Communes	2023				CDC - Service agriculture	CDC	Public en situation de précarité
		Inciter les communes à mettre en place la politique étatique Cantines à 1€	Création de groupe de travail pour mise en oeuvre de la tarification sociale dans les cantines scolaires, via 3 tranches, dont une à moins de 1€	Animation et groupe de travail d'élus	Etat CAF Cantines	2023-				CDC - Service agriculture CDC - Service social	CDC	Jeune public Familles en situation de précarité
		Prendre part aux réflexions au sujet de la Sécurité sociale de l'alimentation	Le territoire a marqué sa volonté de se positionner sur d'éventuelles expérimentations de mise en place de ce projet. Les points suivants pourraient notamment être investigués : l'évaluation du dispositif des chèques alimentaires ; la dissymétrie entre les aspirations alimentaires des citoyens et leur consommation ; l' évaluation des impacts de la mise en place d'une SSA sur d'autres services économiques et politiques publiques ; l'évaluation des transitions nécessaires pour les secteurs de la production agricole et alimentaire, de l'aide alimentaire ; l'analyse des fonctionnements d'initiatives en ce sens…		CIVAM	2023-				CDC - Service social CDC - Service agriculture		
AXE 3 Budget et ETP dédiés par an							***43240***	***0,35***	***90000***			
	Piloter et animer la démarche PAT	Coordonner la démarche PAT et mettre en place un système de gouvernance garantissant la pérennité du projet	Candidature à l'AAP, suivi des actions Mettre en place un système de gouvernance garantissant la pérennité du projet et le portage d'une vision globale, construire une vision de la politique alimentaire et de la souveraineté alimentaire, fédérer des acteurs différents	Actions de concertation pour l'élaboration de la stratégie territoriale, le plan d'action opérationnel, la définition d'indicateurs de réussite...		En cours 2022-				CDC - Service agriculture	CDC	Citoyens et acteurs territoriaux de l'alimentation

AXE	ORIENTATIONS STRATEGIQUES	ACTION	DESCRIPTION DE L'ACTION	OUTILS	PARTENARIATS	ETAT D'AVANCEMENT /ECHEANCES	BUDGET ASV sur 3 ans (prestations, dépenses externes)	BUDGET ASV RESSOURCES HUMAINES (en ETP/an et coût/3ans)		PORTAGE	PERIMETRE	CIBLE
AXE 4 : DEVELOPPER UNE GOUVERNANCE POUR ASSURER LA PERENNITE DU PROJET	démarche PAT	Mener des démarches de concertation	Aide à la rédaction de la présente candidature et mise en place d'ateliers de concertation pour contribuer au diagnostic du territoire et à la concertation de ses acteurs Accompagnement par un cabinet spécialisé en démarche alimentaire territoriale, animation, et concertation	Ateliers de concertation	Terralim Tero PNR des Monts d'Ardèche (cofinancement Leader/CTE)	2023-2026	3000	0,2	24000	CDC - Service agriculture	CDC	Citoyens et acteurs territoriaux de l'alimentation
	Inscrire le PAT dans un territoire plus large et favoriser la mise en réseau des acteurs à différentes échelles	Participer activement à l'ingénierie départementale en construction sur les PAT	Favoriser l'interconnaissance et la co-construction des systèmes alimentaires territoriaux de demain en participant aux espaces de discussion départementaux. Créer des partenariats inter-PAT. Participation à une thèse CIFRE sur le sujet.	Collectifs existants : - Assiette et le territoire -Thèse Cifre - Collectif interPAT	EPCI Autres PAT du département PNR des Monts d'Ardèche INRAE CERMOSEM	En cours 2021 -				CDC - Service agriculture	Mutualisation EPCI	Citoyens et acteurs territoriaux de l'alimentation
	Faire connaître et communiquer sur le PAT	Créer une communication dédiée au PAT	Création d'une page dédiée sur le site de la collectivité, d'une identité visuelle, communication externe (durant des évènements...)	Support de communication et de diffusion		2022-2025				CDC - Service agriculture	CDC	Citoyens et acteurs territoriaux de l'alimentation
AXE 4 Budget et ETP dédiés par an							***3000***	***0,2***	***24000***			
TOTAL							***160000***	***1,6***	***240000***			

	ETP
Service agriculture ASV	1,2
Service social ASV	0,5
Service tourisme ASV	0,25
Service secrétariat général	0,05
TOTAL RH ASV*	**2**

** Non pris en compte dans la candidature : temps de recherche-action sur Coup de Pouce dans le cadre de la thèse de Karine Nunes*

Total	ASV Inv	ASV Fct	ASV total
Sur 3 ans	**160000**	**240000**	**400000**
Par an	**53333**	**80000**	**133333**

ANNEXE B2 - CALENDRIER DÉTAILLÉ DU PROJET

Dates (Périodes)	Etapes-clefs
Fin 2022 *en cours*	- Ajustement des enjeux territoriaux suite à la publication des données du dernier recensement agricole - Concertation territoriale : cartographie des acteurs territoriaux et des initiatives locales, scénarii prospectifs souhaitables… - Rédaction de la candidature et partage avec les partenaires principaux - Evénement : présentation du projet de candidature PAT lors d'évènements grand public mettant en avant les produits et savoir-faire locaux - Poursuite des actions déjà déployées dans le cadre de la politique agricole et alimentaire : mise en oeuvre du PLUI, CLI, lutte contre le frelon asiatique, organisation de la Semaine l'Ardèche s'invite au Menu, mise en place d'actions de sensibilisation dans les écoles et au centre de loisirs intercommunal, poursuite des actions de Coup de Pouce…
Semestre 1 Janv-juin 2023 *prévues*	Gouvernance : - 1er CoPil : inauguration de la démarche, mise en place de la gouvernance initiale, présentation et échange sur le plan d'actions pressenti, définition de la stratégie de communication, construction d'un dispositif partagé de suivi et d'évaluation - 1ers COTECH et Groupes de travail en lien avec les actions ciblées dans le plan d'action, et sur les réflexions sur la fiscalité incitative et sur la sécurité sociale de l'alimentation - Finalisation des partenariats Etudes : Consolider le diagnostic alimentaire par l'élaboration de différentes enquêtes et études : sur Coup de Pouce et les denrées alimentaires distribuées - Lancement de l'enquête sur la restauration collective : analyse des flux, état de l'existant, et préconisations au regard des lois Egalim et Climat et Résilience - Etude sur la précarité alimentaire basée sur un large travail d'enquête de terrain et la conduite d'entretiens qualitatifs auprès d'acteurs afin de mieux comprendre les besoins des personnes en situation de précarité alimentaire mais également de construire avec les acteurs concernés des réponses adaptées et coordonnées - Lancement de l'enquête sur les habitudes de consommation alimentaire des ménages - Lancement de l'enquête sur les denrées alimentaires distribuées dans le cadre du service interne de banque alimentaire (Coup de Pouce) Poursuite des actions déjà déployées dans la cadre de la stratégie agricole Lancement d'actions PAT : - CLI : retours sur offres foncières disponibles, travail avec les cédants, réalisation de l'atlas communal pour chaque commune du territoire, construction d'outils de veille foncière en partenariat avec la SAFER, recensement foncier pour création de jardins ouvriers - Appui à l'animation sur la reconquête de la châtaigneraie et de développement du pastoralisme dans les communes volontaires - Pérenniser le Service Coup de Pouce : renforcer en personnel, former les salariés (management des bénévoles...), former les bénévoles, investir dans le local… - Création de groupe de travail pour mise en oeuvre de la tarification sociale dans les cantines scolaires, via 3 tranches, dont une à moins de 1€ - Actions de sensibilisation nutrition/santé co-portées avec la Maison Sport Santé des Hautes vallées de l'Ardèche - Réflexion sur uen remise à plat de la fiscalité foncière pour mobiliser les terres agricoles
Semestre 2 Juill-déc 2023 *prévues*	Gouvernance : - CoTech (> restitution des enquêtes, partage des enjeux du diagnostic alimentaire, réorientation du plan d'action…) et Groupes de travail - Réunion publique (à intégrer dans le cadre d'un évènement) : diagnostic alimentaire territorial, restitution enquêtes Etudes : - Lancement de l'étude d'opportunité plus large sur l'agrandissement de la CUMA de Ladenne en lien avec les territoires voisins - Lancement de l'étude d'opportunité d'installation d'un maraîcher en régie intercommunale et d'une étude d'opportunité sur la mise en place d'une épicerie solidaire - Lancement d'études sur l'opportunité de développer des produits touristiques mettant en valeur les productions locales Poursuite des actions déjà déployées dans la cadre de la stratégie agricole Lancement et suivi d'actions PAT : - CLI : mise en place de sessions de formation pour permettre aux conseillers municipaux référents d'identifier des cessions potentielles, et de prendre contact avec les cédants - Co-construction d'une méthode de veille et d'action foncière avec les communes et la SAFER

	- Rendu de l'étude foncière, conduite avec la chambre d'agriculture, sur le secteur irrigué de Meyras - Appui à l'animation sur la reconquête de la châtaigneraie et de développement du pastoralisme dans les communes volontaires - Accompagnement technique et animation en faveur de la diversification des productions et de la montée en gamme des produits - Travail opérationnel sur les démarches d'adaptation au changement climatique - Poursuite du développement d'actions en faveur de l'agritourisme en s'appuyant sur l'office de tourisme intercommunal : brochures, visites gourmandes, itinéraires de mise en valeur… - Demandes de subventions pour la réfection du réseau collectif d'irrigation de Meyras - Appui à l'animation sur la reconquête de la châtaigneraie et de développement du pastoralisme dans les communes volontaires - Organisation de la Semaine l'Ardèche s'invite au Menu et intensification auprès de la restauration collective publique - Soutien technique et/ou financier aux manifestations (Castagnades, Fête de la myrtille, Fête de la patate, De fermes en fermes…) - Mise en place d'actions de sensibilisation dans davantage d'écoles - Mise en place d'ateliers de sensibilisation des enfants au centre de loisirs intercommunal - Suivi de la création d'une cuisine centrale par l'ADAPEI - Lutte contre le frelon asiatique
Semestre 3 Janv-juin 2024 *prévues*	Gouvernance : - 2ème COPIL : bilan 1ère année, diagnostic alimentaire partagé, validation des réajustements proposés par le CoTech sur le plan d'actions, suivi des actions en cours Etudes : - Restitution de l'étude d'opportunité d'installation d'un maraîcher en régie intercommunale Poursuite des actions déjà déployées dans la cadre de la stratégie agricole Lancement d'actions PAT : - Expérimentation d'une épicerie solidaire itinérante par le service "Coup de Pouce" - CLI : retours sur offres foncières disponibles, travail avec les cédants, discussions sur les protocoles d'actions foncières, règlement sur les aides à l'installation - Développement d'actions en faveur de l'agritourisme : brochures, visites gourmandes, itinéraires de mise en valeur, formation des agriculteurs à l'accueil, travail avec les hébergeurs… - Reconduction des actions de sensibilisation nutrition/santé co-portées avec la Maison Sport Santé - Suivi de la création d'une cuisine centrale par l'ADAPEI - Création d'animations pédagogiques en parallèle de la distribution alimentaire Coup de pouce) : plantations, ateliers de cuisine, transformation de légumes.... Réflexions avec les ateliers de transformation collectifs professionnels existants sur la possibilité d'assurer ces formations : ateliers conserverie...). - Appui à l'animation sur la reconquête de la châtaigneraie et de développement du pastoralisme dans les communes volontaires
Semestre 4 Juill-déc 2024 *prévues*	Gouvernance : - 2ème journée d'atelier sur la prospective alimentaire : partage des enjeux et actions à développer - CoTech et Groupes de travail Etudes : - Restitution de l'étude d'opportunité plus large sur l'agrandissement de la CUMA de Ladenne en lien avec les territoires voisins et actions en conséquence Poursuite des actions déjà déployées dans la cadre de la stratégie agricole Lancement d'actions PAT : - Accompagnement technique et animation en faveur de la diversification des productions et de la montée en gamme des produits - Poursuite du travail opérationnel sur les démarches d'adaptation au changement climatique - Accompagnement des établissements de restauration collective publique et privée au regard de la loi EGALIM - Création d'ateliers d'échanges et de rencontres entre producteurs et cuisiniers - Organisation de la Semaine l'Ardèche s'invite au Menu - Poursuite des actions de sensibilisation dans les écoles et au centre de loisirs intercommunal - Appui à l'animation sur la reconquête de la châtaigneraie et de développement du pastoralisme dans les communes volontaires - Soutien technique et/ou financier aux manifestations (Castagnades, Fête de la myrtille, Fête de la patate, De fermes en fermes…) - Actions pour le développement de l'agritourisme : brochures, visites gourmandes, itinéraires de mise en valeur, formation des agriculteurs à l'accueil, travail avec les hébergeurs… - Mise en place d'actions de sensibilisation dans davantage d'écoles - Mise en place d'ateliers de sensibilisation des enfants au centre de loisirs intercommunal - Suivi de la création d'une cuisine centrale par l'ADAPEI

	- Lutte contre le frelon asiatique
Semestre 5 Janv-juin 2025 *prévues*	Gouvernance : ● 3ème CoPil : suivi de la démarche, questionnement sur le mi-parcours ● CoTech et Groupes de travail Lancement et suivi d'actions PAT : ● CLI : retours sur offres foncières disponibles, travail avec les cédants, mise à jour BVSM ● Accompagnement technique et animation en faveur de la diversification des productions et de la montée en gamme des produits ● Création d'animations pédagogiques en parallèle de la distribution alimentaire Coup de pouce) : plantations, ateliers de cuisine, transformation de légumes.... Réflexions avec les ateliers de transformation collectifs professionnels existants sur la possibilité d'assurer ces formations : ateliers conserverie...) ● Poursuite des actions pour le développement de l'agritourisme : brochures, visites gourmandes, itinéraires de mise en valeur, formation des agriculteurs à l'accueil, travail avec les hébergeurs… ● Organisation d'actions de glanage solidaire ● Création d'ateliers d'échanges et de rencontres entre producteurs et cuisiniers ● Reconduction des actions de sensibilisation nutrition/santé co-portées avec la Maison Sport Santé ● Lancement de l'étude sur les biodéchets et l'instauration d'un dispositif de gestion de proximité et de valorisation agricole ● Appui à l'animation sur la reconquête de la châtaigneraie et de développement du pastoralisme dans les communes volontaires
Semestre 6 Juil-déc 2025 *prévues*	Gouvernance : - COTECH et Groupes de travail - Dernier COPIL : bilan du PAT, des indicateurs de réussite, et préparation de la suite des actions Etudes : - Restitution de l'étude sur les biodéchets et l'instauration d'un dispositif de gestion de proximité et de valorisation agricole Poursuite des actions déjà déployées dans la cadre de la stratégie agricole Lancement d'actions PAT : - Installation de nouveaux maraîchers autour du réseau collectif d'irrigation de Meyras - Appui à l'animation sur la reconquête de la châtaigneraie et de développement du pastoralisme dans les communes volontaires - Réflexion sur la mise en œuvre de points de vente collectifs (magasins de producteurs, plateforme numérique d'achat…) - Lancement d'une démarche d'expérimentation de stockage additionnel de carbone dans les sols agricoles - Organisation de la Semaine l'Ardèche s'invite au Menu et intensification auprès de la restauration collective publique et privée - Soutien technique et/ou financier aux manifestations (Castagnades, Fête de la myrtille, Fête de la patate, De fermes en fermes…) - Mise en place d'actions de sensibilisation dans davantage d'écoles - Mise en place d'ateliers de sensibilisation des enfants au centre de loisirs intercommunal - Suivi de la création d'une cuisine centrale par l'ADAPEI - Accompagnement technique et animation en faveur de la diversification des productions et de la montée en gamme des produits - Travail opérationnel sur les démarches d'adaptation au changement climatique - Accompagnement des établissements de restauration collective publique et privée au regard de la loi EGALIM - Création d'ateliers d'échanges et de rencontres entre producteurs et cuisiniers - Actions pour le développement de l'agritourisme : brochures, visites gourmandes, itinéraires de mise en valeur, formation des agriculteurs à l'accueil, travail avec les hébergeurs… - Organisation d'actions de glanage solidaire - Lutte contre le frelon asiatique

ANNEXE B3 - Schéma de gouvernance prévue pour le PAT

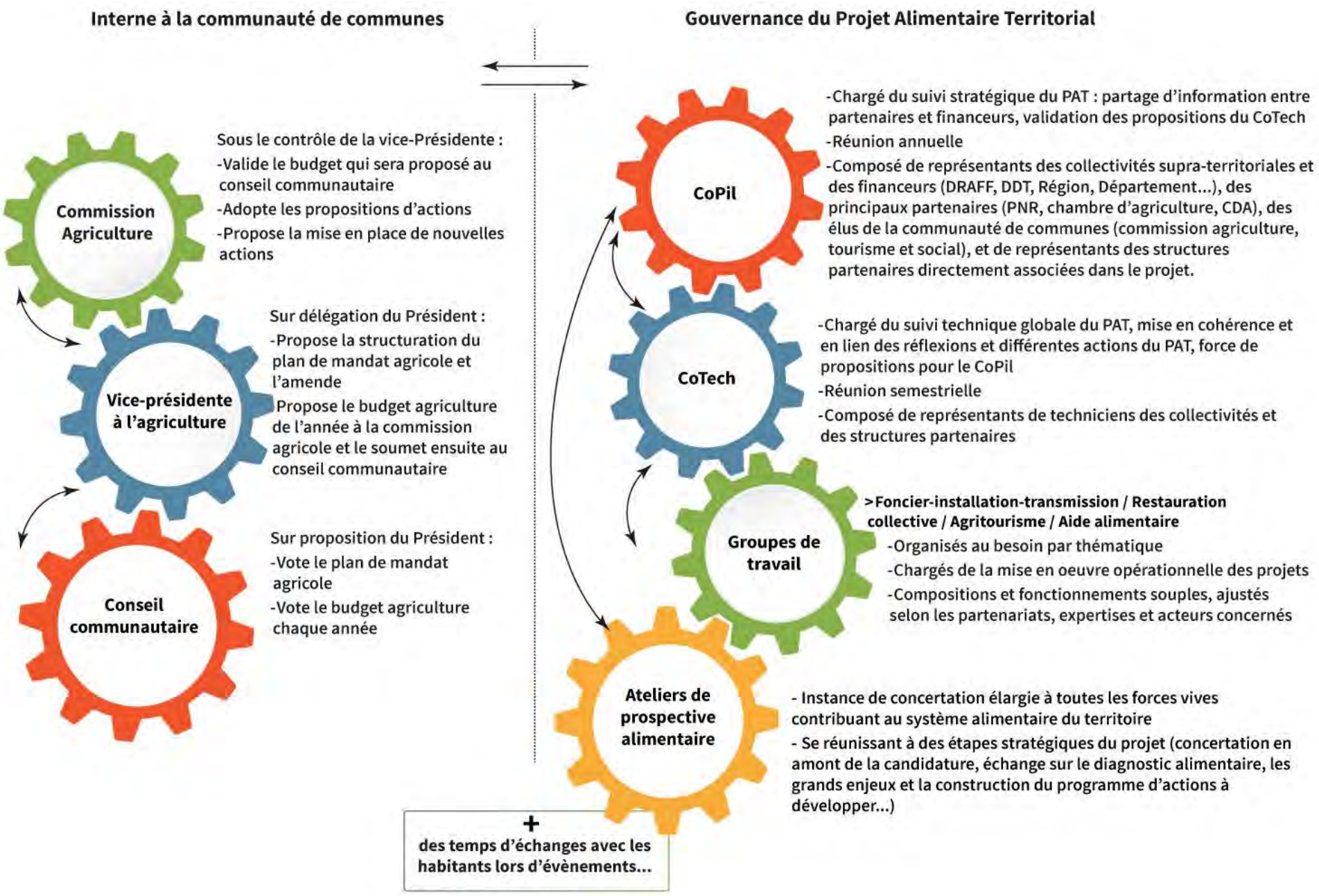

ANNEXE B4 - Indicateurs quantitatifs et qualitatifs de suivi du projet

> A noter : ces indicateurs sont une base de travail amenée à évoluer, ils seront proposés et feront l'objet de réajustement lors des premières réunions de travail dans la cadre des instances de gouvernance du PAT émergent.

Axe	Indicateurs stratégiques	Sources	Valeur de référence (en 2020 si non précisé)	Valeur cible - dans 3 ans
I/ LA PRÉSERVATION DES RESSOURCES ET LA REMOBILISATION DU FONCIER AGRICOLE	1°ETP et nombre d'actifs agricoles 2°SAU totale et SAU moyenne 3°nombre installations/départs	AGRESTE / recensements agricoles / observatoire CLI	1°73 exploitations - 84,5 ETP, 153 actifs 2°SAU totale de 1523 ha / 20,9 ha en moyenne 3°données de départ : état des lieux CLI 2021	1° Hausse du nombre d'exploitations 2° Hausse de la SAU totale et maintien de la SAU moyenne 3° Entre 3 et 6 projets d'installation abouti
	1°Mise à disposition foncier public / mobilisation de BVSM… 2°Surfaces de terres agricoles acquises par les collectivités	Communes et CdC	1° Inconnu 2° 0	1° Entre 2 et 5 ha 2° Entre 2 et 5 ha
II/ LA RÉSILIENCE ÉCONOMIQUE, CLIMATIQUE ET ENVIRONNEMENTALE DU SYSTÈME ALIMENTAIRE TERRITORIAL	1°Nombre d'agriculteurs accompagnés pour conduire des expérimentations visant à s'adapter aux changements climatiques ou d'autres types d'expérimentations 2° Volume de produits agricoles du territoire transformés dans les ateliers mutualisés 3° Nombre de nids de frelons asiatiques détruits	CdC Chambre d'agriculture FD CUMA GDSA	1°0 2° Inconnu, à préciser dans l'étude à venir 3° 17	1° 5 à 10 2° + 20% 3° En baisse pour témoigner de l'efficience de la lutte
	1°Nombre de structures accompagnées pour l'atteinte des objectifs de la loi EGALIM 2°Nombre de rencontres proposées entre producteurs et cuisiniers 3°Nombre de postes créés par la cuisine collective de l'ADAPEI, nombre de repas/jours produits	Enquête auprès des acteurs de la restauration collective CdC ADAPEI	1° 0 2° 1 3° 0	1° 5 2° 3 3° 400 repas jours produits en conformité avec la réglementation
	1° Nombre de portraits d'agriculteurs, de restaurateurs et d'entreprises agroalimentaires diffusés 2° Nombre de circuits agrotouristiques mises en place	CdC	1° 0 2° 0	1° 15 2° 2
III/ GARANTIR L'ACCÈS DE TOUS À UNE ALIMENTATION DE QUALITÉ	1°Nombre d'actions de sensibilisation menées auprès du public jeune 2° Nombre de foyers utilisant un jardin ouvrier	CdC	1° 5 2° 5 d'après les retours communes	1° 15 2° 15 3° 20
	1°Approvisionnement de l'aide alimentaire en produits locaux pour les produits frais 2°Volume de produits frais produits en régie agricole intercommunale 3°Volume de dons à la banque alimentaire provenant d'agriculteurs ou de jardiniers amateurs 4°Opérations de sensibilisation et nombre de personnes concernées 5° Actions de prévention nutrition/santé menées 6° Nombre de repas servis dans les cantines scolaires tarifés à 1€ ou moins	CdC	1° Inconnu, à préciser dans l'étude à venir 2° 0 3° Quelques produits 4° Quelques unes 5° 0 6° 0	1° 20 % 2° 1 tonne / an 3° 250kg / an 4° De façon très régulière 5° 12 6°60 000
IV/ UNE GOUVERNANCE POUR ASSURER LA PÉRENNITÉ DU PROJET	1° Nombre de groupes de travail thématiques 2° Nombre de réunions grand public organisées sur le thème du PAT 3° Nombre de thématiques travaillées en inter-PAT (Forum de l'alimentation, ateliers de transformation, espaces test agricole…)	CdC	1° 1 2° 0 3° 0	1° 4 à 5 2° 3 3° 6

Synthèse projet Cuisine Centrale ESAT Avenir

17 novembre 2022

Secteur travail

Yvan MORTIER

adapei 07

Présentation de l'ADAPEI 07

- L'ADAPEI de l'Ardèche accompagne 450 usagers soutenus par 290 salariés favorisant l'inclusion dans la société des personnes porteuses de handicaps.
- Expérience de la cuisine collective sur l'ESAT du Haut Vivarais à Roiffieux
- Trois établissements de l'ADAPEI 07 sont situés à Lalevade-d'Ardèche, accueillant près de 122 usagers non hébergés sur site, 100 familles de passage et 50 salariés encadrants.

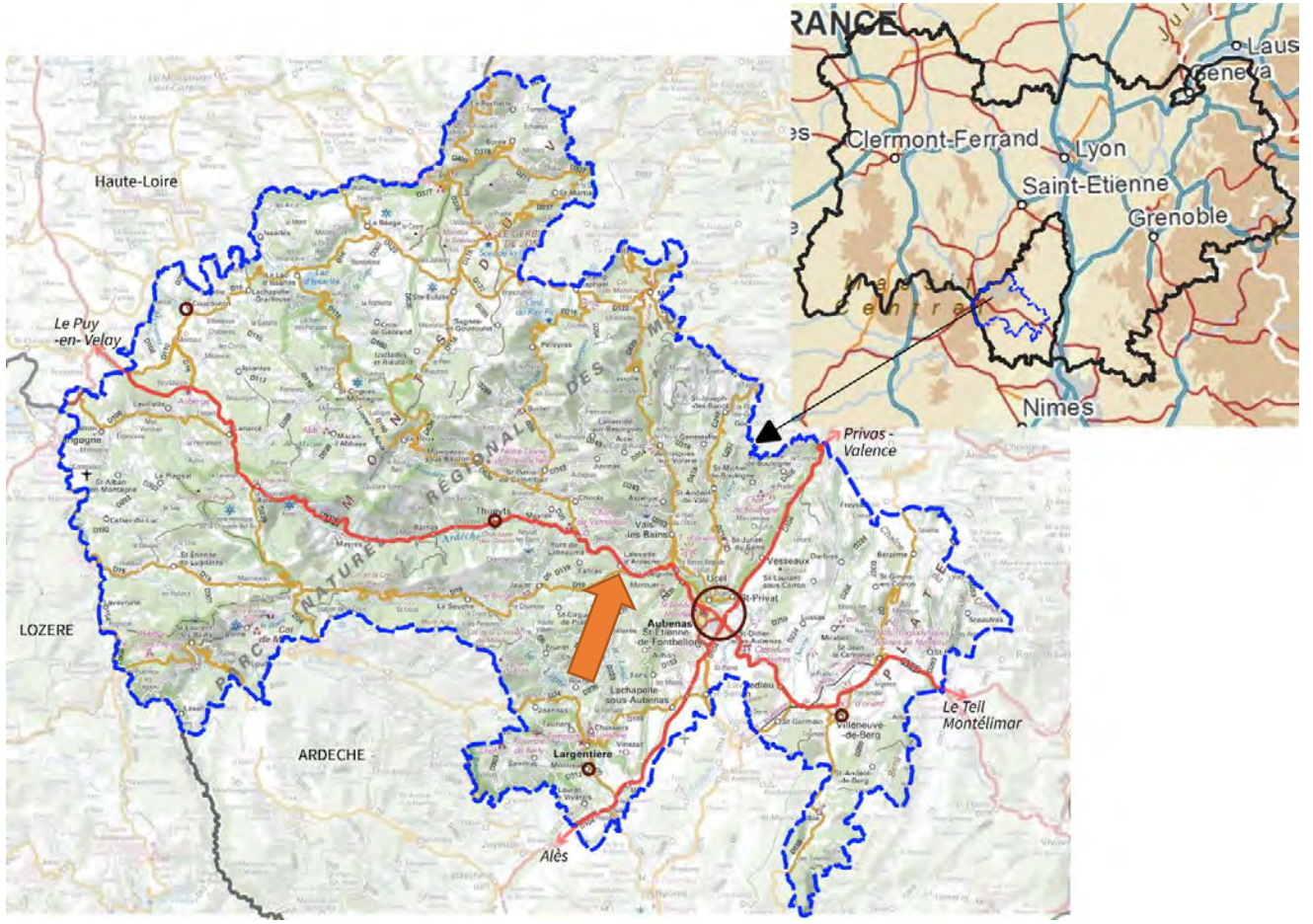

Un contexte général en pleine évolution

- **Une évolution des populations accueillies :**

(actualisée juillet 2022)

40 % ont plus de 40 ans

30 % de troubles du psychisme

- **Des installations inadaptées et vétustes**

Lalevade : cuisine fermeture en juin 2019

- **Un nouveau contexte législatif**

1er janvier 2020 réforme loi OETH

1er janvier 2022 plan de transformation des ESAT

Favoriser les parcours professionnels

Accompagner la transformation

Renforcer le pouvoir d'agir

Assurer l'attractivité des métiers

Construction d'une cuisine centrale

- **Le projet de cuisine centrale : un partenariat engagé avec la communauté de communes Ardèche Sources et Volcans (ASV), le Département de l'Ardèche, l'ARS, la Région AuRA , DDETSPP**

- **L 'ADAPEI 07 au cœur du développement territorial**
  - Favoriser le bien manger
  - Partenaire du Plan Alimentaire Territorial
  - Etre acteur des parcours et de l'insertion professionnelle
  - Favoriser l'inclusion des personnes porteuse de handicaps
  - Volonté de développer des partenariats avec les acteurs hôteliers et restaurateurs sur la professionnalisation des équipes

Construction d'une cuisine centrale

- **Une capacité de 400 à 500 repas / jour confirmée après étude de marché et lettres d'engagements**
- **Destination des repas :**
  - Les cantines scolaires (sur le territoire ASV, jusqu'à 10km)
  - La petite enfance (crèche et micro crèche sur le territoire ASV)
  - Le centre de loisirs intercommunal
  - Les repas à emporter / portage en partenariat
  - Un restaurant d'application ouvert à tous
  - Des repas adultes pour les personnes handicapées et professionnels des établissements ADAPEI
- **Continuité de service en période estivale, fonctionnement sur 5 jours / semaine**

Construction d'une cuisine centrale

➢ Une plateforme de services et de prestations

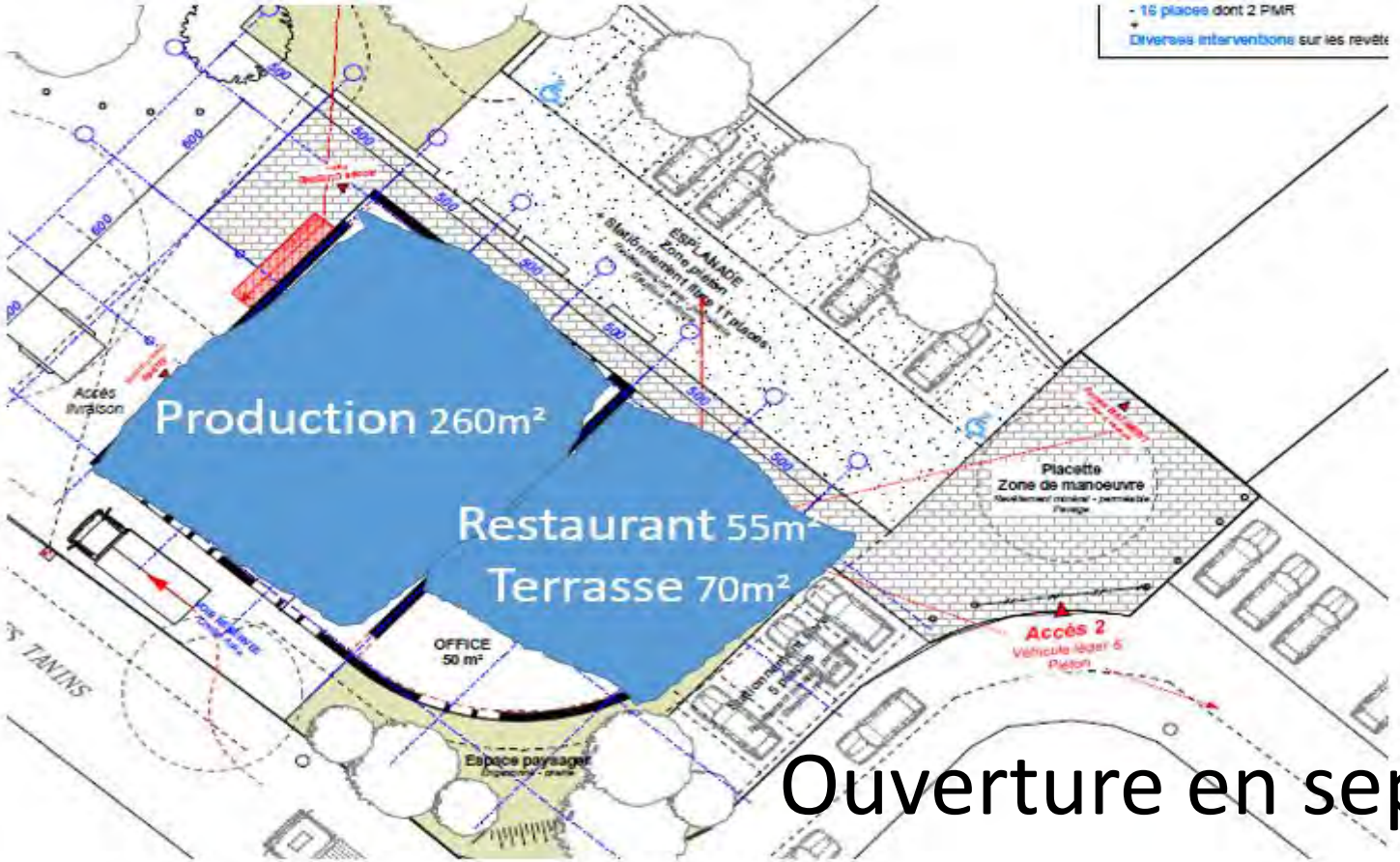

Cuisine pour collectivité
Restaurant d'application
Insertion professionnelle
Espaces verts
Conditionnement
Mise à disposition
Entretien & hygiène
Menuiserie

Ouverture en septembre 2024

Construction d'une cuisine centrale

- **Un Conseil d'Administration et une Direction Générale impliqués**

- **Une équipe de cuisine déjà identifiée et motivée**

  1 chef de cuisine
  1 second de cuisine
  1 moniteur polyvalent
  10 à 12 usagers

- **Prise en compte du contexte réglementaire (approvisionnement, anti gaspillage…) : attentes des lois EGALIM et Climat/Résilience**

Construction d'une cuisine centrale

➢ Exemple de menu

repas semaine N°11 - CRECHE

ESAT AVENIR

produits locaux
produits français
produits ardéchois
produits régionaux
produits bio

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Repas bébé	Purée de légumes Mousse de cabillaud Purée de fruit	Purée de légumes verts Saucisse compote	Mousse de Brocolis écrasé de poulet au romarin Salade de fruits mixés	Purée de Carottes Ecrasé de Quenelle sauce aurore compote	Mousse de fromage écrasé de jambon blanc Purée d'Epinards
Repas Moyen Grand	Cœur de palmier et dés emmental Dos de cabillaud saveur des îles Riz Kiwi	Salade verte Cassoulet Kiri Oreillon de pêches	Salade de blé au bleu Cuisse de poulet au romarin Brocolis Salade de fruits	Quenelle sauce aurore Carottes braisées Tomme noire Donuts	croisillion Emmental Œuf poché Epinards Yaourt brassé pêche Pot de crème pistache
GOUTER Bébé	verre de lait compote	creme vanille compote	verre de lait yaourt aromatisé	creme chocolat compote	verre de lait yaourt aromatisé
GOUTER Moyen Grand	fruit de saison Pain et beurre	chocolat Pain et beurre	chocolat chaud Pain et beurre	compote Pain et beurre	fruit de saison Pain et beurre

Construction d'une cuisine centrale

Calendrier = pour un démarrage en septembre 2024

	2022				2023				2024				2025				2026			
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Faisabilité																				
Recherche Assistance Maitrise d'ouvrage																				
Avant projet sommaire																				
Avant projet définitif Dépôt de permis																				
Instruction PC																				
Marché travaux																				
Travaux																				
Ouverture / progression																				

Construction d'une cuisine centrale

Ouverture en septembre 2024

Construction d'une cuisine centrale

Ouverture en septembre 2024

Construction d'une cuisine centrale

Ouverture en septembre 2024

Merci pour votre attention

ANNEXE B6 - NOTE D'ACTUALITE SUR LA MISE EN OEUVRE ETATIQUE DU CHEQUE ALIMENTAIRE ET LA SECURITE SOCIALE DE L'ALIMENTATION

Candidature PNA 2023

Communauté de communes Ardèche Sources et Volcans

Informations et actualités - Chèques alimentaires et SSA

Actualités sur les chèques alimentaires :

- **Rentrée 2022** : prime inflation qui se substitue à l'idée de chèque alimentaire. L'exécutif n'est pas parvenu à « construire un dispositif qui soit opérationnel, efficace et rapide » et à « trouver un dispositif qui ne profite pas aux produits étrangers importés ».
- **13/10/2022** : intervention de Bruno Lemaire au micro de RTL : « Le chèque alimentaire n'est pas abandonné, on travaille encore dessus ».
- 03/11/2022 : Elisabeth Borne annonce la création d'un fonds pour une aide alimentaire durable de 60 millions d'euros à partir de 2023 (64121a45852781069ad0372f37fa7f15d4fb1811.pdf (gouvernement.fr)) → soutien aux grands acteurs nationaux pour se fournir en produits de meilleure qualité. Un dispositif pensé pour remplacer le chèque prévu initialement.
  MAIS : chèque non inscrit au budget 2023.
- **COCOLUPA du 07/11/2022** : présentation des contours du Fonds pour une alimentation durable souhaité être déployé en 2023. Soutenir les acteurs (associations, collectivités territoriales, PAT, etc.) sous deux volets :
  - ✓ National : AAP à destination des 18 associations agrées pour viser des approvisionnements conformes aux recommandations du PNNS ;
  - ✓ Territorial : favoriser le développement des approvisionnements de qualité et en ciruit-court, créer des alliances entre producteurs, associations, collectivités et bénéficiaires.

→ C'est au niveau local que pourront être soutenu des expériences de chèques.

Des initiatives inspirantes en milieu rural :

Une expérimentation de SSA en milieu rural : l'association Au Maquis dans le sud Vaucluse

Janvier 2022 : mise en place du conseil local de l'alimentation à Cadenet. But : favoriser apprentissage de la démocratie participative.

3 phases du projet :

1. Pendant 6 mois : une fois tous les 15 jours, 25 habitantes et habitants réunis pour se former collectivement autour de l'alimentation auprès d'experts ;
2. Réfléchir, ensuite, collectivement à des critères de conventionnement : où et comment pourront être dépensées localement les allocations ;
3. Créer une caisse locale d'alimentation dont le conseil local de l'alimentation serait gestionnaire.

Projet qui n'en est qu'aux prémices.

Lien : L'association Au maquis (securite-sociale-alimentation.org)

Une expérimentation de SSA à Dieulefit :

Marché de vente avec système de prix différenciés.

Lien : Autour du marché du lavoir - Sécurité sociale de l'alimentation (securite-sociale-alimentation.org)

ANNEXE B7 - DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ACTANT LA PRESENTE CANDIDATURE

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 007-200039824-20221213-CONSDB_60_2022-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ARDECHE
COMMUNAUTE DE COMMUNES « ARDECHE DES SOURCES ET VOLCANS »
07330 THUEYTS

Liberté – Egalité - Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « ARDECHE DES SOURCES ET VOLCANS »
Séance du 13 Décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le treize décembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes « Ardèche des Sources et Volcans », régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du deuxième étage du Château de Blou à Thueyts, sous la présidence de Monsieur Cédric D'IMPERIO, Président.

Membres afférents au Conseil communautaire :	32	Date de convocation :	06 Décembre 2022	Pour :	27
Membres en exercice :	32	Date de publication :	06 Décembre 2022	Contre :	0
Membres présents :	21	Secrétaire de séance :	Pierre CHAPUIS	Abstention :	0
Membres absents ou excusés (y compris les procurations) :	11				
Nombre de procurations :	6				
Membres qui ont pris part au vote (y compris les procurations)	27				
Quorum :	17				

Délégué(e) titulaire	Présent(e)	Délégué(e) titulaire	Présent(e)	Délégué(e) titulaire	Présent(e)	Délégué(e) titulaire	Présent(e)
AUDIGIER Agnès	X	D'IMPERIO Cédric	X	LAURENT Guy	X	PEREZ CANO Marcel	Procuration à J. GEIGUER
BERTHON Patricia	X	FABREGES Marie France	Procuration à C. D'IMPERIO	LHOPITEAU Eric	Excusé	REYMOND Jean Pierre	X
BONNET Georges	Excusé	FARGIER Gérard	X	MARTIN Nicolas	Procuration à M. HOUETZ	RIEU Dominique	X
BOUET Lynda	X	FIALON Dominique	X	MEJEAN Florian	X	ROBERT Karine	Procuration à M. BRUN
BOULONI Christian	X	GEIGUER Jacques	X	MOULIN Jackie	X	TERME Annie	Procuration à A. CONDOR
BRUN Marc	X	GINEVRA Stéphane	Excusé	NAHAS Sophie	X	TESTON Daniel	Absent
CHAPUIS Pierre	X	GUICHARD Cécile	X	ORIVES Eric	X	VALETTE Alain	Procuration à D. FIALON
CONDOR Alain	X	HOUETZ Marion	X	PALLOT Thierry	X	VEYRENC Yves	Absent

Délibération N° 60.2022
Validation candidature Projet Alimentaire Territorial :

Le Président expose que, pour la 3ème année consécutive, l'Etat a décidé de reconduire un appel à projet du Programme National pour l'Alimentation permettant de favoriser l'émergence de Projets Alimentaires Territoriaux (PAT), en octroyant jusqu'à 100.000 € de subvention sur 36 mois. La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 9 janvier 2023.
Afin de mettre en lien les différents acteurs et en cohérence les actions développées autour de l'agriculture et l'alimentation, la communauté de communes propose de porter la candidature du PAT Ardèche des Sources et Volcans.

Parallèlement à la finalisation du PLUi, inscrivant la préservation et la reconquête du foncier agricole au cœur de son projet d'aménagement et de développement durables, la communauté de communes a engagé, depuis 2021, plusieurs actions en faveur du développement de l'agriculture sur son territoire et de la sensibilisation à une alimentation durable. Dans ce cadre, un comité local d'installation agricole a ainsi été mis en place, réunissant des représentants élus de chaque commune et des syndicats professionnels agricoles, afin d'échanger sur les exploitations agricoles en activités ou en consolidation, celles en cessation ou ayant commencé leur transmission et les projets de candidats à l'installation. Aussi, à titre d'exemple, une réflexion sur la mutualisation des ateliers de transformation a été initiée il y a 6 mois.
En parallèle, sur le volet action sociale, la communauté de communes porte l'opération "Coup de Pouce" depuis décembre 2020, organisant la distribution d'aide alimentaire auprès des habitants bénéficiaires sur le territoire. Dans ce cadre, plusieurs actions en faveur de l'alimentation solidaire sont également en développement, telles que des jardins partagés ou un frigo solidaire, ou en projet à destination d'un public plus large, telles que des jardins ouvriers et une cuisine centrale...

Dans le cadre de ce projet alimentaire territorial, il s'agira de consolider la dynamique enclenchée et la coopération existante entre la communauté de communes, les acteurs du développement local, et les territoires voisins. Le projet se veut systémique, pragmatique et opérationnel, avec pour objectifs :

- Remobiliser le foncier agricole et favoriser l'installation d'agriculteurs sur le territoire
- Assurer la résilience économique, climatique et environnementale du système alimentaire territorial
- Développer les débouchés des produits agricoles locaux en approfondissant différents canaux de consommation, notamment dans la restauration collective publique ;
- Sensibiliser les citoyens et offrir aux habitants les conditions d'une alimentation saine, de qualité et accessible à tous
- Mobiliser le territoire en construisant une gouvernance locale partagée et pérenne.

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 007-200039824-20221213-CONSDB_60_2022-DE

Programme d'actions envisagées :

Axe 1 : Favoriser la préservation des ressources et la remobilisation du foncier agricole
- Mettre en œuvre le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)
- Favoriser l'installation d'agriculteurs avec la mise en œuvre d'un Comité Local à l'Installation (CLI) et d'actions spécifiques
- Remobiliser le foncier agricole (porter une réflexion sur la taxe foncière sur les propriétés non bâties) et mettre à disposition du foncier communal
- Renforcer un réseau d'irrigation agricole pour permettre l'installation de maraîchers
- Développer des offres foncières pour le développement du pastoralisme et de la castanéiculture

Axe 2 : Encourager la résilience économique, climatique et environnementale du système alimentaire territorial
- Renforcer l'accompagnement technique et financier des petites exploitations agricoles en faveur de la diversification des productions et l'adaptation aux changements climatiques. Encourager les pratiques innovantes et l'expérimentation.
- Accompagner les structures collectives / outils de transformation collectifs en lien avec les collectivités voisines
- Faciliter l'interconnaissance entre les producteurs locaux et les acteurs de la restauration collective
- Identifier les besoins et accompagner les établissements de restauration collective publique et privée pour mettre en œuvre les dispositions prévues par les lois EGALIM et Climats et Résilience
- Suivre la création d'une cuisine collective d'insertion professionnelle par l'ADAPEI
- Développer les débouchés en promouvant les produits locaux et leurs lieux de vente
- Développer les débouchés par l'agritourisme (circuits agritouristiques sportifs, formation à l'accueil à la ferme…)

Axe 3 : Garantir l'accès de tous à une alimentation de qualité
- Sensibiliser à l'alimentation locale et durable et accompagner les populations (ateliers auprès des scolaires, ateliers grand public via la Maison Sport Santé…)
- Favoriser l'accès social à l'alimentation
  - Structurer le service d'aide alimentaire Coup de Pouce face à l'afflux croissant de bénéficiaires
  - Etudier l'opportunité de mettre en place un dispositif de type épicerie solidaire itinérante
  - Approvisionner en produits frais et locaux le service d'aide alimentaire Coup de Pouce : réfléchir au lancement d'une régie agricole intercommunale
  - Mener des actions de sensibilisation auprès des bénéficiaires de l'aide alimentaire
  - Sensibiliser les commerces alimentaires, les agriculteurs, les jardiniers amateurs, aux dons de produits
  - Inciter à l'autoconsommation à travers la création de jardins ouvriers
  - Inciter les communes à mettre en place la politique étatique Cantines à 1€
  - Prendre part aux réflexions au sujet de la Sécurité sociale de l'alimentation

Axe 4 : Développer une gouvernance pour assurer la pérennité du projet
- Piloter et animer la démarche PAT (gouvernance / concertation)
- Inscrire le PAT dans un territoire plus large et favoriser la mise en réseau des acteurs à différentes échelles
- Faire connaître et communiquer sur le PAT

Considérant l'intérêt pour la communauté de communes de mettre en œuvre le projet présenté, le Président propose de candidater à l'appel à projet « PAT émergeant » et de l'autoriser à signer tous les documents ou conventions utiles.

Après en avoir délibéré ; le Conseil communautaire, à l'unanimité :
- **Approuve la proposition du Président de candidater à l'appel à projet du Programme National pour l'alimentation « PAT émergeant »,**
- **Charge le Président de prévoir les inscriptions budgétaires en conséquent,**
- **Autorise le Président à signer tout document relatif à cette affaire.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations, Certifié exécutoire

A Thueyts, le 15 Décembre 2022
Le Président,
Cédric D'IMPERIO.

FEUILLE DE ROUTE 2020-2026

AGRICULTURE

Stratégie agricole proposée

Il est proposé que la stratégie agricole de la Communauté de communes cible 3 enjeux territoriaux :

I. Protéger le foncier agricole et encourager les installations

II. Adapter notre territoire et les exploitations agricoles aux changements climatiques

III. Rapprocher les agriculteurs des consommateurs

- Proposition d'un plan d'actions ciblées privilégiant les interventions concrètes et adaptées à nos ressources internes limitées, et donc faisant intervenir régulièrement des prestataires externes

- Thématique agricole qui abonde aussi d'autres délégations (centre-aéré, aide sociale, tourisme…)

- Adéquation avec les aides départementales – « C2T2A » pour un minimum d'autofinancement en 2021.

Le C2T2A est un dispositif départemental qui alloue des moyens d'ingénierie de la Chambre d'agriculture, d'Agribio Ardèche et du CDA Ardèche le Goût à des EPCI volontaires.

ENJEU 1 - Protéger le foncier agricole et encourager les installations

Des enjeux :

- Maintenir un foncier agricole cohérent (urbanisme) et lutter contre la déprise
  - *En 16 ans, plus de 10% du territoire a perdu sa vocation agricole.*
- Diminuer la baisse du nombre d'exploitations agricoles sur le territoire
  - *42% ont disparu entre 2000 et 2010 (moy Ardèche : 33%, moy AURA : 20%).*
- Renouveler les générations
  - *L'âge moyen des exploitants du territoire est de 49.4 ans. Dans 10 à 15 ans, 41% de départs.*
- Lever les blocages pour trouver du foncier disponible : spéculation foncière, reprise de certaines exploitations rendue difficile (habitats en particulier).

Evolution du nombre d'exploitations professionnelles			
1979	**1988**	**2000**	**2016**
313	205	108	88

	1988	**2000**	**2016**
<40ans	48	15	17
>=40 <55 ans	76	39	27
>=55 ans	182	61	31

PLAN D'ACTION AXE 1 :
Protéger le foncier agricole et encourager les installations

Objectifs	Actions	Action C2T2A	Budget 2021	Echéance 2021	2022	2023	2024	2025
Porter une attention permanente à la préservation du foncier agricole	Mettre en avant le diagnostic agricole effectué dans les outils de planification et d'urbanisme et assurer la protection des terres agricoles dans le PLUI et surtout ses modifications à venir - Voir Pierre			X	→			
	Dans le règlement du PLUI, laisser la possibilité aux agriculteurs de construire des bâtiments pour permettre un accroissement de production et/ou des reprises d'exploitations et/ou des implantations de nouvelles activités (agritourisme, point de vente à la ferme…) - Voir Pierre			X				
Définir une stratégie foncière et faciliter les installations agricoles	Mettre en place un Comité Local à l'Installation (CLI) et réaliser une étude de sectorisation prioritaire pour établir une stratégie de reconquête foncière • *Prestation C2T2A Chambre d'agriculture : 18 jours à 36% Com Com, 32% Chambre d'agriculture, 32% Département, pour a*nimer un collectif de travail, visant à : ➢ Partager des connaissances sur le territoire et ses problématiques, les agriculteurs/les exploitations… ➢ Identifier des porteurs de projets, les appuyer dans leur recherche d'installation ➢ Identifier les situations de transmission, sensibiliser à voire accompagner la mise en relation entre cédant et repreneur jusqu'à l'installation en lien avec le PAT (Point Accueil Transmission) ➢ Cartographier des terres et zones à fort enjeu pour engager une politique de reconquête foncière, et travailler avec les communes volontaires sur le potentiel agricole et foncier de leur territoire ➢ Mener une veille foncière sur les zones préalablement cartographiées comme présentant de forts enjeux afin d'identifier les opportunités foncières (vente, acquisitions par les collectivités, location, mise à disposition des terrains de propriétaires fonciers privés…) ➢ Donner des informations diverses sur la réglementation (foncier, eau, dispositifs existants (biens sans maîtres, terres incultes, création de fermes (inter)communales…), les programmes d'aide existants… ➢ Assister ponctuellement à l'organisation de rencontres sur des sujets variés (partage des connaissances sur les changements climatiques, agrivoltaïsme…) … Tout en ciblant les efforts sur des installations et productions répondant à la demande de consommation locale, à la résilience climatique, à l'adaptation à des enjeux de gestion de l'espace	OUI	9 000€ HT dont 3 250€ HT ASV	X	→			
	Remobiliser les friches à potentiel agricole via le dispositif des biens vacants et sans maîtres			X	X	→		
	Exonérer certains agriculteurs de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB) ? - Voir Pierre			?	?	?	?	?
	Etre à l'écoute des besoins de la profession agricole et des nouveaux arrivants dans tous les domaines de compétence de la collectivité (logement, services publics, mobilité, recherche de main d'oeuvre…)			X	→			

ENJEU 2 – Adapter notre territoire et les exploitations aux changements climatiques

Des enjeux :

- L'Ardèche est au cœur des changements climatiques à venir :
  - ➢ *Ex : sécheresse diminue chaque année les rendements des châtaigneraies.*
  - ➢ *L'eau est une ressource limitante.*
  - ➢ *Des calamités agricoles en augmentation : grêle, chutes de neige abondantes…*
  - ➢ *Des espèces invasives prolifèrent et menacent la biodiversité : frelons asiatiques…*

✓Besoin d'analyser les impacts du changement climatique en différents points du territoire et la résilience des filières :
- ✓A quelle altitude planter les châtaigniers ?
- ✓Quelles nouvelles productions ? // climat californien (oliviers, vignes ???)

➢ Besoin de mener la lutte contre les espèces invasives, notamment le frelon asiatique

Secteur Antraigues (600 m) : évolution de la température annuelle

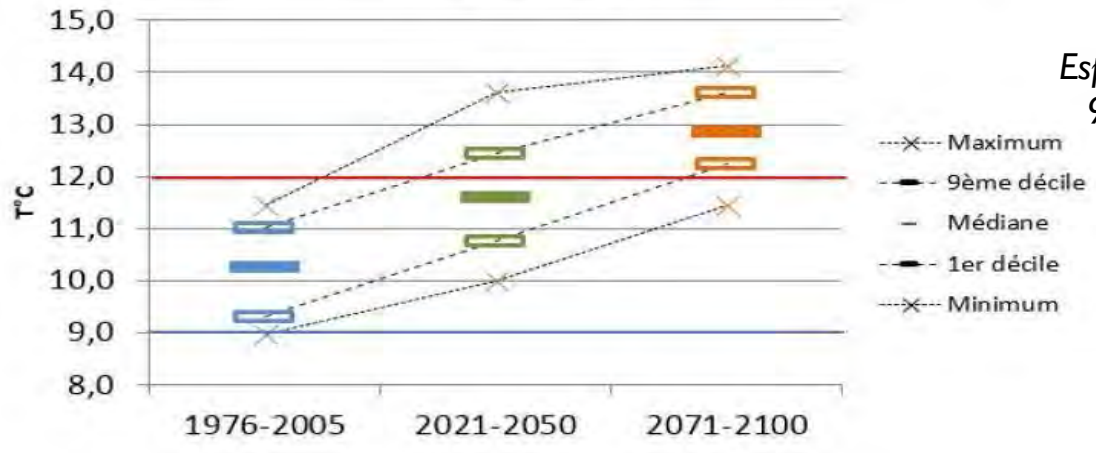

Exemple du châtaigner traditionnel

Espèce qui se développe entre 9 et 12°C de température moyenne annuelle…

Dans le futur proche ces conditions ne seront plus réunies.

PLAN D'ACTION AXE 2 :
Adapter notre territoire et les exploitations aux changements climatiques

Objectifs	Actions	Action C2T2A	Budget 2021	Echéance				
				2021	2022	2023	2024	2025
Anticiper collectivement les changements climatiques à venir	Mener une analyse sur les effets du changement climatique sur l'agriculture du territoire ASV (plusieurs points géographiques et plusieurs productions emblématiques) et la partager avec les élus, les agriculteurs (rencontre agricole), et le grand public (réunion publique…). • *Prestation C2T2A Chambre d'agriculture : 10 jours à 50% par le Département et 50% par la Chambre*	OUI	5 000€ HT dont 0€ ASV	X	→			
Lutter contre les espèces invasives	Aider les particuliers à lutter contre le fléau de l'invasion des frelons asiatiques, en proposant une aide à la destruction des nids.		3 000€ HT ASV	X	X	X	X	X
Mettre en place une démarche de stockage de carbone 4/1000	Suivre les résultats d'expérimentation sur les territoires voisins, et éventuellement envisager ensuite une expérimentation sur ASV avec un groupe d'agriculteurs potentiellement intéressés.					X	→	→
Sensibiliser à l'agrivoltaïsme	Mettre en œuvre des échanges sur l'agrivoltaïsme pour travailler sur le potentiel des toitures agricoles. *ALEC sollicitée en ce sens, s'est montrée intéressée.*				X			

ENJEUX AXE 3 – Rapprocher les agriculteurs des consommateurs

Des enjeux :

- ✓ Renforcer l'agritourisme sur notre territoire
  - ➢ *8 exploitations proposent des activités annexes à l'exploitation : 5 de l'hébergement, 1 de la visite à la ferme, et 2 une activité de restauration.*

- ✓ Développer les signes de qualité dans les productions locales pour répondre aux attentes des consommateurs
  - ➢ *AB : 25% des structures pour 6,45% des surfaces déclarées ; peu d'exploitations qui produisent sous un signe de qualité.*

- ✓ Travailler sur des filières identitaires du territoire
  - ➢ *myrtille sauvage, castanéiculture…*

- ✓ Renforcer la transformation et la vente de proximité via la création d'ateliers de transformation, de magasins de producteurs, la vente directe à la ferme, le renforcement de la place des produits locaux sur les marchés…
  - ➢ *43 exploitations professionnelles ont recours à la vente directe soit 48.3% des exploitations du territoire. RA : 21 % en circuit court ; France métropolitaine : 18.5%. C'est dire l'importance de ce type de débouchés pour la valorisation de la production locale.*

- ✓ Mettre à disposition une cuisine centrale ?

- ✓ Renforcer la sensibilisation du jeune public à l'alimentation durable.

• 35 % des exploitations ardéchoises produisent sous un signe de qualité

vins : côtes du vivarais, cornas, st péray, st joseph, côtes du rhône, condrieu

fromage : picodon

viande : fin gras du mézenc

fruits : châtaigne d'ardèche

volailles : poulets blancs et jaunes, pintades, chapons blancs et jaunes

agneau de l'adret

veau du velay

pintade de l'ardèche

saucisson de l'ardèche

poulet ou chapon de l'ardèche

poulet ou chapon des cévennes

porc d'auvergne

miel des Cévennes

agneau de lozère

jambon de l'ardèche

volailles de la drôme, du languedoc, d'auvergne

vins : appellations collines rhodaniennes, comtés rhodaniens, ardèche, méditerranée

thym de provence

AXE 3 : Rapprocher les agriculteurs des consommateurs

Objectifs	Actions	C2T2A	Budget 2021	Echéance 2021	2022	2023	2024	2025
Relocaliser l'alimentation	Renforcer la vente de proximité via une étude de faisabilité pour la création d'un atelier de transformation *(viande, fruits, petits fruits?)* • *Prestation C2T2A Chambre d'agriculture : 5 jours à 50% par le Département et 50% Chambre d'agriculture*	OUI	2 500€ HT dont **0€ ASV en 2021**	X	→	→	→	→
	Renforcer la transformation et la vente de proximité via les aides à la création d'entreprises (magasins de producteurs, point de vente à la ferme…) sur le modèle du dispositif existant de la Com Com et calqué sur la Région - Voir Dominique		Dispositif de politique Eco	→	→	→	→	→
	Renforcer la transformation et la vente de proximité via le développement d'une plateforme de vente en ligne de produits locaux				X	→	→	→
	Sensibiliser les jeunes (écoles/centres aérés) à l'alimentation responsable en proposant des animations pédagogiques (ateliers sur la découverte des produits locaux, accueil pédagogique à la ferme…) - Voir Yves Veyrenc • *Prestation C2T2A Ardèche le Goût* pour centre aéré : 2 jours à 100% EPCI* • *Prestation C2T2A Agribio Ardèche pour 3 classes avec 3 interventions par classe : 15 jours sur l'année scolaire 2021-2022, dont 7,5 jours en 2021 (0€ pour ASV) et 7,5 jours en 2022 (3 375€ pour ASV), sur un coût total de 7 750€*	OUI	7 750€ dont **1 013€ ASV en 2021** et 3 375€ en 2022	X	X			
	Courrier aux agriculteurs du territoire pour mise en relation avec Coup de Pouce (invendus, glanage solidaire…) - Voir Karine			X				
Relocaliser l'alimentation en restauration hors domicile	*Etre exemplaire sur les approvisionnements en restauration collective via la création d'une cuisine centrale et la mise en place d'ateliers de formation des agents pour faciliter l'approvisionnement local (réglementation, sourcing, usage des fruits et légumes,…)*			?	?	?	?	?
	Organiser des évènements "L'Ardèche s'invite au menu" afin de développer l'usage des produits locaux. • *Prestation C2T2A Ardèche le Goût* : 6 jours d'ingénierie financés à 100% par le Département, sur un coût total de 3 000€.*	OUI	3 000€ dont **0€ ASV**	X	→	→	→	→
Développer l'agri-tourisme	Développer les signes de qualité des productions pour répondre aux attentes des consommateurs, notamment avec la marque Goûtez l'Ardèche® (accompagnement des professionnels vers les démarches qualité , et communication) - Voir Karine • *Prestation C2T2A Ardèche le Goût* (Vérifier le cahier des charges) : 5j pour accompagner 5 à 10 entreprises, à 100% par le Département, sur un coût total de 2 500€.*	OUI	2 500€ dont **0€ ASV**	X			X	
	Animer un travail avec les hébergeurs touristiques pour la valorisation des produits locaux ASV (kit de bienvenue Goûtez l'Ardèche…). - Voir Karine				X	→	→	→
	Identifier l'origine des produits sur les marchés avec IciCLocal et pérenniser les marchés de producteurs locaux. *Demander des détails.* - Voir Karine				X	→	→	→
	Mettre en lien agriculture, patrimoine et tourisme (voies vertes, rando…) pour créer une offre multiple. Ex : vélo/fromage… - Voir Karine					X	→	→
	Mettre en place une boutique au niveau de l'OT de Neyrac avec des produits locaux - Voir Karine			?	?	?	?	?

* Adhésion obligatoire à Ardèche le Goût pour bénéficier de leur prestation. 0,072€/hab = 720€.

Récapitulatif financier des actions proposées pour un lancement en 2021

AXE	Actions	COUT TOTAL 2021	COUT ASV 2021	Dépenses autres années			
				2022	2023	2024	2025
Protéger le foncier agricole et encourager les installations	Comité Local à l'Installation (CLI)	9 000€ HT	3 250€ HT	4 500€/an ASV si on choisit de reconduire			
Adapter notre territoire et les exploitations aux changements climatiques	Etude sur les effets du changement climatique sur l'agriculture du territoire ASV	5 000€ HT	0€	Non			
	Aide aux particuliers pour détruire les nids de frelons asiatiques	3 000€ HT	3 000€ HT	Oui si poursuite			
Rapprocher les agriculteurs des consommateurs	Renforcer la vente de proximité via une étude de faisabilité pour la création d'un atelier de transformation	2 500€ HT	0€	Oui si étude probante et volonté ASV			
	Sensibiliser les jeunes (écoles/centres aérés) à l'alimentation responsable en proposant des animations pédagogiques	6 750€ AGRIBIO sur 2021/2022 1 013€ CDA Sur 2021	1 013€	3 375€ HT			
	Organiser des évènements "L'Ardèche s'invite au menu" afin de développer l'usage des produits locaux	3 000€	0€	Oui si on souhaite reconduire			
	Développer les signes de qualité des productions avec la marque Goûtez l'Ardèche	2 500€	0€	Oui si on souhaite reconduire			
	Adhésion au Centre de Développement agroalimentaire		720€	720€/an ASV si on choisit de reconduire			
TOTAL	Autofinancement ASV sur 2021 de la politique agricole proposée : 23,8%	33 483€ HT d'Ingénierie	7 983€ HT 9 581€ TTC	En 2022 : 3 375 en RAR pour action de sensibilisation Agribio			

Agri Bio Ardèche
Les Agriculteurs BIO d'Ardèche

Bilan projet sensibilisation scolaire – CC Ardèche des Sources et Volcans

Thématique Agriculture et Alimentation
– « Du Champ à l'assiette » –

La communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans a proposé aux écoles du territoire, pour l'année 2021-2022, des actions de **sensibilisation à l'alimentation et à la consommation responsables**.

L'association Agri Bio Ardèche a animé ce dispositif tout au long de l'année avec la mise en place de trois activités pour chaque classe : **deux ateliers en classe et un atelier visite de ferme en lien avec cette thématique**.

Les interventions ont été mises en place dans trois classes du territoire :

- Classe de CM1-CM2 de l'école de Jaujac : 28 élèves
- Classe de CE2-CM1-CM2 de l'école de Lalevade d'Ardèche : 17 élèves
- Classe de CE2-CM1-CM2 de l'école de Montpezat sous Bouzon : 28 élèves

C'est donc **73 élèves répartis dans 3 classes et dans 3 écoles** qui ont pu bénéficier du programme

OBJECTIFS DU PROJET :

Ces actions de sensibilisation auprès des publics scolaires ont différents objectifs :

- Comprendre les liens entre l'agriculture locale, l'alimentation, la santé et l'environnement : renouer le contact avec le vivant, découvrir le rôle de l'agriculteur ou de l'agricultrice dans son milieu, expliquer les pratiques agricoles et leurs incidences sur l'environnement
- Découvrir l'agriculture durable, l'agriculture biologique : comprendre l'impact de l'agriculture sur notre alimentation et notre santé, questionner nos modes de consommation ; faire le lien entre l'agriculture biologique, l'alimentation, l'environnement et la santé.
- Découvrir les circuits courts sur leur territoire ; comprendre l'impact de nos modes de consommation sur les modes de production
- Sensibiliser à l'environnement par l'immersion et la pratique : animations en classe et visites sur site pour découvrir les activités agricoles lors de visites de fermes, expliquer les pratiques agricoles et leurs incidences sur l'environnement
- Se mettre dans une posture de "petits enquêteurs de l'alimentation" et ainsi être des futurs « consom'acteurs » avertis, curieux, solidaires et enclins aux comportements éco citoyens.

DÉROULÉS DES ANIMATIONS :

L'ensemble de l'ingénierie et des animations a été fait par Clémentine HUSSENOT, Chargée de Mission à Agri Bio Ardèche, qui est agrée par l'Education Nationale pour participer à l'encadrement des élèves dans la discipline suivante : **Education à l'environnement et au développement durable.**

0- Rencontre avec les enseignants

Chaque projet est co-construit entre l'animatrice et les équipes pédagogiques. L'objectif du premier rendez-vous est de faire le point sur les besoins d'apprentissage de la classe et les objectifs pédagogiques de l'enseignant et de créer un projet à partir des disponibilités des fermes membres du réseau, des outils pédagogiques existants et des objectifs d'acquisition de connaissances. La réalisation des animations s'inscrit dans une logique de pédagogie active et bienveillante.

Les supports pédagogiques utilisés sont variés : jeux, vidéos, bandes-dessinées... tout comme les méthodes (méthode d'interviews mutuelles, photo-langage débats mouvants, brainstorming…) et permettent aux élèves de réfléchir à ces thématiques en variant les « formats de travail » : seul, à deux, en groupes ou en classe.

1- Atelier en classe 1 : Alimentation

La première animation en classe a pour objectif de niveler les connaissances des élèves (en reprenant les bases apprises en cours) et d'approfondir le thème de l'alimentation. Plusieurs thématiques sont abordées à travers différentes activités (*cf. annexe 1*) :

- **L'alimentation** : les besoins nutritionnels, les classes d'aliments (permet de faire le lien avec le contenu des enseignements)
- **Saisonnalité** : quel fruit ou légume pour quelle saison ?
- **Produits locaux** : que produit-on en Ardèche ?
- **Protéines animales et végétales** : produits riches en protéines, alternatives à la viande, céréales et légumineuses : quelle graine va avec quelle plante ?
- **Circuits de commercialisation** : circuits longs et circuits courts
- **Comprendre les étapes de la transformation des produits agricoles à partir de l'exemple d'un produit alimentaire typique de l'Ardèche** (miel, jus de pomme, pain, fromage de chèvre, crème de marron)
- **Déchet et gaspillage alimentaire** : pourquoi et comment limiter les déchets ?

2- Atelier en classe 2 : Agriculture

La deuxième animation en classe permet d'approfondir les connaissances des élèves sur l'agriculture et l'élevage, qui produit quoi, comment, pour quelles finalités, de comprendre les liens qu'il y a entre la préservation des milieux et de la biodiversité et notre alimentation avant de mettre les élèves en situation sur un atelier, afin qu'ils appréhendent par la pratique le travail de l'agriculteur(trice). Des thématiques variées sont abordées *(cf. annexe 2*) :

- **La production agricole** : quels types de produits produit-on dans une ferme ? A quelles échelles ?
- L**e métier d'agriculteur** en fonction de leur production
- **Les besoins des animaux et des plantes**
- La **biodiversité et l'interaction des milieux**
- La **pollinisation** et l'utilité des insectes pollinisateurs
- **Les produits phytosanitaires** : pourquoi ? Quels types pour quelles fonctions ? Quels impacts ont-ils (sur la santé, les réserves en eau, le sol, la biodiversité) ? Existe-t-il des pratiques alternatives?
- **Agriculture biologique** : définition et label
- **Atelier plantation** (lentille/blé ou fleurs)
- **Compost** : qu'est-ce que je peux mettre dans mon compost ?

3- Visite de ferme

Le cycle se termine par une visite de ferme biologique, étape obligatoire, qui permet aux élèves de se confronter au vivant et de visualiser, donc de mieux comprendre les connaissances acquises. Agri Bio Ardèche s'appuie pour ces visites sur un réseau de fermes pédagogiques volontaires. Une ferme bio locale est alors associée au dispositif et l'animatrice co-construit avec elle en fonction de la production un déroulé pédagogique adapté aux objectifs et aux niveaux de chaque classe. Agri Bio Ardèche a mis au service de ce dispositif son expertise d'accompagnement des producteurs pour réaliser ces accueils éducatifs en assurant une cohérence pédagogique et la sécurité des élèves.

Pour ce projet particulier, nous avons choisi de travailler avec une **agricultrice implantée en polyculture sur la commune de la Souche** (cf. annexe 3). Cette exploitation en polyculture est très intéressante car elle permet de proposer différents ateliers : **élevage de brebis allaitantes, châtaignes, fleurs et plantes aromatiques**. Elle permet de montrer aux élèves d'un côté comment fonctionne un élevage et d'un autre comment on gère une production végétale. Elle permet aussi de montrer comment les différentes productions peuvent être complémentaires entre elles et comment l'ensemble peut favoriser la biodiversité et la préservation des milieux.

Les déroulés des visites de ferme varient d'une classe à l'autre mais suivent dans l'ensemble la même trame :

- **Présentation de l'exploitation** : productions, historique de la ferme, le métier d'agriculteur/trice, les circuits de commercialisation, labellisation (pourquoi, comment…)
- **Elevage** : visite du bâtiment d'élevage, explication du métier d'éleveur/euse, les cycles, les besoins des animaux, l'alimentation du cheptel et la gestion de l'eau, notions de pâturage et d'estive, la tonte, la transformation de la viande, du lait, de la laine, les filières de transformation et de commercialisation…
- **Production végétale** : les variétés, la planification de l'activité, le matériel, le fonctionnement d'une greffe, les complémentarités des cultures et des milieux (haies)…
- **Biodiversité, fleurs et plantes aromatiques** : rappel sur les plantes et leur utilité, la photosynthèse et les besoins des plantes, présentation des pratiques alternatives en agriculture biologique, importance de l'aménagement pour la gestion des besoins en eau (haies, terrasses et couverts)…
- Atelier semis, plantations, fabrication de fromages, de confitures…
- **Questions réponses avec l'agriculteur/trice** et conclusion (pour faire le lien avec les disciplines traitées par l'enseignant)

Compte rendu des dates d'animation :

Ecole et commune	Niveau / nombre d'élèves	Enseignante	Type d'atelier et thématique	Date et lieu	Intervenante
Ecole Jaujac	28 élèves en CM1-CM2	Madame Isabelle PIGEYRE	Animation en classe sur l'alimentation	20/01/2022 en classe	Clémentine HUSSENOT (AB07)
			Animation en classe sur l'agriculture	24/03/2022 en classe	Clémentine HUSSENOT (AB07)
			Visite de ferme bio du territoire	09/05/2022 à la ferme	Céline CHARBONNIER (agricultrice)
Ecole Jules Ferry Lalevade d'Ardèche	17 élèves en CE2-CM1-CM2	Madame Tiphaine GRATTE-PANCHE	Animation en classe sur l'alimentation	20/01/2022 en classe	Clémentine HUSSENOT (AB07)
			Animation en classe sur l'agriculture	24/03/2022 en classe	Clémentine HUSSENOT (AB07)
			Visite de ferme bio du territoire	20/05/2022 à la ferme	Céline CHARBONNIER (agricultrice)
Ecole Montpezat sous Bouzon	28 élèves en CE2-CM1-CM2	Madame Stella BERTRAND / Monsieur Damien SARASIN	Animation en classe sur l'alimentation	28/01/2022 en classe	Clémentine HUSSENOT (AB07)
			Animation en classe sur l'agriculture	11/03/2022 en classe	Clémentine HUSSENOT (AB07)
			Visite de ferme bio du territoire	15/04/2022 à la ferme	Céline CHARBONNIER (agricultrice)

ANNEXE 1 : déroulé animation alimentation

Ateliers	Groupe	Temps	Animation	Matériel
Temps collectif	Classe	10 min	- Qui je suis / Qui êtes-vous ? /!\ Les règles pour travailler ensemble - L'alimentation c'est quoi ? : Quelles représentations ? C'est quoi bien manger ?	- Support tableau - Feutres pour marquer les idées qui ressortent
Saisonnalité et localité	Classe	10 min	**Lecture d'une page de BD :** Qu'avez-vous appris ? A quoi faut-il faire attention ? Saisonnalité Localité **Pourquoi ?** Energie (serre chauffée pour hors saison), transport (avion, camion pour non local) …	- BD « Le potager » version papier pour les lecteurs (1 par rôle) et version numérique à projeter avec le rétroprojecteur
	4 groupes	20 min	**Jeu de la saisonnalité :** Chacun pioche un légume ou un fruit et vient le positionner sur la bonne saison Discussion dans le groupe M'appeler si des questions ou des fruits / légumes inconnus + Donner la fiche réponse à la fin pour comparer	- Photo langage + fiches réponses - Poster fruits et légumes saison pour la classe - Flyer produits de saison pour chaque enfant
	4 groupes	10 min	**Jeu localité :** Chacun a un aliment et vient le positionner sur « Produit en Ardèche » ou « Produit ailleurs » Des surprises ? Des questions ?	- Jeu d'images de produits à repositionner en Ardèche ou ailleurs + fiches réponses

Viande et légumineuses	Classe	5 min 5 min 10 min 10 min 10 min	Qui mange de la viande ? Combien de fois par semaine ? Pourquoi on mange de la viande ? Protéines : être en forme, donne de l'énergie, fait fonctionner le corps… Dans quels autres aliments on retrouve des protéines ? Réfléchir avec le groupe, 1 réponse par groupe Demander aux autres groupes s'ils sont d'accords Afficher au tableau les aliments nommés **Légumineuses :** - Qu'est-ce que c'est ? - Des exemples - Chaque groupe vient et doit regrouper 1 plante avec 1 graine + le nom **Céréales :** - Des exemples - Chaque groupe vient et doit regrouper 1 plante avec 1 graine - Sous quelle forme ? faire tourner les pots **Jeu des plats végétariens :** Le top c'est de manger le plus varié possible : - En alternant protéines animales / végétales - En associant des céréales avec des légumineuses Jeu : pour chaque photo donner la source de protéines et quelles céréales / légumineuses Les avantages des protéines végétales : liens avec la pollution, les besoins en eau…	- Image aliments *1 - Image plantes et graines de légumineuses - Image plantes et graines de céréales - Pots de graines à faire tourner - Image plats végétariens - Image quantité d'eau
RÉCRÉATION				

Transformation et parcours du champ à l'assiette	Classe 4 groupes Classe	10 min 20 min 15 min	**Lecture d'une page de BD :** Comme dans la BD, on va réfléchir aux différentes étapes que va vivre l'aliment avant d'arriver dans nos assiettes **Jeu parcours de transfo :** Prenons l'exemple de 4 produits très présents en Ardèche (1 par groupe) : cartes « Parcours d'aliments du Champ à l'assiette » Jus de pomme / Fromage / Pain / Crème de marron Donner les réponses à la fin (s'assurer qu'ils ont bien compris, expliquer les différentes étapes) Une fois terminée, chaque groupe doit présenter sa frise aux autres groupes /!\ Questions-réponses pour s'assurer que tout le monde à compris, explications sur les **mots de vocabulaire** Synthèse des apprentissages	- BD « La fromagerie » version papier pour les lecteurs et version numérique à projeter - Photo langage à reclasser sur 4 aliments - Fil + pinces à linge - Aimants
Déchets industriels	Classe Classe	5 min 10 min	Récapitulatif : histoire d'un biscuit bio « industriel » -> représente tous les produits transformés /!\ Qu'est-ce qu'il y a à la fin : des DECHETS, même en bio ! Discussion autour de la production des déchets **Discussion : Comment faire pour limiter les déchets ?** Dessiner et écrire au tableau les réponses Déjà, **trier** et donc avoir différentes poubelles : - Compost : déchets naturels - Verre - Carton, plastique, conserve - Le reste	- Poster histoire d'un biscuit bio - Dessin libre

			Pourquoi faire la **cuisine** soi même ; notions de suremballage Acheter en **vrac** -> expliquer ce que c'est et expliciter les différents types de commercialisation	- Poster
Conclusion et récapitulatif	Classe	15 min	**Synthèse** Qu'est-ce que j'ai appris ? Bien manger ça veut dire quoi ? Comment on fait ? A quoi faut-il faire attention ? - Manger de saison et local - Limiter les déchets et trier - Manger moins de viande et plus de légumineuses, avec des céréales Ex des céréales et du petit déjeuner	Débat mouvant, en étoile, interviews - Affiches comparatives entre deux sortes de céréales

ANNEXE 2 : déroulé animation agriculture

Ateliers	Groupe		Animation	Matériel
Temps collectif de rappel et d'introduction	Classe	10 min	- Rappel : Qu'est-ce qu'on a appris la dernière fois ? - Lien : d'où vient la nourriture ? - L'agriculture, pour vous c'est quoi ? A quoi ça vous fait penser ?	- Poster récapitulatif alimentation - Interviews, dessin libre
			Les produits de la ferme :	
	4 groupes	15 min	- D'où vient la nourriture ? Quels aliments sont produits à la ferme ? Par groupe, listez sur une feuille les aliments produits à la ferme 1 à 1, chaque groupe donne le nom d'un aliment -> afficher les étiquettes au tableau quand elles sont dites	- Photo langage - Dessins libres - Etiquettes aliments

			Point vocabulaire : marquer le nom de l'agriculteur pour chaque produit	
Besoins d'une plante et d'un animal	En ½ groupe (2 groupes sur 4)	10 min	**Atelier 1 : Les besoins à la ferme** **Besoins d'un animal pour vivre ?** Par groupe, dessiner les réponses : un abri, de l'eau, de la nourriture... **Besoin d'une plante pour pousser ?** Par groupe, dessiner les réponses : de l'eau, du soleil, de la terre, pollinisation…	- feuilles blanches - feutres
		10 min	Mise en commun : accrocher les dessins au tableau + synthèse **+ <u>vidéo pollinisation</u>**, expliquer le rôle des abeilles et autres insectes pollinisateurs, réexpliquer si questions	- dessins réponses animaux - dessins réponses plantes - vidéo pollinisation sur clé USB
Les produits chimiques en agriculture		10 min	**Produits phytosanitaires :** Comprendre ce que c'est, en complétant les schémas avec les produits phytosanitaires (herbicides, pesticides, engrais chimiques, fongicides) + expliquer leur rôle Projection d'une vidéo « C'est pas sorcier » : 1'25 à 4'07 Discussion et débat : quels impacts peuvent avoir les produits chimiques ?	- Schémas produits phytosanitaires - support vidéo « C'est pas sorcier » sur clé USB
Atelier plantation au jardin	En ½ groupe (2 groupes sur 4)	30 min	**Atelier 2 : Plantation** Atelier pratique : plantations (en pot ou au jardin selon l'école)	ELEVES/ECOLE : - carré potager, graines, terre, pot, outils de plantation
RÉCRÉATION				

Pollution par les produits phytosanitaires	Classe	10 min 10 min 10 min 5 min	**Impact des produits phytosanitaires ?** **1. Expérience pour comprendre la pollution de l'eau et du sol :** Mettre dans une bouteille trouée en bas de la terre, verser de l'eau mélangé à du colorant -> l'eau traverse la terre et ressors colorée donc les produits polluants vont dans les nappes phréatiques **2. Expérience biodiversité :** Asperger une plante fictive d'eau colorée qui joue le rôle d'insecticide contre un ravageur -> n'est pas sélectif, tue les autres insectes (puceron « méchant » + coccinelle « gentille ») BD « La Biodiversité » **3. Expérience santé :** Asperger une tomate fictive d'eau colorée : des gouttes de couleur se dépose sur le légume -> on va donc en manger une partie, en bio on peut garder les épluchures ! Vidéo « C'est pas sorcier » : 17'49 à 20'31 **Conclusion produits chimiques :** - Pollution de l'eau - Pollution du sol - Tue les insectes, mauvais pour la biodiversité - Mauvais pour la santé Vidéo « C'est pas sorcier » : 25'14 à 26'00	Expérience - bouteille - terre - colorant - verre - schéma nappe phréatique - céréales fictive - 2 types d'insectes - colorant - BD « La Biodiversité » version papier pour les lecteurs (1 par rôle) et version numérique - tomate fictive - de quoi asperger - colorant - Vidéo
	Classe	10 min		

Agriculture biologique			Avez-vous déjà entendu parler de l'AB ? Vous savez ce que c'est ? **- Comment on sait qu'un produit est bio ?** Trouver parmi tous les labels au tableau, celui de l'AB (vote) - **Décryptage d'emballages** : donner un emballage par groupe et leur faire trouver le label bio (Europe/France)	- logos plastifiés - emballages
Alternatives aux produits chimiques	Classe	10 min 5 min 10 min	**Alternative aux produits phyto ?** On a vu qu'en bio, on n'utilise pas de produits chimiques. Alors comment fait-on ? Des idées ? Au tableau sont affichés des techniques alternatives (photo et définition) Distribuer une feuille exercice à chaque élève, il devra retrouver quelle pratique est l'alternative de quel produit chimique Corriger, expliquer et projeter les photos **Parler fumier et lisier** : Montrer le cycle de la poule et donc l'intérêt des élevages **Parler du compost** : On peut aussi faire des choses chez nous ! Qui en a un chez lui ? Qu'est-ce qu'un compost ? à quoi ça sert ? Jeu : qu'est-ce qu'on peut mettre ou ne pas mettre dedans ?	- photo langage : pratiques alternatives - cartes exercices - support : affiche cycle poule / fientes / légumes - jeu sur le compost
Regroupement	Classe	5 min	**On récapitule ?**	

			Qu'est-ce que j'ai appris sur l'agriculture ? (1 idée par enfant) Essayer de donner une vision globale de la ferme en reparlant des interactions et en mettant en avant l'intérêt de protéger la biodiversité	- poster récapitulatif du fonctionnement d'une ferme

ANNEXE 3 : déroulé visite de ferme

CONTACT AGRICULTRICE :

Céline CHARBONNIER
565 Mas Crespin 07389 La Souche
lemascrespin@free.fr
0624218408

INFORMATIONS :

- Le bus ne doit pas descendre !
  Soit s'arrêter au bord du chemin, soit sous l'élevage (lieu pour pique-niquer), soit plus haut à « La Grange »
- Possibilité de pique-nique (en bas ou en haut selon par quoi on commence)
- Apporter une tenue qui ne craint rien ainsi que des baskets/chaussures de marche
- Si pluie ou vent : annuler, regarder la météo dans la semaine d'avant

DÉROULE :

PARTIE 1 :

Lieu : près de la route, vers la petite maison (non du lieu exact ?)
Durée : 15 min
Classe/groupe : classe entière
Contenu : accueil, règles de sécurité, introduction et présentation de l'exploitation (production, commercialisation, historique, métier…)

REGLES DE SECURITE :

- Ne pas toucher aux animaux si vous n'avez pas eu l'autorisation (chiens, brebis, vaches…)
- Bien suivre le groupe, ne pas aller aux endroits où on ne vous a pas dit d'aller

INTRODUCTION :

- Présentation de l'exploitation :
  - 115 brebis (Raiole et Massif Central -> expliquer pourquoi ces deux races)
  - 10 ha de châtaignes (pas de transformation sur l'exploitation mais récupérer par des entreprises pour faire de la crème de marron)
  - 3 000 m² de plantes aromatiques et médicinales + pommes de terre
  - 2 vaches, plusieurs lapins, des volailles, 2 chèvres, 1 âne (expliquer leur utilité : autoconsommation, travail, entretien des champs…)
- Présentation de l'historique de la ferme
- Présentation du métier d'agricultrice

- Présentation des circuits de commercialisation et des labels des produits (préciser circuit court et circuit long, quels labels…. 2 thématiques abordées en classe !)

PARTIE 2 :
Lieu : marche + pause vers les châtaigniers, entre le bâtiment d'élevage et la route
Durée : 30 min
Classe/groupe : classe entière
Contenu : présentation d'une plantation de châtaignes

Thématique abordée de manière théorique en classe, fera un super rappel et un cas pratique

Parler du planning d'intervention d'un castanéiculteur(trice) durant l'année
Présenter le matériel : filets, aspirateur…
Donner quelques chiffres : surfaces de châtaignes, tonnes récoltés…
Lieu de commercialisation, labels, utilisation…
Intérêt avec un élevage de brebis

PARTIE 3 :
Lieu : en haut, bâtiment d'élevage
Durée : 30 min
Classe/groupe : classe entière
Contenu : présentation d'un élevage de brebis

Visite du bâtiment

Parler du pâturage
Présenter l'alimentation : essayer d'avoir des petits échantillons de chaque, donner les quantités par brebis, parler de l'autoconsommation +
Eau : quelle quantité, quelle provenance
Expliquer le travail et les différentes étapes sur une année : période de reproduction, agnelage, pâturage, parler de l'abattoir…
Parler de la laine et de la tonte

PARTIE 4 :
Lieu : en bas, vers les plantations
Durée : 30 min
Classe/groupe : par groupe
Contenu :

Parler des besoins des plantes (déjà abordés en classe), planning sur l'année

Parler des pratiques alternatives en AB (certaines choses abordées en classe)
Parler des terrasses, des semis
Présentation des différentes plantes (leur utilité, leurs spécificités ?)
Activité pratique : plantation

PARTIE 5 :
Lieu : près de la route, vers la petite maison ou là où le bus arrivera
Durée : 15 min
Classe/groupe : classe entière
Contenu : récapitulatif, réponses à des questions et envoi

ANNEXE C3

Ateliers de sensibilisation des enfants à l'alimentation et à la consommation responsables – Interventions du Centre de Développement Agroalimentaire

Bilan des interventions - Automne 2021

- Deux journées de sensibilisation financées par la CdC ASV, organisées au centre de loisirs intercommunal, pendant les vacances d'automne, les 28/10/2021 et 03/11/2021
- Une trentaine d'enfants par journée participants à l'intervention du Centre de Développement Agroalimentaire
- Groupe des enfants de moins de 6 ans le 28/10 matin et les 6-12 ans le 28/10 après-midi
- Groupe des enfants de 6-12 ans le 3/11 partagé en deux sous-groupes sur chaque demi-journée

Contenu des animations

1/ Enquête sur le marché
Identifier les produits locaux sous forme de chasse au trésor

2/ Atelier « Châtaigne ou marron ? »
Chercher la différence entre les châtaignes et les marrons d'Inde
2 arbres différents : Le marronnier d'Inde et le Châtaignier

3/ Au pays des odeurs et des aromes
Sentir divers flacons aromatisés et reconnaître l'odeur d'un fruit, d'un aliment parmi plusieurs propositions.
Déguster des crèmes de châtaignes aromatisées et reconnaître les arômes.

4/ A tous les gouts
Goûter des aliments et deviner leur saveur : sucré, salé, acide, amer. Cet éveil sensoriel invite chacun à partager ses sensations ; à mettre en mots les perceptions et à associer à des perceptions les organes des sens.

5/ Memory des saisons
Jouer avec votre mémoire autour des produits ardéchois et de la saisonnalité

6 / Devine-moi sans me toucher
Observer et deviner la texture de certains aliments.
Permet d'acquérir un vocabulaire précis et spécifique.

7/ Le voyage virtuel :
Embarquer au gré des saisons et des productions pour une immersion dans les paysages ardéchois, grâce à un film

Bilan des interventions - Automne 2022

Animation réalisée sur le thème des **produits ardéchois et de l'automne**, en tout sept ateliers ont été proposés au cours de la journée aux différents groupes. L'animation a été mise en place ce jeudi 3 novembre 2022 pour 33 enfants au centre de loisirs intercommunal.

Groupe Matin 3 à 5 ans :

Pour les enfants de 3 à 5 ans (16 enfants répartis en deux groupes de 8 sur la totalité des animations), cette découverte des produits ardéchois et de l'automne s'est faite par **une ouverture aux 5 sens**, d'abord un rappel de ces sens et de leur fonction, puis une utilisation de ceux-ci au cours d'activités dans le thème de l'animation.

1) Atelier « Châtaigne ou marron »

A commencer par la vue et le toucher dans le cadre de l'animation « châtaigne ou marron d'Inde ? » qui comprend une présentation des deux arbres correspondants, des différences entre leurs feuilles et leurs fruits, les dangers de la consommation du marron d'Inde et donc l'importance de la différenciation des deux, quelles sont les utilisations de cette châtaigne et explication de la saisonnalité. L'atelier se clôt par une mise en pratique où les enfants doivent trier des marrons et des châtaignes eux-mêmes en expliquant leur choix pour vérifier leur compréhension.

2) Ateliers « A tous les goûts », « Au pays des odeurs et des arômes », « Mémoire des saisons »

Les groupes ont participé à deux ateliers dégustation : l'un sur les différentes saveurs en bouche et comment les nommer, acide, amer, sucré, salé (miel ardéchois, purée d'olive ardéchoise). Puis un atelier plus spécifique à l'identification des arômes, sentir des flacons aromatisés (noix, abricot, chocolat) et dégustation de crèmes de châtaignes nature puis aromatisées avec pour défi de trouver les ingrédients supplémentaires. Ces éveils aux goûts ont été l'occasion d'inciter les enfants à savourer ce qu'ils mangent en prenant le temps de découvrir les différentes saveurs, passer l'aspect visuel et se focaliser sur leurs papilles et leur odorat. Sur la base de posters associant saisons et fruits et légumes, une reconnaissance des produits de saisons et un questionnement de l'origine des produits a été proposé, que trouve-t-on dans les jardins en automne?

3) Histoire sur le thème des fruits et légumes locaux

Enfin une histoire pour enfant sur les différences entre un produit local et un produit non local a été lue, illustrant l'impact d'un non-respect de la saisonnalité et du transport sur la qualité et le goût des produits et incitant à l'utilisation des produits locaux de qualité.

Groupe après-midi (6 à 12 ans) :

Les plus grands de 6 à 12 ans (17 enfants répartis en groupes de 8 et 9 pour l'atelier cuisine) ont assisté à une approche plus concrète des **enjeux autour des produits locaux et du patrimoine ardéchois**.

1) Atelier « Les outils des savoir-faire ardéchois »

Les enfants ont expérimenté les produits et les savoir-faire ardéchois grâce à une animation sur les métiers et les outils de ces métiers. Les outils de la récolte et transformation de la châtaigne, des produits laitiers, des salaisons, sensibilisation à ces produits des terroirs, interactions avec les enfants sur ces sujets, beaucoup ont participé en faisant part de leurs connaissances sur ces métiers, focus sur la châtaigne comme produit de saison, qu'est-ce qu'un castanéiculteur, faire le lien avec les castagnades et l'importance de cette châtaigne ardéchoise.

2) « Voyage Virtuel »

Un film a ensuite été diffusé, avec pour thématique la saisonnalité des paysages ardéchois et la succession des productions au fil de cette saisonnalité.

3) Atelier Main à la Pâte

Enfin, les enfants ont été répartis en deux groupes dans le cadre de l'atelier main à la pâte afin de préparer chacun à leur tour un gâteau de potiron au miel de châtaignier et crème de châtaigne. L'occasion pour eux de découvrir des saveurs typiquement ardéchoises, notamment le miel de châtaignier qui en a surpris quelques-uns mais a surtout conquis la majorité qui le savouraient avec une conscience de l'aspect rare et local du produit! Chacun a pu participer à plusieurs étapes de la recette, tous étaient intéressés, volontaires et forces de questions sur les ingrédients et les méthodes de préparations.

4) Dégustation

Pour finir, la dégustation a bien sûr fait l'unanimité chez les grands comme les plus petits qui ont également eu leur part du gâteau, mais de manière plus générale tous ont pu expérimenter au cours de cette animation nos produits locaux de saison, leur goût, leurs bienfaits et au moins découvrir leur importance patrimoniale.

Centre du développement agroalimentaire
4, avenue de l'Europe unie
BP 321 – 07003 Privas Cedex
Tél : 04 75 20 28 08
contact@ardechelegout.fr
www.ardechelegout.fr

L'Ardèche s'invite au menu 2022

BILAN DE L'OPERATION

Intitulé du projet : L'Ardèche s'invite au menu

Nom du demandeur : Centre du développement agroalimentaire Ardèche le goût

Date ou période de réalisation : du **10 au 16/10/22**

Pour la Semaine du goût du 10 au 16 octobre 2022, Ardèche le goût a organisé une opération intitulée « l'Ardèche s'invite au menu ! » pour la deuxième année avec la communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans et l'office de tourisme intercommunal.

Fort de son expérience avec la marque Goûtez l'Ardèche® et l'accompagnement à l'approvisionnement local, c'est le Centre du développement agroalimentaire « Ardèche le goût » qui a porté cette initiative.

L'opération événementielle « L'Ardèche s'invite au menu ! » a pour objectif de sensibiliser les acteurs de la restauration (commerciale et collective) à l'approvisionnement local pour augmenter la part de produits locaux dans les repas servis, afin de soutenir l'économie locale, de favoriser les circuits courts et de proposer des menus de qualité. Cette action vise à encourager, accompagner et valoriser les structures qui intègrent les produits ardéchois dans leurs menus.

Du 10 au 16 octobre 2022, 8 restaurants ont cuisiné les produits ardéchois :

- Auberge de Barnas (Barnas)
- Restaurant le Point d'orgues (Fabras)
- Le Bouchon ardéchois (Jaujac)
- Le Camélia (La Souche)
- Bistrot Brioude (Meyras)
- Restaurant retour aux sources (Meyras)
- Auberge de Montpezat (Montpezat-sous-Bauzon)
- Le Bistrot du pont (Pont de Labeaume)

2 établissements n'ont finalement pas pu participer (congés cette semaine), mais avaient tout de même participé à la préparation.

- Auberge les Grillons (Meyras)
- Les Pavés gourmands (Thueyts)

Évaluation : indicateurs proposés au regard des objectifs ci-dessus

1. Nombre d'établissements participants : 10 restaurants traditionnels de la Communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans
2. Nombre de communautés de communes partenaires : 1
3. Réalisation d'une page web dédiée : https://pro.ardechelegout.fr/restauration-traditionnelle-lappro-local-cest-possible/
4. Création de fiches producteurs sur un annuaire en ligne pour faciliter l'approvisionnement local
5. Réalisation d'un visuel décliné en affiches/Menus/Flyers
6. Nombre de vues des publications sur les réseaux sociaux : 17 520
7. Communiqué de presse : 6 articles de presse
8. Mise en place d'un travail partenarial à l'échelle de l'Ardèche sur l'alimentation durable.
9. Mise en place d'une Tournée des marchés le mardi 27 novembre sur le marché de Jaujac en présence de la presse, du grand public et des enfants de l'école de Jaujac. Des animations culinaires ont été proposés par 2 chefs Goûtez l'Ardèche® participants à l'Ardèche s'invite au menu. L'émission a été diffusée en direct sur France Bleu Drôme Ardèche.

Description :

Cette action a permis d'accompagner des structures de restauration traditionnelle mais également d'avoir un impact économique sur l'activité des agriculteurs, artisans et transformateurs. Elle a permis également de donner accès à tous à une alimentation de qualité.

Elle a permis de rapprocher les établissements avec les fournisseurs/producteurs locaux. Les restaurants participants se sont engagés à proposer pendant cette semaine des plats et des menus élaborés à partir de produits ardéchois, le tout accompagné de boissons ardéchoises.

Cette opération labellisée « Année de la gastronomie » a été menée en partenariat avec Ardèche tourisme.

Nouveauté :

Cette année la restauration collective a participé également en proposant des menus « L'Ardèche s'invite au menu ! » dans 8 établissements :

- EHPAD Chalambelle (Burzet)
- Ecole publique (Burzet)
- Ecole publique (Jaujac)
- Ecole publique (La Souche)
- Collège Joseph Durand (Montpezat-sous-Bauzon)
- Ecole publique (Montpezat-sous-Bauzon)
- EHPAD les Tilleuls (Montpezat-sous-Bauzon)
- Ecole publique (Pont de Labeaume)

Synthèse du questionnaire de bilan

Un questionnaire de bilan a été envoyé aux participants, sur les 6 répondants la totalité est prête à poursuivre l'utilisation des produits locaux en dehors de l'opération "L'Ardèche s'invite au menu" ponctuellement ou toute l'année. 83% d'entre eux proposent des plats ou menus élaborés à plus de 80% de produits ardéchois tout au long de l'année.

La totalité des répondants juge le bilan de l'opération positif ou plutôt positif :

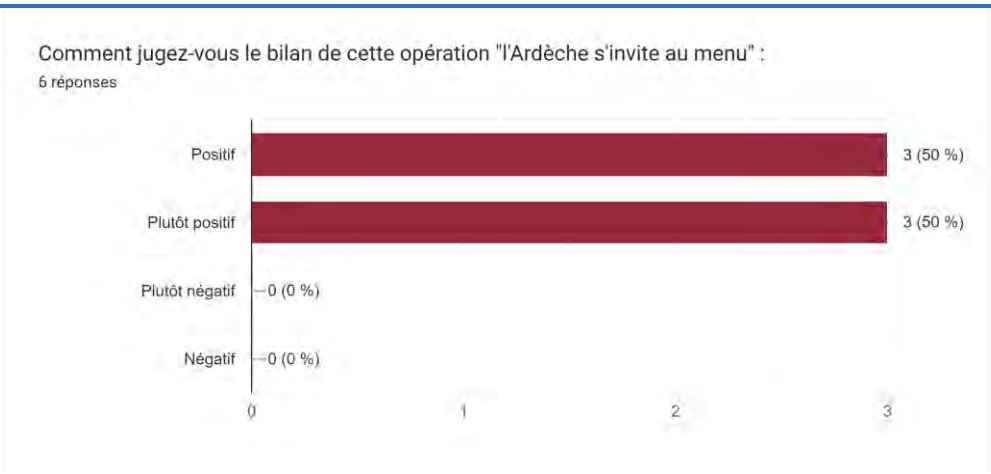

Pourquoi ?

- Faire connaitre aux résidents et à leur famille certains producteurs locaux
- Découvrir des chefs de restaurants différents.
- La clientèle était au rendez-vous et le dynamisme de cette opération ressenti.
- venue de personnes d'Aubenas
- Amène des gens qui ne vont pas spécialement au restaurant à sortir.
- Bonne communication.

Tous ont répondus que les clients, ainsi que les membres de l'équipe, étaient-ils satisfaits de l'initiative.

L'Office de Tourisme a mis en place des reportages dans les établissements participants

Commentaires/suggestions sur les reportages vidéo réalisé par l'Office de Tourisme

- Très bien ça donnait envie d'y participer
- Très enrichissant
- Très bien montés, équipe super agréable.
- Bonne idée !

Des clients sont venus spécialement pour l'opération (une dizaine de clients/ établissements pour 2 répondants) mais cela semble difficile à quantifier. La période semble être adéquate selon les participants.

Animations pédagogiques

En complément de l'action, une animation a été réalisée sur le thème des produits ardéchois et de l'automne auprès des enfants du centre de loisirs intercommunal. En tout, sept ateliers ont été proposés au cours de la journée aux différents groupes du centre de loisirs intercommunal. L'animation a été mise en place le jeudi 3 novembre 2022 pour 33 enfants.

Centre du développement agroalimentaire
4, avenue de l'Europe unie
BP 321 – 07003 Privas Cedex
Tél : 04 75 20 28 08
contact@ardechelegout.fr
www.ardechelegout.fr

Réunion : Mise en avant des produits locaux en restauration traditionnelle et collective Communauté de communes Ardèche des sources et volcans

Réunion des restaurants traditionnels, collectifs et des producteurs de la Communauté de communes Ardèche des sources et volcans :

14/06 à Maison du Parc - Jaujac 15h-17h

Invités :
RESTAURATION COLLECTIVE : EHPAD/ COLLEGE / MAIRIES pour les écoles
EHPAD : Les Vergers à Thueyts, Rochemure à Jaujac, Les Tilleuls à Montpezat, Chalembelle à Burzet, Centres de loisirs de Fabras, Ecoles, Collège de Montpezat

PRODUCTEURS

Présents :
TRENTIN Jonathan, cuisinier mairie de Jaujac
GONTHIER David, La Pourette
MARTIN FERRAND Isabelle, EHPAD de Montpezat
HOUETZ Ghislaine, EHPAD de Montpezat
FABREGES Marie-France, mairie de Montpezat
ROBERT Karine, vice présidente tourisme CdC Ardèche des Sources et Volcans
BOTTONI Sophie, CdC Ardèche des Sources et Volcans
TEYSSIER Sandra, Ardèche le goût
BRIOUDE Claude, Restaurant Brioude
BRIOUDE Angélique, OT Ardèche des Sources et Volcans
DODET Florence, PNR des Monts d'Ardèche – LEADER Ardèche3
DELORME Claire, CdC Ardèche des Sources et Volcans
HOUETZ Marion, vice présidente agriculture CdC Ardèche des Sources et Volcans

Ordre du jour :

- Tour de table
- Bilan de l'opération « L'Ardèche s'invite au menu ! » 2021
- Préparation de la prochaine édition

Compte-rendu des échanges :

1/ Tour de table

Restauration :
Les participants font part de leurs pratiques et besoins en termes d'approvisionnement local :

L'EHPAD de Montpezat travaille avec des grossistes locaux (SOVISAL, Ardèche frais, Ardèche primeur) et des commerçants de proximité (boulangerie locale, caveau).
Ils font part d'un besoin en châtaignes fraîches pour les rôties de châtaignes. Les résidents participent au marquage des fruits ce qui fait une animation.

La cantine de Jaujac fournit aussi les repas des scolaires de la cantine de la Souche. Elle travaille avec des commerces locaux (boulangerie, boucherie) mais aussi des grossistes locaux (Ardèche frais), nationaux qui ont des gammes régionales. La cantine fait part de son besoin en maraîchage sur la période de fin d'hiver début de printemps. Le contact de DADS est donné par Ardèche le goût pour pallier ce manque : D'Ardèche & de Saison 04 28 92 00 05.

D'autres ressources sont disponibles sur le site d'Ardèche le goût : https://pro.ardechelegout.fr/restauration-traditionnelle-lappro-local-cest-possible/

Producteurs :
Le besoin en châtaignes fraîches peut être couvert par le producteur présent à la réunion : GONTHIER David, La Pourette.

Afin de mettre davantage en avant l'offre des producteurs ils peuvent s'inscrire sur l'annuaire
https://pro.ardechelegout.fr/soyez-visible-sur-lannuaire-des-professionnels/

POURQUOI S'INSCRIRE ?
Pour avoir une vitrine sur internet sécurisée, maîtrisée et personnalisée
Pour avoir accès à une source d'information actualisée et qualifiée
Pour générer gratuitement des fiches de présentation de mon entreprise
Pour être référencé sur internet et géolocalisé
Pour être identifié comme membre du réseau de l'agroalimentaire ardéchois

Gratuit
C'est la seule plateforme de mise en relation de l'ensemble du secteur agroalimentaire ardéchois
Chaque entreprise dispose d'une page personnelle pour valoriser son entreprise et ses produits
Un mot clé ou un code postal suffisent pour afficher une liste d'entreprise à proximité
Chaque entreprise est géolocalisée pour permettre un approvisionnement de proximité

Ouvert
Pas besoin de mot de passe pour utiliser la plateforme : tous les acheteurs (restaurateurs, distributeurs, entreprises, consommateurs) peuvent la consulter

Pour aller plus loin, il est important de savoir pour les producteurs du territoire les informations suivantes :
- Quels sont les produits disponibles à quelle saison pour savoir quels produits pourraient être cuisinés par les chefs ?
- Sont-ils prêts à cultiver des légumes pour les besoins des chefs ?

2/ Bilan de l'opération « l'Ardèche s'invite au menu » 2022

« L'Ardèche s'invite au menu ! » est une opération événementielle qui vise à créer du lien entre producteurs et restaurateurs du territoire, et promouvoir la restauration qui met en œuvre des produits locaux dans la confection de leurs menus.
Cette opération à l'initiative de la Communauté de communes Ardèche des sources et volcans, est organisée par Ardèche le goût en partenariat avec l'Office de tourisme intercommunal.

Pour l'année 2021, la CdC et l'Office de Tourisme Ardèche des Sources et Volcans ont souhaité intégrer les restaurateurs du territoire à cet évènement durant la semaine du Goût du 11 au 17 octobre 2021.
10 restaurants ont cuisiné les produits ardéchois :

- RESTAURANT LES GLYCINES à BURZET
- RESTAURANT LE POINT D'ORGUES à FABRAS
- LE BOUCHON ARDECHOIS à JAUJAC
- LE CAMELIA à LA SOUCHE
- AUBERGE LES GRILLONS à MEYRAS
- LA TERRASSE DES THERMES à MEYRAS
- BISTROT BRIOUDE à MEYRAS
- RESTAURANT RETOUR AUX SOURCES à MEYRAS
- AUBERGE DE MONTPEZAT à MONTPEZAT-SOUS-BAUZON
- RESTAURANT LES MARRONNIERS à THUEYTS

1 conférence de Presse en amont à Neyrac

2 nouveaux restaurants agréés Goûtez l'Ardèche® par la suite :
- RESTAURANT LES MARRONNIERS à THUEYTS
- AUBERGE LES GRILLONS à MEYRAS

Bilan :
Claude Brioude a apprécié l'opération qui met en avant le travail d'approvisionnement local qui est fait toute l'année chez lui comme dans tous les restaurants Goûtez l'Ardèche®. Il y avait beaucoup de personnes à cette période (curistes) qui ont testé plusieurs restaurants pendant l'opération.

Le Point d'Orgues a demandé de rajouter le logo « Bistrot de pays » sur l'affiche à côté de son établissement : le groupe de travail valide cette possibilité car il s'agit d'une démarche qui met aussi en avant l'approvisionnement local.

D'autres établissements qui n'ont pas pu venir à la réunion.
Les établissements suivants sont prêts à renouveler l'opération cet automne

- RESTAURANT LES GLYCINES à BURZET
- RESTAURANT LE POINT D'ORGUES à FABRAS
- AUBERGE LES GRILLONS à MEYRAS
- BISTROT BRIOUDE à MEYRAS
- AUBERGE DE MONTPEZAT à MONTPEZAT-SOUS-BAUZON
- RESTAURANT LES MARRONNIERS à THUEYTS

Le Restaurant les Marronniers a trouvé qu'il y avait une belle communication, il adapte ses menus en fonction des produits ardéchois disponibles.

D'autres établissements peuvent rejoindre l'opération par exemple l'auberge de Barnas.
Les périodes de l'automne et du printemps sont propices à ces évènements.

Voir avec le collège de Montpezat, les EHPAD, écoles, centre de Loisirs et aussi avec l'ADAPEI de Lalevade. Les écoles desservies par un prestataire pour la cantine peuvent aussi participer.

3/ Préparation de la prochaine édition « L'Ardèche s'invite au menu ! »

Du 9 au 16 octobre 2022 les restaurants du territoire pourront participer à une nouvelle opération.
NOUVEAUTE : La restauration collective de l'ensemble du Département sera associée (restauration scolaire, EHPAD).
Elle s'adresse à tous les restaurateurs (traditionnels ou collectifs) volontaires qui s'engagent à respecter la charte " L'Ardèche s'invite au menu !" (voir les engagements décrits ci-après).
La participation est gratuite.
Inscription obligatoire avant le 20 juillet 2022 via ce lien :

Inscription à l'opération "L'Ardèche s'invite au menu !" du 10 au 17 octobre 2022 (google.com)

Engagements :

Un menu de composition libre qui doit mettre en valeur les produits ardéchois.

Un prix librement fixé par le restaurateur selon son positionnement tarifaire

Un maximum d'ingrédients d'origine ardéchoise.
=> Dans le menu proposé (entrée, plat, fromage, dessert), à minima, le produit principal de chaque plat doit être originaire de l'Ardèche.
Une offre de boissons ardéchoises (jus de fruits, vins, eaux)

Les fournisseurs (producteurs ou entreprises) doivent apparaître dans les menus ou être facilement accessibles aux clients.
Chaque restaurant s'engage à transmettre son menu en précisant ses approvisionnements locaux.

Les producteurs sont invités à proposer leurs produits aux restaurateurs pour plus de travail en proximité.

Communication :

Conférence de presse :
Conférence de presse pour annoncer l'évènement : un jour de marché - mardi 27/09 ou le 04/10 à 10h à Jaujac
En complément, une diffusion de tracts pourra aussi être faite un vendredi matin à Thueyts en lien avec Le Restaurant les Marronniers s'il est d'accord.

Radio France bleu a eu bon impact selon Claude Brioude.
Dans le cadre du partenariat Goûtez l'Ardèche® il peut offrir 2 menus offerts au bistrot la semaine avant en échange d'une interview.
Voir pour présence de Franck Daumas pour une émission en direct en lien avec la Tournées des marchés pour les 30 ans de Goûtez l'Ardèche®.
Ardèche le goût peut prêter la cuisine mobile, elle est dans ses locaux à Privas. Prévoir logistique au plus tard le mardi matin.
Faire les courses sur le marché : Se renseigner sur quels sont les producteurs locaux présents sur le marchés ? Ou La biasso (point de vente collectif)
Repli au château de Castrevieille en cas de pluie
Faire venir les scolaires et les résidents de l'EHPAD ;

Editions :
d'affiches, flyers et d'une nouvelle banderole
Rajouter une phrase d'invitation sur les affiches et tracts pour les démonstrations de cuisine sur le marché de Jaujac
Quantités identiques à 2021
L'option de publication dans le magazine du Dauphiné et Ma Bastide n'a pas été retenue en raison du budget trop important nécessaire.

Action de communication de l'OT :
L'OT pourra faire des reportages sur la chaine youtube
Post réseaux sociaux : un produit et un producteur mis en avant

Animations diverses :
Mise en avant des produits de l'automne du territoire
Intervention possible d'Ardèche le goût au collège de Montpezat (financement possible avec APECA)
Animations aussi possibles en EHPAD
Fête des Castagnades à Jaujac début octobre afin de valoriser la châtaigne + Menu « Castagnades » avec les restaurants traditionnels participants du 08/10 à mi novembre organisé par le PNR.
Par ailleurs, cet automne la commune de Montpezat prévoit une animation sur les « 3C » (châtaignes, cucurbitacés, et autour de la légende de la sorcière du Villaret) le 25/10.

Des ateliers pédagogiques en lien avec la thématique sont proposés pour les scolaires :

- Coup de pouce éducatif à la maison du Parc : atelier Agribio/ Ardèche le goût
- Des interventions sur l'alimentation dans 3 classes sur le territoire (Jaujac, Thueyts et Montpezat) sont également organisés dans le cadre d'un partenariat de la CdC avec Agribio.
- Animation d'Ardèche le Goût au centre de Loisirs de la CdC pendant les vacances d'automne

Guide gourmand
L'Office de tourisme Ardèche des sources et volcans a édité cette année un guide gourmand : restaurants, marchés, évènements et producteurs qui ont un point de vente sur place.

Lien du guide gourmand :
Edition 2022 du Guide Gourmand de l'Office de Tourisme Ardèche des Sources et Volcans (ardechedessourcesetvolcans.com)

Prochaine réunion commune : point presse le 27/09 à 10h

Nous nous tenons à votre disposition pour plus d'information :
Contact Office de Tourisme : Angélique Brioude 04 75 36 46 26
Contact CDC Ardèche des sources et volcans : Claire Delorme 04 75 89 01 48
Contact Ardèche le goût : Sandra Teyssier 04 75 20 28 08

Ardèche des Sources et Volcans
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Service de distribution de l'aide alimentaire « Coup de Pouce »

La communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans assure depuis fin 2020 le service d'aide alimentaire. Cette mission était jusqu'alors assurée par l'association « Coup de Pouce », basée à Lalevade, qui a cessé son fonctionnement (suite à la difficile mobilisation de nouveaux bénévoles et la crise sanitaire COVID qui a accentué les difficultés de l'association).

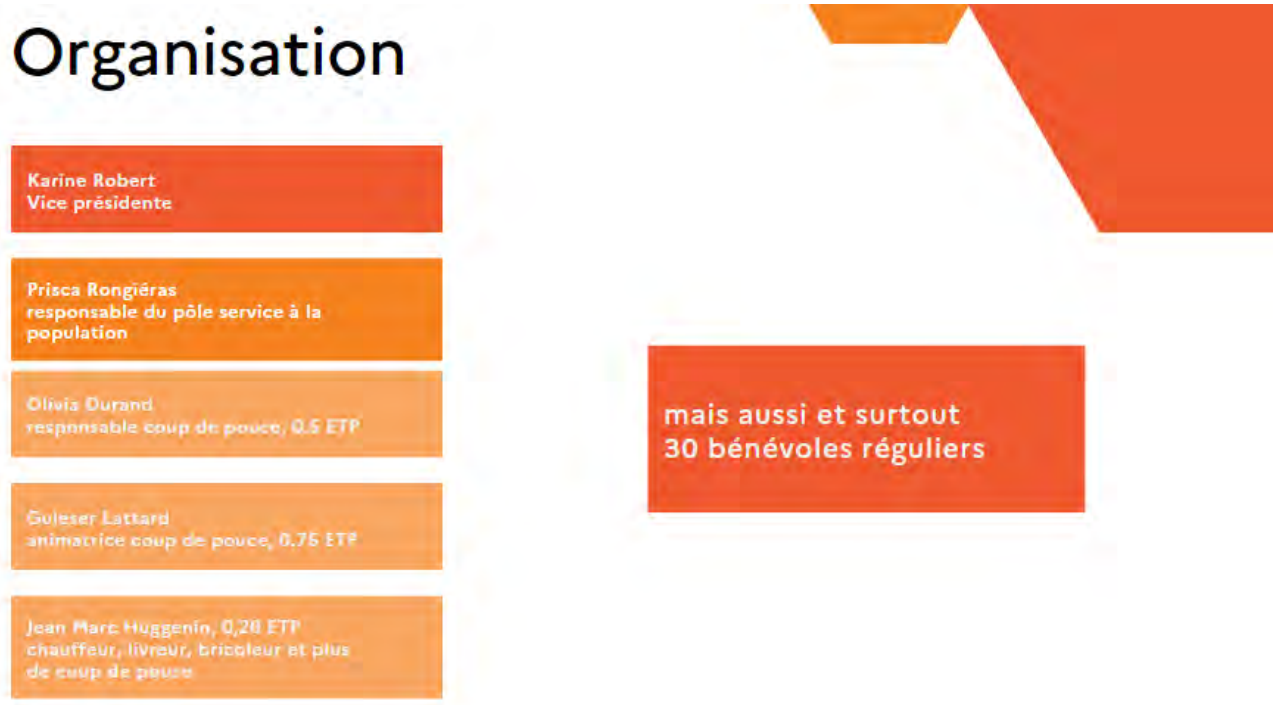

Coup de Pouce est aujourd'hui un dispositif du service action sociale, appartenant au pôle service à la population de la communauté de communes. Cette organisation permet de travailler de façon transversale avec les autres services du pôle : France Services, Conseillère numérique, Petite Enfance, Jeunesse ou encore le Sport mais aussi plus largement le pôle développement territorial (culture, mobilité, agriculture…) de la communauté de communes.

Dans le cadre de l'écriture de la Convention Territoriale Globale (CTG), signée avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) pour la période 2022/2026, cette transversalité était déjà au cœur des préoccupations des participants et des services.

Le service Coup de Pouce accueille fin 2022 près de 200 bénéficiaires, une augmentation de près de 40% en un an. Le partenariat avec l'association Banque Alimentaire est le plus important. Il permet de disposer de produits de base, issus des collectes nationales, de don de l'agroalimentaire (distributeurs et grossistes), de la filière agricole… Une fois tous les quinze jours, un agent et un bénévole se rendent au dépôt de la Banque Alimentaire de Valence pour charger les denrées commandées préalablement par la responsable de Coup de Pouce.

Afin de compléter les colis, des partenariats locaux ont dû être créés avec deux chaînes de distributeurs et une boulangerie chez lesquels on vient collecter les denrées chaque semaine, la veille de la distribution.

Au début de l'été 2022, une campagne, diffusée auprès du grand public, invite les habitants du territoire à faire don des surplus de leurs jardins.

Depuis, poivrons, courges, prunes ou encore châtaignes et topinambours, en fonction de la saison, viennent régulièrement compléter les paniers en produits locaux.

Les bénévoles de Coup de Pouce participent chaque année à la collecte nationale qui se déroule fin novembre. Au printemps, un second week-end de collecte est organisé cette fois par le service jeunesse, afin de collecter principalement des produits d'hygiène corporelle.

Chaque semaine, il est proposé aux bénéficiaires des fiches recettes, simples et de saison, cependant, devant des produits peu communs tels

que le kaki ou les topinambours, on se rend compte que nous devrons faire preuve de bien plus de pédagogie pour mettre en valeur et encourager la consommation de ces produits (atelier cuisine, transformation…). Des actions de sensibilisation et des animations pédagogiques doivent être développées en parallèle de la distribution de l'aide alimentaire (plantations, cuisine, transformation, conserves de légumes). Des liens et partenariats sont imaginés avec les ateliers professionnels de transformation collectif existants sur le territoire (à explorer dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial : la possibilité d'assurer ces formations…)

Malgré tous ces efforts, il arrive régulièrement que Coup de Pouce doive acheter des denrées alimentaires. De façon générale, il s'agit de fruits ou légumes de saison (pommes, pommes de terre, poireaux, courges…), achetés en grande surface. Pourquoi ne pas privilégier l'achat de denrées produites localement ?

A noter, également, l'installation d'un « frigo solidaire » au printemps 2020 dans le centre du bourg de Pont-de-Labeaume. Il est a été acheté auprès de l'association « Frigo solidaire » par convention avec la collectivité. Son développement a été initié par deux jeunes qui ont effectué leur service civique au sein du service jeunesse de la communauté de communes en 2019-2020. Il s'agit d'un dispositif, accessible 24h/24, 7j/7, de partage et d'échange où chacun peut déposer et/ou prendre des denrées alimentaires selon ses besoins. Ses objectifs sont multiples : encourager la lutte anti-gaspillage, le partage de fruits et produits frais, et contribuer à la solidarité locale.

La collectivité a fait le choix d'orienter en premier contact le bénéficiaire vers les services sociaux du département et ce pour plusieurs raisons. Premièrement, cela permet à l'équipe de Coup de Pouce et aux bénévoles de ne pas avoir connaissance de la situation personnelle des bénéficiaires et ainsi, garantir le même accueil à tous. Les bénéficiaires ont toujours la liberté de se confier s'ils le souhaitent.

Deuxièmement, cette façon de fonctionner maintient un lien important entre les travailleurs sociaux et Coup de Pouce. En effet, les difficultés rencontrées par un bénéficiaire sont généralement bien plus larges (isolement, dettes, violence...). Il est donc important de mobiliser largement autour de ces problématiques, d'un point de vue administratif mais aussi humain.

Le projet pour janvier 2023, est de prévoir des permanences de France Services, dans les locaux de Coup de Pouce.

La durée et la fréquence de l'aide dépend donc du dossier réalisé par l'assistante sociale. Au minimum, les bénéficiaires reçoivent un colis toutes les trois semaines.

Les bénéficiaires sont essentiellement des retraités et des allocataires au RSA, quelques jeunes et familles monoparentales. Quelques bénéficiaires peuvent avoir été mis en relation avec Coup de Pouce par les CCAS, les élus des communes, la Maison France Services à Thueyts, les services des tutelles, l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE). **Fin 2022, sur les 200 bénéficiaires usagers de Coup de Pouce, 65 sont des enfants.**

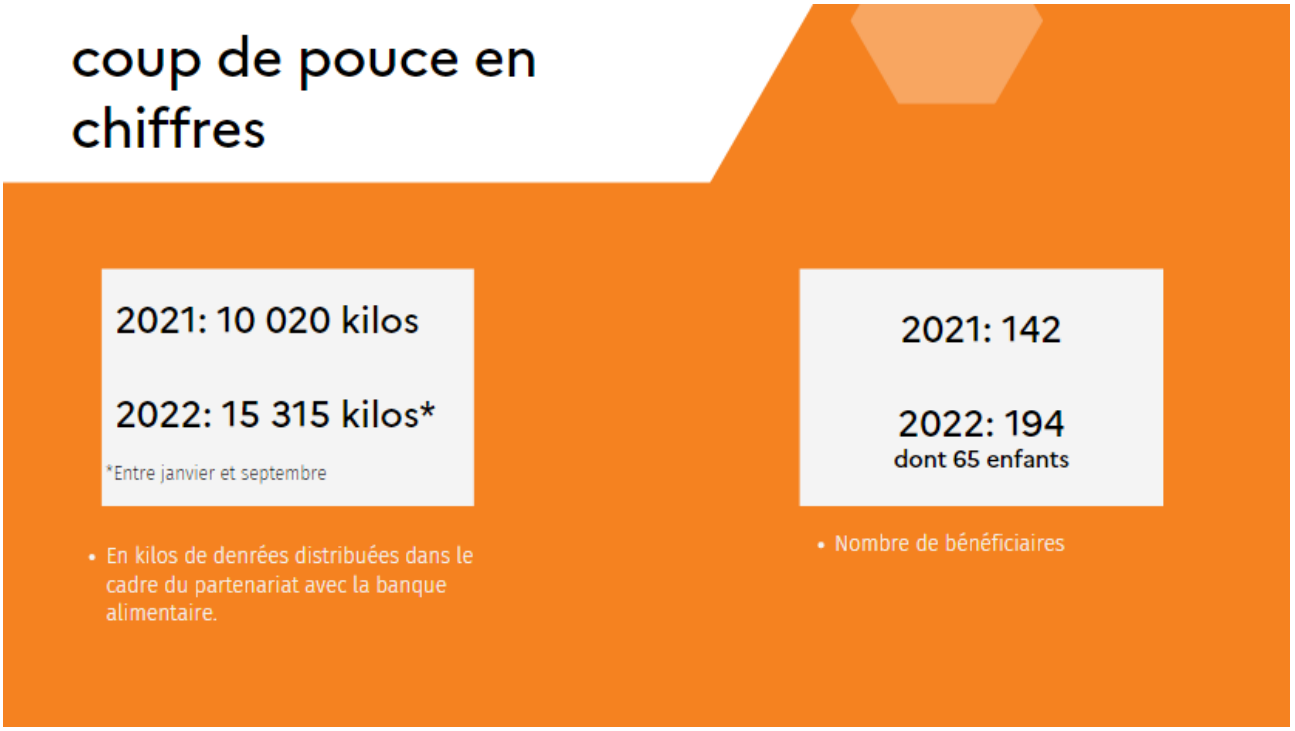

Coup de Pouce s'adresse aux personnes qui résident sur le territoire de la CDC ASV.

Fin 2022, environ 200 personnes bénéficient de l'aide de Coup de Pouce. Les distributions sont réparties sur trois semaines. Le matin, les bénévoles préparent les colis et l'après-midi, ils sont distribués. Les bénéficiaires sont contactés en début de semaine pour définir ensemble un rendez-vous. Cette organisation permet d'éviter les longues files d'attente devant le local qui mettent les bénéficiaires dans une posture inconfortable.

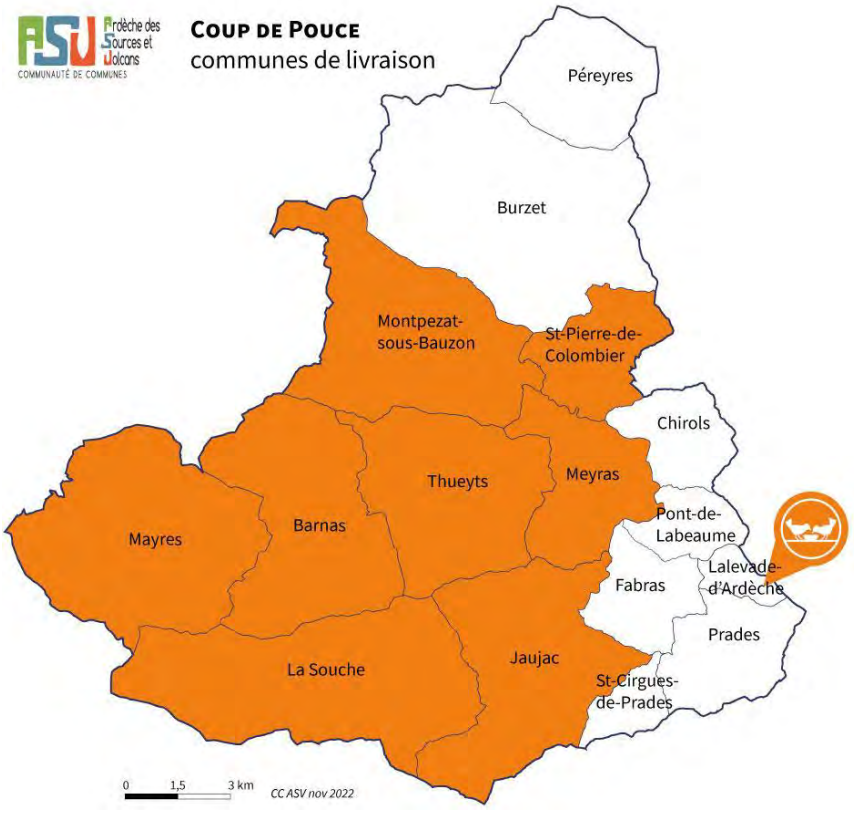

La livraison est prise en charge par un agent technique de la CdC les jeudis matin. Ces livraisons, jusque-là exceptionnelles, sont de plus en plus sollicitées. Là encore, les assistantes sociales déterminent la nécessité de livrer ou non les bénéficiaires. Cependant, au regard du contexte actuel, la hausse du prix des carburants, mais aussi de l'énergie plus globalement, le nombre de livraisons à fortement augmenté. **Une des pistes de travail est la mise en place d'une épicerie solidaire itinérante qui viendrait compléter les distributions du local. Ce projet d'épicerie solidaire va être investigué dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial et en fonction des enjeux relevés par le diagnostic sur la précarité alimentaire.**

Nous invitons le plus possible les bénéficiaires à se rendre dans les locaux de Coup de Pouce. Cela leur permet de rompre l'isolement et de faire le point sur leur situation.

En effet, Coup de Pouce se veut un lieu de rencontre et d'échange. Un lieu où trouver une oreille attentive mais aussi un coup de main ou tout simplement pour faire : Mettre en avant les compétences de chacun et les mettre à disposition du groupe, sans rien attendre en retour que des sourires satisfaits et des remerciements (ateliers onglerie, bricolage, cuisine, jardinage…).

C'est dans cet élan qu'un petit jardin solidaire a été aménagé à l'entrée du local : bénéficiaires et bénévoles ont fabriqué des bacs en palettes. Chacun selon ses envies participe pour planter, arroser, jardiner. Les plants proviennent de dons et quelques-uns ont été achetés au magasin spécialisé à proximité.

Quel plaisir de partager la première récolte.

Cependant, nous manquons de savoir technique et d'organisation qui nous permettraient de produire plus avec moins de contrainte. **La mise en place d'un partenariat avec une association d'éducation à l'environnement dans le cadre de la candidature PAT, permettrait de faire monter en compétence l'équipe, les bénévoles et les bénéficiaires volontaires. Et pourquoi pas, inciterait les bénéficiaires à se lancer dans l'aventure.**

Le jardin est aussi un lieu que les structures petite enfance situées à proximité s'approprient. Les enfants de la crèche y ont par exemple installé un hôtel à insectes.

Autour du jardin, accompagnées d'un café, les personnes discutent, se donnent des conseils, partagent leurs expériences. C'est aussi pour certain le seul lieu de sortie de la journée, il est important de le rendre accueillant et ouvert aux échanges.

Une autre piste est en réflexion, en complément de l'autoproduction sur site avec le jardin partagé, et doit être davantage explorée dans le cadre du PAT : **la mise en place d'une ferme intercommunale en régie avec l'embauche d'un maraîcher**, sur laquelle s'adosserait également des actions d'animation pour les bénéficiaires de Coup de Pouce.

Les locaux

Les locaux loués à la mairie sont situés au cœur de la commune de Lalevade d'Ardèche. Ils ont été restaurés il y a deux ans.

Composés d'une grande pièce d'accueil conviviale, un bureau de rendez-vous (France services, accès aux droits…) d'une pièce pour les stocks avec un congélateur, deux réfrigérateurs et d'un petit espace « cuisine ». L'espace cuisine ne permet pas l'organisation d'atelier cuisine. **L'idée est de faire venir le**

camion cuisine de la banque alimentaire pour proposer des ateliers.

Une petite salle de bain, aujourd'hui utilisée comme réserve, pourrait être mise à disposition des bénéficiaires, notamment sans domicile fixe, qui aujourd'hui doivent se rendre sur Aubenas pour prendre une douche.

<u>Animation et vie de Coup de Pouce</u> :

Une journée conviviale a été organisée par les deux personnes en service civique au printemps 2022, à destination des bénéficiaires et bénévoles, avec au programme barbecue, jeux de l'association « déambull », barbes à papa... Elle a réuni une trentaine de personnes, les retours ont été très positifs. Ce fût l'occasion pour les bénéficiaires et les bénévoles de passer du temps ensemble.

Par ailleurs, dans le cadre du festival « Famille d'ici », porté par la Maison de Vallée, le service a proposé une sortie famille en toute simplicité sur les bords du lac d'Issarlès. Ce type de journée, qui crée une véritable parenthèse dans le quotidien, sera amenée à être programmée à nouveau.

Les bénévoles se sont mobilisés pour organiser et animer la buvette mise en place à l'occasion du premier forum intercommunal des associations. Les recettes réalisées seront reversées à Coup de Pouce. Ce fût l'occasion de présenter Coup de Pouce et de mobiliser de nouveaux bénévoles.

L'idée étant de proposer des actions simples, gratuites ou presque, que les bénéficiaires peuvent reproduire.

ANNEXE C6 - RETOURS EN IMAGES DE QUELQUES ACTIONS EN COURS OU TERMINÉES

Diffusion d'un documentaire sur l'accessibilité sociale à l'alimentation

Organisation d'une journée d'information sur les cessions

PROAGRI

POUR VOUS, AUJOURD'HUI, ET DEMAIN

QUINZAINE DE LA TRANSMISSION REPRISE

JEUDI 25 NOVEMBRE 2021

THUEYTS

Journée d'information et d'échanges pour les cédants et les porteurs de projets en agriculture

PROGRAMME

PASS SANITAIRE OBLIGATOIRE

A PARTIR DE 9H

MATINEE D'INFORMATION POUR LES CEDANTS

- Intervention et échanges avec la MSA sur le thème de la retraite et de la cessation d'activité agricole
- Présentation et échanges sur les modalités de transmission par bail à ferme
- Présentation des dispositifs d'accompagnement de la transmission par la Chambre d'agriculture

Un buffet froid sera offert à midi

A PARTIR DE 13H30

RENDEZ-VOUS POUR LES CEDANTS ET LES PORTEURS DE PROJETS

Des rendez-vous personnalisés de 15 minutes sont proposés avec les partenaires suivants :

MSA, juriste «foncier», CER France Ardèche, DDT, Notaire, Crédit Agricole, Conseiller transmission et Conseiller d'entreprise de la Chambre d'agriculture, SAFER

Inscription obligatoire avant le 05/11/2021

CONTACT

CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'ARDECHE

MAËVA BUTTENAERE

Tél : 04 75 20 28 00

Mail : maeva.buttenaere@ardeche.chambagri.fr

www.ardeche.chambre-agriculture.fr

AGRICULTURES & TERRITOIRES

Conférence de presse et communication pour les lancements de l'action "L'Ardèche s'invite au Menu" avec des restaurateurs et des producteurs locaux 2021

Le lancement de l'Ardèche s'invite au Menu à Jaujac

Pour la Semaine du goût du 10 au 16 octobre 2022, la Communauté de Communes Ardèche des Sources et Volcans, en partenariat avec Ardèche le goût a organisé une opération intitulée « l'Ardèche s'invite au menu ! » pour la deuxième année consécutive. Et le lancement de cet évènement se tenait sur le marché de Jaujac pour le millésime 2022 !

L'opération événementielle « L'Ardèche s'invite au menu ! » a pour objectif de sensibiliser les acteurs de la restauration (commerciale et collective) à l'approvisionnement local pour augmenter la part de produits locaux dans les repas servis, afin de soutenir l'économie locale, de favoriser les circuits courts et de proposer des menus de qualité.

Cette action vise à encourager, accompagner et valoriser les structures qui intègrent les produits ardéchois dans leurs menus. Elle permet de rapprocher les établissements avec les fournisseurs/producteurs locaux.

Les restaurants participants s'engagent donc à proposer pendant cette semaine des plats et des menus élaborés à partir de produits ardéchois, le tout accompagné de boissons ardéchoises.

10 restaurants ont donc cuisiné les produits ardéchois :

- Auberge de Barnas,
- Restaurant le Point d'orgues (Fabras),
- Le Bouchon ardéchois (Jaujac),
- Le Camélia (La Souche),
- Auberge les Grillons (Meyras),
- Bistrot Brioude (Meyras),
- Restaurant retour aux sources (Meyras),
- Auberge de Montpezat (Montpezat-sous-Bauzon),
- Le Bistrot du pont (Pont de Labeaume),
- Les Pavés gourmands (Thueyts).

Et c'est une nouveauté, cette année la restauration collective participe également en proposant des menus « L'Ardèche s'invite au menu ! » dans 7 établissements :

- Ecoles de Jaujac, la Souche, Montpezat, Burzet ;
- EHPAD de Montpezat et de Burzet ;
- Collège Joseph Durand de Montpezat.

La piste de danse de la Place de Jaujac était bien remplie autour des cuisiniers Claude Brioude (Restaurant Brioude de Neyrac), Vincent Badia (L'Auberge les Grillons à Meyras) et Jonathan Trentin (cuisinier de l'école de Jaujac) qui ont fait une démonstration de cuisine !
Au menu :

- Un Cousina (velouté de châtaignes) revisité, à la pancetta et aux cèpes d'Ardèche
- Châtaignes d'Ardèche, réduction d'ailes de poulet en émulsion et mesclun Fleuri

Nombreux étaient les habitants présents. Tout comme les classes de l'école élémentaire de Jaujac qui étaient aux premières loges.

France Bleu Drôme Ardèche a enregistré une émission en direct d'une heure, sur l'évènement. Ont notamment été interviewés : le Maire de Jaujac, le Président de la Communauté de communes, les cuisiniers présents, David Dusserre pour le Fournil du Tanargue, des enfants de l'école…

Une belle occasion de valoriser notre patrimoine alimentaire ainsi que les savoirs-faire de nos cuisiniers !

Ardèche des sources

CUISINE
CLAUDE BRICOUT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
ARDÈCHE DES SOURCES ET VOLCANS
ASV

Ardèche

Visites gourmandes organisées dans les Villages de caractère en partenariat avec des producteurs et transformateurs locaux

Visite de terrain au sujet de l'étude foncière sur le réseau d'irrigation des Plots de Meyras

Participez à la lutte collective contre le frelon asiatique

La Communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans prend en charge la destruction des nids de frelons asiatiques sur l'ensemble de son territoire, en collaboration avec le GDSA de l'Ardèche

Frelon européen

Frelon asiatique

Nid primaire

Frelon asiatique | Frelon européen

PROCÉDURE À SUIVRE

1. Vous découvrez un nid de frelon asiatique : ne jamais le détruire vous-même et garder une distance de 10m
2. Merci de déclarer le nid uniquement sur le site : **lefrelon.com**
   En cas de besoin, téléphonez au : 06 08 92 26 67
3. Après vérification, la destruction sera effectuée par une entreprise agréée et prise en charge par la Communauté de communes

GDSA ardèche

LeFrelon.

Barnas - Burzet - Chirols - Fabras - Joujac - Lalevade - La Souche - Mayres - Meyras - Montpezat-sous-Bauzon - Péreyres - Pont-de-Labeaume - Prades - Saint-Cirgues-de-Prades - Saint-Pierre-de-Colombier - Thueyts -

Tél : 04 75 89 01 48

ASV Ardèche des Sources et Volcans COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

- Présentation de la stratégie agricole

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARDÈCHE DES SOURCES ET VOLCANS

Le budget adopté à l'unanimité

Réuni mardi 13 avril, le conseil communautaire d'Ardèche des sources et volcans a validé les investissements pour l'année à venir.

Le budget voté à l'unanimité s'équilibre à 7 609 779 euros en fonctionnement et à 5 103 617 euros en investissement.

Les principaux investissements portent sur la fibre optique, le social, les équipements sportifs et un pumptrack à Meyras (un parcours en boucle fermée utilisé avec différents équipements sportifs, dont les VTT ou les BMX), la voirie (plus de 1,1 million d'euros prévus pour 2021 en travaux sur l'ensemble des 16 communes), le développement économique avec les locaux professionnels, le tourisme, le plan local d'urbanisme intercommunal, l'aménagement du parking du Ray-Pic, la voie douce entre Lalevade et Vals, ou encore le remplacement d'un camion de collecte des ordures ménagères.

Est approuvé à l'unanimité le budget qui prévoit la réalisation de deuxième et troisième tranches de panneaux photovoltaïques en toiture sur les locaux économiques à Prades, le gymnase de Montpezat-sous-Bauzon, les vestiaires des stades de Lalevade-d'Ardèche et de Thueyts. Les travaux sont subventionnés par l'État et la région Auvergne-Rhône-Alpes, l'électricité est revendue à EDF (46 000 euros de recettes en 2020). Le budget photovoltaïque s'équilibre en fonctionnement à 66 863 euros et à 765 431 euros en investissement.

Des travaux seront réalisés au stade de Thueyts.

La stratégie agricole présentée

Marion Houetz, vice-présidente déléguée à l'agriculture, a présenté la stratégie agricole, validée en commission agriculture, pour le mandat. Trois enjeux sont ciblés : protéger le foncier agricole et encourager les installations, adapter le territoire et les exploitations agricoles aux changements climatiques, rapprocher les agriculteurs des consommateurs. Un plan d'actions ciblées sera proposé privilégiant les interventions concrètes et adaptées, faisant intervenir régulièrement des prestataires externes.

La thématique agricole abonde aussi d'autres délégations (centre aéré, social, tourisme…). Par convention avec la communauté de communes, ces actions sont subventionnées par le Département de l'Ardèche qui alloue des moyens d'ingénierie de la chambre d'agriculture, d'Agribio Ardèche (association des producteurs bio du département) de la chambre d'agriculture et d'Ardèche le goût,

REPÈRES

Thueyts accueillera un centre de vaccination

Un centre de vaccination éphémère est organisé les 21 et 22 avril à la salle des fêtes de Thueyts pour le public prioritaire.

Renseignements et inscriptions obligatoires auprès de la communauté de communes au 04 75 89 01 48.

- Mise en place d'un boutique de vente de produits locaux à l'Office de tourisme de Neyrac

La saison touristique 2021 se prépare

Après 2020, l'office de tourisme Ardèche des sources et volcans prépare avec enthousiasme la prochaine saison estivale.

Le lundi 8 mars, avant que la saison touristique 2021 ne débute, les responsables et les employés de l'office du tourisme Ardèche des sources et volcans ont fait le bilan très positif de l'année 2020 et ont évoqué de belles perspectives pour 2021.

Durant l'année 2020, l'office de tourisme est resté actif et a pu ouvrir ses différents bureaux dans les meilleures conditions sanitaires. Les visites des villages de Jaujac et Thueyts ont été maintenues, ainsi que les visites de l'écomusée du moulinage à Chirols.

En 2020, 20 000 actes de renseignements ont été effectués dans les différents bureaux, 50 000 visites ont été enregistrées sur le site web, cette structure a aussi constaté une belle progression sur les réseaux sociaux avec 6 000 abonnés (+35 % sur Facebook et +80 % sur Instagram).

Une boutique à l'office de Neyrac

Espérant une meilleure situation sanitaire pour le tourisme et le thermalisme, l'office prépare la saison 2021 avec enthousiasme et détermination. Une page dédiée aux professionnels du tourisme est créée sur le site internet, une boutique verra le jour à l'office de Neyrac. Des pistes d'action vers l'agritourisme sont également envisagées et différents projets avec les offices de tourisme du Sud Ardèche sont en cours.

Afin de promouvoir le territoire Ardèche des sources et volcans avec ses atouts touristiques auprès du public ardéchois et des internautes, les 12 et 13 mars, l'office de tourisme va participer au salon virtuel e-forum Destination Ardèche organisé par l'agence de développement touristique (ADT) afin de promouvoir le territoire Ardèche des sources et volcans avec ses atouts touristiques auprès du public ardéchois et des internautes.

Pour partir à la rencontre des 80 exposants sur leurs espaces personnalisés et échanger avec eux en direct, via le chat en ligne, commander de la documentation ou assister à des mini-conférences, une inscription est gratuite sur : destination-ardeche-forum.fr

Les portes de l'office de tourisme vont bientôt s'ouvrir avec plein de nouveaux projets.

- Réunion publique de restitution de l'étude territorialisée sur les changements climatiques

PRADES

Adapter l'agriculture aux changements climatiques

Une vigne ardéchoise victime du gel d'avril 2021 à Saint-Germain. Archives photo Le DL/TH

Dans le cadre du Contrat de transition agricole et alimentaire (C2T2A), financé par le Département de l'Ardèche, la communauté de communes Ardèche des sources et volcans a mandaté la chambre d'agriculture pour conduire une étude sur les effets du changement climatique sur l'agriculture ardéchoise.

L'analyse produite repose sur des simulations établies à partir des évolutions climatiques prospectives élaborées par le Giec (Groupe d'experts intergouvernementaux sur l'évolution du climat). Des déclinaisons sont réalisées par territoire et par type de production. L'analyse a porté plus particulièrement sur les parcours pastoraux, les prairies et les châtaigneraies.

Une trentaine d'élus et d'agriculteurs se sont réunis le 10 février à la salle polyvalente de Prades pour prendre connaissance de cette étude et des projections locales, qui ont été établies en considérant une hausse de la température de plus de 4 degrés Celsius d'ici la fin du XXIe siècle.

Les effets attendus

Les principaux effets devraient concerner l'augmentation des températures estivales, la baisse du nombre de jours de gel, des épisodes pluviométriques certainement plus forts à l'automne et des déficits climatiques beaucoup plus intenses, générant notamment un accroissement des sécheresses en été. Les effets de ces modifications météorologiques impacteront tous les types de production.

Les nombreux échanges qui ont suivi ont concerné l'adaptation des productions agricoles et des modes d'exploitation aux changements climatiques sur le territoire. Le comité local d'installation agricole du territoire intégrera dans ses prochains travaux les pistes de réflexion développées lors de cette réunion.

Le Dauphiné Libéré 14/02/2022

- Réunions sur la reconquête de la châtaigneraie

LA SOUCHE

Échanges sur l'agriculture et son devenir

Vendredi 2 octobre, à l'initiative de Jacky Gonthier, 2e adjoint et à la tête de la commission agriculture, une rencontre sur invitations avec les agriculteurs de La Souche et des acteurs du secteur a permis d'échanger sur différents sujets à la salle des fêtes de La Souche. Des sujets comme l'avenir de la châtaigneraie, les transmissions des exploitations, l'installation de nouveaux exploitants, le pastoralisme, le changement climatique ont pu être abordé au cours cette soirée où Me Audibert, de la Chambre de l'agriculture de l'Ardèche, Me Houetz, maire de Saujac mais aussi à la tête de la délégation agriculture à la communauté de communes Ardèche des sources et volcans, Me Bouet, éleveuse de brebis mais pas que, M. Bonin, chargé de mission agriculture et gestion de l'espace au Parc naturel régional des monts d'Ardèche. M. Geiguer, maire de la commune était également présent ainsi que des membres du conseil municipal. Deux heures d'échanges où l'avenir et le devenir du territoire ont été abordés.

La salle et ses participants ce vendredi 2 octobre.

SAINT-PIERRE-DE-COLOMBIER

À la reconquête de la châtaigneraie

Une assistance attentive.

Dans le cadre du partenariat avec la communauté de communes Ardèche des sources et volcans, sur la reconquête de la châtaigneraie, une réunion animée par le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche et la chambre d'agriculture a été organisée la semaine dernière, en direction des propriétaires et agriculteurs pour les communes de Burzet, Montpezat-sous-Bauzon et Saint-Pierre-de-Colombier. L'objectif était de les informer sur le programme de reconquête de la châtaigneraie et les aides disponibles afin de remettre en production des châtaigneraies délaissées, soit pour le fruit soit pour le bois, et d'échanger avec eux. La prochaine étape sera d'identifier, grâce à l'implication des communes concernées, des secteurs à potentiel fruit et/ou bois en vue de mener un travail plus approfondi avec les propriétaires concernés.

Le Dauphiné Libéré - 19/05/2022

- Opération “L’Ardèche s’invite au Menu” 2022

JAUJAC

La gastronomie ardéchoise en fête sur le marché

Des restaurateurs et vignerons animaient la matinée ce mardi, en présence d’élus dont Marion Houetz, maire, et Cédric d’Imperio, président de la communauté de communes.

Ce mardi 27 septembre, la manifestation “L’Ardèche s’invite au menu”, organisée par Ardèche le goût, se tenait pour la 2e année sur la grande place de Jaujac. Elle était animée par des restaurants du secteur et des vignerons ardéchois. Plusieurs élus étaient présents.

Les enfants des écoles, CP et maternelles, étaient tout fiers de goûter aux échantillons servis dans de petits godets. La manifestation s’est clôturée vers midi et demie, comme le marché.

Le Dauphiné Libéré 28/09/2022

L’Ardèche s’invite au menu

Mardi 27 septembre lors du marché hebdomadaire, la place était très animée. En effet, pour la semaine du goût qui aura lieu du 10 au 16 octobre, « Ardèche le goût » a organisé une opération intitulée « l’Ardèche s’invite au menu » pour la deuxième année avec la Communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans et l’Office de Tourisme intercommunal. Deux chefs cuisinier : Claude Brioude (bistrot Brioude à Neyrac) et Vincent Badia (auberge les grillons à Meyras) ont concocté des mets à base de châtaignes, champignons… qu’ils ont fait déguster aux enfants de l’école et aux gens de passage. Présence de la radio France bleu Drôme Ardèche avec son animateur Franck Daumas pour son émission « cotés saveurs ». L’opération événementielle « L’Ardèche s’invite au menu ! » a pour objectif de sensibiliser les acteurs de la restauration (commerciale et collective) à l’approvisionnement local pour augmenter la part de produits locaux dans les repas servis, afin de soutenir l’économie locale, de favoriser les circuits courts et de proposer des menus de qualité. Cette action vise à encourager, accompagner et valoriser les structures qui intègrent les produits ardéchois dans leurs menus. Elle permet de rapprocher les établissements avec les fournisseurs/producteurs locaux. Les restaurants participants s’engagent donc à proposer pendant cette semaine des plats et des menus élaborés à partir de produits ardéchois, le tout accompagné de boissons ardéchoises.

Du 10 au 16 octobre 2022, 10 restaurants vont cuisiner les produits ardéchois : Auberge de Barnas, Le point d’orgues à Fabras, Le bouchon ardéchois à Jaujac, Le camélia à La Souche, l’auberge les grillons à Meyras, le bistrot Brioude à Neyrac, le restaurant Retour aux sources à Meyras, l’auberge de Montpezat, le bistrot du pont à Pont-de-Labeaume, les pavés gourmands à Thueyts.

Nouveauté cette année, la restauration collective participe également en proposant des menus « L’Ardèche s’invite au menu ! » dans 7 établissements : EHPAD Chalambelle à Burzet et Les tilleuls à Montpezat, les écoles de Burzet, Jaujac, La souche, Montpezat, Pont-de-Labeaume et le collège Joseph Durand de Montpezat.

La Tribune 06/10/2022

JAUJAC

Semaine du goût : les produits ardéchois en vedette au restaurant et auprès des scolaires

Pour la Semaine du goût qui se déroule du 10 au 16 octobre, la communauté de communes Ardèche des Sources et volcans, en partenariat avec le centre du développement agroalimentaire Ardèche le goût, organise une opération intitulée L’Ardèche s’invite au menu ! pour la deuxième année consécutive après l’expérience démarrée en 2021.

“L’objectif [est] de sensibiliser les acteurs de la restauration (commerciale et collective) à l’approvisionnement local pour augmenter la part de produits de proximité dans les repas servis, afin de soutenir l’économie locale, de favoriser les circuits courts et de proposer des menus de qualité”, explique le centre du développement agroalimentaire dans un communiqué.

“Cette action vise [aussi] à encourager, accompagner et valoriser les structures qui intègrent les produits ardéchois dans leurs menus. Elle permet de rapprocher les établissements des fournisseurs et producteurs locaux. Les restaurants participant s’engagent donc à proposer, pendant cette semaine, des plats et des menus élaborés [avec] des produits ardéchois, le tout accompagné de boissons [du secteur]”.

L’opération L’Ardèche s’invite au menu ! a été présentée avec des cuisiniers le 27 septembre à Jaujac. Photo Mairie de Jaujac

Dix restaurants participent, l’Auberge de Barnas, Le Point d’orgues à Fabras, Le Bouchon ardéchois à Jaujac, Le Camélia à La Souche, Les Grillons, le Bistrot Brioude et Retour aux sources à Meyras, l’Auberge de Montpezat-sous-Bauzon, Le Bistrot du pont à Pont-de-Labeaume, ainsi que Les Pavés gourmands à Thueyts.

Nouveauté, la restauration collective participe également en proposant des menus dans sept établissements, les écoles de Jaujac, La Souche, Montpezat et Burzet ; les Ehpad (résidence pour personnes âgées dépendantes) de Montpezat et Burzet, sans oublier le collège Joseph Durand à Montpezat.

Le Dauphiné Libéré - 08/10/2022

- Sensibilisation des scolaires à l'alimentation et à la consommation responsable

LA SOUCHE De l'école à la ferme il n'y a qu'un pas

Dans le cadre d'un partenariat avec le Département, la communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans a proposé des actions de sensibilisation à l'alimentation et à la consommation responsables, à destination des écoliers du territoire.

Ce dispositif, mené tout au long de l'année dans trois classes, a été animé par Agri Bio Ardèche, l'association des agriculteurs bio d'Ardèche. Les enseignants ont ainsi ouvert leur porte pour deux ateliers en classe sur le thème de l'alimentation et l'agriculture. Avec les beaux jours, place au dernier atelier : la visite à la ferme. Ce lundi 9 mai, Céline Charbonnier, agricultrice sur la commune de La Souche, a donc accueilli la classe de CM1-CM2 de Jaujac. L'objectif de cette sortie était de présenter aux élèves le métier d'agricultrice et d'expliquer comment fonctionne une ferme bio du territoire.

Les élèves ont ainsi pu visiter le bâtiment d'élevage et discuter avec l'agricultrice de la gestion d'un troupeau de brebis allaitantes. Puis, l'atelier s'est poursuivi par une promenade à l'ombre des châtaigniers avec explication de ce qu'est une greffe et présentation du matériel pour récolter les châtaignes. Des techniques qui ont, certainement, dû faire rêver les petits ramasseurs amateurs, plus habitués à se piquer les doigts qu'à engranger de grandes quantités de châtaignes. Enfin, la visite s'est conclue par un petit tour des champs et une explication de la rotation entre les différentes cultures (pommes de terre, céréales, fleurs, plantes aromatiques et médicinales).

La Tribune 19/05/2022

THUEYTS

Les élèves sensibilisés à la consommation responsable

Pendant l'année scolaire, dans le cadre d'une action partenariale avec le Département, la communauté de communes Ardèche des Sources et volcans a proposé, aux écoles du territoire, des actions de sensibilisation à l'alimentation et à la consommation responsables.

Agri bio Ardèche, association des agriculteurs bio Ardéchois, a animé ce dispositif dans trois classes avec la mise en place de trois activités : deux ateliers sur le thème de l'alimentation et l'agriculture et un atelier « visite à la ferme ».

Les élèves à la découverte de la « rotation » des cultures.

Lundi 9 mai, la classe de CM1-CM2 de Jaujac s'est rendue à la ferme de Céline Charbonnier, agricultrice dans la commune de La Souche. Cette rencontre avait pour objectif la présentation du métier d'agricultrice aux écoliers, ainsi que le fonctionnement d'une ferme bio sise sur le territoire Ardèche des Sources et volcans.

Les enfants ont visité le bâtiment d'élevage des ovins et ont échangé sur la gestion d'un troupeau de brebis allaitantes (alimentation, estive, agneaux). Ils ont ensuite gagné la châtaigneraie, où ils ont découvert ce qu'était une greffe avant de s'attarder sur le matériel nécessaire à la récolte des châtaignes.

À la sortie du bois, ils sont allés dans les champs où l'agricultrice a expliqué ce qu'était la rotation entre les différentes cultures (pommes de terre, céréales, fleurs, plantes aromatiques et médicinales).

Le Dauphiné 12/05/2022

- Article sur la mise en oeuvre d'ateliers de concertation sur l'avenir de l'alimentation

ARDÈCHE DES SOURCES ET VOLCANS/THUEYTS

Un atelier sur l'avenir de l'alimentation

La communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans prépare actuellement un Projet alimentaire territorial visant à relocaliser l'alimentation sur le territoire.

Une quarantaine d'acteurs du territoire (agriculteurs, entreprises, chercheurs, associations, structures d'aide alimentaire, acteurs institutionnels...) ont participé à cette première journée de travail.

Lundi 3 octobre à Thueyts, avec l'appui du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche, une première journée de travail a été organisée pour associer une diversité de contributions à la définition des grandes lignes de la future politique alimentaire territoriale. Cet atelier a réuni plus d'une quarantaine d'acteurs du territoire (agriculteurs, entreprises, chercheurs, associations, structures d'aide alimentaire, acteurs institutionnels...). Il s'est inscrit dans une démarche de transition alimentaire, au regard des urgences environnementales, sanitaires et sociales.

Après les mots d'accueil de Cédric D'Império, président de la Communauté de communes et de Dominique Allix, président du Parc, les participants se sont mis au travail pour décrire le système alimentaire aujourd'hui. Plusieurs interventions ont nourri la réflexion avec les facteurs qui influent la trajectoire alimentaire.

Après une brève pause et un buffet de produits locaux servi dans le parc du château de Blou, les participants ont été invités à rêver : quel sera notre système alimentaire territorial en 2050 et quelles actions devons-nous prioritairement mettre en œuvre pour atteindre le scénario le plus résilient ?

Les vice-présidentes de la communauté de communes, Marion Houetz, en charge de l'agriculture et Karine Robert, en charge du tourisme et du social, ont clôturé cette première journée de travail très satisfaisante compte tenu de la richesse des échanges. Les ateliers ont été très constructifs et vont contribuer à la future politique publique territoriale.

Ces réflexions permettront d'enrichir l'élaboration de la candidature de la communauté de communes au Projet alimentaire territorial.

Annie GRANGE

Le Dauphiné Libéré - 07/10/2022

- Festivités autour de l'alimentation

JAUJAC

Les Castagnades sont lancées avec le sourire

Le grilloir de châtaignes a tourné toute la journée. Le comité des jeunes de Jaujac profite de l'évènement pour constituer ses premiers fonds. Photos Le DL/Priscilla CATHALAN

Châtaignes grillées au feu de bois, confitures, gâteaux... le produit roi de l'Ardèche s'est décliné sous toutes ses formes ce samedi 8 octobre sur la place du Champs de Mars à Jaujac, à l'occasion de la première Castagnade de l'année.

Devant les dizaines de stands des producteurs et des artisans du territoire, des Ardéchois, des Drômois, mais aussi des visiteurs d'un peu plus loin, comme ce couple venant de Suisse alémanique. « Nous sommes en Ardèche depuis une semaine et nous tenions à découvrir les Castagnades. C'est notre première fois et nous nous sommes régalés », raconte dans un très bon français Lucien Luchsingur, aux côtés de sa compagne Claudia Stuessi.

Si la météo a chamboulé le programme de la matinée, à la mi-journée, ils étaient nombreux sur la place à se régaler des productions locales.

Près de son grilloir à châtaignes, Alain Durand est un habitué. Le retraité a participé à toutes les éditions des Castagnades. « La châtaigne, c'est un peu la vie ici et ce qui est important c'est de transmettre tout ça à la jeunesse. L'avenir, c'est eux. » D'ailleurs, le tout nouveau comité des jeunes de Jaujac, lancé mi-septembre, a tenu son premier stand avec des produits fait maison à base de châtaignes. « Nous souhaitons dynamiser le village et créer des évènements pour toutes les générations, comme la Castagnade », indique Lou Niort, sa présidente.

Péreyres

Péreyres Une journée dédiée à la myrtille

Par **Le Dauphiné Libéré** - 29 juil. 2022 à 22:11 - Temps de lecture : 1 min

Archives photo Le DL/Fabrice BÉRARD

Dimanche 31 juillet. Le village célébrera une nouvelle fois la myrtille. Cela fait plus de trente ans qu'est organisée une journée de festivités en l'honneur de la petite baie violacée qui se récolte entre 600 et 1 200 mètres d'altitude. Au programme : de 9 à 19 heures, un marché artisanal avec la vente de myrtilles fraîches (selon arrivage récoltes du jour). À 12 heures, un repas du terroir. À 14 heures, tarte aux myrtilles au feu de bois. Animations tout au long de la journée.

Thueyts

La pomme de terre était à la fête

Par **Le Dauphiné Libéré** - 13 nov. 2021 à 19:00 - Temps de lecture : 1 min

Quatre-vingt-dix exposants se sont déplacés pour offrir le meilleur de leur production aux nombreux visiteurs.

Le 11 novembre, le parc du château a retrouvé son animation antérieure au covid ! Des pommes de terre, encore des pommes de terre, plus de trente tonnes ont été achetées, mais pas que. Les produits du terroir étaient en grand nombre, miel, picodons, légumes oubliés, légumes d'hiver, tous les ingrédients pour préparer une bonne soupe ou quelques plats délicieux, concoctés avec des produits naturels. Crise sanitaire oblige, il n'y avait pas de spectacle ni de bombine en guise de repas.

La trentaine de bénévoles de l'Ogec (Organisme de gestion de l'enseignement catholique) ne peuvent être que satisfaits par cette réussite. Ils se sont donné beaucoup de mal pendant plusieurs jours

ine.com/culture-loisirs/2021/11/13/la-pomme-de-terre-etait-a-la-fete

1 Thueyts. La pomme de terre était à la fête

pour les préparatifs et le jour J pour recevoir et servir avec le sourire les accrocs à cette fête. On ne peut souhaiter que l'éradication de la covid pour que la Patate en 2022 connaisse autant, et peut-être, plus de succès.

Prades

La 6e édition de la fête de la pomme en préparation

Par **Le Dauphiné Libéré** – 19 oct. 2021 à 20:25 – Temps de lecture : 1 min

Dimanche 24 octobre aura lieu à Prades, la 6e édition fête de la pomme, fruits et légumes de saison. De 9 à 10 heures, départ pour des randonnées pédestres, avec des boucles de 3, 8 et 12 km (5 euros/pers, gratuit pour les moins de 12 ans). Ouverture du marché à 10 h 30, démonstration de greffes, animations de rue tout au long de la journée. À midi, un repas est proposé sur réservation, à la mairie de Prades au 04 75 38 03 11.

Un appel est lancé à tous les exposants, marchands, producteurs, de pommes, de noix, de châtaignes, de coings, de jus de pomme, de cidre, de potions, etc. à venir le 24 octobre, à Prades sur la place du village.

- Bulletin intercommunal n°4 - printemps 2021

Ardèche des sources et volcans s'investit pour l'agriculture

Marion HOUETZ, Vice-présidente
Déléguée à l'agriculture, à la transition écologique et à la Maison de santé de Jaujac

Notre territoire compte de nombreux agriculteurs, proposant des produits de qualité. Conscients des multiples rôles du secteur agricole, en terme de maintien d'emplois, d'économie, de préservation des paysages et d'impact sur l'environnement... les élus ont constitué une commission agricole, qui se réunit régulièrement et discute des actions qui seront portées ou soutenues par la communauté de communes.
Après un diagnostic, trois axes principaux ont été définis, qui mettent en lumière les enjeux prioritaires sur le territoire.
Les élus communautaires souhaitent ainsi :

- Protéger le foncier agricole et encourager les installations pour pérenniser et renforcer une agriculture pourvoyeuse d'emplois et de retombées économiques
- Adapter notre territoire et les exploitations agricoles aux changements climatiques
- Rapprocher les agriculteurs des consommateurs et soutenir directement les initiatives de circuits-courts et la population locale.

Plusieurs projets sont en cours d'élaboration pour les prochains mois, notamment :

- La protection des terres agricoles via la mise en œuvre du Plan Local d'Urbanisme intercommunal qui prévoit une division par 2 du rythme de prélèvement des terres agricoles pour l'urbanisation.
- La mise en œuvre d'une étude pour analyser les effets du changement climatique sur notre territoire en 2050 et jusqu'en 2100. Le but est d'analyser la faisabilité des cultures au moyen de projections (ex : quelle sera l'altitude optimale pour planter des châtaigniers, quelles nouvelles productions impulser... ?).
- La proposition d'ateliers pédagogiques pour renforcer la sensibilisation du jeune public à l'alimentation durable.

Quelques chiffres-clés de l'agriculture en Ardèche des Sources et Volcans

88 : c'est le nombre d'exploitations professionnelles recensées en 2016
10,3% : c'est la superficie du territoire occupée par des activités agricoles
49,4 ans : c'est l'âge moyen des exploitants
48,3% : c'est le nombre d'exploitations professionnelles qui ont recours à la vente directe
8 : c'est le nombre d'exploitations qui proposent des activités touristiques

- Bulletin intercommunal n°5 - printemps 2022

AGRICULTURE

SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE SUR LE TERRITOIRE

Cette année de nombreuses actions ont été engagées à l'initiative de la communauté de communes en faveur du développement de l'agriculture, bénéficiant pour certaines du soutien financier du Département.

MISE EN PLACE DU COMITÉ LOCAL D'INSTALLATION AGRICOLE

Un Comité Local d'Installation agricole a été mis en place sous la responsabilité de Marion Houetz, vice-présidente de la communauté de communes et en partenariat avec la chambre d'agriculture, réunissant des représentants élus de chaque commune de la communauté de communes et des syndicats professionnels agricoles. Cette première année a été consacrée au partage de connaissance sur les exploitations agricoles présentes dans le territoire : celles en activité ou en consolidation, celles en cessation ou ayant commencé leur transmission, et les projets de candidats à l'installation.

OPÉRATION « L'ARDÈCHE S'INVITE AU MENU »

dans le cadre de la semaine du goût : réalisée en partenariat avec le centre de développement agroalimentaire « Ardèche le Goût » et l'office de tourisme. 10 restaurants ont participé associant plusieurs producteurs locaux. L'action sera reconduite en 2022 en parallèle du développement et de la promotion de la marque « **Goûter l'Ardèche** ».

ADAPTATION DE L'AGRICULTURE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Une étude réalisée par la chambre d'agriculture sur notre territoire a été présentée aux élus et agriculteurs et mise en débat le 10 février dernier. Les projections locales ont été établies en considérant une hausse de plus de 4°C d'ici la fin du 21ème siècle par rapport à la période actuelle de référence. Les conséquences se porteront principalement sur la hausse de la période estivale, la baisse du nombre de jours de gel, des épisodes pluviométriques certainement plus forts à l'automne et des déficits climatiques beaucoup plus intenses générant notamment une augmentation des sécheresses estivales. Les effets de ces modifications climatiques impacteront tous les types de productions. Il convient d'adapter dès à présent notre agriculture.

ÉTUDE SUR LES BESOINS EN ATELIER DE TRANSFORMATION

La chambre d'agriculture a été mandatée pour réaliser une enquête auprès des agriculteurs pour connaître leurs pratiques et leurs besoins en équipement de transformation des productions agricoles.

Parmi les pistes de réflexions désormais à l'étude, il est envisagé le renforcement et le développement d'outils existants à proximité tels que la CUMA de Ladenne, à Jaujac.

ATELIERS DE SENSIBILISATION DES ENFANTS À L'AGRICULTURE ET À L'ALIMENTATION LOCALE

3 classes des écoles publiques de Montpezat, Lalevade et Jaujac bénéficient des interventions d'Agribio cette année (pour chacune 2 ateliers en classe et 1 visite au printemps dans la ferme de Céline Charbonnier à La Souche).
Des animations ont également été organisées par « Ardèche le goût » au centre de loisirs pendant les vacances d'automne.

ANNEXE C7 PRESENTATION DE LA CANTINE SCOLAIRE DE JAUJAC

mairie de Jaujac

village d'Ardèche

Forum local de l'alimentation

L'exemple de la cantine municipale de Jaujac

Le passage à la régie municipale en 2017 : quelles raisons ?

- Beaucoup de gaspillage constaté
- Peu de liens avec les commerçants locaux
- Qualité médiocre des repas
- Baisse des effectifs à la cantine

- Volonté de faire découvrir aux enfants les produits locaux
- Volonté de proposer à chaque enfant un repas équilibré et quantitatif (aspect social)
- Embauche de personnel qualifié sur la Commune
- De 30 repas commandés/jour avec API en 2017, la cantine municipale fournit maintenant environ 100 repas/jour.

Quelques images
Des locaux de la cantine

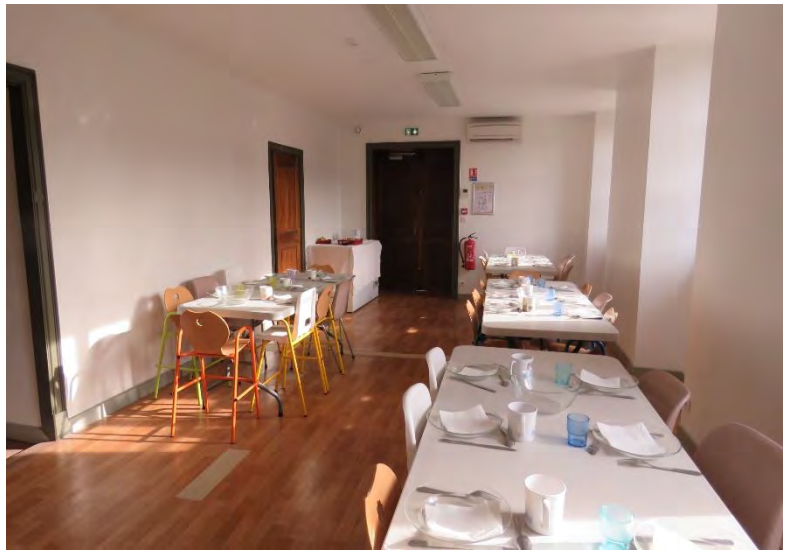

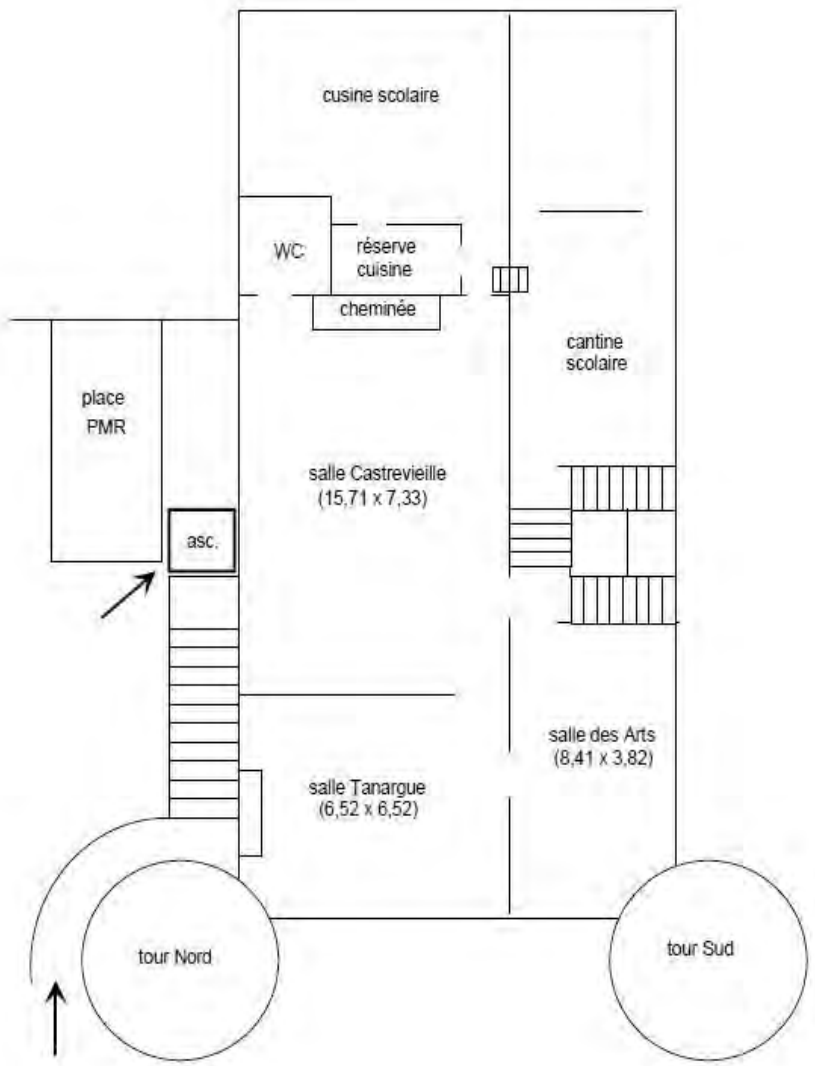

Quelques images
Des repas de la cantine

Quelques chiffres sur la cantine de Jaujac 1/2

- 10 000 : c'est le nombre annuel de repas préparés à la cantine.

- La cantine scolaire représente en 2019 une dépense de 103 442 € pour la Commune :
  - 27 000 € pour les produits alimentaires, soit 2,70 par repas
  - 73 000 € de charges de personnel, avant 24 000 €

- Le prix d'un repas revient à 9,20€ et est tarifié à 3,80€ aux familles (41% du coût).

Sous API, le repas était facturé à 2,90€, et la Commune refacturait à 3,50€ aux parents.

Quelques chiffres sur la cantine de Jaujac 2/2

- Les menus élaborés sont équilibrés et variés, en adéquation avec les recommandations législatives et nutritives. Exemple :

Du 12 au 16 octobre :

Lundi : Salade mâche, pommes, noix - Croque monsieur - Fromage - Bananes
Mardi : Velouté de potiron - Beignets de lieu noir, citron - Riz sauce tomate - Crème dessert au chocolat
Jeudi : Carottes râpées - Steak haché - Coquillettes au beurre - Brie de Meaux - Compote de fruit
Vendredi : Feuilleté fromage - Crique Ardéchoise - Epinards à la crème - Fromage - Cookies maison ***(Menu végétarien)***

- Un repas végétarien est aussi décliné une fois par semaine.
- Une attention particulière est apportée à l'approvisionnement local en privilégiant les circuits très courts et de proximité :

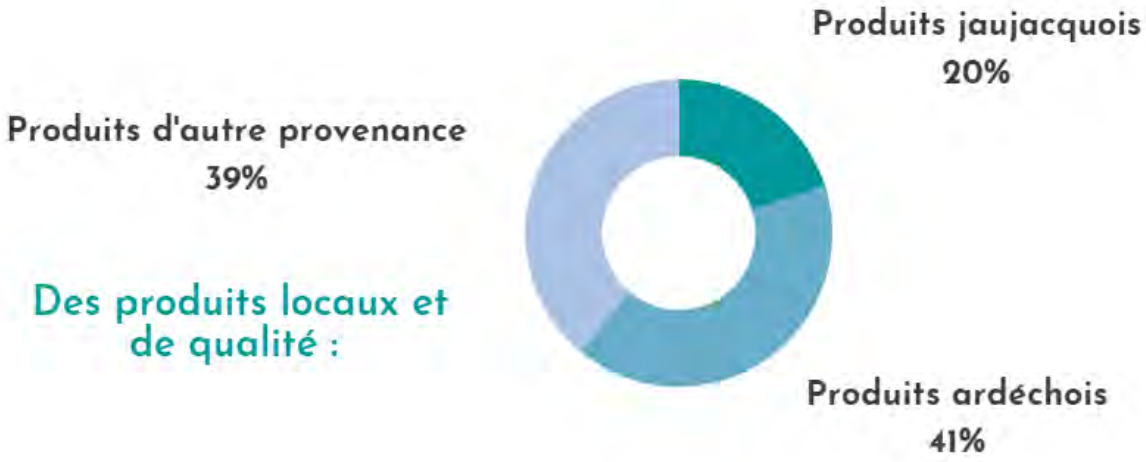

Nature et Terroir	**Boucherie RIGAL**	**Vival de Jaujac**	**Passion Froid**	**Boulangerie DUSSERRE**
Laiterie CARRIER	**Boucherie FARGER**	**Ardèche Frais**	**Boulangerie BOISSIN**	**GAEC du Tanargue**

AMAP Jaujac

Encore des pistes d'**améliorations ?**

- Utiliser le jardin qui se situe à proximité immédiate de la cantine et de l'école
  - Plantation de plantes aromatiques ?

- Lien pédagogique entre l'école et la cantine ?

Merci !

ATELIER SUR L'AVENIR DE L'ALIMENTATION SUR LE TERRITOIRE ARDÈCHE DES SOURCES ET VOLCANS

QUELLE ALIMENTATION POUR DEMAIN ?

COMPTE-RENDU DE L'ATELIER DU 3 OCTOBRE 2022

ELÉMENTS D'INTRODUCTION

Le Président de la communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans (CdC ASV) Cédric d'Imperio a introduit cette journée en remerciant l'ensemble des personnes présentes, les vice-présidentes de la communauté de communes Marion Houetz et Karine Robert pour leur implication, ainsi que le Parc Naturel Régional (PNR) des Monts d'Ardèche et son Président Dominique Allix pour leur accompagnement financier et technique. Il a expliqué que les objectifs de cette journée d'atelier étaient de poser les bases du Projet Alimentaire Territorial (PAT) de la communauté de communes, en faisant l'état des lieux de l'alimentation sur le territoire, en mettant en lien les différents acteurs du territoire. Il a mis en avant l'ambition de la communauté de communes et une forte volonté politique forte en faveur de l'alimentation locale et de qualité, et notamment des circuits courts.

Dominique Allix, Président du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche, a expliqué que le PNR avait accompagné d'autres territoires du Sud Ardèche sur l'émergence de projets alimentaires territoriaux (Bassin d'Aubenas, Val de Ligne, Beaume Drobie notamment). Il a mis en avant une habitude de travail ensemble et l'espoir que cette collaboration portera ses fruits, même au-delà d'un PAT.

La journée est animée par les bureaux d'études Terralim et Tero, ainsi que le PNR des Monts d'Ardèche et la CdC. Afin d'avoir une diversité de contributions pour enrichir la stratégie alimentaire locale, plus de quarante acteurs « de terrain » se sont réunis : agriculteurs, entreprises, acteurs institutionnels, structure d'aide alimentaire, associations, chercheurs… Cette journée de travail va permettre d'alimenter la définition des grandes lignes de la future politique alimentaire territoriale.

LISTE DES PERSONNES PRÉSENTES

- *Michèle BLANC - Agricultrice Mayres – CUMA de Ladenne*
- *Thierry DANJEAN - Agriculteur Jaujac - AMAP/La Biasso*
- *Sylvestre AUBERT - Agriculteur Meyras*
- *Jacky GONTHIER - Agriculteur retraité - élu La Souche*
- *Bruno DENEU - Agriculteur Jaujac – GAEC Cochon à Bec*
- *Lynda BOUET - Agricultrice - Élue Barnas – Commission agriculture CdC ASV*
- *Pierre LIZEE - Porteur de projet agricole*
- *Vincent BADIA - Restaurateur - Auberge les Grillons à Meyras*
- *Claude BRIOUDE - Restaurateur – Bistrot et restaurant Brioude à Neyrac*
- *Henriette TELLIER - Élue Jaujac - Référente cantine scolaire en régie*
- *Isabelle MARTIN-FERRAND - Intendante et cuisinière EHPAD de Montpezat*
- *Gianni PALADINO - Supérette Vival Jaujac*
- *Julie PALADINO - Supérette Vival Jaujac*
- *Arielle GARCIA - Fournil des Co'Pains - Chirols*
- *Michel FARGER - Boucherie Jaujac – Élu Chambre des Métiers et de l'Artisanat*
- *Xavier DE MONTFORT - Glacier Châtaigne et Caramel à Jaujac*
- *Aline AUDIGIER - Elue Burzet – Comité Local d'Installation agricole CdC ASV*
- *Jean-Marie GARDIEN - Elu Mayres – Comité Local d'Installation agricole CdC ASV*
- *Cédric D'IMPERIO - Maire de Fabras - Président de la CdC ASV*
- *Marion HOUETZ - Maire de Jaujac - Vice-présidente agriculture CdC ASV*
- *Karine ROBERT - Maire de Meyras - Vice-présidente tourisme et action sociale CdC ASV*
- *Dominique ALLIX – Président du PNR des Monts d'Ardèche*
- *Sophie BOTTONI - Responsable service tourisme CdC ASV*
- *Jérôme LEBELLEGO - Chargé de mission Chambre d'agriculture*
- *Virginie PLANTIER - DDT - Service agriculture et développement rural*
- *Denis ROTIVAL - DDETS - Chargé de développement de l'emploi et du territoire – sud Ardèche*
- *Emmanuelle COADOU ROCH - CIVAM 07*
- *Hugo MEJEAN - SAFER*
- *Elisa DE MEREDIEU - ADDEAR*
- *Oliva DURAND - Service Coup de Pouce – CdC ASV*
- *Guleser LATARD - Service Coup de Pouce – CdC ASV*
- *Prisca RONGIERAS - Responsable Pôle services à la population – CdC ASV*
- *Xavier RYON - Président Restos du Cœur Ardèche*
- *Yvan MORTIER - Directeur secteur travail - ADAPEI 07*
- *Gaëlle BERGE - Coordinatrice Maison de la Vallée - Burzet*
- *Agnès AUDIGIER - Maison de la Vallée - Elue Burzet*
- *Jean-Marie MOREAU - UFC QUE CHOISIR*
- *Ginette MOREAU - UFC QUE CHOISIR*
- *Claude SANTIN - Ancienne proviseure du Lycée hôtelier de Largentière*
- *Jean-Marc GIACOPELLI - Domaine du Pradel*
- *Julie PORTIER - TERO (Cabinet d'études)*
- *Charlène NICOLAY - TERRALIM (Cabinet d'études)*
- *Karine NUNES - Chargée de recherche Transition Alimentaire – PNR des Monts d'Ardèche*
- *Richard BONIN - Responsable de service Culture - Économie durable – PNR des Monts d'Ardèche*
- *Marianne PALLEAU - Chargée de mission développement territorial - CdC ASV*
- *Claire DELORME - Chargée de mission développement territorial - CdC ASV*

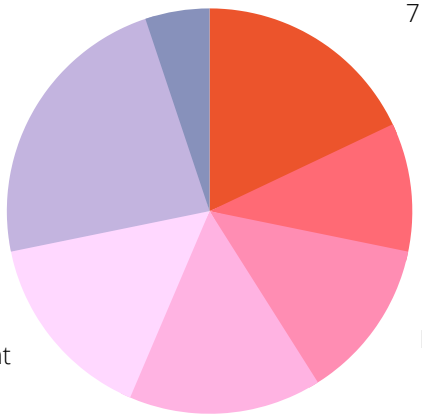

ETAPE 1 - LE PAYSAGE ALIMENTAIRE LOCAL ACTUEL - RESTITUTION DE L'ATELIER

Cf en annexes la carte mentale compilant les productions des 5 tables

De **nombreuses contraintes** pour les exploitations agricoles sont caractéristiques du territoire :

- **peu de foncier disponible** (morcellement, rétention foncière pour de la vente voire de la location ou mise à disposition de terres, enjeux de la transmission et du dialogue entre porteurs de projets et cédants, concurrence de l'usage des espaces, urbanisation passée importante sur les plats (même si la mise en oeuvre du PLUi a été louée du fait de la protection des terres agricoles), déprise, enfrichement et avancement de la forêt),
- **des caractéristiques physiques/géographiques spécifiques** (relief, ressource en eau abondante mais qui a des limites, dépendance à l'extérieur pour certaines cultures - fourrage pour l'élevage par exemple),
- **des aléas importants liés au changement climatique,** renforcés sur notre secteur de pentes.

Les productions du territoire sont diversifiées, de qualité, mais ne sont pas toujours structurées ou sans marque/appellations de qualité, ce qui ne permet pas toujours d'avoir une légitimité. Le territoire peut compter sur certaines productions phares très mises en avant comme la châtaigne, ce qui constitue une force, mais peut-être aussi une faiblesse pour les autres productions qui sont peu valorisées. **Les exploitations sont plutôt de petites tailles et peinent parfois à trouver de la main-d'oeuvre**. Les normes qui évoluent fréquemment pèsent sur les élevages et peuvent être complexes à respecter pour de petites structures. Il est mis en avant que ces petites structures ont souvent peu de liens entre elles, et qu'il y a globalement **un manque de connaissance de l'offre locale**. Il y a aussi une **difficulté globale à fournir du volume**, par exemple pour les cantines. Le territoire compte ainsi une mosaïque de pépites à forte valeur ajoutée mais aussi une difficulté à approvisionner en volume un bassin de vie, à avoir un suivi des produits ou à en trouver certains qui sont absents du territoire (certains fruits par exemple).

Il est mis en avant la **nécessité de préserver les savoir-faire et de développer la production agricole** (systèmes d'aides, installation d'agriculteurs, liens à faire entre futurs cédants et porteurs de projets...) malgré les difficultés soulevées précédemment. Des actions de soutien aux agriculteurs pour rompre leur isolement, accompagner les familles sont à renforcer (service de remplacement) ; certains programmes ou aides existent mais sont peu connus et doivent probablement être rendus plus visibles.

En ce qui concerne la transformation, la présence d'une CUMA à Jaujac est soulignée. Il y a néanmoins un manque d'outils de travail communs.

Il a été mis en avant **l'opportunité d'accueil touristique estival** avec des visiteurs ayant parfois un pouvoir d'achat plus important que la population du territoire. Il semble donc aussi important de **penser la diversification des exploitations** agricoles et de penser leur complémentarité avec le tourisme. Pour autant, il est aussi noté l'importance d'assurer une production de produits d'hiver pour la population locale.

Il a aussi été relevé positivement que chaque vallée du territoire compte **des commerces ouverts à l'année**.

Concernant la consommation, il est cependant noté la **précarité relativement élevée** sur le territoire (économique, sociale…), notamment du fait de l'isolement du territoire, et en augmentation. Que ce soit pour des raisons financières ou d'ordre social (accès à l'information, connaissance des produits locaux…). Il a été mis en évidence le **besoin d'animation, d'accompagnement des personnes en difficulté, de sensibilisation des enfants et des adultes, d'accompagnement des consommateurs.** En effet, la question du coût est un enjeu crucial (pour les consommateurs mais aussi de rémunération pour tous les intervenants de la filière alimentaire), mais il y a également l'enjeu de l'accès à une alimentation de qualité pour tous.

Globalement, a été soulignée l'**attractivité et la dynamique du territoire**, ainsi qu'une **volonté d'installation forte** (beaucoup de porteurs de projet en recherche de foncier). Les bonnes volontés et les capacités d'investissement ont été mises en avant ; la notion de lien entre l'ensemble des acteurs impliqués autour du sujet de l'alimentation est ainsi primordiale pour aller plus loin. Ainsi, il ne semble pas possible, ni raisonnable d'avoir une réflexion uniquement centrée sur l'échelon intercommunal.

Le territoire est complémentaire avec ses voisins ; la mutualisation et la communication doivent être privilégiées pour le fonctionnement alimentaire territorial.

L'alimentation est un sujet qui rassemble. Si l'ensemble du processus/de la filière demande beaucoup de bonnes volontés individuelles, les politiques publiques doivent s'emparer de ce sujet et le faciliter, l'accompagner. Cela **nécessite incontestablement un soutien politique fort.**

ETAPE 2 - RAPPORTS D'ÉTONNEMENT (PRISE DE RECUL SUR LE TERRITOIRE)

Karine Nunes (Doctorante écrivant une thèse sur l'alimentation – PNR/INRAE)

Importance sur ce territoire des questions inhérentes à l'interface entre la consommation et la production agricole. **Questions très prégnantes touchant au domaine social** : accès à l'alimentation, éducation, sensibilisation, question de la précarité alimentaire / offre (installation…). **Beaucoup d'acteurs sont concernés par le sujet**. Rapport systémique à l'alimentation.

Denis Rotival (Chargé de développement de l'emploi et du territoire - Sud Ardèche – DDETS)

Alimentation = sujet de mode ? Sujet qui amène largement du consensus.
Bonne surprise : **variété de participants à cette journée**, pour une taille de collectivité modeste !
Plusieurs paradoxes sur le territoire :

- **panier de produits très riche, mais richesse variétale plutôt pauvre**
- **notion de circuits courts qui doit nous animer**, ou réfléchir au « pas trop loin » (nous ne produisons pas tout…)
- **besoin d'accompagnement, d'éducation, de médiation** : les gens ne sont pas tellement incultes par rapport à l'alimentation mais attendent des informations sur les produits
- **question du prix « juste »**, quelques tensions sur ces questions.

Manque d'analyse, de lecture en termes de compétences, de professions, d'emplois. Réflexion sur l'insertion, inclusion sociale. Exemple du projet de cuisine centrale porté par l'ADAPEI, faible coût main d'œuvre, amortissement par prise en charge financière de la puissance publique.
Manque de liens entre les acteurs, chacun sur son pré carré, manque de cohésion et d'articulation. Il y a un réel besoin de faire travailler les structures ensemble.

Claude Santin (ancienne proviseure Lycée hôtelier de Largentière)

Étonnée sur les difficultés soulevées sur un territoire qui semble plus favorisé qu'un centre-ville urbain.
Surprise positive aussi sur la diversité et le nombre d'acteurs présents, qui ont envie de se mobiliser. **Pressent une force collective créatrice, capacités d'investissement de tous les acteurs différents, force de propositions.**

Histoire riche en Ardèche en termes de solidarités. Les conditions de vie deviennent de plus en plus difficiles, on est à la croisée des chemins, au **moment décisif d'accompagner cette solidarité à long terme**.

Comment fédérer, faire du lien, éviter la perte de cette efficacité et comment le soutenir à long terme ?

ETAPE 3 - PRISE DE RECUL COLLECTIVE : QUELS FACTEURS INFLUENCENT LA TRAJECTOIRE ALIMENTAIRE ?

Cf en annexes les supports de présentation

Karine Nunes - Présentation du collectif Assiette et Territoire : La trajectoire agricole et alimentaire du territoire

Sujet de la thèse de Karine : Mobilisation des acteurs en faveur de la transition agri-alimentaire sur le sud Ardèche.

La présentation revient sur la trajectoire du système agri-alimentaire territorial pour comprendre les mécanismes de transition.

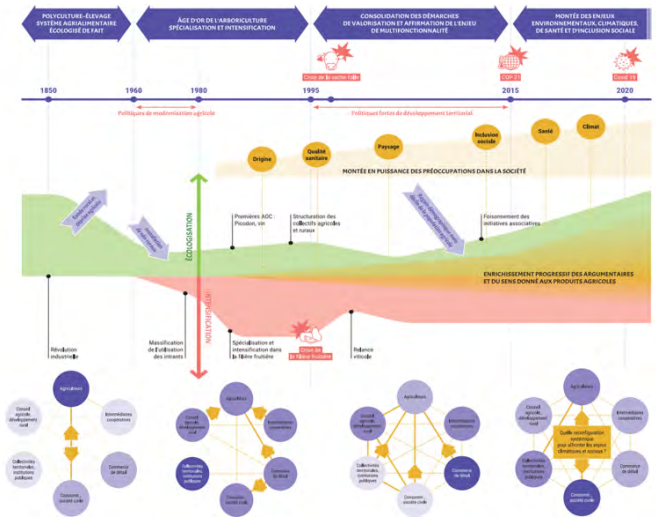

On a posé dans le cadre du projet 'L'Assiette et le Territoire" ce qui existe, reste à définir, et ce qu'il faut mettre en place désormais. Il est ressorti qu'il était important d'avoir au préalable une lecture commune du passé. Regard dans le rétroviseur, des pépites, ce qui s'est plus ou moins bien organisé, pour en tenir compte et construire le futur.

Questions :

- Claude Brioude rappelle le potentiel de production exceptionnel du territoire : à l'époque de la Vivacoop, un train par jour rempli de petits fruits rouges partait de St-Sernin pour Rungis.
- L'échange s'est poursuivi sur l'influence de la PAC. La concurrence entre les systèmes agricoles a eu un effet sur la production en Ardèche.
- La raréfaction des énergies fossiles peut remettre en question ce modèle.
- Il reste plus facile de cultiver les plaines et les montagnes. La déprise en Ardèche est aussi liée à l'intensification et donc également liée à la vision du modèle agricole.

Karine Robert et Prisca Rongiéras - Présentation du service de la banque alimentaire « Coup de Pouce » porté par la Communauté de communes

A la dissolution de l'Association Coup de Pouce, la communauté de communes a fait le choix d'assurer la continuité de la banque alimentaire en l'intégrant directement à ses services. Touchant au départ 40 foyers (72 bénéficiaires) fin 2020, la politique "Coup de Pouce" a vu son nombre de bénéficiaires plus que doubler (92 foyers, 178 bénéficiaires en moyenne au 2nd semestre 2022), dans un contexte post-covid et d'augmentation de l'inflation.

Plus récemment, Coup de Pouce a vu apparaître la problématique de proposer aux bénéficiaires davantage de produits alimentaires et notamment des fruits et légumes qui font défaut dans les dons de la grande distribution. Dans un laps de temps court, la CDC ASV a donc entrepris plusieurs démarches en faveur de l'alimentation solidaire, mais qui ne saurait être une réponse dans la durée :

- Mise en place d'un frigo solidaire sur la Commune de Pont-de-Labeaume ;
- Création d'un jardin partagé à côté du local de distribution de denrées alimentaires à Lalevade d'Ardèche ;
- Sollicitation et campagne de communication auprès des jardiniers amateurs pour donner leur surplus ;
- Achats directs de fruits et légumes en GMS puis sollicitation de maraîchers du territoire pour des achats.
- Mise à disposition de temps agent pour livrer directement les paniers aux populations les plus éloignées.

Questions :

- Un maraîcher propose de fournir parfois des excédents ou des légumes pas vendables (calibres…). Il est précisé que les produits récupérés localement, de producteurs sont redistribués directement. Par contre, les produits issus des collectes doivent être apportés à Valence, puis ils sont redistribués dans les différents locaux de la banque alimentaire.
- Est soulevée également l'intérêt de mener des actions culturelles en marge de la distribution des repas.

Emmanuelle Coadou Roch - Présentation actions Précarité Alimentaire menées par CIVAM 07

Emmanuelle Coadou Roch revient sur différentes actions et initiatives portées par CIVAM 07 : temps d'échanges avec les acteurs des banques alimentaires, ateliers de dégustation de produits, ateliers sur la boulangerie pour fabriquer du pain, volonté de lancement d'opérations de glanage, plantations collectives dans un champ de patates à la Souche… Elle souligne le besoin d'un tiers payeur qui permettrait la mise en œuvre de la solidarité et l'accès à une alimentation de qualité.

Jérôme Le Bellego - Aperçu des résultats de l'étude climat réalisée par la Chambre d'agriculture 07

Il y a quelques mois, la communauté de communes a missionné la Chambre d'agriculture afin de réaliser une étude sur les effets du changement climatique (à échelle 2030, 2050, 2100) sur les productions emblématiques du territoire (castanéiculture, pastoralisme, arboriculture). Quelques données issues de la présentation :

- 96% des terrains déclarés à la PAC sur le territoire sont dédiés à l'alimentation des troupeaux. Le territoire est très orienté vers l'élevage. Les années à venir verront une augmentation des besoins en stocks fourragers, et donc l'importance des échanges avec le territoire de la Montagne.
- Les sols à faible réserve en eau dominent : granite, pentes érodées, graviers de cours d'eau ; mais de bons sols sont présents de manière localisée : plateaux (volcanisme) et fonds de vallées plus larges.
- D'ici à la fin du siècle, on risque de constater +4°C d'augmentation de la température moyenne annuelle à Jaujac (il fera plus chaud à Jaujac qu'à Montpellier actuellement).
- D'ici la fin du siècle, le nombre de jours très chauds sera multiplié par 3,5.
- Les précipitations resteront stables mais plus importantes sur des épisodes courts (mars-avril et octobre).

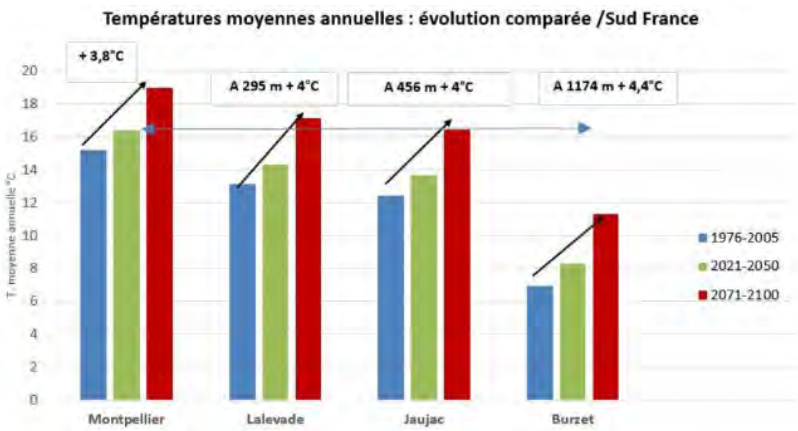

- La pousse de l'herbe sera avancée de 21 jours pour les foins, il y aura moins de ressource "herbe" disponible sur l'été. Il y aura un risque fort de dégradation des prairies/pelouses sur les zones basses.
- En zone basse, le châtaignier sortira de son aire géographique.

ETAPE 4 - QUEL SYSTÈME ALIMENTAIRE EN 2050 ? RESTITUTION ATELIERS PROSPECTIFS

Racontons collectivement notre rêve du paysage alimentaire Ardèche des Sources et Volcans en 2050…

En 2050, le territoire de la communauté de communes aura des **échanges importants avec ses voisins directs**. **L'agriculture sera encore plus diversifiée** (polyculture, élevage, pastoralisme, vergers avec pâturage, au moins 3 maraîchers par commune en fonction de la population…). Les terres seront mieux entretenues et défrichées, **les pentes reconquises**. Une partie de la forêt sera utilisée pour l'agriculture (agroforesterie…), et une partie sera gardée à l'état sauvage pour la biodiversité. Il sera communément admis que **la terre est un patrimoine commun**, et il sera très difficile de définir quels terrains seront constructibles. Il n'y aura donc plus de problème de foncier agricole, d'autant que **les collectivités auront acheté du foncier agricole pour installer des agriculteurs et mettront à disposition des habitants des jardins dans les bourgs**. Les collectivités auront agi fiscalement pour inciter les propriétaires à louer leurs terres. **L'agrandissement des fermes sera par ailleurs limité pour permettre à plus de personnes de s'installer.**

Les productions seront plus variées et adaptées au changement du climat. On aura **réglé les problèmes d'irrigation** (meilleur rendement des réseaux, récupération des eaux pluviales, travail sur le stockage…). **Des solutions anciennes seront remises au goût du jour** (traction animale par exemple). Les régimes de production seront en phase avec les capacités de production du territoire. Un label pour les produits non bio existera car le bio sera devenu la norme.

Une prime au manger bien aura été développée grâce à des outils fiscaux. Une **plateforme existera pour mettre en relation consommateurs et producteurs.** Seuls les excédents des produits seront exportés, la consommation devra d'abord être locale. Des offres itinérantes seront développées pour la vente. Il existera des fast food et des vendeurs ambulants de produits sains et pas chers.

Le monde rural aura globalement gagné en population. Il y aura moins de résidences secondaires, ce qui permettra de **loger notamment les porteurs de projets agricoles.**

Il fera très chaud l'été en 2050. Les touristes ne viendront donc plus en juillet-août mais tout le reste de l'année. La consommation augmentera donc fortement, ce qui sera permis par les productions plus importantes liées à l'installation de nouveaux agriculteurs. Le tourisme sera globalement davantage vert.

Il y aura de la solidarité et du dialogue pour un usage partagé du territoire, **des temps de convivialité, du partage de temps de travail ensemble** (chantiers collectifs notamment), une **transmission des savoirs**. Les habitudes auront radicalement changé : **pas de gaspillage, recyclage des déchets et des eaux usées**… Des **outils communs seront mis à disposition de la population** (cuisine commune, conserverie, ateliers collectifs dans les CUMA ouverts aux particuliers). **Chacun sera acteur de l'alimentation.**

Les enfants apprendront à travailler en collectif. **L'alimentation fera partie des apprentissages fondamentaux**, d'un socle commun. Cela induira petit à petit des changements d'habitudes alimentaires. **Les cantines scolaires seront bio et locales.**

L'alimentation sera extraite du marché pour permettre à tous de se nourrir ; tout le monde aura un pécule dédié à se nourrir, ce sera **la sécurité sociale alimentaire**. La collectivité définira les aliments pris en charge par ce pécule. En 2050, tout le monde mangera à sa faim.

ETAPE 5 - ACTIONS PRIORITAIRES À METTRE EN ŒUVRE POUR ATTEINDRE UN SCÉNARIO DE RÉSILIENCE

- **Foncier :**
  - **Sanctuariser les terres productives**
  - **Acquérir du foncier par les collectivités** à louer à des agriculteurs (trouver des financements pour acquisition par les communes / CdC)
  - **Inciter les propriétaires à louer leurs terres** (animation foncière / levier de la fiscalité)
  - Mettre en œuvre **une politique foncière au service du projet alimentaire territorial à toutes les échelles, en intégrant la problématique de la ressource et de l'accès à l'eau**
  - **Créer des retenues collinaires** en lien avec la reconquête du foncier et le **déboisement des terrasses**

- **Production agricole / transformation / distribution**
  - **Défendre la mise en place d'un protectionnisme pour les produits locaux** (qui sont moins compétitifs : produits en pente à protéger car plus difficile que sur les plats), **orienter les primes PAC vers les productions nourricières** (plutôt que les primes à la surface qui encouragent les agrandissements des exploitations)
  - **Proposer des espaces test, développer des pratiques adaptées, expérimenter des essais variétaux** (nouveaux modes de cultures, ombrières par exemple, et dès maintenant), partager les expériences avec d'autres territoire (développer les coopérations)
  - **Mettre en commun les outils de transformation et les ouvrir aux particuliers** : s'appuyer sur l'existant à développer ou créer de nouveaux outils (si possible) en itinérance
  - **Organiser davantage le marché local, l'offre et la demande sur le territoire**
  - **Organiser des échanges entre restaurateurs et producteurs**

- **Consommation, éducation :**
  - **Encourager l'évolution des habitudes de consommation, éducation à l'alimentation** à renforcer et éducation au goût
  - **Développer les jardins à l'école**
  - **Développer des jardins partagés dans chaque village** (mise à disposition de foncier et encadrement / animation)
  - **Revaloriser les métiers de l'agriculture, redonner de la valeur au travail de ses mains**
  - **Mettre en place une charte du droit à l'alimentation, prémisse de la sécurité sociale de l'alimentation**

- **Gouvernance :**
  - Avoir des temps, des lieux pour que des **acteurs différents se retrouvent pour échanger sur les actions à mettre en œuvre**, des temps de rencontre/connaissance, des temps de formation
  - **Poursuivre la mobilisation de tous** : aspect citoyen, politique de proximité, comités locaux autour des questions alimentaires et se mettre en lien avec les territoires voisins
  - **Mettre en place un collectif de suivi du PAT** (associant citoyens, agriculteurs, opérateurs agro-alimentaires, monde social, des jeunes…), indépendant des alternances politiques (vision long terme et proche du terrain), avec une charte d'engagement (sur du concret et pour les intérêts collectifs).

ELÉMENTS DE CONCLUSION

Marion Houetz et Karine Robert ont conclu cette journée de travail en **remerciant tous les participants pour la qualité des échanges de la journée et le partage de leur connaissance du système alimentaire territorial**.

Elles ont évoqué les étapes à venir : **la CdC va candidater à un Projet Alimentaire Territorial**, label octroyé par l'Etat qui finance une partie des actions retenues. Il s'agit d'un **espace de discussion des acteurs du système alimentaire du territoire, qui travaillent à diagnostiquer ce système, et font des propositions d'actions répondant aux problématiques du territoire**. Toute **la matière accumulée lors de cette journée va alimenter la candidature** avec des propositions d'actions concrètes et certains sujets à creuser.

Il ressort des échanges la **nécessité de porter une attention toute particulière sur le foncier, l'accessibilité sociale et la gouvernance**. Si le projet est sélectionné par l'Etat, des groupes de travail sur certaines thématiques pourront être constitués. **Cette journée n'est qu'un début et la CdC compte sur la participation des acteurs par la suite.**

> *"Tout seul on va plus vite, ensemble, on va plus loin."*

ARDÈCHE [illegible] ET VOLCANS / THUEYTS

Un atelier sur l'avenir de l'alimentation

La communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans prépare actuellement un Projet alimentaire territorial visant à relocaliser l'alimentation sur le territoire.

Une quarantaine d'acteurs du territoire (agriculteurs, entreprises, chercheurs, associations, structures d'aide alimentaire, acteurs institutionnels...) ont participé à cette première journée de travail.

Lundi 3 octobre à Thueyts, avec l'appui du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche, une première journée de travail a été organisée pour associer une diversité de contributions à la définition des grandes lignes de la future politique alimentaire territoriale. Cet atelier a réuni plus d'une quarantaine d'acteurs du territoire (agriculteurs, entreprises, chercheurs, associations, structures d'aide alimentaire, acteurs institutionnels...). Il s'est inscrit dans une démarche de transition alimentaire, au regard des urgences environnementales, sanitaires et sociales.

Après les mots d'accueil de Cédric D'Império, président de la Communauté de communes et de Dominique Allix, président du Parc, les participants se sont mis au travail pour décrire le système alimentaire aujourd'hui. Plusieurs interventions ont nourri la réflexion avec les facteurs qui influent la trajectoire alimentaire.

Après une brève pause et un buffet de produits locaux servi dans le parc du château de Blou, les participants ont été invités à rêver : quel sera notre système alimentaire territorial en 2050 et quelles actions devons-nous prioritairement mettre en œuvre pour atteindre le scénario le plus résilient ?

Les vice-présidentes de la communauté de communes, Marion Houetz, en charge de l'agriculture et Karine Robert, en charge du tourisme et du social, ont clôturé cette première journée de travail très satisfaisante compte tenu de la richesse des échanges. Les ateliers ont été très constructifs et vont contribuer à la future politique publique territoriale.

Ces réflexions permettront d'enrichir l'élaboration de la candidature de la communauté de communes au Projet alimentaire territorial.

Annie GRANGE

ASSEMBLÉE NATIONALE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Fabrice BRUN
Député de l'Ardèche
Membre de la Commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire

Brigitte BAULAND
Députée suppléante

Monsieur Marc FESNEAU, *Ministre*
Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire
Hôtel de Villeroy
78 Rue de Varenne
75 007 PARIS

Nos réf : FB/MT 370 - 12 - 2022

Pj : Lettre de la CDC Ardèche des Sources et Volcans

Aubenas, le 9 Décembre 2022

Monsieur le Ministre,

Monsieur Cédric d'Império, président de la communauté de communes « Ardèche des Sources et Volcans » a souhaité me faire part de leur candidature au titre de l'appel à Projet Alimentaire Territorial (PAT).

Ce territoire de pentes cévenoles offre une grande variété d'atouts permettant vraisemblablement de parfaitement répondre aux objectifs de l'appel à projets.

Quatre grands axes ont ainsi été identifiés pour ce plan d'actions qui se déclinerait de la façon suivante :

- *favoriser la préservation des ressources et la remobilisation du foncier agricole,*
- *encourager la résilience économique, climatique et environnementale du système alimentaire territorial,*
- *garantir l'accès de tous à une alimentation de qualité,*
- *développer une gouvernance pour assurer la pérennité du projet*

Aussi au regard de l'intérêt de ce projet pour la valorisation des produits agricoles locaux, des filières et de leur mise en adéquation avec l'ensemble des habitants, des collectivités et des entreprises du territoire de la communauté de communes, je souhaite vous faire part de mon entier soutien à cette démarche.

Avec mes remerciements pour le soin bienveillant qui sera apporté à l'instruction de cette requête, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma considération.

Fabrice BRUN
Député de l'Ardèche

Copie à M. Thierry Devimeux, Préfet de l'Ardèche

Fabrice BRUN - Député de l'Ardèche
Permanence parlementaire – 22 Avenue de Roqua - BP 50013 - 07201 AUBENAS Cedex
Tel : 04 75 39 73 07 – Courriel : contact@fabricebrun.fr – Site : www.fabricebrun.fr

ASV Ardèche des Sources et Volcans
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Le 5 décembre 2022

Monsieur Fabrice Brun
Député de l'Ardèche
Permanence parlementaire
Quartier Roqua – BP 50013
07201 AUBENAS Cedex

Affaire suivie par : Claire Delorme, *chargée de mission développement territorial*
claire.delorme@ardechedessourcesetvolcans.com

Objet : Demande de soutien candidature PAT Ardèche des Sources et Volcans

Monsieur le Député,

L'Etat lance cet automne pour la 3ème année consécutive un appel à projet pour favoriser l'émergence de Projets Alimentaires Territoriaux (PAT). Afin de mettre en lien les différents acteurs et en cohérence les actions développées autour de l'agriculture et l'alimentation, la communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans porte une candidature.

Nous souhaitons, dans le cadre de ce projet alimentaire territorial, consolider la dynamique enclenchée et la coopération existante entre la communauté de communes, les acteurs du développement local, et les territoires voisins. Le projet se veut systémique, pragmatique et opérationnel, avec pour objectifs :

- Remobiliser le foncier agricole et favoriser l'installation d'agriculteurs sur le territoire ;
- Assurer la résilience économique, climatique et environnementale du système alimentaire territorial ;
- Sensibiliser les citoyens et offrir aux habitants les conditions d'une alimentation saine, de qualité et accessible à tous ;
- Mobiliser le territoire en construisant une gouvernance locale partagée et pérenne.

Vous trouverez davantage de détails sur notre candidature dans l'annexe jointe à ce courrier.

Par la présente, nous sollicitons un courrier de soutien à la candidature PAT portée par la communauté de communes.

Je vous remercie pour l'intérêt que vous porterez à notre demande et vous prie d'agréer, Monsieur le Député, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,
Cédric D'IMPERIO

Bien à toi,

CDC ARDÈCHE DES SOURCES ET VOLCANS

Communauté de communes
"Ardèche des sources et volcans"
12 rue Pouget - Château de Blou
07330 THUEYTS

Tél : 04 75 89 01 48
Courriel : cdc@ardechedessourcesetvolcans.com
Site : www.asv-cdc.fr

Projet Alimentaire Territorial – Présentation du dispositif

Le « Projet Alimentaire Territorial » (PAT) est défini à l'article L. 111-2-2 du Code rural et de la pêche maritime (CRPM). Le PAT est un outil au service des partenaires locaux qui ont la volonté de s'engager ensemble pour développer une politique alimentaire cohérente en adéquation avec les besoins et les contraintes de leur territoire.
Répondant aux objectifs du programme national pour l'alimentation (PNA) et des plans régionaux de l'agriculture durable (PRAD) définis à l'article L. 111-2-1 du CRPM, les projets alimentaires territoriaux (PAT) visent à **rapprocher les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales et les consommateurs, à développer l'agriculture et l'alimentation durables, saine et de qualité sur les territoires**. Élaborés de manière concertée avec les différents acteurs du territoire, ces projets visent à donner un cadre stratégique et opérationnel à des actions concrètes répondant aux enjeux environnementaux, sociaux, économiques et de santé de ce territoire. L'alimentation, par cette approche systémique, devient alors un axe intégrateur et structurant de mise en cohérence des politiques sectorielles sur ce territoire. Enfin, les PAT répondent à l'enjeu d'ancrage territorial de l'alimentation ainsi qu'à la consolidation de filières territorialisées.

Les PAT doivent comporter :

- **Une dimension économique** : structuration et consolidation des filières dans les territoires, rapprochement de l'offre et de la demande, maintien de la valeur ajoutée sur le territoire, contribution à l'installation d'agriculteurs et à la préservation des espaces agricoles ;
- **Une dimension santé publique** : promouvoir et faciliter l'accès à une alimentation favorable à la santé et à la pratique au quotidien de l'activité physique tout en limitant les comportements sédentaires ;
- **Une dimension sociale** : éducation alimentaire, création de liens, accessibilité sociale, lutte contre la précarité alimentaire, valorisation du patrimoine ;
- **Une dimension environnementale :**
  - Accompagnement de l'évolution des pratiques alimentaires, diversification des sources de protéines, introduction des légumineuses, saisonnalité des produits, développement de la consommation de produits de proximité durables et de qualité (agriculture biologique, certification environnementale de niveau 2 et HVE) ;
  - Accompagnement et valorisation des modes de production agroécologiques, dont l'agriculture biologique, incluant la préservation de l'eau et des sols, de la biodiversité et des paysages, l'atténuation et l'adaptation au changement climatique ;
  - Prise en compte du changement climatique dans l'évolution du système alimentaire et nécessité d'aller vers un système plus résilient ;
  - Efficience de la chaîne de production et de transformation, amélioration de la logistique et réduction des transports (producteur, transformateur, vendeur, consommateur), lutte contre le gaspillage alimentaire et recyclage des déchets organiques.

Attention particulière portée sur la prise en compte les nouvelles orientations données par la loi « Climat et résilience » et avoir des objectifs d'améliorer la résilience alimentaire et économique du territoire, de transition agricole et alimentaire, ainsi que la lutte contre la précarité alimentaire, et présenter une bonne cohérence avec les PAT déjà en place.

La reconnaissance officielle d'un PAT se fait dans le cadre d'un appel à candidature géré par la DRAAF de notre Région. La DRAFF Auvergne-Rhône-Alpes sélectionnera les territoires reconnus officiellement « PAT » pour le compte du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. Deux niveaux de labellisation sont possibles :

Niveau 1 : PAT émergent (1)

Accordée pour 3 ans
Non renouvelable en Niveau 1
➢ **Renouvellement en Niveau 2**

Niveau 2 : PAT en action (2)

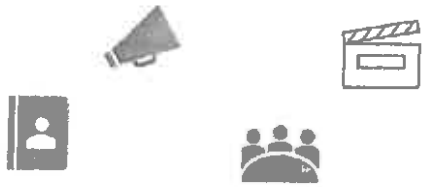

Accordée pour 5 ans
renouvelable

⇨ **Soutien à l'émergence de nouveaux PAT**

Critères d'éligibilité : durée de 36 mois max / subvention de 100 000 € max / projet s'appuyant sur un ou plusieurs cofinancements (pouvant être des fonds propres) financé à 70% max par la subvention demandée.

Critères de sélection :

- Qualité du dossier de candidature (utilisation du cadre de présentation) et présentation synthétique du projet.
- Évaluation selon :
  - Adéquation du projet avec les enjeux du PNA, la feuille de route nationale de la politique alimentation et les enjeux du territoire en matière d'agriculture, d'alimentation et de développement durable
  - Degré de prise en compte des objectifs d'approvisionnement de la restauration collective en produits durable et de qualité, de réduction du gaspillage alimentaire et de lutte contre la précarité alimentaire
  - Degré d'atteinte des différents critères de reconnaissance des PAT (l'atteinte du niveau 1 étant un critère d'éligibilité)
  - Qualité et pertinence de la réponse apportée aux besoins des publics cibles
  - Impacts et niveaux d'ambition du projet (sociaux, environnementaux, économiques, de santé…)
  - Cohérence du projet et des actions envisagées entre elles
  - État d'avancement de la réflexion et de maturité du projet
  - Prise en compte des politiques locales en matière d'agriculture, d'alimentation, de développement territorial et de développement durable.
  - Caractère fédérateur : nature et niveau d'implication des partenaires, contribution à une dynamique de territoire / sectorielle / de filière
  - Pérennisation des actions possible / prévues
  - Faisabilité du projet : crédibilité du calendrier prévisionnel, adéquation entre les ressources (humaines, matérielles, financières…) et les besoins du projet
  - Méthodologie : qualité de la structuration du projet, rigueur ; qualité de la présentation du projet et de l'argumentaire, respect du cadre de réponse proposé
  - Suivi et évaluation : pertinence des modalités d'évaluation des impacts à court et/ou à long terme, pertinence des indicateurs de suivi et d'évaluation.

Le projet doit reposer sur un **diagnostic partagé portant sur l'agriculture et les différentes dimensions de l'alimentation sur le territoire.**

Projet alimentaire Ardèche Sources et Volcans

La transition alimentaire en ASV, ça coule de source !

Contexte :

La communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans est composée de 16 communes situées en Ardèche Méridionale, au nord-ouest d'Aubenas, au cœur du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche, intégralement en zone de montagne, comptant près de 10.000 habitants.

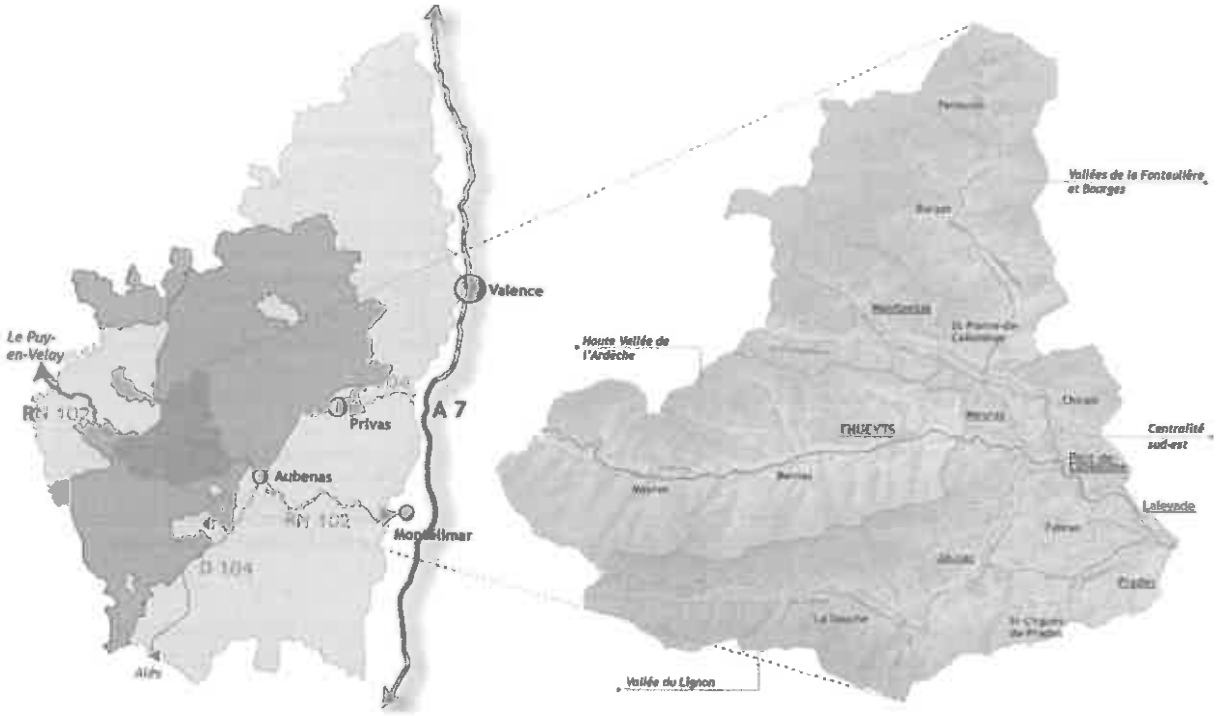

Son Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) approuvé très récemment, en mars 2022, outre la question de la préservation du foncier agricole, inscrit l'ambition de la reconquête des espaces en friche et le soutien à l'installation de nouveaux agriculteurs au cœur de son projet d'aménagement et de développement du territoire établi pour les 15 prochaines années.

La communauté de communes a engagé depuis 2021 plusieurs actions en faveur du développement de l'agriculture sur son territoire et de la sensibilisation à une alimentation durable. Dans ce cadre, un comité local d'installation agricole a ainsi été mis en place, réunissant des représentants élus de chaque commune et des syndicats professionnels agricoles, afin d'échanger sur les exploitations agricoles en activités ou en consolidation, celles en cessation ou ayant commencé leur transmission et les projets de candidats à l'installation. D'autres actions sont également en cours : réflexion sur la mutualisation d'ateliers de transformation, étude relative à l'impact du changement climatique sur les productions emblématiques du territoire, organisation de l'Opération « L'Ardèche s'invite au Menu », ateliers de sensibilisation auprès du jeune public à l'alimentation durable…

En parallèle, sur le volet action sociale, la communauté de communes porte l'opération "Coup de Pouce" depuis décembre 2020, organisant la distribution d'aide alimentaire auprès des habitants bénéficiaires sur le territoire. Dans ce cadre, plusieurs actions en faveur de l'alimentation solidaire sont également en développement, telles que des jardins partagés ou un frigo solidaire, ou en projet et à destination d'un public plus large, comme la création de jardins ouvriers ou d'une cuisine centrale...

Démarche collective et concertée :

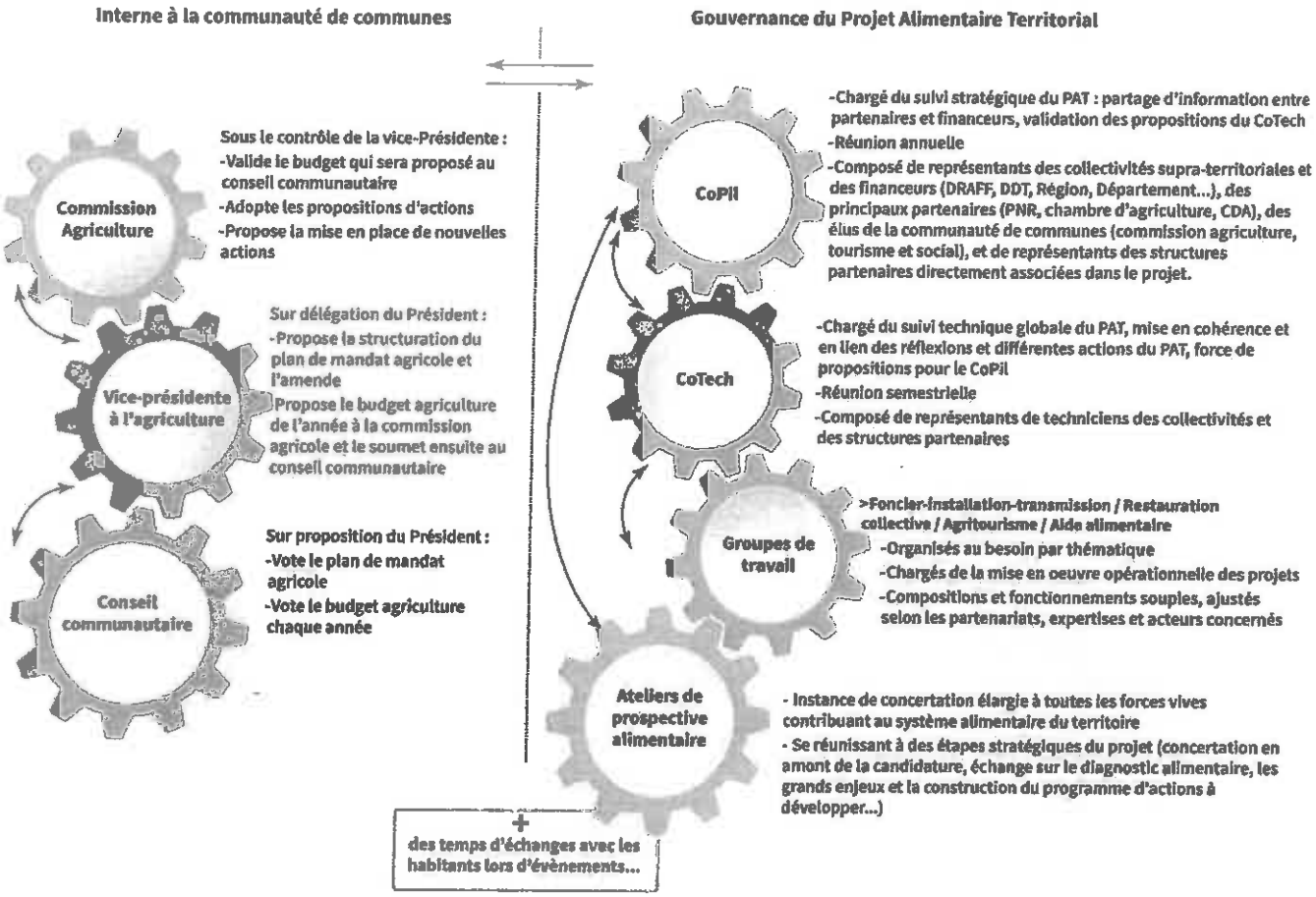

Objectifs de la stratégie agricole et alimentaire :

- Remobiliser le foncier agricole et favoriser l'installation d'agriculteurs sur le territoire ;
- Assurer la résilience économique, climatique et environnementale du système alimentaire territorial ;
- Développer les débouchés des produits agricoles locaux en approfondissant différents canaux de consommation, notamment dans la restauration collective publique ;
- Sensibiliser les citoyens et offrir aux habitants les conditions d'une alimentation saine, de qualité et accessible à tous ;
- Mobiliser le territoire en construisant une gouvernance locale partagée et pérenne.

Plan d'action :

Axe 1 : Favoriser la préservation des ressources et la remobilisation du foncier agricole

- Mettre en œuvre le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)
- **Favoriser l'installation d'agriculteurs** avec la mise en œuvre d'un Comité Local à l'Installation (CLI) et d'actions spécifiques
- Remobiliser du foncier agricole et mettre à disposition du **foncier communal**
- Renforcer un **réseau d'irrigation** agricole pour permettre l'installation de maraîchers
- Développer des offres foncières pour le développement du **pastoralisme** et de la **castanéiculture**

Axe 2 : Encourager la résilience économique, climatique et environnementale du système alimentaire territorial

- Renforcer l'accompagnement technique et financier des petites exploitations agricoles en faveur de la **diversification des productions et l'adaptation aux changements climatiques**. Encourager les pratiques innovantes et l'expérimentation.
- Accompagner les structures collectives / **outils de transformation collectifs en lien avec les collectivités voisines**
- Faciliter **l'interconnaissance** entre les **producteurs** locaux et les acteurs de la **restauration collective**
- Identifier les besoins et accompagner les établissements de restauration collective publique et privée pour mettre en œuvre les dispositions prévues par les lois **EGALIM et Climat et Résilience**
- Suivre la création d'une **cuisine collective** d'insertion professionnelle par l'ADAPEI
- Développer les débouchés en **promouvant les produits locaux** et leurs lieux de vente
- Développer les débouchés par **l'agritourisme** (circuits agritouristiques sportifs, formation à l'accueil à la ferme…)

Axe 3 : Garantir l'accès de tous à une alimentation de qualité

- **Sensibiliser à l'alimentation locale et durable** et accompagner les populations (ateliers auprès des scolaires, ateliers grand public sur les sujets sport / nutrition / santé …)
- **Favoriser l'accès social à l'alimentation**
  - Structurer le **service d'aide alimentaire** Coup de Pouce face à l'afflux croissant de bénéficiaires
  - Etudier l'opportunité de mettre en place un dispositif de type **épicerie solidaire itinérante**
  - **Approvisionner en produits frais et locaux** le service d'aide alimentaire Coup de Pouce : réfléchir au lancement d'une **régie agricole intercommunale**
  - Mener des actions de sensibilisation auprès des bénéficiaires de l'aide alimentaire
  - Sensibiliser les commerces alimentaires, les agriculteurs, les jardiniers amateurs, aux **dons de produits**
  - Inciter à l'autoconsommation à travers la création de **jardins ouvriers**

Axe 4 : Développer une gouvernance pour assurer la pérennité du projet

- **Piloter et animer** la démarche PAT (gouvernance / concertation)
- Inscrire le PAT dans un territoire plus large et favoriser la **mise en réseau** des acteurs à différentes échelles
- **Faire connaître** et communiquer sur le PAT

Mathieu DARNAUD

Anne VENTALON

SENATEURS DE L'ARDECHE

Monsieur Cédric D'IMPERIO
Président de la communauté de communes
Ardèche des Sources et Volcans
12, rue Pouget – Château de Blou
07330 THUEYTS

Privas, le 4 janvier 2023

Réf. : MD/AV/JLG/ML/01/04

Objet : Courrier de soutien à la candidature « Projet Alimentaire Territorial » de la Communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans

Monsieur le Président,

Par la présente nous tenons à vous faire part de notre plein et entier soutien à la candidature de votre Communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans au « Projet Alimentaire Territorial » (PAT) lancé par l'Etat.

Conscients que la question de l'alimentation est au cœur des préoccupations des habitants, nous savons également que l'existence d'une production alimentaire la plus locale possible, en quantité suffisante et à un coût raisonnable, constitue un défi important pour notre territoire.

Par votre Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) récemment approuvé, votre collectivité démontre son ambition à reconquérir les espaces en friches et à soutenir l'installation de nouveaux agriculteurs sur son territoire.

C'est ainsi que par des partenariats locaux, le PAT Ardèche des Sources et Volcans permettra de développer une politique alimentaire en adéquation avec les besoins et les contraintes du territoire. Nous sommes certains de votre détermination à tendre vers une alimentation saine, de qualité et accessible à tous, tout en construisant une gouvernance locale partagée et pérenne.

Aussi, nous vous confirmons, notre plein et entier soutien, à cette démarche portée par votre Communauté de communes « Ardèche des Sources et Volcans » pour ce Projet Alimentaire Territorial.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de nos respectueuses salutations.

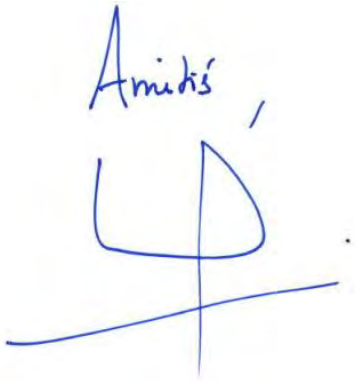

Mathieu DARNAUD

Anne VENTALON

Ardèche 07
LE DÉPARTEMENT

REÇU le
23 DEC. 2022
Rép.

DGA Attractivité
Direction Aménagement des Territoires
Service Aménagement Rural
Christel BOYER
Tél : 04.75.66.75.44
fax : 04.75.66.75.16
Mél : cboyer@ardeche.fr

Monsieur Cédric D'IMPERIO
Président de la Communauté de communes
« Ardèche des sources et volcans »
12 rue Pouget
Château de Blou
07330 THUEYTS

Privas, le 19 décembre 2022

SOUTIEN CANDIDATURE PAT

Monsieur le Président,

Par la présente je tiens à vous faire part de mon soutien à la candidature de la Communauté de communes « Ardèche des sources et volcans » à l'appel à projet du Programme National pour l'Alimentation visant à favoriser l'émergence de Projets Alimentaires Territoriaux (PAT).

Conscients des enjeux à relever dans les années à venir en matière d'agriculture et d'alimentation, notre collectivité partage les objectifs affichés dans votre plan d'action : encourager la résilience économique, climatique et environnementale du système alimentaire territorial et garantir l'accès de tous à une alimentation de qualité. En effet, dans votre projet vous envisagez la mise en place d'actions afin de renforcer l'accompagnement technique et financier des petites exploitations agricoles en faveur de la diversification des productions et l'adaptation aux changements climatiques, de remettre le goût et les produits de qualité et de saison au cœur de l'alimentation et l'augmentation des produits durables, locaux, de saison et de qualité.

Des échanges seront à poursuivre entre les collectivités portant un projet alimentaire territorial et le Département afin de partager les expériences et assurer une réflexion d'ensemble sur de nombreux sujets de préoccupation communs.

Demeurant naturellement à votre écoute, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Vice-Président en charge de l'agriculture,
de l'environnement et du tourisme

Matthieu SALEL

Ardèche 07
LE DÉPARTEMENT

Bernadette ROCHE
Conseillère départementale
du canton de Haute-Ardèche
broche@ardeche.fr

Jérôme DALVERNY
Conseiller Départemental
du canton de Haute-Ardèche
jdalverny@ardeche.fr

Monsieur Olivier AMRANE
Président du Conseil départemental
Hôtel du Département
07000 PRIVAS

Privas, le 5 janvier 2023

Monsieur le Président,

Permettez-nous de vous interpeller sur la candidature de la Communauté de Communes Ardèche Sources et Volcans, à l'appel à projets lancé par l'Etat afin de favoriser l'émergence de Projets Alimentaires Territoriaux (PAT).

Les élus de la Communauté de Communes Ardèche Sources et Volcans sont mobilisés dans une dynamique et une volonté forte, dans le cadre de ce PAT, de développement local et de coopération entre tous les acteurs.

Avec cet appel à projet, la Communauté de Communes s'engage dans une politique alimentaire de qualité avec comme objectifs :

- Remobiliser le foncier agricole et favoriser l'installation d'agriculteurs sur le territoire
- Assurer la résilience économique, climatique et environnementale du système alimentaire territorial
- Sensibiliser les citoyens et offrir aux habitants les conditions d'une alimentation saine, de qualité et accessible à tous
- Mobiliser le territoire en construisant une gouvernance locale partagée et pérenne.

Pour toutes ces raisons, nous soutenons cette candidature qui apportera une véritable valorisation de notre territoire avec une dimension économique et de santé publique mais aussi sociale et environnementale.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous porterez à cette demande, et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Bernadette ROCHE

Jérôme DALVERNY

Parc naturel régional des Monts d'Ardèche

A JAUJAC , le 08 décembre 2022

A l'attention de Monsieur Cédric D'IMPERIO
Président de la Communauté de Communes
Ardèche des Sources et Volcans
Château de Blou
12 rue Pouget
07330 Thueyts

Structure : Parc naturel régional des Monts d'Ardèche
Correspondant : R BONIN
Mail : rbonin@pnrma.fr
Téléphone : 06.19.21.70.42

Objet : Courrier de soutien et d'engagement dans la candidature de la Communauté de Communes Ardèche des Sources et Volcans à l'appel à projet visant à l'émergence des Projets Alimentaires Territoriaux (AAP PAT).

Monsieur le Président,

Le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche a initié, avec l'appui du Département de l'Ardèche et du programme européen LEADER, une démarche en faveur des transitions alimentaires dès l'année 2020. Ce travail a permis d'élaborer un diagnostic du système alimentaire ardéchois et faciliter l'émergence de plusieurs politiques alimentaires à l'échelle des EPCI de notre territoire.

C'est donc avec enthousiasme et conviction, que je soutiens la candidature de votre communauté de communes, à l'appel à projet « Projets Alimentaires Territoriaux », lancé par la Direction Générale de l'Alimentation et la Direction Générale de la Cohésion Sociale.

Cette candidature est élaborée en totale concertation avec nos services et de manière coordonnée avec les objectifs poursuivis par le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche.
Ainsi, nous avons pu conduire conjointement le lundi 03 octobre 2022 un atelier prospectif visant à définir les grandes lignes de votre candidature. Cet atelier fut une réussite partagée.
Nous contribuerons également à développer des coopérations conjointes avec le monde de la recherche (INRAE) sur votre territoire, dans le cadre de la thèse portée par le Parc, sur l'une des spécificités de votre candidature, l'accès à tous à une alimentation locale de qualité.

Je vous confirme donc l'appui du Parc des Monts d'Ardèche dans votre projet visant à devenir un territoire reconnu « Projet Alimentaire Territorial » sur la Communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans.

Restant à votre disposition pour toute précision sur nos actions en matière agricole et alimentaire, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes salutations distinguées.

Dominique ALLIX

Président

BASSIN D'AUBENAS COMMUNAUTÉ

Dossier suivi par Sylvie Pouget-Espérandieu
Directrice générale adjointe
Courriel : s.pougetesperandieu@cdcba.fr
04 75 94 61 12
Réf courrier : MT/MHD/SPE/ 2022 - 1069

Communauté de Communes Ardèche des Sources et Volcans
A l'attention de Monsieur Cédric D'IMPERIO
Président
12 rue Pouget – Château de Blou
07330 THUEYTS

Ucel, le 8 décembre 2022

OBJET : soutien à la candidature PAT de la Communauté de Communes Ardèche des Sources et Volcans

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 5 décembre, vous me faites part de votre intention de candidater au titre du Projet Alimentaire Territorial (PAT) et sollicitez mon soutien.
Conscient des enjeux à relever dans les années à venir en matière d'agriculture et d'alimentation, la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas (CCBA) a fait de l'agriculture un des trois axes prioritaires de sa politique. Depuis le 1er juin 2021, la CCBA est engagée avec la Communauté de Communes du Val de Ligne sur un Projet Alimentaire Territorial, dans lequel les actions foncières agricoles sont ciblées comme prioritaires en raison de la difficulté des porteurs de projets à s'installer, faute de foncier. Cette démarche s'inscrit, par ailleurs, dans la continuité d'actions déjà portées par la CCBA comme l'élaboration du PLUi, le PCAET et contribue aussi à renforcer le travail sur l'économie et le tourisme.
Le fait que votre collectivité ait la volonté de s'engager dans un PAT représente un sérieux atout pour nos territoires respectifs et contribuera à renforcer notre identité agricole commune tout en élargissant le maillage de notre bassin de vie.
Dans le cadre du CRTE et du COT, nous avons déjà démontré notre capacité à travailler ensemble et cela se poursuivra avec le PAT. Pour toutes ces raisons, la CCBA, que je représente, apporte son entier soutien à la candidature du PAT portée par votre Communauté de Communes.

En souhaitant pleine réussite à votre projet, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,

Max TOURVIEILHE

DIRECTION GENERALE
Safer Auvergne-Rhône-Alpes
Agrapole
23, rue Jean Baldassini
69364 Lyon Cedex 07
Tél. : 04 72 77 71 50
Fax : 04 72 77 71 51
E-mail : direction@safer-aura.fr
www.safer-aura.fr
www.proprietes-rurales.com

S.A. au cap. de 7 399 008 €
RCS Lyon B 062 500 368
SIRET 062 500 368 00170
APE 42.99 Z

SERVICES DEPARTEMENTAUX
Coordonnées complètes sur :
www.safer-aura.fr

Ain
01 Bourg-en-Bresse
Tél. : 04 74 45 47 47

Allier
03 Yzeure
Tél. : 04 70 44 18 70

Ardèche
07 Privas
Tél. : 04 75 66 74 50

Cantal
15 Aurillac
Tél. : 04 71 48 34 75

Drôme
26 Valence
Tél. : 04 75 41 51 33

Isère
38 Grenoble
Tél. : 04 38 49 91 30

Loire
42 Saint-Etienne
Tél. : 04 77 91 14 20

Haute-Loire
43 Vals-Près-le-Puy
Tél. : 04 71 02 30 55

Puy-de-Dôme
63 Clermont-Ferrand
Tél. : 04 73 31 90 20

Rhône
69 La-Tour-de-Salvagny
Tél. : 04 78 19 62 30

Savoie
73 Saint-Baldoph
Tél. : 04 79 28 74 27

Haute-Savoie
74 Annecy
Tél. : 04 50 88 19 80

Métropole de Lyon
69 Lyon
Tél. : 04 72 72 49 31

Communauté de Communes Ardèche
des Sources et Volcans
Monsieur le Président
Monsieur Cédric D'IMPERIO
12 rue Pouget
Château de Blou
07 330 THUEYTS

Privas, le 19 décembre 2022

Objet : Courrier de soutien à la candidature des Communautés de Communes Ardèche des Sources et Volcans à l'appel à projet visant à l'émergence des Projets Alimentaires Territoriaux (AAP PAT)

Monsieur le Président,

Vous nous avez informé récemment de la volonté des Communautés de communes que vous présidez d'initier un « Projet alimentaire territorial », dont l'objectif sera de développer de la transversalité autour de l'alimentation. Cette thématique fait le lien entre : installation agricole, pratiques agronomiques, circuits de proximité, approvisionnement de la restauration collective, limitation des déchets, éducation au bien-manger, citoyenneté, etc.

La Safer Auvergne-Rhône Alpes vous soutient et vous propose de vous accompagner dans votre démarche. Par le biais d'opérations foncières, notre société assure la mission de service public d'aménager durablement le territoire rural et périurbain sur la région Auvergne-Rhône-Alpes. Lieu de concertation, en particulier entre les collectivités territoriales, les services de l'Etat et les professionnels agricoles, la Safer dispose d'outils d'intervention foncière et de gestion du patrimoine immobilier permettant la mise en œuvre des politiques nationales et locales d'aménagement rural.

Notre société est au côté de vos communautés de communes, et propose ses compétences et son savoir-faire (veille foncière, accompagnement des porteurs de projet, identification du foncier à enjeux …) pour permettre la réalisation de vos projets tout en prenant en compte les réalités et les attentes du monde rural et agricole.

Le travail de partenariat mis en place entre nos structures permet de mieux appréhender les enjeux de territoire actuels et à venir : préservation du foncier agricole, transmissions d'exploitations agricoles, espace test …

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de nos salutations distinguées.

Le Directeur départemental,
Service de l'ARDECHE

Eric VACQUIER

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE ARDÈCHE

Présidence

Communauté de communes
Ardèche des Sources et Volcans
A l'attention de M. Cédric d'Império, Président
Château de Blou
12 rue Pouget
07330 THUEYTS

Réf.
RP/JLB/AM – Janvier 2023
Dossier suivi par
Régis PERIER
regis.perier@ardeche.chambagri.fr
Siège Social
4, avenue de l'Europe Unie – BP 114
07001 Privas Cedex
Tél : 04 75 20 28 00
Email :
contact@ardeche.chambagri.fr

Privas, le 03 Janvier 2023

Objet : **Lettre de soutien**
à la candidature de votre Projet Alimentaire Territorial (PAT)

Monsieur le Président,

Vous sollicitez notre soutien et notre engagement pour un Projet Alimentaire Territorial (PAT) dont vous portez la candidature, et nous vous en remercions.

Le PAT est un outil de développement introduit par la "Loi d'Avenir pour l'agriculture, l'Alimentation et la Forêt" qui encourage l'ancrage territorial des filières, la création de dynamisme économique et de lien social dans les territoires.

En tant qu'établissement consulaire représentant l'ensemble des agricultures et des agriculteurs, nous encourageons la mise en place de projets alimentaires territoriaux sur le département. Le projet stratégique de la Chambre d'agriculture prévoit d'initier et de soutenir les actions de structuration de filières territorialisées, d'accroître le revenu des exploitations en développant les circuits courts et d'engager des contrats d'objectifs avec les collectivités pour développer ce type de projets de territoires.
Nous accueillons donc très favorablement votre démarche et vous en félicitons.

Ce PAT doit pouvoir s'appuyer sur les dynamiques agricoles locales, sur les acteurs de la transformation et de la distribution. La richesse de notre agriculture permet de disposer d'une offre de produits en vente directe complémentaire des systèmes de production qui contribuent à alimenter les réseaux classiques d'approvisionnement (grandes et moyennes surfaces, restauration collective et commerciale).

Il est important de continuer à cultiver cette diversité pour développer l'approvisionnement local.

Les outils de gestion du foncier, favorables à l'installation/transmission des entreprises agricoles, en seront également l'une des clefs de voûte.

À travers ce courrier de soutien, nous nous engageons à mettre en œuvre à la fois nos moyens techniques et notre accompagnement politique au service de votre projet.

Nous mobiliserons pour cela notre savoir-faire, notre connaissance de l'agriculture de votre territoire, notre approche globale des acteurs et opérateurs économiques liés à la production agricole et à l'alimentation, en lien avec nos partenaires dans ces domaines.

REPUBLIQUE FRANCAISE
Établissement public
loi du 31/01/1924
Siret 180 710 014 00010
APE 9411Z
www.ardeche.chambre-agriculture.fr
facebook.com/ChambreAgriculture07/

…/…

Notre compétence dans l'animation des acteurs agricoles et notre capacité à pouvoir créer du lien avec leurs filières garantiront notre engagement, à vos côtés, et sur la durée, au service de votre projet et de son articulation avec les dynamiques agricoles en présence, à différentes échelles territoriales.

Nous avons travaillé ensemble sur plusieurs actions en 2021 et 2022 : étude sur les changements climatiques et l'impact sur les productions locales, étude sur l'opportunité d'un atelier collectif de transformation, actions sur la filière châtaigneraie et le pastoralisme, animation du Comité local à l'Installation, travail en cours avec l'ASA du Plot à Meyras.

Ce partenariat privilégié que nous avons construit avec vous dans la durée sur ces différentes actions, nous permettra de mieux articuler, avec les objectifs du PAT, les interventions que nous assurons déjà sur votre territoire, mais également à l'échelle départementale.

Nous sommes donc prêts à porter avec vous des actions intégrées à votre PAT, bien évidemment en concertation avec les autres acteurs et partenaires, notamment sur les questions autour du foncier, de l'installation/transmission, des filières émergentes, des circuits courts, des outils collectifs de transformation et de vente et toute action qui contribue à valoriser les produits agricoles.

Dans la perspective de pouvoir vous aider dans la mise en œuvre et dans le pilotage de votre projet, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Benoit CLARET
Président de la Chambre d'agriculture
de l'Ardèche.

Privas, le 3 janvier 2023

Monsieur le Président
Cédric D'IMPERIO
CC Ardèche des Sources et Volcans
12 rue du Pouget – Château de Blou
07330 THUEYTS

Votre interlocuteur technique :
Marie-Pierre Hilaire mphilaire@ardechelegout.fr / 06 83 39 01 16

Objet : Courrier de soutien à la candidature de la Communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans à l'appel à projet du Programme National pour l'Alimentation (PNA) visant à l'émergence de Projets Alimentaires Territoriaux (PAT)

Monsieur le Président,

Le Centre du développement agroalimentaire « Ardèche le goût » souhaite vous faire part de son soutien au projet alimentaire territorial envisagé à l'échelle de la Communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans.

Votre initiative qui s'appuie sur un travail collaboratif, mettra en lumière les initiatives locales et permettra de coordonner les actions intercommunales menées, notamment dans le domaine de l'agriculture, de la restauration et de les amplifier.

Conscient des enjeux à relever dans les années à venir en matière d'agriculture et d'alimentation, le Centre du développement agroalimentaire partage les objectifs affichés de remobiliser le foncier agricole, d'assurer la résilience du système alimentaire territorial, de sensibiliser les citoyens, d'offrir une alimentation saine et de qualité à tous et de construire une gouvernance locale partagée.

Nous sommes d'ailleurs déjà engagés en faveur de l'alimentation de proximité depuis près de 30 ans en ayant entrepris des actions de structuration d'une offre alimentaire de qualité en Ardèche avec les démarches Goûtez l'Ardèche et Les Etapes savoureuses d'Ardèche et en coordonnant des actions collectives sur le thème de l'alimentation avec un réseau de 200 adhérents regroupant près de 800 producteurs et entreprises locales des métiers de bouche.

Notre structure soutient donc cette initiative qui permettra la valorisation et le développement d'un projet alimentaire de territoire, afin de répondre aux attentes des consommateurs mais aussi des agriculteurs et producteurs. Elle permettra aussi développer une alimentation plus saine et de qualité.

Restant à votre disposition, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes salutations distinguées.

Jean-Luc FLAUGERE
Président du Centre du développement agroalimentaire

CENTRE DU DÉVELOPPEMENT
AGRO ALIMENTAIRE
4, Avenue de l'Europe - Unie
07000 PRIVAS

Chambre de Métiers et de l'Artisanat
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
ARDÈCHE

CC ARDECHE DES SOURCES ET VOLCANS
Monsieur Cédric d'IMPERIO
Président - Château de Blou
12 rue Pouget
07330 THUEYTS

FM-CC/2022-175
Direction Territoriale
Edouard.depommery@cma-auvergnerhonealpes.fr

Vos réf : Claire Delorme

Guilherand-Granges, le 16 décembre 2022

Objet : projet PAT

Monsieur le Président,

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat a pris connaissance de la candidature du territoire Ardèche des Sources et Volcans pour porter un Projet Alimentaire Territorial.

Situé en zone de montagne, le territoire est riche de 43 entreprises artisanales relevant du secteur alimentaire, représentant 13,4 % du total des entreprises de l'artisanat, soit plus que la moyenne régionale (10,5%).

En se fournissant auprès de producteurs locaux, les artisans transforment les produits issus de la filière agricole locale (viandes, lait, beurre, légumes, céréales, fromages, châtaignes…) et participent ainsi au maintien d'une agriculture de qualité, au service des citoyens et des collectivités qui gèrent l'approvisionnement des cantines et des maisons de retraite. Cela permet également de satisfaire à la demande touristique.

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat émet un **avis favorable** à cette candidature.

Nous vous confirmons notre volonté d'accompagner la démarche de Projet Alimentaire Territorial.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations les meilleures.

Bien à vous

Fabienne MUNOZ
Présidente

Etablissement Public Territorial du Bassin Versant de l'Ardèche

Vogüé, le 21/12/2022

Monsieur Cédric D'IMPERIO
Président de la Communauté de Communes
Ardèche Sources et Volcans
12 rue Pouget – Château de Blou
07330 THUEYTS

Objet : soutien à la candidature PAT portée par la Communauté de Communes Ardèche des Sources et Volcans

Monsieur le Président, Bonjour Cédric

En tant que collectivité gestionnaire des milieux aquatiques du bassin versant de l'Ardèche, nous sommes pleinement conscients des enjeux auxquels les filières agricoles et alimentaires vont devoir faire face dans les années à venir. Les importantes évolutions climatiques que va connaître notre territoire, nous obligent collectivement à anticiper et s'adapter.

Le Projet Alimentaire Territorial (PAT) que vous souhaitez porter est ainsi une formidable opportunité de construire un territoire plus résilient en intégrant notamment les contraintes liées à la baisse de la disponibilité de la ressource en eau et l'accroissement des phénomènes hydrologiques extrêmes (sécheresse, inondations…).

Par ce courrier, je souhaite apporter mon soutien à la candidature et aux objectifs portés par la Communauté de Communes Ardèche des Sources et Volcans pour construire un Projet Alimentaire Territorial.

Restant à votre disposition pour vous accompagner au besoin dans l'élaboration de ce projet, je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes salutations distinguées.

Le Président de l'EPTB du Bassin Versant de l'Ardèche,
Président de la CLE du SAGE Ardèche,
Pascal BONNETAIN

EPTB BASSIN VERSANT ARDECHE

Le Bassin Versant de l'Ardèche regroupe 11 EPCI, soit 150 communes ardéchoises, gardoises et lozériennes, 2 400 km², 1 000 km de rivières, 130 000 habitants… plus du double en été !

L'EPTB Ardèche gère les rivières et le Domaine Public Fluvial : GEMAPI, qualité, quantité, inondations, usages et biodiversité.

La Commission Locale de l'Eau poursuit l'animation concertée du SAGE du bassin versant.

adapei 07
SIÈGE SOCIAL

N° SIRET de l'ADAPEI : 776 229 551 00267
863 route de la Chomotte
07100 ROIFFIEUX

06 33 57 57 36

Roiffieux , le 5 janvier 2023

Objet : soutien candidature PAT Ardèche des Sources et Volcans

Monsieur le Président,

C'est avec enthousiasme que l'Adapei 07, par ce courrier, apporte tout son soutien à la candidature de la communauté de communes Ardèche Source et Volcans au dispositif du Projet Alimentaire Territorial.

Depuis plusieurs mois, dans un esprit collectif et constructif, nous travaillons avec vous un projet de territoire qui engage toutes les parties prenantes pour offrir la meilleure qualité alimentaire à nos concitoyens. Cela passe par la reconnaissance de la capacité du handicap à entreprendre, par la reconnaissance du monde agricole auquel nous sommes attachés dans un territoire rural(le plus beau), par le développement d'une communication dans le chainage de la distribution pour que tout un chacun se sente responsable de la qualité du produit qui arrivera dans son assiette.

C'est une véritable dynamique innovante, ambitieuse qui s'offre à nous en terme de gouvernance, d'expertise des métiers et de qualité de vie pour les Ardéchois que nous sommes avec cet appel à projet qui répond à toutes nos ambitions sociales, de santé publique, environnementale et économique pour redonner sens à l'humanité qui nous habite et qui fera rayonner l'Ardèche.

Je vous remercie de défendre ce projet dans l'intérêt de tous.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes plus cordiales et respectueuses salutations.

Elisabeth Chambert, Présidente Départementale

MAISON SPORT SANTÉ
DES MONTS D'ARDÈCHE
181 Rue Dame de Ventadour
07380 MEYRAS
contact.mssma@gmail.com

Monsieur Cédric D'IMPERIO
Président de la communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans
Château de Blou
12 rue Pouget
07330 THUEYTS

Le 23 décembre 2022,

Objet : Soutien candidature PAT Ardèche des Sources et Volcans

Monsieur le Président,

L'Etat a décidé de reconduire l'appel à projet du Programme National pour l'Alimentation permettant de favoriser l'émergence de Projets Alimentaires Territoriaux (PAT). Votre communauté de communes présente une candidature PAT du territoire Ardèche des Sources et Volcans.

La Maison Sport et Santé des Monts d'Ardèche partage les objectifs affichés dans votre candidature notamment de sensibiliser les citoyens et offrir aux habitants les conditions d'une alimentation saine, de qualité et accessible à tous.

Votre projet favorisera notre travail partenarial afin de promouvoir et faciliter l'accès à une alimentation favorable à la santé et à la pratique au quotidien de l'activité physique tout en limitant les comportements sédentaires.

Ainsi nous sommes favorables à votre projet et souhaitons poursuivre nos échanges afin d'organiser notamment des actions de sensibilisation du grand public sur l'alimentation santé.

Par la présente, je souhaite vous faire part de mon soutien à votre candidature PAT Ardèche des Sources et Volcans.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Aurore Nguyen,
Présidente de la
Maison Sport Santé des
Monts d'Ardèche

MAISON SPORT-SANTE
DES MONTS D'ARDECHE
181 rue Dame de Ventadour
07380 MEYRAS
Siret : 909 236 184 00018
Siren : 909 236 184

Centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural

POUR DES CAMPAGNES

VIVANTES ET SOLIDAIRES

A l'attention de Monsieur Cédric D'IMPERIO, Président
et Madame Marion HOUETZ, Vice-Présidente à l'agriculture
de la Communauté de Communes Ardèche des Sources et Volcans
12 rue Pouget – Château de Blou
07300 Thueyts

Structure : FD CIVAM Ardèche
Correspondant : Alicia BIRD, coordinatrice
Mail : alicia@civamardeche.org
Téléphone : 04 75 85 05 04 – 06 75 09 72 67

A Mirabel, le 14 décembre 2022,

Objet : Courrier de soutien et d'engagement à la candidature de la Communauté de Communes Ardèche des Sources et Volcans à l'appel à projet visant à l'émergence des Projets Alimentaires Territoriaux (PAT)

Messieur le Président, Madame la Vice-Présidente,

Par la présente nous tenons à vous faire part de notre soutien à la candidature de la Communauté de Communes Ardèche des Sources et Volcans à l'appel à projet visant à l'émergence des Projets Alimentaires Territoriaux dans le cadre du PNAN.

Conscients des enjeux à relever dans les années à venir en matière d'agriculture et d'alimentation, la Fédération Départementale des CIVAM de L'Ardèche partage les objectifs affichés de remobiliser le foncier agricole et favoriser l'installation d'agriculteurs.trices sur le territoire, d'assurer la résilience économique, climatique et environnementale du systéme alimentaire territorial, de sensibiliser les citoyens et offrir aux habitants les conditions d'une alimentation saine, de qualité et accessible à tous et de mobiliser le territoire en construisant une gouverance locale partagée et pérenne. Nous sommes d'ailleurs déjà engagés dans cette démarche en ayant entrepris des actions pour:

- Favoriser l'échange et les dynamiques collectives pour renforcer la capacité d'agir de chacun pour l'égalité de tous, l'accessibilité à une alimentation de qualité.
- Accompagner les innovations sur le territoire pour des campagnes vivantes et solidaires.
- Développer et maintenir une agriculture de qualité en valorisant des systèmes de production autonomes et économes.
- Être lieu-ressource de rencontres, de mise en lien, d'expression, de professionnalisation.

Ces objectifs sont sous-jacents à toutes nos actions car nous veillons à agir au travers de :

- la formation, l'information et les échanges entre agriculteurs et ruraux
- la mise en réseau des acteurs du monde rural pour faire émerger des initiatives collectives alternatives et innovantes
- l'accompagnement des agriculteurs et des ruraux dans la réalisation de ces initiatives par la mise à disposition d'outils, l'animation, la formation, …

Par ce courrier, nous affirmons que nous souhaitons participer activement aux réflexions et à la construction du Projet Alimentaire de Territoire aux côtés de votre collectivité en mobilisant nos expertises, idées, attentes et réseaux.

Nous nous inscrivons pleinement dans cette logique partenariale entre collectivités et acteurs locaux, gage de la réussite et de l'appropriation de cette démarche d'élaboration multi-acteurs d'une stratégie et d'un plan d'actions sur les années à venir. Soyez assurés de notre engagement dans ce travail conjoint.

Nous vous prions de croire, Messieur le Président, Madame la Vice-Présidente, en l'expression de nos sincères salutations,

Sarah CHAUSSY et Jean-Claude CESARI, Co-présidents

FÉDÉRATION CIVAM DE L'ARDÈCHE
CAMPAGNES VIVANTES

1064 Chemin du Pradel - Domaine Olivier de Serres 07170 MIRABEL
04 75 85 05 04- www.civamardeche.org
Association loi 1901 non assujettie à la TVA reconnue d'intérêt général
SIRET 40362035400023 - APE 9412Z - OF n°82 07 00254 07

A l'attention de Monsieur Cédric D'IMPERIO
Président de la Communauté de Communes Ardèche des Sources et Volcans

ADDEAR de l'Ardèche (Association Départementale
pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural)
Correspondant : Elisa de Mèredieu
Mail : elisa.de-meredieu@addear07.fr
Téléphone : 06 44 94 89 66

A Privas, le 16/12/2022,

Objet : Courrier de soutien à la candidature de la Communauté de Communes Ardèche des Sources et Volcans à l'appel à projet visant à l'émergence des Projets Alimentaires Territoriaux

Monsieur le Président,

Par la présente nous tenons à vous faire part de notre soutien à la candidature de la Communauté de Communes Ardèche des Sources et Volcans à l'appel à projet visant à l'émergence des Projets Alimentaires Territoriaux.

Conscients des enjeux à relever dans les années à venir en matière d'agriculture et d'alimentation, l'ADDEAR 07 partage les objectifs affichés de réaffirmer l'identité agricole du territoire en travaillant sur le foncier agricole, en assurant la résilience du système alimentaire territorial, et en permettant l'installation d'agriculteurs et d'agricultrices sur des productions répondant aux besoins alimentaires de la population locale tout en rendant accessible une alimentation de qualité à toutes et à tous.

Notre cœur d'activité à l'ADDEAR 07 est l'accompagnement à l'installation de porteurs de projets en agriculture paysanne (agriculture respectueuse de la terre et de l'Homme, intégrée à son territoire…) et l'accompagnement à la transmission pour conserver et augmenter le nombre d'actifs agricoles en Ardèche pour répondre aux besoins alimentaires du territoire.. Nous sommes déjà engagés dans cette démarche sur le territoire de la Communauté de Communes Ardèche des Sources et Volcans.

Nous sommes favorables à un partenariat avec vous pour travailler ensemble sur ces questions de transmission, d'accès au foncier et d'installation en lien avec les besoins de la population et les spécificités du territoire.

Aussi, nous vous confirmons notre volonté d'accompagner la démarche entreprise par la Communauté de Communes Ardèche des Sources et Volcans à devenir un territoire de Projet Alimentaire Territorial.

Restant à votre disposition pour toute précision sur nos actions en matière agricole et alimentaire, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Conseil d'Administration de l'ADDEAR 07
Thomas Méry, président

ADDEAR Ardèche
Association Départementale pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural
BP 129 - 4, av. de l'Europe Unie - 07000 PRIVAS
06 56 80 90 97 - addear07@orange.fr
Siret 429 938 491 00025

ASV Ardèche des Sources et Volcans
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Le 5 janvier 2023

Mesdames, Messieurs les directeurs
de DGAL, DGS, ADEME et DGCS

Affaire suivie par : Claire Delorme, *chargée de mission développement territorial*
claire.delorme@ardechedessourcesetvolcans.com

Objet : Demande de subvention candidature PAT Ardèche des Sources et Volcans

Madame, Monsieur,

Afin de mettre en lien les différents acteurs et en cohérence les actions développées autour de l'agriculture et l'alimentation, la communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans porte une candidature à l'appel à projet pour favoriser l'émergence du Projet Alimentaire Territorial (PAT).

Nous souhaitons, dans le cadre de ce projet alimentaire territorial, consolider la dynamique enclenchée et la coopération existante entre la communauté de communes, les acteurs du développement local, et les territoires voisins. Le projet se veut systémique, pragmatique et opérationnel, avec pour objectifs de :

- Remobiliser le foncier agricole et favoriser l'installation d'agriculteurs sur le territoire ;
- Assurer la résilience économique, climatique et environnementale du système alimentaire territorial ;
- Sensibiliser les citoyens et offrir aux habitants les conditions d'une alimentation saine, de qualité et accessible à tous ;
- Mobiliser le territoire en construisant une gouvernance locale partagée et pérenne.

Le budget prévisionnel du PAT comprend un total de 2 équivalents temps plein par an dédié au projet ce qui représente sur 3 ans un coût de 240 000€ portés par la communauté de communes. Les dépenses externalisées sont estimées à 160 000€ sur 3 ans. Notre dossier de candidature prévoit ainsi un budget prévisionnel total de 400 000€ sur toute la durée du PAT (36 mois).

Par la présente, nous sollicitons votre soutien avec un financement à hauteur de 100 000€ pour l'émergence du PAT portée par la communauté de communes.

Je vous remercie pour l'intérêt que vous porterez à notre demande et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,
Cédric D'IMPERIO

CDC ARDECHE DES SOURCES ET VOLCANS 07330 THUEYTS

Communauté de communes
"Ardèche des sources et volcans"
12 rue Pouget - Château de Blou
07330 THUEYTS

Tél : 04 75 89 01 48
Courriel : cdc@ardechedessourcesetvolcans.com
Site : www.asv-cdc.fr

Barnas - Burzet - Chirols - Fabras - Jaujac
Lalevade d'Ardèche - La Souche - Mayres - Meyras
Montpezat Sous Bauzon - Péreyres - Pont de Labeaume
Prades - Saint Cirgues de Prades - Saint Pierre de Colombier - Thueyts

Appel à projets 2022-2023

du Programme National pour l'Alimentation (PNA)

Tous les montants sont arrondis à l'euro. L'ajout de ligne est possible autant que nécessaire.

Budget prévisionnel

a) Dépenses faisant l'objet d'une facturation (prestations externes, petit matériel strictement nécessaire au projet …)

Nature des dépenses	Montant prévu (préciser HT ou TTC si récupération TVA)	Nom du prestataire ou du fournisseur
Favoriser l'installation d'agriculteurs - CLI	12 600	Chambre d'agriculture
Former les élus sur la mobilisation des cédants potentiels - candidats à l'installation	2 000	ADDEAR
Mettre à disposition du foncier communal - mobilisation BSSM	hors budget PAT	COFORS
Mener une veille foncière / aider à l'acquisition de terres agricoles par les communes	5 000	Fonds propres
Optimiser réseau ASA Meyras - mobiliser les terres agricoles non utilisées pour renforcement d'exploitations ou nouvelles installations	à définir	Chambre d'agriculture
Développer le pastoralisme et reconquêrir la chataigneraie	hors budget PAT	PNR - Chambre agriculture
Renforcer l'accompagnement technique et financier des petites exploitations agricoles, leur permettre d'innover par l'expérimentation	20 000	Agribio - Chambre agriculture - ou autres
Lutter contre le frelon asiatique - destructions de nids	18 000	Entreprises locales - GDSA
Poursuivre l'étude pour le renforcement d'ateliers collectifs du territoire en lien avec les territoires voisins	10 000	A définir
Réaliser une étude sur la restauration collective	6 000	A définir
Créer des ateliers d'échanges et de rencontres entre producteurs et cuisiniers favorisant la mise en réseau des acteurs de la restauration collective	2 500	Le Mat
Suivre la création d'une cuisine collective d'insertion professionnelle par l'ADAPEI	hors budget PAT	ADAPEI 07
Créer un évènement autour de la valorisation des produits locaux dans la restauration	14 160	Ardèche le Goût
Développer les lieux de vente de produits locaux	10 000	A définir
Valoriser les produits locaux, et communiquer sur les lieux de vente	hors budget PAT	Office de Tourisme
Soutenir le développement d'évènements valorisant le patrimoine agroalimentaire	8 000	Associations organisatrices, CDA
Etudier l'opportunité du développement d'actions agritouristiques	hors budget PAT	A définir
Créer des visites gourmandes dans les Villages de caractère	budget hors PAT	Office de Tourisme
Mettre en place de la démarche "Étapes savoureuses"	3 000	Ardèche le Goût
Développer un circuit agritouristique sportif	budget hors PAT	A définir
Former des agriculteurs à développer l'accueil à la ferme	2 500	CIVAM 07
Encourager les hébergeurs touristiques à valoriser les produits locaux - mise en place de kits de bienvenue produits locaux	budget hors PAT	Office de Tourisme
Organiser des ateliers dans les écoles du territoire sur l'alimentation responsable, découverte de l'agronomie appliquée	10 000	Agribio - CIVAM - Agriculteurs
Organiser des ateliers de sensibilisation dans les centres de loisirs	2 190	Ardèche le Goût
Sensibiliser les publics avec une approche artistique de l'alimentation	budget hors PAT	En lien avec la CTEAC (DRAC, Département, Région...)
Organiser des actions de sensibilisation du grand public sur l'alimentation santé & environnement avec la Maison Sport Santé des Monts d'Ardèche	budget hors PAT	Maison Sport et Santé des Monts d'Ardèche
Mener un diagnostic territorial de la précarité alimentaire	2 050	A définir
Structurer le service Coup de pouce face à l'afflux croissant de bénéficiaires	12 000	Fonds propres
Etudier l'opportunité de mettre en place un dispositif de type épicerie solidaire	3 000	A définir
Etudier l'opportunité de la création d'une régie agricole intercommunale	10 000	A définir
Mener des actions de sensibilisation auprès des bénéficiaires du service Coup de Pouce	3 000	CIVAM 07 - Petale 07
Organiser des actions de glanage solidaire	1 000	CIVAM 07
Sensibiliser les commerces alimentaires, les agriculteurs, les jardiniers amateurs, aux dons de produits	budget hors PAT	En interne et CIVAM 07
Inciter à l'autoconsommation à travers la création de jardins ouvriers	budget hors PAT	
Inciter les communes à mettre en place la politique étatique Cantines à 1€	budget hors PAT	
Prendre part aux réflexions au sujet de la Sécurité sociale de l'alimentation	budget hors PAT	
Mener des démarches de concertation	3 000	Terralim tero
TOTAL des dépenses	**160000**	

b) Frais salariaux supportés par le demandeur

Nature de l'intervention	année	Fonction de l'intervenant (ex : chargée de mission, animateur etc.). Ne pas donner de NOM. Préciser si fonctionnaire*)	**Temps prévu pour l'action (jours)(a)**	Coût journée de l'intervenant (€) (b = c/d)	**Frais salariaux prévisionnels liés à l' opération (a * b)**	**Salaire annuel brut + Charges patronales (c)**	Nombre de jours travaillés par an pour le salarié (d)
Animation globale du projet	2023	Chargée de mission pôle développement territorial	**158**	196,46	**44 400**	44 400,00	226,00
Animation globale du projet	2024	Chargée de mission pôle développement territorial	**158**	196,46	**44 400**	44 400,00	226,00
Animation globale du projet	2025	Chargée de mission pôle développement territorial	**158**	196,46	**44 400**	44 400,00	226,00
Stagiaire - Animation globale du projet	2023	Stagiaire	**113**	31,86	**3 600**	3 600,00	113,00
Stagiaire - Animation globale du projet	2024	Stagiaire	**113**	31,86	**3 600**	3 600,00	113,00
Stagiaire - Animation globale du projet	2025	Stagiaire	**113**	31,86	**3 600**	3 600,00	113,00
Animation tourisme	2023	Chargée de mission OT	**57**	176,99	**10 000**	40 000,00	226,00
Animation tourisme	2024	Chargée de mission OT	**57**	176,99	**10 000**	40 000,00	226,00
Animation tourisme	2025	Chargée de mission OT	**57**	176,99	**10 000**	40 000,00	226,00
Animation volet social	2023	Animateur coup de Pouce	**113**	176,99	**20 000**	40 000,00	226,00
Animation volet social	2024	Animateur coup de Pouce	**113**	176,99	**20 000**	40 000,00	226,00
Animation volet social	2025	Animateur coup de Pouce	**113**	176,99	**20 000**	40 000,00	226,00
Secrétariat	2023	Secrétaire - suivi action frelons	**11**	176,99	**2 000**	40 000,00	226,00
Secrétariat	2024	Secrétaire - suivi action frelons	**11**	176,99	**2 000**	40 000,00	226,00
Secrétariat	2025	Secrétaire - suivi action frelons	**11**	176,99	**2 000**	40 000,00	226,00
Total dépenses			**1 322**		**240 000**	504 000,00	

(*) : les traitements et salaires des personnels permanents pour les organismes publics, pris en charge par le budget de l'État ou des collectivités territoriales, ne pourront être couverts par la subvention

c) Autres frais internes

Nature des dépenses	Montant prévisionnel	Justificatifs à fournir à l'issu du projet
Frais de déplacement	0	Tarif des frais de mission (avec décision interne validée par le représentant de la structure)/ décompte et applicaiton du tarif administratif/ justificatifs de déplacement par des moyens de transport collectifs/attestation validée par le responsable de la structure …
Dépenses indirectes	0	Explication détaillée du mode de calcul visée par le représentant de la structure ou plafonné à 8 % du total du budget
Autres (préciser)	0	Factures d'autres frais internes (communication interne, duplications de documents ….)ou autres justificatifs au besoin
TOTAL des dépenses	**0**	

d) Récapitulatif

Nature dépenses	Coût prévu (€)
Frais facturés (a)	160 000
Frais salariaux (b)	240 000
Autres frais internes (c)	0
Total	**400 000**

Plan de financement prévisionnel

	Financeur (préciser à chaque ligne le nom et/ou la nature de la subvention)	Montant (€)	% du total
Financeurs publics	**Appel à projets du PNA 2022-2023**	100000	**25%**
	Autre subvention Etat		0%
	Région		0%
	Département		0%
	Autre collectivité		0%
	Union européenne		0%
	Établissement public		0%
	Autres		0%
	Sous-total financeurs publics	100000	25%
Financeurs privés	Partenaire financier privé 1		0%
	Partenaire financier privé 2		0%
	Partenaire financier privé 2		0%
	Sous-total financeurs privés	0	0%
Autofinancement	Autofinancement	300000	75%
	Total général	400000	100%

ASV Ardèche des Sources et Volcans
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Attestation de non récupération de TVA

Je, soussigné Cédric D'Império, Président de la communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans, atteste sur l'honneur que :

Les opérations financées dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial ne feront pas l'objet d'une récupération de la TVA.

Fait à Thueyts, le 3 janvier 2023

Le Président,

Cédric D'IMPERIO

CDC ARDECHE DES SOURCES ET VOLCANS ★ 07330 THUEYTS ★

Communauté de communes
"Ardèche des sources et volcans"
12 rue Pouget - Château de Blou
07330 THUEYTS

Tél : 04 75 89 01 48
Courriel : cdc@ardechedessourcesetvolcans.com
Site : www.asv-cdc.fr

Appel à projets 2022-2023
du Programme National pour l'Alimentation (PNA)

Document de déclaration des aides publiques

1. Ensemble des aides publiques ayant fait l'objet d'un versement au cours des trois exercices fiscaux précédant la date de la signature de cette déclaration ou aides déjà décidées pouvant faire l'objet d'un versement sous trois ans :

Description synthétique de l'aide	Date de décision	Montant de l'aide	Dont montant « de minimis »
Aucune aide relative au Programme National pour l'Alimentation n'a été perçue par la communauté de communes au cours des trois précédentes années			
Total			

2. Ensemble des aides publiques reçues ou envisagées pour le projet présenté :

Description de l'aide **et** nom de l'organisme sollicité	Date de décision	Montant de l'aide	Dont montant « de minimis »
Aucune aide publique reçue ou envisagée pour le projet présenté			
Total			

Je soussigné Cédric D'Império, Président de la communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans, certifie l'exactitude et l'exhaustivité des informations rapportées ci-dessus.

Date : le 06/01/2023

Qualité, signature et tampon :

Le Président,
Cédric D'IMPERIO